



DESCRIPTION
HISTORIQUE
ET TOPOGRAPHIQUE
DU DUCHÉ
DE BOURGOGNE.
TOME II.

COMPRENANT Dijon, le Dijonnois, une Notice du Bailliage de Beaune, & l'Histoire de cette Ville.

PAR M. COURTÉPÉE, Prêtre, Sous-Principal-Préfet du Collége de Dijon.

ET PAR M. BÉGUILLET, Avocat, Notaire de la Province, Correspondant des Académies Royales des Sciences & des Belles-Lettres, Honoraire de l'Institut de Bologne, des Arcades de Rome, &c.



A DIJON,

Chez CAUSSE, Imprimeur du Parlement.

Et se vend,

A PARIS, chez DELALAIN, Libraire, rue & à côté la Comédie Françaife.

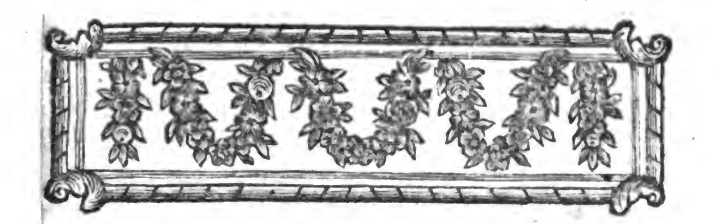
A AUTUN, chez DEJUSSIEU, Imprimeur-Libraire.

CHALON, chez DELIVANY, Libraire.

AUXERRE, chez FOURNIER, Imprimeur-Libraire.

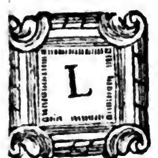
M. DCC. LXXVII.

APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



DESCRIPTION PARTICULIÈRE *DU DUCHÉ* DE BOURGOGNE.

DESCRIPTION *DU DIJONNOIS.*



LE DIJONNOIS, l'un des cinq Pays de la Bourgogne, est le premier grand Bailliage, sous lequel sont compris les *Siéges* de Beaune, Nuits, Auxonne & Saint-Jean-de-Lône, avec les Marquisats de Chaussin & la Perriere.

Il étoit autrefois divisé en trois *Pagi* ou Cantons, gouvernés par des Comtes. On voit au septiéme siécle les territoires de Dijon, d'Ouche & des Attoariens ou des Tilles, former trois différens Comtés, qui, dans la suite, furent réunis dans le Dijonnois. V. *la Dissertation sur les* Pagi, *tom. 1.*

Les Baillis ayant succédé aux Comtes dans le treiziéme siécle, la division par Bailliages est celle qui subsiste actuellement. Ainsi le Dijonnois comprend cinq petits Pays ou Bailliages; le *Dijonnois* proprement dit, le *Beaunois*, le *Nuiton*, l'*Auxonnois*, & le Bailliage de *Saint-Jean-de-Lône* : nous ne parlons ici que du premier.

Le Bailliage de Dijon a neuf ou dix lieues de longueur du nord au midi, depuis Marey-sur-Tille, jusqu'auprès de Morey, sur neuf de largeur de l'est à l'ouest, à prendre depuis Saint-Leger près de Pontailler, au Pont-de-Pany; ce qui peut être évalué à soixante & dix lieues quarrées. Dans cette étendue, on ne comprend point neuf Paroisses qui en dépendent, enclavées, les unes dans le Bassigny, les autres entre le Bassigny, la Lorraine & la Franche-Comté. Il est terminé à l'est par la Franche-Comté, au sud par les Bailliages de Nuits & de Saint-Jean-de-Lône, à l'ouest par celui d'Arnay-le-Duc, & partie de celui de Châtillon, au nord par ce dernier & la Champagne.

Il comprend deux Villes ; Dijon & Talant; ſept Bourgs, ſavoir : Is-ſur-Tille, Mirebeau, Saulx-le-Duc, Selongey, Fontaine-Françoiſe, Gemeaux, Fays-Billot, quatre-vingt-dix Paroiſſes, trente-huit Annexes, cent vingt Villages & Hameaux, décrits ci-après: calcul bien différent de celui de M. l'Abbé Expilly, qui met deux cents onze Paroiſſes, & porte les feux à treize mille huit cents neuf. Cette différence vient de ce que cet Auteur a confondu les Bailliages, & placé dans celui de Dijon pluſieurs endroits qui ſont des Bailliages voiſins, tels qu'Atée, Beſſey, Bonnencontre, Champdôtre, Charey, Cheuge, Jancigny, les Maillis, Montot, Tillenai, Saint-Jean-de-Lône, Villers-les-Pots, Vonges, *&c.*

Ce diſtrict eſt arroſé par cinq rivieres, dont aucune n'eſt navigable : l'Ouche, Suzon, la Tille, la Vingeanne & la Beze.

1°. L'Ouche, *Oſcara*, *Oſcra*, *Oſcia*, qui prend ſa ſource au deſſus de Luſigny, n'entre dans le Bailliage de Dijon qu'au Pont-de-Pany ; d'où après avoir coulé à Fleurey, Velars & Plombieres, il vient baigner les murs de la Capitale à l'oueſt, & va ſe jetter dans la Saone près de Saint-Jean-de-Lône, après un cours de quinze lieues. On a remarqué que cette riviere ne gele jamais, parce qu'elle reçoit les eaux de pluſieurs fontaines chaudes : en 1709, 1740, 1776,

les bords ſeuls ont gelé. Elle eſt renommée dans nos annales par la ſanglante bataille qui ſe livra ſur ſes bords près de Fleurey en 500, entre Clovis & Gondebaud, & pour avoir donné le nom au Comté d'Ouche ou de l'Oſcheret, *Pagus Oſcarenſis*. V. 1er. vol. pag. 312.

2°. Suzon, *Suſio*, *Siſunus*, coule entre les montagnes du Val-Suzon, de Sainte-Foy & Meſſigny, traverſe Dijon dans un lit ſouterrein, depuis la tour de la *Tremouille* à celle de *Guiſe*, & ſe réunit à l'Ouche à la ſortie des foſſés.

Dans le ſeptiéme ſiécle il ſéparoit l'ancien Dijon, du Bourg de Saint Benigne. Quelques ſiécles après, on détourna ſon cours pour le faire paſſer en deçà d'une partie du Bourg, c'eſt-à-dire, du territoire des Paroiſſes de Saint Jean & de Saint Philibert, & c'eſt en cet état que nous le voyons aujourd'hui; ſon lit étoit alors découvert & orné de pluſieurs quais : il faiſoit encore tourner des moulins placés près la place du Morimont, en 1574.

Cette petite riviere n'eſt regardée que comme un torrent, ne donnant point d'eau pendant les ſéchereſſes, parce que le terrein ſur lequel elle coule depuis Vantoux, eſt ſablonneux & rempli de fondrieres formées par les eaux qui s'y perdent; enſorte qu'elle n'arrive à Dijon qu'après des pluies

& des fontes de neige. Le 10 Novembre 1522, elle renversa, par une inondation, un grand pan de mur de la Ville. Elle se déborda aussi en 1658 : elle flottoit le bois en 1630. M. de Villeneuve, Intendant, entreprit en 1767 de rendre le cours de Suzon perenne, comme il l'étoit du temps de Grégoire de Tours, fournissant alors à un moulin situé à peu près à l'endroit où est le Palais des Etats. Il y a même eu des ouvrages de commencés; ils n'ont pas eu le succès qu'on pouvoit en attendre. Il est certain que l'exécution de ce projet réuniroit une infinité d'avantages pour la Capitale. Le lit de Suzon est presque comblé par intervalle d'immondices de toutes espèces qui y tombent sans cesse : les flaques d'eau qu'il laisse dans les inégalités, acquiérent par leur croupissement un degré de putréfaction fort nuisible; outre que les eaux corrompues filtrant à travers des terres poreuses, vont infecter l'eau des puits, & leur donnent une qualité mal-faisante, qui peut causer des maladies contagieuses : le puits des prisons en a fourni un fâcheux exemple.

3°. La Tille a plusieurs branches, qui viennent du Bailliage de Châtillon & de Grancey, & qui se réunissent à Marey. (V. *ce Village*). Après avoir reçu l'Ignon & la Norge, elle se sépare en plusieurs lits entre Beyre & Genlis, dans la longueur de

deux lieues, & s'épanche par les terres dans un eſpace de plus de trois quarts de lieue de largeur : elle forme dans tout ce terrein un marais qui incommode au moins vingt Villages, dont les Habitans ne peuvent venir à Dijon pendant ſix mois de l'année. Comme l'Ouche n'en eſt pas fort éloignée, & qu'elle ſe déborde auſſi très-facilement, leurs eaux ſe joignent pour inonder tout le pays qui forme dans cette partie une eſpèce de baſſin ou fond plat, toujours marécageux & mal-ſain.

On projetta, il y a cent ſoixante & dix ans, pour la jonction de ces rivieres, de faire un canal depuis Dijon juſqu'à Saint-Jean-de-Lône, ſuivant le plan ordonné par Louis XII en 1501. On dreſſa par ordre du grand Sully en 1606, un procès verbal de viſite, en préſence d'Edme Joly, Maire, & des Echevins. On voit que la pente & les eaux néceſſaires s'y trouvoient, & que l'on offroit de le faire pour 106000 liv. Quand le prix de ce canal décupleroit aujourd'hui, ce ſeroit toujours un grand avantage de l'entreprendre : il aſſainiroit le meilleur pays du Dijonnois, & empêcheroit une des plus jolies Villes de la France, de tomber dans un dépériſſement, dont il n'eſt que trop aiſé de s'appercevoir.

Sous prétexte des terres ſablonneuſes qui occaſioneroient des filtrations dans la plaine

de Dijon à Saint-Jean-de-Lône, on a proposé de conduire le canal à Verdun, ce qui réuniroit plusieurs avantages. 1°. Il parcourroit, depuis Perrigni à Corjengoux, un terrein plus gras & plus ferme. 2°. On auroit de l'eau en abondance, puisque, outre l'Ouche, la Vouge & le Muzin, on trouveroit les ruisseaux de Vône, de Premeaux, les eaux des étangs de Villey, d'Argilly, *&c.* Ainsi la navigation de Verdun à Dijon, seroit établie pendant toute l'année : au lieu qu'à Saint-Jean-de-Lône elle seroit interceptée trois ou quatre mois, faute d'eau dans la Saone. 4°. L'embouchure à Verdun étant au confluent du Douz, qui fournit de l'eau abondamment, ce canal rendroit les marchandises de la Comté en un jour à Dijon: les Marchands qui commercent avec la Suisse, l'Alsace & l'Allemagne, jouiroient de l'avantage réel à ne pas remonter la Saone jusqu'à Saint-Jean-de-Lône. V. sur ce sujet *le Mém. de M. du Morey, 1764, & l'excellent Ouvrage de M. Antoine sur la navigation.*

Ce canal peu coûteux dans l'exécution, & si utile dans ses effets, soit qu'on le prît à Saint-Jean-de-Lône ou à Verdun, nous feroit supporter avec moins de peine la privation du grand canal de jonction des deux mers par la Bourgogne. Nous avons lieu d'espérer que sous le Gouvernement d'un Roi aussi sage que bienfaisant, sous l'admi-

niſtration d'Elus ſi connus par leurs lumieres, leur zèle & le patriotiſme le plus pur, nous verrons bientôt ce premier projet tant de fois commencé, quitté, repris, avoir enfin ſon heureuſe exécution. Nous donnerons nous-mêmes l'hiſtoire détaillée de ce fameux canal & de tous les projets propoſés depuis les Romains juſqu'à nos jours pour la jonction des mers par la Bourgogne.

4°. La Beze, *Bezua*, prend ſa ſource au Bourg de ce nom, & entre dans le Bailliage près le Village de Noiron; après avoir ſervi à quantité *d'uſines*, elle va tomber dans la Saone à Mercey, entre Vonges & la Marche. La chronique de Beze dit que les Normands qui ſaccagerent cette Abbaye au neuviéme ſiécle, étoient en ſi grand nombre, que leurs bêtes de charge tarirent preſque cette abondante fontaine; & M. de la Mare, dans ſes Mémoires manuſcrits, aſſure qu'elle tarit entiérement en 1681.

5°. La Vingeanne, *Vigenna*, *Vinzenna*, qui ſort du Montſaugeonnois, arroſe Saint-Seine, Beaumont, Ozilly, & ſe jette dans la Saone au deſſus de Pontailler. M. Riquet propoſa d'unir par un canal la Vingeanne à l'Aube qui en eſt proche; la chaîne de montagnes qui les ſépare, fit abandonner ce projet. Le même Riquet propoſa pluſieurs

autres plans pour la jonction des mers par la Bourgogne qui eussent été plus avantageux que le canal royal de Languedoc; mais l'envie de conduire ce canal à Beziers sa Patrie, lui fit préférer ce dernier.

Sept grands chemins principaux aboutissent à quatre portes de Dijon : ceux de Paris par Chanceaux & par Vitteaux viennent finir à la porte *Guillaume ;* celui de Lyon, le plus fréquenté du Royaume, à la porte d'*Ouche ;* celui de la Flandres par Langres, & celui d'Alsace par Mirebeau, à celle de *Saint Nicolas ;* enfin la route de Besançon par Auxonne, & celle de St. Jean-de-Lône & de Seurre, à la porte *St. Pierre.* Ces chemins, ainsi que les ponts sur les rivieres, sont faits & réparés aux frais de la Province par les soins d'une Administration éclairée, convaincue qu'au défaut de canaux, les grandes routes sont les veines qui entretiennent le mouvement & la vie dans un Pays.

Parmi les montagnes qui s'élevent à l'ouest, & dont la pente à l'est forme ce qu'on appelle la *bonne Côte*, on distingue le Mont-Afrique à deux lieues de Dijon. C'est proprement un grouppe de montagnes qui s'élevent sur plusieurs autres, & dont le sommet forme une plaine de trois quarts de lieue de longueur. On y voit partie d'un retranchement long de quinze cents pas qui subsiste en;

core, ſous le nom de *Camp de Céſar*, ce qui prouve que cet endroit a été deſtiné à cantonner des troupes qui devoient garder un paſſage. On voit en effet les reſtes d'un chemin ferré qui tire de Dijon à la gorge de Flavignerot, & qui alloit de Beligny à Autun. Preſque tout ce retranchement eſt maintenant couvert de bois. M. Lardillon, l'Ecuyer, y trouva en 1753 un corps marin pétrifié, de groſſes aſtroïtes, des tuyaux vermiculaires, un madrepore tubulaire ſpatifié, de trois pouces & demi de long, ſur un & demi d'épaiſſeur.

Le nom de Mont *Afrique* lui vient, ſelon une ancienne tradition, des *Africains*, qui y ont campé du temps de Céſar ou d'Auguſte. Ce camp, au jugement de M. le Gouz, pouvoit contenir deux Légions. Peut-être ce nom lui vient-il de ſa poſition au ſud-oueſt de la Ville, & du vent *Africus*, ſon ſommet étant ordinairement noir & couvert de nuages, quand le vent qui annonce la pluie & les orages vient de ce côté ; c'eſt probablement par une ſemblable analogie que les nuées ſombres qui forment une eſpèce de chapeau ſur le *Pilat*, haute montagne du Lyonnois, lui ont donné le nom de *Mons Pileatus*. Le Mont Afrique eſt fameux parmi les Botaniſtes, par la quantité de plantes alpines & ſubalpines qu'on y trouve, comme ſur le *Mont Pilat*; on en verra le

catalogue dans la Flore de Bourgogne que nous avons annoncée. Les Phyſiciens regardent cette montagne comme l'une des plus hautes du Royaume.

Le Bailliage de Dijon renferme quantité de bois : M. Expilly y compte neuf mille huit cents arpens. Les hautes futaies y deviennent cependant rares ; les plus belles ſont à Longchamp, Mirebeau, & dans les environs de Cîteaux : celles du Pays bas, de Fauverney, Crimolois, *&c.* ne ſervent guere qu'à faire du bois à brûler & du charbon, parce qu'elles ſont preſque toutes de bois blanc, dont la qualité n'eſt pas propre à la charpente. Les Particuliers propriétaires mettent en coupe réglée les bois taillis. Ceux qui ſervent de communaux aux Paroiſſes, ſont la plûpart dans un état de dégradation qui les rend de la plus mince utilité, & l'on commence à reſſentir par-tout la diſette de cette denrée, de premiere néceſſité, qui diminue tous les jours, quoique le luxe en augmente ſans ceſſe la conſommation. L'uſage du charbon de terre dont il y a tant de mines en Bourgogne, diminueroit la dépenſe du chauffage en ménageant les bois.

Les bois taillis & les petites rivieres qui ſe trouvent dans le Bailliage, y ont fait établir beaucoup de forges & fourneaux où ſe fabriquent des fèrs de toute eſpèce, dont les mines ne ſont pas rares en Bourgogne, du

moins pour celles qui ſont en grains. Les forges de Marey, Moloi, Courtivron, le Compaſſeur, Villecomte, Diennay, Til-Châtel, Fontaine-Françoiſe ſont en réputation; le fer en eſt doux : elles ont toutes aſſez d'affouages & de bois. Ces fers ſe débitent à Châlon, à Lyon, pour le Forez, à la foire de Beaucaire, *&c.* ce qui forme une branche de commerce conſidérable.

Il ſort tous les ans de nos forges plus de ſoixante mille quintaux de fer, qui ſont tranſportés dans les différentes parties du Royaume: on en exporteroit davantage, s'il y avoit moins de droits à payer; ſi les frais de voiture & les impôts ne détermi-noient les Habitans de nos Provinces maritimes à préférer celui qu'on tire de Suede: les fers de Bourgogne ne peuvent entrer en concurrence, parce que ceux des Suedois jouiſſent du double avantage d'arriver par mer, & d'entrer en franchiſe dans pluſieurs ports de France. Voyez l'article *des Forges* de notre premier volume, page 429.

Nous ne dirons rien des foſſiles qu'on trouve dans le Dijonnois, non plus que des carrieres qui y ſont en quantité: on diſtingue celle de Gemeaux de pierre griſâtre, dont les plus beaux eſcaliers de Dijon & des Châteaux voiſins ſont faits; on en tire des blocs très-conſidérables: celle d'Is-ſur-Tille, qui ſert à faire des auges, des mar-

delles de puits, des aqueducs, & autres ouvrages exposés à la gelée : celle d'Asnieres pour les statues : celles de Chenôve, de Dijon, de Fixin, auxquelles les Architectes donnent la préférence, &c. nous en parlerons à l'article de ces différens endroits, & l'on peut voir sur la pierre de Dijon le mémoire du Sieur Taisand, imprimé en 1769.

Mais ce que nous devons pas omettre ici, c'est la découverte qu'a fait M. Antoine des carrieres de tuf à une demi-lieue au-dessus de Messigny, près de la riviere de Suzon. Cette matiere seroit d'un avantage considérable pour Dijon, & épargneroit la dépense de la brique qu'on emploie dans les bâtimens. On feroit avec ce tuf, s'il étoit exploité, toutes sortes de voûtes très-légeres, des tuyaux de cheminées, des tendues de moitié moins cheres que les maçonneries de brique. V. *Projet de navigation, page 154, & le premier volume de cet Ouvrage.*

Les prés qui sont le long de la Vingeanne & du cours de l'Ouche, depuis le Pont-de-Pany à la Chartreuse, & sur-tout la belle prairie des Tarts, où son lit est resserré par un canal fait aux frais de la Province, fournissent du foin en abondance : les autres rivieres ont aussi leurs prairies, mais le foin n'y est pas à beaucoup près d'aussi bonne qualité. En général, le fourrage manque

dans le Bailliage ; auſſi le bétail de toute eſpèce y eſt-il chétif & en petite quantité : ce qui doit influer beaucoup ſur l'agriculture. On pourroit remédier à la diſette de fourrages par les prairies artificielles, ou en convertiſſant quelques communaux dégradés en ſain-foin, pour l'uſage des Paroiſſes, qui ſe le partageroient par cantons. Le ſain-foin, qu'on nomme *Bourgogne* dans les autres Pays, procureroit des avantages ſans nombre à la Province qui lui donne ſon nom, ſi l'uſage en étoit plus répandu. On ne le fait guere ſervir qu'à réparer les vignobles uſés ; mais à peine eſt-il connu dans la partie inférieure du Bailliage. V. ſur ſon utilité & ſur le mauvais état des fermes du Dijonnois, faute de fourrage, le Mémoire de M. Vaudrey, un de nos Compatriotes, ſur *les prairies artificielles*. On peut auſſi conſulter l'Ouvrage de M. Deſpomiers, qui a pour titre : *l'Art de s'enrichir par l'Agriculture*. Si l'exemple étoit capable d'exciter l'induſtrie, on pourroit citer pluſieurs Particuliers, qui, dans des terreins ingrats & pierreux, ont ſemé & recueilli le plus beau ſain-foin.

Le Bailliage de Dijon fournit beaucoup de vins ſur une côte qui commence à s'élever au pied de la Capitale. Cette côte, expoſée au levant & au midi, régne juſqu'en Provence. Dans le vignoble de Dijon, on

trouve les *Crays de Pouilly*, les *Poussots*, les *Roses*, les *Perrieres*, vins légers & délicats; Fontaines & Talant donnent des vins communs : ceux du climat des *Violettes* & des *Mardors* sont excellens à la troisiéme ou quatriéme feuille, plus rosés que les précédens, & qui peuvent faire commission, ainsi que ceux de Chenôve, premier Village de la bonne côte, où est le *clos du Roi*, & quelques climats qui donnent de très-bons vins; s'ils sont gardés cinq ou six ans, ils deviennent comparables à ceux de Nuits. Ceux de Marsannay sont inférieurs aux précédens.

Les Villages qui suivent sont, Couchey, Fixey, Fixin, où l'on distingue les *Perrieres*; ces lieux, ainsi que Brochon, fournissent les meilleurs vins d'ordinaire. La côte du Dijonnois se termine à Gevrey, où l'on cultive mieux la vigne qu'en tout autre endroit du Bailliage; aussi en est-on récompensé par des récoltes presqu'assurées : elles donnent un excellent vin d'ordinaire; on y distingue les climats de *Chambertin* & de *Beze*, têtes des vins du Dijonnois, qui se gardent long-temps & qui souffrent le transport.

Il y a une grande quantité de vignes à Selongey, Gemeaux, Is-sur-Tille, Chaignay, Epagny, Pichange, *&c.* mais ces vignobles isolés, emplantés de tous plans,

& à toute expoſition, produiſent des vins d'une qualité bien inférieure à ceux dont on vient de parler. Les meilleurs de cette arriere-côte ſont ceux de Sèlongey. Remarquons que le Roi, par Lettres Patentes du 8 Février 1485, ordonna d'extirper les vignes à l'entour de Dijon, plantées dans des terres propres au labourage.

Pour la culture des terres on obſerve la diviſion en trois ſolles ou ſaiſons. La premiere pour les bleds d'hiver; la ſeconde pour les carêmages; la troiſiéme pour les *ſombres* ou jachères. Il n'y a d'exception à cette régle que dans les lieux où l'abondance de fumier met les terres en état de porter tous les ans, & pour ceux où la bonté du ſol, comme dans la plaine de Rouvre, *&c.* permet de ſemer des menus grains ſur les ſombres.

Quant aux qualités particulieres des terres de ce Bailliage, les plaines de St. Julien, de Veronnes, de Spoy, de Beze; celles du cours de la Vingeanne à l'eſt, ſont couvertes d'une terre noire très-fertile, qui contient beaucoup de parties alkalines, abſorbantes, & de matieres huileuſes. Plus bas, au levant & au midi, les plaines de Rouvre, Longecourt, Aizerey, Saulon, Cîteaux, *&c.* ont à peu près les mêmes qualités, quoiqu'elles ſoient plus argilleuſes. Toutes ces terres ſont très-propres à retenir les acides volatils que l'air, l'eau des pluies,

pluies, les roſées & les vapeurs ſouterreines leur apportent pour les convetir en ſels neutres qui deviennent une nourriture fort convenable au regne végétal. C'eſt à cette qualité des terres de la plaine qu'on doit leur fertilité.

Dans la partie du Bailliage qui s'étend à l'oueſt & au nord, le Pays eſt montueux, le terrein léger & aride, à l'exception de quelques plaines labourables d'aſſez petite étendue, telles que celles de Norges, d'Ahuy, le vallon de Plombieres, *&c.* Les territoires de Fleurey, Lantenay, Pâques, Etaules, le deſſus de Plombieres, Corcelles, Flavignerot, & autres Villages voiſins, doivent être compris dans la claſſe des terreins pierreux & ſtériles.

La différence de ces ſols, avec ceux de la plaine, eſt occaſionée par celle des ſables, cailloux, laves briſées, *&c.* qui y prédominent, & par le plus ou le moins de terre végétale qui y eſt reſtée ſuivant la pente. D'ailleurs ces Pays étant plus élevés, ſont plus ſecs, plus froids, plus tardifs & peu propres à la culture du froment, qui demande ordinairement une terre forte.

Ces terres pierreuſes ne retiennent pas l'eau, & manquent par conſéquent de ces ſucs ſavonneux qui fourniſſent la nourriture aux plantes. Les ſels & les acides de l'air ne peuvent s'y fixer, faute de matrices

propres à les retenir : les ſables où les eaux filtrent & ne peuvent ſéjourner, s'échauffent fort aiſément. Auſſi dans les années chaudes & ſéches, les récoltes ſont mauvaiſes dans ces cantons, & rembourſent à peine les frais de culture, parce que la terre y brûle les plantes. Un remede général qui pourroit prévenir les défauts de ces ſortes de terreins, ſeroit d'adopter la méthode facile & peu coûteuſe des Anglois, qui conſiſte à parer de glaiſe ou de marne les champs arides qu'ils convertiſſent par ce moyen en ſables gras & fertiles, propres à retenir les influences de l'air. C'eſt ce que viennent d'éprouver, à leur profit, le Seigneur de Meuilly & M. Machureau du Poiſet.

Mais une des meilleures méthodes de fumer les terres légeres, ſeroit d'y enterrer des veſces, lupins, groſſes fèves & autres plantes graſſes, lorſqu'elles ſont en fleur, & particuliérement le ſarraſin ou bled noir, dont les tiges ſont remplies de beaucoup de ſuc, ou mieux encore les gros navets ou turnips, dont on fait manger le feuillage par les beſtiaux, & les moutons ſur-tout, dont la dent attaque la rave juſques dans le cœur, & la fait promptement pourrir, comme il ſe pratique aux environs de Montluel. C'eſt-là le grand ſecret des Anglois pour engraiſſer les terreins les plus arides ; méthode infiniment préférable à celle du fumier, en ce qu'elle eſt moins coûteuſe,

qu'elle nourrit le bétail ; que loin de multiplier les mauvaises herbes, elle les étouffe ; qu'elle rafraîchit la terre & donne à ces sols arides la liaison qui leur manque.

Les plantes pivotantes & vivaces par leurs racines, comme le trefle, le sainfoin, seroient aussi très-propres à soutenir ces terres, & à leur donner la fertilité, en conservant l'humidité sur leur surface, & en profondant la terre pierreuse ; ce qui facilite l'entrée aux influences de l'air & aux sels volatils qui s'y fixent par ce moyen, sans que l'eau puisse les entraîner en délavant les sables ; le contraire arrive si on laboure souvent ces terres maigres, sans y rien mettre, sur-tout quand on a l'imprudence de les ouvrir avec le soc, & de les sombrer pendant les chaleurs, qui en font évaporer les sels & les huiles. Ce défaut est malheureusement trop général dans la Province.

L'Agriculture est un objet de si grande importance, que nous avons cru devoir y insister. Nous finirons cet article en louant l'attention de plusieurs Cultivateurs de Fleurey & du Pont-de-Pany, qui ramassent avec soin les sables gras & limons que l'Ouche dépose sur ses bords, ou dans les atterrissemens qu'elle forme, & les épanchent dans leurs étables ou sur leur fumier, pour les porter ensuite dans leurs champs. Ces Cultivateurs soigneux sont bien récom-

penſés de cette peine qui rend leur récolte beaucoup plus fructueuſe : ils commencent même à ſemer du froment qui vient très-bien. Il ne leur manqueroit que d'étendre cette pratique, & d'employer en plus grande partie la glaiſe au même uſage, après l'avoir mêlangée avec le fumier de mouton, & l'avoir laiſſée mûrir à l'air.

Faute de riviere navigable dans le Bailliage, le commerce y eſt aſſez languiſſant, à l'exception de celui des grains qu'on conduit ſur la Saone pour Lyon, la Provence, l'Eſpagne & l'Italie. Il n'y a guere que les vins de Chenôve & de Gevrey qui vont chez l'Etranger; le reſte ſe conſomme dans le pays.

Nous avons parlé plus haut du commerce des fers; ajoutons que l'on voit à Velars-ſur-Ouche une Filerie, l'unique qui ſoit en Bourgogne. Il y a pluſieurs Papéteries ſur l'Ouche & ſur la Beze. Dans la Capitale, eſt une Rafinerie de ſucre; cette Manufacture, quoiqu'encouragée, ne peut qu'être inutile au Public & onéreuſe à l'Entrepreneur, à cauſe de ſon éloignement des lieux d'où elle doit tirer ſes matieres premieres. Il y a auſſi une belle Cartonnerie; une Fabrique de cordes à boyaux, la quatriéme qui ſoit en France; une Faïancerie; une vaſte Tuilerie, établie par le Sieur Taiſand en 1772. Pour les Fa-

briques d'étoffes, on peut consulter Savary, article *commerce*, page 226. Selon cet Auteur, la seule Fabrique d'étoffes de laine à Dijon, est celle de serge de deux tiers de large; elle occupe quelques Facturiers, & deux moulins à foulon : ces serges se font des laines du Pays, qui sont bonnes pour la teinture & la foulure. On trouve près de Plombieres une terre qui est très-propre à dégraisser. On recueille dans ses environs des ingrédiens pour la teinture : le pastel & la garance sur-tout y réussiroient à merveille; mais on en a jusqu'ici négligé la culture, quoiqu'elle fût ordonnée par Colbert en 1671 : cinq ou six Maîtres Teinturiers sont plus employés au dehors qu'au dedans.

Il s'y fait aussi des droguets de fil & laine, rayés & unis, & même quelques draps, façon de Semur. Un Fabricant fait de belles ratines, des serges larges & étroites, du drap commun & des couvertures. Un autre fait des draps & des serges.

On voit dans l'Isle formée par deux bras de l'Ouche, à la sortie du Fauxbourg de ce nom, une Manufacture établie en 1755 sous la protection des Etats : le Sieur du Fossé, à qui elle appartient, y emploie plus de cinquante Ouvriers; on y fait de très-beau velours sur coton, des mousselines rayées & quadrillées, & des indiennes de

très-bon goût : cette Manufacture utile, qui doit beaucoup aux soins M. de Villeneuve, Intendant, emploie dans la Province plus de trois cents personnes à la filature des cotons.

Les Capucins de Dijon fabriquent chez eux des draps pour la consommation des Communautés de leur Ordre. Il y a en cette Ville quelques métiers de bas de soie, depuis que les plantations de mûriers se sont multipliées. Le magasin de glaces de la Manufacture de Rouelle est à Dijon; on y fait le teint & les ornemens; elles se vendent à trente pour cent au dessous du tarif de Saint-Gobin. Savary dit qu'il y a deux Manufactures à l'Hôpital, l'une de bas, qui en fournit trois mille cinq cents paires, & l'autre de dentelles, façon du *Havre*; mais elles ne subsistent plus : la premiere a été remplacée par celle du Sieur Jacob, établie au Saint-Esprit, & entretenue maintenant par le Sieur Bruet.

On avoit établi à l'Hôpital Sainte Anne une Manufacture de dentelles, point d'Alençon, où l'on faisoit des chefs-d'œuvre en ce genre; mais cet Etablissement utile, formé par le Sr. Hessing, n'a pas eu les suites qu'on en espéroit : les Manufactures les plus avantageuses des Villes, seroient sans doute celles qui fourniroient du travail à un sexe qui a besoin d'occupations sédentaires.

Le Dictionnaire du commerce parle d'une Fabrique à Marey-sur-Tille, où l'on fait des serges drapées de deux tiers de large, dont le produit va à deux ou trois mille piéces par an, & dans laquelle plus de cinquante Maîtres Facturiers sont employés. Il ajoute que ce lieu est d'autant plus propre pour une Manufacture, que les eaux y sont très-bonnes, & la terre propre au dégraissage : mais il y a sans doute erreur dans cet article. Il se trouve quelques Fabricans dans cette Paroisse, ainsi qu'à Selongey, Mirebeau, Is-sur-Tille, Villey, Avelange, Avot, Poinson, Buzerotte. On fait dans tous ces lieux des serges d'une aune & de deux tiers de large, des droguets rayés, de trois quarts, en blanc d'une demi-aune de large, qu'on vend aux Marchands de Dijon & de Troyes. Ce qui a occasioné l'erreur de Savary, c'est qu'on a donné le nom de *serges de Marey* à toutes celles qui se fabriquent dans ces différens endroits du Dijonnois.

Les Chapeliers ne travaillent plus guere que pour les Habitans des campagnes : le reste de la chapellerie se tire de Paris ou de Lyon.

Le commerce de Tannerie étoit autrefois très-considérable à Dijon; mais l'Edit de 1759 & celui de 1772 pour les deux sols par livre, y ont mis tant d'entraves & des droits si onéreux, que les Fabriques sont

tombées. Sur neuf qui reſtent à Dijon, on n'en peut compter que deux bonnes, & il y en avoit dix-neuf en 1700. De trente à Beaune en 1740, onze en 1759, il n'y en a plus aucune; elles ſont de même anéanties à Châlon, Auxonne, Pontailler, Châteauneuf, *&c.* Cette décadence eſt ſenſible, non ſeulement en Bourgogne, mais dans le Royaume; celles de Dax ſont tombées totalement; la Manufacture Royale de Saint-Hypolite à Paris eſt ruinée, & tout eſt vendu. Cette Capitale qui avoit quarante Maîtres Fabricans en 1750, & deux cents quatre-vingts Ouvriers, n'a plus que huit Maîtres & environ cinquante Ouvriers. A Aix, de dix-ſept Maîtres, il n'en reſte plus que deux, & ſix à Provins, de quatorze avant 1759. Les Fabricans accablés & tourmentés de toutes parts, quittent le métier, & la France a vu porter loin d'elle leur induſtrie. Les Tanneurs découragés qui reſtent, eſpérent de l'équité de M. le Contrôleur Général, qui aime ſa Patrie, que touché du Mémoire détaillé, préſenté par M. de Rubigny de Berteval, Tanneur & Hongroyeur à Paris, il ne verra pas, ſans y remédier, le dépériſſement général d'une Fabrique auſſi utile.

Le commerce de bétail, comme chevaux, bêtes à cornes, *&c.* qui ſe débitoient autrefois en Franche-Comté, à Metz, en

Alſace, eſt tombé dans la même proportion.

Le Reſſort du Bailliage paroît avoir été fort peuplé du temps des Gaulois & des Romains : pluſieurs endroits ont conſervé leur nom celtique ou romain; tels que Dijon, *Divio*, Aizerey, *Aziriacum*, Gevrey, *Gibriacum*, Crimolois, *Cremolex*, Larey, *Elariacum*, Couchey, *Copiacum*, Morveau, *Merveolum*, Perrigny, *Patriniacum*, &c.

La voie militaire, tracée par Agrippa, traverſoit le Pays du ſud au nord; on en trouve des veſtiges aſſez bien conſervés dans les bois de Cîteaux, au petit Saint-Bernard, ſur la chauſſée de Sathenay, ouvrage des Romains, d'où elle tiroit au parc, où l'on en voit un morceau de cent pas de long; paſſoit entre Dijon & Montmuſard, le long du parc de Pouilly à l'eſt, à Bellefont, à Norges par une direction très-droite de Châlon à ce Village, ſelon la déclinaiſon de la bouſſole; enſuite à Gemeaux, à Til-Châtel, *Tile Caſtrum*, dont les Itinéraires font mention; à Orville, *Orba Villa*, d'où elle tomboit à Langres. On a trouvé à Norges la baſe d'une colonne miliaire, déterrée en creuſant un foſſé de l'ancienne route, avec des débris de la colonne, ſur l'un deſquels on liſoit N°. VII. Une branche de ce chemin tiroit de Langres à Beſançon par Saquenai, où l'on découvrit en 1703 une belle colonne miliaire, gravée dans le der-

nier Ouvrage de M. le Gouz ; delà elle passoit sur le finage de Fontaine-Françoise : (voy. ce Bourg ci-après). Une autre branche partant d'Alise, traversoit la forêt d'Eugny, où on la distingue encore, le finage de Chevanay, *&c.* & alloit joindre la voie romaine de Langres, ou celle de Fontaine-Françoise, pour la Séquanoise. On voit les restes d'un ancien chemin ferré, qui tendoit de Beligny-sur-Ouche par Becou, par la rente du Puys-Mathey, à Semesange, Chambeuf, à la gorge de Flavignerot, à Gouz-Ville, *&c :* cette route, qui abrégeoit de quatre lieues, est toute dégradée & changée ; elle étoit encore pratiquée il y a cent ans.

Les figures en relief, les statues antiques, conservées chez M. Baudot, au Fauxbourg d'Ouche, au jardin de Botanique, à Couternon, chez M. de Thorey, à Gevrey dans la maison Fistet, le tombeau de Chindonax, le petit Dieu *Crepitus*, trouvé au bas de Talant, les médailles du haut Empire, découvertes à Norges, à Bellefont, dans les terres d'Ogne, à Til-Châtel, avec des urnes, des lampes de brique, des débris de colonne, des vieilles armes trouvées à Vantoux, au Mont-Afrique, à Gouz-Ville, à la Maison de retraite, *&c.* prouvent le séjour des Gaulois & des Romains en ce Pays : on ne s'étendra pas davantage sur cet objet, dont

on verra le détail dans la Description particuliere.

Le temps dévorant, les pestes fréquentes, les incendies, les guerres, ont détruit quantité de Villes & de Villages, & l'on peut dire, selon l'expression d'un ancien, que nous marchons sur les débris des Cités. Lans ou Laon-sur-Leigne, près de Molême, Alise, *Mediolanum*, Capitale des Insubriens, *&c.* ont disparu depuis bien des siécles. Voici les lieux détruits que nous avons pu découvrir dans le Dijonnois.

Artes, *Artesia*, Village autrefois entre Champagne & Saint-Seine-sur-Vingeanne, donné à l'Abbaye de Beze en 634 par le Roi Dagobert; il n'y reste plus que deux maisons. V. *Champagne*, ci-après.

Antua ou *Atornum*, Capitale des Attoariens, dont on voit les ruines dans la forêt de *Volors* ou Velour, près de Beze.

Buteau, *Buxatellum*, près de Spoy.

Larey, *Elariacum*, gros Village au sixiéme siécle.

Longviot, Hameau de la Paroisse de Longvic, qui subsistoit en 1500, détruit entiérement en 1650.

Mitreuil, gros Village & Paroisse, détruit dans les guerres de 1636.

Le Bourg d'Ogne près de Lux, où l'on a découvert tant d'antiquités, détruit probablement au cinquiéme siécle.

Ogny, ancienne Paroiſſe, où il n'y a plus que quatre maiſons.

Petra-Ficta, dont la ſituation eſt inconnue.

Saint-Martin-des-Champs, près de Dijon, Paroiſſe autrefois & Mere Egliſe de Fontaines, réduite en une maiſon & une Chapelle donnée aux Freres des Ecoles Chrétiennes.

Saint-Phal, près de Bretiniere, brûlé par Galas en 1636.

Sathenay-ſous-Gevrey, étoit encore Village au quinziéme ſiécle.

Sully, *Aguilliacum*, Paroiſſe St. Apollinaire, brûlé par les Suiſſes en 1513, & réduit à deux maiſons.

Treges, *Tregiæ*, où il n'y a plus qu'une métairie aux Bernardines, entre Flacey & Spoy.

Trimoloix, *Trimoledum*, ancien Village, Egliſe-Mere de la Paroiſſe de Nôtre-Dame de Dijon, où il ne reſte plus que la Chapelle de Saint Jacques qui eſt en ruine.

Ville-Charles, *Villa Carli*, près d'Is-ſur-Tille, Paroiſſe au dixiéme ſiécle, & où il n'y a plus qu'une maiſon.

Après ce coup d'œil général ſur le Bailliage de Dijon, nous allons paſſer à la Deſcription de chaque Lieu, en commençant par la Capitale.

*

NOTICE HISTORIQUE DE DIJON.

Innumeræ cultæque domûs, facunda virorum
Ingenia. Auſ.

DIJON, *Divio*, *Dibio*, *Divionenſe caſtrum*; Capitale du Dijonnois & de toute la Bourgogne, Siége principal du Bailliage qu'on vient de décrire. Il eſt étonnant qu'elle ne jouiſſe pas du même avantage que la plûpart des autres Villes de la Province, qui ont leurs Hiſtoriens particuliers. Pour y ſuppléer, nous allons donner une notice hiſtorique, qui ſuffira, quant-à-préſent, pour prendre une légere idée de l'origine, des accroiſſemens, des priviléges, de l'état ancien & moderne de cette Ville. Si le Public paroît content de ce premier Eſſai, nous eſpérons lui donner une Hiſtoire complette de cette Capitale.

ORIGINE DE DIJON.

L'époque de la fondation de cette Ville a été ſouvent diſputée, mais peu éclaircie. De tous les Auteurs qui ont traité de ſon origine, les uns trompés par une certaine reſſemblance de noms, ont cru que cette

Ville avoit été bâtie par les *Divitenſes*, Peuple de Germanie, ou par *Divitiacus*, Général Eduen; les autres par les Empereurs Marc-Aurele, ou Aurelien : quelques-uns tirent ſon nom du Bourg d'*Ogne*, qui ſignifioit *Ville des Dieux*, d'où vient ſon nom actuel *Divio à Divis*, & ont bâti des romans ſur cette étymologie. Mais les ſavans Adrien de Valois & Bullet penſent qu'elle a été nommée *Divio*, des mots celtiques, *Diw-io*, à cauſe de ſa ſituation auprès de *deux rivieres* & de pluſieurs fontaines. Gregoire de Tours, le premier Hiſtorien qui parle de Dijon, dit que l'Ouche baigne ſes murs à l'oueſt, & qu'une autre petite riviere coulant du nord au midi, la traverſoit entiérement, & y faiſoit tourner un moulin pour l'uſage de ſes Habitans. Si l'on en croit les Amateurs d'origines celtiques, c'eſt à ces deux rivieres au confluent deſquelles Dijon eſt ſitué, qu'il doit ſon nom ; car *Divion*, dit Saint-Julien de Baleurre, *n'eſt point latin ains du crû de la Province en laquelle eſt aſſiſe cette place y poſée par les Gaulois plus anciens Fondateurs de Villes que ne furent onc les Romains.*

Le ſentiment le plus probable & le mieux fondé, eſt celui qui attribue ſes commencemens à un ſimple camp Romain, établi dans un lieu déja habité par des Gaulois. Ce ſentiment, preſque démontré par M. Baudot dans une curieuſe Diſſertation im-

primée en 1710, est encore fortifié de nouvelles preuves dans l'*Essai* de M. le Gouz sur l'origine de Dijon, & le Mémoire de M. l'Abbé Boullemier, inséré au second volume des Mémoires de l'Académie de Dijon, page 191.

César, après la conquête des Gaules, établit dans la Cité de Langres deux Légions (*B. Gal. liv. VI*). Un passage du septiéme livre est encore plus formel pour désigner le *castrum Divionense* : ce grand Capitaine « ayant rejoint sa Cavalerie à » Vienne, où étoit indiqué le rendez-vous, » côtoya le finage des Eduens pour passer » chez les Lingons, où les Légions hiver» noient. Il mit C. Fabius à la tête des Lé» gions destinées à former une habitation » sur les frontieres des Eduens. » En effet, cette famille étoit en grande considération à Dijon, comme le montrent les inscriptions consacrées aux *Fabius* : peut-être qu'on les regardoit comme les Fondateurs de cette Ville située, comme l'indique César, à l'extrêmité des Lingons & des Eduens.

On sait que les Romains campoient sous des tentes de peaux en Eté, & qu'ils faisoient des barraques en hiver : on les appelloit alors *Castra stativa*, camps à demeure. Ils étoient entourés de fossés & de palissades, soutenues par de gros pieux qu'ils lioient ensemble. Ces camps étoient disposés avec tant d'avantage, que le Gé-

néral voyoit de ſa tente tous les mouvemens du corps qu'il commandoit. Il y avoit quatre portes : la *Prétorienne* étoit au levant, ou tournée du côté de l'ennemi ; elle donnoit entrée à une rue qui ſe rendoit à la tente du Général, auprès de laquelle on mettoit à droite & à gauche les faiſceaux d'armes, la tréſorerie & les magaſins deſtinés à l'uſage du camp. Les rues ſe croiſoient pour la facilité du ſervice dans les alarmes, & pour ſe rendre à la défenſe des retranchemens. Tel étoit alors le camp où s'eſt formé Dijon. On voit encore, dans l'enclos des anciens murs, la figure quarrée, la même diſpoſition & les mêmes aſpects, ſemblables au plan qu'en a tracé Gregoire de Tours. M. Baudot, en renverſant l'une des trente-trois tours dont parle cet ancien Hiſtorien, & ſur laquelle il fit conſtruire ſa maiſon, près le College, trouva pluſieurs figures de la haute antiquité, dont on voit une partie dans ſa cour, & qui ſont gravées dans ſa Diſſertation : elles font la baſe de ſes raiſonnemens, pour prouver que Dijon exiſtoit dès les premiers Empereurs. On ne citera que cette inſcription :

ANTIDIÆ PATERNÆ SOCRÆ,

RESTITUTUS VET. LEG. XXII. P.

Cette épitaphe, miſe par *Reſtitutus*, Vétéran de

de la XXIIe. Légion à la mémoire d'*Antidia*, marque qu'il y avoit des Soldats légionnaires dans le *castrum Divionense*, où ils faisoient leur demeure. Cette enceinte de murs n'étoit donc pas la premiere, puisque l'on trouve dans les démolitions de la seconde, des sculptures & des inscriptions qui n'y étoient pas mises pour l'orner, & que l'on a été obligé d'abattre la premiere pour bâtir de ses débris l'enceinte décrite par Gregoire de Tours.

M. le Président Bouhier avoit la même opinion sur l'origine romaine de sa Patrie. Il parle dans une Dissertation imprimée à Aix en 1733, d'une statue, au bas de laquelle sont ces mots : *JULIUS BIRACATUS, P. P.* Il remarque à cette occasion que les Gaulois adoptés par quelque Romain illustre, en portoient ordinairement le surnom, & que celui de JULE ne s'étoit si fort multiplié dans nos Pays, que parce que César cherchoit à se rendre agréable aux Peuples par ces sortes d'adoptions. » L'inscription, ajoute l'illustre Président, » est en beaux caracteres romains, & paroît être du temps » d'Auguste ; ce qui démontre l'ancienneté » de notre Ville, dont quelques-uns ont » voulu douter. »

Lorsqu'on démolit en 1733 une partie des anciens murs pour faire l'escalier du Palais des Etats, on découvrit des statues

en relief, qui étoient ſous les murs mêmes, les unes ſur le côté, les autres ſur le dos, des baſes de colonnes, des corniches, des friſes, des draperies & autres ornemens qui paroiſſent avoir fait partie d'un Temple.

Dans les décombres d'une des vieilles tours près du Logis du Roi, on trouva en 1768 pluſieurs figures, reliefs & inſcriptions. M. Legouz, ſi connu par ſon zèle patriotique, retira des mains des Ouvriers quelques-uns de ces monumens qu'on achevoit de mettre en piéces. Il les a fait graver, en y joignant des explications ſavantes, dans ſon *Eſſai ſur l'origine de Dijon*, où il adopte le ſentiment de M. Baudot, comme le mieux prouvé. Il eſt évident en effet que tous ces monumens exiſtoient avant ces murs, & ne peuvent provenir que de la deſtruction de l'ancien Dijon par les Barbares, dans le troiſiéme ou le quatriéme ſiécle.

C'eſt donc au foible commencement du Camp de Céſar, ſitué entre les Lingons & les Eduens, que nous devons la Capitale de Bourgogne; lorſqu'il en eût retiré ſes Légions, cette ſtation fut bientôt occupée par des Marchands & des Ouvriers, que l'avantage du commerce avoit attirés en ces cantons. L'agrément du lieu y fixa leur ſéjour; par les mêmes raiſons, des étrangers s'y établirent avec quelques-uns des

vétérans, comme le prouve l'inſcription de *Reſtitutus*, rapportée ci-devant, & celle découverte en bâtiſſant le Collége Godran, citée par l'Avocat Richard en 1585, qui portoit ces mots, *FERRARII DIBIONENSES*. M. Legouz a fait graver une brique ſur laquelle on voit ceux-ci : *LEG. VIII. AUG.* & il préſume qu'elle vient de quelqu'Autel ou Edifice public, élevé par la Légion auguſtale.

Les progrès de cette Ville naiſſante, allerent toujours en augmentant ſous les Empereurs, qui devoient la regarder comme leur ouvrage. On peut même dire qu'elle n'avoit pas langui dans l'obſcurité, long-temps après ſa fondation. On en a la preuve dans le bas-relief qui repréſente l'alliance d'OCTAVE, de LÉPIDE & d'ANTOINE. Ce morceau, reconnu de la belle antiquité, dépendoit, ſelon les apparences, d'un plus grand ouvrage fait à l'honneur des Triumvirs. Ce relief & ceux qui l'accompagnent dans la façade d'une maiſon du Fauxbourg d'Ouche, ſemblent annoncer, ainſi que la brique de la Légion Auguſtale, que Dijon avoit reçu des bienfaits d'Auguſte, qui paroît avoir rendu *ſtative* la caſtramétation commencée par Céſar.

On voit par les débris gravés à la ſuite de l'*Eſſai* de M. Legouz, que bien long-temps avant qu'on eût élevé les tours ſous

lesquelles ils étoient cachés, il y avoit à Dijon des Sénateurs & plusieurs personnes de marque. Il sera facile de se convaincre, en parcourant ces gravures, de l'état florissant de cette Ville sous les Empereurs, par la quantité de tombeaux de familles très-connues dans l'Empire, comme celles des *FABIUS*, des *ANICES*, &c. On y apperçoit des Guerriers décorés de colliers ou de bulles, des figures colossales de Diane, d'Apollon, auxquels sans doute on avoit élevé des Temples; on y voit des Sacrificateurs, des augures, des oiseaux, des pateres, enfin, tout ce qui avoit rapport aux sacrifices des anciens. Jacques-Auguste de Chevane cite même une médaille d'or de Posthume, sur laquelle il lisoit, *HERC. DEUSONIENSI*, pour *Divionensi*, qui marqueroit qu'Hercule étoit honoré à Dijon.

Les tombeaux des Sénateurs annoncent qu'il y avoit dès-lors un Peuple considérable dans la Ville, bâtie sur l'emplacement du Camp de César, & qu'elle devoit jouir des droits de Bourgeoise romaine. Différentes inscriptions montrent qu'il y existoit plusieurs Corps de métiers, comme celle de *FERRARII DIBIONENSES*, & un Chef des Nautoniers sur la Saone pour le commerce des grains : *NAUTA ARARICUS* : nouvelle espèce de Magistrature formée sous l'Empereur Commode. Le commerce devoit

y être floriſſant, tant par le voiſinage de la Saone & la fertilité du Pays, remarquée par Grégoire de Tours, que par la commodité des voies romaines : l'un des quatre grands chemins militaires qui traverſoient les Gaules, paſſoit près de Dijon à l'eſt.

Les figures de Druïdes, données par M. Legouz; le tombeau de Chindonax, Grand Prêtre des Vaccies, découvert par le Médecin Guenebault dans les vignes des Pouſſot en 1598, ſont encore une preuve que du temps des Celtes ou de Céſar, ou au moins d'Auguſte, les Druïdes, Prêtres d'Apollon, adoré ſous le nom de *Mithra*, avoient un Collége près de Djon, puiſque le Grand Prêtre y demeuroit. Ce monument démontre que cette Ville ne peut avoir été bâtie que ſous ces premiers Empereurs, puiſque Claude avoit achevé d'exterminer les Druïdes, & de les chaſſer entiérement des Gaules. En vain a-t-on voulu ſuſpecter ce monument que Henri IV viſita lui-même; Caſaubon vint exprès de Genève pour le voir : Jacques Guijon & le fameux Critique Claude Saumaiſe, dont le témoignage eſt au deſſus de toute exception, en regardoient l'authenticité comme indubitable. Philibert de la Mare, ce ſavant, ſi exact & ſi connoiſſeur, qui aſſure avoir vu cent fois la pierre où étoit l'inſcription grecque,

blâme ceux qui, ſans l'avoir vue, ont cherché à la rendre ſuſpecte. Cette piéce antique paſſa du fils de Guenebaut au Cardinal de Richelieu en 1635, enſuiteà Gaſton d'Orléans : l'Abbé Lebeuf aſſure l'avoir vue en 1738 dans la baſſe-cour d'un Curé près de Verſailles, où elle ſervoit d'abreuvoir.

Ainſi Dijon prenoit ſes accroiſſemens à l'ombre de la protection des Céſars, & continua de s'agrandir & de s'embellir; puiſque Saint Benigne envoyé au milieu du ſecond ſiécle par Saint Polycarpe dans les Gaules, pour les éclairer des lumieres de la Foi, s'arrêta à Dijon comme dans le lieu le plus conſidérable de ces cantons, & où réſidoit le Comte Térence, Préſident, pour M. Aurele. En vain de prétendus Critiques, tels que Bouilland, ont voulu jetter des nuages ſur la réalité de la Miſſion de Saint Benigne : les actes de ſon Martyre, que Gregoire de Tours dit avoir été portés à Gregoire de Langres ſon biſaïeul, l'invention de ſon Corps par ce Saint Evêque, la Baſilique qu'il fit conſtruire en ſon honneur en 506, les anciens Martyrologes, les actes de Saint Symphorien que D. Ruinart cite comme ſinceres, ſoutenus d'une tradition conſtante, ne permettent pas de révoquer en doute la Miſſion de cet Apôtre de la Bourgogne.

Ses actes rapportés par M. l'Abbé Fyot,

disent que M. Aurele vint à Dijon, allant chez les Séquanois, pour voir les nouveaux murs & les édifices qu'on y avoit élevés par son ordre : il n'est pas à présumer que ces murs soient les mêmes que ceux décrits par le pere de notre Histoire, ni que la Ville dont il parle, soit la même qui subsistoit du temps de cet Empereur : la petite étendue qu'il donne à Dijon, (étendue circonscrite par les limites de la Paroisse de Saint Médard), n'annonce point une place aussi considérable que l'attestent les débris de nos monumens trouvés sous les murs de la derniere enceinte, à la vue desquels on juge aisément qu'elle devoit avoir été plus étendue & plus peuplée sous les Empereurs, que celle qu'il décrit.

D'ailleurs, M. Aurele ni Aurelien, qui avoient tous deux un grand zèle pour le culte des Dieux & pour la gloire de l'Empire, n'auroient pas souffert qu'en leur présence on eût profané les images des Idoles qu'ils honoroient. Auroient-ils permis que les débris des Temples & les restes précieux de ces tombeaux, si respectés des anciens, eussent été employés en matériaux bruts, à faire les fondations des murs & des tours ? On pourroit croire, par l'examen de ces vieux murs, qu'ils sont un ouvrage des Barbares, qui ont voulu fortifier ce poste après l'expulsion des Romains; ou s'ils sont

des Romains eux-mêmes, ce ne peut être que dans un temps où les Arts en décadence annonçoient la chûte de leur Empire, lorſque le Siége en eût été transféré de Rome à Bizance. Le mauvais goût de la plupart de ces ſtatues, l'écriture dégénérée, des inſcriptions pyramidales qu'on trouve dans le Recueil de M. Legouz, ſemblent prouver que la conſtruction des murs, décrits par Grégoire de Tours, & dans leſquels ces figures ont ſervi de matériaux, eſt bien poſtérieure à M. Aurele & à Aurelien. Les reſtes de Temples & de tombeaux marquent en même temps que les murs où ils furent employés, n'ont pu être conſtruits que dans un temps où la Religion chrétienne a été dominante en cette Ville, & lorſque les Payens ont été dépouillés de toute adminiſtration dans cette Province; temps par conſéquent qu'on ne peut fixer qu'après la converſion du grand Conſtantin au quatriéme ſiécle.

Les fréquentes incurſions que faiſoient en ce temps-là les Germains, les Francs & les Bourguignons dans nos Provinces, obligerent Conſtantin de fortifier les places les plus importantes des Gaules, pour s'oppoſer à leurs courſes continuelles. Dijon où il paſſa en 311 & 319, étoit une de ces places frontieres, renverſées par les Barbares, qu'il falloit abſolument rétablir; & il eſt à croire

que lors de ces nouvelles constructions on resserra beaucoup l'enceinte de Dijon, détruite par les ennemis, pour en faire une forteresse, telle qu'elle subsistoit encore du temps de Gregoire de Tours.

Avant que la Religion chrétienne fût publiquement autorisée par les Edits de Constantin, le petit troupeau des Fideles convertis par Saint Benigne & ses Disciples, ne cessa point de s'accroître. Ils s'assembloient pour la célébration des Saints Mysteres dans la *Crypte*, ou Chapelle souterreine de Saint Etienne. (*Voy. cette Eglise ci-après*). Saint Urbain, sixiéme Evêque de Langres, vint à Dijon, où il fit élever deux Basiliques, l'une sous le Vocable du premier Martyr, l'autre hors des murs sous celui de Saint Jean-Baptiste, près du cimetiere commun, où l'on avoit inhumé le corps de Saint Benigne. Vignier prétend, sans preuves, que Constantin donna le Temporel de Dijon à ce même Evêque : mais cette propriété est due à la piété des Rois de France, & vraisemblablement de Louis le Débonnaire, ou de Charles le Chauve.

Dijon tomba au pouvoir des Bourguignons au cinquiéme siécle : Gondebaud en jouissoit, lorsque Clotilde, Reine de France, qui transmit à Clovis, avec la foi de ses peres, sa haine contre son oncle, meurtrier de Chilperic, engagea les Evêques à favo-

riser les projets des François. Apruncule, Evêque de Langres, qui résidoit à Dijon, tenta de corrompre la fidélité des Habitans: mais ceux-ci dévoués à leur Souverain légitime, chercherent le Prélat pour le lui livrer. Averti du danger, il descendit la nuit pardessus les murs dans le fossé, & s'enfuit à Clermont en Auvergne, dont il devint Evêque, & où il est honoré comme Saint, ainsi que dans les Diocèses de Langres & de Dijon.

Clovis, pour profiter de ces troubles, gagna Godegesile, frere de Gondebaud, & s'avança à la tête de son Armée jusqu'à Fleurey-sur-Ouche, où il lui livra bataille, que le Bourguignon perdit par la trahison de son frere. On en peut voir les suites & les événemens différens qui regardent Dijon, dans notre premier volume, époques III & IV, tels que la révolte de Chramne, auquel cette Ville ferma ses portes, les Assises de Dagobert en Bourgogne, la mort de Flaocat, Maire du Palais, les siéges & prises de Dijon sous les Ducs bénéficiaires, sous le Roi Robert, *&c.*

COMTES ET VICOMTES DE DIJON.

On a parlé au long dans l'article des anciens cantons, & sur-tout dans celui du Dijonnois, de l'administration de la Justice

par les Comtes & les Vicomtes : pour ne pas nous répéter, nous indiquerons seulement ici les Comtes de Dijon depuis le neuviéme siécle.

I. MANASSÈS, dit le Vieux, SIRE DE VERGY, l'ami & le confident de Richard Ier. Duc bénéficiaire, après lequel il tint le premier rang dans la Province par la Noblesse de ses sentimens & par le courage qui caractérise les Héros. Il en donna des preuves contre les Normands, qui, en 888, s'étoient avancés jusqu'à Dijon. Il défendit cette Ville, *qui ne reçut aucun dommage*, dit Duchesne, *encore que toute la contrée voisine fût ruinée jusqu'à l'Abbaye de Beze.* Comblé de gloire & chargé d'années, il se livra tout entier aux pratiques de la Religion, & fonda, près de son Château de Vergy, le Monastere de SAINT-VIVANT, où il fut inhumé vers 900.

II. MANASSÈS II son fils administra le Comté sous la tutelle d'Aymar ou Ismar, issu des anciens Sénateurs, selon la chronique de Saint Benigne. Il fit apporter en 901 le corps de Saint Médard à Dijon, pour le sauver de la fureur des Normands, défit ces brigands, & leur tua dix mille hommes dans la bataille livrée en Charolois en 915.

III. RAOUL DE VERGY en 951 : sous ce Comte, la Ville fut prise & saccagée en 957 par Robert de Vermandois, qui dispu-

la Bourgogne au Duc Othon, frere de Hugues Capet. Le Roi Lothaire vint deux fois au ſecours d'Othon, & reprit Dijon.

IV. Ce Comté paſſa de Raoul dans la Maiſon de Beaumont-ſur-Vingeanne, ſans qu'on ſache comment. HUGUES DE BEAUMONT, Comte de Dijon, choiſit ſa ſépulture dans le parvis de Saint Benigne. Son frere Gelbuin fut le quarantiéme Evêque de Châlon-ſur-Marne en 947. Ce fut, ſelon Glaber, un des Evêques les plus diſtingués des Gaules par les vertus & la ſcience.

V. RICHARD DE BEAUMONT, fils de Hugues, ordonna le combat par Champion, dans une conteſtation entre les Abbés de Saint Benigne & de Saint Leger: procédure bien ſimple, mais peu concluante. Il épouſa Adele, dont il eut:

VI. LETHALDE ſon fils unique, qui lui ſuccéda, & mourut en 1007 ſans poſtérité. Cette maiſon de Beaumont ſe fondit dans celle de Vergy par le mariage d'Alix de Beaumont avec Guy de Vergy.

Après la mort de Lethalde, OTHE GUILLAUME, beau-frere de Brunon, Evêque de Langres, fut le dernier qui porta le titre de Comte de Dijon, ce Comté ayant été réuni au Duché de Bourgogne, ainſi qu'on l'expliquera après avoir dit un mot des VICOMTES.

Les Comtes ſe faiſoient remplacer par

des VICOMTES leurs Lieutenans, *Vice-Comites*, & qui étoient amovibles. On en trouve quelques-uns dès le neuviéme ſiécle; ils étoient établis en ſous-ordre, ſoit par les Comtes, ſoit par les Evêques de Langres, pour rendre la juſtice en leur abſence. Ils devinrent héréditaires comme les Comtes; ils avoient même obtenu en propriété un quartier de la Ville, avec les droits les plus précieux, ayant un Hôtel conſidérable, une Chapelle où l'on faiſoit l'office public pour eux & leurs *hommes;* un meix de grande étendue, & pluſieurs bâtimens qui le joignoient. Ce quartier étoit très-peuplé, parce qu'il avoit ſes priviléges, ſes libertés, ſes franchiſes, ſes foires, ſes marchés & ſon cimetiere. Ceux qui l'habitoient n'étoient tenus ni aux charges, ni aux dettes de la Ville: le Vicomte ſeul y exerçoit la Juſtice & les droits ſeigneuriaux, le ban des vins & des vendanges.

GUY, ſurnommé le RICHE, eſt le premier Vicomte héréditaire dont il ſoit fait mention au commencement du onziéme ſiécle. Il poſſédoit trois fiefs à St. Apollinaire, que le Duc Robert Ier. par accord donna à Saint Benigne.

GAUTHIER ſon fils lui ſuccéda en 1043. THIBAUD DE BEAUNE ſon gendre, qui aſſiſta à la conſécration de l'Egliſe de Saint Benigne, faite par le Pape Paſcal II en

1106, & mourut dans ſon voyage de la Terre Sainte en 1145.

JOSBERT Ier. de Châtillon-ſur-Seine, Seigneur de Grancey, qui avoit épouſé la fille de Thibaud.

JOSBERT II ſon fils, mort ſans poſtérité en 1195.

GUILLAUME, fils puîné de Eudes de Champagne, plus connu ſous le nom de *Champlitte*, chef de la branche des Sires de Pontailler, ſuccéda à Josbert II ſon oncle maternel, ſe croiſa en 1202 avec Eudes ſon frere aîné, qui mourut à Conſtantinople. Guillaume conquit la Morée, fut Prince d'Achaïe juſqu'à ſa mort, arrivée en 1210. Il avoit épouſé Eliſabeth de Mont St. Jean, dont il eut :

GUILLAUME II DE CHAMPLITTE, époux d'Eleonore de Grancey, Vicomte juſqu'en 1254 ; il étoit Baron de Pontailler, où il fonda en 1246 le Prieuré de Sainte Marie, de l'Ordre du Val des Ecoliers. Dans une donation faite en 1254, il s'appelle *Guillaume de Chanlite, Vicoms de Digiun.*

Son fils, GUILLAUME III de Pontailler, mourut en 1274.

GUILLAUME IV, dernier Vicomte, vendit au Duc Robert la Seigneurie de Flamerans, en ſe réſervant le Château, & échangea la Vicomté de Dijon en 1276, comme on le dira plus bas. Les Seigneurs de Pontailler

ſont inhumés en la Chapelle de Saint-Laurent à la Cathédrale : il eſt dit dans les titres qu'Alexandre de Pontailler, vingt-deuxiéme Abbé Régulier de St. Etienne, y fut enterré en 1464, *juxtà ſepulturam ſuorum progenitorum.*

DIJON SOUS LES DUCS DE LA PREMIERE RACE ROYALE.

Henri le Grand, frere de Hugues Capet, Duc de Bourgogne, étant mort ſans enfans dès 1002, ſon beau-fils Othe Guillaume qu'il avoit adopté, ſe mit en poſſeſſion du Duché. Appuyé de l'Evêque de Langres & des grands Seigneurs du Pays, il ſe défendit vaillamment contre le Roi Robert, qui réclamoit le Duché, comme neveu & héritier de Henri. Ce Prince aſſiégea en vain Dijon, défendue par Humbert de Mailly & le Vicomte Guy le Riche. Enfin, après une guerre de treize ans, ruineuſe pour la Province, le Duché fut cédé par traité en 1015 au Roi Robert, & le titre de *Comte de Dijon* fut réſervé à ſon rival. On peut voir les ſuites de cette guerre & ſa fin dans notre premier volume. *V^e. Epoque.*

Lambert, qui étoit redevable au Roi de l'Evêché de Langres, lui remit en même temps la propriété de Dijon. Le Monarque en fit *la Capitale du Duché*, dont il inveſtit

ſon fils Henri, qui éant devenu Roi de France, le remit à Robert, ſon frere puîné, chef de la premiere race de nos Ducs.

Hugues I, petit-fils & ſucceſſeur de Robert en 1075, donna à l'Abbaye de Saint Benigne la moitié des droits & revenus ſur la monnoie qui ſe fabriquoit à Dijon. C'eſt ſous le Duc Hugues II, ſon neveu, que cette Ville & ſes Fauxbourgs furent entiérement conſumés par le feu du Ciel, le 28 Juin 1137; les archives & tous les titres furent brûlés: événement malheureux qui nous prive de la connoiſſance de ce qui s'y eſt paſſé, de ce qui concerne ſes Magiſtrats, ſon Gouvernement & la façon de vivre de nos peres, avant l'établiſſement de la Commune. On profita de cette circonſtance pour donner à Dijon une enceinte plus conſidérable. Le Bourg, & une grande partie des Fauxbourgs, furent joints à l'ancienne Ville ſans aucune interruption. Cependant cette entrepriſe commencée vers 1137, & continuée dans les ſiécles ſuivans, ne fut terminée qu'au milieu du quatorziéme ſiécle par Jeanne de Boulogne, mere & tutrice de Philippe de Rouvre, qui épouſa le Roi Jean.

Hugues III, Fondateur de la Sainte Chapelle en 1172, contribua aux réparations de la Ville, & établit la Commune, ſelon la forme de celle de Soiſſons, par une chartre de

de l'an 1182, confirmée par Philippe Auguste en 1183; il en donna une autre en 1187 à titre onéreux, moyennant cinq cents marcs, payables annuellement. Cette derniere est rapportée dans Perard, p. 333, mais elle n'est pas en tout conforme à l'original conservé aux archives, avec celle de Philippe Auguste, visée dans des Lettres patentes de Charles V en 1369. M. l'Abbé Boullemier, qui a bien voulu nous faire part de ses recherches, a écrit sur ces piéces deux mémoires dignes d'un Patriote éclairé. Il fait voir que l'époque honorable de la liberté de Dijon est bien antérieure à la charte de Hugues III, & trop remarquable pour être confondue, comme on le fait ordinairement, avec cette derniere charte, qui, sous un prétexte apparent de liberté, devint réellement le titre de sa sujétion.

Quelques Auteurs fixent à l'an 1187, l'établissement de la Municipalité actuelle; d'autres en font remonter l'origine plus haut: on voit même, dans le Cartulaire de Saint Benigne, un Citoyen qualifié de *Maïeur* en 1100. Ce qui fait croire qu'avant l'établissement de la Commune par Hugues III, Dijon avoit déja des Magistrats particuliers, sous les Comtes & Vicomtes. Peut-être aussi que lors de la réunion du Comté par le Roi Robert en 1015, ce Prince accorda le droit d'avoir un Maire & des Echevins.

Ce qui est d'autant plus probable, qu'avant la charte de Commune, les Habitans jouissoient de toute franchise & liberté de leurs personnes, comme il est dit dans le même titre : *Salvâ libertate quam anteà habebant ;* ce qui a été remarqué dans le *Sommaire Recueil de l'état de Dijon*, dressé en 1567.

Le Duc veut, par son Diplôme, que dans la Ville & la Banlieue on s'aide mutuellement ; que personne ne prête son argent ou ne fasse crédit aux ennemis de la Commune. Si quelqu'un des membres commet un forfait contre le Duc, celui-ci en demandera justice au Maire, selon le jugement des Jurés, & ne pourra traduire le coupable ailleurs qu'à leur Auditoire. Le Maire & les Jurés auront seuls le droit de faire arrêter quelqu'un de la Commune, & de le juger, d'avoir la connoissance des forfaits ou délits concernant les fruits & les jardins, & de donner le ban de vendange. On y fixe les amendes ; on y distingue les délits réservés au Prévôt ou Bailli Ducal : on y détermine le titre de la monnoie qu'on ne pourra exiger plus forte que de cinq deniers d'aloi. On y parle du droit qu'a le Duc ou son Sénéchal, d'assembler la Commune pour la mener à l'armée pendant quarante jours sur les terres de France, & tant qu'il lui plaira s'il assiége quelque Château

dans l'étendue de ſon Duché : il fait plus, il céde à la Commune ce qu'il avoit à Marſannay, à Fenay, & lui abandonne toutes ſes ſucceſſions qui doivent lui appartenir, ſelon les anciennes Coutumes de Bourgogne, par droit d'échûte, *&c.*

Enfin, le Prince s'engage de ſuivre & de garder exactement cette Loi, ſous peine de correction du Roi de France, & d'interdit de ſon Duché par l'Archevêque de Lyon, & les Evêques d'Autun, de Langres & de Châlon. Les Habitans, de leur côté, s'obligent de lui payer chaque année *cinq cents marcs d'argent*, tel qu'il ſe donne & ſe reçoit par les Changeurs dans les foires ; au moyen de cette ſomme, les Membres de la Commune ſont déclarés exempts de taille pour toujours, avec reſtriction néanmoins que ſa charte ne pourra préjudicier aux droits que le Duc, les Nobles, les Egliſes & les Chevaliers pourroient avoir ſur leurs *hommes* de Dijon avant cet établiſſement.

On doit inférer de ces derniers mots, que ces priviléges ne concernoient que les Habitans libres, & ne touchoient en rien aux ſerfs. On peut encore obſerver qu'il falloit que cette Ville, récemment brûlée, ſe fût alors conſidérablement augmentée, & qu'elle fût bien peuplée ; puiſque ſans y comprendre le quartier de la Vicomté, les ſeuls Habitans formant la Commune, ſe ſoumet-

toient à payer annuellement une somme aussi considérable que celle de cinq cents marcs d'argent fin (à quarante sols le marc), & qu'elle devient exorbitante, si on la compare avec la foible monnoie du Duc, qui ne pouvoit être contraint à donner cours à une monnoie plus forte de cinq deniers d'aloi, au lieu de onze à douze qu'elle devoit avoir. Un sol parisis en valoit deux de Dijon. Ainsi les Sujets du Duc avoient le double à perdre en commerçant avec ceux du Roi,& ils ne virent pas sans peine que cet acte de bienfaisance du Prince portoit l'empreinte de son avarice.

Cette charte importante fut scellée & confirmée par le Duc, par Eudes son fils, & souscrite par dix-neuf Barons qui en garantirent l'exécution; tels qu'Anseric de Montreal, Aimo de Marigny, Gui de Til-Châtel, Valere de Sombernon, Ralo de St. Julien, Othe de Saulx, Guillaume de Fauverney, Othe de Saffres, Amédée d'Arcelot, *&c.* ..... Eudes III étant parvenu au Duché, la confirma de nouveau en 1193, redemanda Fenay, & céda en échange les *Juifs* & le droit d'étalage aux foires de St. Jean & de la Toussaint.

Il y eut plusieurs contestations sous Hugues IV, au sujet des droits de la Mairie, en 1248 : la Ville envoya des Députés à Soissons pour avoir l'interprétation de quel-

ques articles de la Commune, ſuivant laquelle celle de Dijon devoit être réglée par le titre de ſon érection en 1187. Perard rapporte celle de Soiſſons, pag. 336. La preſtation des cinq cents marcs étoit ſi accablante, vû le nombre des contribuables, que pluſieurs déſerterent la Ville, & la laiſſerent ſi fort ſurchargée, qu'elle en porta ſes plaintes à Hugues IV en 1262, *le priant que por Diex, por pitié & por li bien d'icelle, il mît conſeil & remede en ceſte choſe.* Ce bon Prince y eut égard; mais le remede qu'on apporta à un ſi grand mal, ne fut qu'un palliatif, peu capable de le déraciner. Auſſi la population de Dijon décrut à un tel point, que le Duc Robert, pour prévenir la déſertion totale des Habitans, renonça, quelques années après, à la preſtation des cinq cents marcs, comme on le verra plus bas.

MAIRES.

Les Habitans ayant le droit par la charte d'élire les Maire & Echevins, nous devrions en avoir la ſuite depuis 1187; mais un nouvel incendie en 1227, & la diſſipation de quelques anciens regiſtres, ſont cauſe que l'on ne peut remonter qu'au commencement du treiziéme ſiécle. Les noms de ces Maires ſont rapportés dans le *Gallia Chriſtiana* de

Robert, article *Divio*, & ailleurs : ainſi on s'abſtiendra d'en donner la ſuite complette, & celle des événemens arrivés ſous leur Magiſtrature, ce qui meneroit trop loin. Il ſuffit de remarquer ici que les Maires étoient ordinairement choiſis parmi les Nobles, ou pris dans le nombre des Citoyens les plus renommés par leurs lumieres & leur probité. On voit trois Sires de Courcelles aux treiziéme & quatorziéme ſiécles. Jean Baudot en 1396, continué quatre ans, qui reçut à Dijon le Roi Charles VI. Guy Poiſſonier en 1409; Renaud-Joly en 1416; Pierre Berbis en 1434; Guy Berbizey en 1438; Philippe Martin en 1485; Benigne de Cirey, ſous lequel les Suiſſes aſſiégerent Dijon en 1513; il l'étoit encore en 1521, quand François Ier. fit ſon entrée ſolemnelle en cette Ville; il fut douze fois Maire, & ennobli par Louis XII en 1509; Pierre Sayve quatre fois; Bernard Desbarres en 1573, depuis Préſident au Parlement. Saint Julien Baleure dit qu'*il a écrit bien & doctement de Dijon.* On voit enſuite pendant le ſeiziéme ſiécle, les Tabourot, Noel, Moiſſon, le Marlet, Jaquot, Godran, Tiſſerant, Petit, Desbarres, Laverne, Bernard, Fleutelot, Fremiot, Jean Jaquinot, Michel Bichot, Benigne de Frazans, qui étant Maire pour la ſeptiéme fois en 1639, prit pour deviſe, *in ſeptimo non licuit requieſcere.* Enſuite les Boſ-


SIGILLVM COMMVNIE DIVIONIS

ſuet, Joly, Arviſet, Venot, Comeau, Baudot qui fut trois fois Maire en onze ans, *&c.* Il y a eu des Lettres patentes enrégiſtrées à la Chambre des Comptes en 1491, qui donnoient la nobleſſe aux Maires & à leur poſtérité.

Le Maire étoit repréſenté ſur le Sceau de la Commune, comme les Princes & les Chevaliers, tantôt ſur un cheval courant à toute bride, le caſque en tête, le ſabre levé en action de frapper; tantôt avec les attributs de la paix, ſur un cheval tranquille, avec la robe, la ceinture & le chaperon, portant le faucon ſur le poing & l'éperon au talon, avec les figures du Soleil & de la Lune, ſymboles aſſez parlans de cette Magiſtrature annuelle : on voyoit autour, les têtes des vingt Echevins & la légende, *Sigillum Communiæ Divionis.* Feu M. Legouz, qui s'intéreſſoit vivement à cet Ouvrage, nous a fait graver à ſes frais le dernier de ces Sceaux qu'on voit ici.

Les droits de Juſtice ne purent être accordés aux Maire & Echevins qu'aux dépens des Vicomtes qui la rendoient en l'abſence des Comtes; mais la charte de Commune n'avoit point touché aux droits des Vicomtes ſur leur quartier où ils exerçoient ſeuls la Juſtice & les droits ſeigneuriaux. De ſi beaux priviléges dans la Capitale où le Prince réſidoit, ne purent man-

quer de fixer l'attention du Duc Robert II, déjà fâché de ce que ſes prédéceſſeurs s'étoient deſſaiſis de la plus grande partie des droits de ſouveraineté ſur ſes Habitans : il rechercha Guillaume IV, Sire de Pontailler, qui jouiſſoit paiſiblement de la Vicomté ; il en traita avec lui en 1276, en lui donnant en contre-échange ſa Maiſon-forte & Terre de Magny-ſur-Tille, & lui réſervant l'Hôtel avec la Chapelle de la Vicomté, ſitué dans l'endroit où eſt aujourd'hui la Commanderie de la Magdeleine.

Ce Duc n'étoit pas moins jaloux des priviléges de la Commune ; car ayant eu difficulté au ſujet du paiement des marcs, qui avoit été retardé, il interdit Hugues de Salmaiſe, élu Maire en 1277, & nomma pour le remplacer Pierre d'Antigny, avec de nouveaux Echevins ; mais la crainte d'une révolte l'engagea à ſe déſiſter de cette nomination, par accord fait au mois de Janvier ſuivant.

La Commune alarmée de cette entrepriſe, & plus encore de l'acquiſition de la Vicomté, qui mettoit le Duc à portée d'exercer des droits contraires à ſes priviléges, ſoutint qu'il n'avoit pu en faire l'acquiſition. Robert, de ſon côté, vouloit jouir des droits qu'elle lui donnoit. Delà ces altercations & ces brouilleries qui parvinrent juſqu'au Roi Philippe III, fils de Saint Louis. Ce Prince

dont la politique n'échappoit aucun moyen d'affoiblir le trop grand pouvoir des hauts Barons, écouta favorablement les plaintes de la Commune, & engagea le Duc son beau-frere à remettre aux Habitans *la Vicomté avec sa Justice*, & à les décharger de l'impôt trop onéreux des *cinq cents marcs*; ce qu'il fit moyennant certaines sommes qu'ils s'obligerent de lui payer, les unes à vie, les autres à perpétuité. Cet accord fait en 1282, renouvellé en 1284, fut confirmé par le Roi. Dès-lors on vit renaître la tranquillité & la population : dès-lors l'état des Maire & Echevins fut fixe & stable. C'est par Guillaume Pelvy, Maire cette année, que commença la VICOMTÉ-MAIRIE, avec le droit de Justice sur toute la Ville & sa Banlieue, & celui d'imposer & lever sur les Habitans les sommes nécessaires.

LA PRÉVÔTÉ, réduite depuis la mort du dernier Duc à la seule jurisdiction pour l'égandillage des poids & mesures, fut réunie à la Vicomté par acquisition en 1579, & par la prise de possession solemnelle de cette Prévôté, *Clergie* & des trois marchés, qu'en fit le Corps municipal le 3 Fer. 1580. Les Justices des Châtellenies, *Vicomtés*, Vigueries ayant été unies par Edit de 1749 aux Bailliages & Sénéchaussées, la Vicomté de Dijon fut exceptée de l'Edit par Lettres du Chancelier d'Aguesseau, du 9 Janvier 1752.

Nos Rois s'étoient servis de la force des Communes dont ils avoient favorisé l'établissement, pour réduire les grands Seigneurs : mais quand ceux-ci furent soumis, les Rois reprirent peu à peu presque tous les priviléges qu'ils avoient accordés aux Villes, comme on le voit par la fameuse Ordonnance de Moulins de 1566, où Charles IX ôte, par l'art. 71, la connoissance civile des affaires aux Maires, Consuls & Capitouls; ce qui les dépouilloit de leurs plus beaux droits. Mais sur les remontrances des Etats de Bourgogne, ce Monarque rendit en 1571 la Justice civile & criminelle, avec tous les droits actifs & passifs qui en dépendent, aux Maires de Dijon, Beaune, Autun, Auxonne, Châtillon-sur-Seine, *&c.* comme un droit patrimonial, que ces Villes avoient acquis, à titre onéreux, des anciens Ducs de Bourgogne. Par deux Arrêts rendus contradictoirement au Conseil en 1692 & 1696, la Justice de la Commune, acquise à même titre, fut exempte de la création des Offices de Conseiller-Rapporteur des défauts & d'Enquêteur-Examinateur. L'exercice de la Police lui fut assuré par Lettres Patentes de 1572. La Jurisdiction de la petite Voirie, comme Seigneurs Hauts-Justiciers de la Ville, fut confirmée à nos Magistrats Municipaux par Arrêt contradictoire, le 22 Octobre 1693 ; & par

Lettres Patentes de 1668, il leur fut permis de porter la robe violette, avec le chaperon bordé d'hermine; & au Maire une robe longue, de ſatin plein, de couleur violette, doublée de ſatin rouge cramoiſi, ainſi que la portoit le Prévôt des Marchands de Lyon: par autre Arrêt du Conſeil, il fut autoriſé à la porter de velours violet, bordée de velours rouge cramoiſi, dans toutes les cérémonies publiques, même à l'aſſemblée des Etats, ſuivant la délibération de 1712, en faveur du Maire Nicolas Labotte.

L'importance de la Place de Maire s'eſt toujours ſoutenue à Dijon juſqu'à la fin du regne de Louis XIII. Pluſieurs cauſes concoururent alors à en diminuer l'autorité: telles furent, par exemple, la miſſion permanente des Intendans dans les Provinces, la multiplication des Commandemens militaires, & l'augmentation des troupes réglées, dont la diſcipline perfectionnée & l'état fixe, plaça la Milice Bourgeoiſe dans le dernier rang des troupes du Royaume. Ces cauſes, en faiſant perdre aux Maires les relations directes avec la Cour & le Miniſtere, ont diminué pour eux les occaſions de ſe ſignaler; de ſorte qu'avec le même zèle & les mêmes talens que leurs prédéceſſeurs, ils n'ont plus aujourd'hui les mêmes occaſions de ſe diſtinguer.

Ils ont cependant conſervé d'aſſez belles

prérogatives ; la Juſtice haute, moyenne & baſſe, avec droit de confiſcation, confirmée par Arrêt en 1774, leur appartient dans la Ville & Banlieue : ils connoiſſent du civil & du criminel : des Huiſſiers ou Sergens portent toujours devant eux des hallebardes, comme les Licteurs portoient les faiſceaux devant les Tribuns. C'eſt au Maire & aux Echevins qu'appartient le droit de régler le taux des vivres, & de tout ce qui concerne le bon ordre, la Police & l'établiſſement de la Ville, dont la garde des clefs eſt confiée au Maire. Il eſt Chef des armes, & n'a pour ce regard au deſſus de lui que le Gouverneur de la Province, ou le Commandant, quand ils ſont à Dijon. Il a le titre & la qualité de Baron d'Antilly, Champſeuil & Locheres, depuis 1581 ; il eſt Elu perpétuel & Préſident né du Tiers-Etat. Mais le plus beau des droits du Maire, eſt qu'à ſa requête nos Rois, lors de leur premiere entrée à Dijon, jurent dans l'Egliſe de Saint Benigne de confirmer & garder ſes priviléges ; le Maire lui prête ſerment de fidélité pour tout le Pays ; & en ſigne d'obéiſſance, il lie une bande de taffetas jaune à la bride de ſon cheval, & conduit le Prince à la Sainte Chapelle. Ainſi en uſa Poiſſenot, Maire, envers Philippe le Hardi en 1364, Benigne Martin envers Charles IX en 1564, *&c.* (*Voyez ſur la Commune & la Mairie de Dijon*

notre Dissertation insérée dans le Journal encyclopédique d'Août 1776).

C'est EUDES IV qui, en 1334, s'engagea par une Loi particuliere, pour lui & ses successeurs, de jurer publiquement à leur avénement au Duché, de garder les libertés, franchises, immunités, chartes & priviléges de cette Capitale. Lorsque les Ducs, ou les Rois leurs successeurs, sont venus à Dijon pour la premiere fois, ils ont toujours renouvellé le serment à Saint Benigne, & en la même forme. Nous avons dans Palliot, *Parlem.* pag. 21, l'acte de serment du Roi Jean, le 23 Décembre 1361, & celui de Philippe le Hardi son fils, en 1364. Le Duc Jean le prêta de même en 1404, Philippe le Bon en 1421, & Charles, dernier Duc, en 1473. Après sa mort, Louis XI ayant réuni Dijon & le Duché à la Couronne, fit à Saint Benigne en 1479 le même serment, & reçut l'hommage des Habitans. Louis XII & François Ier. confirmerent leurs priviléges, ainsi que Henri II à son entrée à Dijon en 1548, Charles IX en 1564; Henri IV en 1595; Louis XIII & Louis XIV en firent autant, *&c.*

Le cheval sur lequel un Légat en France faisoit son entrée à Dijon, appartenoit au Maire : ainsi celui du Cardinal Cajetan, qui passa à Dijon le 11 Décembre 1590, fut donné au Vicomte-Maïeur, Jacques Laverne,

suivant l'usage. La coutume étoit de faire don de six oies aux Maire, Echevins & Baillis : il est dit dans un titre de 1494, que c'est suivant la forme ancienne : on régla en 1513 qu'à la place ils auroient quatre gros en argent, & 30 s. en 1594, *&c.*

EVÉNEMENS DEPUIS LES DERNIERS DUCS JUSQU'A LOUIS XIV.

Les événemens arrivés à Dijon sous les quatre derniers Ducs & sous les Rois leurs successeurs jusqu'à Louis XIV, ont été rapportés dans les septiéme & huitiéme époques historiques de notre premier volume, auquel nous renvoyons. On remarquera seulement ici que Philippe le Hardi fit transporter à Dijon en 1383, l'horloge de Courtrai & *la tant belle tapisserie*, dit de Serres, *qui orne la Maison du Roi ;* qu'il y reçut avec pompe Charles VI en 1389, & donna 2000 livres pour paver la Ville en 1391. Il lui permit la même année de porter dans ses armoiries un chef de ses armes, *en reconnoissance des services, de la bonne loyauté & parfaite amour des Habitans à son égard.* L'étendard ou guidon, fait en ce temps, est conservé à l'Hôtel de Ville, & porté à l'entrée des Souverains, & autres pareilles cérémonies, quand toute la Bourgeoisie est sous les armes. On en garde un autre plus petit & de même étoffe,

femé de sautoirs, avec un fusil d'or frappant contre des cailloux d'argent, donné par Philippe le Bon, & qui servoit pour la Cavalerie. C'est sous ce Prince que le pavement des rues de Dijon fut fini en 1424. Il permit en 1435 de faire les publications à *son de trompe*, au lieu que jusques-là elles s'étoient faites à *son de cors*, *qui étoit rude*, & d'attacher à la trompette d'argent de cinq marcs trois onces, *une banniere armoiriée, comme il est d'usage dans les autres bonnes Villes*. Le Trompette avoit 5 liv. de gage. Ce même Prince donna les deux sceaux d'argent, qui sont encore en dépôt entre les mains du Maire, & dont on scelle tous les actes de Justice faits par la Ville, en reconnoissance d'un présent de 40000 liv. qu'elle lui avoit fait, pour avoir *hommes* & *armes*. Sur le plus grand de ces sceaux, on lit : *Sigillum majus ad causas Curie Majorie Divionis*.

On voit que sous le Duc Charles, il y avoit à Dijon un Inquisiteur de la foi, qui fit le procès au batard de Longvi, condamna au feu, & *prêcha* une femme sorciere, qui fut livrée au Prévôt en 1471. Un vaudois & une jument furent brûlés ensemble aux fourches patibulaires par le *carnacier* (Bourreau) : on coupoit alors les oreilles à ceux qu'on bannissoit, &c.

Louis XI, à la mort de Charles, tué à

Nancy, réunit la Province à la Couronne; rendit le Parlement ſédentaire à Dijon, où l'on vit encore des mouvemens en faveur de Marie de Bourgogne : le premier Préſident Jean Jouard, de Gray, en fut la victime; il fut aſſaſſiné par Chretienot-Vyonet & ſes complices, en Juillet 1477.

Louis XII étant relevé d'une maladie dangereuſe, envoya par deux Hérauts, le 29 Avril 1505, à la Ste. Chapelle la Couronne royale de ſon Sacre, pour en orner le vaiſſeau de la Sainte Hoſtie. On remarque en cette Egliſe, au deſſus d'un pilier à gauche de la Tribune, ſon écuſſon avec le porc-épi. Ce bon Prince étant à Dijon le 7 Mai 1510, fut ſupplié de pourvoir aux Places vuides du Parlement. Il ordonna d'achever le Château commencé par Louis XI ſur les tours duquel au couchant on voit ſa deviſe & le *porc-épi :* il nomma pour Gouverneur de la Bourgogne, Louis de la Tremouille, le même qui l'avoit vaincu & pris à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en Bretagne. C'eſt au ſujet de ce Général qu'il dit ce mot ſi connu, quand il fut parvenu à la Couronne, qu'*un Roi de France n'étoit point fait pour venger les querelles du Duc d'Orléans.*

La Tremouille témoigna ſa reconnoiſſance à ſon Maître, en ſauvant Dijon aſſiégée par les Suiſſes en 1513. Leur nombreuſe Artillerie

tillerie dreſſée ſur la hauteur des petites Roches au levant & ſur les Perrieres au couchant, ne ceſſa de tonner pendant ſix jours contre cette place ſans défenſe ; elle ne fut délivrée que par une eſpèce de miracle attribué aux interceſſions de la Vierge, & par la ſage politique du Gouverneur, qui engagea les Suiſſes, ſur des promeſſes exorbitantes, à lever le Siége. Les Seigneurs d'Arcelot, d'Arc-ſur-Tille & d'Auvillars, furent mis à la tête de la milice bourgeoiſe, ſous les ordres de Jean de Baiſſey, Grand Gruyer, pendant la durée du ſiége. On faiſoit tous les ans, le 13 Septembre, une proceſſion générale où l'on portoit en pompe l'image de la Vierge, les Reliques de St. Benigne, de St. Médard, *&c.* Ce jour étoit fêté par tous les Habitans ; & la fête ſe nommoit vulgairement *la Notre-Dame des Suiſſes* : elle dura juſqu'au milieu du dernier ſiécle. On dépoſa les boulets de canon qu'on put trouver, dans une Chapelle de Notre-Dame où l'on en voit encore. La joie que l'on eut du départ des Suiſſes, fut troublée par la détention de ſes plus zèlés Citoyens, emmenés en ôtage à Zurich; ils ne ſortirent de priſon que ſeize mois après, en payant une forte rançon : celle de Réné de Maiziere, neveu du Gouverneur, fut fixée à dix mille écus-ſoleil; celle de Jean de Rochefort, Bailli, à ſix mille; celle du premier Préſident, Humbert

de Villeneuve, à deux mille; & à mille; celle des quatre Bourgeois, Benigne Serres, Seigneur de Daix, Philibert Godran, Jean Noel, Echevins : l'hiſtoire ne nomme pas le quatriéme. L'écu-ſoleil valoit alors 36 ſ. 3 deniers; il y en avoit ſoixante & dix au marc d'or, valant alors 130 liv. 3 ſ. 4 den. & maintenant 720 liv. (V. la *Relation de ce Siége, par M. de Ruffey, au 1er. vol. des Mémoir. de l'Acad. de Dijon.*) Les Etats en 1514 accorderent une indemnité à chacun des Echevins.

François Ier. voulant reconnoître le ſervice que cette Ville avoit rendu à la France, accorda aux Habitans la faculté de poſſéder des fiefs, quoiqu'ils ne fuſſent pas Nobles, ſans payer aucun droit. Pour les dédommager des pertes qu'ils avoient faites lors du ſiége, pendant lequel les Fauxbourgs furent brûlés, les vignes ſaccagées, les maiſons de campagne ruinées, il les déchargea, pendant dix ans, de l'impoſition des marcs, qui revenoient en 1515 à 627 liv. par an, leur donna 2000 liv. ſur ſon Domaine, & 2000 liv. ſur d'autres fonds.

Dijon fut tranquille ſous les regnes de François Ier. & de Henri II ſon fils, au moyen de la neutralité ſignée à Saint-Jean-de-Lône en 1522, ſcrupuleuſement obſervée entre les deux Bourgognes, & renouvellée à chaque déclaration de guerre entre

l'Empire & la France. On a remarqué dans la huitiéme époque, la noble résistance des Etats au Traité de Madrid, par lequel le Roi, pour sortir de prison, cédoit la Bourgogne à Charles-Quint. Ils représenterent qu'il ne dépendoit pas du Monarque de la céder ainsi; & que si le Roi l'abandonnoit, la Noblesse prendroit le parti de se défendre, & de s'affranchir de toute sorte de domination, étant résolue, pour ce généreux dessein, de verser jusqu'à la derniere goutte de son sang. (V. *aussi notre Histoire des guerres des deux Bourgognes, imprimée à Dijon chez Defay, en 1772.*)

Mais Dijon se ressentit vivement des fléaux de la peste & de la guerre civile allumée par la discorde & le fanatisme. La contagion ravageoit cette Capitale en 1500 & en 1521, comme on le voit par les registres de la Chambre des Comptes, qui tenoit ses assemblées à Auxonne, ensuite à Barjon dans le château de M. Bouesseau, Président. En 1521 le Parlement fut transféré à Arnay-le-Duc pour la même cause. La peste fut si violente en 1531, que la Chambre de Ville se retira à Saint Apolinaire, & tint ses séances à Montmusard. La Ville fit un vœu solemnel, & se mit sous la protection de Sainte Anne pour la cessation de ce fléau, qui l'avoit déjà affligée en 1452 & 1465.

Les guerres de Religion dont on a parlé au long dans le 1er. volume, ne furent pas moins préjudiciables à la Capitale. Le Comte de Tavannes craignant le même traitement que les Calvinistes avoient fait à la Motte-Gondrin, Gouverneur du Dauphiné, en le pendant aux fenêtres de son Hôtel, chassa les Huguenots, au nombre de plus de douze cents, qui habitoient la *rue des Forges* : il fit emprisonner en même temps au château les principaux d'entre eux, parmi lesquels se trouvoient plusieurs personnes de distinction.

Le massacre de la St. Barthelemi, exécuté à Paris & dans les autres Villes, où cent mille François furent égorgés par la main de leurs compatriotes, n'eut pas lieu à Dijon, qui fut sauvé par l'humanité & l'éloquence de l'immortel Pierre Jeannin, alors Avocat & Conseil de la Ville. Il engagea le Comte de Charni, Commandant, à suspendre des ordres si sanglans, dont le Roi ne tarderoit pas à se repentir. C'est ainsi que la prudence d'un homme juste garantit la Province d'un massacre, la honte d'une nation douce & bienfaisante, qui voudroit pouvoir l'effacer de ses annales. Une telle action eût mérité d'être gravée sur le bronze pour passer à la postérité. Henri III, qui vint à Dijon le 3 Juin 1575, loua & approuva la conduite du Comte de Charni,

Six mille Reîtres appellés au secours du Prince de Condé, chef des Huguenots, en 1576 camperent huit jours devant Dijon, qu'ils espéroient forcer. Mais la Noblesse qui s'y étoit renfermée avec les Comtes de Charni & de Tavannes, sauva la Ville : les Reîtres se dédommagerent à Nuits qu'ils pillerent & saccagerent pendant trois jours.

Le Duc de Mayenne nommé Gouverneur de la Province, après la mort de son frere le Duc d'Aumale, tué à la Rochelle en 1573, souffla par-tout le feu de la ligue & mit dans son parti Dijon, Beaune, Autun & d'autres Villes. Flavigny, Semur, Saulieu, Bourbon-Lancy, Montcenis, Auxonne, Verdun, Saint-Jean-de-Lône, où l'on battoit monnoie pour le Roi, furent les seules Villes fideles à Henri IV. L'infortuné Laverne, Maire de Dijon, d'abord déclaré ligueur & ensuite royaliste, ayant tenté avec le Capitaine Gault, de faire rentrer leur patrie sous l'obéissance du Roi, porterent tous deux leur tête sur l'échaffaud. Quantité de familles illustres & de bons Citoyens furent emprisonnés, ou chassés, & ruinés dans ces temps malheureux. Le Parlement royaliste, présidé par Benigne Fremiot, la Chambre des Comptes & les Trésoriers se retirerent à Semur en Auxois. Le Comte de Tavannes & le Président Fremiot, sujets zèlés & courageux, soutinrent presque seuls

le parti du Roi en Bourgogne, & rassemblerent au tour d'eux les Nobles & les Citoyens qui ne s'étoient pas laissés entraîner par le torrent. Les principaux étoient MM. Baillet de Vaugrenant, de Clugny Baron de Conforgien, de Chantal pere & fils, de Chevigny, de Lusigny, d'Epeuil, Blanchefort l'aîné, les freres Guijon, Chabot Marquis de Mirebeau, Jaucourt, Bouton, Cypierre, Ragny, Fervaque de Grancey, Julien de Requeleine, Chaufour, Bretagne, Quarré d'Aligny, Fyot de Barain, Valon, Heliodore de Thyard de Bissy tué près de Beaune, qu'il vouloit enlever à la ligue en 1593 (V. *Beaune*), Damas de Saint-Biran, le Compasseur, *&c.* Le savant Ponthus de Thyard, Evêque de Châlon, resta seul des Evêques de la Province, attaché à son Souverain, & éprouva mille traverses, sur-tout de la part de certains Religieux, ligueurs déterminés, dont il se plaint fort dans ses lettres.

Ce ne fut qu'après l'arrivée de Henri IV, & la bataille de Fontaine-Françoise en Juin 1595, que le Capitaine Franchèse lui remit le Château de Dijon, & que la Bourgogne fut entiérement soumise. (V. *Font. Franç. ci-après.*) Le Roi se trouva lui-même le 21 Juin à l'élection du Maire, sans vouloir donner aucune atteinte aux priviléges de la Commune, se contentant de remettre

une liste des Echevins qu'il desiroit d'être nommés. Le Président Fremiot fut élu Vicomte-Maïeur. Le Roi assista avec toute sa Cour, & les Chevaliers du St. Esprit, à la procession générale de la Sainte Hostie le 1er. Juillet : ce fut une des plus augustes cérémonies que l'on eût jamais vue à Dijon; il se fit même un plaisir de se rendre à l'Arquebuse pour tirer l'Oiseau. La présence d'un si bon Roi, long-temps méconnu, dont la clémence & l'affabilité achevoient de gagner tous les cœurs, augmentoit la joie universelle, que la cessation des guerres civiles & des malheurs publics avoit excitée.

L'histoire ne fournit aucun événement remarquable jusqu'à l'entrée de Louis XIII à Dijon en 1629 : il reçut à Saint Benigne le serment des Maire & Echevins, & au lieu de jurer les priviléges, il promit d'en faire donner Lettres de confirmarion. La joie qu'inspiroit la présence du Roi fut bientôt après changée en larmes par la peste, la famine & la révolte. Le 28 Février 1630, il y eut une émeute considérable à l'occasion de l'Edit des Elections : on avoit fait entendre au Peuple que le Roi vouloit mettre les *Aides* en Bourgogne. Les Vignerons s'attrouperent, élurent pour chef un Goujat nommé *MACHAS*, & coururent les rues armés de hallebardes & de bâtons, en criant *LANTURLU* ; c'étoit le refrain d'un

fameux vaudeville qui eut grand cours en 1629. L'air en étoit brufque & militaire. Les Vignerons furent nommés *Lanturlus*, parce qu'ils faifoient battre cet air fur le tambour pendant leur marche; & *cette fédition*, dit M. de la Monnoye dans fon Gloffaire, *eft encore appellée le Lanturlu de Dijon*. Ils traînerent par les rues une image du Roi, en criant *vive l'Empereur*; ils forcerent fept maifons, & brûlerent ce qu'ils ne purent emporter. Le Marquis de Mirebeau, Commandant, arrêta la fédition le premier Mai, en faifant tirer fur les mutins, dont quatorze furent tués fur la place de Saint Michel, & le refte fut diffipé. Louis XIII inftruit de ce qui s'étoit paffé, fe rendit de Troyes à Dijon, après avoir défendu qu'on fonnât les cloches, & qu'on tirât le canon à fon arrivée; le Duc de Bellegarde eut ordre de faire fortir les Vignerons, comme plus particuliérement indignes de voir leur Souverain.

Il fit fon entrée le 27 Avril, tout le peuple étant dans la conflernation; le lendemain le Maire (Evrard), les Echevins avec les Capitaines & plus de cent des principaux Bourgeois, furent préfentés au Roi par le Gouverneur, & tous fe profternerent au pied de fon Tribunal. Le célèbre Avocat Charles Fevret plaida leur caufe à genoux, & demanda pardon pour fes Concitoyens

avec tant d'éloquence, que le Monarque même ne put retenir ses pleurs, ni refuser grace. Le Garde des Sceaux, Michel de Marillac, après avoir exposé dans sa réponse l'énormité de la faute, ajouta » qu'elle » eût porté le Roi à en faire un châtiment » exemplaire, si sa propre bonté & les » prieres instantes du Duc de Bellegarde, » n'eussent flêchi sa juste indignation; qu'il » s'est aussi voulu souvenir que d'ici le » Christianisme est entré dans la Maison » royale; que cette Ville & la Province » ont montré tant d'affection à l'Etat, » qu'elles n'ont pu souffrir d'en être séparées, » & qu'elles ont fait de grandes résistances » pour y demeurer unies. «

Après ce discours, il prononça l'Arrêt du Conseil qui abolit le crime de sédition, ordonne le changement de neuf Capitaines & Officiers, régle qu'il n'y aura plus que six Echevins, en statuant sur la forme de leur élection; ordonne en outre à tous Vignerons de sortir de son enceinte, avec défense d'y demeurer; que la tour de Saint Nicolas sera abattue jusqu'à la hauteur nécessaire seulement pour commander les bastions; que les piéces d'artillerie, à la réserve de quatre coulevrines bâtardes, seront remises au Château, *&c.* Le Roi fut si satisfait du discours de Fevret, qu'il le fit imprimer à Lyon. Cette sédition du *Lanturlu* est rapportée au

long dans les *lettres de Barthelemi Moriſot*, & dans le *tom. VI du Merc. Franç. an. 1630, pag. 178*. Il y avoit déjà eu une pareille ſédition en 1522, mais qui n'eut pas de ſuites fâcheuſes.

Henri de Bourbon-Condé, Gouverneur après le Duc de Bellegarde, fut reçu à Dijon le 26 Mars 1631. Il obtint la révocation de l'*Edit des Elections*, le rétabliſſement des priviléges de la Ville, & l'élection des Echevins en la maniere accoutumée. C'eſt par ces bienfaits qu'il ſignala les prémices de ſon Gouvernement. La peſte continuant ſes ravages, les Magiſtrats renouvellerent le vœu fait à Sainte Anne un ſiécle auparavant. Elle fut ſuivie de la guerre civile, excitée par les Grands, contre le Cardinal de Richelieu, en 1632. Gaſton, frere unique du Roi, quitta la Cour, & ſe retira en Comté. Il revint en Bourgogne avec des troupes, ſe préſenta devant Dijon, ravageant tout le plat-pays.

Les Comtois ayant rompu la treve qui ſubſiſtoit depuis 1522 entre les deux Provinces, elles ſe firent une guerre cruelle & ruineuſe. Le ſiége de Dole que Condé fut obligé de lever, attira en Bourgogne le Général Galas, avec une armée de 80000 hommes, qui pilla & brûla preſque tous les Bourgs & Villages le long de la Saone, depuis Pontailler à Verdun. L'activité du Gouver-

neur qui s'enferma dans la Capitale, en empêcha le siége; & cette puissante armée vint échouer devant la petite Ville de Saint-Jean-de-Lône, en 1636. (*Voy. notre Histoire des guerres des deux Bourgognes*).

Le 24 Juin 1643, les drapeaux gagnés à la bataille de Rocroi, qui fut le salut de la France, furent déposés à la Sainte Chapelle, & portés à moitié traînant par les Officiers Municipaux en grande cérémonie. Le Vainqueur de Rocroi, nommé Gouverneur, fit son entrée le 29 Janvier 1647: la Ville lui fit présent d'un plat bassin d'or.

Les premiers troubles de *la fronde* en 1648 & 1649, n'agiterent point Dijon, qui resta fidele au Roi, ainsi que le Grand Condé, Défenseur du Trône contre les Frondeurs. Le Cardinal Mazarin oubliant des services que le Prince mettoit à trop haut prix, le fit arrêter & enfermer à Vincennes en 1650. Pendant cette détention, son Gouvernement fut donné à César de Vendôme, fils légitimé de Henri IV. Cette nouvelle causa beaucoup de rumeur dans la Province où Condé avoit un grand nombre de créatures. Seurre & d'autres Villes se déclarerent pour lui. Mais MARC-ANTOINE MILLOTET, Avocat Général du Parlement, Magistrat ferme & éclairé, conserva la Capitale dans le devoir. Il s'opposa à la réception du Régiment de Persan, que les gens

affectionnés au Prince vouloient introduire, & rompit tous les projets séditieux du Comte de Tavannes & de Lenet; il assura Verdun au Roi, & empêcha la jonction des rebelles avec les troupes que Turenne leur amenoit de Stenai, en plaçant le Régiment de Stef à Gemeaux : sages précautions qui garantirent la Province.

Les Habitans étoient partagés en deux factions, dont les uns, tenant le parti de la Cour, s'appelloient FRONDEURS, & s'assembloient chez Millotet; ceux du parti contraire avoient le nom d'ALBIONS ou de PRINCIPIONS. Comeau, Commandant du Château, quoiqu'assez disposé pour le Prince, rendit pour 10000 liv. la place au Duc de Vendôme, qui, par son crédit, fit nommer Millotet Maire. Celui-ci prit pour devise un rocher, avec ces mots appliqués à Pompée: *Piratarum scopulus*, & ces autres de Lucain, *libertatemque tueri ausus*. Les amis du Prince le firent destituer par Arrêt du Conseil : un Avocat s'opposa à l'enrégistrement de cet Arrêt, & fut interdit de la plaidoierie par le 1er. Président Bouchu, ennemi de Millotet.

La garnison de Seurre qui incommodoit fort tous les environs, obligea le Roi de venir en personne la soumettre. Il entra à Dijon le 16 Mars 1650, offrit le pain bénit à la Sainte Chapelle, y fit la scene, & lava les pieds à douze enfans, qui reçurent cha-

cun un demi-écu. Il comptoit partir deux jours après pour Châlon, ne se croyant pas trop en sûreté à Dijon à cause du grand nombre des Serviteurs de Condé. Mais M. de la Vernage, Lieutenant des Gardes, qui logeoit chez Philibert de la Marre, lui ayant fait part de cette résolution, le Magistrat l'en dissuada, en lui certifiant que personne n'oseroit rien faire contre le service du Roi. Ce Prince rassuré demeura en cette Ville jusqu'à la reddition de Seurre.

La délivrance de Condé ranima le zèle de ses partisans à Dijon : ils firent chanter le *Te Deum* à Saint Etienne, sans y ajouter l'*Exaudiat*, selon la coutume. Des femmes conduites par la nommée *Bourguignon*, mariée à l'Etuviste du Prince, habillerent grotesquement une figure de paille, qu'elles appellerent la FRONDE, & creuserent une fosse devant l'Eglise, où elles enterrerent leur fantôme, en le chargeant d'imprécations, en le couvrant d'ordures, & forçant les passans à les imiter. Les Villes de Châlon & de Seurre ne furent pas plus sages.

Condé sorti de sa prison du Havre, la vengeance dans le cœur contre Mazarin, échangea son Gouvernement de Bourgogne contre celui de Guyenne avec le Duc d'Epernon. Ce dernier, arrivé à Dijon le 29 Novembre 1651, assiégea le Château où commandoit la Planchette, qui se défendit

vaillamment. Cet Officier fit tirer pendant plusieurs jours le canon sur la Ville, & y fit jetter plusieurs jours de suite des bombes, qui répandirent la consternation. On fit défense de sonner les cloches, pour laisser la facilité d'entendre les bombes, & d'en prévenir les effets. Les Eglises étoient remplies d'un peuple nombreux, qui imploroit le secours du Ciel. Une mine que le Duc d'Epernon fit jouer sous une des tours du Château, détermina les Assiégés à capituler le 8 Décembre. La Ville perdit soixante hommes, & cinquante furent blessés. Le Marquis d'Uxelles se distingua en cette occasion. Les Habitans que cet horrible bombardement avoit fait cacher dans les souterreins, revenus de leur frayeur, firent une procession générale à Notre-Dame, dont l'image avoit été exposée, tenant chacun une branche de laurier à la main.

L'année suivante fut marquée par une épidémie, qui, depuis Mai en Novembre, emporta plus de deux mille personnes, attaquées de fiévres pourprées. La mort du Premier Président Bouchu, étouffa toutes les dissentions que son crédit & son attachement à Condé avoient entretenues en Bourgogne.

Christine, Reine de Suede, entra à Dijon le 27 Août 1656, marchant depuis la porte d'Ouche sous le poële jusqu'à la Sainte

Chapelle. Elle fut visitée par le Parlement en Corps, en robes rouges, par ordre du Roi. Un Président & les Conseillers avoient été députés à Beaune pour la saluer. Elle fit briller son esprit dans trois heures d'entretien avec MM. Lantin, Fevret & Morisot, & séjourna deux jours à Dijon. On remarqua son habillement singulier, ayant un juste-au-corps d'homme, de satin noir, boutonné jusqu'aux genoux, un jupe noire fort courte, un nœud de ruban au lieu de cravate, & portant une perruque.

Malgré l'hiver rigoureux de 1658, pendant lequel Suzon se déborda dans la Ville, on ne laissa pas d'y tirer le grand prix de l'Arquebuse. Trente Villes furent invitées, & deux cents Chevaliers s'y rendirent. Le prix en vaisselle d'argent fut remporté par Evrard, Boulanger à Dijon.

Le 5 Novembre de la même année, Louis XIV honora la Ville de sa présence, & tint son Lit de Justice au Parlement. Il y vint encore le 8 Février 1668, après avoir couché à Salive, allant à la conquête de la Franche-Comté. Mademoiselle de Montpensier, en félicitant le Prince de Condé sur la prise de Dole, lui dit *qu'il avoit mieux fait que son petit Papa*. Philibert de la Mare dans ses Mémoires manuscrits, raconte que le Roi apprenant à Dijon la prise de Dole & celle de Salins, dans le temps qu'il jouoit

& qu'il étoit en gain, rompit le jeu, en disant : *Un homme qui a pris deux Villes, & gagné cinquante pistoles, doit être satisfait de sa journée.*

A la seconde conquête de la Franche-Comté, ce Monarque se rendit à Dijon avec la Reine & le Dauphin le 30 Avril 1674 (*Voy. Plombieres*). Pendant le séjour de la Cour, le Parlement envoyoit par jour huit flacons de vin au Chancelier. La Reine fit dire au Président Joly, qu'on lui feroit plaisir de ne point juger en la Tournelle de procès criminels où il y eût peine de mort. Elle témoigna voir avec satisfaction les femmes des Officiers du Parlement, & dit à la Premiere Présidente Brulard, qui n'avoit que des filles : *Madame, il faut faire un garçon, & ne pas laisser éteindre un nom aussi considérable.*

Le Maire Jean Joly fit réduire les vingt Echevins à six en 1668. Les Lettres Patentes portent que la Magistrature demeure réduite pour toujours au Maire, six Echevins, un Procureur-Syndic, un Secretaire, un Receveur, un Contrôleur, & deux Prud'hommes. Le Syndic devoit être élu tous les deux ans. On ne pouvoit rentrer à l'Echevinage que quatre ans après en être sorti, & le Maire devoit, le 10 Juin, remettre les marques de la Magistrature entre les mains du plus ancien Echevin, appellé *Garde des Evangiles*,

giles, devant le portail de Saint Philibert. Les Maires furent rendus perpétuels par Edit de 1692, & la réunion aux Etats de la Province des Offices de Maires perpétuels, à la charge de remboursement, est de 1696. La Déclaration du Roi sur les fonctions, droits & priviléges attribués aux Maires de la Province, fut donnée à la poursuite des Etats le 12 Mars 1697.

La taille étoit répartie par les Echevins chacun dans sa Paroisse, & les oppositions aux rôles étoient portées au Conseil d'Etat. Ce privilége avoit été reconnu par Arrêt du Parlement en 1592. Mais depuis la réduction des Echevins à six, le Roi, par Arrêt du Conseil, du 20 Avril 1668, régla qu'il seroit procédé annuellement à la confection des rôles de taille par un nouveau pied au grand Bureau de la Chambre de Ville dans une assemblée des Officiers Municipaux, *&c.* Cet Arrêt revêtu de Lettres Patentes, enrégistrées au Parlement, a eu sa pleine exécution, autorisée par des Arrêts de la Cour en 1681, 1705, 1721.

L'érection de l'Université, de l'Evêché, de l'Académie, de l'Ecole de Dessin, *&c.* sont des événemens de ce siécle dont il sera parlé dans les articles suivans, après les Eglises. On ne dit rien ici des Cours souveraines, des Jurisdictions différentes qui décorent Dijon; on en a traité assez au long

dans le premier volume qu'on peut consulter.

Ainsi nous terminons à cette époque l'Histoire abrégée de cette Ville, qu'on ne trouvera peut-être que trop étendue pour une simple Notice. Mais on a cru devoir insister sur quelques objets, pour faire connoître une Capitale qui n'a pas encore d'Historien, quelque fameuse qu'elle soit par le grand nombre de savans & illustres Personnages en tout genre qu'elle a produits : on se contentera d'indiquer les principaux.

Illustres et Savans Dijonnois.

François Baudot, originaire d'Autun, Maître aux Comptes, Maire de Dijon, mort en 1711, a donné une Dissertation estimée, sur les antiquités de cette Ville, & sur *Bibracte*, qu'il prouve être Autun, non *Beaune*, comme le prétendoit le Médecin Hugues de Salins.

L'illustre Président Jean Begat, fils de Nicolas Begat, Avocat du Roi à Châtillon-sur-Seine, le Réformateur de notre Coutume, inhumé dans l'Eglise de St. Etienne en 1572. Ses occupations sérieuses ne l'empêcherent pas de badiner quelquefois avec les Muses, & de traduire Anacréon en vers françois.

Saint Bernard, né à Fontaines-les-

Dijon en 1091, Moine à Citeaux en 1113, premier Abbé de Clairvaux, où il mourut en 1153. (*Voy. son Eloge, tom. 1er. pag. 160.*)

CLAUDE BERNARD, surnommé le *pauvre Prêtre*, fils d'un Conseiller au Parlement, Mathématicien, Peintre & Poëte; mais plus recommandable encore par sa piété & sa charité; mort à Paris en 1641; son cœur fut porté aux Minimes de Châlon-sur-Saone en la Chapelle de sa famille. Sa vie a été écrite par quatre Auteurs.

JACQUES-BENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux, le plus éloquent de nos Orateurs, né en 1627, mort en 1704. Ses Ouvrages l'ont mis au rang des Peres de l'Eglise. *C'est une lampe ardente & luisante, dont la lumiere ne s'obscurcira jamais*, écrivoit Clément XIV. Nous pouvons dire de Bossuet, ce que Cicéron disoit d'un des grands Hommes de la République : *Quem esse natum & nos gaudemus, & hæc Civitas dùm erit lætabitur.* de amic. l. IV. Sa vie a été donnée par M. de Buri, & le sera encore mieux dans la nouvelle édition de ses Œuvres en vingt-quatre volumes *in-4°*. par les Bénédictins des Blancs-Manteaux.

JEAN BOUHIER, Président à Mortier, l'un des quarante de l'Académie françoise, bon Antiquaire, grand Jurisconsulte, Poëte françois, Littérateur universel, mort en 1746, âgé de soixante & treize ans. On voit

ſon buſte en la riche bibliothéque de M. le Marquis de Bourbonne, & à l'Académie. Voy. ſon Eloge par M. de Morveau, imprimé en 1774, & par M. de Voltaire qui lui a ſuccédé à l'Académie.

DENIS-XAVIER CLEMENT, de l'Académie de Nancy, Prédicateur du Roi, né en 1706, mort à Paris en 1771 : il avoit des talens diſtingués pour la Chaire, & nous a laiſſé quatre volumes de Sermons eſtimés & pluſieurs Ouvrages de piété.

JEAN DUBOIS, fameux Sculpteur & Architecte, inhumé à Saint Philibert en 1694: il a fait le deſſein de l'obéliſque de Plombieres : on voit ſes chefs-d'œuvre dans nos Egliſes de Dijon, & ſur-tout à l'Abbaye de la Ferté. Le buſte du Chancelier Boucherat, de la main de cet Artiſte, fut admiré à la Cour.

PIERRE DUMAY, fils de Paul Dumay, tous deux ſavans Magiſtrats du Parlement, ont laiſſé des Ouvrages. Pierre, né à Dijon en 1647, y eſt mort en 1711 à quatre-vingt-cinq ans. Les deux premiers livres du *Virgile Virai en Bourguignon* ſont de lui: l'Abbé Petit a continué l'Ouvrage.

PIERRE FEVRET, Conſeiller-Clerc, fils de Charles Fevret, Auteur du *Traité de l'Abus*, Fondateur de la bibliothéque publique du Collége, mort en 1706, ſous-Doyen du Parlement. Les talens & l'érudition pro-

ſonde ſemblent être héréditaires dans la famille de Charles Fevret, né à Semur en Auxois : ſon arriere-petit-fils, Charles-Marie Fevret de Fontette, Conſeiller au Parlement, auquel nous devons la bibliothéque des Hiſtoriens de France en cinq volumes *in-fol.* eſt mort en 1771. Son Eloge, par M. Perret, eſt placé à la tête du troiſiéme volume de ce grand Ouvrage.

SIMON FOUCHER, fils d'un Marchand de Dijon : Baillet l'appelle le Reſtaurateur de la Philoſophie Académicienne ; il finit ſes jours à Paris en 1696.

ANDRÉ FREMIOT, fils de l'illuſtre Préſident Fremiot, Archevêque de Bourges, ſous-Doyen des Conſeillers d'Etat, l'ami de St. François de Sales, eſt Auteur de quelques Ouvrages ſavans. Il mourut à Paris en 1641. Son cœur fut dépoſé à Saint Etienne, dont il avoit été Abbé.

Qu'on juge par cette anecdote de la fermeté du Préſident Fremiot, qui ſoutint ſi courageuſement en Bourgogne le parti de Henri IV. Les Ligueurs ayant fait priſonnier ſon fils André, menacerent de lui envoyer cette tête chérie, s'il ne ſe rangeoit du côte des rebelles : *Je m'eſtime heureux*, dit-il, *de le ſacrifier pour une ſi belle cauſe ; il vaut mieux qu'il périſſe innocent, que le pere vive perfide à ſon Dieu & à ſon Roi.* Le Duc de Mayenne employa tous les moyens pour

gagner à ſon parti ce vertueux Magiſtrat; mais en vain; il dit alors, *voilà une plaiſante écritoire pour le tant rechercher.* Le Préſident Jeannin lui répondit, *que de cette écritoire l'on verroit ſortir des boulets.* La ſuite prouva la vérité de cette prédiction.

JEANNE-FRANÇOISE FREMIOT, BARONNE DE CHANTAL, a fait trop d'honneur à ſa Patrie par l'éclat de ſes vertus, pour être oubliée. Cette Sainte Inſtitutrice des Filles de la Viſitation, naquit le 23 Juin 1572, & mourut à Moulins en 1641; elle a été béatifiée par Benoiſt XIV en 1751, & canoniſée en 1768. Sa vie a été écrite par M. Marſollier en deux volumes *in-12*,& l'Abrégé par le P. Jannart de l'Oratoire, en 1752.

FRANÇOIS FYOT DE LA MARCHE, Baron de Montpont, Conſeiller au Parlement de Paris, Auteur de pluſieurs bons livres, mourut en 1716.

CLAUDE FYOT DE LA MARCHE, Abbé de Saint Etienne, Conſeiller d'Etat, mort en 1721 à l'âge de quatre-vingt-onze ans, a publié *in-fol.* l'Hiſtoire de ſon Egliſe, dont il a été un inſigne Bienfaiteur.

LOUVAN GELYOT, Avocat, Poëte, a donné un indice armorial très-eſtimé; mort en 1641.

CHARLES LE GOUZ DE LA BERCHERE, mort Archevêque de Narbonne en 1719, auquel nous devons la premiere édition des

Mémoires du Clergé en ſix volumes *in-fol.* (*Voy. l'Eloge de ſes ancêtres Premiers Préſidens du Parlement dans notre premier volume, pages 494 & 505.*)

BENIGNE LEGOUZ DE GERLAND, ancien Grand-Bailli du Dijonnois, a mérité, par ſes bienfaits, d'être nommé l'*ami de la Patrie.* Le jardin de Botanique, qu'il a fondé à Dijon, immortaliſera ſon nom, autant que ſes Ouvrages. Nous avons perdu ce ſavant & reſpectable vieillard en 1774. Son Eloge, prononcé à l'Académie par M. le Docteur Maret, eſt imprimé en quarante pages *in-4°.* avec ſon portrait à la tête, gravé par M. de Marcenay, d'Arnay-le-Duc.

D. CLAUDE GUERNIÉ, Bibliothécaire & Curé de Saint Germain-des-Prés, mort en 1722, a travaillé à la belle édition des Œuvres de Saint Auguſtin, & au Gloſſaire de Ducange.

GABRIEL GUILLAUME, originaire d'Arnay-le-Duc, célèbre Avocat, ſurnommé *le beau parleur*, eſt Auteur de pluſieurs piéces imprimées. Il fut cinquante-un ans Conſeil de la Province : Jean & Pierre Guillaume ſe ſont auſſi diſtingués dans le Barreau.

FRANÇOIS-CLAUDE JEHANNIN, Avocat, auquel M. de la Monnoie a donné le titre de *Papinien de la Bourgogne*, reçut la ſépulture à Saint Michel en 1698, âgé de ſoixante-huit ans.

BENIGNE JOLY, Chanoine de St. Etienne, s'eſt diſtingué par une piété éminente, & un zèle ſans bornes pour les pauvres, mort en 1694. Denis-Antoine Beaugendre a donné ſa vie *in-8°*. 1700.

HECTOR JOLY, Maître aux Comptes, Auteur du Traité de la Chambre des Comptes de Dijon, *in-fol.* en 1653, enterré aux Cordeliers en 1660.

PROSPER JOLYOT DE CREBILLON, originaire de Nuits, le Sophocle de notre ſiécle, reçu à l'Académie françoiſe en 1737, mort à Paris en 1762. Louis XV lui a fait ériger un mauſolée.

JEAN-BAPTISTE LANTIN, originaire de Châlon, Conſeiller au Parlement pendant quarante ans, habile dans les Langues anciennes & modernes, dans les Mathématiques, la Muſique & la Botanique, ami des ſavans Huet & Saumaiſe, mort en 1695 à ſoixante & quatorze ans.

PIERRE LENET, Procureur Général du Parlement, Conſeiller d'Etat, Auteur de Mémoires ſur les guerres de la fronde, inhumé à Saint Sulpice en 1671. Mde. de Sevigné dit *qu'il étoit fort attaché au Prince de Condé, & qu'il avoit de l'eſprit comme douze.* Monſeigneur le Prince de Condé demanda aux Etats de 1766, s'il y avoit encore des deſcendans de Lenet; on lui dit qu'il ne

restoit que MM. de Macheco par les femmes.

HILAIRE-BERNARD DE REQUELEYNE DE LONGEPIERRE, Maître aux Comptes, Précepteur de Philippe d'Orléans, depuis Régent de France, Poëte tragique, Traducteur, mort à Paris en 1721, ayant légué ses livres au Cardinal de Noailles.

JEAN-BENIGNE LUCOTTE DU TILLIOT, Auteur des Mémoires sur la Fête des Foux, savant Antiquaire mort en 1750.

PHILIBERT DE LA MARE, originaire de Beaune, Conseiller au Parlement, excellent Antiquaire, Littérateur, Historien, mort en 1687 dans sa soixante & onziéme année. Deux Libraires de Paris acheterent sa bibliothéque en 1719, & revendirent ses précieux Manuscrits 2500 liv. pour la bibliothéque du Roi.

EDME MARIOTTE, Prieur de Baume-la-Roche, bon Physicien, de l'Académie des Sciences, mort en 1684 : ses Ouvrages sont en deux volumes *in-4°*.

BERNARD DE LA MONNOYE, célèbre Poëte françois, latin, bourguignon, un des plus grands Littérateurs de son siécle, reçu à l'Acadamie françoise en 1713, mort en 1728. (*Voy. son Eloge, 1er. vol. pag. 566*). Ses Œuvres ont été données par M. Rigoley de Juvigny en trois volumes *in-8°*, avec sa vie, 1770 : on lit au bas de son portrait,

que fit graver le Préſident Bouhier ſon ami, ces deux vers:

Divio me genuit, retinet Lutetia, Franco,
Argolico, Latio, Burgundo carmine luſi.

CLAUDE-BARTHELEMI MORISOT, originaire de Vitteaux, Seigneur de Chaudenay, Avocat, Poëte latin, Auteur de l'*Orbis maritimus*, *in*-fol. 1643, & de deux volumes *in*-4°. de Lettres latines, où l'on trouve les Eloges de Jean Godefroy & de Claude Saumaiſe, de Pierre le Gouz, de Jean Bouchu, *&c.*

PIERRR LEMUET, né à Dijon en 1591 d'une bonne famille, Ingénieur, Architecte du Roi, s'eſt diſtingué par ſon habileté pour les fortification. Il ſervit dignement Louis XIII aux Siéges de pluſieurs places, & fut un des plus ſavans Architectes de ſon temps. La Reine Anne le choiſit pour la ſomptueuſe Egliſe du Val-de-Grace : mort à Paris en 1669.

Son ouvrage des cinq ordres d'architecture des anciens, imprimé pluſieurs fois, & tous ceux qu'il a donnés, ont été reçus avec beaucoup d'approbation en France & dans les Pays étrangers.

CLAUDE NICAISE, Chanoine de la Sainte Chapelle, habile Antiquaire, mort en 1701, âgé de 78 ans. Sa Diſſertation *in*-4°. ſur les *Sirennes*, avec de belles gravures, eſt eſti-

mée. M. Nicaiſe, ſon petit-neveu, Doyen de la Chambre des Comptes, poſſéde quatre ou cinq volumes *in*-4°. de Lettres manuſcrites des Savans de l'Europe, adreſſées à M. ſon oncle.

PIERRE ODEBERT, Préſident au Parlement pendant quarante-deux ans, Fondateur de l'Hôpital Sainte Anne, des Chaires de Théologie au Collége Godran, du Collége & de l'Hôpital d'Avalon, dont il étoit originaire, inhumé à Saint Etienne en 1661, âgé de quatre-vingt-ſept ans. (*Voy. ci-après Collége de Dijon & l'Hôpital Sainte Anne.*)

ALMAQUE PAPILLON, Poëte ſous François Ier. THOMAS & PHILIBERT PAPILLON, de la même famille, ſont eſtimés dans la République des Lettres. Nous devons au dernier *la bibliothéque des Auteurs de Bourgogne*, imprimée *in-fol.* 1742, à laquelle nous renvoyons ſur les Ouvrages donnés par nos ſavans compatriotes cités ici.

ETIENNE PERARD, Doyen de la Chambre des Comptes, a compoſé un Recueil précieux de piéces ſur la Bourgogne, qui ne fut imprimé qu'après ſa mort arrivée en 1663. (*V. notre 1er. vol. pag. 565.*)

ALEXIS PIRON, fameux Poëte François, mort à Paris en 1773, âgé de 83 ans. M. Perret a compoſé ſon éloge. M. Rigoley de Juvigny ſon ami & ſon compatriote, dont les talens ſont ſi avantageuſement connus

dans la République des Lettres, vient de donner en 7 vol. in 8°. 1776, une nouvelle édition de ses Œuvres, avec sa vie très-bien écrite à la tête du premier volume. M. Imbert a célébré la mort de Piron par une bonne élégie.

BERNARD POUFFIER, Doyen du Parlement, animé du plus ardent patriotisme, est Fondateur de l'Académie de Dijon. Ce sage & généreux Magistrat qui a légué son Hôtel & sa Terre d'Aizerey en faveur des Doyens du Parlement, est mort en 1736.

GASPARD QUARRÉ D'ALIGNY, Avocat Général du Parlement, Conseiller d'Etat, inhumé à St. Pierre en 1659, fit imprimer ses Plaidoyers en 1658 *in*-4°. Ses fils se sont également distingués dans la robe & les armes. Ses ancêtres, Conseillers au Parlement, avoient sacrifié leurs biens & leur liberté pour Henri III & Henri IV. Son petit-fils, le plus ancien des Officiers de France, pensionné du Roi depuis la bataille de Malplaquet en 1709, vient de mourir à Arnay-le-Duc, âgé de 93 ans.

NICOLAS QUENTIN, fameux Peintre Dijonnois, inhumé à Saint Nicolas en 1646, *sans monument*, disent les registres; mais les ouvrages qu'il a laissés, feront un monument éternel de sa capacité & de son bon goût. Nicolas le Poussin passant à Dijon, & voyant aux Jacobines le tableau de J. C.

communiant Sainte Catherine, admira la beauté de ce morceau, & dit, en apprenant qu'il restoit en cette Ville : *il n'entend pas ses intérêts ; que ne va-t-il en Italie, il y feroit fortune ?* On voit de lui aux Jacobins une Circoncision très-estimée ; à St. Nicolas & à Saint Michel, une Résurrection ; à la Magdeleine, des portraits de la famille Bretagne ; en la salle d'entrée du Bureau du Collége, quatre grands tableaux dans le goût Lombard. M. Venevaut, Dijonnois, est le premier de nos compatriotes qui ait été de l'Académie Royale de Peinture ; & M. Lallemand, excellent Paysagiste, aussi né dans cette Ville, le second digne d'en être.

JEAN-BAPTISTE RAMEAU, l'Orphée de notre siécle, le créateur de la génération harmonique, l'inventeur de la basse fondamentale & du principe sonore, est mort à Paris en 1764. M. Maret Secretaire de l'Académie, & M. Chabanon, ont publié son éloge.

Un jeune Poëte lui fit cette épitaphe :

Cy gît le célèbre Rameau ;
Il fut par son vaste génie
De la Musique le flambeau,
Et l'objet des traits de l'envie :
Muses, pleurez sur son tombeau
Le créateur de l'Harmonie.

Guillaume Raviot, Ecuyer, habile Avocat, Conſeil des Etats, Poëte latin, a donné en 2 vol. *in-fol. les Arrêts Notables* : mort le 5 Octobre 1751.

Gaspard de Saulx-Tavanes, Maréchal de France, mort à Sully en 1573. Son corps fut apporté à Dijon. Le Parlement en Corps de Cour, alla au devant le 7 Septembre juſqu'en l'Egliſe du St. Eſprit, d'où il fut conduit à la Sainte Chapelle, où il eſt inhumé à côté du Grand-Autel, avec un mauſolée. Jean de Saulx ſon fils, Vicomte de Tavanes, a donné ſes *Mémoires* : Guillaume, fils aîné du Maréchal, bon Royaliſte, a de même publié des *Mémoires*. Il eſt à remarquer que les Tavanes ont toujours joint la gloire des lettres à celle des armes.

Etienne Tabourot, Avocat du Roi au Bailliage de Dijon, Poëte françois & latin, Auteur des *Bigarrures*, mort en 1590. Ce fut, dit Bayle, un homme d'eſprit & d'érudition, mais qui donna trop dans les bagatelles. Son frere Jean Tabourot, Chanoine & Official de Langres, mort en 1595, a auſſi publié quelques Ouvrages.

Pierre Taisand, d'abord Avocat, enſuite Tréſorier de France, Auteur d'un Commentaire ſur notre Coutume, *in-fol.* 1698, inhumé à Saint Etienne en 1715. Claude Taiſand, Ciſtercien, à compoſé la

vie de son pere en 1716, & donné les vies des plus célèbres Jurisconsultes de toutes les nations, *in*-4°. 1721, composées par son pere.

JACQUES-LOUIS VALON, MARQUIS DE MIMEURE, Lieutenant Général des Armées du Roi, bon Poëte françois & latin, de l'Académie françoise, inhumé en 1719 à Auxonne, dont il étoit Gouverneur. M. Valon de Barain son aïeul, se distingua par sa fidélité envers ses Rois, durant les troubles de la Ligue, & fut nommé Capitaine de Flavigny par Henri IV, en 1590.

Ce catalogue, qu'on pourroit étendre bien davantage, en y ajoutant sur-tout les Auteurs vivans, prouve que Dijon est la patrie des arts, des sciences & des talens; & que cette Ville, de l'aveu d'un Journaliste célèbre, est étonnante par son heureuse & singuliere fécondité en Savans du premier ordre, en Littérateurs habiles & en hommes de génie.



DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE DIJON.

SES ANCIENS HÔTELS, SES DIVERS ETABLISSEMENS, &c.

LA Ville de Dijon, Capitale du Duché de Bourgogne, & l'une des mieux bâties du Royaume, eſt ſituée ſur la riviere d'Ouche au confluent de Suzon, dans une plaine qui s'étend du côté de l'orient juſqu'à la Saone, & terminée à l'occident par un rideau de montagnes qui s'étend juſqu'en Provence. Pour connoître Dijon tel qu'il eſt actuellement, il faut ſavoir ce qu'il étoit autrefois.

L'ancien Dijon, décrit par Gregoire de Tours, & qui a ſubſiſté ſous les deux premieres Races de nos Rois, étoit une Ville forte, de forme quarrée, de onze à douze cents pas en longueur & en largeur, ayant quatre portes correſpondantes aux quatre

points

points cardinaux. Elle étoit entourée de murs élevés, & flanquée de trente-trois tours. Cette partie étoit proprement la Ville, & portoit le nom de *Castrum ;* elle n'avoit d'étendue que celle qu'a aujourd'hui la Paroisse de Saint Medard, & l'Eglise de St. Etienne étoit la seule, avec le baptistaire de Saint Vincent, qui fût dans cette enceinte. Au dehors étoit le *Bourg Saint Benigne*, situé à droite du cours de Suzon ; il comprenoit le territoire de cette Abbaye, & celui des Paroisses de Saint Jean & de Saint Philibert; le *Fauxbourg* composé des Paroisses de Notre-Dame, Saint Michel & Saint Nicolas, enfin, le quartier de la Vicomté qui étoit dans l'étendue de la Paroisse Saint Pierre, furent bâtis successivement.

Après le fameux incendie, arrivé en 1137, les Ducs qui contribuerent au rétablissement de leur Capitale, commencerent à faire élever des murs autour des Fauxbourgs, & à les renfermer dans la Ville. Cet ouvrage fut continué par Jeanne de Boulogne, mere du Duc Philippe de Rouvre, qui comprit dans la clôture le Bourg de Saint Benigne; de sorte que ces quatre parties ne composerent plus qu'une seule & même Ville, qui a encore aujourd'hui la même étendue; mais la forme en est plus agréable, tant à cause des bâtimens que l'on a fait élever dans tous les quartiers, & des

places que l'on y a pratiquées, que parce que les Ducs de la feconde Race qui continuerent à embellir Dijon, y ajouterent des fortifications, & firent rétablir les murs en entier avec la plus grande partie des tours qui s'y voient encore. On releva même de fond en comble la tour de la porte au Comte, ou de Saint Nicolas, & cette réconftruction faite en 1439 & 1443, coûta 2800 liv. Il y avoit alors huit portes dans cette enceinte de murs. 1°. La *porte Guillaume*, qui prit fon nom de Guillaume, Abbé de Saint Benigne, parce qu'elle fut conftruite fur le terrein de fon Abbaye. 2°. La *porte d'Ouche*, ainfi nommée à caufe de la riviere. 3°. La *tour Fondoire*, ou *porte Nanxion*, qui ne fubfifte plus aujourd'hui, & qui étoit au bout de la rue des Crays. 4°. La *porte Saint Pierre*, du nom de l'Eglife Paroiffiale de ce quartier. 5°. La *porte Neuve ou de Bourbon*, qu'on appelloit auparavant la *porte des Chanoines*, parce que l'Abbaye de Saint Etienne avoit un Monaftere dans cette rue, à l'endroit qu'on nomme encore le *vieux Couvent*, où logeoient les Chanoines qui deffervoient l'Eglife de Saint Michel. 6°. La *porte au Comte de Saulx*, qui prit enfuite le nom de Saint Nicolas, de celui de l'Eglife Paroiffiale de ce quartier. 7°. La *porte Bouchefol* ou *Fermerot*, anciennement *Fourmorot*, qui eft aujourd'hui

murée. 8°. La *porte ou tour aux Anes*, qui conduisoit aux moulins de Suzon, en place de laquelle M. de ſa Trimouille fit conſtruire en 1513 la tour qui porte encore ſon nom: ainſi il ne reſte plus aujourd'hui que cinq portes.

La plupart des rues de l'ancien Dijon, tiroient leur nom des profeſſions que l'on y exerçoit, ſelon la coutume ancienne d'obliger tous les gens d'une même profeſſion, à ſe raſſembler dans le même quartier. Telles étoient les rues de l'Archerie, de la Charbonnerie, de la Draperie, de la Verrerie, la rue des Changeurs, ou au Change, la rue des Forges & de la Boucherie, dans la Paroiſſe Notre-Dame: celles de la Poulaillerie & de la Poiſſonnerie, dans la Paroiſſe Saint Jean; les rues Vannerie, Serrurerie, celles de la Tonnellerie & de la Chaudronnerie, dans la Paroiſſe Saint Michel, *&c.* Les places & marchés portoient auſſi le nom des denrées qu'on y vendoit. Le placement des anciennes rues que nous avons nommées, prouve que les arts méchaniques ne s'exerçoient que dans les Fauxbourgs hors des murs de l'ancien Dijon.

Après la mort de Charles le Téméraire, la Bourgogne qui ſe donna à Louis XI, n'en eut pas moins à craindre des puiſſances voiſines, & des efforts qu'elles firent pour l'envahir: c'eſt à ces circonſtances critiques

que Dijon dut la conſtruction de ſon Château & de nouvelles fortifications. Les guerres de Louis XII, de François Ier & de leurs ſucceſſeurs, en occaſionerent d'autres : on comptoit dès l'an 1510, trois ans avant le ſiége des Suiſſes, dix-huit tours ſur les remparts de la Ville ; ſavoir, à la porte Guillaume, les tours de *Renne*, St. *Georges*, *Charlieu* & St. *Philibert ;* à la porte d'Ouche, la tour *Quarrée*, la tour *Nancion*, celles de St. *André* & de *Fondoire ;* à la porte S. Pierre, les tours Saint *Pierre* & de la *Buſſiere ;* à la porte neuve ou des Chanoines, les tours de *St. Antoine* & de St. *Michel*, la tour *Rouge* & la tour *Quarteau ;* à la porte S. Nicolas, la tour St. *Nicolas*, la tour *au Fermerot*, la tour *aux Anes* ou *la Trimouille*, & la tour *Poinſard Bourgeoiſe*.

A l'égard des boulevarts pour leſquels on détruiſit quelques-unes de ces tours, celui de la porte S. Pierre fut conſtruit en 1515, & coûta 4000 livres ; celui de la porte d'Ouche fut élevé en 1547 dans la place de la vieille tuerie ; on y voit les armoiries du Roi Henri II avec une inſcription, & celles des Gouverneurs. Le boulevart de la porte St. Nicolas fut conſtruit par les ordres du même Roi en 1552, & en 1558 on travailla au boulevart de Saulx ; il n'y avoit alors aucuns baſtions ni chemins couverts autour de Dijon ; mais les guerres qui ſurvinrent ſous

Louis XIII en 1632, & celle des deux Bourgognes en 1636, jusqu'à la paix de Munster, mirent les Magistrats dans le cas de construire des bastions & des chemins couverts. On abattit pour cela un grand nombre de maisons & d'édifices qui avoient été relevés depuis 1513, ensuite du Siége des Suisses, & on répara les anciennes fortifications. Ce fut à cette occasion que le Clergé & les Cours souveraines firent faire à leurs frais le bastion de la porte d'Ouche près l'Hôpital général, que l'on nomme encore aujourd'hui le *bastion des Privilégiés.*

ANCIENS HOTELS.

Comme Dijon étoit le séjour principal des Ducs de Bourgogne, & la Capitale de leurs Etats, les grands Seigneurs qui venoient leur faire la cour, y avoient des Hôtels. Voici ceux que nous avons pu découvrir, rangés par ordre alphabétique : on y joindra quelques anecdotes pour rendre ce catalogue moins aride.

HÔTEL D'AGEY, *rue St. Philibert.* Il étoit occupé par les anciens Seigneurs d'Agey. Garnier d'Agey signa la charte de fondation de l'Abbaye de la Bussiere en 1113, & celle du Duc Eudes II, en faveur de St. Benigne, en 1160. On voit un Jean d'Agey, dixiéme Commandeur de l'Hôpital du St.

Esprit, en 1411. Jacques d'Agey étoit Capitaine-Châtelain de Saulx-le-Duc, en 1580. La derniere Dame de la maison d'Agey, étoit Abbesse de Praslon en 1649. (*Voy. Agey, Bailliage d'Arnay-le-Duc.*)

HÔTEL D'ANGLETERRE. Les alliances des trois derniers Ducs avec les Rois d'Angleterre, les obligeoient d'avoir souvent près d'eux des Ambassadeurs Anglois. C'étoit-là qu'on les logeoit. Jean, Duc de Béfort, troisiéme fils de Henri IV, Roi d'Angleterre, qui épousa Anne de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, en 1423, fut reçu en cet Hôtel; & en 1424, quand il assista aux noces de la Duchesse de Bretagne, sa belle-sœur, célébrées à Dijon.

Cet Hôtel, qui a encore de l'apparence & des ornemens de sculpture, est proche le Bailliage, du côté de la rue des Forges.

HÔTEL AUBRIOT. Hugues Aubriot, Ecuyer, né à Dijon, Bailli de cette Ville depuis 1360 à 1367, avoit fait construire cet Hôtel dans la rue du *Change*. C'est aujourd'hui la Jurisdiction du Bailliage. Les voûtes de la salle d'entrée, qui servent de petites boutiques, s'appelloient déja & de toute ancienneté, *les voûtes du Change*. C'étoit un lieu privilégié où se tenoient les Changeurs de monnoie. Dès le douziéme siécle, la grand'rue Notre-Dame étoit nommée *via Cambiorum*.

Aubriot, devenu Prévôt de Paris par ſon mérite & la recommandation du Duc d'Anjou, fut à la tête des finances. Il poſa en 1369 la premiere pierre de la Baſtille, où il fut enfermé le premier, ſous le regne de Charles VI.

La Capitale eſt redevable à cet illuſtre Magiſtrat, du pont Saint Michel, de pluſieurs quais ſur la Seine, des canaux ſouterreins, qui ont le plus contribué à la ſalubrité de l'air & à la propreté des rues, du petit Châtelet, réparé pour contenir les Ecoliers de l'Univerſité. Il fut la victime de ſon zèle pour l'ordre public : ayant fait mettre en priſon des Ecoliers inſolens, l'Univerſité jura ſa perte en 1381 ; voilà la cauſe de ſa diſgrace, & non pas pour s'être fait *juif* & *renégat*, comme l'avance ſans preuves Piganiol, & le laiſſe entendre M. Crevier. Il s'échappa des mains des Maillotins, & s'enfuit en Bourgogne, où il mourut tranquille & oublié. Son frere Jean Aubriot, Chancelier de Bourgogne en 1332, ſe démit en 1348, & fut un des bons Evêques de Châlon, mort en 1350. Leur ſœur, Marie Aubriot, épouſa Jean de Saulx, Sire de Courtivron & Grand-Gruyer de Bourgogne. Nicolas Aubriot, Chanoine de la Chapelle du Duc, mort en 1373.

HÔTEL DE BRION, OU DE MIREBEAU, auparavant DE CHARNI. Cet Hôtel appar-

tenoit à l'Amiral Philippe Chabot-Brion, Comte de Charni, Marquis de Mirebeau, Gouverneur de Bourgogne en 1526, & paroît avoir été occupé par les anciens Comtes de Charni puînés, de la Maiſon de Mont-Saint-Jean, alliée à nos Ducs. Guillemette de Charni, héritiere de ſa Maiſon, porta cette Terre à Philippe de Jonvelle. Leur fille Agnès la fit entrer dans celle de Vergy, par ſon mariage avec Guillaume de Vergy. Jeanne, héritiere de ſa Branche, donna les Seigneuries de Charni & de Mirebeau à ſon mari Henri de Beaufremont, dont le troiſiéme fils, Pierre, Sénéchal de Bourgogne, eut en partage Charni, qui fut érigé en Comté en 1456. Il ne laiſſa de Marie de Bourgogne que trois filles : Antoinette l'aînée, eut le Comté de Charni, & s'allia avec Antoine de Luxembourg : leur fille Philiberte de Luxembourg, fit en 1534 donation entre-vifs du Comté de Charni à ſon petit-neveu Philippe Chabot, fils de Magdeleine de Luxembourg, d'une des plus anciennes & des plus illuſtres Maiſons du Poitou.

Philippe Chabot, quoiqu'aimé de François Ier, fut livré au Chancelier Poyet ſon ennemi, pour lui faire ſon procès; ce Juge inique lui trouva vingt-cinq crimes capitaux. *Eh bien!* lui dit le Roi, *homme irréprochable, ſoutiendrez-vous encore votre innocence? Ma*

prison, répondit Chabot avec modestie & finesse, *m'a appris que nul ne se pouvoit dire innocent devant son Dieu & son Roi.* François fut touché, mais dissimula. On n'eut pas honte de condamner l'Amiral à 15000 liv. d'amende & au bannissement; c'étoit le ruiner & le déshonorer. *Du moins*, dit alors Chabot au Roi, *la rage de mes ennemis n'a pu me convaincre d'aucune félonie envers V. M.* Le Prince alors n'écouta plus que son cœur, & Chabot fut pleinement justifié par Arrêt du Parlement en 1542.

Mais le coup étoit porté : Chabot trop sensible avoit succombé sous le poids de l'humiliation; il ne fit plus que languir jusqu'au premier Juin 1543, qu'il mourut, laissant au Roi le regret de sa perte & le remords de l'avoir causée : on voit son superbe mausolée aux Célestins dans la Chapelle d'Orléans.

Son fils Eléonor Chabot, Grand-Ecuyer de France, quitta cet Hôtel pour celui de la *Sénéchaussée*, que son pere avoit acquis. (*Voy. cet Hôtel ci-après*). Celui de *Brion* a été depuis occupé par les Présidens Giroud, & en dernier lieu, par MM. de Clermont-Tonnerre : Marie-Françoise, sœur du Maréchal de Tonnerre, le porta en mariage à Jean le Compasseur, Marquis de Courtivron. C'est de MM. de Courtivron que M. le Chevalier Bouhier de Pouilly l'acheta

pour y conftruire le magnifique Hôtel où loge M. Bouhier, Marquis de Lantenay : une partie eft bâtie fur l'emplacement de l'Hôtel Fremiot, occupé par l'illuftre Préfident de ce nom, & où naquit fa fille, Sainte Jeanne-Françoife de Chantal.

HÔTEL CHAMBELLAN. Cet Hôtel, grand-rue Notre-Dame, & en partie devant le portail de cette Eglife, étoit à la famille des Chambellan, qui a donné plufieurs Confeillers à nos Ducs, des Maires à Dijon, & deux Abbés de Saint Etienne au quinziéme fiécle. Marie Chambellan époufa Guy de Rochefort de Pluvaût, Premier Préfident du Parlement de Bourgogne, & enfuite Chancelier de France. La Chapelle *de la Croix* à Notre-Dame fut fondée en 1409 par Jean Chambellan, pour un Mépartifte.

Cet Hôtel acquis par M. Maillard, a été donné à l'Hôpital Sainte Anne, qui le poffède aujourd'hui. Il y a des chofes anciennes & curieufes à voir dans cette Maifon.

HÔTEL DE LA COUSTE-D'ARCELOT. Il eft fitué en la rue Vannerie, & appartient à M. de Macheco de Premeaux. C'étoit la Maifon des anciens Seigneurs d'Arcelot. On voit un Aimoin d'Arcelot en 1158, Guillaume d'Arcelot en 1253. Cette Terre paffa aux Mailli qui l'ont poffédée trois fiécles, enfuite aux de la Coufte, dont le dernier

Charles de la Couste étoit Baron d'Arcelot au commencement du dix-septiéme siécle. Michelle de la Couste, son unique héritiere, épousa Nicolas de l'Estrade, Gentilhomme du Périgord, qui prit son nom & ses armes, & s'établit en Bourgogne, où il a laissé postérité. Un de ses descendans, M. le Marquis de l'Estrade, demeure à Boux en Auxois. (*Voy. Arceau*).

HÔTEL DE COUCHEY. Les anciens Seigneurs de Couchey ont donné le nom à cet Hôtel : Hubert le Pitois, Chevalier, en étoit Seigneur en 1252. On voit un Guillaume de Couchey en 1292, Jean d'Aumont en 1498, l'Amiral Chabot en 1570. L'Hôtel à Mde. Espiard est dans la rue Saint Philibert, entre celui de Venarey & celui de Cussigni ou d'Agey.

HÔTEL DE CROY ou CROUY. Cet Hôtel étoit la demeure des Seigneurs de Croy en Picardie, Officiers de nos Ducs, & tout-puissans à la Cour de Philippe le Bon. Jean de Croy fut Comte de Chimay. C'est lui qui répondit avec fermeté à Louis XI, lorsqu'il lui fut envoyé par le Duc : *Est-ce que votre Maître*, lui dit le Roi en colere, *est d'un autre métail que les autres Princes ? .... Oui, Sire, il faut qu'il le soit, pour vous avoir reçu chez lui, lorsque personne ne vouloit vous donner retraite.* Chimay fut érigé en Principauté par l'Empereur Maximilien en 1486, & Croy en

Duché par Henri IV en 1598; ce Duché est éteint, & la Terre est possédée par le Duc d'Havré.

Cet Hôtel fut vendu pour placer la monnoie en 1711; il est situé sur la Paroisse & place Saint Michel.

HÔTEL DE CRUX. La Maison de Crux en Nivernois, entre Corbigny & Nevers, a donné plusieurs Officiers sous nos Ducs. Erard de Crux, Chevalier, étoit Chambellan du Duc Philippe le Hardi. Philiberte de Crux sa fille épousa en 1372 Hugues Damas, Baron de Marcilly. Dans les montres de la Noblesse sous le même Prince, se trouve Jean de Crux. Cette Maison a été fondue dans une Branche de celle de Damas, qui en porte le nom. Jean de Crux, Sire de Trouhans, & Marguerite de Vienne sa femme, vendirent cet Hôtel au Chancelier Rolin, la tour de la Poterne y joignant, & l'éminage, en 1441. Odinet Godran acquit en 1464 de Guillaume Rolin, fils du Chancelier, cet Hôtel, qui devoit au Duc une livre de cire, un chapon & un oison. MM. de Chasans, Ricard & Champrenaut y ont demeuré. Cet Hôtel avoit donné à la rue le nom de *rue de Crux* : il appartient à M. de Martenay, Conseiller du Parlement.

HÔTEL D'ESGUILLI. Nous ne connoissons pas l'emplacement de cet Hôtel, construit par les Seigneurs d'Esguilli en Auxois. Un

Jean d'Esguilli accorda à l'Abbaye de la Buſſiere, l'uſage dans ſes bois en 1219. Guillaume d'Esguilly ſe trouva au combat de Brion en 1358. Cette Terre paſſa en 1578 dans la Maiſon de Choiſeul de Chevigny, par le mariage de François de Choiſeul avec Françoiſe d'Esguilli, héritiere de Jacques d'Esguilli & de Claude de Chaſtellux. Elle eſt aujourd'hui aux héritiers de M. de Macmahon, qui la fit ériger en Marquiſat en 1765.

HÔTEL DE GISSEY. Cet Hôtel, en la rue Poulaillerie, a été conſtruit par les anciens Seigneurs de *Giſſey-le-Vieux* en Auxois, qui étoient riches & puiſſans. Renaud de Giſſey ſigna l'acte de fondation de Cîteaux en 1098, avec Mille de Frolois & Hugues de Mont-Saint-Jean. On croit que Guillaume de Giſſey, Bienfaiteur de l'Abbaye de la Buſſiere, bâtit cet Hôtel vers 1330. (*Voyez Giſſey-le-Vieux*, *Bailliage d'Arnay*).

Les Sires de Drées vendirent Giſſey à André de Colombet, fils d'un Conſeiller au Parlement de Grenoble, il y a environ deux cents ans. Un de ſes deſcendans acquit par ſes belles actions le ſurnom de *brave de Giſſey*. Le cinquiéme & dernier de cette famille, a laiſſé en 1758 cette Terre à Armand-Edme de Riollet, ſon parent, deſcendant du fameux Antoine de Riollet, qui ſe battit en duel avec le Baron de Lux

contre le Chevalier de Guiſe, en 1613.

HÔTEL GODRAN. Cet Hôtel très-ſimple, rue des Godrans, fut conſtruit par Odinet Godran, qui a fait pluſieurs fondations aux Jacobins & à Saint Jean, où il fut inhumé en 1470. Jacques Godran ſon frere fut nommé Conſeiller au Parlement par Charles VIII, en 1484, & fut enſuite Chef du Conſeil de Maximilien d'Autriche, en 1496, & Préſident au Parlement de Dôle en 1498. Ses deſcendans furent Préſidens au Parlement de Dijon, inhumés en leur Chapelle aux Jacobins. Le plus célèbre fut Odinet Godran, qui donna ſa maiſon & ſes biens pour fonder le Collége en 1581 (*V. Collége*).

Philibert Godran, Echevin de Dijon, fut un des ôtages donnés aux Suiſſes en 1513. Sa rançon fut de mille écus au ſoleil en 1515. François Ier. lui fit une penſion de 50 liv. Ce bon Citoyen fut inhumé à Sainte-Foy en 1518. Charles Godran, Chanoine de la Sainte Chapelle & Doyen de Saint Jean, ſe diſtingua par pluſieurs Tragédies latines, dédiées à Charles IX & à la Reine Iſabelle, imprimées à Dijon en 1565 & 1572.

HÔTEL DE GRANCEY. Il paroît, par un ancien titre, que cet Hôtel étoit dans la *rue du Chaſtel*, depuis nommée *rue S. Fiacre*, à cauſe de l'Hôpital de ce nom, fondé au quatorziéme ſiécle. Il tire ſon nom du Châ-

teau de Grancey autrefois en Bourgogne, entre Châtillon & Dijon, poſſédé par d'anciens & illuſtres Seigneurs. Cet Hôtel fut bâti par Ponce de Grancey, Connétable de Bourgogne en 1193. Eudes de Grancey & Mahaut de Noyers ſa femme, qui y demeuroient, fonderent en 1361 une Collégiale dans leur Château. Cette Maiſon très-puiſſante, qui a eu ſous nos Ducs les premieres Dignités, poſſédoit ving-quatre Terres en Bourgogne; entr'autres, Gemeaux, Selongey, Meurſeault, dont Robert de Grancey avoit conſtruit le château en 1280. Grancey paſſa par mariage dans la Maiſon de la Baume-Montrevel.

Joachim de la Baume fit ériger Grancey en Comté par Henri II, & Anne de la Baume porta cette Terre à Jean de Hautemer de Fervaque, dont le fils Guillaume fut Maréchal de France en 1613. Son petit-fils Jacques-Leonor Rouxel, Comte de Medavi, fut auſſi Maréchal de France en 1680. Sa fille unique Elizabeth-Victoire fut mariée en 1713 à François Marquis de Grancey, ſon oncle, mort en 1729, le dernier de ſa Maiſon. Le Comté de Grancey fut vendu & cédé à Marie Aubert de Tourni, veuve en 1728 de Louis-François Rouxel, Marquis de Grancey, Chef d'Eſcadre.

HÔTEL DE HOCHBERT, *rue Chapelotte*. Il appartenoit aux Seigneurs de ce nom, Sou-

verains de Neuchâtel. Hochbert eſt un Château avec titre de Marquiſat, enclavé dans le Briſgaw, confinant à la Seigneurie d'Uſemberg. C'eſt l'ancien patrimoine de la Maiſon de Bade : ces Seigneurs ſervirent utilement dans les armées de nos Ducs, & l'un d'eux éleva cet Hôtel. Philippe, qui fut le dernier de la branche d'Hochbert, & Maréchal de Bourgogne, fit en 1490 un concordat de ſucceſſion avec Chriſtophe Marquis de Bade ſon couſin, confirmé par l'Empereur Maximilien en 1499. Philippe étant mort ſans enfans mâles, le Marquis de Bade ſe mit en poſſeſſion de ſes Etats, malgré les prétentions de Louis d'Orléans, Duc de Longueville, qui avoit épouſé Jeanne, fille unique de Philippe, & qui obtint ſeulement le Comté de Neuchâtel & deux cents cinquante mille florins d'or. Hochbert fut érigé en Marquiſat par Charles-Quint. On voit aux Jacobins de Dijon la tombe figurée de Marie de Savoie, femme de Philippe de Hochbert de Rothelin, en 1500.

Cet Hôtel, où ont demeuré le Préſident de Souvert & MM. Bouis, a été embelli par M. le Préſident Richard de Ruffey, dont le beau ſallon eſt enrichi d'une bibliothéque nombreuſe.

Hôtel de Jaucourt. Il eſt ſitué au coin de la rue qui conduit à St. Benigne, preſqu'en face du Séminaire : on appelle encore une

une partie de cet emplacement, *la cour de Jaucourt*. Les Seigneurs de ce nom, originaires de Champagne, sortent de *Jaucourt* près de Bar-sur-Aube. On voit un Pierre de Jaucourt *Pannetier* de Champagne au XIIe. siécle. Thomas, son petit-fils, vendit en 1252 au Comte Thibaut le four bannal de Bar-sur-Aube. La Châtellenie de Jaucourt fut vendue en 1367 à Philippe-le-Hardi par Jeanne de Jaucourt, héritiere de la branche aînée, pour trois mille florins *de bon or & de haut poids* : elle fait partie du Duché de Luxembourg à la Maison de Montmorenci.

Evrard de Jaucourt est le premier qui vint s'établir en Bourgogne, où il épousa Marie, fille unique de Guy de Villarnoux, en 1333, & a été le chef de la Branche de Jaucourt-Villarnoux, dont le dernier Philippe, Marquis de Villarnoux, est mort à la Haye sans enfans, étant Colonel en 1738.

Philippe, fils d'Evrard, portoit la banniere du Duc Philippe, en 1379, & fut Gouverneur du Nivernois : il bâtit cet Hôtel à Dijon, & fut inhumé en 1390 dans l'Eglise d'Avalon, à laquelle il donna la Terre de Chassigney.

Guyot de Jaucourt son fils, Conseiller, Chambellan des Ducs, Gouverneur de Rhetel & du Nivernois, possédoit quatorze Terres en Auxois, & mourut en son Château de Maraut en 1462. Le premier Elu

de la Nobleſſe, marqué dans les regiſtres des Etats qui commencent en 1548, eſt Hardi de Jaucourt, Seigneur du Vaux, dont la poſtérité s'eſt éteinte en 1770.

Cette Maiſon diſtinguée par ſes ſervices & ſes alliances, eſt aujourd'hui partagée en quatre Branches, qui ſortent de Louis de Jaucourt & d'Eliſabeth de la Tremouille, morte en 1589 : ſavoir, Jaucourt d'*Epeuilles*, dont eſt M. Louis-Pierre de Jaucourt, Elu de la Nobleſſe en 1772 ; de la *Vaiſerie* ou *Cernoy*, dont M. le Comte de Jaucourt d'Arconcey ; des *Favras*, dont M. le Chevalier de Jaucourt, qui a enrichi l'Encyclopédie de tant d'articles curieux ; & de *Chazelles*, dont eſt M. de Jaucourt, Gouverneur de Bergues, Brigadier des Armées du Roi.

HÔTEL DE LANGRES. Les Evêques de Langres, qui préféroient le ſéjour de Dijon à celui de leur Ville épiſcopale, logeoient ordinairement à la Maiſon Abbatiale de St. Etienne, ou à celle de St. Benigne : mais Charles Poitiers, quatre-vingt-uniéme Evêque de Langres, ayant célébré dans la Chapelle Ducale le mariage de Marguerite, ſœur de Philippe le Bon, avec Artus, Connétable de France, depuis Duc de Bretagne, en préſence du Duc de Béfort & d'autres Seigneurs Anglois, reçut en reconnoiſſance cet Hôtel, le 4 Novembre 1424. Il eſt appellé

dans le *Gallia Christiana*, tom. IV, *Palatium Lingonense ;* il devoit chaque année un *épervier* au Premier Président de la Chambre des Comptes, à cause, dit le titre, *de sa maison sise près le Logis du Roi.* Jean d'Amboise le présenta en 1497. Le comptable fut déchargé de l'épervier pour onze ans en 1510.

Henri IV étant à Dijon, fut supplié par Charles d'Escars, de le décharger de ce droit ; ce qui lui fut accordé par ce bon Prince en 1595. Ce Prélat vendit son Hôtel à Denis Brulard, Premier Président. Les Jacobines établies d'abord par Jeanne Chevrier en 1612 en sa maison de la rue Charbonnerie, acquirent en 1615 de Nicolas Brulard, aussi Premier Président, l'Hôtel de Langres, situé sur la Paroisse de Saint Médard. Leur Eglise fut consacrée le 24 Août 1642, sous le titre de Sainte Catherine de Sienne, par Jean de Passelaigue, Evêque de Belley ; elles ont été supprimées en 1768, & la Maison est vacante.

HÔTEL DE LANTENAY ou DE MONTGOMERI. Les anciens Seigneurs de Lantenay avoient construit cet Hôtel, place Saint Jean. On voit un Henri de Lantenay en 1197, un Hugues de Lantenay Chevalier en 1407. Philippe de Courcelles, Seigneur de Pourlans, Chevalier d'Honneur des deux Parlemens de Bourgogne, avoit reçu Lantenay de Philippe le Bon en 1439 : en ma-

riant Huguette de Courcelles sa fille, qu'il avoit eue de Huguette Bouton de Corberon, avec Robert de Montgomeri, il lui assigna en dot la Terre de Lantenay. Robert de Montgomeri, Chevalier qui accompagna Charles VIII en la conquête de Naples, mort en 1497, comme Seigneur de Lantenay occupoit cet Hôtel, & lui donna le nom d'*Hôtel de Montgomeri*. Louis de Montgomeri, Chevalier, Seigneur de Lantenay & de Pâques, épousa en 1532 Jeanne Lemaillot, fille de Louis Lemaillot, Chevalier, Seigneur de Chevigny, Capitaine de Talant. Leur fille unique Guillemette de Montgomeri, épousa Claude de Thyard de Bissy, & fut mere de Cyrus de Thyard, Evêque de Châlon.

Antoine de Blaisy, Conseiller au Parlement de Paris, dont les ancêtres avoient acquis cet Hôtel, le vendit aux Oratoriens, pour en faire un Séminaire en 1682. Il étoit alors occupé par la Présidente le Gouz de la Berchere (*Voy. Séminaire*).

LOGIS DU ROI. Il est très-ancien, puisqu'il en est parlé dans un diplôme du Roi Lothaire en 960, en faveur du Prieuré de Nantua : *Actum Divionensi in Palatio* (*Gallia Christiana*, *tome IV*, *page 5*, *pr.*) Il fut habité par les Ducs de la premiere Race, par Robert Ier. en 1054, selon un titre rapporté par Duchesne, tom. II, pag. 110, *in domo meâ propriâ*. Hugues III, Fondateur de

la Sainte Chapelle en 1172, y logeoit, puiſqu'il prit une partie de ſa cour pour y faire conſtruire cette Egliſe. Philippe le Hardi le fit réparer ; la grande tour, appellée *la terraſſe*, fut commencée par ce Prince en 1367, continuée par le Duc Jean (on y voit ſon rabot), & fut finie par Philippe le Bon. Ce dernier fit auſſi conſtruire la tour où Réné d'Anjou, Duc de Lorraine, depuis Roi de Sicile, fut détenu trois ans priſonnier. Le feu prit à la grande tour en 1417. Un incendie conſidérable, occaſioné par un Laquais du Comte de Nevers, qui avoit mis le feu à la cheminée le 17 Février 1502, fit de grands dégâts au Logis du Roi. Les galetas, la chambre des joyaux, la ſalle des Gardes, *&c.* furent conſumés. Le feu dura vingt-huit heures. Gollut dit que comme on étoit occupé à l'éteindre, des gens inconnus crioient : *Laiſſez, laiſſez faire, il n'y a pas grande perte, le Roi n'y perdra pas beaucoup.* On ſait par tradition à Dijon, dit M. de la Mare dans ſes Mémoires manuſcrits, que Louis XI, afin d'étouffer l'affection des Bourguignons pour la mémoire de leurs Ducs, fit brûler le corps de Logis proche la Sainte Chapelle, où eſt la gallerie : on voit encore en une fenêtre au deſſus, des veſtiges de l'incendie qui épargna le corps de logis & la terraſſe. Mais l'incendie dont nous venons de parler, arriva ſous Louis

XII, & non pas Louis XI. Les Rois Louis XII, François Ier. Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, ont logé dans ce Palais. Les regiſtres de la Ville remarquent qu'il y avoit un nid de cigogne ſur une cheminée du Logis du Duc en 1388, & qu'on fit en 1418 un trépied de fer au deſſus de la cheminée de la tour dite de *Brancion*, pour empêcher les cigognes d'y nicher. Il y avoit en 1435 une tour appellée la *Librairie*, comme au Louvre à Paris, où le Duc plaçoit ſes livres.

HÔTEL DE LUX, *place Saint Jean.* Cet Hôtel a appartenu aux anciens Seigneurs de Lux, de la Maiſon de Malain : Jacques de de Malain, époux de Louiſe de Savoyſi, l'avoit conſtruit à la fin du quatorziéme ſiécle. Edme de Malain, Baron de Lux, & ſon fils, Lieutenans Généraux en Bourgogne, Chevaliers de l'Ordre du Saint Eſprit, périrent tous les deux dans un duel à Paris par la main du Chevalier de Guiſe, en 1613. Leur Hôtel, qui a paſſé à MM. Fyot de Bosjan, appartient maintenant à M. Fyot de la Marche, Comte de Dracy. (*Voy. Lux ci-après*).

HÔTEL DE MALAIN : *rue du petit Potet*, occupé par M. le Marquis d'Auvillars. Il tiroit ſon nom des Sires de Montaigu, Barons de Malain, de la Branche cadette des Ducs de Bourgogne. Cette Terre

leur étoit venue par le mariage de Jacquette de Sombernon, unique héritiere des anciens Seigneurs de Sombernon, avec Guillaume Ier. de Montaigu, en 1250. Duchesne nous apprend que le cri de guerre des Sires de Montaigu & de Couches, étoit *Maulain*. Ils la posséderent jusqu'en 1423, que Pernette de Montaigu la porta par mariage dans la Maison de Beaufremont; elle passa ensuite en 1569 à Joachim de Malain, Baron de Lux : celui-ci descendoit de Jean Lemaire, dit *Maulain*, Bourgeois à Dijon, ennobli par le Duc en 1420, *pour être issu de bonnes gens*. Gurri de Malain étoit Receveur des Comptes sous le Duc Charles en 1469. Voy. ci-dessus (*Hôtel de Lux*), la mort des deux derniers Barons de Lux. Leurs armes sont encore sur la porte de cet Hôtel.

HÔTEL DE MAILLY OU D'ARC-SUR-TILLE. Cet Hôtel est *rue Vertbois*. Robert de Mailly, Chevalier, Conseiller, Chambellan de Philippe le Hardi & de Jean sans Peur, Grand Pannetier de France, le fit construire au commencement du quinziéme siécle. Il étoit très-vaste, & avoit un jeu de paume à la place où sont maintenant les écuries.

Cette illustre Maison de Picardie remonte à Anselme de Mailly en 1050 : il commandoit alors les armées de Richilde, Com-

tesse de Flandres. Colard de Mailly fut l'un des deux Seigneurs chargés des affaires pendant la maladie de Charles VII; il fut tué avec son fils à la bataille d'Azincourt, en 1414.

Cette Maison a produit treize branches, dont quatre subsistent encore. Les Mailly étoient établis dès le onziéme siécle en Bourgogne, où ils ont possédé beaucoup de Terres. On voit leurs tombes à Arceau. (*Voy. ce Village*). Humbert de Mailly défendit Dijon contre le Roi Robert, qui l'assiégea inutilement en 1003. Africain de Mailly, Baron d'Espots, & Helgon de Mailly, Seigneur d'*Arc-sur-Tille*, Floigni, Savigni, ... ont été Chevaliers d'Honneur du Parlement.

Cette Maison n'existe plus en Bourgogne. L'Hôtel fut vendu par François Chabot, Chevalier des Ordres, Seigneur de Mirebeau, en 1577, à Pierre Legouz, Maître aux Comptes, Seigneur de Vellepesles, & est actuellement occupé par un de ses descendans, M. Legouz de Saint Seine, Président à Mortier.

HÔTEL DE MONTREVEL. Cet Hôtel, derriere l'Eglise de Saint Nicolas, étoit appellé à Dijon l'Hôtel de *Maurevert*, à cause de la prononciation vicieuse de ce nom, qu'on voit ainsi défiguré dans l'Etoile, d'Aubigné, & même Guy-Patin.

La Terre de Montrevel en Bresse, possédée par la Maison de Châtillon de Dombes, passa au quatorziéme siécle à Etienne de la Baume, Grand Maître des Arbalêtriers de France en 1338, par son mariage avec Alix, fille de Renaud de Châtillon. De cette illustre Maison de la Baume-Montrevel, sont sortis deux Cardinaux, Archevêques de Besançon, deux Maréchaux de France, un Maréchal & Amiral de Savoie, un Vice-Roi de Naples, dix-sept Gouverneurs & Lieutenans Généraux de Provinces, quatre Chevaliers des Ordres du Roi, quatre de celui de la Toison d'Or, & autant de celui de l'Annonciade. Florent-Alexandre de la Baume, né en 1736, est le quatorziéme Comte de Montrevel.

HÔTEL DE MUSSIGNY. Mussigny proche Arnay-le-Duc, où M. le Comte de Roussillon a bâti un beau Château, a donné le nom à d'anciens Seigneurs.

Guillaume de Mussigny, Chevalier, Chambellan, Conseiller du Duç, inhumé aux Cordeliers de Dijon en 1304, aussi bien que Marguerite de Menans, femme de Jean de Mussigny, Chevalier en 1313, & Jeanne de Mussigny, femme de Guy de Paillé, en 1300. Etienne de Mussigny, Maître d'Hôtel du Duc, Bailli de Dijon, donna sa Maison en la grand'rue Saint Jean en 1363, aux Religieux du Val-des-Choux, établis à

l'Abayote, Paroiſſe de Magny-ſur-Tille, en 1224 : c'eſt aujourd'hui la Maiſon de l'*Oratoire.* On voit ſur la porte d'entrée la ſtatue d'Etienne de Muſſigny à genoux d'un côté, & celle de ſa femme de l'autre. Jean de Muſſigny leur fils, premier Chambellan du Duc, l'accompagna en Picardie en 1377. Son fils Jean mourut jeune en 1381 ; ſa fille Huguette, enterrée aux Cordeliers en 1455. Gauthier de Muſſigny, Chanoine d'Autun, dernier héritier de cette Maiſon, vendit le Chambellage à Guy de la Tremouille. Muſſigny eſt à M. Thibaut.

HÔTEL DE NOIDENT : fut conſtruit par Jean de Noident de Langres, Conſeiller des Ducs Jean & Philippe, Tréſorier & Gouverneur Général des Finances, en 1420, Châtelain de Saint-Seine-ſur-Vingeanne, Bailli de Dijon. Il fit bâtir en 1418, avec Anne de la Perouſe ſa femme, dans la rue du *Chanet*, près de ſa maiſon, une Chapelle pour ſervir de ſecours à Saint Nicolas, ſitué alors au Fauxbourg hors des murs. C'eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale de St. Nicolas. (*Voy. cette Egliſe*). Laurent Pinon bénit cette Chapelle avec le cimetiere en 1433. Jean de Noident fut inhumé en la Sainte Chapelle derriere le grand Autel, où l'on fait pour lui un Anniverſaire. La Colombiere ſur l'Ouche eſt appellée dans les anciens titres, *la Colombiere de Jean Noident.*

HÔTEL D'ORANGE, *place Saint Jean.* Le ſort de cette Maiſon fut tout-à-fait ſingulier : elle appartint d'abord à Philippe Joſſequin, Armurier & Valet de Chambre de Philippe le Hardi, en 1377. On l'appelloit alors la *Maiſon du Cheval.* Son fils, du même nom, favori du Duc Jean & Garde de ſes joyaux, gagné par l'argent des Armagnacs, fut complice du meurtre de ce Prince à Montreau en 1419; il mourut fugitif & miſérable en Dauphiné. De ſes biens confiſqués, la Ducheſſe, Douairiere, acheta la Châtellenie de Noyers. Les Dijonnois, en haine de ſa perfidie, raſerent ſa maiſon, dite le *petit Hôtel-Neuf*, & qui étoit *Moult Notable*, dit Olivier de la Marche.

Philippe le Bon en donna l'emplacement à Louis, Prince d'Orange, fils de Jean de Châlon, Sire d'Arlay, qui la rétablit, & lui donna ſon nom. Son fils Jean de Châlon ayant quitté le parti de Louis XI, & fait ſoulever pluſieurs Villes du Duché & tout le Comté, en faveur de Marie de Bourgogne, ſon effigie fut pendue dans toutes les Villes de la Province, & ſa Maiſon fut raſée : il avoit encore le jeu de paume de la Poulaillerie & des maiſons que la Princeſſe d'Orange donna en 1549 pour y établir les filles pénitentes.

Le Traité de paix entre Charles VIII & Maximilien, rendit aux Princes d'Orange

leurs biens confiſqués & leur Hôtel, qui fut rebâti dans la ſuite. Philibert, Prince d'Orange, ayant été tué au ſiége de Florence en 1530, ſans poſtérité, Réné de Naſſau, ſon neveu & ſon héritier, tué au ſiége de Saint-Didier en 1544, laiſſa ſes biens à Guillaume, ſon couſin.

Julienne de Naſſau, fille de ce dernier, en épouſant Frédéric IV, Comte Palatin, eut en dot l'*Hôtel d'Orange* & pluſieurs Terres en Bourgogne, entr'autres, Montfort près Montbard. Jacques Fevret, Conſeiller au Parlement, chargé des affaires de cette Princeſſe, obtint d'elle ſon logement dans cet Hôtel, ruiné pendant la ligue. Le ſavant Charles Fevret ſon fils l'acquit en 1628. M. Fevret de Saint Meſmin, Conſeiller à Metz, le fit rebâtir tel qu'il eſt, en 1697. C'eſt une des belles maiſons de Dijon, où M. de Fontette, que les Lettres & le Palais viennent de perdre, avoit raſſemblé la plus riche collection en hiſtoires, en manuſcrits & en eſtampes, qu'il y eût dans la Province. Heureuſement ſes manuſcrits ont été acquis par M. Eſmonin de Dampierre, qui s'eſt fait un plaiſir de nous en laiſſer prendre communication.

HÔTEL PATARINS, *rue Charrue*. Le célèbre Premier Préſident Claude Patarins, Lyonnois, le fit bâtir en 1525. Il aſſiſta au Lit de Juſtice tenu en 1527, pour examiner la

validité du Traité de Madrid : c'étoit un homme profond dans le droit civil & canonique. Ses belles qualités lui mériterent le ſurnom glorieux de *pere du Peuple*, juſqu'à ſa mort arrivée en 1551 : il fut inhumé aux Cordeliers avec grande Pompe, décrite par Palliot, pag. 53. Il n'eut qu'une fille nommée *Deniſe*, qui épouſa Nicolas de Beaufremont, Chevalier de l'Ordre, Baron de Senecey, Grand-Prévôt de France. (*Voy. l'Eloge de ce grand Magiſtrat dans notre premier volume, pag. 502*). Cet Hôtel fut acheté par les ancêtres de M. Perard, Procureur Général du Parlement. Etienne Perard, mort Doyen de la Chambre des Comptes, & Conſeiller d'Etat en 1663, Auteur du Recueil de piéces ſur la Bourgogne, *in-folio*, y demeuroit.

HÔTEL DE PLAINES, *rue Chapelotte* : fut bâti par Pierre de Plaines, Conſeiller d'Apeaux à Beaune, en 1388. Jean de Plaines fut annobli par Philippe le Bon en 1429 : ſes deſcendans ont poſſédé des Charges dans la robe & dans l'épée. Humbert de Plaines, *Conſeiller général* des monnoies en 1446; Gerard de Plaines, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Duc, & Préſident de ſes Parlemens, aux gages de 500 liv. en 1454 il avoit épouſé Jeanne Baſtien, Dame de Magny-ſur-Tille. Le dernier qu'on connoiſſe de cette famille en Bourgogne, eſt Thomas

de Plaines, Seigneur de Magny, Tart, Marlien, ... qui fut second Préſident du Parlement en 1483; il abandonna la France en 1492, pour s'attacher à l'Empereur Maximilien & à ſon fils Philippe le Beau, Roi de Caſtille, dont il fut grand Chancelier; inhumé aux Carmes de Malines. Cependant M. Dunod, tom. 3, pag. 631, nomme un Jean de Plaines, premier Chevalier d'Honneur du Parlement de Comté en 1500. Il paroît que cette famille étoit originaire de Poligny.

Cet Hôtel étoit à MM. le Compaſſeur de Courtivron, qui l'ont vendu à M. le Préſident Bernard de Saſſenay, qui l'occupe actuellement.

Hôtel de Pot, *place Charbonnerie.* Il fut conſtruit par Regnier Pot, Chambellan des trois premiers Ducs de la ſeconde Race, Seigneur de la Roche-Nolay, Meloiſey..... Il s'étoit trouvé à la bataille de Nicopolis en 1396, reçut du Duc une penſion de 500 livres en 1401, ſecond Chevalier de la Toiſon d'Or en 1431, & inhumé en 1455 dans l'Egliſe de la Roche-Pot.

Philippe Pot ſon fils, filleul & favori de Philippe le Bon, ſe diſtingua par ſon mérite, ſes emplois & ſon zèle pour ſa Patrie. (*Voy. ſon Eloge, premier volume, page 231*). il fut inhumé en 1494 à Cîteaux, où les Religieux, qu'il avoit fait ſes héritiers, lui

érigerent un beau mausolée. Il fit peindre en 1453 le troisiéme grand vitrail du chœur des Cordeliers, du côté de l'Evangile, où il est représenté à genoux devant la Vierge, avec sa devise : *Tant L vaut.*

Le dernier rejetton de cette illustre Maison de Pot, étoit Christine Charlotte Pot de Rochechouart, mere de Henri-Anne de Fuligny-Damas, Comte de Rochechouart, Baron de Marigni, d'Aubigni, Seigneur d'Agey, mort en 1745. La Terre de la Roche-Pot passa aux Montmorenci par le mariage d'Anne Pot, avec le pere du Connétable, ensuite aux Legouz de la Berchere, & à M. Blancheton de Beaune, qui l'a fait ériger en Comté.

HÔTEL DE POURLANS. C'est aujourd'hui le logis de l'Arbre d'Or sur la Paroisse Saint Nicolas. Il étoit aux Sires de Pourlans, branche de l'ancienne Maison de Courcelle. Arnou de Courcelle reconnut en 1259 que sa maison *forte de Corcelle* étoit jurable & rendable au Duc Henri IV. Guillaume de Courcelle, Maire en 1271. Jean de Courcelles fut Maréchal de Bourgogne sur la fin du treiziéme siécle. Monins de Courcelle inhumé aux Cordeliers de Dijon en 1349. Dans les montres de 1358, on voit trois Nobles du nom de *Corcelle*, employés au service du Duc Philippe de Rouvre.

Philippe de Courcelle, Chevalier, Bailli

de Dijon, Chambellan du Duc & ſon Ecuyer-Tranchant, en 1440. Son fils Philippe, Seigneur de Pourlans & d'Auvillars, Chambellan du Duc, fonda en 1479 la Chapelle de la Vierge, qu'il conſtruiſit à ſes frais en la Sainte Chapelle. La mere Jeanne de Courcelle-Pourlans, qui en deſcendoit, mit la réforme en l'Abbaye de Tart, qu'elle avoit transférée à Dijon, & dont elle fut Abbeſſe; ſa vie a été écrite par le Pere Bourée de l'Oratoire, en 1699. Alexandre de Moyria, Marquis de Châtillon, a épouſé Eliſabeth de Courcelle, la derniere héritiere de ſa Maiſon, éteinte par la mort de ſon pere Gaſpard de Courcelle, Baron de Saint-Julien.

La Terre de Pourlans ſur le Douz, près de Seurre, a été acquiſe de MM. de Courcelle par les Jéſuites en 1650, & appartient au Collége Godran.

Hôtel de Pousanges. Les Seigneurs de Pouſanges près Vitteaux, dont quelques-uns ont été Conſeillers de nos Ducs, avoient un Hôtel à Dijon. Le teſtament de Jean de Novailles, Chevalier, Seigneur de ce lieu, du 10 Juin 1479, reçu par Jean Courtet, Notaire à Dijon, eſt daté de *l'Hôtel de Pouſanges*, dont on ne connoît pas l'emplacement.

Hôtel de Rochefort. Cet Hôtel eſt dans la rue de la Poiſſonnerie, vis-à-vis la maiſon

maison de M. de Thesut de Verrey : c'est un vieux bâtiment avec une porte quarrée, au dessus de laquelle on voit les armes de Rochefort d'azur, semées de billettes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.

Cette Maison illustre dans l'épée & dans la robe, a donné un Connétable de France, deux Chevaliers, & des Présidens au Parlement : elle est éteinte.

Louis XII envoya en 1499 Guy de Rochefort à Arras, pour recevoir la foi & hommage de Philippe, Archiduc d'Autriche, pour les Comtés de Flandres, d'Artois & de Charolois. Ce Prince sans éperons, ni épée, ni ceinture, à genoux, tête nue, rendit hommage, & fit serment entre les mains du Chancelier, assis & couvert. Il est enterré à Cîteaux, où l'on voit son mausolée gâté pendant les guerres de Religion. Il étoit Seigneur de Pluvaut & des quatre Rochefort.

Son petit-fils, Jean de Rochefort, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Conseiller d'Etat, Baron de Pluvaut, fut proposé par Henri III pour recevoir le Cordon Bleu : quelques Chevaliers dirent alors qu'il étoit très-susceptible de cet honneur par sa valeur & ses actions, mais qu'ils le croyoient de noblesse de robe. Rochefort produisit ses titres, & prouva que les ancêtres de

ſon aïeul le Chancelier, étoient Gentilſ-hommes de nom & d'armes & d'ancienne extraction militaire, & même que quelques-uns avoient été Maréchaux de Bourgogne du temps des Ducs. Sur ces preuves, il fut reçu Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit. (*Voy. Sainte-Foix, tom. 2, pag. 161, édit. 1771, & notre premier volume, pag. 501*).

HÔTEL ROLIN OU DE BEAUCHAMP. Il appartenoit à Nicolas Rolin, Seigneur d'Autume & de Beauchamp, né à Autun, Chancelier de Bourgogne ſous Philippe le Bon, en 1422. Monſtrelet dit *qu'il fit ſi bien ſes affaires, qu'il avoit acquis 40000 liv. de rente & pluſieurs Seigneuries, fit ſes fils riches & grands Seigneurs, & ſes filles maria moult noblement.* Auſſi le Chancelier de l'Hôpital déclaroit en plein Parlement à Rouen, devant Charles IX, qu'il aimeroit mieux la pauvreté du Préſident de la Vaquerie, que les richeſſes de ce Chancelier, à qui ſon Maître fut obligé de dire un jour : *Rolin, c'eſt trop.*

On lit dans les Mémoires manuſcrits de M. de la Mare, une anecdote qui mérite d'être rapportée. Rolin, pour fermer la bouche à ſes envieux, parut un jour à Genap devant le Duc, vêtu d'une ſoutane courte, *deſtannée*, telle que les ſimples Avocats la portoient : *d'où vient mon compere*, lui dit le Prince, *que je vous vois en un habit ſi peu convenable à un homme de votre état?* » Mon-

» seigneur, reprit Rolin, je vous remets
» tous les biens dont vous m'avez comblés,
» & vous prie de trouver bon que je re-
» tourne à ma premiere fortune d'Avocat,
» en demeurant dans vos bonnes graces. »
En même temps il lui présenta une feuille à moitié écrite, dans laquelle étoient rapportés tous les bienfaits qu'il avoit reçus. Le Duc la prit, & dit : » Je suis bien aise,
» mon compere, qu'il y ait de la marge
» pour écrire le bien que je veux vous faire,
» & je remplirai la feuille à la confusion
» de vos ennemis; continuez à me bien
» servir. »

Rolin fut le Fondateur du bel Hôpital de Beaune & de la Collégiale de Notre-Dame d'Autun, où il fut inhumé en 1461, revêtu d'une robe de velours noir, fourrée de martres, son chaperon en gorge, le chapeau sur la tête, ses housseaux chaussés avec ses éperons dorés, l'épée ceinte au côté, & sa dague de l'autre, ainsi qu'il avoit été mis sur le lit de parade au jour de son décès.

Les Officiers Municipaux acheterent 3300 livres cet Hôtel en 1490, de Marguerite Rolin, héritiere de sa maison : c'est à présent l'Hôtel de Ville. La Chambre y tint ses premieres séances le 3 Avril 1500, & la premiere Messe fut célébrée en la Chapelle le 17 Mars 1522. Les Echevins l'offrirent en 1506 au Parlement pour y tenir ses

féances. Les Ambaſſadeurs Suiſſes allant à Paris jurer l'alliance renouvellée pour vingt-neuf ans, paſſerent par Dijon, où ils furent régalés en la Maiſon de Ville le 11 Novembre 1582: c'eſt le premier banquet public que la Ville ait fait aux étrangers.

HÔTEL DE ROTHELIN. Une branche de la Maiſon de Hochberg-Neuchatel, dont on a parlé ci-devant, portoit le ſurnom de *Rothelin*. Louis d'Orléans, Marquis de Rothelin, étoit Comte de Noyers en 1508; ſon fils, François de Rothelin, le fut auſſi. C'étoit un bon Prince, digne des éloges de l'Hiſtoire. Sa veuve Jacquette d'Abhan en étoit Dame en 1561. Les Seigneurs de cette branche bâtirent cet Hôtel, qui fut acquis & reconſtruit par Jean Dubois, fameux Sculpteur du dernier ſiécle. Il en orna la façade de buſtes & de ſculptures; on admire ſur-tout la tête de Minerve. Il appartient maintenant à M. Guyard de Changey, Commandant du Château.

HÔTEL DE SAILLANT, *rue Charrue*. C'étoit la demeure de Guillaume Hugonet, Chevalier, Seigneur de Saillant en Charolois & d'Epoiſſes en Auxois, Chancelier de Bourgogne en 1471, à 8 liv. par jour, & 2000 liv. de penſion. On a vu au commencement de la huitiéme époque, pag. 257, quelle fut la fin tragique de cet illuſtre Magiſtrat, le fidele Miniſtre du Duc Charles & de Marie ſa fille. Il paroît, par une lettre

écrite de Gand à sa femme le jour de sa mort en 1477, qu'il souffrit le supplice avec un courage héroïque & chrétien. Son frere Philibert Hugonet, Evêque de Mâcon, mourut Cardinal à Rome en 1484. Il étoit savant & le Mécéne des gens de lettres. Antoine Lullius fit son Oraison funèbre devant le Sacré Collége. Il avoit fait ses études à Dijon, il fut reçu Docteur à Pavie, & succéda à son oncle Etienne Hugonet dans l'Evêché de Mâcon. Saint Julien dit de cette famille :

Il ne doit chaloir où bon vin creust,
Ni aussi d'où homme de bien fust.

L'Hôtel de Saillant a passé de M. Joly de Chintré à M. Joly de Bevy, son neveu, Conseiller au Parlement.

HÔTEL DE SAINT GEORGES. Il a donné le nom à la place Saint Georges, dite autrefois du *Bourg*. Guillaume de Vienne, Sire de Saint Georges & de Sainte-Croix, Chef d'une branche de l'ancienne Maison de Vienne, le fit bâtir en 1430 : il est fort vaste, & a trois issues. On voit sur la principale porte un *Saint George* à cheval, qui est du temps de la bâtisse : il est occupé par des Marchands.

Ce Guillaume de Vienne étoit un puissant Seigneur, surnommé *le Sage*; il fut Ambassadeur du Duc au Concile de Constance, avec Simon de Saulx, Abbé de Moutier-

Saint-Jean; il fut le premier Chevalier de la Toifon d'Or en 1430, & Fondateur des Clairiftes d'Auxonne; il mourut en 1435: fa devife étoit : *Tôt ou tard Vienne*, ou celle-ci : *A bien Vienne tout;* le cri de guerre de fa Maifon étoit : *Saint Georges au puiſſant Duc.*

Hôtel de Saulx. Cet Hôtel a appartenu aux anciens Comtes de Saulx : c'eft Jean de Saulx, Sire de Courtivron, Confeiller au Parlement de Paris, Chancelier du Duc, qui le rebâtit vers 1412. Il fut inhumé en 1420 au Prieuré du Quartier. (Voy. fur cette illuftre Maifon de Bourgogne, l'article *Saulx-le-Duc* ci-après.) Il fut vendu par M. le Marquis Tavanes-Mirebel, à M. Perrenot d'Efcrots, Préfident de la Chambre des Comptes, qui l'a revendu à M. de Clugny, Contrôleur Général des Finances: il appartient aujourd'hui à M. d'Ozilly.

Cet Hôtel, fur la Paroiffe Saint Nicolas, avoit donné le nom à la rue appellée en 1273, *vicus portæ Comitis*, & l'on difoit la porte au Comte de Saulx en 1257. Peut-être les Comtes de Saulx avoient-ils contribué à fa conftruction : on l'appella au quinziéme fiécle *la porte Saint Nicolas*, parce qu'à fa fortie elle conduifoit à l'Eglife Paroiffiale fituée au Fauxbourg de ce nom.

Hôtel de la Sénéchaussée. C'étoit l'habitation des anciens Sires de Vergy,

qui posséderent trois cents ans la Charge de Sénéchal de Bourgogne. Hugues de Vergy, beau-pere du Duc Eudes III, le construisit à la fin du douziéme siécle. Il fut depuis appellé l'Hôtel *Chabot*, du nom de Philippe, pere d'Eléonor Chabot-Brion, Comte de Charni, Amiral de France, Commandant en Bourgogne. Les murs de clôture qu'il avoit fait relever, sont encore chargés d'ancres & de trophées maritimes.

C'est-là que ce Seigneur en 1572 décida, par le conseil de Pierre Jeannin, qu'on ne devoit point exécuter les ordres de Charles IX, apportés par le Comte de Comarin, pour le massacre de la Saint Barthelemi; ce qui fit beaucoup d'honneur à Chabot, & le plaça parmi quelques Gouverneurs, amis de l'humanité, qui épargnerent le sang de leurs Concitoyens. Cette considération auroit dû faire appeller cette rue, la *rue Chabot*, comme un monument de la reconnoissance des Dijonnois envers ce grand homme. Le dernier mâle du nom & du sang de Philippe Chabot, fut Jacques Chabot, Comte de Charni, mort, le 30 Avril 1645, au siége de Lerida, dont le cœur est à un pilier de la Chapelle du Prince en la Sainte Chapelle.

Cet Hôtel qu'il avoit occupé, fut aussi le logement du Duc de Mayenne, Gouverneur de Bourgogne, & le foyer d'où partirent

les feux de la ligue, qui embraserent la Province. Il fut ensuite appellé l'Hôtel d'*Elbeuf*, ayant été occupé par un Seigneur de ce nom, de la Maison de Lorraine.

Agnès de Rouville, Abbesse de Rougemont, après la réunion du Prieuré de St. Julien-sur-Dehune, acquit cet Hôtel de Louis d'Armagnac, Comte de Charni, en 1676, & s'y établit avec sa Communauté.

On voit sur la seconde porte de Saint Julien, les armoiries du Cardinal de Givry, Claude de Longvic, sixiéme Abbé Commendataire de Saint Benigne, en 1529, Abbé de Saint Benigne & de Poitiers, mort Evêque de Langres à Mussy, en 1561. C'étoit apparemment l'Hôtel des Seigneurs de *Longvic*. Le Cardinal étoit, par sa mere Jeanne de Beaufremont, petit-fils de Pierre de Beaufremont, Comte de Charni, & neveu de Philippe Chabot, Amiral de France.

HÔTEL DE SENNECEY. Il appartenoit à la branche de l'illustre Maison de Beaufremont, du nom de *Sennecey* en Châlonnois, dont la devise étoit : *In virtute & honore Senesce.* Il fut construit par Guillaume de Sennecey, fils de Guillaume & de Marguerite de Frolois. S'étant rendu caution de Philippe de Rouvre pour le Traité de Guillon, il alla en ôtage à Londres en 1359 ; revenu en France, il s'engagea, par acte du 27 Février 1361, en qualité de Procureur spé-

cial des quinze autres Nobles Bourguignons, de payer au Roi d'Angleterre cinquante-ſept mille *moutons d'or*, qui étoient encore dus ſur 200000 liv.

Un de ſes deſcendans, qui habitoit cette maiſon, porta la parole aux Etats de Blois devant Henri III, au nom de la Nobleſſe : il y parla avec la liberté d'un Gaulois & la dignité d'un grand Seigneur, dit le Nobiliaire de Bourgogne. D'Aubigné, dans le ſecond volume de ſa grande hiſtoire, nous a conſervé la ſubſtance de ce beau diſcours.

Son fils Henri de Beaufremont, Baron de Sennecey, rendit à la Bourgogne, étant Elu en 1605, un ſervice ſignalé, dont on a fait le récit à l'article *des Etats*, tom. 1er. pag. 464.

Le nom de Sennecey s'éteignit dans Henri de Beaufremont, Marquis de Sennecey, tué à la bataille de Sedan en 1641. Son Hôtel fut vendu à Nicolas Brulard, Premier Préſident, qui, au retour de ſon exil, répondit au Prince de Condé, touchant l'enrégiſtrement d'Edits ruineux : *Je vois encore d'ici la tour de Perpignan.* Cet Hôtel appartient maintenant à M. Cortois de Quincey, Conſeiller au Parlement, frere de M. l'Evêque de Belley, & pere de M l'Evêque d'Alais.

HÔTEL DE TAVANNES. Cet Hôtel eſt près de l'Egliſe Saint Nicolas, bâti ou réparé

par le Maréchal Gaſpard de Saulx-Tavannes, & où ont demeuré ſes fils Guillaume & Jean, & leurs deſcendans. M. Cœurderoy, ancien Préſident des Requêtes du Palais, pere du Premier Préſident du Parlement de Nancy, à qui cet Hôtel magnifique appartient, y a fait beaucoup de réparations & d'embelliſſemens.

HÔTEL DE THIANGES. Cet Hôtel, ſur la place des Cordeliers, étoit celui des Damas, grands Seigneurs de Bourgogne, attachés à la Cour de nos Ducs. Hugues Damas, Seigneur de Couſan, Vicomte de Châlon, eut l'ancienne Baronnie de Marcilly en Charolois, par ſon mariage avec Jeanne de Bourgogne en 1208. Il eſt le chef des différentes branches de Damas. Hugues Damas de Marcilly, Vicomte de Châlon, épouſa Philiberte de Crux en 1430, & fut la tige des Damas de *Crux*. Son fils Erard le fut de celle d'*Anlezy* en Nivernois, par ſon mariage avec Iſabeau d'Avenieres, Dame d'Anlezy, & dont le dernier eſt mort Commandant à Dijon, en 1763. Jean de Damas de Marcilly le fut de celle de *Thianges*, en épouſant Anne de Digoine de Thianges en 1472, dont le fils George Damas, décédé en 1552, eut Claude Damas de Thianges, Chevalier de l'Ordre, Pannetier de la Reine Eléonore d'Autriche, en 1554. *Thianges* eſt un Village du Nivernois à deux lieues de Dezize, remarquable

par ſon château & ſes mines de charbon de terre.

La Terre d'Antigny, ancienne Baronnie en Auxois, fut le premier patrimoine & le nom d'une illuſtre Maiſon; le nom d'Antigny fut ſubſtitué vers 1250, à celui de Vienne en Hugues IV, fils aîné de Hugues III, Sire d'Antigny & de Pagny, & de Beatrix de Vienne. Alexandrine de Vienne porta Antigny en dot en 1651 à Claude de Damas, Seigneur de Breuil & de Buiſſon en Dombes, en faveur duquel la Baronnie d'Antigny fut érigée en Marquiſat en 1654. De Claude Damas deſcend François-Jacques Damas, Marquis d'Antigny, Elu actuel de la Nobleſſe, fils de Joſeph-François d'Antigny, Brigadier des armées du Roi, mort en 1736, & de Judith de Vienne, Comteſſe de Comarin.

Cet Hôtel des Damas a long-temps appartenu à MM. Quarré d'Aligny, diſtingués dans la robe & dans l'épée.

HÔTEL DE LA TREMOUILLE, *rue du Collége.* Guy de la Tremouille, favori du Duc Philippe le Hardi & ſon premier Chambellan, frere de Guillaume de la Tremouille, Maréchal de Bourgogne, conſtruiſit cet Hôtel. Ce Seigneur, entre les mains duquel Charles VI avoit mis l'oriflamme à la bataille de Roſebecq en 1382, mourut à Rhodes en 1396; ſon corps fut apporté aux

Chartreux de Dijon, & inhumé auprès du tombeau du Duc. Guy de la Tremouille étoit Seigneur de Sully, Craon, Corcelles-les-Semur, Montigny, *&c.*

Louis de la Tremouille, un de ses descendans, gagna à vingt-six ans la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, & fit prisonnier le Duc d'Orléans, depuis le Roi Louis XII, en 1488. Il fut premier Chambellan de Charles VIII, contribua au gain de la bataille de Fornoue en 1495, & fut nommé Gouverneur de Bourgogne en 1502. Cet illustre Capitaine, honoré du beau nom de *Chevalier sans reproche*, habitoit cet Hôtel, lorsqu'il soutint le siégé de Dijon contre les Suisses en 1513, & qu'il les engagea à se retirer par un traité qui sauva la France. Après avoir fair lever le siége de Marseille au Connétable de Bourbon en 1523, il périt glorieusement sous les yeux de son Roi à la bataille de Pavie, en 1525, à l'âge de soixante-cinq ans.

Jacques Godran, Président au Parlement, acquit cette maison de Claudine Gouffier, veuve de Louis de la Tremouille, en 1536. Le Président Odinet Godran son fils, Fondateur du Collége en 1581, remit cette maison avec tous ses biens, aux Jésuites.

Les belles caves voûtées, dont une est creusée dans le roc, & le puits, sont les seuls restes de cet ancien Hôtel. (*Voy. Col-*

lége *Godran*). La chaux devoit ſe vendre devant cette maiſon en 1529, & un tombereau de chaux étoit dû par les chaufourniers au Maire pour ſon *droit de viſitation* en 1557. *Reg. de l'Hôt. de Ville.*

Devant l'Hôtel de la Tremouille étoit celui de *Biron*, occupé par Charles de Gontault, Duc de Biron, favori de Henri IV, Maréchal de France, Gouverneur de Bourgogne en 1595 : on y voit encore ſes armes & ſa deviſe.

HÔTEL DE VENAREY : tire ſon nom des anciens Seigneurs de Venarey en Auxois, au bas d'Aliſe, appellé dans les vieux titres, *Veneris Ara.* On voit un Guy de Venarey ſigner une charte de Mahaud, Comteſſe de Nevers, en faveur de l'Abbaye d'Ogny, en 1146. Cette Maiſon eſt éteinte depuis longtemps; la Terre a été poſſédée par les Saulx-Tavannes, Montſaulnin Comte du Montal, le Marquis de la Riviere, & vendue depuis à M. de Bataille, Gouverneur de Flavigny. Le Préſident Odebert voulant fonder l'Hôpital Sainte Anne pour l'éducation des pauvres filles, acheta l'Hôtel de Venarey, & le fit mettre en 1625 en l'état où il eſt à préſent, rue Sainte Anne, Paroiſſe Saint Philibert.

HÔTEL DE VERGY. Cet Hôtel eſt ſitué en la place Charbonnerie, & occupé maintenant par M. l'Avocat Bazard, qui l'a embelli. Antoine de Vergy, Comte de Dam-

martin, Seigneur de Champlite, de Fouvens, de Frolois, ... Gouverneur de Bourgogne, Chevalier de la Toison d'Or, en 1430, le fit bâtir en 1439 : il fut inhumé à Champlite en Comté, Diocèse de Dijon, où il avoit fondé le Chapitre de Saint Christophe. N'ayant point eu d'enfans de Guillemette de Vienne, cet Hôtel passa à son frere, dont les descendans l'ont possédé long-temps. M. Legouz, Doyen de Châlon, Conseiller-Clerc au Parlement, pieux & savant Ecclésiastique, y demeuroit, & depuis M. de Champrenault.

Hôtel de la Vicomté, ou de Pontailler. Les Vicomtes de Dijon avoient, dès le onziéme siécle, un Hôtel considérable, avec Chapelle & un meix de grande étendue, dans un quartier très-peuplé. Robert II acquit de Guillaume de Champlite, Sire de Pontailler, la Vicomté, en 1276; mais celui-ci se réserva sa maison & sa Chapelle, qui passerent en 1429 à Jean Bonnot, pour 520 liv. Bonnot les remit en 1430 aux Religieux de la Magdeleine ; c'est aujourjourd'hui la Commanderie de ce nom. La figure de Jean Bonnot & de sa femme, sont au dessus de la seconde porte, qui conduit à la tour de Saint Benigne.

Hôtel de Talmay. Les puissans Seigneurs de Pontailler, Vicomtes de Dijon, étoient aussi Seigneurs de Talmay, *Talma-*

rum ; outre l'Hôtel de la Vicomté, ils possédoient encore au treiziéme siécle l'Hôtel de Talmay, avec un meix, cour & jardin qui en dépendent. Le Roi Henri III acquit une partie du meix & de l'Hôtel en 1588, pour achever le bâtiment des Requêtes du Palais qu'il avoit nouvellement élevé.

HÔTEL DE VIENNE, *rue Saint Etienne.* Cet Hôtel fut construit par Guillaume de Vienne, neveu d'Etienne, Comte de Bourgogne. Il fit hommage du Comté de Mâcon au Duc Eudes III, de qui ce Comté relevoit en arriere-Fief, en 1217, & fut inhumé en 1224 à Tournus, où l'on voit encore sa statue de marbre, mais mutilée par les Calvinistes.

On connoît la grandeur & l'illustration de cette Maison, & *le Dicton de Preux de Vergy & de Nobles de Vienne :* elle étoit si puissante, qu'elle possédoit plus de soixante Terres dans les deux Bourgognes. La sépulture des différens Comtes de Vienne, est à l'Abbaye de Tournus, aux Cordeliers de Lons-le-Saulnier, en l'Abbaye du Miroir, à Cîteaux, à Saint-Seine, à Saint Etienne de Besançon, à la Sainte Chapelle de Dijon, & aux Jacobins.

Il suffit de remarquer que cette Maison a donné des Archevêques de Besançon, de Rouen, des Evêques d'Autun, de Langres, de Châlon; des Gouverneurs des deux Bour-

gognes, du Bourbonnois & de Calais; des Sénéchaux & Maréchaux de Bourgogne; des Chambellans des Rois de France, des Empereurs & de nos Ducs; des Chevaliers de la Toiſon d'Or & des Ordres du Roi; des Elus des Etats, dont M. le Comte de Vienne, Baron de Château-Neuf, a été Elu en 1763.

Jean de Vienne, Gouverneur de Calais, ſe diſtingua tellement par ſa bravoure & ſes hautes qualités, qu'on mit ſeulement pour épitaphe ſur le tombeau de ſon pere: *Ci gît le pere de Jean de Vienne.* Girard de Vienne, Baron d'Antigny, Chevalier d'Honneur de la Reine & du Parlement, demeuroit en cet Hôtel; il fut inhumé en 1521 dans la Chapelle dite de *Vienne*, qu'il avoit fait conſtruire en la Sainte Chapelle.

Cet Hôtel, occupé par ces grands Seigneurs, l'a été depuis par M. le Préſident Joly, Marquis de Blaiſy.

HOTELS DES ABBÉS.

Preſque tous les Abbés de la Province avoient leurs Hôtels à Dijon, où ils venoient faire leur cour aux Ducs, & où ils ſe retiroient en temps de guerre.

AUBERIVE. Abbaye en Champagne, Diocèſe de Langres, ſur l'Aube, *Alba-Ripa*, de l'Ordre de Cîteaux, fut fondée en 1135 par Guillaume de Montaigu, Evêque de Langres.

gres. L'Abbé avoit un Hôtel en la rue dite d'*Auberive*, depuis rue *Saint Pierre*, proche les Cordeliers ; il en eſt parlé dans leur Nécrologe en 1259, *juxtà Domum Albæ-Ripæ.* Les Moines d'Auberive l'habitoient encore en 1567, puiſqu'il fut décidé par les Magiſtrats qu'ils feroient guet & garde, ainſi que ceux de Cîteaux & de Clairvaux, avec les Habitans, non avec le Clergé. (*Reg. Hôt. de Ville*). Elle fut vendue pour les beſoins de l'Etat en 1577, à un Particulier. Les Cordeliers l'acquirent en 1686, & l'ont rebâtie ; elle continuoit par le jardin juſqu'aux murs de la Ville ; on en prit une partie pour faire le rempart, lors de l'agrandiſſement de Dijon.

BEZE. Cette Abbaye fondée au commencement du ſeptiéme ſiécle par le Duc Amalgaire, dans le canton des Attoariens au Royaume de Bourgogne, fut ſouvent le lieu d'aſſemblée des Grands, du temps des premiers Ducs. L'Abbé avoit un Hôtel dans le Fauxbourg Saint Nicolas. Il eſt ſouvent parlé dans les titres des douze & treiziéme ſiécles du *four de Beze :* une rue même avoit le nom de *Beze ;* mais il faut convenir que les plus verſés dans nos antiquités, prétendent que ce *four* & cette *rue de Beze* tirent leur nom d'une famille ancienne, dont on voit un Maire, Pierre de Beze, en

1206, & que les Moines de Beze logeoient à Saint Benigne.

La Bussiere. Eudes IV, pour acquitter des legs faits à cette Abbaye en 1297 par Robert II & Agnès son épouse en 1323, qui montoient à 58 liv. de rente, céda à l'Abbé Guy de Château-Neuf, une partie du cimetiere des Juifs, rue du grand Potet, près de la maison que ces Religieux avoient en cette Ville; l'Abbé y fit construire son Hôtel. La ruelle fermée qui conduit aux remises, s'appelle encore *la Bussiere.* Il fut vendu au Conseiller Bourrée de Chorey, passa à M. le Président de Migieux, & aujourd'hui il appartient à M. le Chevalier de la Loge de Chatellenot.

Cisteaux. Le Duc Hugues II, mort en 1112, & la Duchesse Mathilde, donnerent à Cisteaux une maison hors des murs de Dijon, appellée *la maison de la Duchesse*, avec vignes, prés, terres, qu'ils tenoient de l'Abbaye de Saint Benigne. Le Duc Eudes II, mort en 1162, assura cette donation à Cisteaux; c'est ce qui forme aujourd'hui *le petit Cisteaux* sur la Paroisse Saint Philibert. Alexandre, dixiéme Abbé, y construisit cet Hôtel en 1171, & se fit décharger des redevances dues à Saint Benigne, moyennant un cens de 40 sols.

Jean de Cirey, Dijonnois, surnommé le *bon Abbé*, qui défendit si courageusement la

prééminence de la Province aux Etats de Tours en 1484, le fit réparer; il est mort en 1503. Les Abbés Nicolas Boucherat & Edme de la Croix s'y retirerent pendant les troubles de la Ligue. Cette maison avoit donné à une rue le nom de *rue de Cisteaux*, qui joignoit la porte *Nancion* ou *Fondoire*, en 1382.

Clairvaux. On connoît encore aujourd'hui l'Hôtel de l'Abbé de Clairvaux sur Suzon, près du rempart. Pierre Barbotte, Abbé de Saint Etienne, à la priere de l'Evêque de Porto, Cardinal, Légat en France, permit à l'Abbé de Clairvaux en 1223 de dire la Messe dans la nouvelle Chapelle de sa maison, située sur la Paroisse de Notre-Dame, à condition que nul autre que les Religieux de Clairvaux n'y pourroit célébrer.

On avoit déposé dans un des souterreins plus de cent cinquante tonneaux de poudre, pris à la déroute de Galas en 1636; pendant que Louis XIV étoit à Dijon en Avril 1650, pour appaiser les troubles de la fronde, des inconnus poussés par l'esprit de parti, y mirent le feu: heureusement que Suzon débordé avoit rempli la cave d'eau; la mêche ne s'attacha qu'à un barril de poudre détrempée, qui ne causa que de la fumée. Si ce projet avoit réussi, la Ville & le Logis du Roi auroient couru le plus grand danger.

CLUNI. L'Hôtel de l'Abbé de Cluni étoit attenant le cimetiere de Saint Philibert; on y voyoit, il y a cent ans, de belles caves; on appelle ce lieu *le Serpent*.

EPOISSES. Ce Prieuré, de l'Ordre de Grandmont, fondé en 1185 par Hugues III, & enrichi par Eudes son fils en 1214, avoit un hospice considérable sur la Paroisse de Saint Pierre, dont l'emplacement s'appelle encore la *cour d'Epoisses*. Elle étoit fermée de portes des deux côtés en 1577. (*Voy. Bretiniere ci-après*).

LE MIROIR. Cet Hôtel appartenoit à l'Abbaye du *Miroir* en Bresse, de l'Ordre de Cisteaux, fondée au douziéme siécle par les Comtes de Vienne, près de Cuiseaux. Il est appellé dans les vieux titres, l'Hôtel du *Mireur* ou *Mireust*, *au chief de la rue S. Jean*. Le Duc Robert en acquit la troisiéme partie pour 20 liv. tournois en 1279. Philippe le Hardi donna cette portion aux Chartreux. On y représenta des Mysteres à l'entrée publique du Duc Charles, en 1473. Les Moines du Miroir le vendirent aux Chartreux, il y a près de trois siécles. Ceux-ci viennent de le faire rebâtir en 1769. On appelle encore les maisons voisines le *Coin du Miroir*.

MORIMONT. L'Hôtel de l'Abbé de Morimont avoit sa principale porte dans la rue Saint Jean, & les derrieres sur la place à laquelle il a donné son nom, & où se font

les exécutions. Les héritiers de M. Parisot de Crugey, Procureur Général, qui l'avoit acheté, l'ont revendu à M. Bernard de Marcilly. La Croix du Morimont fut élevée en 1535 par Jean de la Haye, selon les dernieres volontés de Benigne de la Haye son fils, Gouverneur de la Chancellerie. Jean Verne, Procureur du Roi au Bailliage, fit refaire l'échelle & l'échafaud du Morimont en 1520, & le Maire Jacques Laverne y eut la tête tranchée en 1594. Le marché des porcs qui se tenoit devant la prison, fut transféré en la place du Morimont en 1446: aujourd'hui il sert de halle au vin.

NORGES. Le Commandeur de l'Hôpital de Saint Antoine de Norges, avoit dès 1224 un hospice au Fauxbourg de Saint Michel, qui communiquoit à la porte des *Chanoines*, ou porte *Neuve*; il joignoit celui de l'Abbé de Theuley, & fut brûlé en 1513.

OGNY. Abbaye de Chanoines Réguliers, fondée en 1106 par des Seigneurs de Duesme & de Frolois, sur la Seine, Diocèse d'Autun, Bailliage de Châtillon: l'Abbé avoit son Hôtel à Dijon dans l'emplacement des Carmelites.

PONTIGNI. Cette Abbaye, seconde Fille de Cisteaux, fondée en 1114 sur le Serain, dans le Diocèse d'Auxerre, avoit une maison près de Saint Benigne. Perard, pag. 459, en fait mention à l'an 1244: *Juxtà Domum*

Pontigneii ; elle étoit auprès de l'*étang de Saint Benigne*, ſuivant ce titre.

SAINT-SEINE. Cette Abbaye fondée au ſixiéme ſiécle, avoit un hoſpice à la porte Guillaume. Pierre de Beze, Maire de Dijon, reconnoît en 1206 tenir de cette Abbaye, un champ hors des murs, appellé depuis long-temps le *champ de St. Seine*, & s'oblige de lui payer un cens annuel d'un ſetier d'huile. Un titre de 1260 parle d'un meix & d'un preſſoir vendus aux Moines 220 livres, *in vico portæ Guillelmi*. Le Duc ordonna les lices entre deux champions le 19 Septembre 1391, au *champ de Saint-Seine*, entre la porte Guillaume & le Fauxbourg Saint Nicolas : la dépenſe monta à 492 *francs*.

THEULEY. *Theolocus*, *Tulleium*. Cette Abbaye en Comté, Diocèſe de Langres, doit ſa fondation en 1130 aux Sires de Vergy, qui y ont leur ſépulture. L'Abbé avoit ſa maiſon au Fauxbourg de Saint Michel, auquel elle donna même le nom de *Fauxbourg de Theuley*. Elle étoit proche celle de Norges ; il la vendit avec les vignes, prés, terres, qui en dépendoient, à Pierre Barbotte, Abbé de Saint Etienne, 600 liv. Eſtevenans, en 1224. Cette Maiſon & le Fauxbourg furent brûlés par ordre de Louis de la Tremouille le 6 Septembre 1513, lors de l'irruption des Suiſſes en Bourgogne.

SAINT-VIVANT. Le Prieuré de Saint-Vi-

vant, fondé vers 900, par Manassès de Vergy, avoit sous nos Ducs un Hôtel à Dijon, rue du *Cloître* ou des *Chanoines*, donné par Asselin de Vergy en 1220. Hugues Bouton, Grand-Prieur de Saint-Vivant, l'avoit encore en 1426, & une autre maison rue Saint Philibert, appellée la *voulte de Cluni*, vendue en 1488 pour 450 liv.

L'Abbaye de Fontenay près de Montbard, fondée en 1131; celle de Charlieu en Mâconnois, établie dès le neuviéme siécle avant Cluni, par les libéralités du Roi Bozon, maintenant riche Prieuré dépendant de Cluni, & la Commanderie de Mormont, fondée en 1168, au Bailliage de Châtillon, Diocèse de Langres, avoient des hospices & des fonds à Dijon. Fontenai avoit une maison auprès du petit Clairvaux; Charlieu auprès du petit Cîteaux; le treige qui joint, s'appelle encore rue *Charlieu*, &c.

DIJON MODERNE.

IL est peu de Villes dont la position soit aussi avantageuse que celle de Dijon. Placée au pied d'un côte, dans une vaste plaine, elle a autour d'elle l'utile & l'agréable; une riviere poissonneuse qui baigne ses murs; un torrent qui la nétoie; plusieurs fontaines

qui arrosent ses environs; un terroir fertile qui fournit des grains de toutes espèces; des côteaux qui lui servent, pour ainsi dire, de *chevet* au couchant, & qui donnent des vins, que le plus ancien de nos Historiens mettoit au dessus du Falerne (1); un air pur; de belles rues larges & bien percées; des promenades dont le nombre & la variété surprennent; un Siége Episcopal; de belles Eglises; un Palais; une noblesse distinguée; des Cours supérieures; une Université; une Académie, & des Etablissemens de toutes espèces; un génie vif & enjoué dans ses Habitans, quoiqu'un peu caustique; un goût décidé pour les sciences & les beaux arts, &c. Tel est, en général, l'état actuel de la Capitale de la Bourgogne. Pour jeter plus d'ordre dans notre Description, nous la subdiviserons en plusieurs articles.

§. Ier.

SITUATION DE DIJON : *Rivieres, Fontaines, Places publiques, Edifices, Promenades, Jeux d'exercice*, &c.

La Ville de Dijon est au quarante-sep-

(1) Voyez la Description de Dijon par Grégoire de Tours, insérée dans notre Description latine de la Bourgogne, partie IIIe. de notre Dissertation, *de principiis vegetationis & agriculturæ in Burgundiâ*, imprimée à Dijon chez Frantin, 1769.

tiéme degré dix-neuf minutes vingt-deux ſecondes de latitude, & au vingt-deuxiéme degré quarante-deux minutes vingt-trois ſecondes de longitude, à ſoixante & dix lieues ſud-eſt de Paris, trente-cinq nord de Lyon, dix-huit oueſt de Beſançon, cent vingt de Dunkerque & de Marſeille; elle eſt aſſiſe au confluent des rivieres d'Ouche & de Suzon, dans une plaine qui s'étend du côté de midi à plus de cinq ou ſix lieues, terminée à l'occident d'un rideau de montagnes qui régnent preſque juſqu'en Provence, ſans diſcontinuation. Le bas de ces montagnes aux environs de Dijon, même juſqu'à Beaune, eſt rempli de gros Villages peu éloignés les uns des autres, & dont les territoires, cultivés comme des jardins, produiſent ces excellens vins, ſi fort recherchés des étrangers. L'élévation du ſol à Dijon eſt d'environ cent trois toiſes au deſſus du niveau de la mer. La figure de la Ville forme un ovale preſque parfait, qui a treize cents cinquante toiſes de circuit. On y entre par cinq portes; la *porte Guillaume* au nord-oueſt, à laquelle aboutiſſent les deux routes de Paris par Auxerre; la *porte d'Ouche* au ſud-oueſt, route de Lyon; la *porte Saint Pierre* au ſud-eſt, qui conduit du côté de Beſançon & de la Suiſſe; la *porte de Bourbon* au nord-eſt, & la *porte de Saint Nicolas* au nord, où ſe terminent les routes de Lorraine & d'Alſace par

la Franche-Comté, de Paris & des Flandres par la Champagne. Dijon eſt pour les cartes routieres un point central, où aboutiſſent les principaux chemins royaux qui traverſent la France.

Le circuit de la Ville eſt d'une bonne heure de chemin, en marchant ſur la contreſcarpe du foſſé qui eſt à fond de cuve, & accompagné de douze baſtions, avec un fer à cheval qui défendoit la porte de Comté, lorſque la Bourgogne étoit frontiere : les murs de Dijon ſont beaux & bien conſervés, ainſi que les boulevarts & autres ouvrages extérieurs que l'on voit au dehors. La poſition de Dijon dominé de trois côtés par des hauteurs, n'eût pas permis d'en faire une place fortifiée à la moderne. Les murs ſont interrompus au nord par le Château de figure quarrée, avec quatre groſſes tours rondes à ſes quatre angles ; il eſt flanqué de deux fers à cheval, l'un au nord du côté de la Champagne, d'une aſſez grande étendue, & l'autre plus petit, au midi du côté qui regarde la Ville. Le Château fut commencé par ordre de Louis XI, qui vouloit s'aſſurer ſa nouvelle conquête; il fut continué ſous Charles VIII, & fini ſous Louis XII, puiſqu'on voit encore ſur la tour à l'orient le porc-épic qu'il avoit pris pour emblême. M. le Prince de Condé en eſt Gouverneur; il y a un Commandant, un Major, *&c.* (*Voy. tom. 1er. pag. 588*).

La riviere d'*Ouche* qui baigne les murs de Dijon au midi, rendroit cette Ville l'une des plus belles du Royaume, si l'on exécutoit le dessein du grand Sully, qui avoit projeté de commencer le canal de Bourgogne, en rendant l'Ouche navigable depuis le pont Aubriot à Dijon, jusqu'à la Saone. On verra dans l'histoire de ce fameux canal, que nous avons annoncée, les procès verbaux qui furent dressés par ordre de Sully en 1606 & 1607 (1). Le torrent de *Suzon* traverse la Ville du septentrion au midi par des aqueducs, & se jete dans l'Ouche au pied des murs. Nous avons parlé plus haut des tentatives qu'on a faites pour rendre le cours de Suzon perenne, tel qu'il l'étoit autrefois : il falloit même que l'abon-

(1) Nous espérions pouvoir donner l'histoire du canal de jonction des mers par la Bourgogne, précédée de la Description topographique du cours des rivieres de cette Province, pour servir de suite à notre premier volume; mais cette entreprise a été retardée par le desir que nous avions de publier la *Description particuliere du Dijonnois*, d'après laquelle on sera en état de juger de l'utilité de notre travail, dont la continuation dépendra du succès de ce second volume. M. de la Lalande, notre savant Compatriote, qui fait imprimer l'histoire du canal royal de Languedoc, veut bien nous accorder la faveur d'y joindre celle du canal de Bourgogne, dont nous lui avons remis le manuscrit. Voy. les supplémens de l'Encyclopédie, au mot *canaux*.

dance de ses eaux fût alors considérable ; pour avoir donné lieu au proverbe : *Divio Suzone peribit.* Indépendamment de ces deux rivieres, Dijon posséde encore dans sa banlieue plusieurs fontaines, dont quelques-unes, par la bonté de leurs eaux, soutiennent la réputation qu'elles avoient du temps de Gregoire de Tours, & bien auparavant, si l'on en croit M. de Valois, qui leur attribue l'étymologie du nom de cette Ville, *Dive-Onna* (*fontaine sacrée*). Les plus connues sont celles de *Sainte Anne*, de *Champ-Maillot* ou *des Suisses*, *de la Motte-Saint-Medard*, *de Reine & des Chartreux.*

Celles des Chartreux sont au nombre de sept, dont les eaux, après avoir servi de lavoir aux gens de la Ville, forment bientôt l'*étang Labbé* ou *des Chartreux*, dans lequel les Habitans ont droit d'abreuver leur bétail, par Arrêt du . . . . . . La fontaine de Reine, voisine de celles-ci, s'approchant des murs de la Ville au pied d'une tour qui en porte le nom, se communique aux quartiers de Saint Philibert & de Saint Jean, pour se jeter ensuite dans le lit de Suzon sous le Pont-Arnault : les eaux de cette fontaine, que les plus anciennes chartres appellent, *fons Reginæ*, & d'autres, *fons Ranarum*, passoient autrefois par le Monastere de Saint Benigne qu'elles arrosoient ; & lorsqu'on en détourna le cours en 1358,

pour leur donner celui qu'elles ont à présent, l'Abbaye de Saint Benigne en fit un de ses griefs contre les Maire & Echevins, dans le procès qui fut terminé par une transaction homologuée au Parlement de Paris, le 14 Juillet 1386. (*Voy. Perard, fol. 368*). La fontaine de Champ-Maillot ou des Suisses au pied des petites roches au levant, près l'enclos de Montmusard, est bien revêtue, & forme une jolie promenade.

Les eaux de ces sources & de quelques autres qui se trouvent autour de Dijon, formoient ces belles fontaines ornées de bassins & de figures en relief, qu'on voyoit autrefois dans les places de Saint Etienne, de Saint Michel & des Cordeliers. Les temps de peste & de calamités qu'on éprouva dans le cours de l'autre siécle, les firent négliger, & dès-lors elles cesserent. On a voulu les rétablir; mais les dépenses qu'il auroit fallu faire pour en venir à bout, ont forcé les Magistrats de les supprimer & de détruire ces précieux monumens qui faisoient l'éloge de nos peres : les Habitans sont aujourd'hui réduits à l'eau sélétineuse & mal-saine des puits. On voyoit aussi dans la Ville plusieurs beaux quais le long du cours de Suzon; on a permis de temps à autre aux Habitans de les couvrir pour leur utilité particuliere ; il est à présent peu d'endroits où on le voie à découvert.

Il faut ſuppoſer que la population de Dijon étoit déja conſidérable, lors de l'érection de ſa Commune en 1187, puiſque la Ville, ſans y comprendre le quartier de la Vicomté, ni le Bourg de Saint Benigne, étoit chargée tous les ans de cinquante marcs d'argent fin, livrables au Duc. Dans les quatorziéme & quinziéme ſiécles, on comptoit cinq rues au Fauxbourg Saint Pierre, ſept à celui de Saint Michel, qui communiquoit à la porte Neuve, ou des Chanoines, murée en 1558; trois rues au Fauxbourg d'Ouche, & onze à celui de St. Nicolas, dont quatre ſe nommoient les rues du *Four de Beze*, des *Prêtres*, des *Coquins*, & des *trois Pucelles*. On prétend qu'avant les guerres de Religion, ſous Charles IX, il y avoit plus de trente mille ames à Dijon; Philibert de la Mare y comptoit cinq mille feux en 1674; aujourd'hui on eſtime qu'il y a environ vingt-deux mille ames; d'autres diminuent ce nombre de beaucoup. (*Voy. notre premier volume, pag. 394*). Les regiſtres des baptêmes les portent à environ huit cents par année commune.

On compte à Dijon environ cent rues, quinze places & deux mille deux cents ſoixante-ſix maiſons; ſavoir, dix-neuf cents ſoixante dans la Ville, ſoixante & quatorze au Fauxbourg d'Ouche, quatre-vingt-ſept à celui de Saint Pierre, cent dix au Faux-

bourg Saint Nicolas, y compris celui de la porte Bourbon, & vingt-neuf dans les Hameaux. La plupart des rues ſont fort larges, & ornées de beaux bâtimens ; le ſoin que l'on a de faire renouveller le pavé & de l'entretenir en bon état de *pavés d'équerre*, fait regarder Dijon comme l'une des Villes les mieux pavées du Royaume. Les principales rues & les plus belles, ſont celles de Condé, qui eſt réguliérement bâtie & alignée, de Saint Etienne, du grand Potet, de Saint Pierre, de Saint Jean, de la Charbonnerie, de Saint Nicolas, *&c.* Les places les plus vaſtes, ſont celles de Saint Etienne, de Saint Michel, de Saint Jean, de la Charbonnerie, & principalement la Place Royale qui mérite une deſcription particuliere.

La *Place Royale*, bâtie en 1686 en hemicycle dans le genre ruſtique, eſt ouverte en arcades, couronnées d'une baluſtrade, à l'exception de l'entrée de la rue St. Fiacre, dont on a retranché depuis quelques années les deux arcades, pour y ſubſtituer deux pilaſtres, ſurmontés de trophées. Cette place eſt ornée d'une belle Statue équeſtre de bronze, repréſentant LOUIS LE GRAND, habillé à la Romaine, ſans étrier ; cette Statue élevée de plus de vingt-cinq pieds de haut, compris le piedeſtal qu'on trouve trop maſſif, n'a été érigée qu'en 1725, quoiqu'il y eût plus de trente ans qu'elle eût été con-

duite de Paris à Auxerre. Pierre Morin, Entrepreneur, né à Beaune, plus hardi ou plus adroit qûe les autres dont les tentatives avoient échoué, vint à bout de la conduire d'Auxerre à Dijon, & de la mettre en place, ſous l'élection de MM. François Madot, Evêque de Châlon, Roger de Langheac, Marquis de Coligny, & Pierre Bretagne, Maire de Seurre. Le cheval fondu en 1690, peſe trente-ſix milliers, & la Statue ſeize milliers; elle a coûté 52000 livres; la façon de l'Ouvrier 30000 livres : Pierre Morin eut 15000 liv. pour l'amener d'Auxerre à Dijon, & 11000 liv. pour l'ériger en 1725; elle a coûté en tout 108000 livres : on a employé pour le piedeſtal de cette Statue douze cents quatre-vingt-quatorze pieds de marbre blanc & gris pommelé, qui a coûté brut 32 liv. le pied quarré rendu à Dijon, ce qui revient à 31408 liv. ſans la façon, les fondations & les liens de cuivre dont chaque pierre eſt enliée de fond en comble. Sous le pied du cheval hors du montoir, ſont gravés ces mots : *Le Hongre me fecit.* La baluſtrade de fer qui l'entoure & la garniture de marbre du piedeſtal ont été faites dans les derniers temps par Spingola, Marbrier, ſur les deſſins de Boffrand, célèbre Ingénieur Pariſien mort en 1754, qui avoit auſſi donné les plans & les deſſins du Palais des Etats. Les inſcriptions compoſées par M. de Boze ſont

sont trop longues pour être rapportées ici. Elles nous apprennent que tout l'ouvrage a été fini en 1747, sous l'élection de MM. Andoche Pernot, Abbé de Cîteaux, de Thyard, Marquis de Bissy, & de Jean-Baptiste Voisenet, Maire de Semur.

Le Logis du Roi, qui étoit le Château des Ducs où logent les Rois de France & les Gouverneurs de la Province, lorsqu'ils viennent à Dijon, a sa principale façade sur la Place Royale. C'est un vaste bâtiment, composé d'un grand corps de logis & de deux aîles, dont l'une n'est point achevée. Au levant de ce bâtiment, on voit encore une partie de l'ancien Palais des Ducs de Bourgogne du côté où sont la salle des Gardes & la gallerie, qui sert aujourd'hui à l'Ecole de Dessin, en attendant qu'on ait disposé ailleurs un logement plus commode pour cet établissement utile, dont nous parlerons plus bas. On a vu ci-devant à l'article des anciens Hôtels, pag. 117, que la grande tour fut commencée par Philippe le Hardi, & continuée par son fils Jean, qui la fit prodigieusement exhausser dans le commencement de ses démêlés avec la Maison d'Orléans, pour découvrir le plat pays, & éviter les surprises des partis ennemis. On voit à la clef de la voûte de cette tour, le *rabot* que ce Prince mettoit au dessous de ses armoiries, & qu'il portoit par-tout, depuis

que le Duc d'Orléans avoit fait figurer *un bâton noueux* dans ses enseignes. Il est inutile de rappeller les suites de ces funestes démêlés, qui ébranlerent la Monarchie jusques dans ses fondemens, & qui porterent pour quelque temps la Couronne de France sur la tête d'un Roi d'Angleterre. La grande cour du Logis du Roi est un quarré long au devant du bâtiment; elle est séparée de la Place Royale par une longue grille, au milieu de laquelle est la porte d'entrée. A gauche, on voit une autre porte d'ordre Toscan & d'une belle architecture. A droite, dans l'appartement du haut de la grande aîle, est la salle d'assemblée des Etats Généraux, qui est vaste, bien éclairée, disposée avec intelligence, & richement décorée : le sallon spacieux qui sert d'entrée, & dont les balcons donnent sur la place, est orné de deux Statues colossales, de la Justice & de la Vigilance. On y monte par un grand escalier de marbre du pays, d'un fort beau poli; il a été construit sur les dessins de M. Gabriel, de même que la porte du Palais des Etats & le frontispice, qui sont très-riches en sculpture; la façade de cette partie du bâtiment est ornée d'un péristile d'architecture d'ordre Toscan. On admire dans la Chapelle de MM. les Elus, qui est d'un très-bon goût, une descente de Croix du fameux Jouvenet.

Le Palais du Parlement où se rend la Justice, est un grand bâtiment à l'antique. L'entrée est un porche, soutenu sur quatre colonnes, & élevé sur un perron de plusieurs marches. Charles IX y fit construire la grand'salle achevée sous Henri III, dont on voit la Statue au dehors. La salle des Audiences publiques est l'ouvrage du bon Roi Louis XII, qui la fit bâtir avec luxe : plafond, dorures & peintures, rien n'y est épargné. Le Palais de la Chambre des Comptes a un portail d'ordre corinthien, très-proprement exécuté. Le Bureau des Finances, l'Hôtel de Ville, le Palais Episcopal, l'Intendance, & un grand nombre d'Hôtels particuliers, concourent également à décorer la Ville de Dijon ; mais son plus bel ornement sont les Eglises dont nous traiterons dans les articles suivans. L'embellissement de Dijon commencé depuis environ un siécle, par ordre de Louis XIV, se continue, presque sans interruption, par les soins d'une Magistrature vigilante ; aussi peut-on assurer que cette Ville est une des plus agréables de toutes celles du second ordre, & qu'elle est en même temps une de celles où la bonne compagnie prédomine, & où l'on vit avec le plus d'agrément & de sûreté, à l'abri d'une Police exacte & toujours active.

En général, on voit, tant au dedans

qu'au dehors de la Ville, plusieurs maisons bien bâties & ornées avec goût; mais rien n'égale la beauté des promenades publiques : les étrangers conviennent qu'il y a peu de Villes en France dont les dehors soient plus rians, & les promenades plus agréables & plus variées. Les remparts présentent aux Citoyens l'avantage de respirer le frais à l'ombre des tilleuls qui forment le berceau; ils ont été plantés par les soins de MM. Labotte & Baudinet, Maires. Le bastion de Guise, garni de grands arbres, plantés en forme d'étoile en 1716, mérite d'être distingué : on y a construit depuis quelques années un Wauxhall au milieu de l'étoile. Le parapet de ce bastion & celui du rempart à hauteur d'appui, permettent à la vue de s'étendre dans la plaine, sur la riviere, le long de la côte, & même dans la Ville & sur les Fauxbourgs. Cette belle promenade a trois cents cinquante toises de long, depuis la porte Saint Pierre.

Le *Cours Fleury*, planté depuis vingt ans le long de Suzon, attire beaucoup de monde par sa situation & ses agrémens; mais la plus belle piéce en ce genre est le *Cours*, commencé sous le gouvernement du Grand Condé, & fini sous celui du Duc d'Enghuien son fils; il est formé de trois allées d'arbres en ligne droite, depuis la porte Saint Pierre au Parc, sur une étendue d'un grand quart de lieue. Ces allées

sont interrompues au milieu par un rond spacieux, bordé par un double rang d'arbres: c'est l'endroit que les troupes choisissent pour faire l'exercice. Quatre Anglois s'y disputerent le prix de la course à cheval en 1769 : celui qui le remporta, ne mit pas trois minutes à parcourir tout cet espace.

Il se termine à un grand Parc, dessiné par le célèbre *Le Nôtre*, & bien entretenu : il appartient au Prince de Condé, de même que la maison de la Colombiere, qui est tenue en Fief.

On assure que la premiere fois que Louis XIV vit le Cours & le Parc en 1683, il en parut frappé, & dit que c'étoit la plus belle plantation de son Royaume.

La porte d'entrée du Cours est regardée par les connoisseurs comme un chef-d'œuvre d'une noble simplicité. On devoit y graver cette inscription composée par le savant Philibert de la Mare : elle n'a été imprimée nulle part, & mérite de l'être.

Henrico Julio Borbonio Anghiano
Burgundiæ Proregi
Heroi fortissimo.
Quod sopito per universum orbem christ. bello
Ad pacis artes & ornamenta conversus,
Arcus-ductus aquarum disturbatos aperuerit,
Vias superiorum temporum negligentiâ corruptas munivérit;
Suburbanum hunc locum à Ludovico parente

Victrici manu extrui cœptum
Ampliaverit, ornaverit,
Ac publico ornamento consecraverit.
S. P. Q. Divionensis
Optimo Principi
Memoriæ causâ
P.
Kal. Jan. M. D C. LXXII.

Il y a un second Cours sur le chemin de Beaune, dont les arbres furent abattus en 1724. Un autre commence au Fauxbourg d'Ouche, qui va jusqu'aux Chartreux. L'Esplanade d'où l'on jouit d'un bon air & d'un coup d'œil varié & étendu, sert aux exercices du Régiment Provincial de Dijon & à la promenade du soir.

La magnifique plantation d'ormes, de tilleuls, de mûriers, qui forme une longue & large promenade au nord-est, est due à M. de la Marche pere, Premier Président; il laissoit l'entrée libre de ses superbes jardins de *Montmusard*, qui ont passé en d'autres mains, ainsi que le Castel sur l'Ouche.

Le jardin de Botanique, où l'on a rassemblé un grand nombre de plantes indigenes & exotiques, est l'ouvrage d'un zèlé & généreux Compatriote, qui a orné les murs de la cour d'entrée, de morceaux antiques de sculpture, dont il a donné la gravure & l'explication. (*Voy. ci-devant Legouz de Gerland*).

On peut encore mettre au rang des promenades publiques, les lieux où s'assemblent les trois Compagnies d'Exercices.

La plus ancienne est celle du Jeu de l'*Arc*, établie en 1393 par Lettres Patentes de Philippe le Hardi, approuvée par Philippe le Bon en 1427, & confirmée par Henri IV en 1603.

Celle de l'Arbalête est à peu près du même temps : son emplacement en la rue du *Prévôt-Guillaume*, fut acheté par la Ville, de Huguenin Barbiseau, en 1496.

Celle de l'Arquebuse n'a été formée en régle qu'en 1525, & autorisée par les successeurs de François Ier. Son emplacement s'appelloit *la Colombiere ;* on y fit planter une saussaie en 1558 : la Ville donna 100 livres pour bâtir un pavillon en 1608 ; ce pavillon fait face à deux allées d'arbres élevés en berceau, & séparés par un canal revêtu ; ce qui procure le plus bel ombrage. Cette Compagnie donna un grand prix en 1617, un autre en 1658 ; il s'y trouva deux cents Chevaliers. Evrard, Boulanger, Dijonnois, remporta le prix, consistant en vaisselle d'argent, de la valeur de 8300 liv.

Pendant les Etats de 1715, au mois de Mai, on tira encore le grand prix à l'Arquebuse. Beaune qui le remporta, le rendit en 1717, & l'on se souvient encore combien Piron s'égaya sur les vainqueurs, en

célébrant leurs exploits dans un Ode burlesque & satyrique qui pensa lui coûter cher (1).

C'est un Arquebusier de Dijon qui aida à dresser les batteries de Louis XIV contre la citadelle de Besançon, & qui occasiona la prise de cette Place en 1674.

Il y avoit autrefois à Dijon une autre société d'amusement sous le titre d'*Infanterie Dijonnoise*, dont il étoit resté quelques usages dans les assemblées du Jeu de l'Arquebuse, lors de la délivrance de la *Prévôté* : nous en parlerons dans notre dissertation sur la Mere folle.

---

(1) Nous nous contenterons de rapporter à ce sujet l'Epigramme que fit M. de Caux contre Piron, & la réponse ingénieuse de cet aimable Poëte :

Quand Timandre à Paris entonna la trompette,
Des rimeurs tels que toi, le foible essaim trembla :
Dijon au bruit de sa musette,
D'applaudissemens le combla,
Et Beaune en fut si satisfaite,
Qu'elle vint entre ses mains remettre une houlette
Faite du bois qui t'étrilla.

Réponse de Piron.

Foin de votre trompette & de mon flageolet,
Je donnerois pour rien mon paiement & le vôtre.
J'eus des coups de bâton, vous des coups de sifflet ;
Le premier aux rimeurs fait plus d'honneur que l'autre.

§. II.

ÉGLISES PRIVILÉGIÉES: CATHÉDRALE, ABBAYE DE SAINT BENIGNE, LA SAINTE CHAPELLE.

SAINT ETIENNE, CATHÉDRALE.

CETTE Eglise ne fut d'abord qu'une Crypte (*Chapelle souterreine*) où les premiers Chrétiens se retiroient pour célébrer les Saints Mysteres, & sur laquelle ils éleverent, vers l'an 343, une Basilique sous le vocable de Saint Etienne.

Elle est appellée par Gregoire de Tours, *Ecclesia intrà muranea*, & par un Auteur du onziéme siécle, *Oppidana*. C'étoit l'unique qui fût alors à Dijon ; elle étoit desservie par des Clercs, envoyés par les Evêques de Langres, & qui vivoient en communauté. Ces Evêques étant devenus Seigneurs temporels de Dijon, les gouvernerent eux-mêmes jusqu'en 1016, qu'ayant cédé au Roi Robert leurs droits sur cette Ville, ils en remirent la conduite immédiate à des Prévôts

ou Abbés : mais au commencement du douziéme ſiécle, cette Egliſe embraſſa la régle de Saint Auguſtin ſous l'Abbé Garnier de Blaiſy.

Elle eut ſucceſſivement vingt-ſix Abbés Réguliers. En 1510 elle fut miſe en Commende ; ſécularisée & érigée en Collégiale par Paul V en 1613 ; enfin Cathédrale en 1731 par Clement XII. La Bulle d'érection ſupprime le titre d'Abbé de St. Etienne & celui de Beze, pour en doter le nouvel Evêché. Jean & Claude Bouhier ont été les deux premiers Evêques ; Marc-Antoine d'Apchon le troiſiéme en 1755, transféré ſur le Siége d'Auch en Mars 1776 ; ſes vertus & ſa bienfaiſance lui ont acquis le ſurnom de pere du peuple : M. Jacques-Joſeph-François de Vogué, Abbé de Fontenay, lui a ſuccédé.

Charles le Chauve permit en 874, à la priere d'Iſaac, Evêque de Langres, l'uſage d'une monnoie particuliere, qui, ſelon Ad. de Valois & Le Blanc, prit ſon nom de livre Eſtevenant, *nummus Stephanienſis*, de l'Egliſe de Saint Etienne : Aubert Le Mire l'appelle en 1354, *ſols Eſtevenons*, de huit niquets. La livre eſtevenant valoit 12 liv. 2 ſ. 2 den. ou un neuviéme au deſſus du tournois.

Nos Ducs lui accorderent ſucceſſivement de grands priviléges. Robert Ier. lui donna

son droit sur la Monnoie de Dijon, & Eudes III le rétablit dans celui de faire tenir des foires & marchés sur son territoire. Hugues III lui remit en 1172 celui de Justice sur les *hommes* qui habitoient dans la cour, le cloître de l'Abbaye & dans les maisons de sa dépendance : on les appelloit Saints-Vassaux, & par corruption *Saints-Vaux*, ou *Sant-Vaux*. Ce même Prince lui céda encore pour mille sols la *porte des Chanoines*, & les émolumens d'entrée, avec la permission de percer les murs entre la maison des *Templiers* & le pont de l'Ouche, & d'y faire une petite porte, nommée depuis la *portelle*. L'Abbé avoit Jurisdiction *quasi-épiscopale* sur cinq Paroisses de la Ville & sur plusieurs autres de la campagne, dont les Cures étoient à sa collation.

Garnier de Mailly commença en 1045 à rebâtir l'Eglise qui tomboit de vétusté. Garnier le Riche, son successeur, l'acheva, & la fit consacrer le 30 Juin 1077 par Garmond, Archevêque de Vienne. Herbert la fit rebâtir & consacrer de nouveau en 1141 par Geoffroy, Evêque de Langres, quatre ans après l'incendie général qui consuma toute la Ville. On trouva alors sous l'Autel principal une fiole du sang de St. Etiennne, recueilli lorsque Celidoine, Evêque de Besançon en 443, voulut diviser les Reliques de ce premier Martyr, pour les distribuer

à d'autres Eglises : ce qui prouve l'ancienneté de celle de Dijon, & on est étonné que les Auteurs du *Gallia Christiana*, *tom. IV*, ne la fassent remonter qu'au onziéme siécle.

L'Abbé Richard Chambellan la répara; elle le fut encore en 1665, & consacrée en 1685, le 5 Août, par Etienne Le Camus, Evêque de Grenoble. Le feu du Ciel l'ayant beaucoup endommagée, & ayant fondu les cloches en 1686, elle fut réparée aux frais de l'Abbé Fyot & de la Fabrique de Saint Médard, à laquelle Jean Vallot, Trésorier, avoit légué 10000 livres. Mais le portail, tel qu'on le voit, ne fut achevé qu'en 1721. C'est un assez bon morceau d'architecture, du dessin de Noinville, Eleve de Mansard, & premier Voyer de la Ville; mais on ne suivit pas exactement son plan : il est orné d'un bas-relief du martyre de St. Etienne, de la main d'Edme Bouchardon : les Statues de ce Saint Patron & de Saint Medard, sont dues au ciseau de Dubois, de même que les douze médaillons des piliers, estimés des connoisseurs.

L'Image de Saint Jean-Baptiste dans la Chapelle des Fonts, est l'ouvrage de Clauxsluter, fameux Sculpteur, qui fit le tombeau de Philippe le Hardi, & qui en 1404 se fit *donné* de Saint Etienne.

Louis de Brefchard, Abbé de la Ferté,

qui prit les marques de la Confrairie de St. Etienne, érigée par le Cardinal de Givry en 1545, donna en 1751 à cette occasion l'aigle de cuivre qui se voit au milieu du chœur.

Le Chapitre auquel fut réuni le Prieuré de Paluau en 1734, & l'Abbaye de Prasson en 1755, est composé d'un Doyen électif, de deux Archidiacres, d'un Chantre, d'un Prévôt, d'un Trésorier-Curé de Saint Médard, de treize Chanoines, six Chapelains, un Sacristain, un Maître de musique, six Enfans de chœur & quatre Massiers.

On y a érigé quelques Chapelles en titre de Bénéfice. Pierre Sechaut fonda un cierge à l'Autel de Notre-Dame durant la Messe du *poulet chantant*, la veille de Noël, en 1720. Voy. *Palliot, manuscrits, tom. IX.*

Le trésor renferme une Sainte Epine avec un morceau de la vraie Croix, richement enchassés, & les ornemens sacerdotaux de Saint Bernard qui étoient à Prasson, Abbaye de Bénédictines, supprimée en 1748. L'Eglise a cent quatre-vingt-douze pieds de longueur, cinquante-sept de large, quarante-huit de hauteur sous voûte.

Plusieurs personnages illustres sont inhumés dans cette Eglise : nous allons en citer quelques-uns. Josserand, 54e. Evêque de Langres, en 1130; Charles de Poitiers,

un de ses successeurs, en 1433; P. de Bar *Dejens* (Doyen) *de la Chapelle le Duc*, au cloître, en 1275. Claude Fyot, Historien de cette Eglise, dont M. de la Monnoie a fait un bel Eloge, gravé sur le marbre de son mausolée. Jean & Claude Bouhier, premiers Evêques de Dijon, le savant Président Bouhier, y ont leur sépulture; ainsi que les Conseillers Jean-Baptiste Lantin, Antoine & Nicolas Morizot de Taniot, Philibert & Jean Bernard, Philibert Jannon, Joseph de Bretagne, Baron de Grignon; Auguste Espiard de Vernot; Pierre Odebert, Président, mort en 1661: son monument sculpté par Dubois, est adossé au mur de la nef; de l'autre côté, est celui de Louis Odebert son pere. *Ces deux Magistrats ont servi fidélement le Roi & le Public pendant un siécle*, dit Palliot, pag. 270.

Sur une plaque adossée au premier pilier à droite en entrant, on voit l'épitaphe de Pierre Thomas, nommé Président du Parlement par François Ier. mort en 1554, son aïeul Pierre Thomas, Capitaine de cent hommes d'armes, fut tué au combat de Montlheri en 1465. Pierre Taisand, bon Jurisconsulte, mort en 1715, est inhumé au bas de l'avant-chœur; & Jean Valot, digne & généreux Pasteur, sous la chaire.

Jean-Baptiste Santeuil, mort pendant les Etats, le 9 Août 1697, y fut inhumé; mais,

par ordre du Prince de Condé, son corps fut transporté à Saint Victor de Paris. Pour éviter les frais de cette translation, on l'emballa, & on écrivit sur la caisse, *marchandises mêlées*, selon M.r de la Monnoie son ami. Cependant on lit dans les registres de l'Eglise Cathédrale, que M. le Prince donna 500 liv. pour les frais du transport, & que le Pere Sonning, Chanoine Régulier, vint à Dijon pour demander au Chapitre le corps de son Confrere, & le faire conduire à Paris le 10 Octobre suivant. La reconnoissance des Chanoines de St. Victor, les engagea de proposer à ceux de Saint Etienne une association de prieres entre les deux Eglises; qui fut acceptée le 29 Novembre 1697, & s'exécute encore au décès de chaque Chanoine de l'une ou l'autre Eglise.

Dans la Chapelle de la Croix est le mausolée en marbre blanc, de M. Germain-Anne Loppin de Montmort, Président au Parlement, mort en 1767 : ce monument est pittoresque.

Parmi les Abbés qui ont gouverné cette Eglise, on distingue Garnier de Mailly, mort en 1050; Garnier le Riche en 1080; Garnier de Blaisy, Gilbert & Milon de Grancey, Jean de Marigny, Alexandre de Pontailler; Claude de Longwy, Cardinal de Givry; André Fremiot, depuis Archevêque de Bourges, dont le cœur fut

porté au caveau des Abbés ; & Claude Fyot, insigne bienfaiteur & restaurateur de son Eglise, mort en 1721. (*Voy. leurs vies dans l'Histoire que ce savant Abbé a composée avec le Pere* André, *Carme, natif de Remiremont, & mort à Besançon en 1713, imprimée* in-folio *1696.*

Benigne Joly, Docteur de Sorbonne, Chanoine de Saint Etienne, mort en odeur de sainteté en 1694, a donné plusieurs ouvrages de piété. Sa vie a été écrite par le Pere Beaugendre, *in-8°.* 1600, & par M. Soyrot. (*Voy. pour les Trésoriers-Curés la fin de l'article de* Saint Medard *ci-après*).

SAINT VINCENT.

On ne peut fixer l'année de l'érection de cette Chapelle, située à côté de St. Etienne, dont elle étoit le cimetiere. On croit qu'elle fut le premier baptistere de Dijon, & que l'Evêque Apruncule demeuroit auprès, puisqu'on le descendit des anciens murs, d'où il s'enfuit en Auvergne. La maison de Saint Gregoire de Langres étoit attachée au baptistere de Saint Vincent, où il alloit souvent faire sa priere, comme il est écrit dans la vie de Garnier de Mailly, en 1151. Elle ne fut érigée en titre d'Eglise, & dédiée à Saint Vincent, que lorsque les reliques de ce Saint Martyr furent apportées

en France, ou peut-être plus anciennement sous le nom de Saint Vincent, Archidiacre de Langres, Martyr sous Crocus. Geilon, Evêque de Langres, la donna aux Moines de Saint Benigne, qui s'y retirerent avec le corps de leur Saint Patron, pour le dérober aux ravages des Normands : ces Religieux l'ayant abandonnée, elle fut réunie à l'Abbaye de Saint Etienne, dont le Clergé l'a toujours desservie comme Membre dépendant de cette Abbaye.

Cette Eglise qui, dans l'espace de plusieurs siécles, éprouva divers changemens, n'étoit plus en 1361 qu'une Chapelle, & dans le dernier siécle, qu'une espèce d'Oratoire, sans dotation, où l'on célébroit quelquefois la Messe. Le clocher de St. Etienne ayant été incendié en 1686, on y retira le Saint Sacrement, la chasse de St. Médard, & on y fit l'Office. Enfin, cette Chapelle a été totalement détruite : l'emplacement s'appelle encore la *cour de Saint Vincent*.

ABBAYE DE SAINT BENIGNE.

Elle fut établie par Saint Gregoire, seiziéme Evêque de Langres ; l'Eglise où il transféra les reliques de St. Benigne, fut consacrée en 535. Les premiers Religieux furent tirés de Saint Jean de Reome, sous la régle de Saint Macaire.

Le Roi Gontran qui paroît avoir été leur vrai Fondateur, les enrichit de plusieurs Terres de son Domaine, de croix, de couronnes d'or & de vases précieux, qui furent vendus au onziéme siécle, & dont le prix fut distribué aux pauvres par l'Abbé Guillaume, pendant une famine générale.

L'Evêque Isaac, aidé des libéralités de Charles le Chauve en 870, rétablit l'Eglise qui tomboit en ruine.

Le Saint Abbé Guillaume, célèbre Réformateur de Monasteres, refit tout l'édifice en quinze ans, & la nouvelle Eglise finie par l'Abbé Jarenton, fut consacrée par le Pape Paschal II en 1106. Un ancien Historien dit qu'on y comptoit trois cents soixante & onze colonnes, cent vingt fenêtres de verre, huit tours, trois grandes portes & vingt-quatre entrées.

M. Le Beuf croit que la rotonde est l'ouvrage de l'Abbé Guillaume; il remarque que s'il embellit son Monastere d'un bâtiment si délicat & si opposé au goût qui regnoit alors en France, ce fut à la faveur des colonnes de pierre & de marbre que l'Evêque Brunon fit venir d'ailleurs toutes taillées : il y en a cent quatre.

Dom Plancher prétend qu'une partie de la rotonde, où l'on voit un St. Symphorien baptisé par immersion & par aspersion, est du temps de St. Gregoire.

Cette Basilique ne dura en cet état de magnificence qu'environ deux cents cinquante-six ans, c'est-à-dire jusqu'en 1271, qu'elle fut écrasée par la chûte d'une tour fort haute qui s'élevoit au milieu. L'Abbé Hugues d'Arc-sur-Tille fit construire celle que nous voyons aujourd'hui, & qui fut finie en 1288; elle a deux cents treize pieds de longueur, quatre-vingt-sept de largeur dans les deux nefs, quatre-vingt-quatre de hauteur.

On remarque au portail qui est du Xe. siécle, & gravé dans le 1er. vol. de Dom Plancher, huit figures, dont deux ont partagé les Savans. Les uns ont cru que celle du Roi qui porte le sceptre & la couronne, étoit Clovis, & que la Reine ornée d'un manteau royal, & dont les cheveux sont nattés en forme de guirlandes, étoit Clotilde. D'autres suivis avec Misson par le docte Bullet, pensent que c'est Robert le Pieux, Souverain de Bourgogne, qui étoit à Dijon du temps de la bâtisse du portail, & Berthe ou Constance son épouse; ce qui embarrasse, c'est qu'elle est représentée avec un pied d'oie, d'où on l'a appellée la REINE PEDAUQUE, *pes aucæ*. D. Mabillon, le premier qui paroisse avoir fait attention à cette singularité, présume que cet emblême a été employé par le Sculpteur pour marquer la prudence de Clotilde. Le P. Monfaucon a

senti l'insuffisance de cette conjecture, & n'a pas levé la difficulté. L'Abbé Le Beuf a imaginé que c'étoit la Reine de Saba, & dit avoir vu en France quatre anciennes Eglises faites du même temps, où il y a une pareille figure à pied d'oie; savoir, à Saint Pourçaint en Bourbonnois, à Nesle Abbaye transférée à Villenoce en Champagne, à Saint Pierre de Nevers & à Saint Benigne.

M. Bullet, en rejettant ces opinions, croit qu'un événement arrivé au Roi Robert, a pu donner lieu de représenter une Reine avec un pied d'oie. Ce Prince avoit épousé Berthe sa parente. Gregoire V, dans un Concile tenu à Rome, les excommunia l'un & l'autre. Robert ne tint aucun compte de cette décision, & fut insensible aux remontrances, jusqu'à ce que la Reine accouchât, dit-on, d'une espèce de monstre. Frappé de ce prodige, il se sépara de Berthe, qui néanmoins conserva toujours le titre de Reine. Le Cardinal Pierre d'Amiens dit que l'enfant étoit un garçon, ayant le col & la tête d'une *oie*. On jugea à propos de perpétuer la mémoire de cette fable, afin d'inspirer la terreur des censures ecclésiastiques. Pour cela, dit M. Bullet, on représente la Reine Berthe avec un pied d'oie, symbole qui rappelle le souvenir de ses couches monstrueuses; on multiplie ce monument;

on l'érige en plusieurs endroits du Royaume, afin que toutes les Provinces aient part à l'effrayante leçon qu'il donne; on le place de sorte qu'on ne puisse point entrer dans l'Eglise sans le voir. (*Voy. Dissertation de M. Bullet, sur la mythologie française, in-12, 1771.*

Les autres figures de ce portail représentent Saint Pierre, Saint Paul, Moyse, Saint Gregoire, Fondateur, qui donne la régle de Saint Macaire à ses Religieux, deux Rois avec des rouleaux, bienfaiteurs du Monastere, qu'on croit être Gontran & Robert le Pieux.

Cette Abbaye devint si distinguée par sa régularité, ses priviléges, le nombre des Moines, & la réputation de ses Abbés Guillaume & Jarenton, qu'elle fut regardée comme un Chef d'Ordre, d'où dépendoient d'autres Abbayes & quantité de Prieurés. Saint Bernard écrivant au Pape Honorius, l'appelle simplement *l'Eglise de Dijon*. Le Pape lui accorda en 1184 l'exemption de l'interdit, qu'on lançoit alors trop souvent, à la charge de ne célébrer l'Office Divin qu'à huis clos, sans sonner les cloches.

Elle a eu quatre-vingt-quinze Abbés: Saint Guillaume qui y rétablit la discipline, fut le trente-neuviéme. Alexandre de Montagu fit dédier l'Eglise, l'orna de vases d'argent, fit refondre la grosse cloche, appellée *Benigne*, entretint la régle dans le Monas-

tere, & mourut en 1417. Odet de Coligny, Cardinal de Châtillon, le quatre-vingt-huitiéme; Jule Mazarin, le quatre-vingt-douziéme, qui eut pour ſucceſſeur Charles-Maurice Le Tellier, depuis Archevêque de Reims. La Manſe abbatiale a été réunie à l'Evêché de Dijon en 1775, M. Mathias Poncet de la Riviere, ancien Evêque de Troyes, étant alors le dernier Abbé.

Le premier Abbé Commendataire fut Fréderic Fregoſe, noble Gênois, mort Evêque d'Eugube & Cardinal, en 1541. Il vivoit à Dijon comme un ſimple Religieux, faiſant des conférences ſur l'Ecriture Sainte, & tâchant de rappeller l'ancienne diſcipline. Il fit faire en 1532 par les meilleurs Ouvriers, des ſiéges ou formes de menuiſerie, les plus beaux qu'on vit alors en France, avec un bas relief qui repréſentoit ſa deviſe: c'étoit l'image d'une jeune fille qui tenoit des roſes dans ſes mains teintes de ſang, & ces mots, *l'épine eſt près de la roſe.*

En quittant ſon Abbaye pour retourner en Italie, il laiſſa pour Vicaire le Prieur de Larey, qui voulut réduire les pintes des Moines à l'hémine de Saint Benoit : ceux-ci s'y oppoſerent, & obtinrent, dit-on, par Arrêt, peu après la mort de Fregoſe, le rétabliſſement des pintes. Pour éterniſer une déciſion ſi utile, l'un d'eux s'aviſa de faire la figure de cet Abbé, la mitre en tête, ſur

laquelle s'élevent deux oreilles d'âne ; à ſes pieds ſont de petits & de grands brocs ; à ſes côtés deux Moines, dont l'un lui montre les petits brocs avec indignation, & l'autre ſe rit de lui en regardant les grands brocs avec une face toute joyeuſe, & au bas le diſtique ſi connu :

Auriculas aſini meritò fert improbus Abbas,
Qui Monachis pintas juſſerit eſſe breves.

» Je me ſouviens, dit M. le Préſident Bouhier en ſes Mémoires manuſcrits, » d'a- » voir vu dans ma jeuneſſe cette repréſen- » tation au cloître : elle avoit été d'abord » placée au réfectoire, enſuite au cloître » en 1690, incruſtée dans le mur du jardin » quelques années après, & enfin elle a diſ- » paru. » M. l'Abbé Nicaiſe en fit tirer le deſſin qu'il envoya avec une diſſertation à ſon ami Bellori, fameux antiquaire de Rome. On a eu communication de cette piéce, d'où ſont tirés ces faits arrivés cent ans avant la Réforme. On peut voir l'Hiſtoire des ouvrages des Savans par Baſnage, Août 1688, pag. 445, où ce trait eſt rapporté, à l'occaſion du livre de M. Lancelot ſur l'hémine de vin de Saint Benoît.

Halinard, Archevêque de Lyon en 1047, & qui eût été Pape, s'il avoit voulu donner de l'argent à l'Empereur Henri III, avoit été Religieux & Abbé de St. Benigne,

Le Comte Milon en tira Dodon, premier Abbé de St. Michel de Tonnerre au neuviéme ſiécle. Le Cardinal de Givry, mort Evêque de Metz, âgé de ſoixante-huit ans, en 1612, avoit été élevé en cette Maiſon, il y avoit fait Profeſſion, & en fut Abbé: il ne quitta jamais l'habit de Bénédictin.

C'eſt à Saint Benigne que les Ducs & les Rois Jean, Louis XI, Charles VIII, prêterent le ſerment de conſerver les priviléges de la Province. On y gardoit l'anneau ducal acheté 15000 liv. par Philippe le Hardi.

Nous avons parlé plus haut de la fontaine de Reine, qui paſſoit autrefois par le Monaſtere de Saint Benigne. L'Abbé levoit en 1398 un droit de maille ſur les vendeurs de pains au marché, pour *allumer le Corps ſaint*, c'eſt-à-dire entretenir une lampe ardente devant les Reliques de St. Benigne; mais ce droit fut conteſté en 1412, & enſuite ſupprimé.

La peſte fut ſi violente à Dijon, en 1505, que tous les Religieux de Saint Benigne ſe retirerent à Marſannay-la-Côte, ainſi qu'en 1585; la maladie s'étant communiquée à Marſannay, ils ſe refugierent à Haute-Velle.

On voit, en 1588, parmi les Echevins, ſous la Mairie de Jacques Laverne, un Fremiot, Religieux de St. Benigne; Berat,

Chanoine de la Sainte Chapelle ; Robert, Doyen de la Chapelle aux Riches.

Le 24 Février 1626, à sept heures du soir, un éclair sans tonnerre s'attacha au pied de la Croix de la pointe de l'aiguille, brûla la fleche & fondit les cloches. Le jour de Saint Jean 1659, le tonnerre tomba sur le clocher, & l'endommagea beaucoup. *Un conducteur*, placé comme celui de l'Académie, pourroit garantir cette belle flêche de ces accidens trop fréquens.

Plusieurs Saints & illustres Personnages sont inhumés à Saint Benigne. Trois Evêques de Langres, Argrinus en 912, Garnier en 921, Brunon, fils de Hugues, Comte de Bourgogne, en 1027. Le premier unit l'Eglise de Saint Jean à celle de Saint Benigne, lui donna les Eglises & les dîmes d'Aizerey, de Longvic, de Prenois, quitta la crosse, & mourut Moine. Saint Hilaire, Sénateur de Dijon, pere de Saint Jean de Reome ; Alette de Montbard, mere de Saint Bernard, transférée vingt ans après sa mort à Clairvaux ; le Comte Othe-Guillaume qui enrichit l'Abbaye des Terres de Veuvey & d'Anteuil au onziéme siécle ; Uladislas, Moine à Saint Benigne, en 1370, & par dispense du Pape, Duc de Pologne, *Dux Albus Poloniæ*, mort à Strasbourg en 1388, voulut être inhumé en cette Abbaye : la chronique dit qu'il lui donna deux mille cinq cents florins pour deux anniversaires.

Plusieurs Seigneurs de Bourgogne ont leur sépulture dans le cloître ; tels que trois Chevaliers de la Maison de Saulx, Sires de Courtivron, au treiziéme siécle ; un Othe, Sire de Bere, en 1271 ; Guillaume d'Arc-sur-Tille, en 1274 ; Hugenin de Villecomte, en 1298 ; Claude Le Fevre, Premier Président, grand Personnage, qui logeoit en l'Abbaye, fut enterré au milieu de la nef aux dépens des Procureurs, en 1566 ; Etienne Tabourot, connu sous le nom de Seigneur des Accords, Procureur du Roi au Bailliage, Auteur des *Bigarrures*, mort en 1590 : son épitaphe fut gravée par ses fils en 1606, & sa vie écrite par le Poëte Colletet.

Il a été souvent question au seiziéme siécle, d'ériger en Cathédrale cette Abbaye d'où dépendoient vingt-sept Prieurés. La Réforme de Saint Maur y fut établie en 1651. De pieux & savans Bénédictins ont fait honneur à cette Maison ; entr'autres, Dom Auberey, Dom Plancher, Dom Salazar, auxquels nous devons des Mémoires *in*-4°. sur nos quatre derniers Ducs, & la grande Histoire de Bourgogne qui va être continuée par Dom Merle, de Moutier-Saint-Jean.

Avant la Réforme, Dom Leger Bontems, habile dans les Langues, mort en 1565 ; Hugues, Abbé de Flavigny, persécuté par Norgaud Evêque d'Autun qui l'interdit,

il renonça à la crosse, & se retira à Saint-Benigne, où il composa une chronique estimée. (*Voy. le dixiéme volume de l'Histoire littéraire de France. Dom Luc d'Acheri a fait imprimer cette Chronique, ainsi que celle de Saint Benigne, composée au onziéme siécle*).

La bibliothéque riche autrefois en manuscrits, conserve deux Bulles des Papes Sergius I & Jean V, qu'on dit écrites en papier d'Egypte. Sous le Roi Robert en 1005, on y possédoit un *Priscien* & un *Horace*, qui furent portés aux Chanoines de Langres. Elle fut pillée au seiziéme siécle. Il n'y restoit plus en 1620 que trois cents manuscrits assez peu considérables, dont Paul Dumay dressa le catalogue, intitulé *bibliotheca Janiniana*, parce que Nicolas Jeannin de Castille en étoit Abbé. Le Pere Jacob, Palliot, Colomiès & Menage en font mention.

L'Eglise, le buffet d'orgue, le portail, la rotonde, le nouveau corps de logis, l'escalier du dortoir, le réfectoire à deux rangs de colonnes, méritent l'attention des curieux.

La tour quarrée, occupée par quatre cloches, de vingt-deux pieds de large dans œuvre, cent quarante-cinq de hauteur, non compris la fleche, fut choisie en Janvier 1775 par les Commissaires de l'Académie pour répéter les expériences du Pere Berthier, savant Oratorien, & pour découvrir

les caufes qui peuvent faire varier accidentellement les effets apparens de la pefanteur des corps à des hauteurs inégales : ce que l'on attribue au plus ou moins de denfité des vapeurs qui s'élevent.

Sainte Chapelle.

Eglife Collégiale fous le Vocable de la Vierge & de Saint Jean l'Evangélifte, fondée en 1172 par le Duc Hugues III, pour dix Clercs. Ce Prince la choifit pour Paroiffe de fa maifon, & établit le Doyen Curé des Ducs, Ducheffes & Enfans de Bourgogne. Il eft électif par le Chapitre, & confirmatif par l'Abbé de Cifteaux, comme Délégué-né du Saint Siége; il précéde aux Etats de la Province les Doyens des Cathédrales : Eudes IV lui accorda en 1214 une robe fourrée, évaluée en 1373 à quarante-deux florins, à trente-deux en 1409, & pour laquelle le Roi lui donne tous les ans 25 liv. fomme fixée par le Duc Jean, mais qui étoit alors confidérable; le marc étant à 8 livres, elle valoit 132 livres.

Eudes III établit en 1211 les Perfonnats de Tréforier, Chantre, Prévôt & Chancelier, qui ne peuvent être conférés qu'aux Chanoines, dont il augmenta le nombre jufqu'à vingt. Philippe le Bon fonda en 1431 quatre autres Prébendes pour quatre

Chanoines *experts en musique*. Il enrichit sa Chapelle d'une Hostie miraculeuse qui lui avoit été envoyée par le Pape Eugene III en 1433. Cette Hostie se conserve dans un coffre d'or, présent du Duc d'Epernon en 1659. Antoinette de Bourbon, Duchesse de Guise, avoit déja fait présent en 1547 d'un coffret précieux destiné au même usage : le vaisseau dans lequel on l'expose à la vénération des Fideles, fut offert en 1454 par la Duchesse Isabelle : il est d'or fin du poids de cinquante-un marcs, enrichi de plusieurs pierreries, & surmonté de la couronne que Louis XII porta à son sacre. Ce pieux Roi l'envoya le 29 Avril 1505 par deux Hérauts d'armes. On voit sa devise du porc-épic au dessus d'un pilier du chœur. (*V. tom. 1, VIIIe. époque*).

La Confrairie *du Corps de Dieu* fut érigée en 1484 de l'avis du Chapitre, des Cours supérieures & des Magistrats de la Ville. Le Roi Louis XII en prit le *Bâton* en 1505, & le fit rendre l'année suivante par MM. de la Chambre des Comptes, qui offrirent un cierge de quarante livres, parsemé de fleurs-de-lys, & distribuerent 70 liv. aux pauvres. Ce bon Prince vint lui-même honorer la Sainte Hostie en 1510 à Dijon, où il séjourna quatre jours, *& où tous ceux-là*, dit Saint Gelais, *se réputoient heureux qui le pouvoient voir.*

Le 2 Juillet 1595, Henri IV aſſiſta, avec toute ſa Cour, à la Proceſſion générale de la Sainte Hoſtie: cette Proceſſion n'a commencé pour la premiere fois qu'en 1486, & la premiere ſtation ſe fit à St. Médard. La Reine, Marie-Thereſe, reçut le *Bâton*, qui lui fut préſenté par tous les Chanoines en habit long, au logis du Roi le 22 Mai 1674, elle le rendit l'année ſuivante par le Préſident Dujai.

La baluſtrade maſſive qui offuſque la Chapelle de la Sainte Hoſtie, a été faite en 1538. Cette Chapelle eſt ornée d'un beau retable en bronze qui repréſente la manne tombant du Ciel : on y voyoit autrefois le grand écuſſon fait pour l'entrée de Henri II le premier Juillet 1554, donné aux Chanoines, à la charge de le rendre quand ils en ſeroient requis. Il fut peint à neuf aux frais de la Ville en 1619. (*Reg. de l'Hôt. de Ville*).

La Sainte Chapelle dépend immédiatement du Pape : elle a reçu pluſieurs priviléges des ſouverains Pontifes, notamment d'Alexandre III en 1180, d'Innocent III en 1212, de Clement VI en 1345 : celui-ci accorde aux Chanoines le pouvoir de poſſéder des Bénéfices dans d'autres Egliſes, mêmes des Cures, pourvû qu'ils *faſſent perſonnelle réſidence en la Chapelle du Duc.* Leur Egliſe, en aucun cas, ne peut être inter-

dite. (*Voy. ſur ces priviléges le* Traité de l'abus *de Charles Fevret, tom, 2, liv. VII, pag. 42, 241, 279*). Le Chapitre eſt composé d'un Doyen, de quatre Perſonnats qui reprennent à la Chambre des Comptes, & de vingt-quatre Chanoines à la nomination du Roi, de quatre Maſſiers, de pluſieurs Chapelains, d'un Maître de Muſique, avec ſix Enfans de chœur.

On remarque dans cette Egliſe, d'une architecture gothique, nouvellement embellie aux frais des Chanoines, les écuſſons de trente-un Chevaliers de la Toiſon d'or, peints au deſſus des ſtales en 1433, après la tenue du troiſiéme Chapitre de l'Ordre inſtitué par Philippe le Bon en 1430. Ce Prince, dans ce même Chapitre, fit diſtribuer à tous les Chevaliers l'habit de l'Ordre, qui étoit, dit Hector Joly, une robe d'écarlate vermeille, avec le chaperon, fourrée de gris, bordée tout au tour de fuſils & de pierres jetant feu; & pour grand collier, une chaîne d'or richement ornée & émaillée. Il y fonda une meſſe haute pour les Chevaliers, & voulut que cette Egliſe fût *le lieu, Collége & Chapitre de ſon Ordre*. Cette fondation s'exécute fidélement, & la Meſſe s'appelle encore *la meſſe de l'Ordre*.

Les Statues de Saint André & de Saint Yves ſortent du ciſeau de Dubois; celle de Saint Jean l'Evangéliſte & le nouveau

groupe de l'Assomption, de celui de Mr. Attiret. On y voit encore le mausolée du Maréchal Gaspard de Saulx-Tavannes, mort à Sully en 1573, & la figure de Dine Raponde, Marchand Lombard, Maître d'Hôtel du Duc Jean, mort à Gand en 1415 : les cœurs de Jacques Chabot, dernier de ce nom, tué à Lerida en 1641, & de Françoise-Bernard de Montessus sa mere, sont sous une plaque de cuivre dans un pilier de la Chapelle du Prince.

Les trois derniers Ducs ont été baptisés à la Sainte Chapelle. M. de la Mare, dans ses Mémoires manuscrits, dit avoir souvent oui raconter à sa mere, » que Henri IV » entrant à Dijon, avoit un pourpoint de » futaine blanche, qui étoit percé aux deux » coudes, & que le matin du jour de la ba- » taille de Fontaine-Françoise, elle le vit » au *siége des Chanoines*, où il étoit venu » seul de son logis, priant Dieu avec » une ardeur qui n'est pas concevable. » Louis XIV y fit ses Pâques, & la cene en Avril 1650. Il lava les pieds à douze pauvres vêtus de robes rouges, qui reçurent chacun un écu, deux aunes de toile, & furent servis à table par les Ducs d'Anjou, de Joyeuse, de Lesdiguieres, *&c.* Le jour de Pâques, les Chanoines eurent leur diné de la table du Roi, comme *Commensaux* de sa Maison.

Quand

Quand le Prince avoit reçu l'anneau Ducal à Saint Benigne, il venoit à sa Chapelle *baiser les reliques & jurer les priviléges : le Doyen & les Chanoines lui juroient aussi fidélité, lesquels il recevoit en hommage, les baisant l'un après l'autre, & ceux-ci baisoient la Duchesse à la joue.* (*Voy. Robert*, Gallia Christiana, *art.* Divio, *pag. 82*).

Lorsque Philippe le Bon fit son entrée à Dijon le 19 Février 1422, il donna vingt écus pour son offerte à sa Chapelle, & deux francs aux *Choriaux* pour le rachat de ses éperons.

On voit par le testament du Duc Eudes IV, qu'on *exploitoit 300 liv. chacun an* pour les bâtimens de la Sainte Chapelle, *jusqu'à ce qu'elle fût assouvie & parfaite.* L'Eglise fut réparée & dédiée le 26 Avril 1500, par Jean de Genève, Grand-Vicaire de Jean d'Amboise, Evêque de Langres. Le vaisseau de l'Eglise a cent quatre-vingt-sept pieds de longueur, soixante de largeur dans les deux nefs, & soixante-quatre de hauteur.

Il y avoit autrefois plus de cinquante Chapelles fondées, qui ont été réunies au Chapitre de l'autorité de Louis XIII. Voici celles qui subsistent en titre.

Geoffroy de Blaisy, Sire de Mauvilly, fonda celle de Notre-Dame & de St. Georges, qu'il réédifia en 1366.

Pierre Berbis, Maître des Requêtes, Maire

de Dijon en 1433, fonda celle de St. Michel en 1452. Philippe & Jacques Berbis, ſes deſcendans ont été Doyens de cette Egliſe.

Philippe de Courcelles de Pourlans, Chambellan du Duc, fonda en 1479 celle de la Vierge, qu'il fit conſtruire à ſes frais pour deux Chapelains.

Celle de St. Michel fut rebâtie & dotée par Michaut de Chaugy, Chambellan du Roi, en 1478. L'ancienne Chapelle avoit été fondée en 1275 par Jean de Monceau, Chanoine & Tréſorier.

Celle de l'Annonciation fondée en 1521 par Girard de Vienne, Baron d'Antigni, ſous le nom de *Chapelle de Vienne*.

Celle de la Croix en 1646 par Antoine Nicaiſe. Eudes de Macheco, Doyen, fit élever en 1505 l'Autel de la Croix, au pied duquel il fut inhumé en 1515.

Celle de Saint Benigne & de St. Charles par Benigne Valot, Correcteur, en 1663.

Celle de St. Antoine en 1664 par Elizabeth Rapin, veuve de l'Avocat Guillier.

Celle de St. André par André Fleutelot de Beneuvre, Conſeiller au Parlement, & Anne Siredey ſa femme en 1668.

Celle de l'Immaculée Conception par Jacques de Mucie, Préſident à Mortier, & Benigne de la Mare ſon épouſe, en 1702, décorée avec goût par feu M. le Comte de Neuilly.

Celle de St. Pierre par Elisabeth Thorel, épouse de Jacques Berbis, ancien Conseiller au Parlement, en 1704.

Parmi quelques Chanoines qui ont cultivé les Lettres, on distingue, 1°. Charles Godran, Doyen de St. Jean en 1527. 2°. Nicolas Pepin, Chanoine Musical, qui nous a laissé en Mss. un récit naïf de ce qui s'est passé en Bourgogne du temps de la ligue. 3°. Le docte Claude Nicaise qui étoit en relation avec tous les Savans de son temps, mort en 1702. M. Nicaise son petit neveu, Doyen de la Chambre des Comptes, possède un Recueil curieux en 5 volumes *in*-4°. de toutes les lettres que des Cardinaux, des Evêques & tous les Savans de l'Europe adressoient à notre illustre Compatriote : celles du célèbre Abbé de Rancé feroient seules un gros volume. Un Chanoine respectable de cette même Eglise en a composé l'histoire en deux volumes *in*-4°. avec les preuves : le public verroit avec plaisir, un Ouvrage venant d'une aussi bonne main.

LA CHAPELLE-AUX-RICHES OU CHAPELOTTE, COLLÉGIALE.

Dominique le Riche, Chevalier, descendant de Guy le Riche, Vicomte de Dijon sous le Roi Robert, fit bâtir cette Chapelle auprès d'un Hôpital qu'il avoit fondé

avec Girard ſon frere en 1182. Il y établit d'abord un Doyen & ſix Chanoines pour le deſſervir, du conſentement de l'Abbé de St. Benigne; cette Chapelle étant de ſa dépendance, ſur le territoire de Saint Jean. Garnier, Evêque de Langres, fit la conſécration de l'Egliſe en 1195. On voit la figure du Fondateur au deſſus des ſtalles à droite, avec ces mots : *Dives Fundator.*

Cette Collégiale eſt compoſée d'un Doyen qui a le droit d'entrée aux Etats, & de neuf Chanoines à la nomination de l'Abbé de S. Benigne, mais depuis 1775 à celle du Roi.

Parmi les Chanoines on diſtingue Claude Robert, habile dans les langues ſavantes, Auteur du premier *Gallia Chriſtiana*, publié *in-fol.* en 1626, dont l'idée lui fut inſpirée à Rome par le Cardinal Baronius. Il éleva deux Diſciples qui lui firent honneur; André Frémiot, Archevêque de Bourges; & Jacques de Neucheze, Evêque de Châlon: celui-ci le fit Archidiacre de ſa Cathédrale & ſon Grand-Vicaire. Robert mourut à Châlon en 1637.

Edme Robert ſon frere, Doyen & Bienfaiteur de la même Collégiale, avoit été Principal de l'ancien Collége; mort en 1597.

Barthelemi Quarré, Chanoine & en même temps Curé de St. Michel, mort en 1643. On peut voir la liſte de ſes livres dans le ſecond volume de la Bibliothéque des Au-

teurs de Bourgogne. Nous sommes redevables de ce dernier Ouvrage à Philibert Papillon, qui après avoir été quarante-huit ans Chanoine de la Chapelle aux Riches, mourut en 1738. M. l'Abbé Joly, son Confrere, lui a consacré un éloge bien mérité.

Claude Robert nous a conservé les noms de quelques Doyens, parmi lesquels Guy Gardelet, bienfaiteur insigne de son Eglise, fut inhumé dans la nef en 1490. On y voit aussi la tombe de Humbert Simon, Chanoine de *céans*, Curé d'Orgeul & de Norges-la-Ville, mort en 1582.

L'Eglise a 81 pieds de longueur, 23 de largeur, 28 de hauteur.

L'Autel avec le retable & le baldaquin, refaits à neuf, sont très-propres. Les tableaux de Sainte Anne & de la descente de Croix qui décorent les Chapelles, sont de Parrocel.

La Chapelotte a donné son nom à la rue qui s'appelloit autrefois la rue de la *Parcheminerie* : c'est-là où se préparoient les parchemins faits de peaux de mouton, dont l'usage dura jusqu'au seiziéme siécle pour tous les actes & manuscrits.



§. III.

PAROISSES.

I. Notre-Dame.

CETTE Eglise, premiere Paroisse de Dijon dès 1178, fut reconstruite au XIIIe. siécle dans l'emplacement de la Chapelle de N. D. *du Marché*, qui subsistoit au XIe. siécle, & qui servoit de Succursale à St. Jacques de *Trimolois*, Village détruit.

Elle est regardée par les connoisseurs comme un chef-d'œuvre d'architecture gothique. L'art n'offre rien de plus délicat que les galleries qui regnent autour de la nef & du chœur : elles sont doubles & souvent triples, soutenues sur des colonnes de six pouces de diametre, taillées en forme cylindrique de quinze pieds de haut, & quelquefois de trente, quoique d'une seule pierre. Un si bel ouvrage a fait croire au docte Spond qu'on avoit alors le secret de fondre la pierre & de la jeter en moule. La voûte est une merveille de l'art; elle frappa si fort M. de Vauban par la hardiesse de l'entreprise, qu'il assuroit n'avoir rien vu de si beau, & qu'il disoit ingénieusement

qu'il ne manquoit à ce Temple auguste qu'*une boîte pour le conserver*. M. Soufflot, Architecte du Roi, chargé de construire la Basilique de Sainte Geneviève, en a été si satisfait, qu'après avoir vu en grand le plan de cette Eglise dessinée par M. Lejolivet pere, il l'a fait exécuter en bois avec toutes ses proportions & ses colonnes. On admire aussi le portail orné de figures gothiques de l'ancien & du nouveau testament. Hugues de Tabarie, Suffragant de Langres, consacra cette Eglise le 8 Mai 1334. Elle a cent quarante-deux pieds de longueur, cinquante-trois de largeur, cinquante-six de hauteur.

C'est dans la Chapelle de Notre-Dame, dite de l'*Aport*, ensuite du *Bon Espoir*, honorée de tout temps à Dijon, que Pierre de Beaufremont & les douze Chevaliers Bourguignons qui avoient tenu le pas d'armes à Marçannay en 1443, offrirent leurs écus & leurs lances. Philippe Pot y plaça un tableau votif avec sa devise, *Tant L. Vaut*. Ce tableau précieux est actuellement au château d'Agey. Philippe le Bon y fonda un Salut en 1462. Il y a encore cinq boulets de canons, monument du Siége de Dijon par les Suisses : ce Siége est représenté sur une tapisserie large de huit aunes. On y voit la Ville telle qu'elle étoit alors, le camp des Suisses, leurs tentes, leurs batteries, les Députés qui sont en conférence

avec les Généraux ennemis, la procession du Clergé portant sur le rempart l'image de la Vierge, & le Gouverneur Louis de la Tremoille à ses pieds. Le dessin de cette tapisserie est dans la bibliothéque du Roi. Cet événement mémorable donna lieu en 1573 au rétablissement d'une Confrairie érigée en l'honneur de la Vierge en 1361, & qui a été confirmée par Benoit XIII en 1726. Les Habitans de Flavigny, durant une grande sécheresse en 1603, vinrent en procession à Notre-Dame de Dijon : ceux de Saint-Seine les imiterent huit jours après.

Le Clergé de cette Eglise est composé du Recteur de l'Hôpital de Notre-Dame, des quatre anciens Prébendés, de seize Mépartistes, & du Curé qui tient le premier rang sur ceux des autres Paroisses. Jacques de la Viesville, Bailli de Dijon, mit sous sa protection les Chapelains de Notre-Dame en 1424.

L'Hôpital de Notre-Dame, connu par les chartes dès le douziéme siécle, avoit sa Chapelle, un Recteur, quatre Religieux de Saint Etienne qui vivoient en commun, & assistoient les pauvres, les pélerins & les malades. On y comptoit dix-huit lits en 1526. Les biens en furent réunis à l'Hôpital général en 1696. La principale entrée étoit dans la place de la Charbonnerie ; on y lit encore sur la porte ces mots : *C'est ici l'Hospitail de Notre-Dame.*

Huit Chapelles érigées en titre de Bénéfices, dont les noms & ceux des Fondateurs sont rapportés dans l'Histoire de l'Eglise de Saint Etienne, & dans l'almanach de Dijon 1774. En 1644 on y comptoit vingt-deux Autels où l'on acquittoit des fondations particulieres. La Chapelle Saint Antoine fut faite par les Bouchers en 1434.

Le jour de l'installation du Maire, il se rend à Notre Dame pour y prêter, devant le Saint Sacrement, le serment de remplir exactement ses devoirs. On y acquitte annuellement le vœu de la Ville fait en 1531, renouvellé en 1631 pour la délivrance de la peste; celui qui fut fait en 1595 pour la réduction de Dijon, sous l'obéissance de Henri IV, & celui de Louis XIII en 1638.

Un vieux registre apprend qu'il y avoit jadis six cloches, dont la premiere s'appelloit la *Charbonniere* : on la sonnoit pour ouvrir le marché du charbon dans la rue dite *Charbonnerie*, où le Maire fit placer en 1496 un étalon en pierre pour la mesure du sac du charbon. La grosse cloche fut raccommodée avec la charpente aux frais de la Ville en 1408. La *Guette* devoit mettre un drapeau pour avertir de quel côté venoient les gens d'armes en 1418. Les deux *glorioles* qu'avoit donné le Seigneur *Gregoire*, disent les Mémoires de Breunot, furent rompues par le canon du Château en Juin 1595.

Philippe le Hardi fit transporter à Dijon en 1383, après le sac de Courtrai, l'horloge qui décore une des tours de Notre-Dame; *ouvrage le plus beau*, dit Froissart, *qu'on put trouver deçà ni delà la mer*. Les archives de la Ville sont en dépôt dans une autre tour.

L'Avocat Jacques de Chevanes rapporte qu'un fameux usurier fut écrasé par la Statue de Saint Mathieu, qui se détacha du portail de Notre-Dame, lorsqu'il alloit se marier. On voit dans cette Eglise le mausolée du Président Fremiot, mort en 1670 : il étoit neveu de Sainte Jeanne de Chantal, qui a été baptisée à Notre-Dame. Le Président Bernard des Barres, fut inhumé dans sa Chapelle en 1599. Pierre le Gouz, Trésorier de France, mort en 1522, a son épitaphe sur une table de marbre dans une des galleries du sanctuaire. La sépulture de MM. le Gouz est au choeur dans un caveau; celle de MM. Baillet dans un autre sous l'Autel de la Vierge : MM. Berbis, de Macheco & Maillard ont été inhumés en cette Eglise jusqu'au siécle dernier.

Le Maître-Autel & le Sanctuaire en marbre, avec l'image de la Vierge en pierre blanche, sont du fameux *Dubois*; il y a quelques tableaux de *Revel*; celui de la Transfiguration est d'après le fameux tableau de Raphaël, qu'on admire à Rome. La mé-

moire de *Thomas Chaudot*, Curé, mort en 1684, eſt en vénération dans cette Paroiſſe. *Jacques Genreau*, Curé pendant trente-cinq ans, mort en 1737, a donné pluſieurs ouvrages au public. M. *Louis Carrelet*, ſon ſucceſſeur, a fait imprimer ſix volumes de ſermons, qui ſont eſtimés. *Joſeph Gaudrillet*, Mépartiſte de cette Egliſe, s'eſt diſtingué dans la Chaire & la Littérature ; mort en 1738 : il a donné l'Hiſtoire de Notre-Dame de Bon Eſpoir *in-8°*. 1733.

La rue dite à préſent de Notre-Dame, s'appelloit dans le douziéme ſiécle la rue du Change ou des Changeurs, *vicus Cambii* ou *Cambiorum*. Dans la rue tirant de Notre-Dame aux Jacobins ſur Suzon, étoient les latrines publiques en 1437.

II. SAINT JEAN, *Egliſe Collégiale & Paroiſſiale.*

Cette Egliſe eſt fort ancienne : ce fut d'abord une Chapelle baptiſmale & ſépulchrale. Le P. Vignier croit que Saint Urbain, ſixiéme Evêque de Langres, éleva & agrandit cet édifice au cinquiéme ſiécle; ce qui eſt certain, c'eſt que cet Evêque & deux de ſes ſucceſſeurs Grégoire & Tétric y choiſirent leur ſépulture, apparemment à cauſe du voiſinage du tombeau de Saint Benigne.

Il eſt probable, d'après le récit de Grégoire de Tours, que Saint Jean étoit la Baſilique hors des murs, *Baſilica extrà muranea*, où Saint Tétric avec ſon Clergé reçut Chramne, fils rebelle de Clotaire, & où il conſulta le *ſort des Saints*, à la priere de ce Prince, en 555. (*Voy. quatriéme époque du premier volume*).

Cet endroit nommé le *quartier de la Chrétienté*, étoit l'ancien cimetiere du Dijonnois. Au neuviéme ſiécle cette Egliſe eut le titre d'Abbaye, *Abbatiola*. On connoît même un de ſes Abbés nommés Fulbert. Elle dépendit des Evêques de Langres juſqu'à la fin du neuviéme ſiécle, temps auquel on préſume qu'Argrinus la réunit à St. Benigne ſous Charles le Simple : ou plutôt elle ne l'a été véritablement qu'en 1125, union confirmée par l'Evèque Manaſſès en 1182.

Dès le dixiéme ſiécle, cette Egliſe étoit Paroiſſiale : Siginus en étoit Curé en 903. Au quinziéme ſiécle, le Doyenné rural de la *Chrétienté* fut réuni à la Cure par les ſoins de Jacques Bertaud, Curé de cette Egliſe & Chanoine de Langres. Son tombeau eſt devant l'aigle, où ſa mort eſt marquée en 1449. François d'Inteville étoit en 1484 Doyen de Saint Jean, & en même temps Curé de Saint Philibert, Abbé de Notre-Dame de Châtillon, Chanoine de Châlon & Protonotaire apoſtolique.

Au lieu de Chapelains amovibles qui étoient à Saint Jean, Guy Bernard, Evêque Diocésain, y établit une Collégiale en 1455, avec l'approbation du Chapitre de Langres. Ainsi cette Eglise est desservie par un Doyen-Curé à la nomination de l'Abbé de Saint Benigne, & onze Chanoines, dont huit sont nommés par les Marguilliers d'honneur & les Bâtonniers de la Paroisse, deux par la famille des anciens Seigneurs de Barjon, ayant été fondés en 1470 par Jean Martin, Seigneur de Barjon, représentés aujourd'hui par M. Martin de Choisey en Comté; & un par M. Fevret de St. Mesmin. Cette derniere Prébende fut cédée en 1649 à l'illustre Charles Fevret, cinquiéme aïeul de M. de St. Mesmin, en considération de ses bienfaits envers cette Eglise, où il est inhumé dans la Chapelle de son nom, & où l'on voit son mausolée. Les deux Enfans de chœur sont de 1574. Tous les ans le Clergé alloit en Procession à Notre-Dame d'Etang, & chaque Chapelain avoit 17 sols, ou étoit nourri : on y alloit encore en 1624. Les Châsses du grand Autel furent descendues & portées à Saint Michel, à cause d'une grande sécheresse, le 9 Juin 1603.

L'Eglise fut rebâtie au quinziéme siécle des libéralités de Philippe le Bon, & achevée par celles d'Odinet Godran, de Marguerite Dubled, veuve de Jean Pioche, Chevalier,

de Nicolas Dumay, des Echevins qui donnerent 150 liv. & ſur-tout de Philippe Machefoin, Maire de Dijon, inhumé devant le Maître-Autel. Son épitaphe lui donne le titre de *Fondeur* de cette Egliſe. Il a fondé la Meſſe canoniale. On fit le timbre ou cloche de l'horloge en 1607 : la Ville donna une petite piéce de canon *éventée* & inutile, du poids de 700 liv. Il fut décidé en 1600, au Bureau de la Fabrique, qu'on ne feroit plus de feu au clocher à la Saint Jean, à cauſe qu'il en *étoit arrivé inconvénient*. L'Orgue fut faite par Dupré en 1591 pour environ trois cents écus.

Les quatre derniers Ducs & les Ducheſſes ſont repréſentés avec leurs armoiries ſur les vitraux, dont la peinture eſt bien conſervée ; ils coûterent au Duc environ 360 livres en 1459. Cette Egliſe bâtie en forme de croix ſans collatéraux ni voûtes, eſt ornée de neuf tableaux de Revel, l'un des meilleurs Eleves de Lebrun, & de pluſieurs morceaux de ſculpture du fils du fameux Dubois. Elle a 168 pieds de long, 73 de largeur & de hauteur. Le ceintre de la charpente en bois de châtaigniers, revêtu de lambris, & le réchaut de la fleche, ſont d'une conſtruction ſavante, ſimple & d'une exécution digne de la curioſité des connoiſſeurs. Le 29 Janvier 1645, un violent orage renverſa l'aiguille du clocher, une des plus belles de

la Province : il en coûta 10000 liv. pour la rétablir avec la tour, en 1647.

Il eſt ſi ſouvent parlé dans les chartes du *Doyen de la Chrétienté* à St. Jean, qu'il eſt bon d'en dire un mot ici. Cette qualité ſignifie le Curé de l'unique Paroiſſe de Dijon & du Dijonnois où l'on baptiſoit. Car pendant les premiers ſiécles de l'Egliſe, il n'y avoit dans une Ville, quelque grande qu'elle fût, & même pour toute la contrée, qu'un ſeul baptiſtere conſtruit auprès de la principale Egliſe. D'où l'on conjecture que celle de St. Vincent a dû ſervir, pendant quelque temps, de Baptiſtere. C'étoit ordinairement un lieu fort vaſte pour adminiſtrer le Baptême, qui ſe donnoit alors par triple immerſion, les veilles de Pâques & de Pentecôte ſeulement. Le Baptiſtere étoit aſſez ſouvent conſacré à Dieu ſous l'invocation de Saint Jean-Baptiſte. Tous les Chrétiens qui y avoient été baptiſés étoient obligés de venir au commencement du Carême ſe préſenter devant *le Doyen de la Chrétienté*, pour rendre témoignage de leur foi & renouveller les promeſſes de leur Baptême. C'eſt apparemment pour conſerver l'uſage de cette pratique, que l'on a vu les Habitans des campagnes voiſines venir ce jour-là recevoir les cendres dans l'Egliſe Saint-Jean. C'étoit en leur faveur que le Prédicateur du Carême y faiſoit ſon premier ſermon, appellé le ſermon

des *Aubrez*, mot corrompu qui vouloit dire Aubain, *quasi Alibi nati*, ce qui a duré jusqu'à l'érection de la Cathédrale en 1731. Le Doyen de la Chrétienté étoit si considéré, qu'il signoit les chartes les plus distinguées des Ducs & des grands Seigneurs : on en trouve même plusieurs sous son nom seul, & qui commencent par ces mots : *Ego . . . Decanus Christianitatis.*

Il y a neuf ou dix Chapelles fondées. Dans celle des *Barjons* on voit un bas-relief doré qui représente, par une allégorie ingénieuse, la tradition de la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie. Dans celle du St. Sépulchre, fondée par Mamez Billocard en 1549, sont sept grandes figures en pierre d'assez bon goût pour le temps, faites par les soins de Claude Paillart, Chanoine de St. Jean. Le morceau de la vraie Croix qu'on y vient honorer les Vendredis de Carême, est un don de ce Chanoine, petit-fils du Chancelier de Bourgogne.

On voit par les registres de la Fabrique, que la *Fouilliere* de la St. Jean se faisoit par les Chanoines & les *Associés*, avec bois & fagots. N. Briet, Prêtre, en fit les frais pour 10 liv. en 1580. Il fut délibété en 1609 de faire des flambeaux de trois quarterons aux *Associés* pour mettre le feu à la *Fouilliere*. En 1619, la Ville leur accorda sur requête 60 liv. Le Maire fut prié, en 1624, de venir mettre le feu : chaque Associé marchoit à

côté

côté d'un Echevin, selon qu'il fut réglé par Arrêt de 1635. La Ville leur accorda 100 l. pour le feu de la Saint Jean en 1661, & 160 liv. en 1670, à condition de donner un flambeau aux Echevins: actuellement c'est la Ville qui fait les frais & les honneurs de cette cérémonie. Henri IV alluma le feu le 23 Juin 1595, à huit heures *après souper.*

Il fut décidé, en 1591, que chaque Associé ou Bâtonnier auroit un *meix* devant sa porte le jour de la Saint Jean, planté au son du tambour & *Fiffre allemand* (*Regist. de la Fabrique Saint Jean*). La foire de la St. Jean fut établie en 1109 par le Duc Hugues II.

François Juret, Dijonnois, mort en 1626, avoit été Chanoine de Saint Jean. Joseph Scaliger l'appelle, *optimum & doctissimum.* Reinesius le range *inter Europæ lumina.* M. de la Monnoie en parle souvent dans le *Menagiana.* Le célèbre Jacques-Benigne Bossuet fut baptisé en cette Eglise le 27 Septembre 1627.

III. SAINT MICHEL.

C'est la troisiéme Paroisse; elle étoit encore hors des murs de la Ville dans le neuviéme siécle, & dépendoit de l'Abbaye de Saint Etienne, qui la faisoit desservir par trois ou quatre Chanoines Réguliers vivant en Communauté; d'où lui vint en 1015 le

nom de *Monastere*, & à la rue *des Ribotes*; celui de *rue Chanoine* ou du *vieux Couvent*.

L'Abbé Garnier de Mailly fit rebâtir cette Eglise, & Lambert, Evêque de Langres, en fit la dédicace vers 1030. Mais comme elle menaçoit ruine en 1497, les Paroissiens la firent réparer & agrandir dans la forme qu'elle a aujourd'hui, à l'exception des tours & de leurs dômes commencés en 1557, & achevés en 1661. Henri Chambellan, Général des Monnoies, & le Président Philippe Fyot de la Marche, pere de M. l'Abbé Fyot, fournirent pour les réparations des sommes considérables. Les anciens murs de Dijon avec la tour Portelle, offusquant le portail, furent démolis en 1571. Benigne Laverne, Président du Parlement, dont les armes sont à plusieurs clefs de la voûte, fit don de deux cents écus pour *la blanchissure* de l'Eglise en 1583. Elle fut consacrée le 8 Décembre 1529, par Philibert de Beaujeu, Evêque de Betlhéem. Elle est desservie par un Curé & onze Chapelains-Mépartistes, dont quatre, réduits à trois, furent fondés en 1698 par M. le Président Jacob, & sont à la nomination de ses héritiers; les autres sont à celle de M. l'Evêque & des Fabriciens.

Le vaisseau est beau & bien décoré : il a cent quatre-vingt-huit pieds de long, soixante de large, soixante-quatre de hauteur,

Vers la croisée du midi on voit un bas-relief représentant la chûte des Anges, qui a effrayé plus d'une femme. Vis-à-vis est un tableau de *Nanini*, d'une grande correction de dessin, représentant Saint Jacques conduit au martyre. Près l'autre croisée au nord, est la Statue du Sauveur après la flagellation, dans le goût antique. Le portail, d'assez bon goût, est composé de trois arcades gothiques, sur lesquelles on a disposé différens ordres d'architecture, couronnés de chaque côté de petits dômes, d'après les dessins de Hugues Sambin, qui, dans son livre de la diversité des temps, prend la qualité d'*Architecteur de Dijon*. Sur la grosse cloche est écrit que Catherine Mignot a légué pour la façon cent écus d'or en 1572. Cette Eglise posséde plusieurs Chapelles fondées. La Statue de St. Philippe, dans celle de MM. Fyot où ils ont leur sépulture, est de Dubois.

En 1660 les Chapelains de cette Eglise se rendirent en procession à Saint Claude, accompagnés de deux cents Paroissiens, avec la permission des Fabriciens & de Pierre Lomeau, Maire, qui leur avoit d'abord fait fermer les portes de la Ville, pour avoir manqué de l'avertir. Ils ne resterent que treize jours dans leur pélerinage. Il y avoit une horloge autrefois, & il fut décidé qu'elle seroit *mise à point* & entretenue aux frais de la Ville en 1520.

On dit tous les Dimanches à huit heures une Messe où l'Epître & l'Evangile se lisent en français; elle fut fondée par Guillaume Cupillard, Prêtre, en 1726.

Quelques hommes illustres sont inhumés en cette Eglise. L'Abbé Garnier de Mailly en 1050, les Martin, Bernard, Laverne, Fyot, le Compasseur de Courtivron : Jacques de Vintimille, Conseiller au Parlement, Doyen de Châlon, Auteur de plusieurs Ouvrages, en 1582 : René Fleutelot, Ecuyer, Maire de Dijon, pourvu par le Roi d'une Charge de Président en la Chambre des Comptes, pour services rendus à Henri IV lors de la réduction de la Ville en 1595 : Barthelemy Gagne, Autunois, Procureur Général du Parlement en 1516, & son fils, héritier de sa Charge & de ses vertus : Nicolas Gagne, Trésorier, fit graver leur épitaphe au chœur de l'Eglise en 1595 (*Voy. Paillot pag. 236*). François-Claude Jehannin, célèbre Avocat. Jean-François Joly, zélé Curé de Saint Michel, inhumé au cimetiere en 1685, a fondé les Sœurs & l'Ecole de Charité, réunie aux Freres de la Doctrine Chrétienne.

Champ-Maillot, ou Chamaillot, qui tire son nom d'une famille distinguée, & où fut signé le traité avec les Suisses le 12 Septembre 1513 ; les Argentieres ; Mirande Hameau d'environ vingt feux ; Lichey, maison de campagne du Collége ; Cromoy ; le

Fief de Morveau, autrefois rendez-vous de chaſſe ; partie du Baſſin, & la Rente de Bray, à trois quarts de lieue à l'eſt, dépendent de la Paroiſſe. Il eſt fait mention de Cromoy, *Cromaum*, dans la Chronique Saint Benigne, au neuviéme ſiécle, & de Morveau, *Mervellum*. Richard Juif, Seigneur de la *Grange de Morveau* en 1442, y prétendoit la Juſtice contre la Ville. Chrétien Godran en étoit Seigneur en 1551; il fut vendu par Charles de la Couſſe, Baron d'Arcelot, à Philibert Languet, Secretaire du Roi, en 1667: il appartient aujourd'hui à M. Guyton, Avocat Général du Parlement. La Rente de Bray, appartenante alors à M. le Conſeiller Morin, fut brûlée en 1668 par un incendiaire.

Il y avoit autrefois en la place Saint Michel une belle fontaine ornée de figures: elle ſubſiſtoit encore en 1669. Les étuves établies ſous le Duc Jean en 1410, entretenues par les fontaines de Chamaillot & de Montmuſard, étoient ſur la Paroiſſe St. Michel, rue Chanoine: elles furent ſupprimées ſous Charles IX en 1569. Il y avoit encore en 1500 une autre fontaine au Champ de Mars, appellé le *Champ Damas*.

IV. SAINT MÉDARD.

Cette Paroiſſe, à la collation de l'Evêque, n'eſt que la quatriéme, quoiqu'elle exiſte

depuis le dixiéme siécle. Phillippe le Bon, dans son Ordonnance pour les processions, ne la nomme que la septiéme en 1422. Aimard, Comte de Dijon, ayant retiré des mains de quelques fugitifs, après le pillage de Soissons par les Normands, les Reliques de Saint Médard, les déposa dans l'Eglise de Saint Etienne en 901; & en 921 on transféra dans une autre Eglise, élevée près de cette Abbaye, les Reliques du Saint Evêque de Noyon, avec les fonctions curiales attachées au *Secretain* ou Sacristain de ce Monastere; qu'on a nommé *Trésorier* depuis la Bulle de sécularisation; mais cette Eglise tombant de vétusté, & les guerres civiles ayant empêché qu'on ne la rebâtît, les Paroissiens, par traité de 1571, obtinrent que les fonctions se feroient dans celle de St. Etienne, où la Messe conventuelle leur servit de Messe paroissiale jusqu'en 1676, qu'ils firent construire, au fond de la croisée du côté de l'Evangile, un Autel dédié à St. Médard, & qui, depuis ce temps, a été employé aux services particuliers de la Paroisse. La Châsse du St. Patron y fut placée le 7 Juin de la même année, avec grande solemnité. En 1530 le Parlement ordonna qu'on fêteroit Saint Médard, comme Patron de la Paroisse où est situé le Palais. En 1647 on porta la Châsse en procession à l'occasion d'une sécheresse qui duroit depuis cinq

mois. Il y avoit cent ans qu'elle n'avoit été descendue : on la porta encore pour le même objet en 1669 & en 1718. Elle étoit d'argent dès 1396 & en 1650 : celle d'aujourd'hui est un présent de N. Arviset, Trésorier-Chanoine en 1676.

Louis XIV ayant donné des ordres en 1678 pour l'élargissement des rues & l'embellissement de la Ville, l'ancienne Eglise de St. Médard fut entiérement démolie, & on érigea en 1705 une table de marbre surmontée d'une croix dans l'emplacement qu'elle occupoit, avec une inscription latine composée par M. de la Monnoie.

Il est assez étonnant que le savant Edmond Martenne (*Voyage Litt.* in-4°. *page 143, 1re. part.*) si exact d'ailleurs, traite de *fable* la possession des Reliques de Saint Médard à Dijon, en insinuant qu'elles sont plutôt en l'Abbaye de St. Médard de Soissons; tandis que Jacques de Vitri, Cardinal & Légat, fit en 1238 l'ouverture de la vieille châsse où étoit le corps de ce Saint, le remit dans une autre reportée à S. Etienne; tandis que Claude Dormais, Chanoine Régulier de Saint Jean-des-Vignes à Soissons, convient que ce saint Corps est resté à Dijon; tandis qu'André du Saussay dans son Martyrologe certifie la même chose : enfin le Doyen & les Chanoines de Noyon per-

ſuadés de cette vérité, députerent, en 1650, non à Soiſſons, mais à Dijon, un d'entre eux pour obtenir un oſſement de ce premier Evêque de Noyon; d'où ſe renouvella une ſociété de ſuffrages, contractée dès l'an 1050, entre ces deux Egliſes.

Les Habitans de Salency, Village fameux par la naiſſance de Saint Médatd & par l'établiſſement qu'il y fit vers l'an 535, de la *fête de la Roſiere*, (à l'imitation de laquelle pluſieurs Seigneurs ſe ſont fait gloire de fonder de nos jours, des prix pour la vertu) ont député ſept d'entr'eux à Dijon pour obtenir des Reliques de leur St. Patron, qui leur ont été gracieuſement accordées le 9 Décembre 1773.

Jean Vallot & Zacharie Manin, deux Tréſoriers-Curés, ont fait à cette Paroiſſe des dons conſidérables. Pierre Leauté, ſucceſſeur de M. Manin, s'eſt diſtingué dans cette place, par ſa ſcience, ſes talens pour la Chaire, & ſa charité envers les pauvres : il eſt mort en 1769. On cite tous les jours la juſteſſe & la vivacité de ſes réparties; il étoit ſavant dans les langues orientales, l'Ecriture & les Peres, & il ſeroit à ſouhaiter que ſes manuſcrits viſſent le jour.

La premiere proceſſion générale de la Ste. Hoſtie fit ſa ſtation à St. Médard en 1486. Sur une vitre de cette Egliſe démolie en 1680, on

lisoit cette épitaphe bouffonne du savant Ménetrier, mort en 1634.

Cy gît Jean le Meneſtrier;
Il mit le pied dans l'étrier,
L'an de sa vie soixante-dix,
Pour s'en aller en Paradis.

V. *Saint Nicolas.*

Cette Eglise étoit anciennement au fauxbourg de ce nom, dans la rue dite du *Four de Beze*, depuis la *rue aux Coquins*. On croit qu'elle fut bâtie au douziéme siécle : elle fut unie à l'Abbaye de St. Etienne en 1178 par Gautier, Evêque de Langres. Jean de Noident, Bailli de Dijon, Maître-d'Hôtel du Duc, & Guiote de la Perouse sa femme, firent conſtruire près de leur maison, & celle de Jean de Terrant rue de la Vannerie, une Chapelle pour lui servir de secours, & la firent consacrer le 21 Décembre 1433 par Laurent Pinon, Jacobin, Evêque d'Auxerre : elle forme à présent le chœur de l'Eglise paroissiale. Jean de Noident fut inhumé en la Sainte Chapelle derriere le grand Autel. Sa figure eſt aux vitraux qu'il fit faire.

Jean de Saulx, Seigneur d'Orain, Gruïer & Louvetier de Bourgogne, & Marguerite de Tavanes son épouse, y fonderent en 1517 six Chanoines Prêtres, pour 240 l. de

rente ; mais cette fondation n'eut pas lieu après leur mort, ou subsista peu de temps.

La Ville étant menacée d'un siége après la bataille de Saint-Quentin en 1557, le Maire Benigne Martin fut obligé de détruire le Fauxbourg Saint Nicolas, & son Eglise qui commandoit le rempart. Dans la suite on rétablit sur ses ruines une Chapelle qui fut encore démolie en 1636 aux approches du Général Galas. On agrandit alors celle qui étoit dans la Ville, & elle devint paroissiale. Charles d'Escars la consacra en 1610, le 10 Juin. La nef fut voûtée en 1688. Elle a cent vingt pieds de longueur, quarante-cinq de hauteur, quarante-quatre de largeur.

Elle est desservie par un Curé à la collation de l'Evêque, & par sept Chapelains-Mépartistes qui sont en possession de se nommer conjointement avec les Fabriciens depuis 1429. Il y en avoit douze lorsque Jean de Noident y fonda une Messe quotidienne pour 30 liv. de rente en 1418. Il y a deux Chapelles fondées ; la premiere, de Saint Pierre, dite d'*Auvillars*, le fut au quatorziéme siécle pour deux Chapelains réduits à un ; la seconde, de S. Jean l'Evangéliste, fondée au quinziéme siécle par Gui Gelinier & Oudette Thibaudet sa femme. On y voit le beau tableau de la Résurrection peint par Quentin, célèbre Peintre Dijonnois, in-

humé en cette Eglise en 1646. On doit au zèle du Curé actuel (M. Merceret) l'établissement des Sœurs de la Charité en 1753. Mad[e]. la Présidente de Siry en est la principale bienfaitrice.

Le Fauxbourg Saint Nicolas, avant l'invasion des Suisses, étoit le plus considérable de tous, puisqu'on y comptoit onze rues. La porte St. Nicolas s'appelloit, dès 1257, la porte *au Comte de Saulx;* la rue qui y conduisoit en portoit le nom en 1273, *in vico portæ Comitis.* Les registres de la Ville disent que la tour de la *porte au Comte* fut refaite depuis les fondemens en 1455. Ce n'est qu'à la fin du quinziéme siécle qu'on lui a donné le nom de porte Saint Nicolas, parce qu'à sa sortie elle conduisoit à l'Eglise paroissiale du Fauxbourg, sous le vocable de ce Saint Evêque de Myrre.

La rente d'Epirey, celle de la Boudrenée, Montmusard (*Mons Musarum*), la Motte Saint-Médard, dépendent de la Paroisse, ainsi que la Maladerie, ou *Maladiere*, qui étoit la Léproserie établie au douziéme siécle, à un demi-quart de lieue nord-est de la Ville. On y voyoit, avant les nouvelles réparations, la tombe d'un *Etienne*, trépassé en 1312; celle de Guillaume Baumé en 1400; de J. Belin en 1462; de Thierri, Sergent, en 1583, & de Philippe Tisserand en 1634, morts de contagion. Il n'y a plus que celle de Jean Laverne, Ecuyer, 1586.

On lit dans les regiſtres de la Ville le ſerment que chaque lépreux étoit obligé de faire à ſon entrée dans cette maiſon, en 1480.

« 1°. D'obéir au Maître de la *Maladiere*.

» 2°. De pourchaſſer le bien, l'honneur, » profit des Maïeur, Echevins & de toute » la Commune.

» 3°. En allant à la Ville querir les au- » mônes, ils auront une *cliquette*, chemine- » ront par le milieu de la charriere, & au » *deſſus du vent* & des gens ſains, afin que » aucun ne puiſſe pis valoir.

» 4°. De partager les aumônes entre les » freres & ſœurs malades, ſans fraude.

» 5°. De ne laver mains, pieds, robes, » draps, linges à puits ou fontaines com- » munes.

» 6°. D'avertir les Magiſtrats s'ils ſavent » que certaines gens veulent *empoiſonner* les » eaux, les vivres, ou autres choſes qui » puiſſent grever le corps humain. «

Le Maître devoit donner à chaque malade, par quartier, 10 ſous, trois aunes de *camelin* à la Touſſaint; aux quatre Fêtes *annaux* à tous enſemble un quartier de veau ou de porc & un ſetier de vin; à Noël, une fouaſſe blanche peſant ſoixante onces, *&c.* Par un bail de 1376, les Bouchers devoient au Maître de la Léproſerie les langues de bœuf & les ongles de porcs durant la foire de la Touſſaint.

Cette Maison a été réunie à l'Hôpital, qui y a fait construire une Chapelle très-propre, où l'on dit quelquefois la Messe. Il y a sept feux dans l'enclos qui est vaste.

VI. SAINT PIERRE.

Il n'est fait mention de cette Eglise qu'au XIe. siécle. Gautier de Bourgogne, Evêque de Langres, l'unit à l'Abbaye de S. Etienne en 1078. Bâtie d'abord dans le Fauxbourg de son nom, elle fut renfermée dans la Ville lors de la construction de ses nouveaux murs : deux Chanoines Réguliers y résidoient en 1441. Elle est desservie par un Curé à la collation de l'Evêque, & par huit Chapelains-Mépartistes, dont six fondés dès les premiers temps de son érection ; le septiéme en 1381, doté de nouveau en 1664 par l'Abbé de S. Etienne & les Fabriciens ; le huitiéme, en 1685 par les Paroissiens ; le neuviéme, par M. Gontier d'Auvillars. Un de ces Méparts a été réuni à la Cure. Le huitiéme est à la nomination des Fabriciens ; les autres alternativement à celle de l'Evêque & des Fabriciens, par transaction de 1581.

On prétend conserver à Saint Pierre un ossement d'un doigt de Saint Antoine, qui donna lieu, dans le quatorziéme siécle, à une Confrairie devenue célèbre par le nom.

bre & la qualité des Associés, parmi lesquels on voyoit des Ducs & Duchesses de Bourgogne, des Princes & des Personnes de la premiere distinction. Le vitrail du chœur bien conservé, a été peint en 1475. L'Eglise a cent quatorze pieds de longueur, soixante de largeur, cinquante-deux de hauteur.

Dans la Chapelle de la Croix sont inhumés les ancêtres du docte Etienne Saumaise, & Gaspard Quarré d'Aligny, fameux Avocat Général du Parlement, mort en 1659. On y voit le monument de François Chartraire de Montigny, Trésorier général des Etats, mort en 1728. Plusieurs savans Magistrats y ont leur sépulture : Benigne de Cirey de Gerland, Conseiller, en 1698; Pierre Rigoley de Chevigny, Conseiller, en 1708; Denis Rigoley son fils, aussi Conseiller, en 1726; Edme Gontier d'Auvillars, Conseiller, 1709; & Pierre Richard, Ecuyer, Seigneur de Grandmont, né à Beaune en 1630, mort à Dijon en 1701; ce dernier est Auteur de plusieurs Ouvrages, dont on voit la liste dans la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne : sa traduction de Lucrece en vers françois étoit entre les mains de Pierre Gillet son gendre, Maire de Beaune, mort en 1740.

Jean Nardot, Curé, fit l'oraison funèbre d'André Fremiot, Archevêque de Bourges, imprimée en 1644. Ce zèlé Pasteur, quoi-

qu'aveugle les dix dernieres années de sa vie, faisoit toujours presque toutes ses fonctions : il mourut en 1682.

Le moulin Bernard, celui de St. Etienne donné à l'Abbaye de ce nom en 907 par l'Evêque Argrinus, les Blancheries en deçà la riviere, & les Tanneries en deçà de l'Ouche depuis le Pont-aux-Chevres, dépendent de la Paroisse, aussi bien que la Maison de Retraite ou des Lazaristes, & la Chapelle de la *Belle-Croix*, bâtie par Richard de Chambelland, Abbé de St. Etienne en 1482.

VII. Saint Philibert.

Cette Paroisse existoit dès le onziéme siécle. Robert, Evêque de Langres, en confirma la possession à l'Abbaye de Saint Benigne, sur le territoire de laquelle elle étoit. Les Religieux qui la desservoient autrefois, en nomment encore le Curé, à cause de l'office claustral de *Chambrier*, réuni à la mense conventuelle. Par Arrêt de 1693, le titre de Curé lui fut conservé. Cette Eglise est desservie par huit Chapelains-Mépartistes, dont quatre sont à la nomination du Curé & des Fabriciens, ce qui fut confirmé par Sentence du Bailliage le 20 Février 1478 ; & deux fondés par M. Larme Duchailloux, à celle du Curé seulement. Hugonin Serin, Bourgeois, donna

en 1489 six vieilles maisons pour les loger près l'Eglise, laquelle a cent vingt-trois pieds de long, cinquante de large, & vingt-trois de haut dans la nef: la tour & l'aiguille du clocher ont été élevés en 1513 aux frais des Paroissiens. Anciennement la Paroisse se rendoit chaque année en procession à Notre-Dame d'Etang le jour de St. Marc. On se rappelle avec attendrissement celle qui se fit pendant huit jours à Notre-Dame en 1709, année malheureuse, où tous les fléaux destructeurs de l'humanité se trouverent réunis : deux cents enfans précédoient la procession pieds nus, les mains jointes, chantant le *Miserere*, &c.

En creusant les fondations d'une Chapelle en 1758, on trouva, à quinze pieds de profondeur, plusieurs tombeaux d'un grès grisâtre, un cercueil de plomb, un calice de cire & des médailles ; & en 1770 un tombeau couvert que l'on voit dans la cour de M. le Prieur Violet : cet emplacement étoit jadis l'ancien cimetiere de Dijon. M. Arnaud de la Briffe, Intendant, y fut enterré en 1740. La Chapelle Saint Antoine a été bâtie aux dépens de M. le Président Bouchin de Grandmont, qui y fut inhumé en 1772. C'est sous le portail de St. Philibert que se fait la cérémonie de la réception du Maire nouvellement élu, de celle du Procureur-Syndic, & celle de l'élection

l'élection des Vigniers la veille de Saint Laurent.

La Paroisse a pour dépendances les Blancheries, la Noue au sud, la Rente de Saint Antibes, celle de Giron, celle de Saint Joseph sur la montagne à l'ouest, celle de Chadenai, la Motte de Giron à trois quarts de lieue à l'ouest, le Foulon de la Daubiere, le Moulin de Chévre-Morte, l'Arquebuse, la Pepiniere Bacot & Larrey. L'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Sainte Anne, celui du Saint Esprit, le petit Cisteaux sont sur cette Paroisse.

Larrey, *Elariacum*, autrefois Bourg bien peuplé, réduit aujourd'hui à quelques maisons, fut donné, avec ses dépendances, en 586 à l'Abbaye de Saint Benigne par le Roi Gontran. Il y avoit en 1078 une Abbaye de Filles sous le vocable de St. Germain, dirigée par le Prieur d'un Monastere bâti dans le même lieu. Aramburge, fille de Hugues II, y prit le voile en présence des Sts. Abbés Etienne & Bernard en 1126. Pierre, Abbé de St. Benigne, fit un Décret en 1255, portant qu'à l'avenir il n'y auroit à Larrey que vingt-cinq Moniales.

Jeanne d'Arc, veuve de Eudes de Saulx-Vantoux, légue, par son testament de 1383, à ses trois filles, *Nonains du Couvent de Larrey, sa grande robe de Bruxelles de trois garnemens, ensemble les pennes & fourrures d'i-*

celles, pour elles vêtir, avec son courfot de tanna tout fourré. (D. Pl. 2. 2. p. 282. pr.)

Cette Abbaye ne subsista que jusqu'à la fin du quatorziéme siécle, qu'elle fut détruite. Les Moines, substitués aux Filles, continuerent d'y vivre sous la conduite d'un Prieur régulier, ensuite commandataire. La Conventualité s'étant insensiblement éteinte, le Prieuré fut réuni à l'Abbaye de Saint Benigne en 1709. N. de Henriot, Prieur Commandataire, Vicaire-Général de l'Abbé Frégose, le même qui voulut diminuer les pintes des Moines, y fut inhumé en 1565. (*Voy. Saint Benigne*).

La partie de la Seigneurie de Larrey, à gauche, dépend de la Justice de la Ville; la partie à droite, de celle de St. Benigne.

---

§. IV.

MONASTERES D'HOMMES.

COMMANDERIE.

La Magdeleine, Ordre de Malthe.

LA Commanderie des Religieux Hospitaliers de S. Jean-de-Jerusalem a été fondée par

le Duc Hugues III, vers 1190, en reconnoissance des services qu'ils lui avoient rendus en son premier voyage de la Terre Sainte. Il l'établit entre les mains de Me. Ogier, Prieur de Saint Gilles, en donnant des fonds à Thorey, Fénay, Marçannay....

Leur Maison étoit d'abord au Fauxbourg Saint Pierre, au sud de l'Eglise paroissiale. Louis de la Tremoille la fit démolir pour en faire un boulevart en 1515. François Ier. leur fit rebâtir pour mille écus-soleil en 1516, l'Eglise telle qu'elle subsiste aujourd'hui, longue de soixante & dix-huit pieds, large de vingt-neuf, haute de trente-six, sur un terrein qui appartenoit anciennement aux Vicomtes, appellé le *Meix Magny*. (Voy. ci-devant *Vicomtes de Dijon*). Guy & Jean de Pontailler le vendirent 520 liv. à Jean Bonnot, Maître aux Comptes, qui en fit donation aux Hospitaliers en 1430.

Près de la tour nommée la Chapelle de la *chartre de Saint Benigne*, étoit, selon d'anciens titres, une Maison de Templiers, appellée le *Meix du Temple*: elle fut unie au Grand Prieuré de Champagne, & la Commanderie de Fauverney à celle de la Magdeleine, lors de l'extinction de cet Ordre au Concile de Vienne en 1311: ce qui fait qu'on a souvent appellé cette derniere

Commanderie, le *petit Temple* de Dijon. Les Templiers avoient encore une Maison dans la rue de la porte *Fondeure*, ou *Fondoire*, dite, en 1276, la porte *Nancion*, & au quatorziéme siécle, rue *des Crais*.

Richard Bonnot, Conseiller au Parlement de Beaune en 1370, a fondé la Chapelle dite le *petit Saint Benigne*: d'un côté de la porte d'entrée, sur la rue, est son effigie à genoux, représentée en relief avec ses armes (un chevron accompagné de trois moineaux); & de l'autre côté, celle de sa femme. (*Voy. Palliot, hist. du Parl. p. 9*).

Il s'éleva, en 1517, une grande contestation sur les offrandes faites à la nouvelle Eglise de la Magdeleine, entre le Commandeur & le Curé de St. Médard. Elle fut terminée par Jugement arbitral, qui condamna les Freres Hospitaliers à payer au Curé la redevance annuelle de six *petits blancs*, à raison chacun de 5 den. tournois, pour toutes les oblations qui se feroient dorénavant dans leur Eglise.

Elle est desservie par trois Chapelains & un Sacristain: on y voit plusieurs tombes des anciens Commandeurs, & les monumens de Claude Bretagne, Premier Président; de Gabriel Guillaume & sa famille; de Constance de Cirey, épouse de Charles Legouz-Morin, morte à vingt-cinq ans en

1696. Son fils Benigne Legouz de Gerland, ancien Grand Bailli du Dijonnois, a été inhumé près d'elle, le 18 Mars 1774.

Multis ille bonis flebilis occidit.

DOMINICAINS.

Ils furent établis en 1237 par la Ducheſſe Alix de Vergy. L'Egliſe eſt vaſte & digne de la générosité de la pieuſe Fondatrice, qui fit préſent d'une riche couronne, vendue durant les guerres civiles. Cette Egliſe a cent ſoixante-quinze pieds de long, cinquante-un de haut, ſoixante-ſix de large.

Les ſtalles du chœur ſont ornées de quatorze buſtes & d'autant de bas-reliefs, ſortis du ciſeau de Dubois le fils, ſur les deſſins de ſon pere, qui a fait la Statue de Saint Thomas & celle de la Vierge dans la Chapelle de la Compaſſion. A l'Autel de celle du Nom de Jéſus, eſt un bon tableau de la Circonciſion de Pierre Quentin.

Il y a beaucoup de tombes anciennes dans cette Egliſe, entr'autres celles de deux Evêques; de Guy de la Palu, Archidiacre de Lyon en 1255; de Marguerite de Saulx, fille de Hugues, Comte de Vienne, 1290; d'Alix de Frolois, 1354; de N. Aubriot, Chantre de la Chapelle du Duc, 1373. Dans l'ancienne Chapelle du Roſaire fut

déposé le cœur de Charlotte d'Orléans, Duchesse de Nemours, veuve de Philippe de Savoie, morte à Dijon, 1549. Tabourot cite une large tombe, sur laquelle est gravée une paire de lunettes avec ces mots: *Dieu y voye.* Les le Compasseur de Courtivron y ont leur caveau: les Godran ont le leur dans la belle Chapelle de la Compassion, avec leurs armes (un cadran) & cette devise: *J'attends mon heure.*

Sur une tombe, dans la nef devant la chaire, on voit l'épitaphe singuliere de François Robert de St. Jean, Dominicain, mort en 1399, qui obtint en Cour de Rome un Bref *qui lui permettoit d'hériter de ses parens.*

La Maison a été incendiée & pillée en 1358 & en 1630 par des *boutes-feux.* En 1333 on y tint le Chapitre général, où fut élu Général Hugues de Vanseman, Champenois. Les Dominicains, Confesseurs de nos Ducs, y avoient leur appartement. Martin Porée l'étoit du Duc Jean, qui lui donnoit tous les ans, le jour de la fête de Saint Thomas d'Aquin, une lamproie, ou 45 s.

Les Etats de 1596 accorderent 400 liv. à ces Religieux pour réparer les dégâts faits chez eux, pendant le siége du Château.

Ils ont eu quelques Prédicateurs & Auteurs, tels que le P. Adrien Nardot, Dijonnois, qui fit imprimer un volume de Ser-

mons en 1625 : Antoine Godin, de Montbard, mort Prieur en odeur de sainteté, en 1665 : Philippe Joly, Dijonnois, grand Prédicateur, mort Prieur en 1734. Il avoit un talent singulier pour la poésie Bourguignonne. (*Voy. la liste de ses pièces dans la Bibl. des Aut. Bourg. p. 347*).

La Bibliothéque, composée de plus de sept mille volumes, doit une partie de ses livres au P. Jean Odo de Thésut, Religieux respectable à tous égards, mort en 1771. On y voit un précieux manuscrit des homélies de Saint Grégoire, qui a plus de sept cents ans : il vient de Negrepont, & fut acheté à Rome par le P. Martin Espiard en 1471.

C'est dans cette Maison que s'assemblent les Habitans pour l'élection du Maire. En 1342, & long-temps après, les Maires & Echevins s'assembloient en hiver au cloître des Jacobins, & en été au verger de l'Abbé de St. Benigne, l'Hôtel de Ville n'ayant été bâti qu'à la fin du quinziéme siécle. L'Université tient ses écoles & ses assemblées en cette Maison. L'Académie y tenoit ses séances publiques avant l'acquisition de la belle maison qu'elle a achetée des héritiers de M. le Président de Grandmont.

CORDELIERS.

Ils furent fondés en 1243, peu d'années après le décès de leur Saint Inſtituteur, par les aumônes des Fideles. Leur Egliſe ne fut conſacrée qu'en 1371, & le clocher achevé en 1379, par Beatrix de Bourbon, Reine de Boheme, remariée à Eudes de Grancey, & inhumée aux Jacobins de Paris en 1383. Avant l'érection de leur Egliſe, ils faiſoient l'office dans une petite Chapelle, aujourd'hui celle de Notre-Dame, fort antérieure à leur établiſſement, puiſqu'on y trouva une tombe de 1077. La voûte étant tombée, & ayant entraîné la chûte des murs, elle fut rebâtie en 1651, & l'Egliſe conſacrée de nouveau en 1680, ſous le titre de la Vierge, par Henri Felix, Evêque de Châlon. Philippe Bouton, Chanoine de la Sainte Chapelle, leur donna 1000 liv. L'Egliſe a cent cinquante pieds de longueur, vingt-ſept de largeur dans la principale nef, & cinquante-ſept pieds de hauteur. Les tableaux des Chapelles St. Martin & St. Joachim ſont de Revel.

La réforme fut miſe en cette Maiſon en 1503, par le Cardinal d'Amboiſe, & ſoutenue en 1518 par le P. Nicolas Rochard : *ſous ſon Gardiennat commença un Cours d'étude*, dit Perri, pag. 151. Les Etats s'y ſont tenus juſqu'en 1710.

L'Eglise & le cloître contiennent plusieurs mausolées & tombes avec épitaphes ; telles que celles de Guillaume de Courcelles, Maire, en 1271 ; de Bertrand Pelerin, Maire, qui acheta une maison & une vigne aux Cordeliers pour 60 liv. en 1252 ; de sa fille Lore, dite *trez-saige aumoniere ez poures Freres*, parce qu'elle fit faire le cloître, 1309 ; d'un Cordelier du même nom, dont voici l'épitaphe singuliere.

Pelerin gaude, qui vixisti sine fraude,
Ordine re que minor, sanè consors ut opinor ;
Corporis uranici caro cujus conditur ici.

On voit au cloître la tombe figurée de Nicolas, *Curiés de Longvic* au XIIIe. siécle, ayant le manipule au bras droit. Plusieurs Seigneurs de Fontaines aux XIIe. & XIIIe. siécles, Pierre de Vergy Seigneur de Fouvans en 1323, Jeanne de Savoie Duchesse de Bretagne fille de Blanche de Bourgogne & petite-fille du Duc Robert II, morte en 1344, avoient leur sépulture dans cette Eglise : le mausolée de la Duchesse de Bretagne étoit remarquable par le costumé singulier des habits. Guichenon & D. Lobineau se sont trompés en écrivant que les Cordeliers ont enlevé ce beau monument ; il fut écrasé par la chûte de la voûte, occasionée par une bombe tirée du Château en 1650.

Au chœur est la tombe d'airain de Philippe de Vienne, quatre-vingt-troisiéme Evêque de Langres, mort en 1456, & celle de Jean d'Amboise, Lieutenant Général en Bourgogne, mort à Dijon en 1498. Il mérita les titres de pere de la patrie, de protecteur de l'Eglise, d'amateur de la justice, de nourricier des pauvres, & d'excellent Orateur : il étoit frere du Cardinal d'Amboise, qui servira toujours d'exemple aux bons Ministres.

Augustin de Mazol de Casal, Médecin célèbre, donna tous ses meubles au Couvent, pour y être inhumé *en l'habit de St. François*, en 1504. Hugues Fournier, premier Président, mort en 1525 ; Claude Patarin son successeur, en 1551 ; les Conseillers J. Tisserand en 1551, & Michel Ocquidam en 1560 ; Hector Joly, Maître aux Comptes, en 1660 ; le cœur de J. Agneau Begat, Président, sont inhumés en cette Eglise.

Dans la Chapelle des *Brulart* est la sépulture des premiers Présidens de ce nom ; on voit dans celle des Legoux de la Berchere un beau monument en marbre, & celui de Georges Joly dans la Chapelle de la Résurrection. MM. de Thésut de Verrey ont aussi leur sépulture dans leur Chapelle. On voit encore au bas de la nef l'épitaphe singuliere citée dans le Menagiana, tom. I, de la femme de Joseph Griguette, Secre-

taire du Parlement, où il est marqué qu'elle se maria *avec son sainct pucelage qu'elle garda en ses jours verdissans, morte en 1589, vieille de mérite & jeune d'ans & de vie, l'an 9e. de son hymen.*

Philippe le Hardi fit un don aux Freres Mineurs pour avoir rendu *chevaux*, *harnois* & *drap d'or* qu'il avoit fait offrir à l'obséque du Maréchal de Boucicaut en leur Eglise, le 23 Mars 1367.

Quelques Cordeliers ont fait honneur à cette Maison par leur mérite & leurs talens; tels que Claude Besson qui la releva de ses ruines, mort en 1632; J. Petit en 1718; Louis Duval, trente-sept ans Provincial, envoyé à Rome, à Madrid, mort en 1737, âgé de quatre-vingt-cinq ans: Philippe Grisot, Provincial, qui rétablit le Couvent; Jacques Guillot: P. Reine; la sacristie & le chœur lui doivent leur décoration. François Lachere, Gardien a composé les Vies de St. Jacques de la Marche & de Saint François Sorano Cordelier, imprimées à Dijon, 1728; & le Nécrologe de la Maison en 1723, petit *in*-fol. manuscrit, où l'on remarque du goût & de l'érudition: il seroit bien à souhaiter que chaque Communauté religieuse eût un pareil ouvrage.

Il y avoit autrefois en la place des Cordeliers une fontaine publique, qui ayant été négligée, formoit une mare très-nuisible.

CARMES.

Ils furent établis d'abord en 1351 dans la rue St. Jean, devant le Prieuré du Val-des-Choux; ensuite transférés en 1362 sur la Paroisse de St. Nicolas, dans la rue de la *Courroyererie*, près la porte du *Four-Morot*, aujourd'hui *Fermerot*, où ils dresserent une Chapelle dans la maison qui leur fut donnée par Etienne de Mussigny, Chevalier. Urbain III leur permit d'y bâtir un Couvent; mais Thibaut de Nant, Abbé de S. Etienne, s'y étant opposé, ils quitterent ce quartier pour se retirer sur la Paroisse Saint Philibert, *rue Gauche*, dans un emplacement cédé en 1371 par Jean Chambellan, Bourgeois, en échange de celui qu'ils venoient d'abandonner. Philippe le Hardi amortit ces fonds nouvellement acquis, & honora les Carmes de sa protection.

Leur Eglise construite en grande partie par les libéralités de Jacques Germain, Bourgeois de Cluny, qui y fut inhumé en 1401, & par celles de J. Germain son fils, Evêque de Châlon, ne fut consacrée qu'en 1478, le 31 Mai, par Guy Bernard, Evêque de Langres.

La premiere pierre du clocher fut posée le 23 Octobre 1507 par les Magistrats municipaux, qui donnerent aux Carmes 10 l.

en aumône, les Elus 15 liv. en 1512, afin d'elargir leur Eglise, *trop petite*, disent les registres, *pour la prédication & l'oraison*. La Ville qui se disoit leur fondatrice en 1522, délibéra le 17 Juin 1532, » qu'attendu l'é-» norme pitié & pauvreté de ces Religieux, » le calice qu'ils lui ont mis en gage pour » certaine quantité de bled, leur seroit » rendu, à la charge de faire services & » prieres pour le Roi & la Ville. « (*Regist. de l'Hôt. de Ville.*)

On y remarque le mausolée de Claude Bouchu, Intendant, exécuté par Dubois; & celui en marbre blanc du Président Jean de Berbisey, mort en 1697, élevé par son fils du même nom, premier Président, qui y est inhumé.

Cette Maison a produit des Religieux distingués par leurs vertus & leur science; entr'autres, les PP. André Vinot & Didier Buffet, Docteurs en Théologie : mais le plus recommandable a été Laurent Bureau, né à Liernois près Saulieu, qui après avoir occupé les principales Charges de son Ordre, fut Confesseur des Rois Charles VIII & Louis XII, Evêque de Sistéron, & mourut à Blois le 5 Juillet 1504. Son cœur fut apporté à Dijon, & placé sous une tombe au chœur devant le balustre. Il laissa ses livres & des manuscrits précieux à la bibliothéque des Carmes, qui conservent

ſon portrait. A côté eſt peint un bourdon d'où pend une beſace, avec cette deviſe : *je ſuis content ;* & de ſa bouche ſort un rouleau avec deux vers, dont voici le dernier :

Contento parvis quàm meliora manent !

an. pict. 1483. Ses armes ſont d'azur à trois larmes d'or.

Il s'étoit propoſé de rebâtir l'Egliſe ; mais la mort l'ayant prévenu, lorſqu'il avoit à peine achevé le ſanctuaire, elle fut continuée enſuite dans l'état où on la voit aujourd'hui.

MINIMES.

Ils furent reçus à Dijon par les Echevins, qui leur donnerent l'emplacement du *Collége-Martin* en 1599. Ils obtinrent en 1609 des Lettres patentes de Henri IV, confirmées par Louis XIII en 1614. Anne de Beuil, veuve du Duc de Bellegarde, Benigne de Frazans & Michelle Desbarres, ſont regardés par les Minimes comme leurs Fondateurs.

La Chapelle du vieux collége faiſoit partie de leur Egliſe, conſacrée ſous le titre de *Notre-Dame de Lieſſe* par Philippe Patornay, Minime, Evêque Suffragant de Beſançon. On voit dans cette Egliſe très-propre, longue de cent quatre pieds, le beau monument de Marguerite Valon, épouſe de Jac-

ques de Mucie, de la main de Dubois. Au fond du chœur est le tableau de la Nativité par P. Quentin. La Chapelle Ste. Anne fut élevée par Magdeleine Giroud, femme d'Etienne Bouhier, Conseiller au Parlement. Dans la Chapelle de la Trinité est l'épitaphe de Jacques-Vincent Languet de Rochefort, Président à Mortier, mort en 1768. Son éloge bien mérité, est renfermé dans ces quatre mots : *dilectus Deo & hominibus.*

Julien Martin, Curé de Diancey, Fondateur de l'ancien Collége, mort en 1546, est inhumé au milieu de la nef: sa tombe a été enlevée quand on a pavé l'Eglise.

Cette Maison a donné quelques hommes distingués. Le P. René Leclerc, premier Provincial en 1623, nommé à l'Evêché de Glandeve par Louis XIII en 1627. Louis Doni d'Attichi, Provincial en 1626, Evêque de Riez en 1628 & d'Autun en 1652, inhumé aux Minimes de Beaune en 1668. Il a composé l'histoire de son Ordre, & *Flores historiæ Cardinalium:* c'étoit un Prélat sage, éclairé & zélé pour les intérêts de la Province. Le Cardinal de Richelieu demandant s'il y avoit encore quelqu'un de la famille des *Marillac* qu'il avoit persécutée, on lui dit qu'il ne restoit plus que Doni d'Attichi qui s'étoit jeté chez les Minimes; *si cela est*, dit-il, *il sera-là assez pénitence.* Aussi dans ses *Flores* l'Auteur dit peu de chose de

ce Cardinal; de quoi le Roi s'étonnant, il répondit : *Sire, si j'en avois voulu dire davantage, je l'aurois peint de couleurs trop noires.* Jacques Salier, né à Saulieu en 1619, Provincial de son Ordre, Auteur de plusieurs Ouvrages, mort à Dijon en 1707 : il étoit oncle de l'illustre Claude Salier, de l'Académie Françoise, mort en 1762.

Ces Religieux ont deux bibliothéques : la petite renferme de bons livres & de précieux manuscrits.

C A P U C I N S.

Ils ont été fondés en 1602 par Joachim de Damas, Seigneur du Rousset & de Fontaines, au Fauxbourg St. Nicolas. Leur Eglise fut consacrée le 29 Juin 1610 par Charles Descars, Evêque de Langres. Leur Fondateur y fut inhumé en 1624. Le Couvent fut rebâti en 1677, & achevé par les libéralités du Public en 1682. Leurs jardins sont beaux, spacieux & bien entretenus.

On admire dans leur réfectoire les tableaux du meurtre d'Abel & de Moyse frappant le rocher. Dans l'Eglise on remarque ceux du Lazare; de St. Antoine visité par Saint Paul ; de l'incrédulité de Saint Thomas, & sur-tout celui de la Décollation de Saint Jean, envoyé de Malthe par J. Délande en 1740 : c'est une copie du

Carle Maratte, dont l'original eſt à Rome. On y voit auſſi deux Statues du célèbre Dubois, l'une repréſentant la Vierge & l'autre Saint Felix : cette derniere paſſe pour un chef-d'œuvre.

Dans leur bibliothéque, il y a un globe terreſtre de ſept pieds de diametre, que les curieux ne manquent pas d'aller voir : il a été fait par le P. Legrand, habile Géographe, qui en a fait deux autres à peu près de même diametre pour Châlon, ſa Patrie. Le cabinet d'hiſtoire naturelle formé par les PP. Delachaiſe & Delahaye, renferme beaucoup de curioſités, malgré ſon peu d'étendue : nous regrettons que des circonſtances nous aient privé d'avoir ces deux ſavans Religieux pour collaborateurs de cette deſcription.

Le P. Nicolas, de Dijon, trois fois Provincial de ſa Province, & Définiteur général de ſon Ordre, a laiſſé pluſieurs Ouvrages. Le P. Zacharie, célèbre Miſſionnaire, connu par la ſainteté de ſa vie, par les ſouffrances qu'il a eſſuyées chez les Infideles, par les prodiges de converſion qu'il a opérés dans le cours de ſes miſſions, par le zèle qu'il a fait paroître lors de la peſte de Marſeille, zèle qui lui mérita la protection particuliere du Régent, eſt mort hydropique dans cette Maiſon en 1746.

Oratoriens.

Ils ont été établis rue Saint Jean en 1621, dans l'emplacement qu'occupoient anciennement les Religieux du Val-des-Choux, fondés en 1224 par Jean de Montreal, Seigneur de Tart, sur la Paroisse de Magny-sur-Tille (*voy. ce Village*), & transférés à Dijon en 1363, par Etienne de Mussigny: on voit encore sur la porte d'entrée les statues de ce bienfaicteur & de sa femme.

Dans l'Eglise, près le benitier, sont les tombes de Guillaume de Clugny, Bailli de Dijon & du Conseil étroit du Duc, mort en 1387, & de Jean de Clugny, Seigneur de Conforgien, *&c.* Ces tombes sont gravées dans le second volume de Dom Plancher, pag. 353. Ferry de Clugny, Chef du Conseil du Duc Charles, Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, Evêque de Tournay & Cardinal, mort à Rome le 7 Octobre 1483, Guillaume de Clugny son frere, Evêque de Poitiers, employé dans plusieurs ambassades par le Duc Charles & par le Roi Louis XI, & le célèbre Pere de Clugny, Prêtre de l'Oratoire, mort le 29 Octobre 1694, étoient de cette famille illustre dans l'Eglise comme dans les armes & dans la Magistrature. M. de Clugny, Baron de Nuits-sur-Armançon, Conseiller au Parlement de Dijon, sa patrie,

Intendant de la Marine à Breſt, & aujourd'hui Contrôleur Général des Finances, deſcend de Guillaume & Jean de Clugny, Conſeillers de nos Ducs. La protection que ce Miniſtre éclairé accorde aux Lettres, lui fera autant d'honneur que la ſageſſe & l'économie de ſon adminiſtration. (*Voy. l'excellent Mémoire ſur la généalogie de la famille de Clugny, imprimé à Dijon* in-4°. *chez Defay.*

On voit auſſi dans la même Egliſe, les ſépultures de Richard de Chancey, Préſident au Parlement de Paris en 1438; de Jean Malyon, Abbé de Buillon, Prieur des *Grands Vaux-des-Choux*, Chef dudit Ordre, mort en 1547, *&c.*

Par délibération de l'Hôtel de Ville, il fut permis aux Oratoriens, en 1624, de faire une voûte ſur le cours de Suzon.

Les Peres Richard de Ruffey, Saumaiſe, Bourée, de Clugny, Dutreuil & Pacaud, ſe ſont diſtingués par leur ſcience, leurs ouvrages & leur piété.

Alexandre de Duretal, mort en 1775, âgé de quatre-vingt-neuf ans, a laiſſé à cette Maiſon une nombreuſe collection de livres.

LAZARISTES.

Les Prêtres de la Congrégation de la

Miſſion, dite *de Saint Lazare*, établis à Paris par Saint Vincent de Paule, furent appellés à Dijon en 1682. Ils furent placés au Fauxbourg Saint Pierre, où ils ſont reſtés juſqu'en 1769, qu'ils ont été transférés dans la Maiſon de Retraite des ci-devant Jéſuites. C'eſt un vaſte bâtiment, conſtruit en partie des deniers de Madame de Clugny, & auquel M. l'Abbé Chartraire de Givry réunit un domaine en faveur des Jéſuites qui tenoient le Collége.

En y travaillant en 1727, on découvrit pluſieurs morceaux d'antiquité; tels que fragmens de tombeaux, de corniches, d'urnes & quelques médailles. C'eſt dans une vigne, près de cette Maiſon, que le Vigneron du Docteur Guenebault trouva l'urne du Grand-Prêtre des Druides, avec cette inſcription ſculptée en lettres grecques autour de la pierre qui renfermoit l'urne: *Dans le bocage de Mitra, ce tombeau couvre le corps de Chindonax, Grand-Prêtre; arriere-impie, les Dieux Sauveurs gardent mes cendres.* (Voy. ce que nous avons dit plus haut ſur cette antiquité, pag. 37).

Les principaux bienfaicteurs des Lazariſtes ont été Claude-Charles Rochechouart de Chandenier, Abbé de Moutier-Saint-Jean; Pierre Gaillard, Doyen de Langres; l'Abbé Fyot, & Benigne Joly, Chanoine de St. Etienne.

Les Lazariſtes ſont établis pour faire des miſſions dans le Diocèſe, & pour l'inſtruction des Peuples de la campagne ; ce qu'ils ont fait juſqu'ici avec autant de zèle que de ſuccès.

CHARTREUX.

La Chartreuſe eſt un monument de la piété & de la générosité du Duc Philippe le Hardi. Il commença le 12 Juin 1383 à faire travailler à ce vaſte bâtiment, dans un enclos appellé *Champ-Mol*, près de l'Etang-l'Abbé, au deſſous de Talant, à un quart de lieue oueſt de Dijon.

Dronchet de Damartin fut choiſi pour *Maître général des œuvres de maçonnerie*, aux gages de 8 ſols par jour. Il eut inſpection ſur les Maçons, Charpentiers, & autres Ouvriers tirés du Bailliage d'Auxois.

Les carrieres d'Aſnieres, d'Is-ſur-Tille & de Chenôve fournirent la pierre. Après pluſieurs fouilles, on découvrit de l'ardoiſe à Bouilland près de Sainte-Marguerite, à Saint-Maurice vers Beaune ; mais comme elle étoit blanchâtre & friable, on l'abandonna.

Six cents planches de bois d'Irlande, achetées à Paris, ſervirent au lambris de la Chapelle du Duc, nommée *la Chapelle des Anges*. Pour animer les Ouvriers, le Prince leur fit

diſtribuer cent douzaines de gants. En 1386 Joſeph Colard, ſon Canonier, fondit la cloche, la croix & les colonnes de cuivre qui embelliſſent le Maître-Autel. L'auguſte Fondateur fit préſent de livres précieux pour l'Office Divin & l'inſtruction des Religieux; de pluſieurs tableaux pour la Chapelle *de la Tremoille*, & d'ornemens ſomptueux achetés à Lyon de Dine Raponde. Il fit venir d'Ypres deux tables d'Autel ornées d'images, & engagea Henri Gluſomack à travailler à Malines aux vitres de l'Egliſe, peintes en griſaille, & d'une grande beauté pour le temps.

Outre les ſommes immenſes qu'il donna aux Chartreux pour les loger & meubler, il acheta pour eux, de la Comteſſe de Neuchâtel, la moitié de la Terre de Longchamp, dont ils ont acquis l'autre moitié en 1670; enſuite celle de Marnay près Châlon pour 4000 livres; celle de Brochon, & pluſieurs fonds à Izeure, à Aignay, à Comblanchien, à Pouilly en Auxois. Il leur accorda encore en 1389 le droit de quarante charges par an de ſel-roſiere de Salins, le franc-uſage dans ſes forêts de Champ-Moron & de Haute-Serve, & 1500 livres de rente perpétuelle. L'Egliſe fut dédiée le 24 Mai 1388 par J. Evêque de Troyes, ſous le titre de la Ste. Trinité; le Fondateur n'ayant pas voulu qu'elle portât le nom de ſon Patron, comme

il avoit été décidé au chapitre général de l'Ordre en 1384.

Cette Maiſon fut fondée pour vingt-quatre *Cloîtriers*, cinq Freres lais & un Prieur. Le premier fut Girard Boüin, Dijonnois; le ſecond, Nicolas le Saintier, auquel ſuccéda Jean de Vaux, diſtingué par un mérite éminent, & ſouvent employé par le Prince auprès des Souverains & des Papes.

Parmi les morceaux précieux qui ſe voient dans ce Monaſtere, le vaſte puits creuſé en 1396 au milieu du grand cloître, mérite l'attention des curieux : d'un piedeſtal orné des ſtatues de quelques Prophêtes, s'éleve une croix de pierre de Tonnerre, taillée par Claux-Sluter : ces figures ſont d'un goût & d'une correction peu commune au quatorziéme ſiécle.

La chaiſe de bois qui étoit à main droite du grand Autel, quoique trop chargée d'ornemens, eſt regardée comme un des plus beaux reſtes de l'architecture gothique : elle fut faite par Jean Duliege, Charpentier, pour 250 liv. Elle a été transférée en la Chapelle Saint Pierre, depuis la nouvelle boiſerie du chœur. Dans cette Chapelle ſont trois oratoires des Ducheſſes en os blanc de *cheval marin* (diſent les mémoires du temps), ſculptés très-délicatement, & bien conſervés. La nouvelle menuiſerie des

ſtalles, & ſur-tout celle du Chapitre, paſſe pour un chef-d'œuvre dans ſa noble ſimplicité. La ſtatue de St. Jean qui ſoutient un pupitre, mérite l'attention des curieux, non-ſeulement en raiſon du travail, mais en ce qu'elle reſſembloit beaucoup au feu Roi Louis XV. Dans le chœur des Freres, on admire deux tableaux de Carle-Vanloo, l'un repréſentant St. Denis, & l'autre St. Georges terraſſant le dragon. Le Chapitre eſt orné de pluſieurs beaux tableaux de *Crauts*, Peintre Allemand : au réfectoire, très-beau tableau de J. C. chez Simon le Phariſien, par le même Artiſte. Un autre appellé le *Magnificat*, plein de fraicheur & de coloris, eſt ſorti du pinceau de D. *Réné*, Elève de Vanloo. Au Chapitre, l'Autel portatif des Ducs en bois doré, mérite par la délicateſſe de l'ouvrage, le coup d'œil des curieux. Dans la Chapelle Saint Antoine eſt encore l'oratoire des Ducheſſes, où elles entendoient la Meſſe & communioient : cette Chapelle dorée eſt voûtée & lambriſſée ſans clous.

Cette Egliſe tire ſon principal luſtre des tombeaux de nos Ducs, qui ont toujours fait l'admiration des étrangers & des connoiſſeurs. Celui de Philippe le Hardi eſt dû au ciſeau de l'habile *Claux-Sluter*, de *Claux de Vouzonne* ſon neveu, & de Jacques de la *Barſe*, pour le prix de 3612 liv. La pierre

d'albâtre (1), dont la figure du Prince eſt compoſée, fut achetée 300 liv. à Paris en 1402 : elle eſt couchée ſur une grande piéce de marbre noir de douze pieds de long ſur huit de large, tirée de Dinant. Ce monument eſt orné à ſa baſe, d'un grand nombre de petites figures de marbre blanc, iſolées, repréſentant le deuil & la douleur par différentes attitudes, & travaillées avec un ſoin infini ; elles étoient ſi eſtimées, qu'on en enlevoit de temps en temps quelques-unes ; de ſorte que pour conſerver tous ces rares morceaux, les Chartreux ont été obligés de poſer un grillage autour des tombeaux.

Le mauſolée de Jean ſans Peur & de la Ducheſſe ſon épouſe, eſt preſque auſſi eſtimé que celui de ſon pere pour la beauté & la délicateſſe de l'ouvrage ; il fut entrepris par Jean *de la Verſa*, dit *Dacora*, Arragonois, ſecondé par J. de *Brogues* & Antoine *Lemouturier*, pour la ſomme de 4000 livres. J. Humbelot, Orfèvre à Dijon, fondit quatre cents vingt-neuf lettres de cuivre doré de

(1) On lit dans les regiſtres de la Chambre des Comptes, qu'on trouva en 1384 une grande pierre d'albâtre, cachée en terre proche Autun, achetée 40 livres, & menée à Dijon pour l'employer à la ſépulture du Duc.

fin or, & soixante-deux pieds de bandes de même métal, pour graver l'épitaphe du Prince. *Laversa*, à l'imitation du premier tombeau, plaça deux anges à la tête du Duc pour tenir son casque, & deux aux pieds de la Duchèsse pour porter son écu armorié de ses armes. Il tailla des chapiteaux en pyramides, pour servir de niches aux pleureurs & aux petits anges qui entourent le mausolée; ce qui ne se trouve point dans celui de Philippe le Hardi. Les marbres noirs furent amenés de Dinant & de Maizieres en 1450. Les pierres d'albâtre, pour les deux statues & les ornemens, furent tirées en 1461 des carrieres de Salins, de Foulme & de Saint-Lothain ou Lauthein près de Poligny, dans une contrée dite *les Tables*, du propre fonds du Duc. M. Antoine a donné le plan de ces tombeaux, & il joint des notes aux gravures. (*V. la vie, la mort & les funérailles de ces deux Princes au premier volume, VIIe. époque*).

Le compte de Guy Guillebaud en 1421, nous apprend « que M^re. *Furando de Sarabia*, » habillé en Chartreux, couvert de deux » pelisses, en bottes faites de deux paires » de feutre, chargé de pots, écuelles & » autres ustensiles d'hôtel, du prix de 20 » livres, fut envoyé par le Duc en pélerinage à Jérusalem & à Saint-Jacques, » pour le repos de l'ame de Jean sans Peur.«

Les Chartreux ont encore le collier de coquillage que ce Pélerin rapporta de Saint-Jacques en Galice.

On a remarqué, dans la VIIe. époque historique, que Philippe le Bon avoit mis de l'argent en dépôt & amassé du marbre pour son mausolée, & que Charles, toujours occupé de guerres malheureuses, dissipa tout, & oublia les devoirs d'un bon fils; il fit seulement transporter le corps de son pere de Bruges à Dijon, & le fit placer dans un caveau près de celui du Duc Jean. On dépensa en luminaire quatorze mille livres de cire. » J'ai vu fort long-temps (dit M. de la Mare dans ses Mémoires manuscrits) » un grand drap d'or qui couvroit la sépulture de ce bon Duc, & duquel les Chartreux ont fait des paremens d'Autel. » Ce savant Magistrat assure avoir oui dire à Dom Roch, ancien Chartreux, qu'on tenoit par tradition que Charles le Téméraire avoit résolu de détruire la Chartreuse de Dijon. Il donna cependant, à l'occasion des obséques de son pere, quatre cents écus à ces Religieux, dont le Couvent avoit été brûlé.

Isabelle de Portugal leur fit beaucoup de bien. Elle leur avoit donné deux grands tapis pour le Maître-Autel, une chasuble de drap d'or à ses armes, qu'on voit encore à la sacristie: elle fit faire pour 900 liv. une

cellule où elle venoit se retirer quelquefois ; & fonda douze Chartreux en six Maisons de l'Ordre, afin de prier Dieu pour elle.

La tradition nous apprend que cette Princesse venoit les Jeudis des Quatre-Temps à la Chartreuse, dans sa cellule marquée d'un V, qui a été brûlée & rebâtie ; elle pétrissoit des pains au lait & faisoit des pâtés de poisson qu'elle distribuoit aux Religieux. Comme elle a voulu les faire jouir de ce petit avantage, elle a légué des fonds pour qu'à pareil jour, on donnât un pâté qu'on nomme *le pâté de la Duchesse*, & un pain au lait : ce qui s'exécute fort réguliérement.

Plusieurs Princesses & grands Seigneurs ont aussi leur sépulture aux Chartreux ; savoir, Bonne d'Artois, seconde femme de Philippe le Bon, morte en 1425. Sa premiere femme, Michelle de France, fut inhumée à Gand en 1422. En la Chapelle Ste. Anne, Madame de Tréchâtel. Guy de Tremoille, favori de Philippe le Hardi, Fondateur de la Chapelle Saint Pierre ; Guyot de la Tremoille, mort à la bataille que le Duc Jean livra aux Liégeois, inhumé dans la Chapelle Notre-Dame. Archambaut de Foix, Chevalier, Seigneur de Novailles, tué à Montreau en défendant son Maître, inhumé au côté droit du chœur, où la place est marquée d'un A. Catherine de Bourgogne, Duchesse d'Autriche, morte à Gray en 1425 ; elle

donna aux Chartreux, disent les Mémoires du temps, une *chasuble garnie d'orfroi fait en perles chierement & noblement, & autres joyaux, perdus par faute de bonne poursuite.* Près d'elle sont Madame de Penthievre sa sœur, & Catherine, morte au berceau, toutes trois filles du Fondateur.

Philippe le Bon, à sa premiere entrée aux Chartreux le 20 Février 1422, leur fit présent d'une caque de harengs, & fit sa priere au tombeau de ses peres.

François Ier. passant à Dijon en 1521, eut la curiosité de visiter les tombeaux des Ducs : il entra dans le second caveau, & voulut voir la tête de Jean sans Peur; comme il paroissoit étonné de la large plaie faite au crâne par la hache de Tannegui du Châtel : *Sire*, lui dit le Prieur, *c'est par ce trou que les Anglois sont entrés en France.*

La Reine Anne d'Autriche, mere de Louis XIV, voulut aussi considérer de près la tête des Ducs ses ancêtres, en 1650. Ayant remarqué qu'ils avoient de grosses levres & le menton fort long : *Voilà*, dit-elle, *d'où les Princes de la Maison d'Autriche ont hérité le même menton.* Joly, dans ses Mémoires sur la Chambre des Comptes, pag. 46, ajoute « que cette Princesse avoit été très-satis- » faite d'avoir eu cette pieuse & dévote » curiosité ». Avant de s'engager dans la dépense qu'elle a faite au *Val-de-Grace*,

elle propofa aux Chartreux de Dijon de bâtir & doter une Chartreufe de Filles en leur voifinage, & qu'elle choifiroit leur Eglife pour fa fépulture, auprès des Ducs fes aïeux. Cette propofition, portée au Chapitre général, ne fut pas acceptée, à caufe de la peine qu'ont les Chartreux à conduire des Filles de leur Ordre. (*Mém. manufc. de la Mare*).

Le 22 Juillet 1766, Monfeigneur le Prince de Condé defcendit aux trois caveaux, & fit ouvrir le cercueil de plomb de Philippe le Bon, à un des angles vers la tête : le crâne étoit fcié pour en tirer la cervelle ; la partie inférieure de la tête ne tenoit point au cou ; on diftinguoit très-bien les dents de la mâchoire fupérieure, l'occiput étoit encore garni de cheveux ; les chairs parurent très-bien confervées & peu defféchées ; la matiere de l'embaumement, d'un rouge foncé, n'avoit plus, ou très-peu d'odeur ; les os rougis pouvoient à peine fe diftinguer des chairs.

Ce Couvent fouffrit beaucoup de l'invafion des Suiffes en Bourgogne. Pendant le fiége de Dijon, en 1513, ils logerent dans cette Maifon, la pillerent, & couperent les vignes par le pied ; enforte qu'on fut obligé d'envoyer la plupart des Religieux dans d'autres Maifons. Cependant ils furent taxés à 2000 liv. pour payer les Suiffes ; fomme

qui, sur leur requête, fut réduite à 1200 l. par Louis de la Tremoille, Gouverneur, dont quelques-uns des ancêtres étoient inhumés en leur Eglise.

En 1414 ils obtinrent permission d'élire un *Sergent* pour leurs affaires : défenses leur furent faites en 1425 de vendre plus de 50 queues de vin de leur crû en leur maison du *Myreur* (coin du Miroir). On fit une loge de bois sur le mur des Chartreux pour la Duchesse de Bourgogne, Catherine d'Autriche, & Mlles. Marie, Catherine, Agnès, qui desiroient voir prêcher Frere Vincent (St. Vincent Ferrier, Jacobin), le 18 Juillet 1417. Un Légat accorda, en passant à Dijon, la permission à une Dame d'entrer dans leur Eglise en 1532. Henri IV soupa chez les Chartreux le 13 Juin 1595 : les Ligueurs du Château de Talant oserent tirer le canon pendant ce temps, sur le Monastere.

Richard Arviset, Chanoine de la Sainte Chapelle, donna aux Chartreux, par son testament du 12 Septembre 1643, sa bibliothéque & une belle lampe d'argent (volée en 1710), pour être enterré dans leur grand cloître. Il pria les Chanoines, quand ils iroient en procession le jour de St. Marc, de dire sur sa tombe un *De profundis en faux-bourdon*, & chargea le Receveur des Pauvres de donner 4 liv. au Radiateur pour être distribuées à ceux qui auroient assisté

à cette ſtation. La deviſe des livres de ce Chanoine, mort en 1644, étoit, *lætari & rectè vivere.*

Cette Maiſon a donné à l'Ordre & à l'Egliſe des ſujets diſtingués. Outre Jean *Devaux*, dont on a parlé, on remarque Dom Louis *Gaudet*, Angevin, habile dans les langues ſavantes, au rapport de Poſſevin : il harangua Henri IV en 1595 avec tant de délicateſſe, que ce Prince dit : *Voilà un diſcours digne de l'Epiſcopat.* En effet, il le nomma à l'Evêché de Mâcon, dont il jouit peu de jours, & auquel ſuccéda Gaſpard Dinet, Minime. Robert, dans ſon *Gallia Chriſtiana*, pag. 397, fait un grand éloge de ce Prieur.

Jacques du Tillet, Conſeiller Clerc du Parlement de Paris, Abbé de St. Benigne, fut ſeize ans Prieur de la Chartreuſe de Dijon, au commencement du ſeiziéme ſiécle.

Trois Généraux de l'Ordre ont été choiſis parmi les Prieurs de Dijon : Antoine de Charnot en 1481; Leon Tixier en 1616; & Jean Pegon, Auvergnat, qui fut Général vingt-ſept ans, mort en 1675, fort regretté de tous ſes Religieux pour ſes excellentes qualités. Goſwin de Bergh, Maurice Gaudais, & Dom Anthelme, ont donné des Ouvrages. Ce dernier, bon Aſtronome & Géometre ſous Louis XIV, a fait imprimer une

une supputation exacte de l'heure du lever & du coucher du Soleil. . . . . On y voit que le plus long jour à Dijon, est de quinze heures quarante-quatre minutes. Dom Humbert, de Dijon, a fait la relation en latin de l'Ambassade de Pierre de la Palu, Patriarche de Jerusalem, & de Guillaume Durand, Evêque de Mende, tous deux Dominicains, vers le Soudan d'Egypte de la part du Roi Philippe le Bel. (*Mém. manusc. de la Mare*).

Les Chartreux viennent de faire dans leur Eglise une voûte d'arrête en lunette, surbaissée avec arcs-doubleaux, finie en 1773: ils font rebâtir à neuf, & avec goût, toute leur Maison, qui sera l'une des plus belles de l'Ordre.

Il a été reconnu, par des expériences chymiques faites au Laboratoire de l'Académie le 23 Mai 1776, que l'eau de la fontaine du P. Procureur, est la plus pure des eaux de Dijon & des environs.



§. V.

ABBAYES,

MONASTERES DE FILLES.

Les Bernardines, ou Dames de Tart.

Elles furent fondées à Tart, dit l'*Abbaye*, Village à quatre lieues de Dijon, par Hugues II en 1131. Jocerand, Evêque de Langres, plusieurs Gentilshommes du voisinage, & un Chevalier appellé Arnoul Cornu, contribuerent par leurs largesses à cet établissement : Elisabeth de Vergy, qui en fut la premiere Abbesse, fit construire l'Eglise. Plusieurs Bénédictines de Juilli, près de Bar-sur-Seine, s'y rendirent & embrasserent les Constitutions de Cisteaux, sous la conduite de Saint Etienne, troisiéme Abbé de cet Ordre. Leur réputation de piété y attira des personnes de la premiere distinction. Alix de Saxe, sœur de l'Empereur Lothaire II, Alix de Lorraine, & plusieurs autres s'y retirerent & vécurent avec tant d'édification, qu'elles donnerent naiſ-

ſance à d'autres Monaſteres dans les Provinces même les plus éloignées. On en comptoit déja dix-huit en 1200, qui dépendoient immédiatement de l'Abbeſſe de Tart, telles que *Beaumont*, *Poulangy*, *Colonge*, *Molaiſe*, *Lieu-Dieu*, &c. Elle exerçoit ſur ces Abbayes tout droit de viſite & de correction. Chaque Abbeſſe ſe rendoit annuellement, le 29 Septembre, au Chapitre général à Tart, qui étoit préſidé par l'Abbé de Ciſteaux, ou par un Commiſſaire de ſa part: ces Chapitres & cette Juriſdiction de l'Abbeſſe de Tart furent ſupprimées par Boniface VIII, qui obligea toutes les Religieuſes à garder la clôture.

Cette Abbaye étant expoſée au pillage & aux inſultes des Soldats, & preſque ruinée par les guerres, fut transférée à Dijon le 24 Mai 1623, par l'Abbeſſe Jeanne de Courcelles-Pourlans, morte ſaintement le 16 Mai 1651. Leur Maiſon de Tart fut entiérement ſaccagée par l'armée du Général Galas en 1636. (*Voy. notre Hiſtoire des guerres des deux Bourgognes*). Jeanne de Courcelles introduiſit la réforme dans ſon Abbaye; elle fut aidée dans cette pieuſe entrepriſe par Sebaſtien Zamet, Evêque de Langres. Cette réforme, qui ſe ſoutient avec édification, fut autoriſée par Urbain VIII, ſous la Juriſdiction de l'Ordinaire. Louis XIII, ſe départit en 1626 du droit de nommer l'Ab-

besse en titre perpétuel : depuis cette époque elle est élective & triennale. Les Religieuses furent maintenues dans ce privilége par Arrêt du Grand-Conseil du 6 Août 1683, & du Conseil Privé du 28 Janvier 1685. La vie de l'illustre Réformatrice a été écrite par le P. Bourée, Oratorien, imprimée *in-8°*. 1699. Une Religieuse (N. le Belin) a donné *in-12* les Saints de l'Ordre de Cisteaux, 1706. Agnès Arnaud d'Andilly, dite *de Saint Paul*, en a été Abbesse en 1632. Les Constitutions de cette Abbaye ont été publiées par Pierre Magnien *in-12*, 1695.

L'Eglise, en forme de rotonde avec un dôme, achevée en 1708, sur les dessins du Frere *Louis* de l'Oratoire, mérite d'être vue. Elle a soixante & dix-neuf pieds de longueur & quarante-huit de largeur. La premiere pierre en fut posée par le Président Jean de Berbisey en 1699, Anne de Jesus, Amée de la Michaudiere, descendante de la famille de St. Bernard, étant Abbesse.

Le tableau du Maître-Autel est de Jean-Baptiste Corneille, & peut-être le plus beau de tous ceux qui sont à Dijon.

Saint Julien.

Cette Abbaye de Bénédictines mitigées, sous la Jurisdiction de l'Ordinaire, fut fondée

à la fin du onziéme siécle au Bourg de Rougemont, sur un fonds dépendant de l'Abbaye de Moutier-Saint-Jean, dans le Comté de Tonnerre, Diocèse de Langres.

Les guerres civiles ayant ruiné cette Maison, Louis XIV y réunit le Prieuré de St. Julien-sur-Deheune, Diocèse d'Autun, Bailliage de Montcenis. Agnès de Rouville, Abbesse de Rougemont, sollicita la translation de ses Religieuses à Dijon, & l'obtint par Lettres patentes de 1673, enrégistrées au Parlement en 1675. Elle acquit de Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, l'*hôtel d'Elbeuf*, sur la Paroisse St. Pierre, & y fit bâtir le Monastere tel qu'il est à présent. (Voy. ci-devant *hôtel de la Sénéchaussée*, & la Dissertation de Dom Plancher, tom. 1.)

CARMELITES.

Elles furent établies en 1605 par Anne de Jesus de la Lobere, Compagne de Ste. Therèse : c'est le premier Monastere de Filles qui ait été fondé à Dijon, & le troisiéme de la réforme établie en France.

Elles furent d'abord placées en la rue de la Charbonnerie, dans la maison de Jeanne Chevrier, où Anne de Jesus fit dresser un Oratoire, & reçut les quatre premieres Novices le 28 Octobre 1605. Peu de temps après elles furent transférées sur la Paroisse

Saint Jean, dans l'emplacement de l'hôtel de l'Abbé d'Ogny. La premiere pierre de leur Eglise fut posée par André Fremiot, Abbé de S. Etienne, en 1609, & consacrée en 1643 par Jean de Passelaigue, Evêque de Belley, sous le vocable de St. Joseph.

Ursulines.

Elles doivent leur établissement à Françoise de Xaintonge, fille de Jean, Conseiller au Parlement. Cette pieuse Dame associa à son dessein de se consacrer à Dieu & au service du prochain, Héléne Guelaud : elles louerent d'abord près S. Pierre une maison où elles recevoient des jeunes filles qu'elles formoient à la vertu, en même temps qu'elles leur apprenoient à lire & écrire. Elles continuerent l'année suivante leurs exercices sur la paroisse St. Médard, avec l'approbation de l'Evêque diocésain, qui leur permit de vivre en communauté & de tenir école. Les Magistrats applaudirent à un établissement aussi utile ; & Louis XIII l'autorisa par Lettres patentes en 1611. Trois ans après, elles se retirerent sur la Paroisse S. Michel, dans une maison plus commode. Catherine de Montholon, fille de l'illustre François de Montholon, Garde des Sceaux, veuve de Réné Lebeau, Maître des Requêtes, s'y retira, & fit l'acquisition du terrein

néceſſaire pour y bâtir un Couvent & une Egliſe : Paul V approuva leur inſtitut en 1619, ſous la régle de Saint Auguſtin, ordonna qu'elles feroient des vœux & vivroient en clôture.

Leur Monaſtere fut achevé en 1636, & l'Egliſe conſacrée en 1643 par Jean de Paſſelaigue, Evêque de Belley. Elle a quatre-vingt-neuf pieds de longueur, vingt-cinq de largeur, quarante-deux de hauteur. Elle eſt ornée de belles peintures. Revel, Quentin, Taſſet (bon éléve du Guerchin), Lebelle, Reſtout, y ont déployé leurs talens. La Flagellation, Jéſus au Calvaire & la Décollation de St. Jean, ſont de beaux morceaux de Quentin.

L'Egliſe eſt d'un bon goût & fort riche. On y voit les ſtatues de Saint Joſeph & de Saint Auguſtin, exécutées par Bouchardon. Cette Maiſon étoit autrefois Congrégation d'où dépendoient trente-ſix Monaſteres d'Urſulines : neuf s'étant unis à celui de Paris, il n'en reſta plus que vingt-ſept, dont étoient ceux de Sens, de Melun, de Ligny en Barrois, *&c.* La Maiſon de Dijon eſt la troiſiéme de l'Ordre en France. Elle publia *in-8o*. en 1719, la relation de la fête de l'année ſéculaire de ſon établiſſement.

Catherine de Montholon, cenſée leur Fondatrice, mourut le 29 Avril 1650. Sa

vie a été publiée *in-4°.* 1653, par François Senault, Prêtre de l'Oratoire.

Marguerite de St. Xavier, de la famille des Coutier de Souhey, née à Mont-Saint-Jean en 1603, Urſuline à vingt-quatre ans, morte en 1647, ſe diſtingua par ſes vertus & ſa piété : ſa vie a été écrite par ordre de la Reine Anne, qui avoit une ſinguliere vénération pour cette ſainte Fille.

VISITATION.

Cette Maiſon (la dixiéme de cet Inſtitut) a été établie en 1622 par Jeanne-Françoiſe Fremiot de Chantal, Fondatrice de l'Ordre, & approuvée par Louis XIII en 1630. L'Egliſe rebâtie par Françoiſe Brulard, Supérieure, ayant ſoixante & dix-neuf pieds de long ſur quarante-huit de large, fut bénite par Bernard Gonthier, Prévôt de la Ste. Chapelle, Grand-Vicaire de Langres, le 15 Mars 1678, ſous le titre de la Viſitation de Notre-Dame & de Saint François de Sales. Les Maiſons de Beaune, de Semur, de Châlon, de Beſançon, ſont des filiations de celle de Dijon.

Le retable du Maître-Autel, compoſé de ſix colonnes d'ordre corinthien, ſurmonté d'un baldaquin orné d'une groupe d'Anges, eſt de la compoſition de Dubois. Dans la Chapelle du Saint Cœur eſt le tombeau de

MM. Rigoley de Puligny, premiers Présidens de la Chambre des Comptes, avec une inscription latine composée par M. Rigoley de Juvigny, savant Dijonnois, leur parent. Ce beau monument, de l'expression la plus vraie, est de Mr. Goy, fameux Sculpteur de Paris. Dans la même Eglise fut inhumé en 1772 Louis de Rochefort d'Ailly, Evêque de Châlon-sur-Saone, alors Elu du Clergé.

Refuge.

Cet asyle pour des filles pénitentes, est dû à la générosité de Jean Gonthier, Chanoine de la Sainte Chapelle, qui fit venir d'Avignon des Religieuses appellées de *N. D. du Refuge*, en 1653. Il bénit leur Chapelle en 1655 : ce qui fut approuvé par Lettres patentes de la même année.

Bon Pasteur.

Maison de force pour les filles *de mauvaise vie*, établie en 1681 sur la Paroisse St. Michel, & autorisée par Lettres patentes de 1687. Elle est sous l'autorité des Supérieurs, & gouvernée par six filles pieuses qui portent l'habit religieux, & ne font que des voeux simples. La premiere Directrice fut Anne Palliot, fille du savant & laborieux

Pierre Palliot, qui obtint les Lettres patentes. Benigne Joly, Chanoine de Saint Etienne, a le plus contribué à cet établissement : il fut aidé par François Joly, Curé de S. Michel, & Etienne Duchaillou, Curé de St. Philibert, animés du même zèle.

§. VI.

ÉTABLISSEMENS

PIEUX ET UTILES.

Hôpitaux du St. Esprit & de Notre-Dame de la Charité.

L'Hôpital de la Charité qui a donné naissance à celui de Notre-Dame de la Charité, fut fondé en 1204 par le Duc Eudes III en faveur des pélerins, des pauvres & des enfans exposés ; l'administration en fut d'abord confiée aux Religieux Hospitaliers de l'Ordre du Saint Esprit, institué à Montpellier vers 1180 par Guy, Comte de cette Ville, & approuvé par Innocent III en 1198. Dans la suite on leur associa, pour le service des enfans & des malades, des Sœurs du même Institut. Le

Supérieur avoit le titre de *Maître*, *Recteur*... Mais le Pape Alexandre IV, par sa Bulle de 1256, y joignit celui de *Commandeur*. Eugene IV, en les mettant sous la régle de Saint Augustin, ajouta en 1446 à leurs fonctions de charité, l'obligation de faire l'Office canonial, d'où leur vint le titre de *Chanoines réguliers*. Leur habit clérical, dans son origine, étoit d'un bleu céleste, & leur manteau noir étoit orné d'une croix blanche à double croison. Ils ont conservé la couleur bleue pour leur habit de chœur, & se conforment pour l'habit ordinaire à celui des Ecclésiastiques, sur lequel ils mettent une croix blanche : le Commandeur la porte en or émaillée de blanc.

La Maison de Dijon eut dès les commencemens de grandes prérogatives sur d'autres Maisons de l'Ordre, dont elle fut la mere. Cette Jurisdiction s'étendoit en 1450 sur celles de Tonnerre, Bar-sur-Aube, Fouvens, Angers, Saint-Severe en Berry, *&c.* ce qui la fit appeller *Maison magistrale*.

Les Moines de Saint Benigne ayant donné en 1304 aux Hospitaliers une partie de l'emplacement de leur cimetiere, Fr. Simon Albosset y fit bâtir en 1459 la Chapelle qui subsiste encore, sous le vocable de Sainte Croix de Jérusalem : elle fut consacrée par Guy Bernard, Evêque de Langres. La belle croix de pierre qui y fut trans-

portée en 1703, avoit été érigée en 1508 par Guillaume Sacquenier, Dijonnois, dix-huitiéme Commandeur : c'eſt lui qui ajouta en 1504 aux bâtimens de l'Hôpital, la longue ſalle qu'on voit à l'orient de la Chapelle, & il en poſa *pontificalement* la premiere pierre, comme le marque l'inſcription.

Cette Maiſon ayant beaucoup ſouffert dans ſon temporel à cauſe de l'armée des Suiſſes en 1513, François Ier. ordonna en 1522 qu'on veillât à la régie de ſes biens, & le Parlement y commit, par Arrêt de 1528, les Officiers municipaux de la Ville. Dans la ſuite le Bureau d'adminiſtration s'accrut de nouveaux Députés, & ſe trouva composé d'un Préſident, de deux Conſeillers du Parlement, de deux Officiers de la Chambre des Comptes, du Maire & des Echevins, d'un Officier du Bureau des Finances, & a été préſidé quelquefois par les trois premiers Evêques.

La nouvelle ſalle conſtruite en 1504 ne ſuffiſant pas encore, elle fut augmentée par les ſoins du Bureau, de pluſieurs corps de logis du côté de l'orient, & dès 1640 toutes ces conſtructions prirent le nom de *Notre-Dame de la Charité*, quoique les Hoſpitaliers du Saint Eſprit y fuſſent toujours employés pour les ſecours ſpirituels, & les Religieuſes de l'Ordre pour le ſervice des malades. Mais

en 1675, par Arrêt du Conseil d'Etat, ces Religieux, restreints dans leurs fonctions, furent remplacés par des Prêtres séculiers, & en 1684 les Religieuses firent place à une Communauté de Filles instituées par Benigne Joly, Chanoine de Saint Etienne.

L'Hôpital de Notre-Dame de la Charité est devenu depuis ce temps un des plus beaux de la Province par les nouvelles constructions qu'y ajouta Jean de Berbisey, Premier Président : il y fit élever en 1730 une magnifique terrasse, & construire d'autres ouvrages qui contribuent autant à la commodité des malades, qu'à l'embellissement de la Maison : elle nourrit plus de cinq cents pauvres.

Quant à celle des Chanoines Hospitaliers du Saint Esprit, elle vient d'être réunie à l'Ordre Militaire de Saint Lazare. M. Calmelet, Commandeur actuel, s'est vu forcé de donner les mains à cette réunion en 1769, après avoir employé inutilement tout ce que la religion & l'honneur de son Ordre lui avoient inspiré pour la conservation d'une Maison qu'il avoit lui-même rédifiée presqu'en entier, & qui depuis 1204 s'étoit distinguée sons trente-sept Commandeurs, par son zèle pour les pauvres & sa régularité. Les Lettres Patentes de 1769, en le conservant dans sa place avec la jouissance de tous les revenus, décident qu'après son

décès une partie des biens passera à l'Ordre de Saint Lazare , & l'autre, avec les bâtimens au nouvel Hôpital.

Ceux qui desireront un plus grand détail, pourront consulter l'Histoire manuscrite de cette Maison, ornée de figures, composée par M. Calmelet, & déposée dans la riche bibliothéque de M. le Marquis de Bourbonne, & dans celle des Capucins. On y verra avec plaisir le plan des anciens & nouveaux bâtimens des deux Hôpitaux, & le dessin du portail détruit en 1765, sur lequel étoient peints à fresque les armoiries des douze Chevaliers qui tinrent le pas d'armes dans la Charme de Marcenay en 1443. Philippe Boulier a publié, en 1649, *in-4°.* la *fondation* & les *réglemens* des deux Hôpitaux de Dijon. Anselme le Belin fit imprimier en 1734 l'*Abrégé historique* de la fondation & administtation de la Charité. Au dessus de la seconde porte d'entrée, sont gravés ces mots en lettres d'or : *Nullos fundatores ostento, quia plures, quia humiles, quorum nomina tabella non caperet, cœlum recepit : potes & illis inseri, si mensam præbes 1639.*

L'Hôpital Saint Jacques y fut transféré en 1645, du consentement de MM. Morelet, descendans du Fondateur Jean Tallenet, qui en 1680 donna sa maison du petit Potet pour le placer : il transporta le droit de pa-

tronage à la Duchesse de Bourgogne, se réservant la trésorerie. On lit encore sur la porte d'entrée : *Dominus custodiat introitum tuum.* . . . Jean Receur fit à Marseille un pélerinage à M. *Saint-Loys* pour Madame la Duchesse & Charles Monsieur en 1390. La Reine Anne de Bretagne nomma Recteur J. Machecot. Jean Morelet, Procureur au Bailliage de Dijon, fut pourvu du Rectorat en 1569 par Catherine de Medicis. Après la réunion à l'Hôtel-Dieu, la maison & le pourpris de Saint Jacques furent vendus à l'Avocat Belin en 1650.

SAINT FIACRE.

Cet Hôpital fut fondé en 1340 près l'hôtel de Grancey, dans la *rue du Châtel*, par les Doyen & Chanoines de la Ste. Chapelle, pour y recevoir les Pélerins dévots à Saint Fiacre, dont on conservoit les reliques. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une Sœur & quelques vieilles filles qui y sont reçues de l'agrément du Chapitre.

HÔPITAL SAINTE ANNE.

Fut fondé en 1645 par le Président Pierre Odebert & Odette Maillard sa femme, pour des orphelines ; d'abord au Fauxbourg d'Ou-

che, enſuite dans l'emplacement actuel ſur la Paroiſſe Saint Philibett. On y inſtruit les filles à broder, à travailler en tapiſſerie, en linge, *&c.* On y a établi depuis peu une manufacture de dentelles à point d'Alençon. (*Voy. ce qui en a été dit ci-devant, pag.* 22).

Cette grande & belle Maiſon eſt adminiſtrée par le Doyen du Parlement & M. le Préſident Legouz de Saint-Seine, comme deſcendant des Fondateurs.

SAINTE MARTHE.

Communauté de femmes veuves & de filles pieuſes établies par Jacques de Neucheze, Evêque de Châlon en 1678, ſur la Paroiſſe Saint Jean, pour le ſoulagement des priſonniers & des pauvres malades; ce qu'elles exécutent avec une charité bien louable.

SŒURS DE LA CHARITÉ.

Ces Sœurs, encore remplies de l'eſprit de leur Saint Inſtituteur, Vincent de Paule, ſont répandues ſur les différentes Paroiſſes de la Ville pour le ſervice des pauvres malades; & l'on ſait avec quel zèle elles s'acquittent de ces fonctions pénibles.

SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ DE LA MISÉRICORDE.

Cette Société, qui honore le Christianisme, établie en 1658 pour le soulagement des malheureux, leur distribue chaque année trois cents moules de bois & neuf cents tonneaux de charbon, des sirops, confitures, onguens, eaux vulnéraires, *&c.* & sur-tout le baume du Commandeur, dont elle possède la véritable recette. Les pauvres honteux, & même des personnes de famille dans le besoin, sont assistées avec autant de charité que de prudence.

Les Sociétaires ont, depuis les premiers jours de leur établissement, un secret particulier qui guérit radicalement la mauvaise gale, appellée vulgairement *la rache:* le jour du pansement est le Vendredi entre midi & une heure. Souvent il faut fournir aux malades, linges, habits, nourriture & logemens; ce qui constitue la Société dans des dépenses d'autant plus considérables, que ces pansemens durent plusieurs mois.

Les prisonniers reçoivent des secours de cette Société, qui députe tous les mois deux Confreres à cet effet. Les criminels suppliciés sont aussi l'objet de sa charité: elle fait des prieres pour obtenir au patient une bonne mort; & après le supplice les Confreres transferent le corps dans une

Chapelle qu'ils ont fait bâtir dans la place du Morimont, l'enfeveliffent, font des prieres, & le portent eux-mêmes en terre. Ils font célébrer, les deux jours fuivans, des Meffes dans leur Chapelle pour le repos de l'ame du fupplicié. Leur charité ne fe borne pas à ces miférables, ils fe font un devoir d'enfevelir toutes les perfonnes de la Ville.

M. le Prieur Violet, Chanoine de Saint Jean, eft le Directeur de cette utile Société, depuis la mort de M. l'Abbé Gagne, Doyen de Saint Etienne.

Seminaire du Diocèse.

Il a été établi en 1569 par Jean-Baptifte-Bernard Gonthier, Vicaire Général de l'Evêque de Langres, d'abord dans la Commanderie de la Magdeleine, confirmé par Lettres Patentes de 1665. M. Gordes de Semiane le transféra à Langres, & le rétablit à Dijon en 1680 fous la direction de MM. de l'Oratoire, qui, de leurs propres deniers, acquirent & rebâtirent la maifon qu'ils occupent aujourd'hui, place Saint Jean. Elle appartenoit à Antoine Joly, Baron de Blaify, Confeiller au Parlement de Paris, de qui le P. Amat, Vicaire Général de Langres, l'acheta en 1682. Elle étoit alors occupée par la Préfidente Legouz de la Berchere : c'étoit fous nos Ducs l'Hôtel de

Lantenay, & depuis de *Montgomeri*. (*Voyez cet Hôtel*.)

La Chapelle fut dédiée au Myſtere de l'Epiphanie, & la Confrairie des agoniſans y fut établie par un Bref d'Innocent XI, en 1683 : le Séminaire commença ſes exercices l'année ſuivante.

Il y a douze bourſes fondées pour de jeunes Clers par Pierre Odebert, Préſident; J. Chretiennot, Receveur des tailles; Jacob de Charmelieu ; N. Jannon (d'Auxone), Obéencier de Saint Juſt à Lyon; le Pere Charles de l'Oratoire, Dijonnois; Pierrette Gautier, veüve de Clugny; par une Dame de Theſut de Ragi, *&c.* . . . . . M. le Supérieur du Séminaire nomme à trois de ces bourſes, les héritiers des Fondateurs aux autres.

Par Lettres Patentes de 1689, le Prieuré de *Saint-Helier* en Auxois, Paroiſſe de Chevanai, anciennement *Saint-Hilaire*, démembré de l'Abbaye de Saint-Seine, fut uni au Séminaire, aux frais des Oratoriens. Le domaine de Larrey a été acquis de leurs deniers en 1701.

Cette Maiſon a eu pluſieurs Profeſſeurs de mérite, tels que les PP. Jean-Baptiſte Molinier, dont on a quatorze volumes de ſermons; Gaſpard Jerenin de Varambon en Breſſe, très-connu par ſa Théologie imprimée; Edme-Bernard Bourée, Dijonnois,

Auteur de plusieurs Ouvrages de piété & de sermons ; Pierre Tissard, Parisien, qui a donné au public trente-six fables de la Fontaine, traduites en latin, & plusieurs piéces de vers latin & françois, mort en 1740 : le Frere Louis, Architecte, a construit l'Eglise des Bernardines du Tart & celle du Collége de Beaune.

SÉMINAIRE DE SAINT ETIENNE.

Il fut fondé en 1693 par l'Abbé Claude Fyot, pour de pauvres Clers qui y vivoient en communauté dans le cloître de son Abbaye. Il fit revêtir de Lettres Patentes ce nouvel Etablissement.

Quelques personnes de piété y fonderent des places. Bernard Calon, Dijonnois, Professeur d'éloquence au Collége de la Marche, & Chanoine de Saint Benoît à Paris, en fonda quatre pour quatre Clercs de Dijon & d'Avalon. Il mourut à Paris en 1709. Ce Seminaire est maintenant sans exercice.

LES FRERES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Institués en 1681 par M. de la Salle, Chanoine de Rheims, pour l'instruction des pauvres enfans ; ont été reçus en 1705 à Dijon, où ils ont trois Ecoles : leur Institut a été approuvé du Saint Siége en 1724.

§. VII.

COLLÉGE, UNIVERSITÉ,

ACADÉMIE, COURS PUBLICS, &c.

COLLÉGE-GODRAN.

DIJON avoit des Ecoles publiques dès le quatorziéme siécle. Jean Aubriot, Chancelier de Bourgogne en 1332, savant Evêque de Châlon, mort en 1350, y avoit fait ses études, ainsi que Philibert Hugonet, frere de Guillaume Hugonet, Chancelier de Bourgogne, soixante-deuxiéme Evêque de Mâcon, le Mécéne des Gens de lettres de son temps, mort à Rome en 1484. On voit par les registres de l'Hôtel de Ville, qu'elles étoient dans la *rue du Châtel*, aujourd'hui place Saint Fiacre; vis-à-vis étoit le *logis des Fillettes communes*, qu'on força en 1425 de quitter ce quartier, & d'aller s'établir dans la rue des Champs, parce que *les Ecoliers s'y affoloient.* Dans la suite les écoles furent transférées dans la rue qui en porte le nom, près la *tour aux Anes*, appellée depuis 1513 la tour de la *Tri-*

mouille, S iij

Ce n'eſt qu'au commencement du ſeiziéme ſiécle qu'il y eut un Collége en régle. Le fameux Turrel en étoit Principal en 1520. Mais en 1531 Julien Martin, Dijonnois, Curé de Diancey, plein de zèle pour l'éducation de la jeuneſſe, augmenta cet établiſſement utile. Il y fonda pour 4000 liv. deux Régens, deux Chapelains & trois Bourſiers ; enſorte qu'il eſt regardé comme le Fondateur de l'ancien Collége. M. Piſſond l'aîné, Tréſorier de France, deſcendant d'une ſœur de Julien Martin, a encore la nomination d'une bourſe de 25 livres pour un pauvre écolier & celle d'un Chapelain à Saint Michel.

J. Martin fût ſecondé par les Magiſtrats qui lui procurerent en 1532 un logement plus commode près de ſa maiſon ſur la Paroiſſe Saint Michel, dans la rue qui retient le nom de *vieux Collége.* Ce Citoyen bienfaiſant mourut en 1546 entre les bras de ſes diſciples dont il étoit chéri, & fut inhumé dans la Chapelle qu'il avoit conſtruite. (*Voy. Minimes ci-devant*).

Ce Collége appellé des *Martinots* fut longtemps gouverné par Pierre Turrel, Autunois ; il prend le titre de *Principal* dans ſon *Computus novus*, imprimé en 1525 à Paris : dans ſon *Période du monde*, publié en 1531, & dédié à Girard de Vienne, Comte de Comarin, il ſe qualifie, *Recteur des écoles*, *Phi-*

losophe & Astrologue, Dijonnois. Beze, dans son Hist. ecclés. dit que Turrel (qu'il appelle *Turreau*) étoit estimé *des principaux devineurs de son siécle.* Lacroix du Maine assure qu'il *étoit fort usager en astrologie, & un des plus grands Mathématiciens de son temps.*

Turrel joignit à l'étude des hautes sciences, le goût de la poésie & de l'éloquence. Il fit en vers latins l'éloge des Villes de Dijon & d'Autun, que Chasseneuz nous a conservé. Ces vers ne justifieront guere les louanges outrées que ce Magistrat fait de son Compatriote, dont il dit que la France n'a pas son pareil : *Majorem imò nec parem recipit Gallia.* Sa réputation rendit célèbre le Collége de Dijon, & y attira un grand nombre d'écoliers ; mais elle ne mit pas Turrel à couvert des outrages de l'ignominie. Sa qualité d'*Astrologue* pensa lui être fatale : accusé d'impiété pour s'être mêlé de prédire l'avenir, il fut traduit en Justice en 1528, & il eût succombé sous le poids de la prévention, sans l'éloquence victorieuse du jeune Duchatel, qui osa publiquement défendre son maître, & l'arracher à une condamnation préméditée. Pierre Galand son Historien, compare ce triomphe à celui de Cicéron sur César, en faveur de Ligarius. Michel Boudet, savant Evêque de Langres, un des Juges, fut si charmé des talens du jeune Orateur, qu'il

le loua en plein Parlement, & le récompensa.

Saint Julien de Baleure, Contemporain & ami de Turrel, qu'il appelle *homme de grand & véhément esprit*, nous apprend qu'il avoit projeté, & peut-être même exécuté, une description topographique de la Bourgogne : » nous en jouirions, dit cet Auteur, » pag. 218, si la malice de quelques hom- » mes ne nous eût fait perdre, ou du moins » céler cet ouvrage. » C'est à nous qui courons cette carriere épineuse, à regretter la perte des Manuscrits de ce Savant, qui nous eût conservé tant de monumens engloutis dans l'abyme des temps, ou dérobés à notre connoissance par la négligence de nos peres.

Le mérite distingué de plusieurs Elèves sortis de ce Collége, fait l'éloge des premiers Maîtres qui en eurent la direction. On trouve parmi ces disciples, Jean Begat, Etienne Tabourot, Benigne Perard, Philippe de Villers, Claude Robert : mais le plus illustre fut Pierre Duchatel ou Castellan, né à Arc en Barois, & non pas à Archi, comme le dit l'Abbé Lavocat : après avoir achevé ses études sous Turrel, dont il défendit la cause, il devint Professeur dans ce même Collége : son érudition, sa sagesse & son esprit lui concilierent les bonnes graces de François I[er], qui le fit son Bibliothécaire après la mort de Budée, ensuite Evêque de Tulle en 1539, Evêque de

Mâcon en 1544, grand Aumônier de France en 1548, & enfin Evêque d'Orléans en 1551; c'eſt le ſeul Savant dont les queſtions avides de ce Prince, ſi juſtement nommé le *pere des Lettres*, ne purent épuiſer la ſcience en deux jours; le ſeul auſſi dont les malheureux ne purent épuiſer la bienfaiſance.

Ce grand homme entendant un jour le Chancelier Poyet trahir le Roi par une lâche adulation, lui dit : *de quel front oſez-vous hazarder devant S. M. des flatteries qui feroient baiſſer les yeux aux Neron & aux Caligula?* Les courtiſans ſe liguerent contre Duchatel : il fut averti que la liberté de ſes diſcours pourroit bleſſer l'oreille du Maître. *Et moi*, lui dit le Roi, *je vous ordonne de déployer en toute occaſion cette liberté généreuſe dont j'ai beſoin : ma protection, mon amitié ſont à ce prix.* Il en jouit conſtamment juſqu'à la mort de ce Monarque, dont il prononça l'oraiſon funèbre publiée par M. Baluze en 1674, avec la vie de Duchatel écrite en latin très-pur, par le Profeſſeur Galland. Ce digne Prélat, que le Chancelier de Lhopital appelloit l'*ornement des muſes*, mourut d'apoplexie, en prêchant dans ſa Cathédrale d'Orléans, en 1552. Il étoit ſavant dans le grec & les langues orientales, & prêchoit avec beaucoup d'éloquence : on a de lui pluſieurs ouvrages.

Le Collége de Dijon, où l'on enſeignoit le grec & les Belles-lettres, & où le fameux

Guillaume Poftel professoit les Mathématiques en 1552, obtint de quelques Citoyens zélés de nouveaux bienfaits. En 1560, un Chartreux lui légua, avant sa Profession, cinquante écus en considération de l'éducation qu'il y avoit reçue; le Président Jaqueron, Seigneur de Cressi-le-Châtel, donna deux cents écus pour la nourriture des Régens en 1584.

Un Arrêt du Parlement de 1563, saisit les revenus d'une Prébende vacante à la Sainte Chapelle pour le salaire du Principal & des Régens, à charge d'enseigner gratuitement: il fut rendu à la poursuite du Maire Benigne Martin. Ce Collége fleurit jusqu'en 1599, qu'il fut éclipsé par celui des Jésuites.

Le patriotisme éclairé du Président Odinet Godran vint encore favoriser legoût naturel des Dijonnois pour les sciences. Ce Magistrat institua, par son testament du 9 Février 1581, les Jésuites ses héritiers, conjointement avec la *Commune* de Dijon, pour fonder un Collége où l'on donneroit des leçons d'*Agriculture*, d'*Arithmétique*, & d'*Ecriture*. « Il veut qu'il y ait chaque jour » une leçon publique de grec & de langue » latine; qu'on enseigne les Belles-lettres » Françoises, Italiennes & la Philosophie » morale, traitée par Aristote en ses livres » étiques & politiques; & au cas que les » Echevins & les Jésuites ne veuillent accep-

» ter & exécuter ſes volontés, il leur ſubſti-
» tue le Chapitre de St. Ladre & la Com-
» mune d'Autun, à condition de fonder &
» dreſſer un Collége ».

Ce généreux Magiſtrat mourut peu de jours après la date de ſon teſtament, & fut inhumé aux Jacobins en la Chapelle des Godran : ſon deuil fut porté par J. Lemarlet, Maire, le chaperon en tête, comme principal héritier.

Les Jéſuites commencerent à s'établir à Dijon le 29 Juillet 1587. Le Chanoine Pepin dit que la premiere pierre de leur Maiſon fut poſée le 7 Mars 1581, avec grande réjouiſſance, & que Louis Richéome fut le premier Recteur. Les autres legs faits par M. Godran, ſes dettes, celles qu'il fallut contracter pour la conſtruction & les meubles du Collége, les droits d'amortiſſement épuiſerent la ſucceſſion du Fondateur au point qu'il ne reſta que 1000 liv. de revenu pour l'entretien de la Maiſon & des Régens. La Ville aſſigna en 1592 une penſion de 1200 liv. & promit de payer les 80 liv. fixées par M. Godran pour le ſalaire d'une Maîtreſſe d'Ecole. Les Etats accorderent deux gratifications, l'une de 6000 liv. pour rembourſer les dettes, & l'autre de 3600 liv. pour conſtruire le chœur de la Chapelle. Depuis l'an 1584 à 1614, ils donnerent 26400 liv.

En 1615 la Ville fit auſſi don de 4000 liv. afin que les Jéſuites fourniſſent un Régent de la ſixiéme claſſe : elle ajouta, trois ans après, 400 liv. de penſion pour un ſecond Profeſſeur de Philoſophie. En exécution d'un Arrêt du Parlement du 14 Août 1582, ils furent tenus, au lieu des leçons d'Agriculture, d'établir un cours de Philoſophie : ils reçurent 100 liv. des Magiſtrats pour des prix en 1624. Ils acheterent en 1618 le Fief de Marſannay ; en 1628 le Domaine de Lichey ; une ſeconde portion de l'éminage en 1640, & la Terre de Pourlans en 1650.

Le Préſident Pierre Odebert, originaire d'Avalon, où il a fondé le Collége & l'Hôpital, augmenta la fondation des Godran en 1649, par l'établiſſement d'une claſſe de Mathématiques & de trois Profeſſeurs de Théologie : mais il mit cette clauſe à ſa fondation : « Que ſi par la ſuite on croyoit » retirer plus d'avantages de l'enſeignement » de quelqu'autres ſciences, le Premier Pré- » ſident ſeroit libre d'employer les fonds » qu'il donnoit à payer des Profeſſeurs d'un » autre genre ». Ce que le Fondateur avoit prévu eſt arrivé. Deux Profeſſeurs de Langues grecque & allemande ont été ſubſtitués en 1764 à deux Profeſſeurs de Théologie. Le P. Leſcalopier prononça l'oraiſon funèbre de Pierre Odebert, mort en 1661. On conſerve ſon portrait, celui de M. Go-

tran, & d'autres Bienfaicteurs, dans la salle du Bureau, & dans une grand'salle près du réfectoire.

Pierre Fevret, Conseiller Clerc, petit-fils du grand Jurisconsulte Charles Fevret, fit présent au Collége de sa bibliothéque en 1707 : le catalogue *in-4°.* en fut imprimé en 1708 : on voit à la tête une piéce de vers du P. Oudin, qui célébre ce bienfait. Elle n'étoit guere composée que de six mille volumes ; elle l'est à présent de douze à treize. Chaque année elle est augmentée par les soins des Administrateurs éclairés qui ont nommé un Bibliothécaire chargé d'ouvrir ce trésor littéraire quatre fois la semaine à tous les curieux. On y trouve le Recueil complet des mémoires & des actes de presque toutes les Académies savantes de l'Europe.

Bernard Martin, Avocat, & N. Bouhier son épouse, donnerent au Collége 3000 liv. dont 150 liv. de rente étoient destinées en achat de livres, sur la couverture desquels l'écusson de leurs armes devoit être mis. C'est ce que le Bureau a exécuté en 1773.

Jean de Berbisey, Premier Président, dans la vue d'exciter l'émulation, établit en 1737, des prix à distribuer tous les trois ans. Cent pistoles sont employées à l'achat de bons livres & aux frais d'un théatre, où, après un exercice littéraire, ces livres sont

adjugés folemnellement avec des couronnes à ceux qui fe font le plus diftingués dans le concours.

MM. les Adminiftrateurs ont fondé des prix pour toutes les claffes d'Humanité, diftribués publiquement à la fin de chaque année : ils ont pareillement fondé des prix confidérables pour les claffes de Philofophie : ils ont formé un cabinet de phyfique, à l'entretien duquel ils confacrent une fomme tous les ans ; enfin, une bibliothéque à l'ufage des Ecoliers, remplie des meilleurs livres d'hiftoire, de morale & de littérature.

Pierrette Gautier, veuve de Clugny, & M. l'Abbé Chartraire de Givry, ont contribué à la décoration de cette Eglife & à l'établiffement d'une Maifon de Retraite, occupée depuis 1769 par les Lazariftes. La falle de Théologie, qui eft en même temps celle des exercices publics, eft décorée de beaux tableaux de Revel & de Corneille. Le connoiffeur s'arrête fur ceux de l'*ombre de Samuel* & du *ferpent d'airain*.

Nous avons remarqué que la maifon de M. Godran, où les Jéfuites bâtirent le Collége, avoit été l'hôtel de la *Tremouille*. En 1626 ils agrandirent leur Maifon, en achetant 14000 liv. l'hôtel de Nicolas Brulard, Premier Préfident. La Chapelle, fous le vocable de la Vierge & de Saint Bernard,

fut consacrée par Sébastien Qamet, Evêque de Langres, le 15 Août 1617 : elle a quatre-vingt-seize pieds de long, vingt-cinq de large, quarante-six de hauteur.

Roger de Bellegarde, Gouverneur de la Province, mort sans enfans en 1646, âgé de quatre-vingt-trois ans, fit élever à ses dépens le sanctuaire & l'Autel qu'il orna de marbre, & d'un riche Tabernacle d'argent, en 1614. Son corps transféré de Paris à Dijon, le 19 Mai 1647, fut inhumé dans le caveau du Collége auprès de son frere César-Auguste de Saint-Lari, Baron de Thermes, Grand-Ecuyer de France, mort au siége de Clerac en 1621, & auprès de ses neveux & de sa niéce. Le Pere Jésuite Grisel fit son oraison funèbre, imprimée chez Palliot, avec la relation de ses obséques.

Les Jésuites qui ont été obligés de quitter ce Collége, par Arrêt du 11 Juillet 1763, ont eu plusieurs Professeurs habiles, tels que les PP. Balthus, Duchesne, Vignier, Courtois, Bichot, Royer ou Roveriers, Auteur de *Reomaus* in-4°. Le P. le Compasseur, Précepteur du Prince des Asturies, fils de Philippe V, Roi d'Espagne, y est mort en 1734. Il avoit donné la chaire du Prédicateur, qui est maintenant à Saint Michel. Le plus distingué a été certainement le P. François Oudin, né à Vignori en 1673, & mort en 1752 à Dijon, où il

résidoit depuis près de cinquante ans : il a célébré en vers latins presque tous les événemens de son temps. Il débuta à l'âge de vingt-deux ans par les Songes, *somnia*, piéçe qu'on lira, dit l'Abbé Gouget, tant qu'il restera du goût dans le monde. Feu M. Michaut a donné une liste de ses ouvrages imprimés & manuscrits dans le second volume de ses Mêlanges, auquel nous renvoyons.

Cette Maison se glorifiera toujours d'avoir eu parmi tant d'Eleves (dont quinze ont été Evêques) les Nicaise, les Bossuet, les la Monnoye, les Crebillon, les Bouhier, les Piron, les Buffon, qui feront à jamais la gloire, non seulement de la Bourgogne, mais de la France entiere : *Buffon, cet homme de génie*, disoit Piron, *appartient à l'Univers*. Mais sa Patrie semble devoir partager sa gloire. Le grand Bossuet étant Ecolier, avoit déjà un goût si vif pour le travail & les lettres, que son Professeur de Quatriéme le surnomma, *bos suetus aratro*. Il seroit à souhaiter que les niches vuides de la cour entre les classes, fussent ornées des bustes de ces grands Hommes : ils inspireroient ce qu'ils ont été, & il sortiroit de leurs images des traits de lumiere plus persuasifs que les leçons du portique.

Ce Collége un des plus beaux & des mieux rentés du Royaume, mériteroit d'être décoré

décoré d'une Faculté des Arts, comme l'a été celui d'Aix ; il eſt compoſé d'un Principal, d'un ſous-Principal-Préfet, de deux Profeſſeurs de Théologie, deux de Langues, deux de Philoſophie, un de Mathématiques, deux de Rhétorique, cinq Profeſſeurs d'Humanités & de Grammaire, & d'un Suppléant.

Le Bureau d'adminiſtration nomme à toutes ces places, gére les biens, & s'aſſemble tous les mois : il a établi un Penſionnat, où la jeuneſſe de la Province reçoit une éducation convenable.

UNIVERSITÉ.

Le Roi, ſur la ſupplication des Etats, conſentit à l'établiſſement d'une Univerſité à Dijon, le 6 Juillet 1722. Celles de Paris, de Beſançon & d'autres Villes s'y oppoſerent ; & par Arrêt du Conſeil d'Etat rendu le 27 Septembre ſuivant, il fut ordonné que l'Univerſité de Dijon n'auroit lieu que *pour la Faculté de Droit ſeulement* : en conſéquence elle fut créée par Edit de Décembre 1722. Quoiqu'elle ſoit reſtreinte à la Faculté des Droits, elle eſt toujours nommée *Univerſité* par le Roi dans les Lettres Patentes de 1723, & ailleurs.

Le Pape Innocent XIII approuva cette érection par une Bulle du 16 Avril 1723. Le Roi donna ſes Lettres d'attache ſur cette

Bulle le premier Juin suivant : son Edit & la Bulle furent vérifiés au Parlement le 21 Juillet de la même année.

Les Lettres patentes concernant l'établissement de tous les Officiers de cette Université, données à Versailles le 20 Septembre 1723, furent enrégistrées au Parlement le 19 Octobre suivant.

M. le Duc de Bourbon en fut déclaré Protecteur, & après ce Prince, ses successeurs au gouvernement de la Bourgogne.

M. Jean Bouhier, alors Doyen de la Sainte Chapelle, & depuis premier Evêque de Dijon, fut nommé Chancelier. Les Chanceliers sont actuellement nommés par le Roi sur la présentation de M. l'Evêque de Dijon, & choisis parmi trois Ecclésiastiques séculiers, constitués en dignité dans cette Ville.

Il y a quatre Directeurs, dont deux *Directeurs nés*, le Premier Président du Parlement & le Maire de Dijon, & deux en *titre* pourvus par S. M.

Les Chaires des quatre Professeurs en Droits civil & canonique, & les places des quatre Docteurs Agrégés, se donnent au concours. L'Université présente trois des Compétiteurs au Roi, qui nomme l'un d'entre eux, & lui fait expédier des provisions qui sont enrégistrées au Parlement.

Le Professeur du Droit françois est également à la nomination du Roi, mais sur la

présentation des Procureur & Avocats Généraux du Parlement.

Joseph Bret, Ecuyèr, Seigneur de Romette, ancien Recteur & Professeur en Droit de l'Université de Besançon, fut choisi pour Doyen des Professeurs dans celle de Dijon, par Lettres patentes du 20 Septembre 1723.

MM. Davot, Bannelier & Fromageot ont fait honneur à cette Université. Les Instituts de M. Davot, commentés par Me. Bannelier, sont regardés comme le manuel du Palais : on en prépare une nouvelle édition *in-4°*. On peut voir l'Eloge & les Ouvrages de M. Fromageot dans le premier volume des Mémoires de l'Académie de Dijon dont il avoit été Secrétaire. L'Université tient ses écoles & séances dans des salles construites à cet effet au Monastere des Jacobins.

Sa bibliothéque ouverte au public tous les jeudis de deux à quatre heures en hiver, & jusqu'à cinq en été, est composée d'un assez grand nombre de livres, bien choisis, sur-tout pour la Jurisprudence. Il y a des manuscrits de Droit qui sont précieux, entr'autres ceux de M. Menelet, Avocat du premier ordre, & une bonne collection de Mémoires ou Factums sur des questions intéressantes, jugées au Parlement de Dijon.

ACADÉMIE.

Une Ville où l'eſprit ſemble être l'apanage des Habitans, & qui eſt la Patrie d'un grand nombre de Savans en tout genre, devoit avoir une Académie. Son établiſſement eſt dû au zèle patriotique d'HECTOR-BERNARD POUFFIER, Doyen du Parlement. Par ſon teſtament du premier Octobre 1725, il en régla la préſidence, lui aſſura des fonds, & forma un Bureau pour ſon adminiſtration. Il nomma le Doyen du Parlement pour Directeur, avec deux autres Conſeillers, le plus ancien des Procureur ou Avocats Généraux, & le Vicomte-Maïeur. Selon ſes diſpoſitions, elle devoit être compoſée de douze Penſionnaires, de ſix Aſſociés & de ſix Honoraires, qui partageroient leurs études entre la Morale, la Phyſique & la Médecine.

Après la mort du Fondateur, on obtint, en exécution de ſon teſtament, des Lettres patentes qui furent enrégiſtrées au Parlement en 1740, & la premiere ſéance publique fut tenue le 13 Janvier 1741. Le premier Prix, qui avoit pour objet un problême de phyſique, fut diſtribué dans la ſéance du mois d'Août 1743 : & depuis cette époque, il y a eu alternativement chaque année, un Prix de Morale, de Médecine & de Phyſique.

La médaille porte d'un côté le nom du Fondateur, ſur le revers eſt une Minerve appuyée ſur ſon bouclier, aux armes de la Ville, tenant de la main droite trois couronnes, l'une d'olivier, l'autre de chêne, & la troiſiéme de laurier; aux pieds de Minerve, ſont un ſablier, un miroir ardent, & le bâton d'Eſculape entouré de ſerpens: l'ame de cet emblême eſt ce vers d'Horace: *Certat tergeminis tollere honoribus;* dans l'exergue on lit ces mots: *Academia Divionenſis.*

La Société littéraire formée en 1752, & qui tenoit ſes ſéances dans la Bibliothéque de M. le Préſident Richard de Ruffey, ſe réunit à l'Académie en 1759. Cette réunion augmenta l'émulation : les Belles-Lettres furent aſſociées aux objets dont le Fondateur avoit voulu qu'on s'occupât : on y joignit les Arts, & on ſe fit un devoir de s'attacher à ce qui pouvoit intéreſſer plus particuliérement la Province.

Des Réglemens utiles furent ajoutés aux Statuts dictés par M. Pouffier, & on en fit un corps de Loix imprimées en 1762, réformées & autoriſées en 1767; enfin on établit un Chancelier, un Vice-Chancelier & un Secrétaire perpétuel. Cette derniere place eſt remplie par M. le Docteur Maret depuis 1764, à la ſatisfaction du Public.

Les Bourguignons, diſtingués par leurs talens & leur amour pour les Lettres, &

plusieurs savans Etrangers, ayant témoigné d'être Associés à l'Académie, alors elle fut obligée de créer quatre nouvelles classes d'Académiciens, deux pour les résidens, sous le titre d'Associés libres, & deux pour les Etrangers, l'une d'Honoraires, l'autre de non résidens.

Les séances publiques se tinrent d'abord à l'Hôtel de Ville, ensuite dans la Salle de l'Université, depuis 1763 jusqu'en 1774, que l'Académie acquit l'hôtel du Président Bouchin de Grandmont près les Carmes: elle y tient ses séances dans un magnifique sallon que l'on croit avoir été bâti par MM. Depringles, sur les dessins du Cavalier Bernin, lors de son passage à Dijon, où il resta quelque temps malade. Les Mémoires de l'Académie, tom. 2, pag. 6, le disent élevé sur les dessins de Mansard: c'est plutôt, selon le sentiment des Gens de l'Art, sur ceux de Noinville, son Elève, qui fit aussi construire les sallons de Vantoux & de Couternon, dans lesquels on reconnoît le même génie qui présida à leur construction. Madame de Chintré a beaucoup contribué à réparer & embellir cet Hôtel.

En 1763, Monseigneur le Prince de Condé, Gouverneur de la Province, voulut bien se déclarer le Protecteur de l'Académie. Parmi ceux qui l'ont enrichie, on distingue M. Benigne Legouz de Gerland: il a donné un

cabinet d'Hiſtoire naturelle, remarquable par une belle ſuite de poiſſons de la Méditerranée, très-bien conſervés. Son zèle pour l'honneur de la Patrie lui a inſpiré de placer, dans le ſallon, les buſtes de pluſieurs grands hommes de Bourgogne, ſortis du ciſeau de M. Attiret. Il a encore remis à la même Compagnie le Jardin de Botanique qu'il avoit formé à grands frais. Un autre Bienfaicteur de l'Académie a fait conſtruire une ſerre dans ce Jardin, qui devient tous les jours plus digne de l'attention du Public, par les ſoins de l'habile Profeſſeur chargé d'y démontrer les plantes & leurs propriétés. On verra l'hiſtoire de cet établiſſement dans la *Flore de Bourgogne*, que nous avons annoncée. M. le Préſident de Ruffey a auſſi fait préſent d'un médailler qui a été augmenté ſucceſſivement par quelques perſonnes, & ſinguliérement par Madame la Comteſſe de Rochechouart, Dame d'Agey.

M. de Clugny, Contrôleur Général, étant Intendant à Breſt, envoya pluſieurs poiſſons & reptiles proprement empaillés & très-curieux. Mgr. le Prince de Condé vient d'enrichir le Cabinet d'hiſtoire naturelle d'une grande quantité de morceaux précieux de mines & de foſſiles, tirés de ſon Cabinet de Chantilly. M. Paſumot a fait don de pluſieurs productions naturelles du même genre.

Il eſt peu d'Académiciens & de bons Citoyens qui ne ſe faſſent un plaiſir d'augmenter la Collection de l'Académie, qu'ils regardent comme un fonds uniquement deſtiné à l'inſtruction publique.

M. Durey, Marquis du Terrail, s'eſt aſſocié à la gloire de M. Pouffier, en fondant un prix de 400 liv. pour chaque année. Enfin, MM. les Elus Généraux, en Janvier 1776, ont accordé 1800 liv. pour être employées à l'établiſſement d'un Cours annuel, public & gratuit de Chymie, dans l'Académie, ſous la direction de M. Guyton de Morveau, qui depuis long-temps a conſacré à l'étude de cette Science les momens de loiſir que lui laiſſent les fonctions de ſa place. L'ouverture s'en eſt faite le 28 Avril ſuivant, dans un Laboratoire magnifique, où rien n'eſt à deſirer de tout ce qui eſt néceſſaire pour les opérations ſi multipliées de cette belle Science. Dans la vue de rendre ce Cours plus généralement utile, l'Académie a voulu qu'on expoſât en même temps les propriétés des drogues ſimples & des produits chymiques. MM. Maret & Durande ſe ſont chargés de ce nouveau Cours de matiere médicale. Quel fruit ne doit-on pas attendre de ces leçons publiques, ſous des Profeſſeurs auſſi habiles qu'éloquens, & dont le zèle égale les talens!

On peut voir tout ce qui regarde l'origine, les progrès & les ouvrages de l'Aca-

démie dans le premier volume de ses Mémoires, publié en 1769 *in-8°.* chez Causse, & dans le second volume publié en 1774; on peut aussi consulter les affiches de la Province sur les travaux journaliers des Académiciens les plus laborieux. Voyez celles des 4 Juin & 24 Septembre 1776, au sujet du conducteur ou garde-tonnerre élevé le 28 Mai de la même année sur le grand pavillon de l'Hôtel de l'Académie, par les soins de M. de Morveau, & aux frais de M. Dupleix de Bacquencourt, Intendant de la Province & Chancelier de l'Académie. C'est à la bienfaisance éclairée de ce Magistrat qu'on devra l'exemple d'armer de conducteur les maisons qu'on veut garantir des effets de la foudre.

COLLEGE DE MÉDECINE.

Les Médecins de cette Ville s'étoient réunis & formoient un Collége dès le commencement du dix-septiéme siécle; mais ce ne fut qu'en 1654 qu'il fut établi par Lettres patentes ; ces Lettres lui accordent les mêmes honneurs, franchises & priviléges dont jouissent les Colléges du même genre dans les autres Villes du Royaume, & autorisent les Statuts & Réglemens présentés par les Médecins, & insérés dans un Arrêt d'expédient rendu par le Parlement.

Aucun Médecin ne peut pratiquer à Dijon, à moins qu'il ne ſoit agrégé à ce Collége; & pour y être admis, il faut qu'il ſoit Regnicole & Docteur d'une des Univerſités de France, qu'il ſubiſſe deux examens de trois heures, & ſoutienne une thèſe thérapeutique publiquement, en préſence des Officiers municipaux. Le nouvel Agrégé prête ſerment entre les mains du Maire, ou de l'Echevin qui le remplace.

Le Collége eſt le ſeul Juge de la capacité des Empyriques, auxquels les Officiers municipaux ne peuvent permettre aucune diſtribution de remedes, que du conſentement du Collége qui faiſoit autrefois des leçons aux ſages-femmes ſur les accouchemens, & de botanique & des herboriſations. La donation d'un jardin des plantes, faite à l'Académie par M. Legouz, avec ſubſtitution au profit du Collége, a rétabli le Cours de Botanique.

Dix Docteurs ſont agrégés à ce Collége, dont huit ſont réſidans à Dijon.

CHIRURGIE ET PHARMACIE.

La Chirurgie eſt en réputation depuis long-temps à Dijon. Les Maîtres ont ouvert dès 1733 une chambre où les pauvres malades de la Ville & des Villages voiſins n'ont pas diſcontinué de trouver chaque jour,

depuis dix heures jusqu'à midi, des Chirurgiens qui les traitent & leur fournissent gratuitement les linges & les médicamens externes dont ils ont besoin.

Ils ont souvent des conférences utiles où ils se communiquent les observations, les réflexions & les mémoires faits sur les cas chirurgicaux qui se sont présentés dans le Cours de leur pratique, & ils conservent un retenu de chacune de leurs conférences. Feu M. Hoin, de l'Académie de Dijon, *&c.* s'est distingué par plusieurs ouvrages & observations chirurgicales.

Les Récipiendaires sont soumis à de nombreuses épreuves, à plusieurs examens, & à des démonstrations anatomiques. La salle d'assemblée des Maîtres au nombre de onze, la chambre où ils pansent, & l'amphithéatre où l'on démontre l'Anatomie, sont situés à la porte Guillaume.

Il y a six Marchands Apothicaires à Dijon. Aime Piron, pere du célèbre Poëte, & grand Poëte lui-même, & M. de Vandenesse, ont fait honneur au Corps des Apothicaires. Le Jardin de plantes fondé par M. Legouz, & les Cours publics de Chymie & de matiere médicale, procurent de nouvelles facilités pour l'étude de la Pharmacie.

COURS GRATUIT D'ACCOUCHEMENS.

Ce Cours établi en 1773 par MM. les Elus

Généraux a été continué depuis ce temps avec tout le fruit qu'on devoit attendre d'un établiſſement auſſi utile pour les campagnes. M. Enaux, Lieutenant du premier Chirurgien du Roi, nommé à la place de Démonſtrateur, a fait chaque année deux Cours d'accouchement auxquels ont aſſiſté plus de cinquante ſages-femmes tous les ans. Comme le déplacement de ces Elèves & leur ſéjour à Dijon, entraînoit des dépenſes au deſſus des moyens de la plupart d'entre elles, MM. les Elus ont délibéré qu'il leur ſeroit donné à chacune une ſomme de 24 livres.

Pour faire partager les avantages des Cours ſucceſſivement à toute la Province, on y appellera toujours de nouvelles femmes par des lettres circulaires, & celles qui auront donné des preuves de leur zèle & de leur intelligence, y ſeront rappellées pour ſe perfectionner.

L'habile Démonſtrateur les a fait opérer ſur différens mannequins à reſſort, à l'aide deſquels il leur a montré l'accouchement naturel & contre nature, & leur a indiqué les manœuvres dans les accouchemens difficiles : il n'oublie rien pour que cet établiſſement ſi néceſſaire, rempliſſe les vues patriotiques des Adminiſtrateurs de la Province.

COURS PUBLIC & GRATUIT D'ANATOMIE.

Ce Cours a été ouvert le 14 Décembre 1775 par M. Chauſſier, Maître en Chirurgie, de l'Académie de Dijon, & Correſpondant de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, qui a couronné pluſieurs fois ſes travaux. Les démonſtrations ſont continuées chaque jour à une heure & demie de relevée, dans ſa maiſon *rue Chanoine.*

Ces Cours utiles pour les Etudians en Chirurgie & les Elèves de l'Ecole du Deſſin, ſont auſſi très-intéreſſans pour le Phyſicien. On ne peut qu'applaudir au zèle déſintéreſſé de ce bon Citoyen, qui fait ſeul, & à ſes frais, les dépenſes de cette inſtruction publique.

ÉCOLE DE DESSIN.

Le Deſſin, cette maniere de parler aux yeux, & de repréſenter les idées, bien antérieure à l'invention des lettres, eſt une de ces études élémentaires, qui étend ſes influences ſur tous les Arts de néceſſité & d'agrément; c'eſt par le Deſſin que ſouvent on ſe rend compte des choſes bien plus promptement, bien plus efficacement quelquefois que ne peut faire la parole; le beſoin de rendre ſes idées ſenſibles, de tracer

un plan, de développer une machine, de constater la forme d'un instrument nécessaire, *&c.* rend l'étude du Dessin indispensable à la plupart des Professions, même de celles auxquelles le Dessin paroît ne pas présider immédiatement. Quant aux Arts de décoration & d'agrément, l'étude des formes & l'habitude de les rendre au naturel, en font la base ; c'est par le Dessin qu'on commence à s'initier dans les mysteres de la peinture, & ceux qui s'y dévouent, consacrent, pour en acquérir la connoissance, l'âge dans lequel la main docile se prête plus aisément à la souplesse qu'exige ce genre de travail. M. le Gouz dont nous avons souvent eu occasion de rappeller les vertus patriotiques, cet admirateur zèlé de tous les beaux Arts, qui se plaisoit à encourager tous ceux dans lesquels il appercevoit la moindre étincelle de génie, avoit songé le premier aux moyens de fonder une Ecole gratuite de Dessin dans cette Ville, pour y former des jeunes Artistes : il s'occupa long-temps de ce projet avec l'habile Peintre qui en est aujourd'hui chargé, & qu'il avoit attiré dans cette vue. Il commença cet établissement sous la protection d'un Prince auguste, qui ne pouvoit donner une marque plus éclatante de sa bienveillance pour la Capitale de son gouvernement. M. le Gouz fit même graver les coins qui devoient servir

à frapper les médailles des Prix dont il vouloit faire les fonds; mais MM. les Elus, toujours prêts à saisir les occasions de faire le bien, penserent, avec raison, que c'étoit à la Province à faire les frais d'un établissement aussi noble, & à fournir l'assignal des fonds qui devoient en assurer la durée.

Cette Ecole gratuite, établie en 1766, est une époque bien honorable au zèle de MM. les Elus, puisqu'elle concourt de date avec celle de Paris, qui est la premiere du Royaume : elle n'a été ouverte qu'en 1767, sous la direction de M. de Vosges, de l'Académie de Dijon, dont les talens & l'assiduité ont attiré une foule d'Elèves qui ont donné, dès les premieres années, les plus grandes espérances. Plusieurs d'entre eux ont déja remporté des Prix à Rome, à Marseille & à Paris. Les Citoyens sont aussi étonnés de l'ordre & de la discipline qu'on voit regner également parmi cent cinquante Elèves qui forment les huit classes de son Ecole, que des progrès rapides que font tous les Arts de Dessin sous cet habile Professeur. Les Elèves assistent réguliérement aux leçons qui se donnent tous les jours, excepté les Dimanches & Fêtes. Aux études d'après le nu, pour lesquelles MM. les Elus entretiennent un modèle vivant, succédent des lectures faites par M. de Vosges de quelques ouvrages relatifs à l'Art dont il expli-

que & commente les principes aux Ecoliers des premieres claſſes, pendant les intervalles de repos du modèle.

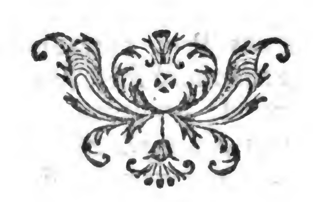
Dans la vue d'exciter l'émulation, la Province avoit fondé en 1769 trois Prix annuels, conſiſtant en trois médailles, dont deux en or deſtinées pour les Peintres & Sculpteurs, & la troiſiéme en argent pour les Sculpteurs d'ornement. Les ſuccès rapides & ſoutenus de cette Ecole, ont déterminé MM. les Elus, non ſeulement à augmenter le nombre des Prix annuels, mais encore à fonder deux Prix extraordinaires, deſtinés à entretenir, pendant quatre années aux études à Rome, ceux des Peintres & des Sculpteurs qui auront été couronnés dans un concours ouvert à cet effet. Il eſt dit, par leur délibération du 4 Janvier 1775, que les Prix annuels conſiſteroient en trois médailles d'or pour les premiers Prix de peinture, ſculpture & ornement, & qu'on ajouteroit un ſecond Prix d'une médaille d'argent pour chacune de ces trois claſſes; ces médailles repréſentent d'un côté S. A. S. Mg^r. le Prince de Condé; elles portent au revers les armes de la Province, avec ces mots pour exergue : *Prix de l'Ecole gratuite de Deſſin.* Le Prince, Protecteur de cette Ecole, & qui avoit choiſi l'habile Profeſſeur, ſeul capable de la former, ne dédaigna de préſider à la ſéance publique du 16 Mai

1775,

1775, & de faire lui-même la distribution des Prix annuels.

A l'égard des Prix extraordinaires, la même délibération du 4 Janvier 1775, porte que tous les quatre ans il sera distribué *deux Prix particuliers*, l'un pour la classe de peinture, l'autre pour celle de sculpture, lesquels consisteront dans une pension annuelle de 600 livres, pour entretenir pendant quatre ans aux études à Rome, ceux qui auront été couronnés au concours. Les Pensionnaires, pendant leur séjour à Rome, doivent envoyer chaque année quelques-unes de leurs meilleures études en peinture, dessin ou modèle, afin qu'on puisse juger de leurs progrès; & dans le cours de la troisiéme, le Peintre doit copier dans les proportions qu'on lui désignera, un tableau qui lui sera indiqué, de même que le Sculpteur d'après les statues ou bustes antiques qui lui seront pareillement indiqués, doit faire en marbre ou en pierre une statue ou deux bustes, dont la Province paiera la matiere, *&c.* La distribution de ces Prix extraordinaires s'est faite, pour la premiere fois, le 15 Septembre 1776. Le Prix de peinture, dont le sujet étoit *M. Curius Dentatus refusant les présens des Samnites*, a été remporté par Benigne Gagnerot de Dijon, qui avoit déja remporté un Prix à Marseille, & celui de sculpture dont le sujet étoit tiré de la Parabole du

Samaritain, fut adjugé à Claude Renaud de Spoy, qui, l'année précédente, avoit déja reçu le premier Prix de ſculpture des mains de M. le Prince de Condé. Pendant la ſemaine qui ſuit la diſtribution des Prix, on expoſe aux regards du public les meilleurs ouvrages des Elèves faits pendant l'année. On peut voir dans les almanachs & les affiches de la Province, les noms & les ouvrages des Elèves couronnés dans les années précédentes. On doit lire ſur-tout dans les Mémoires de l'Académie, tom. 2, pag. 130, l'éloquent diſcours de M. Picardet l'aîné ſur cette Ecole & ſon utilité, dont l'effet ſera tel, dit-il, par une eſpèce d'augure aſſez flatteur, que cette Ville, qui eſt déja le berceau de pluſieurs Hommes illuſtres, pourra ſe vanter un jour qu'il n'eſt aucun genre auquel elle n'ait donné un homme digne d'être nommé au premier rang.



PAROISSES
DU
BAILLIAGE DE DIJON.

LES Paroiſſes, dont on va donner la deſcription, ſont du Diocèſe, Doyenné, Bailliage, Subdélégation, Contrôle, Bureau de la poſte de Dijon, & ont les mêmes poids & meſures, à l'exception de quelques-unes dont on aſſignera le Diocèſe, Doyenné, *&c.*

AHUY.

Aquæductus, *Aquodium*, anciennement *Aqueduc*, *Aqueux*, *Aheux*, Paroiſſe, vocable de St. Agnan, à la collation de l'Evêque de Dijon; ſon Chapitre eſt Seigneur & Décimateur.

Un Concile tenu à St. Marcel-les-Châlon en 887, confirma la poſſeſſion de cette Egliſe à l'Abbaye de St. Etienne en 1098; Robert, Evêque de Langres, lui en céda tous les revenus & les droits de Cathédrale & de viſite.

Hugues de Vergy, dit Bovins, fit don à l'Abbé Robert du patrimoine utile & des dîmes d'Ahuy en 1130. Il avoit ſa maiſon,

qui ſubſiſte encore, au deſſus du Village; ſur la porte ſont les trois roſes de Vergy, avec cette date 1533.

Les Chanoines réguliers de St. Etienne ont long-temps deſſervi ce Bénéfice; le Curé, qui leur a ſuccédé, a le titre de Prieur.

Dans l'Egliſe ſont trois Statues ſorties du ciſeau de Dubois en 1709 & 1712. Au bas de celle de St. Bernard, on lit ces mots : *Tu honorificentia populi noſtri.* Apport le 17 Nov. à l'occaſion d'une relique de St. Agnan qu'on y conſerve.

Au cimetiere, Chapelle de la Croix, élevée par Jacques Cornu, Prêtre en 1511. Perard, pag. 99, parle d'un Etienne, Maire d'Ahuy en 1128. Le Duc Eudes permit à l'Abbé Bernard de Vaux-Buſin d'y élever des ſignes patibulaires en 1345. Les Habitans, en 1332, ſe reconnoiſſent ſujets aux charges & réparations de Dijon, auxquelles ſont tenus ceux de la Banlieue.

Un Prieur de Pontailler, nommé *Jacobus de Aquæductu*, mourut en 1379. J. B. Charlet, Prieur-Curé d'Ahuy, eſt Auteur de la *Langres ſavante*, laquelle ayant été communiquée en manuſcrit à M. l'Abbé Papillon, a donné lieu à la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne. Ce Prieur étoit en relation avec le le Nain de Tillemont, & on lui doit les tables de 14 vol. mſſ. de Palliot; il eſt mort en

1720. (*Voy. Mél. hist. de M. Michault, tom.* 2, *pag.* 45).

Ahuy, à une lieue nord de Dijon, à un quart de lieue de la gr. route de Dijon à Is-sur-Tille. Lat. 47, 22' 26" long. 2, 41'.

AIZEREY.

Aziriacum, Alziriaca, Aysiacum, Azireium, in Pago Oscarensi, Par. vocable de St. Aubin, Patron. de MM. de St. Benigne dès le IXe. siécle.

Amalgaire y donna des fonds à son Abbaye de Beze au VIIe. siécle; l'Abbé les échangea avec celui de St. Benigne sous Charles le Chauve. Ce Prince fit rendre à St. Benigne la Chapelle d'Aizerey, avec des fonds en 869 (*Per.* 151). Il s'y tint en 876 des Assises dans la plaine de *Liscuria* (*Per. p.* 150). Sur une tombe de l'Eglise on lit : *An.* 1299, *obiit Odo de Bacceio Miles;* c'est un Seigneur de Baissey. On voit un Odo Prévôt d'Aizerey en 1054.

Le clocher & partie du Village sont du Bailliage de St. Jean-de-Lône & de la Châtellenie de Brazey; le reste forme deux Seigneuries, dont l'une appartient aux héritiers de feu M. Bouillet, Procureur Général à la Chambre des Comptes; l'autre, qui est la plus considérable, a été donnée en 1736 au Doyen du Parlement par M. le Conseiller Pouffier. Le Château du Doyen du Parle-

ment eſt agréable, & les jardins ſont bien entretenus. Le grand Boſſuet, dont le pere étoit en partie Seigneur d'Aizerey, y a été nourri & élevé dans ſon enfance. Le Village, ſitué en plaine ſur la gr. route de Dijon à St. Jean-de-Lône, eſt traverſé par un ruiſſeau : il y a environ cent feux. Dans le finage, de plus d'une lieue de circuit, on recueille du millet, réputé le meilleur de la baſſe Bourgogne. En 1636 il y eut une bataille près d'Aizerey, entre Rantzau & trois Régimens allemands de Galas, qui furent défaits.

C'eſt la Patrie d'Aymo d'Aizerey, Maire de Dijon en 1230; d'André d'Aizerey, Procureur du Duc au Bailliage d'Auxois en 1366; de Blaiſe Larget, 45e. Abbé de Ciſteaux, élu en 1516 & mort en 1517, inhumé à Paris devant l'Autel de l'Egliſe des Bernardins, ſous une tombe gravée.

A un quart de lieue au nord, eſt le Hameau de Potangey, *Poſthumiacum*, *Poſtengeium*, de 15 feux. Il y avoit autrefois une Chapelle de St. Blaiſe; le ſervice en fut transféré à la Paroiſſe après un incendie qui conſuma preſque tout ce Village en 1745. Seigneur, M. de Longecourt, à trois lieues de Dijon, deux de Saint-Jean-de-Lône, quatre de Seurre.

Lat. 47, 9' 51" long. 2, 49' 53".

ANCEY.

Anciacum, *Anceium*, *Anceia*, Annexe de Fleurey, anciennement de Mâlain, vocable de la Vierge 8 Septembre. L'Hôpital de Dijon Seigneur depuis 1752. Ancey relève de l'Abbaye de St. Seine, à qui il appartenoit autrefois, ayant été acquis par les Moines. On voit dans le *Reomaus*, pag. 194, un Royer *de Anceio* en 1149, & dans l'Hist. de Vergy, pag. 166, un Guillaume d'Ancey en 1180. Zacharie Chapelain en étoit Seigneur par sa femme, fille d'Anthelme Gros, Greffier au Parlement en 1529.

Ce Village, situé à mi-côte, entre Fleurey, Lantenay, Mâlain, Savigny, a 67 feux & 220 communians : au milieu est une fontaine, la ressource des Habitans : à 300 pas à l'ouest, fontaine *Colongotte* ou *Clongeote* : le finage est coupé par des rochers & des montagnes où il croît de mauvais bois, contigus à ceux de Pâques & du Val-Suzon : petit vignoble, terrein pierreux : les prés y sont presque tous artificiels. A quatre lieues de Dijon, une demie de Sombernon, prochain Bureau de la poste.

Lat. 47, 19' 41" long. 2, 29' 27".

ARC-SUR-TILLE.

Arcus ad Tiliam, le Peuple dit *Astille*, Par. du Diocèse de Châlon, Doyenné de Rouvre, Archidiacre de l'Oscheret, vocable St. Martin 4 Juillet, à la collation de l'Evêque

de Dijon, le patronage & partie des dimes furent accordés à Vallon, Abbé de Saint Etienne en 1117. Dans l'Eglise, Chapelle de la Vierge, fondée par MM. de Tavannes.

Henri de Vergy déclare, en 1260, qu'il tient en Fief lige du Duc de Bourgogne, *les Fié de Bere, d'Arc-sur-Tille & de Janle.* (*Per. p. 560*). Ce Village a donné le nom à une ancienne famille. Maifroi *de Archo* rendit à l'Abbé de Saint Etienne les terres enclavées dans la Seigneurie d'Arc, & lui donna le droit de chauffage dans ses bois en 1115. Henri d'Arc, Doyen de la Sainte Chapelle, mort en 1238. Guillaume d'Arc Damoiseau, inhumé à St. Benigne, au cloître, en 1274; & Marguerite d'Arc en 1360. Otto, *de Arcu*, Prieur en 1294. Hugues d'Arc, 64e. Abbé de St. Benigne, en rétablit l'Eglise en 1284, & acheta en 1287 la moitié de la Terre de Ville-Comte, mort en 1300. Henri d'Arc, son neveu, fut élu Doyen de la Ste. Chapelle en 1325, mort en 1337. Hugues d'Arc fut Abbé de la Chaise de Dieu en 1305. On voit dans l'Eglise d'Arc les épitaphes de deux *Jehan Chevaliers Sires d'Arc* en 1314 & 1329; d'Alix de Nus, femme de Guy d'Arc, en 1331; d'Humbert, Chevalier d'Arc, en 1380. La derniere héritiere de cette Maison fut Jeanne d'Arc, mariée à Eudes de Saulx au XIVe. siécle, d'où cette Terre a passé à la Maison de Saulx-Tavannes, qui la posséde encore.

Cette Terre, en titre de Marquisat, est située en plaine marécageuse, sur la grande route de Dijon à Gray, traversée par la Tille, qui y fait tourner un moulin. Le terroir, qu'elle endommage souvent par ses débordemens, produit du froment. La levée a coûté aux Etats 45000 liv. en 1614.

Cent quatre-vingt-dix feux, quatre foires par an, les 4 Janvier, Mars, Mai, Septemb. Arc fut brûlé par Galas en 1636, le Château pillé & détruit. Près d'Arc se passa, le 9 Février 1650, une action assez vive entre les troupes du Roi, conduites par le Marquis de Tavannes, & celles du Comte son neveu, qui commandoit celles du Prince de Condé, alors prisonnier au Havre. Le premier fut défait & perdit tous ses équipages. Louis XIV y coucha le 19 Juin 1674, après la conquête de la Franche-Comté.

Courbeton & la Rente du Fossé dépendent de la Par. Brucey ou Brecey en étoit aussi dès 1156; mais il en fut séparé en 1680, & érigé en Cure. Courbeton, *Cors Bettonis*, *Bettonis-Curtis*, est ancien; il en est parlé à l'an 602 dans la Chronique de St. Benigne, p. 376, sous le nom de *Curte Biunciana*. Ponce de Courbeton fut le XIIe. Abbé régulier de St. Etienne de Dijon depuis 1316 à 1341; c'est un Fief dont l'Evêque de Dijon est Seigneur; près delà est une carriere de marbre; beaucoup de bois dans le finage d'Arc-sur-

Tille, dont une partie appartient aux Habitans : à deux lieues de Dijon, deux de Mirebeau.

Lat. 47, 20' 45" long. 2, 51' 22".

ARCEAU.

Acciæ, *Arceæ* dans les vieux titres ; dans le patois on prononce *Aicea*, Par. vocable de St. Pierre, Doyenné de Beze, patronage au Seigneur. Il fut accordé en 1215, par l'Evêque de Langres à N. de Mailli, Seigneur d'Arcelot, pour avoir cédé à Claude de Mailli son frere, Curé d'Arceau, l'Hôpital qu'il avoit fondé en 1207 dans les bois. Cet Hôpital fut réuni à la Cure en 1244. Il fut long-temps desservi par des Freres Hospitaliers, dont le Curé étoit Recteur : il ne consiste plus qu'en une Chapelle & une chambre à trois lits pour les madades : le Curé leur distribue chaque mois des aumônes, ainsi qu'aux pauvres de la Par. les 25 Mars & 15 Août, conformément à l'Arrêt contradictoire du Conseil Privé, rendu le 20 Nov. 1699, qui le maintient *dans la possession* & jouissance *de la Cure & Rectorat de l'Hôpital y annexé*. Il jouit aussi du droit de pêche accordé en 1215 à l'Hôpital par Hugues, Seigneur d'Arcelot, *de Gurja in Gurjam*, selon la charte rapportée par Ducange, au mot *Piscositas*.

A l'Hôpital est une fontaine excellente

qui ne tarit jamais. L'Eglise d'Arceau, qui doit son embellissement, en 1770, au zèle du Curé actuel (M. Arnault Dijonnois), est fort ancienne. On y voit plusieurs épitaphes des Seigneurs avec leurs armoiries, telles que celles de *Hoguenin d'Acceaus*, mort en 1296; d'Amyet d'*Asceaux* en 1297; de Simone d'*Arceau* en 1325; d'*Agnès de Perrigny*, femme de Claude de Mailli en 1468; de *Jeanne* de *Crux*, fille de Louis de Crux, Seigneur de Trouhans en 1555; de Michelle *de la Cousse*, fille de Charles de la Cousse, Baron d'Arcelot en 1653. Dans le cimetiere on lit sur une tombe: » Cy gît Claude Ber-» taud, Docteur en sainte Théologie de la » Faculté de Paris, Curé de céans, lieu de » sa nativité, lequel atteint à Dijon, fut » prins & tué à cause de ses prédications, le » 1er. Mai 1563. »

La fondation de l'Hôpital & les épitaphes annoncent que cette Terre a été long-temps possédée par la maison de Mailli. Humbert de Mailli, un des grands Seigneurs de Bourgogne, étoit Gouverneur de Dijon sous le Roi Robert, & Seigneur d'Arceau en 1015; son fils, Garnier de Mailli, fut le dixiéme Abbé de Saint Etienne, mort en 1050; elle a passé successivement à la maison de la Couste, ensuite à Alphonse Gueribout de Favery, qui la fit ériger en Marquisat en 1674, & à MM. Verchere, Conseillers au

Parlement, qui ont obtenu de nouvelles Lettres d'érection. Le Village de 40 feux, est en plaine sur la grand'route de Dijon à Beze.

Arcelot, Fouchanges, Dromont & la rente du Creusot, dépendent de la Paroisse.

Arcelot, *Acellum*, *Acellæ*, *Acellutæ*, Seigneurie qui comprend Arcelot, Arceau, partie de Fouchanges & d'Orgeux.

Le beau château qui fait face à la grand-route de Dijon à Beze, fut bâti en 1761; les avenues, les jardins, la façade, l'intérieur, tout y respire le bon goût & la magnificence. Le sallon en stuc est, avec celui de Longecourt, la plus belle piéce que l'on connoisse en Bourgogne. Dans une des aîles du château est une très-jolie Chapelle, fondée en 1217 par les Seigneurs.

Perard fait mention d'anciens Seigneurs du nom d'Arcelot, tels que Aimoin de *Acels* en 1158, Virricus de *Acellis* en 1147, Humbert de *Acellulis*, Guillaume de *Arcelles* en 1253. Au milieu du Village, qui a environ trente feux, est une belle croix élevée en 1484 par le Seigneur Claude de Mailli. L'on tenoit anciennement une foire sous les halles le jour de Saint Pierre, & des marchés tous les lundis. La Tille passe sous un beau pont construit à neuf; grand chemin de Dijon à Beze, fait en 1750; il parvient depuis Orgeux jusqu'à Arcelot en ligne droite de

l'oueſt à l'eſt, entre des bois qui appartiennent au Seigneur. On y a trouvé du marbre à fond rouge, ſemé de veines jaunes, & rempli de végétaux; de la breche aſſez belle, mais aigre : fontaine qui, après un cours de cinquante pas, ſe perd ſous terre.

Fouchanges, dont MM. de la Sainte Chapelle & M. d'Arcelot ſont Coſeigneurs, & y font exercer la Juſtice alternativement par leurs Officiers, fut donné en partie aux premiers par Philippe le Bon en 1424, pour quatre Enfans de chœur. La maiſon forte de Fouchanges étoit au Duc en 1317; elle fut enſuite aliénée & rachetée en 1420: tuilerie, moulin ſur la Tille.

La métairie de Dromont à trois quarts de lieue au ſud-eſt ſur une petite éminence, fut donnée par les Mailli en 1207 pour la dotation de la Maiſon-Dieu d'Arceau, & paſſa au Curé-Recteur; elle fut cédée par un Curé à cens emphytéotique en 1527, & acquiſe depuis par Benigne Martin, Avocat, qui s'étant fait Carme en 1626, en dota ſa Communauté chargée de payer un cens en grains. Fontaine qui forme un étang, au deſſous duquel l'eau ſe perd dans un gouffre. Carriere, dont on a tiré du marbre, qui imite le *giallo antico*, ou jaune antique.

La Tille traverſe le territoire de ces Villages à l'oueſt, & cauſe ſouvent bien des dommages par ſes débordemens; ſon cours eſt du nord au ſud.

A deux lieues un quart de Dijon.

Lat. 47, 22' 11" long. 2, 51' 12".

ARGILLIERE.

Argillariæ, Annexe de Fouvens-la-Ville, Diocèse de Langres, Doyenné de Fouvens-le-Château, Voc. Saint Martin, d'environ 50 feux ; sur une petite riviere, & à peu de distance du chemin de traverse d'Auxonne à Langres. Il fut pillé & brûlé par Galas en 1636, & resta désert pendant quinze ans. Simon Marmier l'affranchit en 1579 ; ce traité fut homologué en 1580 par le Lieutenant d'Amont au Siége de Gray, le Village en dépendant alors.

Ce pays confinant à la Franche-Comté & à la Champagne, est en montagne ; l'eau y est très-rare ; petit vignoble ; les métairies de Val-Guibert & Dialosse en dépendent. (*Voy. Fouvens*).

A douze lieues de Dijon, six de Langres, & deux & demie du Fays-Billot.

Lat. 47, 42' 17" long. 3, 16' 25".

ASNIERES ou *ANIERES.*

Asneriæ, *Asinariæ*, Annexe d'Ahuy, n'étoit qu'une Chapelle en 1150, voc. de la Vierge ; le Chapitre de Saint Etienne de Dijon, est Seigneur & Décimateur. Ebles de Grancey, Comte de Saulx, accorda à Herbert, premier Abbé régulier, le droit d'usage

dans ses bois d'Ahuy & d'Asnieres en 1141.

Gerard Libos étoit Seigneur d'Asnieres en 1266. Hugues IV en vendit la Seigneurie en 1323 à P. Barbotte, Abbé de St. Etienne, pour 1300 liv. Estevenans.

Terrein pierreux & aride, vin très-médiocre ; peu de prés; le bois entourré de murs presque démolis, étoit un parc où les Chanoines réguliers, résidant à Ahuy, venoient se promener.

Belles carrieres de pierres blanches, dont la Sainte Chapelle est bâtie en grande partie, ainsi que la rotonde ou crypte de Saint Benigne. Les blocs anciens, tirés des démolitions d'une tour au logis du Roi, étoient d'Asnieres. Les belles Statues autour de la croix près du puits des Chartreux, faites par Claux-Sluter en 1396, en ont été tirées. Dubois se servoit de cette pierre pour ses statues; la seule pierre de Tonnerre est au dessus de celle d'Asnieres; mais il faut la laisser suer un an avant de l'employer. Elle pese 168 livres le pied-cube sortant de la carriere, & séche 160 livres : elle a peu de lits horisontaux, mais seulement des joints perpendiculaires : on en peut tirer des blocs de vingt pieds en tout sens.

* Jean-Baptiste Brouard, connu sous le nom du *Bousset*, excellent Musicien sous Louis XIV, Maître de Musique de la Chapelle du Louvre, naquit en 1662 à Asnieres, non à

Dijon, comme le dit M. du Tillet au Parnaſſe français. Il a dédié 14 livres de ſes airs à Madame la Ducheſſe de Bourgogne : mort à Paris en 1725, laiſſant un fils héritier de ſes talens.

A une lieue & demie de Dijon, une demi-lieue d'Ahuy, ſur la gr. route de Langres.

Lat. 47, 23' 21" long. 2, 42' 29".

AVOT, anciennement *AVOUL*.

Avalenſe, Annexe de Barjon, Doyen. de Minot, voc. St. Frodulphe, vulgairement Saint Frou, Solitaire bourguignon au huitiéme ſiécle. L'Egliſe a été reconſtruite depuis peu.

M. le Marquis de Courtivron en eſt Seigneur Engagiſte pour ce qui eſt du Domaine du Roi, & Coſeigneur pour une autre partie, qui a appartenu à M. Bouſſeau, Préſident en la Chambre des Comptes, il y a plus de deux cents ans ; enſuite à M. Martin de Choiſey, & à M. Baillyat ; le Duc Philippe le Hardi acheta en 1401 *la maiſon forte d'Avoul, ſiſe en ſa Châtellenie de Saulx*. Le Château fut démoli en 1433, & on n'en voit plus de veſtiges. Quelques-uns croient que St. Gengoul, avoué de Beze, y eſt né au huitiéme ſiécle.

Le Village de cinquante feux eſt ſitué entre deux montagnes dans un vallon fort reſerré, & expoſé aux inondations dans les fontes

fontes de neige & les orages. Terroir assez maigre; prés de bonne nature, arrosés par la Tille, qui y fait tourner deux moulins.

Deux fiefs, l'un au Seigneur, l'autre à M. Quillardet. La métairie de Charmoy à un quart de lieue à l'est, dépend d'Avot, distant de six lieues de Dijon, à une demi-lieue du chemin de cette Ville à Arc-en-Barrois, près d'une forêt d'environ quinze cents arpens communaux.

Contrôle & Châtellenie de Saulx-le-Duc à une lieue & demie : Subdélégation d'Is-sur-Tille, le plus prochain Bureau de la Poste.

Lat. 47, 38' 4" long. 2, 39' 50".

BARGES.

Bargæ, *Santo-Colonica*, *sive Bargas*, anciennement Berges, vocable la Vierge (15 Août), Patron l'Abbé de Cluny, derniere Paroisse du Diocèse de Dijon au sud, fait partie du Comté de Perrigny depuis 1768. M. Expilly en fait un Hameau.

Barges est ancien. Ansegaudus y donne à St. Benigne ses fonds en prés & *vignes* en 775 (*Perard*, *p. 10*). Le Curé Vitigaire légue en 820 à cette Abbaye son patrimoine à Barges (*Ib. p. 11*).

Ce Village est placé dans le canton des *Attoariens*, ou dans celui de *l'Oscheret*. Par des actes du neuviéme siécle, Hugues IV remet ses droits sur Barges & Saulon-la-Chapelle

à J. *de Solon*, qui lui avoit cédé Daix en 1250. Pierre Belrient, Conſeiller au Parlement, en étoit Seigneur en 1523, inhumé à la Sainte Chapelle en 1538. Jean le Merle, Gouverneur de la Chancellerie en 1560. Philippe Buatier en 1630, inhumé à Barges; Benigne le Grand, Premier Préſident de la Chambre des Comptes, en 1645.

L'Egliſe étoit autrefois au milieu de ce Village, dont toute la partie occidentale a été ruinée; il n'y a plus que vingt-cinq feux & quatre-vingts Communians. Un canton nommé le *Champ de la Vigne*, dénote qu'il y a eu des vignes autrefois: terre à froment; pays aquatique; entre Saulon & Barges coule le *Ru-Cheron* qui a ſa ſource à Sathenay, paſſe ſous la riviere de Sansfond au moyen d'un pont aqueduc, tombe à Izeure, & delà dans la Saone: à deux lieues & demie de Dijon, une de Gevrey.

Lat. 47, 11' 51" long. 2, 44' 3".

BASSONCOURT.

Baſſoncuria, Annexe de Choiſeul en Champagne & de Meuvy alternativement; Diocèſe de Langres, Doyenné d'Is en Baſſigny, vocable St. Barthelemy. L'Egliſe a appartenu aux Moines de Morimont. Simonette de Marey-ſur-Tille vendit Baſſoncourt au Duc 40 francs d'or en 1393.

J. de Chateauvilain, puiſſant Seigneur de Bourgogne, Conſeiller intime de Philippe le Bon, ayant quitté ſa Cour pour paſſer

à celle de Charles VII, vit ses Places prises & rasées ; Bassoncourt, dit Paradin, page 734, eût le même sort. M. d'Assonville de Vaubecour en est Seigneur.

Ce Village enclavé dans la Champagne, peu éloigné de la Meuse, & des forêts de la Lorraine, est situé au bas d'une coline ; environ 50 feux, & 200 Communians. Le terroir produit du froment ; plusieurs étangs, moulin des quatre Tours ; petit côteau de vignes ; la voie de Langres à Bourmont passe près de Bassoncourt ; Subdélégation de Fays-Billot & à sept lieues, dix-huit de Dijon au nord, deux lieues de Morimont, mesure de Choiseul.

Lat. 48, 6' 56" long. 3, 10' 14".

BEAUMONT-SUR-VINGEANNE.

Belli-Mons, *Bellus-Mons*, *Bellomontaneum ad Vigennam*, sans doute à cause de sa situation sur une éminence, Paroisse du Doyenné de Beze, vocable St. Martin, à la collation de l'Evêque de Dijon, Abbé de Beze. L'Eglise étoit autrefois un Prieuré dépendant de cette Abbaye. Pascal II confirma en 1105 la donation qui lui en avoit été faite par Villencus, Evêque de Langres. Gerard, Archidiacre en augmenta les revenus en 1110, & Hugues de Beaumont accorda au Prieur en 1134, le droit d'usage dans ses bois, & celui de pêche dans la riviere. Cette Eglise située à Heuilley en Comté, étant

tombée en ruine en 1720, les Habitans obtinrent du Seigneur la Chapelle du château, pour en faire leur Eglise Paroissiale. Elle fut érigée en cette qualité par l'Evêque de Langres, sous le voc. de Saint Barthelemi, & reconstruite à neuf en 1755 : les Curés continuent néanmoins de faire leur prise de possession sur les ruines de l'Eglise d'Heuilley, à laquelle est attaché un Prieuré de nomination royale.

Le Seigneur nomme à la Chapelle Sainte Catherine érigée au château, & à celle de *Plantenet*, située sur un rocher à un quart de lieue au sud de la Paroisse ; elle appartenoit autrefois aux Chevaliers de S. Jean-de-Jérusalem ; deux Hermites en prennent soin.

De Beaumont, dépend Dampierre, Champagne, Blagny, la moyenne & basse Justice de Renêve ; ce Comté a passé, des Maisons de Beaumont & de Vergy, à celle de la Palu. François de la Palu de Varembon, Chambellan de Philippe le Bon, en étoit Seigneur en 1433. Il le vendit en 1445 à Jean Batard de Vergy, Seigneur de Cusey. Guillaume d'Anglure & Jeanne de Vergy sa femme, vendirent la troisiéme partie de Beaumont en 1497. Il appartient maintenant à M. le Comte de Tavannes.

On voit encore les ruines d'un château fort, bâti sur la pointe d'un rocher par les Sires de Vergy : il fut pillé & détruit par

Demandre, Franc-Comtois, durant le siége de Dole en 1636; de dessus la plate-forme on jouit de la vue la plus variée & la plus agréable.

Quatre-vingt-dix feux & trois cents quatre-vingt communians; le territoire produit du froment & du vin commun; le bois, dit les *Courteaux*, a trois lieues de tour.

Près la Chapelle *Plantenet* est une carriere fort bonne; tout le voisinage en tire la taille & le moëlon.

Beaumont est sur la Vingeanne, qui la sépare de la Comté, à laquelle il communique par un beau pont, dit le *pont de la Ramisse*, construit depuis peu par la Province. La Vingeanne arrose une vaste prairie; on trouve sur le territoire de la Paroisse des vestiges bien conservés d'une voie romaine. La mesure est de 27 à 28 liv. Subdélégation d'Issurtille, contrôle de Fontaine-Françoise, à cinq quarts de lieue, à cinq lieues de Dijon.

Lat. 47, 28' 55" long. 3, 1' 0".

BERE ou *BEYRE*.

Beria, *Bera*, Paroisse, Doyenné de Beze, voc. de St. Laurent, à la collation de l'Evêque de Dijon. L'Eglise fut donnée à l'Abbaye de Beze en 830 par Alberic, Evêque de Langres. Guillaume, Abbé de Beze, céda en 1008 à Milon, Chevalier, le tiers des

dîmes pendant sa vie, à la charge de demeurer Feudataire de son Abbaye, qui les posséde encore.

Dans l'Eglise, épitaphes de Guy de Proigny, Sire de Bere, 1316; de Jehan de Proigny, 1330; d'Aglantine de Courtivron, Dame de Bere, 1352; de Richard de Cromary, 1336; de Pierrette d'Ache, femme de Guillaume de Villers, Seigneur de Boncourt-le-Bois, 1525; d'Anne de Saulx, femme de Philibert de Drée, 1537. Au cloître de Saint Benigne est la tombe de Othes, Sire de Bere, mort en 1272; son fils Robert y est aussi inhumé: par son testament de 1279, il veut que *son palefroi, son armure avec son lit tout garni*, soient donnés à ce Monastere. Il fait des legs pieux à tous les Hôpitaux, aux Eglises du Pays & à ses huit filles Religieuses. (*Voy. D. Plancher, tom. 2, pag. 71*).

Perard cite en 1038 un *Adreinus Beroensis*, & en 1158 un *Aimo de Berâ*, qui fait des dons à Saint Benigne, *pag. 99 & 181.*

Bere est très-ancien, puisqu'il en est parlé dès le temps de la fondation de l'Abbaye de Beze. Il a été possédé par des Seigneurs de ce nom, par les Vergy & les Grancey. Marguerite de Dampierre-sur-Salon, inhumée à Theuley, étoit Dame de Bere en 1308. La *forte maison* de Bere fut confisquée par le Duc sur Jacques de Baudoncour, exé-

cuté à mort à Semur *pour ses démérites* en en 1359. Philippe de Rouvre la vendit en 1360 à Eudes de Grancey, 900 florins d'or, se réservant le pouvoir d'y rentrer. Ce Village fut affranchi en 1442 par Philippe le Bon. On voit un P. de Beyre, Chevalier, Conseiller du Duc Charles, en 1472.

Bere étoit en 1361 de la Jurisdiction de la Prévôté de Dijon; le château est ancien, les fossés larges & profonds; les jardins qui forment une espèce d'isle au milieu des tilles, sont agréables & bien entretenus. On distingue Bere-l'Eglise de Bere-le-Château. Ces deux Villages à 600 pas de distance l'un de l'autre, forment une même Seigneurie, relevant du Marquisat de Mirebeau, à Mlle. Malpoy qui est Dame en entier du petit Bere où est l'Eglise, & à M. de Sassenay en toute Justice.

A Bere-la-Ville 26 feux, & 50 à Bere-le-Château; moulin sur la Tille : ces Villages ont essuyé un incendie considérable en 1765.

La Chaume, *Chalma, Villa de Calmis*, Terre à M. de Sassenay. Gerard de la Chaume étoit Seigneur en partie de Bere en 1393. Vesvrotte, à M. Richard de Ruffey, dépend de la Paroisse. C'est un ancien démembrement de la Terre de Bere, relevant de l'Abbé de Saint Benigne, a appartenu aux Villers-la-Faye, aux Sayve, d'où elle passa dans la

famille Richard par Marie Sayve, aïeule de M. le Préſident de Ruffey.

Au milieu de Veſvrotte, Hameau de 7 feux, eſt une fontaine, unique reſſource des Habitans; elle entretient en tout temps une piéce d'eau qui ajoute aux agrémens des beaux jardins du Seigneur; petit vignoble; ancien chemin des Romains de Dijon à Mirebeau; d'où l'on croit que Veſvrotte a pris ſon nom, *via rupta* ou *vetus via.*

Bere en plaine ſur la gr. route de Dijon à Beze, peut en tout avoir 100 feux. Les Habitans furent condamnés par Sentence à donner 70 liv. pour les *épingles* de la fille du Seigneur qui ſe marioit en 1540: bon terroir.

A trois lieues de Dijon, une & demie de Beze, Subdélégation d'Iſſurtille, contrôle d'Arc-ſur-Tille.

Lat. 47, 25' 3" long. 2, 51' 41.

B E L L E F O N T.

Bellus-Fons, Par. voc. St. Sebaſtien, à la collation de l'Evêque de Dijon. Ce Village, de 30 feux, dépendoit ci-devant d'Echirey pour le ſpirituel. Le Cardinal Duprat, Légat en France, permit en 1533 aux *Manans* de Bellefont, d'y ériger une Egliſe; on y mit des fonts baptiſmaux en 1538, & elle fut conſacrée en 1541. Le Curé d'Echirey, par traité de 1538, ſe chargea de la deſſerte; ce qu'il a fait juſqu'en 1750, que Claude

Bouhier, Evêque de Dijon, l'érigea en Cure; Marie Rey, veuve de Claude Gilbert, Avocat, ayant donné des fonds pour sa dotation. L'Eglise de Bellefont doit par an une livre de cire à celle d'Echirey.

Les Bénédictins de St. Benigne sont Seigneurs & Décimateurs de cette Terre; elle étoit attachée au Sacristain. On voit Leonor Bataille, *Secretain* de St. Benigne, Seigneur en 1577.

Au sud-ouest, belle fontaine qui a donné le nom à ce Village. Ses eaux légeres & saines, qui faisoient tourner un moulin, détruit il y a 40 ans, appellé *Ecoute s'il pleut*, vont tomber dans la Norges.

Le terroir inégal; les vignes y sont d'un médiocre rapport; pépinieres d'arbres à noyaux; les noix & les abricots font le commerce du Pays.

Au milieu du Village passe la levée d'Agrippa, sur laquelle le Curé actuel a trouvé, en 1771, plusieurs médailles de Claude, de Vespasien & de Domitien, &c. & deux monumens figurés en pierre fort dégradés, qu'on voit dans sa cour.

Feu M. Bullier avoit une jolie maison, embellie par un canal, où couloit l'eau de la fontaine. Les Habitans racontent, avec reconnoissance, les services que cet illustre Avocat leur rendoit.

A cinq quarts de lieue de Dijon.

Lat. 47, 23' 8" long. 2, 43' 55".

BELLENEUVE.

Bellanova, *Bellineva*, *Ballenavum*, Paroc. de St. Etienne, patronage de l'Abbaye de Beze, desservie autrefois par un Bénédictin résidant à Arçon. Ce Bénéfice étoit attaché au Célérier de Beze en 1402 ; le Curé actuel n'est que le sixiéme Prêtre séculier. Les cloches sont de 1508 ; l'Eglise & les dîmes furent cédées à Beze en 830 par Alberic, Evêque de Langres ; ce qui fut confirmé par l'Empereur Louis le Débonnaire, & depuis par le Pape Pascal II en 1105.

Henri de Vergy comprit en 1260 Belleneuve dans le dénombrement de ce qu'il tenoit en Fief du Duc Hugues IV.

La Haute-Justice dépend du Marquisat de Mirebeau, en ce qui n'appartient pas à M. Seguin, qui a la moyenne & basse, & qui est Seigneur en toute Justice du Fief de la *Motte de Belleneuve* & de ses dépendances. Le château a été bâti en 1762 sur les fondations de l'ancien, construit en 1572 par Thomas Berbisey.

Le Village à une demi-lieue de la route de Dijon à Gray, composé de 35 feux, est situé au bas d'une montagne, appellé *le Mont*. L'Albane qui prend sa source près la rente dite le *chef de l'Albane*, Paroisse de Magny-St.-Medard, traverse du nord au sud

une petite prairie, & fait tourner les moulins de Belleneuve & d'Arçon.

Savole, Arçon, la rente du Magny & celle de la Motte d'Ahuy, dépendent de la Paroiſſe. Savole a huit maiſons. Le Marquis de Mirebeau y a la Haute-Juſtice. M. Seguin de la Motte a la moyenne & baſſe.

Arçon a 12 maiſons; MM. de Beze ſont Seigneurs. Les Habitans furent affranchis le 12 Juillet 1674, par acte reçu Aubert, Notaire à Champagne. Ce lieu eſt ancien; il en eſt parlé dans la Chronique de Beze, dès le ſeptiéme ſiécle, ſous le nom d'*Arcum, in pago Attuariorum.*

La rente du Magny dépend du Prieuré de Saint-Leger; celle de la Motte d'Ahuy-le-Déſert, *Motta aquæductus in deſerto*, eſt un Fief en toute Juſtice à M. Seguin, qui y a une très-jolie maiſon. Ben. le Compaſſeur le poſſédoit en 1577. Dans un enclos planté d'arbres, eſt la Chapelle de Saint Barthelemi, reconſtruite en 1749 par le Seigneur actuel. La fontaine forme un canal d'où ſort un ruiſſeau qui arroſe les prairies de la Motte d'Ahuy & de Belleneuve. Ces Villages furent brûlés en 1636 par Galas; le château de Belleneuve où s'étoient réfugiés les Habitans & ceux d'Arçon, fut épargné; il leur ſervit encore d'aſyle en 1643, lors du paſſage de Maſſiette.

Le terroir eſt partie de terres herbues;

partie pierreuses & légeres; contrôle de Mirebeau, à cinq quarts de lieue à l'est, trois de Dijon.

Lat. 47, 22' 8" long. 2, 55' 32"

BEZEUOTTE, BESUOTE.

Besueta, *Besoeta*, *Besuncula*, tire son nom de la riviere de Beze, *Besua*, Par. Doyenné de Mirebeau, voc. Saint Martin, Patronage du Prieur de Saint-Leger. L'Eglise est ancienne, comme le prouve la réunion de Cuserey, dépendant autrefois deBelleneuve, à la Cure de Beze en 1008, par Brunon, Evêque de Langres. La belle aiguille du clocher fut démolie vers 1715. M. le Prince de Beaufremont, Marquis de Mirebeau, en est Seigneur & Décimateur.

Ce Village d'environ 25 feux, bâti sur un fond de roche un peu exhaussé, à trois quarts de lieue du chemin de Dijon à Mirebeau, est arrosé par la Beze, qui fait aller une forge & un fourneau; la mine, ainsi que le bois, se tirent sur le finage : terres à froment.

Charme & Cuserey dépendent de la Paroisse ; à Charme d'environ vingt-deux feux, étoient deux châteaux, dont l'un fut détruit il y a quinze ans; il ne restoit de l'autre que quatre tours, qui ont été en partie démolies : mine grise pour le fourneau de Bezuotte : même Seigneur.

Cuserey, *Cuzeriacum*, d'environ trente-deux feux, dont le Prieur de Saint-Leger est Seigneur; contrôle de Mirebeau, plus prochain Bureau de la poste depuis 1774. Subdélégation d'Auxonne & à quatre lieues, deux de Beze, quatre de Dijon.

Lat. 47, 23' 50" long. 2, 59'.

BINGE.

Paroisse du Doyenné de Mirebeau, voc. Saint Denis, Patronage du Prieur de Saint-Leger, Seigneur en toute Justice & Décimateur. Le Village de 50 feux, dans une belle exposition en plaine, traversé par la route de Dijon à Pontailler, est environné de bois au sud & à l'ouest; il y vient du froment & menus grains : Mitreuil, Cirey, Lambelin & Etevaux en dépendent.

Mitreuil ou Mitreux où étoit autrefois la mere-Eglise de Binge, comprenoit plus de 200 feux; mais détruit par la peste en 1530, & brûlé par Galas en 1636, il n'a plus que quatre à cinq feux de la Justice du Prieuré de Saint-Leger.

Lambelin étoit jadis de la Paroisse de Belleneuve. Le Marquis de Mirebeau y a la Haute-Justice, & M. Seguin de la Motte la moyenne & basse.

Cirey & Etevaux en dépendent. (*Voyez Etevaux ci-après*).

Cirey, *Cyriacum*, Annexe de Binge, d'en-

viron trente feux fur le penchant d'une monticule, dépend de la Juftice de Saint-Leger ; contrôle d'Iffurtille, à une lieue, trois de Dijon à l'eft.

Lat. 47, 27' 14" long. 31, 20' 28".

BLAGNY.

Blaniacum, Annexe d'Ofilly, Doyenné de Mirebeau, voc. la Vierge (15 Août). L'Eglife fut agrandie en 1757. Ce Village fitué dans un bas fur la Vingeanne, peu éloigné du chemin de Pontailler à Langres, dépend du Comté de Beaumont, a 35 feux; terres à froment; côteaux de vignes entre Blagny & Ofilly, & quelques petits enclos; vafte & belle prairie & petit bois : à une demie lieue de Beaumont, cinq de Dijon.

Lat. 47, 27' 14" long. 31, 28'.

BOUSSENOIS.

Paroiffe du Diocèfe de Langres, Doyen. de Gemeaux, voc. Saint Martin, à la collation de l'Evêque de Dijon. M. de Malrot, Seigneur. Ce Village fitué en un vallon, a environ foixante & dix feux, compris la grange du Mont qui en dépend ; terres à bon froment, du vin paffable : à une lieue de Selongey, Bureau de la pofte, fept de Dijon, cinq de Langres, une & demie de Montfaugeon.

Lat. 47, 39' 20" long. 2, 51' 29".

BRETENIERE.

Bretiniacæ Curtis, *Bretiniacum*, *Brittineria*, *Breteneria*, anciennement Bretegnieres, Par. du Diocèse de Châlon, Doyenné de Rouvre, voc. Saint Phal, Faulle ou Fidol, *Fidolus*, 16 Mai, Patr. du Chapitre de Beaune. L'Eglise & le Presbytere sont situés sur un petit terrein appartenant à *Saint-Phal*, où il y avoit un Village assez considérable, comme il paroît par un terrier de 1500, où il est dit : *Le Roi notre Sire a toute Justice dans la bonne Ville de Saint-Faule.* Il fut entiérement détruit par l'armée de Galas en 1636.

Il y avoit un Prieuré dépendant de Saint-Seine en 1176, dont Milon étoit Prieur en 1184 (*Voy. Per. p. 254, 258*). Par accord, la Chapelle ou *maison de Breteniere* fut laissée à l'Evêque de Châlon, & le droit de présentation de la Cure de Prenieres, cédé aux Chanoines réguliers de Saint Etienne de Dijon en 1313. (*Gallia Christiana, tom. IV, pag. 916*).

A un quart de lieue sur le grand chemin, Chapelle de Sainte Vierge. J. Comte de Châlon fait hommage au Duc Hugues du Fief de *Sancto Fidolio* & *Bretineria* en 1237. J. Pioche de Posange, Chevalier, vend ce qu'il posséde à Breteniere au Duc Hugues pour 60 liv. en 1272. Le Fief de Saint-Phal fut acquis par la Duchesse Agnès 200 liv.

en 1298; il appartient aujourd'hui à M. de Nogent, Conseiller au Parlement. Charles Martin, Ecuyer du Duc d'Alençon, frere de Louis XI, étoit Seigneur de Breteniere. On voit dans la Chapelle de la Vierge ses armes & son tombeau dans l'ancien sanctuaire qui sert de Sacristie. Philippe Martin, Maire de Dijon, Seigneur en 1485; il fut inhumé à St. Jean aux frais de la Ville en 1489. C'est aujourd'hui M. Ranfer, célèbre Avocat, qui y a fait bâtir la maison seigneuriale, agréable par sa situation, ses jardins & ses bosquets. Helie de Breteniere étoit Maire de Dijon en 1357.

Le Village ancien de vingt feux, est en plaine sur la route de Dijon à Saint-Jean-de-Lône, à deux lieues de la premiere Ville, & trois de la seconde : terres à froment.

Le Prieuré d'Epoisses, *Spissia*, *Espessa*, de l'Ordre de Grandmont, au milieu du bois, dépendant de la Paroisse, fut fondé en 1189 par Hugues III. Les Religieux ont été dispersés en 1771, & la manse conventuelle unie au Séminaire de Châlon : à deux lieues de Dijon.

Lat. 47, 13' 46" long. 2, 47' 14".

Bressey ou *Brecey*, anciennement *Brucey*.

Bruceium, Par. du Diocèse de Châlon; Doyenné de Rouvre, voc. Saint Martin, à

la

la collation de l'Evêque de Dijon. Cette Eglise n'étoit autrefois qu'une Chapelle, comme il paroît par la Bulle d'Adrien IV en 1156, dépendante d'Arc-sur-Tille, dont le Curé l'a desservie jusqu'en 1673. J. de Maupeou, Evêque Diocésain, l'érigea en Cure en 1680. Claude Fyot, Abbé de St. Etienne, s'opposa à cette érection; mais de son consentement, elle le fut de nouveau par l'Evêque Henri Felix en 1695, & le Patronage réservé à l'Abbaye de St. Etienne.

La Chronique de Saint Benigne, dit, pag. 360, que Saint Grégoire, Fondateur de cette Abbaye, lui donna des fonds *in Bruciali*, qu'on croit être Brecey. Marguerite de Noyers, veuve de J. de Vergy, légua en 1310 à Saint Etienne de Dijon, 100 s. de rente pour son obit sur la dîme de Brecey. (*Voy. maison de Vergy, pag. 163*). M. Lemulier, Conseiller au Parlement, Seigneur actuel, qui a un beau château : il y a environ trente-cinq feux.

On trouva en 1769, dans un marais de cette Paroisse, une pierre sur laquelle sont sculptées les *Déesses Maires*, avec trois médailles frustes, dont une paroît être d'Adrien. Au bruit de cette découverte, les femmes du Village accoururent dans le dessein d'emporter cette pierre à l'Eglise, comme la figure de quelque Sainte; mais le Seigneur, Philosophe aussi éclairé que savant Magis-

trat, la fit enlever de peur de plus grands abus. Elle est gravée dans les *antiquités de Dijon*, par M. Legouz, avec l'explication, pag. 158. Ce monument prouve que Brecey subsistoit du temps du Paganisme, & qu'il y avoit peut-être un Temple : à deux lieues & demie de Dijon.

Lat. 47, 18' 50" long. 2, 50' 56".

BRETIGNI.

Britiniacum, Annexe de Saint-Julien, voc. Saint George & Saint Firmin, anciennement Chapelle bâtie aux frais des Habitans, où le Vicaire d'Ogny disoit une Messe par semaine; mais depuis 1771 elle a été agrandie & érigée en Succursale, desservie par un Vicaire qui réside à Clenay. M. Baillet, Baron de Saint-Julien, Seigneur en toute Justice. Le Village de 32 feux, situé sur la Norges, est en plaine, à un quart de lieue du chemin de Dijon à Langres. Le terroir produit du froment & d'assez mauvais vin. Le Duc Robert acquit en 1290 la *maison-forte* de Bretigni, & plusieurs meix au *Vaulx-Saint-Julien*.

Ogny & partie de Norges-le-Bas dépendent de la Paroisse.

Ogny, *Ugneium*, *Ongeium*, étoit autrefois Par. sous le voc. de Saint Georges, comme il paroît par la donation qu'en fit Geoffroi, Evêque de Langres, en 1147, à l'Abbaye de St. Etienne. Elle devint ensuite

Annexe de Saint-Julien, desservie par un Vicaire; mais étant réduite à quatre maisons, l'Eglise en fut démolie en 1771, & le Service transféré à Bretigni.

Ogny, arriere-Fief de la Baronnie de Saint-Julien, est situé dans une plaine marécageuse, à un quart de lieue de la Norges.

Il se tint à Bretigni, en présence du Duc Hugues, un *placité* en 1130, pour décider un différend entre les Moines de Saint Benigne & les Habitans de Marsannay. (*Per. pag.* 221). A deux lieues & demie de Dijon.

Lat. 47, 24' 11" long. 2, 45' 33".

BROCHON.

Brisco, *Villa Brisconis*, *Broco*, autrefois Broichons, Par. voc. Saint Symphorien, Patron. de la Cathédrale de Langres. L'Eglise n'étoit anciennement qu'une Chapelle, comme il paroît par la donation qu'en fit Betto, Evêque de Langres en 801, à l'Abbaye de Saint Etienne, & par la Bulle confirmative d'Alexandre II en 1172; mais elle étoit Paroisse en 1276.

Ancien Hôpital fondé, selon MM. de Ste. Marthe, par Charlemagne, pour dix Prêtres Hospitaliers & vingt Hospitalieres. Girard en étoit Recteur en 1200. J. de Rochefort, Evêque de Langres, unit en 1300 cet Hôpital à l'Abbaye de Saint Etienne de Dijon. L'acte de cette union porte qu'il y

avoit une Communauté de trois Prêtres avec douze Convers, & une de ſeize Hoſpitalieres, ſous la conduite d'une Prieure. Les Sœurs logeoient près de l'Egliſe dédiée à la Sainte Trinité; elles en étoient ſéparées par une grande cour, à l'extrêmité de laquelle étoit leur maiſon ſous le nom de *Nonerie*, avec une petite Chapelle de Saint Eloy. Les bâtimens étant tombés en ruine, l'Evêque Zamet l'unit au grand Hôpital de Dijon. L'Abbé Claude Fyot ratifia cette union en 1681, à condition qu'il y préſenteroit chaque année un pauvre; ce qui fut accepté par le Bureau le 7 Juillet 1681. (*Egliſe Saint Etienne, pag. 300*).

Les Chartreux, l'Hôpital, MM. de Cîteaux, ſont Seigneurs de Brochon; les premiers ont la Haute-Juſtice. En 1390 il y avoit déja trois Seigneurs. La Dame de Pernes avoit 38 feux; les Chartreux 1; Hugenin de Charmes 2 : il y en a actuellement 90 & 300 communians.

Par Sentence rendue en la Juſtice des Chartreux, un pourceau qui avoit dévoré un enfant *au bers*, fut pendu en 1540.

Carriere de pierre rougeâtre qui imite le porphyre, dont on fait des tables.

Brochon eſt ſitué au pied d'une Côte, dont le vin eſt au deſſus du commun, entre Fixin ſon Annexe & Gevrey; à un quart de lieue de la gr. route de Dijon à Châlon.

Sur le finage eſt le climat de *Crais-Billon* ou *Crebillon*, qui a donné le nom à Profper Jolyot de Crebillon, Dijonnois, célèbre Poëte tragique, mort en 1762.

Lat. 47, 13' 20" long. 2, 38' 45".

BROGNON.

Brognio, Par. voc. Saint Martin, Doyen. de Beze, à la nomination des Bernardines de Dole. Agnès de Blaiſy, veuve de Robert de Florigni, Seigneur de Brognon, y fonda en 1423 trois Meſſes par ſemaine. Odette de Fontaines, femme de Thibaut de Brognon, y fut inhumée en 1392. On voit dans un acte de 1200 un Garnier de Brognon, Etienne de *Brognium*, Bénédictin, inhumé à Saint Benigne en 1294.

Ce Village eſt de 36 feux entre la Tille & la Norges. Mad^e^. de Courteille, Dame & Décimatrice : la dîme au Curé ſur tout ce qui ne ſe lie pas, par Sentence contradictoire de 1696, confirmée en 1744; beaucoup de bois ; la grange du Seigneur & la Rente de Maſſe en dépendent ; Subdélégation d'Is-ſur-Tille ; contrôle de Gemeaux, à cinq quarts de lieue : deux lieues & demie de Dijon.

Lat. 47, 24' 46" long. 2, 49' 21".

BROINDON.

Dans les vieux titres *Brondum*, *Brondon*,

de Brondone, Annexe d'Epernay, Diocèſe de Châlon, Doyenné de Rouvre : l'Egliſe ſous le voc. de Saint-Leger, étoit la Chapelle du château.

Le château ſur une motte, bâti à la moderne avec de belles terraſſes, jouit d'une vue agréable ſur la Côte.

Cette Terre en toute Juſtice releve de la Sainte Chapelle de Dijon, à qui elle fut donnée par Marguerite de Flandres, Ducheſſe de Bourgogne, qui l'avoit achetée de J. le Gueſpet, d'Arc-ſur-Tille, en 1381. Elle fut vendue en partie en 1620 pour les beſoins de l'Etat, à M. Gaillard de Montigny, Préſident en la Chambre des Comptes, dont le fils bâtit le château orné de vaſes & de ſtatues ſculptées par J. Dubois, d'où elle paſſa à MM. de la Loge. M. Baillyat, Ecuyer, l'a acquiſe en 1760. On voit par les titres que J. d'Eguilly en a été Seigneur en partie en 1571, inhumé à Saint Benigne en 1581. MM. de Choiſeul de Chevigny, Loyſe, Brancion, Rougemont, Oquidem, poſſédoient auſſi une partie de cette Seigneurie au ſeiziéme ſiécle : M. Gaillard réunit les ſix portions en 1620.

Le Village franc a 22 feux, (34 ſelon M. Expilly) & 70 communians; le ruiſſeau qui ſort de la fontaine *Baillyat* à Morey, paſſe à Noiron, enſuite ſous le pont des Arvaux, delà à Beſſey, & va tomber dans la Saone.

Les puits dans la ſaiſon pluvieuſe, débordent aſſez ſouvent. L'hortolage & les fruits y ſont bien nourris & de bon goût; les pommes de la meilleure qualité.

Le territoire, qui a de bons prés & des bois, eſt aquatique. Un chemin de communication de Saulon à Nuys, aſſainiroit le pays marécageux, qui n'a ni pierre ni ſable, faciliteroit l'exportation des grains & ſurtout des bois, dont l'eſpèce devient ſi rare, & vivifieroit un canton inabordable pendant ſept mois de l'année.

On voit entre Broindon & Saint Philibert des veſtiges bien marqués d'un ancien chemin de Dijon à Châlon.

Les terres noires en des endroits, jaunes en d'autres, produiſent du froment ; mais les *courtilleres*, ou *taupe-grillons*, nommés *Barbons*, privent ſouvent le Laboureur de ſes eſpérances. Ces inſectes s'y multiplient à cauſe de l'humidité. On trouve à un pied de profondeur une boule ſolide, groſſe comme un œuf, creuſe en dedans, qui contient juſqu'à deux cents œufs ronds, tranſparens, de couleur jaunâtre. C'eſt en les cherchant qu'on peut ſauver un champ des ravages de ces inſectes.

Broindon eſt entre St. Philibert, Epernay, Noiron & Barges : à deux lieues & demie de Dijon, deux de Nuys, deux de Rouvre, une de Gevrey.

Lat. 47, 10' 0" long. 2, 43' 2".

C E S S E Y.

Siciacus, *Saciacum*, Par. voc. St. Chriſtophe, Patronage de l'Abbaye de Saint Benigne, Seigneur en toute Juſtice & Décimateur. La Terre & l'Egliſe furent données à cette Abbaye par les premiers Fondateurs au ſixiéme ſiécle. Le Roi Rodolphe la lui fit reſtituer en 927; ayant été uſurpée de nouveau, elle lui fut encore rendue en 990 par les ſoins de Brunon, Evêque de Langres.

L'Egliſe fut long-temps deſſervie par des Religieux ; elle l'étoit encore par D. Gabriël Meni en 1572 : on croit que ce fut le dernier Curé régulier.

Le Village en plaine, ſujet aux inondations de la Tille, & marécageux en beaucoup d'endroits. Les bois abondent en gros gibier. Les Habitans pauvres ont ſeulement quelques arpens de communaux : il y a environ 20 feux.

Chambeire, Izier, l'Abergement, Remilly, Tellecey, Longchamp & Vaux, dépendent de la Paroiſſe ; ce qui forme en tout 500 communians.

Chambeire ou Chambers, *Camberia*, à l'eſt, 20 feux. Il fut donné à St. Benigne par Saint Gregoire au ſixiéme ſiécle. (*Voy. les autres Villages comme autant d'Annexes*).

L'Abergement-Foigni 16 feux; Décimateur & Seigneur l'Abbé de Saint Benigne : Henri de Vergy en avoit la garde en 1270.

Contrôle d'Issurtille, à deux lieues & demie : de Dijon trois lieues entre cette Ville & Auxone; trois quarts de lieue d'Arc-sur-Tille & autant de Genlis.

Lat. 47, 16' 50" long. 2, 53' 19".

CHAIGNAI.

Casnedum, *Chanetum*, *Chasnetum*, *Chasniacum*, Par. voc. Saint Pierre, Doyenné d'Is-sur-Tille, Patronage de l'Evêque de Dijon, Abbé de Saint Benigne, Seigneur & Décimateur.

Ce Village ancien fut détruit au dixiéme siécle; il commença à être rebâti & habité au onziéme siécle sous l'Abbé Jarenton, par l'industrie des Moines, ainsi que Marcenai, Varois, Messigny. L'Abbé donna à Saint Benigne Chaignai & Marcenai pour son anniversaire.

Robert de Bourgogne, Evêque de Langres, unit à Saint Benigne les Eglises de Chaignai, d'Espagni & de Varois, à la fin du onziéme siécle.

Le Duc Eudes accorde aux Habitans de Chaignai exemption de péage, & donne à Saint Benigne plusieurs familles à lui en 1101, en présence de Vautier son Connétable, & Hugues son Maître-d'Hôtel. C'est

la premiere fois qu'il foit fait mention de ces deux grands Officiers. On voit un Arnaud, Doyen, *Decanus de Chafne*, en 1189, témoin d'une charte, rapportée par *Dom Plancher*, *tom. 1er. pag. 63*, *pr.* Robert de Chaignai étoit Lieutenant de Philippe Geliot, Maire de Dijon, 1373.

Ce Village fitué à mi-côte à trois cents pas de la route de Dijon à Iffurtille, eft d'environ 120 feux. Les terres hautes, féches & arides, ne produifent que du mauvais feigle, les baffes du froment & méteil. Trois petits cantons de vignes. On trouve de la mine de fer affez riche dans différens endroits du finage à quelques pieds de profondeur, & des teftacées terreftres minéralifées; Contrôle, Subdélégation, Bureau de la pofte d'Iffurtille, à une lieue un quart, & trois de Dijon.

Lat. 47, 29' 19" long. 2, 43' 32.

CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE.

Campaniacus, *Campania*, Par. voc. Saint Julien, Doyenné de Mirebeau, à la collation de l'Evêque de Dijon. L'Eglife a été long-temps deffervie par des Religieux de Beze. Godefroy, Evêque de Langres, confirma en 1034 la donation qui lui en avoit été faite, ainfi que de celle de Saint Hilaire, par Villencus, un de fes prédéceffeurs. L'Eglife de Saint Hilaire a été dé-

truite il y a trente-deux ans ; une Croix de mission est érigée sur son emplacement. En l'Eglise de Saint Julien, on voit l'épitaphe de F. Cul, femme d'Etienne Dubois, Seigneur de la Rochette, en 1572.

Ce Village dépendant du Comté de Beaumont, quoique situé dans un fond, est un des plus beaux de ceux de la Vingeanne par la régularité de ses bâtimens & de ses rues. Bureau de Traites-Foraines. On s'y sert de sel blanc. Une fontaine forme un réservoir pour abreuver le bétail. Fief de *Pradines* dépend. du Comté d'Autrey. Un moulin sur la riviere.

Entre Champagne & Saint-Seine étoit autrefois la Par. d'Artes, *Artesia*, donnée à Beze en 634 par le Roi Dagobert : il n'y reste que 2 maisons. (*Voy. Saint-Seine-sur-Vingeanne*).

Le terroir à froment ; belles prairies ; quelques clos de vignes & des bois communaux joignant la forêt d'Autrey & celle de Collonge : à cinq lieues de Dijon, une de Mirebeau, trois de Gray.

Lat. 47, 27' 50" long. 3, 2' 41".

CHENOVE.

Canapæ, *Canabum*, *Canavis Villa*, *Canavæ*, *Chenevæ*, *Chenave*, Par. voc. Saint Nazaire & Saint Celse, Patronage du Chapitre d'Autun, Diocèse de Châlon, Archiprêtré de Rouvre ; belle Eglise voûtée ; ce n'étoit

anciennement qu'une Chapelle donnée par SaintLeger avec Chenove à sa Cathédrale, vers 660; à condition que le Prévôt de cette Eglise donneroit tous les jours la subsistance à quarante pauvres qui prieront pour les Princes. (*Voy. l'Histoire de l'Eglise d'Autun, pag.* 49).

Ce Village est très-ancien. M. Legouz croit que *Titus Veter* y avoit une maison au premier siécle. (*Voy. Antiquités de Dijon, pag.* 167). Adalgaire y donna des fonds à l'Abbaye de Beze en 612.

Trois Seigneurs; le Chapitre d'Autun pour le clocher & la rue haute, les Bénédictins de St. Benigne pour la rue basse, & le Roi pour son clos. C'étoit le clos de nos Ducs avec un très-beau pressoir & une grande cuverie. Le pressoir fut construit en 1238 par Alix de Vergy, veuve d'Eudes III, qui assigna en 1338 sur son *treuil* de Chenove, un muid de vin aux Religieux de Saint Benigne, au lieu de 5 sols que leur devoient les Jacobins : elle laissa le pressoir à son fils Hugues IV. Le clos fut cédé par Eudes IV à Jean, Duc de Normandie, fils aîné du Roi, en 1348. L'Intendant du clos s'appelloit *Cloutier* ou *Clousier*. J. Major, Clousier du Roi Jean, fonda la Chapelle de Saint Claude en 1361, à trois Messes par semaine à l'aube du jour. J. de Toisy étoit Châtelain & Forestier des bois de Chenove en 1395. Odo

Racine, Cloufier en 1419. Guillemot, Chambellan du Duc, Châtelain en 1454. Guyot, Maire de Chenove, en 1389.

Gontran donna à Saint Benigne des fonds à Chenove en 584. La Dame Goyla fit auffi des dons en 672. Eudes Ier. y céda quatre ferfs en 1201. Hugues III, avant fon voyage d'outre-mer, donna à la même Abbaye ce qu'il avoit à Chenove, excepté la Juftice rurale, le chemin ferré, *excepto chemini fore facto*. Il fut jugé par Arrêt du Parlement de Paris en 1286, que la Juftice de la Baronnie de Chenove appartenoit au Duc, non au Chapitre de *Saint Ladre*. Auffi chaque année le Prévôt alloit à Chenove égandiller les mefures le jour de Saint Nazaire : il y alloit encore en 1447.

La Cathédrale a au deffus du Village une efpèce de maifon feigneuriale, dite le *Chapitre*, dans laquelle eft un petit oratoire de SaintLeger, & qu'on préfume avoir été la maifon de ce Saint Evêque.

Ce beau Village de 80 feux, 300 communians & de 500 ames, a un très-bon vignoble; les fruits y font excellens; on n'y recueille pas du bled pour nourrir la moitié des Habitans; il eft orné de jolies maifons bourgeoifes; environ 30 Forains. Les plus anciennes familles font les *Galois*, les *Changenet*, dont parle M. de la Monnoie dans fes *Noëls* & fon *Gloffaire*.

Chenove ſitué à 300 pas de la grand'route ſur un côteau, n'a que 2 puits publics.

Belle carriere de pierre blanche d'un grain fin, facile à couper, d'où furent tirées les anciennes figures trouvées ſous les murs de Dijon, & gravées dans les antiquités de cette Ville, par M. Legouz. Les plus anciens édifices de Dijon ont été bâtis de pierres tirées de Chenove. Entre Chenove & Longvic eſt l'ancien chemin des Romains, qui tire en droite ligne des bois de Perrigny à la Colombiere : à trois quarts de lieue de Dijon au ſud ſud-oueſt.

Lat. 47, 17' 23" long. 2, 40' 17".

CHEUGE.

Paroiſſe, voc. la Vierge (15 Août) Patron l'Evêque de Dijon, comme Abbé de Beze; Doyenné & Marquiſat de Mirebeau, Diocèſe de Dijon.

Milon de *Chuges* en 1262 eſt appellé par Henri de Vergy, ſon féal, *Serviens meus.* Ce Village, ſur la rive occidentale de la Vingeanne, fut ſaccagé par un parti de l'armée de Galas en 1636, & pillé par la garniſon de Befort en 1650.

M. de Beaufremont, Seigneur; 35 feux, (21 en 1666) 150 communians, compris 10 ou 12 barraques de Coupeurs de bois; pays aquatique; carriere de moëlons blancs, tout troués & très-durs : à cinq lieues &

demie de Dijon, quatre & demie d'Auxonne; un quart de Renève.

Lat. 47, 24' 20" long. 3, 3' 15".

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.

Chevigniacum, appellé Saint-Sauveur, parce que l'Eglise est dédiée à la Sainte Trinité, Par. à la collation de l'Evêque de Dijon; la présentation en avoit été accordée à Milon de Grancey, Abbé de Saint Etienne, par Gautier, Evêque de Langres, en 1178. Un Chanoine de Langres en 1176 lui en céda les dîmes. Leon X accorda en 1515 des Indulgences à ceux qui contribueroient aux réparations de l'Eglise en ruine.

Magdeleine de Beaumont, Dame de Chevigny, par son testament en 1494, ordonna l'érection d'une Chapelle qui fut construite à gauche du chœur, & dédiée à la Vierge; elle sert de Sacristie. En 1642, Simon de Villers-la-Faye en érigea une autre sous le voc. de Sainte Geneviève.

On voit en 1399 Guy de Lincons, Seigneur de Chevigny : Pierre Rigoley, Conseiller au Parlement, Magistrat distingué par ses lumières & sa probité, acquit cette Terre en 1678 de M. de Dortans, Baron de Bona; il y fit bâtir un beau pavillon, & planter les allées d'arbres qui en rendent les avenues très-agréables.

Les eaux de la Norges abreuvent les foſſés du château ; elles y ſont amenées par un canal de plus d'un quart de lieue de longueur.

On trouva en 1768 dans ces foſſés un ſac de médailles du bas Empire, preſque toutes fruſtes.

Madame Odette Rigoley, reliƈte de M. le Preſident de Rochefort, Magiſtrat, dont la mémoire ſera toujours chere à ſes Compatriotes & à ſes vaſſaux, en eſt Dame en toute Juſtice, & y répand ſes bienfaits.

Philippe le Hardi tint à Chevigny, ſur les fonts baptiſmaux, le fils de J. de Vienne, Amiral de France, le 25 Novembre 1376.

Le terroir eſt gras & difficile à labourer ; beaucoup de bois : à cinq quarts de lieue de Dijon à l'eſt.

Lat. 47, 18' 9" long. 2, 48' 0".

CLENAY.

Cleſſeium, *Cleneium*, *Clini-Campus*, Annexe de Saint Julien, dont le Vicaire deſſert également Bretigny, ſous le voc. de la Vierge, 8 Septembre.

Cette Terre dépend de la Baronnie de Saint-Julien, à M. Baillet. Belle maiſon aux Dlles. Malteſte, qui a appartenu à MM. de Saulx & Saumaiſe. Fief de la *Roche* ou *Ventoux* à M. Nicaiſe, Doyen de la Chambre des Comptes, avec jardins vaſtes & ornés

ornés de belles plantations. Le Duc Robert acquit les fonds de Robert de Tanlai à Clenay & au *Vaulx-Saint-Julien*, pour 600 liv. en 1289.

Le Village en plaine de 28 feux, eſt arroſé par la Norges, qui fournit de l'eau à 5 moulins dans l'eſpace d'une demi-lieue. On trouve dans les terres fortes à froment, des morceaux de mine de fer; le canton des *Varennes* produit du méteil.

Belle tuilerie de la Par. de Clenay, mais ſur le territoire de Saint-Julien; près delà un vaſte étang nourri par la fontaine *Lyon*, maintenant en prés & terres labourables; l'eau ſe réunit à la *Flacere*, & ſe jette dans la Norges.

Au lieu dit *Pic en Poix*, au nord de la forêt, eſt un puits qui étoit très-profond, maintenant preſque tout comblé. Aux environs il y a des monceaux de pierre qui annoncent d'anciennes habitations: à cinq quarts de lieue de Gemeaux, deux de Dijon.

Lat. 47, 24' 45" long. 2, 46' 42".

CORCELLES-LES-CISTEAUX, autrefois *CORCELLES-AU-BOIS*.

Corcellæ in Boſco, Par. voc. Sainte Vierge (8 Septembre), Doyenné d'Esbarres, Diocèſe de Châlon, à la collation de l'Evêque. Cette Egliſe reconſtruite a été deſſervie par des Ciſterciens, & enſuite par des Prê-

tres séculiers depuis deux siécles. Ce Village fut donné à Cisteaux par le Duc Eudes, en se réservant la Haute-Justice que son fils Hugues céda aux Moines, par acte passé au château de Lantenay en 1222.

Corcelles a 40 feux; le finage est arrosé à l'est par le ruisseau *Sansfond*, & traversé par la gr. route de Dijon à Cisteaux; terroir inégal & fangeux; tuilerie qui consume beaucoup de bois : à deux lieues de Nuys, trois de Dijon, une de Cisteaux.

Lat. 47, 17' 32" long. 2, 36' 19".

CORCELLES LES-MONT ou *AU MONT*.

Curticellæ, *Corcellæ superiores*, Par. du Diocèse de Châlon, Doyenné de Rouvre, voc. Saint Pierre, Patron jadis l'Abbé de Saint Benigne, Seigneur & Décimateur, aujourd'hui l'Evêque Diocésain. L'Eglise est isolée à l'est sur le penchant d'un des côteaux du Mont-Afrique : environ 50 feux.

Le terroir maigre ne produit que du méteil; plusieurs fours à chaux, dont les Habitans font un débit considérable; ils ont environ 300 arpens de bois communaux : Corcelles avoit été donné à Prasson par Barthelemi de Fontaines en 1154.

La grange du Pré, ou le Fief *Gouville*, à un quart de lieue à l'est, dépend de la Par. Chretien de Macheco le possédoit en 1590; il appartient en toute Justice à Madame de

Chintré, qui y a une jolie maison & un parc d'une lieue de circonférence. Ce château a été construit par M. Legouz de Gerland; le lieu en a pris le nom de *Gouville*. En creusant un canal pour ramasser les eaux d'une fontaine, on trouva un morceau de poutre de quatre pieds de large, pétrifié, que les Ouvriers casserent; & près les signes patibulaires, des tombeaux de pierre, avec des restes d'ossemens, des pommeaux d'épée & du fer rouillé.

En fouillant la terre à 3 pieds de profondeur, on découvrit aussi des coquillages de toute espèce, mêlés dans une marne friable, où les arbres viennent très-bien. En 1389, le jour de Saint Laurent, le Maire y tint les jours, & y rendit trois Sentences: il y avoit alors 2 feux.

Le pays seroit inhabitable par sa sécheresse, si on n'eût rassemblé, en perçant ce côteau, les sourcilles dans des gargouilles, d'où, par un aqueduc de 5 à 6 pouces de hauteur sur 300 de longueur, on a conduit l'eau dans les enclos : à une lieue & demie de Dijon.

Lat. 47, 17' 22" long. 2, 43' 2".

COUCHEY.

Copiacum, *Coothiacum*, *Colchiacum*, *Cothœiacum*, *Cuspiacus*, *Coichetum*, *Coche in Pago Oscarensi*, Par. voc. Saint Germain, Annexe

de Marcenay. Betto, Evêque de Langres, réunit cette Eglise à celle de Saint Etienne en 801. C'étoit alors une Paroiſſe, comme on le voit par un titre de 1051, & par deux Bulles des Papes Innocent II en 1139 & d'Urbain IV en 1156, qui ne donnent que le nom de Chapelle à Marcenay & à Perrigny; auſſi l'Egliſe de Couchey a-t-elle toujours eu ſon baptiſtere & ſon cimetiere, qui ſont les marques de ſa premiere qualité. (*Voy. comme elle l'a perdue au douzième ſiécle*, art. *Marcenay*).

La Chronique de Beze fait mention des vignes de Couchey, données par Amalgaire en 630, & l'appelle *Cochoiacum*.

Il ſe tint au onziéme ſiécle un malle public ſous l'orme de Couchey, pour décider une conteſtation entre les Chanoines de St. Etienne & quelques Particuliers, ſous l'arbitrage de Foulque de Mailli, Juge. (*Voy. Per. pag. 81*). On voit un Guillaume de Couchey dès 1282. Les Habitans reçurent quelques priviléges de Hubert le Pitois, Chevalier, Seigneur du lieu & de Perrigny, en 1253. Il leur permit d'établir une Commune, de choiſir deux Prud'hommes & un Maire; ce qui fut approuvé par le Duc Hugues (*Per. pag. 477*). La maiſon des *Pitois* ſubſiſte encore près du Preſbytere.

Il faut que cette Terre ait été depuis diviſée; car en 1390, 6 feux de la partie des

Pitois payoient au Duc chacun 6 gros. J. d'Aumont en étoit Seigneur en 1498, M. le Conſeiller Sayve en 1527, l'Amiral Chabot en 1570 : feu M. Remond pere avoit réuni les trois parties de la Seigneurie.

C'eſt une Baronnie avec un château flanqué de quatre groſſes tours, & entouré de foſſés profonds.

A Couchey étoit un des pavillons de P. de Beaufremont, pendant le pas d'armes donné en 1443. Il y eut une treve conclue entre les Ligueurs & le Comte de Tavannes pour trois mois, le 7 Septembre 1539.

Ce Village de 85 feux & de 350 communians, a été affranchi en 1733 par Claude-Henri Remond, Seigneur.

Situé au bas de la Côte, à 300 pas de la gr. route, a un vignoble qui donne du bon vin d'ordinaire ; à cinq quarts de lieue de Dijon, & trois quarts de Gevrey.

Lat. 47, 15' 3" long. 2, 39' 5".

COURTIVRON.

Anciennement Cortyvron, *Cortivio*, *Corzevronda*, Par. voc. la Vierge (8 Septembre) Doyenné d'Is-ſur-Tille ; ce n'étoit autrefois que l'Annexe de Tarſul, deſſervie par les Chanoines de Saulx-le-Duc.

Mais en 1618, le Seigneur & les Habitans firent conſtruire dans la place appellée *l'arche de Courtivron*, une Egliſe érigée en

Cure en 1636, & Tarsul devint son Annexe : la nomination en est au Seigneur par une suite non interrompue de neuf présentations.

La Chapelle fondée par J. de Saulx en 1379 à Saulx-le-Duc, & depuis transférée au château de Courtivron, sous le voc. de la Trinité & de Sainte Anne, est du même Patronage.

Le plus ancien Seigneur qu'on connoisse, est Odo de Saulx en 1118. Dans l'Eglise de Bere est la tombe d'Aglantine de Courtivron, Dame de Bere, morte en 1352. On voit un Pierre, Maire de Courtivron, en 1236. (*Dom Pl. tom. 1er. pag. CV, pr.*).

Thomas Malraige en étoit Maire & Gouverneur en 1429.

J. de Saulx, Seigneur de Courtivron, Conseiller au Parlement de Paris, Chancelier du Duc, concourut en 1413 pour être Chancelier de France, avec Henri de Marle, & eut six voix. Quand il quittoit sa maison pour les affaires du Duc, il avoit 8 liv. par jour : mort en 1420, & inhumé au Prieuré du Quartier.

Cette Terre passa ensuite aux maisons de Beaufremont en 1429, de Mailly en 1470, de Vienne en 1525, & de Malain en 1570. Françoise de Malain la porta en dot à Claude le Compasseur de Vitrey, tué au service du Roi en 1592. Elle fut érigée en Baronnie

en faveur de son neveu de même nom, par Henri IV en 1595, pour avoir contribué à la réduction des Villes & Châteaux de Troyes, Sens & Auxone, & depuis en Marquisat en 1698 pour J. le Compasseur, aïeul du Seigneur actuel; celui-ci Mestre de Camp, Chevalier de Saint Louis, de l'Académie Royale des Sciences, est le septiéme des le Compasseur qui ont possédé cette Terre. Therèse Fyot de la Marche, son aïeule, a légué, par acte de 1701, 21 liv. 10 sols de rente, pour faire apprendre à lire aux pauvres enfans du Village. Les le Compasseur ont leur sépulture à Saint Michel & aux Jacobins de Dijon dans leur Chapelle.

Les Habitans obtinrent du Duc Jean des Lettres d'affranchissement, moyennant 120 livres d'or, destinées aux réparations de la forteresse. On y voit encore une ancienne tour quarrée, reste du vieux château, dont releve la tour d'Avelange.

Le grand sallon est décoré des statues de Diane & d'Apollon, de six pieds, sorties du ciseau du fameux Dubois.

Courtivron situé dans un fond, de 34 feux & 130 communians, est arrosé par Lignon, *Angio Fluvius*, nommé dans des titres du quatorziéme siécle, *Tille-Verron*. Il fait aller à Courtivron un moulin, une huilerie & une forge au Seigneur.

Le terroir ne produit que du méteil;

orge & avoine; le pays est presque tout couvert de bois & broussailles, qui s'emploient pour les forges voisines. On y trouve beaucoup de truffes, les Habitans sont presque les seuls, dans un arrondissement de six à sept lieues, qui aient le talent de les chercher utilement. L'inspection du sol, celle de l'herbe qui se trouve ordinairement flétrie sur les truffieres, leur sert d'indice; ils se servent de chiens dressés à cet usage, qui les trouvent à l'odeur qu'elles répandent en automne.

La rente de Jument de 3 feux, appellée *grange de Jements* dans un titre de 1239, est situé à trois quarts de lieue du Village sur le plateau d'une montagne très-élevée; on y tire de la mine de fer; dans la combe de Champvaux est une carriere de bonne pierre de taille, & à l'est, près des bois de Salives dans la combe Merle, un trou d'où sort quelquefois un volume d'eau en jaillissant, qui inonde la combe jusqu'à Courtivron.

Remarquons, après les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1745, que le petit canton de Tarsul, Courtivron, Moloi, ne fut point attaqué de la maladie contagieuse qui enleva en 1714 & 1746 presque tout le bétail de la Province, & que, selon les expériences réitérées de M. le Marquis de Courtivron, rapportées au même volume, les cuirs des bêtes mortes ne

communiquoient point la maladie, mais ſeulement la fréquentation du bétail malade avec celui qui étoit ſain, & qu'ainſi la défenſe de vendre les peaux fit un préjudice de cent mille écus à la Province. Subdélégation d'Is-ſur-Tille, le plus proche Bureau de la poſte; Contrôle & Grenier à Sel de Saulx-le-Duc : à ſept lieues nord de Dijon, en paſſant par la grand'route d'Is-ſur-Tille, cinq & demie par la montagne, deux & demie d'Is-ſur-Tille, trois quarts de Saulx-le-Duc, trois de Grancey, dix de Châtillon.

Lat. 47, 33' 12" long. 2, 36' 21".

COUTERNON.

Curtanoium, *Curtis-Arnulphi*, *Cors-Anulphi*, par contraction *Coterno*, *Cortarno*, Par. voc. Saint Barthelemi, autrefois Saint Germain, unie par Betto, Evêque de Langres, à l'Egliſe Saint Etienne en 801, à la nomination de l'Abbé de Saint Benigne, Seigneur en toute Juſtice.

F. Perard de la Vaivre, Doyen du Parlement, y fut inhumé en 1737 : *Viveret*, dit ſon épitaphe, *ſi charitas Patriæ*, *fides*, *probitas*, *virtus*, *morum comitas*, *lethum arcerent*. Algaudus, avoué de Saint Benigne, cita Hildebernus aux Aſſiſes tenues à Couternon par Iſaac, Evêque de Langres, & le Comte Odo, Commiſſaire du Roi, la trentiéme année du regne de Charles le Chauve : il y eut un autre malle public en 896.

MM. de Blancey & de Thorey y ont de belles maisons de campagne; le savant Philibert de la Mare s'étoit plu à rassembler dans la sienne, qui est un Fief, plusieurs monumens anciens, découverts à Dijon, à Autun, &c. On en voit encore dans l'entrée du jardin avec leur inscription romaine; sur une pierre de ses bâtimens, on lit : *spe & metu.*

Le domaine de M. Chervau appartenoit à la mere du grand Bossuet, qui, dans sa jeunesse, y passoit les vacances.

Dans le terrein de l'isle, vestiges d'un ancien château.

Le Village aboutit à une gr. route depuis Dijon, situé en plaine, arrosé par la Norges, qui fait tourner un moulin; 45 feux & 160 communians; bons prés : à une lieue trois quarts de Dijon.

Lat. 47, 20' 28" long. 2, 49' 18".

CRECEY ou *CRESSEY*.

Criciacum, *Cruceyum*, Par. voc. Saint Sulpice, Doyenné d'Is-sur-Tille, Patronage du Chapitre de Langres. Cette Terre, de la mouvance de Saulx-le-Duc, devint au douziéme siécle l'apanage d'un cadet de l'ancienne maison de Saulx, qui forma une branche sous le nom de *Cressey*. Henri de Neuchâtel, Sire de Grancey, donna pour récompense de services, à Philibert Baudot,

Conseiller au Parlement de Paris, Seigneur de Crecey, la portion de cette Seigneurie, dite *Boulemont*, en 1486. Le Président Baillet en étoit Seigneur en 1630, & actuellement M. de Paulmi, par son mariage avec Marguerite Fyot de la Marche. Le château est ancien; les fossés sont abreuvés par la Tille, qui forme un canal au milieu du jardin.

Chaque Habitant, Propriétaire, qui se marie, est obligé de se rendre au Château le jour de son mariage, & de payer dix sols & une pinte de vin: il ne pouvoit en 1400 se marier, ni coucher le soir des noces hors du lieu, sans permission du Seigneur, & sans encourir la confiscation de ses fonds. Les signes patibulaires élevés en 1491 entre Til-Châtel & Echevanes, furent relevés en 1632.

Cressey, situé en bon air, au dessus d'un petit vallon arrosé par la Tille, qui fait tourner un moulin & un foulon; environ quarante feux. La Rente de Grenan & le Fief de Fossey dépendent de la Par. pour le spirituel. Ce Fief est de la Justice de Marcilly, comme situé en Champagne: Villers & Echevane en dépendent aussi.

Terroir assez mauvais; vaste prairie qui fait la richesse du Pays. A l'est, bois taillis au Seigneur; quelques broussailles en commun servent de pâturage au bétail. Ce Village est entre Selongey, Til-Châtel, Villey

& Is-ſur-Tille. Meſure de Selongey pour le grain, pinte de Montſaugeon; Subdélégation, Contrôle d'Is-ſur-Tille, prochain Bureau de la Poſte. A cinq lieues de Dijon, une de Selongey.

Lat. 47, 34' 34" long. 2, 46' 47".

CRIMOLOIS.

Cremolex, *Cromolex*, *Crimuliacum*, Annexe de Neuilly, voc. la Vierge (15 Août) deſſervie par le Prieur de Neuilly. Cette Egliſe fut donnée aux Chanoines de St. Etienne, par Betto, Evêque de Langres, en 801.

Ce Village, de 25 feux, qui appartient aux Templiers, paſſa à l'Ordre de Malthe; le Commandeur de la Magdeleine en eſt Seigneur en toute Juſtice. Il eſt ſitué en plaine, & arroſé à l'oueſt par l'Ouche, ſur la grand-route de Dijon à Auxone. A une lieue un quart de Dijon, quatre lieues & trois quarts d'Auxone, un quart de Rouvre & une demie de Fauverney.

Lat. 47, 16' 12" long. 2, 47' 15".

CURTIL.

Curtile, *Curtilis*, doit ſa fondation à un Duc de la premiere Race, qui y avoit conſtruit une maiſon de chaſſe & un jardin. Par. voc. St. Jacques & St. Philippe, Doyenné de Saint-Seine, à la nomination de l'Abbé, auquel Gautier de Bourgogne, Evêque de Lan-

gres, en céda la dîme en 1168; c'est le Curé qui en jouit actuellement.

Les Templiers y avoient anciennement une Maison & une Chapelle qui a servi long-temps d'Eglise Paroissiale; mais elle a été démolie il y a 15 ans; celle qui subsiste a été bâtie aux frais des Habitans, & leur appartient. Le Duc Robert permit à Hugues de Perrault, Commandeur du Temple en France, d'élever la *Justice* au finage de Curtil en 1295.

Ce Village, de 36 feux & cent communians, est situé en plaine sur le replat d'une haute montagne, & environné de bois taillis, au Grand-Prieur de Champagne, Sgr. du lieu. On y tiroit autrefois de la mine de fer: le commerce en bois; charbon qu'on débite à Dij. le terroir sec & pierreux; le gr. chemin de St. Seine à Dij. y passoit avant la nouvelle route.

A 2 l. d'Issur. où est le Contr. Gren. à Sel, Bur. de la Poste, 2 de St. Seine, 4 pet. de Dij.
Lat. 47, 27' 25" long. 2, 35' 14".

DAIX, anciennement *DEX*, *DIST*, *DIZ*.

Distum, *Distiacum*, appellé ainsi dans des titres de 783, 869, cités par Per. pag. 12, 149, Ann. d'Haute-Velle, voc. St. Laurent; en l'Eglise, épitaphe de Louis Serre, Sgr. de Bermon, Capitaine pour le Roi en la Ville de Talant, 1576; de J. Heugo, Homme d'ar-

mes de la Compagnie du Comte de Charni, 1581. Robert II acheta cette Terre en 1200 de Odo de Fontſerina ; Odo de Marigny, Sgr. en 1232 ; J. Salon céde ce qu'il a à Daix au Duc Hugues en 1252 ; J. Deſerres, Baron d'Esbarres, Sgr. de Daix, déſigné dans des actes, *Bourgeois de Dijon*, *vivant noblement*, fut une des victimes honorables ſacrifiées pour la Patrie, en ôtage aux Suiſſes en 1513. Il ſigna le traité de neutralité à St. Jean-de-Lône en 1522 ; fut Greffier du Parlement en 1525, & Préſident en la Chambre des Comptes en 1535. Le terrier de la Seig. de Daix, fait 1492, eſt en la Chambre des Comptes ; 116 feux ; la maiſon des Sieurs Jaquot à Daix fut érigée en Fief en. . . . .

M. Fevret, Prévôt Général, vendit cette Terre à M. le Préſident Fardel, qui reprit à la Chambre des Comptes en 1741 ; elle appartient aujourd'hui à M. ſon fils, Préſident aux Requêtes du Palais, qui y a un très-joli château à la moderne.

Le Village, en plaine inégale au bas d'une monticule, a environ 30 feux, terroir ſec & pierreux, vin commun ; il y avoit un Maire en 1127.

La Rente de Changey dépend de la Par. ainſi que le Prieuré de Bonvaux, *de bona Valle*. Ce Prieuré, ſous le voc. de la Vierge, a été fondé au XIIe. ſiécle. Il eſt appellé dans le teſtament des Ducs de la 1ere. Race,

Vaux de N. D. ſous Talant. Hugues V légue en 1314, 20 liv. pour ſon anniverſaire. Eudes IV, en 1346, lui donne 25 liv. Il fut le 1er. de la dépendance de la Congr. du *Val-des-Ecoliers*, fondée en 1201, près de Chaumont-en-Baſſigny, par trois Profeſſeurs de Théologie de Paris. Il demeura en régle juſqu'à la fin du XVIe. ſiécle; au XVIIIe. ſiécle le Roi y a pourvu. M. l'Ab. Genreau, Conſ^r^. Clerc au Parl. en eſt Titulaire.

Ce lieu, fort ſolitaire, eſt ſitué dans une gorge, couvert de bois, au nord de Plombieres, à 5 q. de l. de Dij. Il n'y reſte plus de l'ancien Monaſt. que l'Egliſe, où ſont pluſieurs tombes des Sg^rs^. de la Maiſon de Saulx & de Fontaines. D. Pl. dans le 2e. vol. de ſon Hiſt. a gravé ces tombes. A côté de l'Egliſe, ſont deux Rentes de la Par. de Daix & de la Juſtice de Talant, payant taille à Plombieres. Excellente fontaine creuſée par les Moines dans une chambre baſſe. Le ſeigle, l'avoine, & ſur-tout les groſſes raves, viennent très-bien dans les terres du Prieuré.

Daix, à 3 quarts de lieue de Dijon.

Lat. 47, 21' 29" long. 2, 40' 0".

DAMPIERRE-SUR-VINGEANNE.

Damni ou *Domni-Petra*, Par. voc. Saint Pierre, Doy. de Beze, à la col. de l'Ev. de Dij. Les Relig. de Beze l'ont deſſervie autrefois; Godefroy leur en confirma en 1139

la donation faite par Villencus, un de ses prédécesseurs.

Dampierre, situé dans un fond sur la Vingeanne, près le chemin de Dole à Langres, dépend du Comté de Beaumont; terres à froment, bons pâturages, vin médiocre, les eaux bourbeuses & mal-saines.

Lissey, Village de 25 f. à 1 q. de l. à l'est; Flé de 15 f. sur une éminence; Apricourt, *Elpericicurtis*, de 20 f. Le moulin du Pré & le Hameau de Het de 4 f. dépendent de cette Paroisse, ainsi que le moulin & la métairie de Bessé : ce dernier lieu étoit autrefois considérable, & avoit une Chapelle de Sainte Catherine, dont le service a été transféré dans celle du Château de Beaumont.

Contrôle de Fontaine-Françoise, à une lieue, quatre de Dijon.

Lat. 47, 29' 30" long. 3, 1' 20".

DAROY.

Darilla, de *Dareis*, anciennement Daurois en 1245 (*Per. p. 429*) Ann. d'Etaules, Doy. de St. Seine, voc. St. Martin, en 1139 sous celui de St. Genet, a été long-temps Egl. matrice. Betto, Evêque de Langres, la donna à l'Ab. de St. Et. en 801. Hardouin, un de ses successeurs, en confirma la donation en 1059. Innocent II, dans sa Bulle de 1139, la qualifie ainsi, & ne donne à l'Eglise d'Etaule que le titre de Chapelle.

Celle

Celle de Daroy est très-ancienne, puisqu'elle subsistoit du temps de St. Germain d'Auxerre, mort en 438; elle fut rebâtie en 1677 aux frais de M. Gault, Trés. de Fr. dont le petit-fils y a une belle maison. Les Ab. de St. Et. & de St. Seine se disputerent long-temps les droits utiles & honorifiques de la Cure de Daroy; mais par Jugement rendu d'autorité apostolique par St. Et. Ab. de Cisteaux, & par St. Bernard en 1130, il fut décidé qu'ils y nommeroient alternativement.

Daroy & Etaules ne sont qu'une même Sg^{re}. appartenante à MM. de la St^{e}. Chapelle, qui en firent l'acquisition en 1575.

Daroy, sur la gr. route de Dijon à Montbard, est séparé d'Etaule par une petite monticule: environ 10 f. entre les deux Villages: carrieres de bonne pierre mureuse. Le finage, entouré de bois presque tout en montagne, ne produit que du méteil & menus grains: mines de fer abondantes: à 2 lieues de Dij. une du Val-Suzon.

Lat. 47, 23' 35" long. 2, 36' 15".

DIENAY.

Dianetum, *Dinetum*, *Diemaium*, *Dianonum*, Ann. de Ville-Comte, Doy. d'Iss. voc. St. Pierre. L'Ab. de St. Ben. Sg^{r}. & Décim. Chap. de la Vierge fondée par Pierre du Laurent, 1er. Grenetier au Grenier à Sel

d'Iff. en 1678 : belle Chap. St. Louis au milieu du Village, fondée par Louis Nugez, Curé de Ville-Comte en 1735, pour des Prêtres de ſa famille, & à leur défaut, à la nomination de ſes plus proches parens.

Ce Village eſt très-ancien. Le ſavant Abbé Nicaiſe croyoit qu'il tiroit ſon nom d'un Temple de *Diane*. Le Roi Robert exempta Dienay, Epagny, Ville-Comte, du droit de gîte en 1015. L'Ab. de St. Ben. accorda en 1182 à Othon de Saulx la garde de Dienay, pour laquelle il lui donne 6 den. ſur chaque feu des Vignerons : *Focis foxforanorum*. (V. *Gal. Chr. tom. IV, pag. 191, pr.*) Philippe le Bon permit en 1425 à l'Abbé de relever le *gibet* à Dienay.

Dienay de 40 feux & 140 com. ſitué près d'un côteau ſec & pierreux, dans un vallon ouvert au bas de l'Ignon, qui y fait aller une forge, un fourneau & un moulin, a de belles maiſons, ſur-tout celles de M. Vaillant de Meixmoron & de M. de Salive en Fief; la montagne eſt couverte de bois taillis contigus à d'autres, d'env. 7 l. de tour ; Subd. d'Iff. à 1 ½ l. 4 ½ de Dij.

Lat. 47, 32' 14" long. 2, 43' 26".

E C H I G E Y.

Aſchegeium, *Heſchegeium*, *Iſigeium*, Ann. de Tart-le-Haut, voc. de la Vierge (8 Septembre). Ce n'étoit autrefois qu'une Chap.

que Geoffroi, Ev. de Langres, donna en 1141 à l'Abbaye de St. Et. Ayant été démolie à cause de sa petitesse, elle fut rebâtie en un lieu plus commode & plus sain en 1686. On voit un Guil^e^. d'Echigey, Chev. en 1290. Le chât. fut bâti par Et. Sayve, Consr. en 1520, & brûlé par les Reitres. Nicolas de Recourt en étoit Sgr. en 1534, Jacq. Sayve, Présid. au Parl. en 1615, & J. Baillet, Baron de St.-Julien, Pr. Présid. en la Ch. des C. en 1693 : actuellement M. Poulletier, Seigneur; il a une jolie maison seigneuriale dans le Vil. même.

Env. 26 f. & 80 com. le finage peu étendu : à l'est un grand bois au Sgr. une tuilerie au sud & un moulin sur un ruis. qui a sa source à Marlien ; terres à froment & avoine : à 2 l. de St.-Jean-de-Lône, 3 ½ de Dij. ½ de Rouvre.

Lat. 47, 10' 31" long. 2, 32' 6".

ECHIREY.

Scoriacum, *Eschiriacum*, *Aschiriacum*, *Ischiriacum*, Par. voc. St. Greg. Patr. de l'Ab. de St. Ben. Le Comte Ademar donna au VIe. siécle à cette Ab. l'Egl. d'Echirey, sa Chap. portative, des reliques & des ornemens précieux (*Per. pag. 161*). Elle fut donnée ensuite par l'Ev. Betto à St. Et. de Dij. en 801. On voit en 1140 un Odo d'Echirey, (*Per. pag. 81*).

P. d'Esbarres, Sgr. de Ruffey, Préſid. au Parl. pendant 30 ans, mort en 1649, a ſon mauſolée avec fig. Son fils Bern. d'Esbarres, Préſid. y fut auſſi inhumé en 1665. On y voit ſur un marbre l'éloge de J. d'Esbarres, Chev. de Malthe, qui ſe ſignala ſur terre & ſur mer, *mêmement à Chavagne en Breſſe qu'il emporta par pétard & eſcalade* en 1637.

Ce Vil. de 25 f. fut preſqu'entiérement incendié en 1712.

Ruffey, *Rufiacum*, *Ruphiacum*, *Ruffeium*, n'eſt ſéparé d'Echirey que par un ruiſſeau; env. 70 f. Il eſt parlé de Ruffey dès 738, (*Per. pag. 9*).

Henri Petit étoit Sgr. de Ruffey en 1589. Henri IV lui confirma les Lettres d'anobliſſement, données par Philippe le Bon en 1459 à Jean Petit ſon biſaïeul, *pour l'avoir ſervi de ſon bras & de ſa bourſe.* On voit un Simon Petit, Maître de l'Artillerie du Roi, à Dijon, en 1478. Cette famille a ſa Chap. & ſa ſépult. aux Jacobins. Des Petit cette Terre paſſa à MM. d'Esbarres, Beaufremont, Berbiſey, auj. M. le Marquis de Lantenay. Il y a eu des Sgrs. du nom de *Ruffey*, dont l'Hôtel, du temps des Ducs, étoit à Dij. rue Saint Philibert; 2 maiſons ſeigneuriales qui ont de belles eaux, quelques jolies maiſ. bourg. anc. maiſ. appellée *le petit Temple de Saint Philibert*, aux Templiers, maint. à Malthe, dépend. du gr. Prieuré de Champe. Les Ha-

bitans de Ruffey avoient droit d'être transportés à la Maladiere de Dij. en 1415, étant contribuables aux fortifications de la Ville. (*Reg. de l'Hôt. de Ville*).

Il y arriva vers 1760 un trait d'amour conjugal qui a été célébré dans les Journ. M. le Docteur Maret, envoyé par une Dame charitable en ce Vil. où regnoit une fiévre putride maligne, fut conduit chez une femme de 30 ans, qui venoit de perdre son mari; le Médecin s'approche de la malade qui gardoit un profond silence, & qui ne l'interrompit que pour lui dire d'un ton propre à déchirer l'ame : *Je vous suis bien obligée, ainsi qu'à Mad^e. je ne prendrai point de remede; mon mari est mort; nous étions pauvres, mais nous nous aimions bien.* Dès ce moment elle ne parla plus, & mourut le lendemain, 6 jours après son mari.

Terres à froment, pet. vign. beauc. de noyers qui doivent être préjudiciables à l'agriculture. On voit sur le fin. des vestiges bien conservés de la voie Rom. de Chalon à Langres : entre Orgeux, Bellefont, Ahuy, & Dijon, à 1 l. ½.

Lat. 47, 22' 42" long. 2, 45' 2".

EPAGNY.

Spaniacum, *Espanum*, Par. voc. St. Benigne, Doy. d'Iss. Patr. des Bénédictins de Dij. Sg^rs. & Décim. env. 30 f. Le terroir

maigre ne produit que du ſeigle & menus grains & de mauv. vin. La partie ſeptentrionale eſt couverte de bois aux Seigneurs; pluſieurs mines de fer; fontaine où on lave; pays en plaine ſur la route de Dij. à Is-ſur-Tille.

Ce Vil. eſt anc. puiſque St. Ben. s'y retira pour fuir la perſécution; il y fut pris & martyriſé à Dij. vers 177; Subd. d'Iſſ. à 1 l. ½ 2 l. ½ de Dij. Contr. de Gem. 1 l. ½.

Lat. 47, 28' 23" long. 2, 43' 3.

E P E R N A Y.

Eſperniacum, Par. du Diocèſe de Chalon, Doy. d'Esbarres, voc. St. Didier, Ev. de Langres, à la coll. de l'Ev. Diocéſ. qui confére également la Chap. de Ste. Catherine. MM. de la Ste. Chap. Sgrs. en toute Juſtice depuis 1291. Pluſieurs fonds à Epern. furent donnés à St. Benigne par Garnier au dixiéme ſiécle.

Le Village ſitué en plaine a env. 27 f. terres à froment & menus grains; les prés arroſés par pluſ. pet. ſources, même dans les temps de ſécheresse, ſont d'une bonne nature : Broindon eſt l'Annexe.

A l'extrêmité du Vil. on voit les veſtiges de la voie Rom. de Chalon à Dij. qui ſépare la Parc. de celle de Gilly : à 2 l. de Nuys, Bur. de la poſte, 3 de Dijon.

Lat. 47, 10' 5" long. 2, 42' 28".

ESTEVAUX, ou ESTIVAUX, ou ETEVAUX, anciennement ESTOVAUX.

Stavellæ, Ann. de Binge, Doy. de Mirebeau, voc. la Magdeleine; le Prieur de St. Legeor Sgr. & Décim.

Ce Vil. en plaine marécageuſe, d'env. 50 feux; terres à froment & menus grains. Le finage arroſé par l'Albane contient beauc. de bois à l'eſt, dont partie eſt aux Habitans.

Un payſan d'Eſtevaux entendant prêcher le P. Chriſtophe, Jéſuite, à la Ste. Chapelle, le 20 Mars 1593, contre Henri IV, qu'il appelloit *relaps & hérétique*, dit tout haut, *qu'il feroit mieux de prêcher ſon Evangile, ſans parler contre ſon Roi* : il fut mis en priſon durant la Ligue.

C'eſt la patrie de J. Patouillet, mort en 1585, âgé de 60 ans. On voit à l'Egl. d'Eſtev. ſon éloge. Remi Belleau dit qu'il étoit homme de grand jugement, de grande lecture, ſavant dans les Langues & l'Hiſtoire. M. de la Mare avoit compoſé ſa vie.

Poids & meſ. de Maxilli, pinte de Dij. Subd. d'Auxone : Bur. de la poſte, Contr. d'Iſſ. à 1 l. $\frac{1}{3}$ 4 l. à l'eſt de Dijon.

Lat. 47, 14' 51" long. 2, 58' 47".

ETAULE.

Stabula, de Stallis, appellé d'Eſtaville, d'Eſtabulles en 1245, Par. voc. St. Barthel.

Doyen. de St.-Seine. (*Voy. Daroy sur le Patr. de cette Egl.*). Celle de St. Et. de Dij. qui posséda au 13e. la dîme de ces Villages, les échangea pour ceux d'Anieres en 1525; Sgrs. MM. de la Ste. Chapelle depuis 1575.

Ce Vil. anc. puisqu'il en est parlé à l'an 852 sous le nom de *Stabulense* (*Eglise St. Et. pag. 146*), paroît avoir été formé des débris de Daroy. Les Habitans de ce dern. Vil. voyant leur pays ravagé par les Norm. chercherent à mettre leurs effets à couvert, & s'établirent à Etaule, où ils mirent leur bétail en sûreté sous les rochers, comme dans des *étables*. On voit à Bonvaux l'épit. de Renauz *de Estaules*, Ecuyer, mort en 1314; tombe fig.

Env. 50 f. 220 com. terrein sec; la pierre mureuse & tégulaire y est abondante; une sorte de terre glaise y sert de mortier; les bois sont remplis de sources agréables & de simples assez rares, & environnés de mont. à $\frac{1}{4}$ de l. de Daroy, 2 & $\frac{1}{4}$ de Dijon.

Lat. 47, 24' 40" long. 2, 36' 27".

FAUVERNEY, Prieuré-Cure.

Fauverneium, *Fauverniacum*, *Faberniacum*, Par. voc. St. Georges, à la col. de l'Ev. de Dij. C'étoit autrefois un Doy. réuni depuis quelques années à celui de St. Jean de Dij. Garnier de Mailly, Abbé de St. Et. fonda cette Eglise en 1045. Etienne, Sgr. de Fau-

verney, l'ácheva en 1188. Manassès, Ev. de Langres, la réunit à l'Ab. de St. Et. Une petite Communauté de Chan. rég. y fut établie en 1191 par le Duc Eudes, dans un emplacement près des fossés de son Chât. dont il affranchit le terrein en 1200. Un Chan. étoit Coadjuteur du Prieur-Curé pour le spirituel & le temporel en 1447. A l'ouest, est une petite Chapelle de N. D. appellée *le Temple*; elle a appartenu aux Templiers, & a été réunie à la Commanderie de la Magdeleine de Dijon.

Le Village, en plaine sur la route de Dij. à Auxone, a 45 f. Le clocher & grande partie du Village sont de la Justice des Chartreux de Dijon pendant trois ans, & de la Justice de Rouvre dans la 4e. le reste du Village dépend de la Commande. de la Magdeleine, cédée par le Duc Robert en 1293, en échange de ce que les Templiers possédoient à Semarey; mais le Châtelain de Rouvre a la haute Just. sur cette portion.

Terre à froment, arrosée par l'Ouche. Deux moulins, une huilerie. Magny-sur-Tille en dépend. (*Voy. Magny*). Ce Village a donné le nom à une ancienne famille. Humbert & Théodoric de Fauverney, Chev. en 1130; Hervé, fils d'Humbert de Fauv. & d'Elisabeth de Vergy, fut le 6e. Ab. de la Ferté en 1125. Guillaume de Fauv. fut témoin de la charte du Duc Eudes en faveur

de Dijon 1187. Le Duc Eudes V, par son test. de 1314, donne à Guyot de Fauv. son *Ussier* 600 liv. Wlfe Patrice de Bourg^e^. fut tué par ordre de Brunehaut à Fauv. en 607, pour venger la mort de son favori Protade : à deux lieues de Dijon.

Lat. 47, 14' 54" long. 2, 6' 43".

FAYS-BILLOT, Bourg.

Par. du Dioc. de Langres, Doy. de Pierre-Faite, voc. la Vierge (8 Septembre) Patr. l'Ab. de Montierramey, également Collateur d'un Prieuré simple de l'Ordre de St. Benoît ; M. de Montrevel, Sg^r^. en toute Justice : belle sonnerie.

Fays-Billot, ancienne Baronnie enclavée dans la Champagne, a long-temps appartenu aux Maisons de Châtillon & de la Baume-Montrevel, qui ont accordé plusieurs priviléges aux Habitans.

Guy de Châtillon diminua leurs tailles en 1324. Philippe le Bon leur permit, ainsi qu'à ceux de Meuvy & Bassoncourt, par Lettres de 1420, d'user de tel sel qu'ils voudroient, sans autre subside que celui de 12 livres par an : privilége que tous nos Rois ont confirmé jusqu'à Louis XV.

Vestiges d'un ancien Château devant les halles, où plusieurs Villages avoient droit de retraite, détruit au XIVe. siécle, & les redevances abolies

Ce Bourg, sur la riviere de Salon, sur la gr. route de Besançon par Vesoul à Langres, est composé d'environ 450 f. Maison de charité fondée en 1726, & autorisée par Let. pat. Les malades y sont soignés par trois Religieuses. Commerce en bled, pois, toile, chaises, & ouvrages de vannerie.

Subd. Bur. de Contr. de Traites-For. sous la direction de celui de Langres; 4 foires par an & marchés tous les Jeudis. La Poste pour Strasbourg par Béfort y passe. Au nord, Chapelle Ste. Anne. Terres à froment. La papeterie, les granges du Corbetot, des Tillots, de la Louvére, en dépendent. Sur le finage, pierre de grais tendre, qui se durcit à l'air. Les Laboureurs se servent utilement de la marne pour fertiliser leurs terres froides, en la mêlangeant avec du fumier: à 12 l. de Dij. & 4 de Langres, 7 de Gray.

Lat. 47, 49' 24" long. 3, 13' 44".

FENAY.

Fedenacus, *Fœnaum*, *Fedeniacus in Pago Attoariorum*, Par. voc. St. Martin, Patr. des Bénéd. de St. Ben. Décim. Dans l'Eglise, tombe d'Erard de Saulx, Chev. Sgr. d'Orrain, mort en 1477, & celle de sa fem. Antoinette d'Inteville, morte en 1516.

Ce Village, oublié dans Garreau, est anc. il en est parlé dans Per. p. 8, à l'an 684; il est situé à cent pas à l'est de la route de Dij.

ſur une petite élévation; environ 25 feux.

Hugues III le donna en 1187 à la Commune de Dij. qui le céda en 1196 à Eudes III, *en échange du ban des Juifs, avec leur attrait, & partie de l'étalage aux foires de St. Jean & de la Touſſaint.* M. Gagne de Perrigny en eſt Sgr. en toute Juſt. Andrien *de Faunay*, Notaire pour le Duc à Dijon en 1381 : belle tuilerie.

Saulon-la-Rue, Saulon-la-Chapelle, Layer-le-Franc, Chevigny, Domois, la Rente de Sans-Fond en dépendent.

Saulon-la-Rue, *de Salone*, d'environ 45 f. étoit un Comté, réuni à celui de Perrigny en 1768. Chât. avec un canal & de belles avenues d'arbres; moulin ſur la riviere de Sans-Fond. Ce Village eſt appellé, dans un titre du Xe. ſiéc. *Salaon* & *Saloon*, (*Per. p. 18*).

Pierre Gromet de *Salone*, étoit Doyen de la Sainte Chapelle en 1311. Hugues de Pont en étoit Seigneur en 1372.

Domois, *Duſmus*, *Dulmuſus*, *Dumea*, *Villa Dumes*. (*Per. pag. 77*) Ham. de 5 f. fort anc. Apport le 25 Mars & 8 Septembre, à cauſe d'une Chap. de la Vierge qu'on dit y avoir été fondée par nos Ducs. Domois, appellé dans le terrier de Rouvre 1537, *Grange de Demois, Fief dont les maiſons ſont démolies, devant une livre de cire au Chât. de Rouvre.* On voit à Bonvaux l'épit. de Eudes, *Sire de Demois*, Chevalier, & d'Alix ſa femme, Dame de Brecey, au XIVe. ſiécle.

Chevigny, au nord, de 30 f. MM. de la Sainte Chapelle Seigneurs.

La Rente Sans-Fond, dit *Censons* au IXe. siécle, à ¾ de l. à l'oueſt. Là ſort une ſource, dont les eaux belles & abondantes coulent à Saulon-la-Rue & Saulon-la-Chapelle, traverſent un autre ruiſſeau ſous un aqueduc, auquel aboutit une levée faite par les Ducs de la 1ere. race, ſous Arnaud, Ab. de Ciſt. en 1212, vont à Noiron, forment 3 étangs. Cette fontaine croît dans la ſéchereſſe, dit M. de la Mare dans ſes Mém. mſſ. (*V. Saulon-la-Chapelle & Layer comme Annexes*).

Le finage de Fenay produit du froment en partie, du méteil & menus grains : à deux lieues de Dijon.

Lat. 47, 13' 25" long. 2, 44' 6".

FIXEY ou *FISSEY*.

Ficeium, *Ficiacum*, Par. voc. St. Antoine; Patr. de MM. de St. Ben. Sgrs. Cette Egliſe eſt anc. puiſque le Duc Richard lui donna un meix à Rouvre en 907. (*V. M. de Vergy*, *p. 27*). La Dame Goyla céde à St. Ben. en 902 des fonds à Fiſſey.

Ce Village, de 22 f. & de 70 Com. eſt ſitué au bas de la côte, toute couverte de vignes, à 200 pas de la gr. route de Dij. à Chalon. Le Fief de Trouhans en dépend; deux jolies maiſ. bourg. La fontaine de *Vaux*, entre deux montagnes, eſt ferrugineuſe;

peu de terres labourables : à 1 l. ½ de Dijon.
Lat. 47, 14' 23" long. 2, 38' 30".

FIXIN ou FISSIN.

Fiſcius, *Fiſcinius*, *Fixinus*, Ann. de Brochon, en étoit autrefois l'Egliſe matrice. La Bulle d'Alexandre III, qui confirme la donation qu'en fit Gautier, Evêque de Langres, à l'Ab. de St. Et. en 1172, qualifie Brochon de Chap. Une partie des dîmes fut accordée à Beze par le Duc Amalgaire, Fondat. au VIIe. ſiécle; ce qui fut confirmé par Louis le Débonnaire en 830.

Le Chap. de Langres Sg^r^. Cette Terre lui fut donnée par le même Emp. en 836, à la priere de l'Evêque Alberic.

40 f. 200 Com. On y recueille peu de grains; tout le côteau eſt en vignes, qui donnent du vin au deſſus du commun; env. 400 arpens de brouſſailles en communaux. Les métairies de la *Fortelle*, la *Grange-Virey*, la *Baraque* de Fiſſey ſur la gr. route, en dépendent. A l'oueſt, carriere de faux porphyre qui ſouffre le poli. Le S^r^. Taiſand prétend, dans ſon Mém. imprimé en 1769, qu'elle mérite la préférence ſur toutes celles de la Province, & même du Royaume; on l'emploie aux Autels, retables, marches, pilaſtres & cheminées.

La fontaine *Chaulois* paſſe pour minérale & bonne pour les obſtructions. Meſure de

St. Jean-de-Lône pour le vin : à une lieue & demie de Dijon.

Lat. 47, 13' 48" long. 2, 38' 31".

FLACEY.

Flaciacum, *Flaceium*, Par. voc. S. Maurice, Patr. de MM. de St. Ben. Sgrs. & Décimat. Hugues Chevalier donne à Beze, pour la ſépulture de ſa femme, un meix, *in Vico Flaciaco* en 1010. (*Chr. Bez. p. 546*). Le Village, peu éloigné de la route de Dij. à Langres, ſitué en grande partie ſur une hauteur, partie dans un bas, eſt d'env. 25 f. Il eſt arroſé par un ruiſſeau appellé *Flaciere*, formé par une belle fontaine, dont la ſource fait aller un moulin & ſe jette dans la Norges au bas de St. Julien-du-Val; belle maiſon avec domaine à M. Thomas de la Veſvre.

Flacey, entouré de bois de 4 côtés, a quelques vignes; il eſt ſitué entre Spoy, Marcenay-le-Bois, Clenay & Pichanges : à trois lieues de Dijon.

Lat. 47, 22' 24" long. 24, 8' 28".

FLAVIGNEROT.

Flaviniacum, autref. Cure en 1178, ſous le voc. St. Jean, maintenant de St. Vincent, Ann. de Corcelles-au-Mont, Dioc. de Chalon, Doy. d'Arc-ſur-Tille, Patr. du Prieur de St. Vivant : les Moines ont joui de la moitié de la dîme depuis 1289, juſqu'au

XVIIe.siéc. qu'ils l'ont abandonnée au Desservant; elle ne montoit en 1739 qu'à 180 liv.

Flavignerot fut donné à St. Ben. avec Corcelles par Gontran en 581. Jacques de Chasans, Chev. reprend de Fief en 1372 de la forte Maison de Flavignerot. Jeanne de Blaisy, femme de Geoffroy du Mex, Ecuyer, donna à MM. de la Ste. Chapelle sa Terre de Flav. pour une Messe quotidienne en 1382, comme on le lit sur sa tombe. Ils la vendirent en 1436 à J. de Noiden, d'où elle passa en 1507 à Louis de Mazile, & en 1514 à Pierre Sayve, Maire de Dij. dont on voit les armoiries à l'Eglise. Le Sgr. actuel est M. Perret, Maître aux Comptes. Cette Terre releve de la Sainte Chapelle.

Le Village, situé entre deux montagnes couvertes de bois, a un sol peu fertile & fort froid. La Rente de la Motte, nouvellement bâtie dans l'emplacement de la Rente du moulin à vent, en dépend : à 2 l. ouest de Dij.

Lat. 47, 16' 20" long. 2, 35' 11".

FLEUREY-SUR-OUCHE.

Floriacum, *Flureium*, Par. voc. S. Jean-Bapt. Doy. de Sombernon, Patr. du Prieur Commandataire de St. Marcel-les-Chalon, Sgr. & Décimateur.

Le Roi Gontran donna en 586 Fleurey & ses dépendances, à l'Ab. de St. Marcel, qui y établit un Prieuré. On ne sait en quel

temps

temps précisément; il étoit du nombre des Bénéf. de l'Ab. de Clugny, à laquelle Louis VI donna en 1119 des Lettres de sauvegarde, confirmées par Philippe de Valois en 1339. (*Voy. Ordonn. du Louvre* in-fol. *tom. 3, pag. 546*).

La Duchesse Agnès, qui bâtit l'Egl. Par. céda au Prieur tout ce qu'elle possédoit à Fleurey, à condition d'une Messe quotidienne réduite à deux Messes par semaine. Il y avoit encore des Religieux en 1318, temps auquel le Duc permit au Prieur d'établir un marché tous les Jeudis & 4 foires par an, en lui payant pour droits 60 florins, réduits à 42 en 1415, à cause de la mortalité en cette *Ville*, & des grands & excessifs dommages qui lui ont été faits par les Gens d'armes & les Compagnies qui se sont tenus au Pays. Le Curé fait trois processions dans l'Egl. Priorale; le Prieur lui doit à dîner, à ses Clercs & Chantres; & le jour de St.Marcel, il y ajoute une *cymaise de vin d'honneur*.

Fleurey étoit anciennn. un endroit considérable; il étoit encore fermé de murs, avec 4 portes, au XVIe. siéc. Comme il avoit pris le parti du Roi, il fut forcé & pillé par Guignonville, Capitaine des Soldats ligueurs du Duc de Nemours, qui enleverent les vases sacrés & les ornemens de l'Eglise en Sept. 1589. Mais peu de temps après, Mon-

tigny, Gouverneur de Dij. pour la Ligue, fut battu à Fleurey, bleſſé & pris par Saint-Mathieu, Capit. du Château de Montcenis.

C'eſt dans la plaine (1) que ſe donna en 500 la grande bataille qui a retenu le nom de *Fleruey*, entre Gondebaud & Clovis: celui-ci y défit le Roi Bourguignon, trahi par ſon frere Godegeſile. (*Voy. le 1er. vol. p. 64*). Sirivat, courtiſan du Roi Thierry, avoit à Fleurey une maiſon où il fut aſſaſſiné en 534 par Siagre, neveu de St. Deſiré, IXe. Ev. de Verdun. Le Duc Robert Ier. y mourut en 1073. Après les ravages des Hongres, *la Terre de Florey-ſur-Oiche*, dit St. Julien de Baleure, pag. 453, *fut ſaiſie par pluſieurs, qui, à l'envi, en prindrent chacun ſa pièce*; mais tout fut reſtitué à Saint Marcel par le Duc Hugues Ier. en 1075. Ce Prince, qui en aimoit le ſéjour, affranchit les Habitans en 1104 des ſervitudes & taxes impoſées par ſon pere. Le Duc Eudes céda en 1226 la garde de Fleurey, *gardam Fleureii*, à Hugues de Vergy. On voit en 1148 un Vernaire, fils du Maire de Fleurey. Le Duc Hugues, par ſon codicille de 1315, laiſſe à Martin de Fleurey,

(1) L'endroit où ſe donna la bataille doit être placé entre Velars & Fleurey, en tirant au nord du côté de Lantenay. Dans un endroit défriché en 1765, on a trouvé des oſſemens d'hommes, de chevaux, des crânes & de vieilles armes.

ſon Phyſicien (Médecin) *pour ſes poines, labours & viſites, 50 liv. dijonnoiſes.* (D. Pl. tom. 2, pag. 157).

Ce Village, dont une partie ſe nomme la *Velle*, & l'autre la *Velotte*, d'env. 140 feux, eſt remarq. par ſa ſituation dans un vallon borné par 2 chaînes de mont. au ſud & au nord; il eſt partagé par l'Ouche & à 100 pas de la gr. route; le ſéjour en eſt agréable. On y voit pluſ. maiſ. de campagne, embellies par des jardins délicieux; ceux de MM. de la Fontenelle & Virely, ſur-tout ceux de M. Mollerat, plantés par feu M. Bouhin, méritent le coup d'œil des curieux.

Le terrein ſec & pierreux ne produiſoit que du ſeigle & menus grains, & depuis 4 ans on ſeme du froment qui vient très-bien; bons prés arroſés par l'Ouche; pet. canton de vignes; le finage a près de 5 l. de tour; il renferme le moulin de *Morqueil*, ancien. Marceuil, à $\frac{1}{4}$ de l. à l'oueſt; la rente de *Colonge* à $\frac{1}{2}$ l. au ſud; celle de la *Colombiere*, près de laquelle ſont de belles fontaines; des tuyaux de plomb découverts vers 1740, font conjecturer qu'on en conduiſoit les eaux au Prieuré; les maiſ. & la Chap. en deçà le Pont-de-Pany, dépendent de la Par. ainſi qu'Ancey, ſon Annexe. (*V. Ancey ci-devant*). A 3 l. de Dij. 2 de Sombernon.

Lat. 47, 18' 35" long. 2, 31' 26".

FONCEGRIVE.

Tire son nom d'une belle fontaine qui nourrit la Venelle, & des *grives* qui viennent s'y abreuver. Ann. de Selongey, voc. St. Remi, Sgr. M. de Paulmi. Il y avoit 4 Sgrs. en 1393. Les Sires de Grancey réunirent ces portions. Bois de grande étendue, contigus à ceux de Grancey, qu'on traverse pour aller à Châtillon par la montagne.

Ce Vil. situé sur un côteau, au bas duquel coule la Venelle, est d'env. 40 f. Les Hab. s'obligerent à prendre du sel au grenier de Saulx-le-Duc en 1427. Le terroir assez sec produit du méteil & menus grains; Subd. d'Iss. à 2 l. $\frac{1}{2}$ Contr. de Selongey à $\frac{3}{4}$ de l. 6 $\frac{1}{2}$ de Dijon.

Lat. 47, 37' 58" long. 2, 48' 13".

FONTAINE-LES-DIJON.

Fontanæ, Par. voc. St. Martin, à la coll. de l'Ev. Ce n'étoit anciennement qu'une Chap. dédiée à St. Ambrosinien, dépend. de l'Egl. Par. de St.-Martin-des-Champs, comme il paroît par des titres de 1120, 1134, 1245, 1451, rapportés dans l'Hist. de l'Egl. de St. Et. Betto, Ev. de Langres, donna cette Egl. de St. Martin & les dîmes en 801 à l'Ab. de St. Et. Dans un acte de 934, elle est appellée *Abbatiola Sancti Martini*. Fontaine, dont on croit que la Chap. fut fondée

par la B. Alethe, mere de Saint Bernard, paroît avoir été érigée en Cure en 1451.

Ce Village situé sur une éminence, d'env. 70 f. en avoit 44 en 1389. Prieuré de Feuillans, bâti sur l'emplacement du château de Tesselin le Roux, pere de Saint Bernard, acquis de Joachim Damas, Sgr. du Rousset & de Fontaine, en 1614. Louis XIII s'en déclara le Fondateur, & accorda 1000 liv. de pension avec les priviléges de Maison Royale. Le 6 Janv. 1614, Royer de Bellegarde en posa la 1re. pierre au nom de la Reine Anne d'Autriche. Le peuple des environs y accoure chaque année pendant l'Oct. de St. Bernard, & satisfait sa dévotion en l'invoquant dans la chambre où il est né en 1091. (*V. son Eloge, tom. 1er.*). C'est encore la Patrie de P. Brecard, créé Cardinal en 1119 par Calixte II, sous le titre de St. Marcel, Légat en France, qui excommunia Pons, Abbé de Cluny, mort vers 1140.

Fontaine a eu des Sgrs. distingués de la maison de Saulx, inhumés à Bonvaux; leurs tombeaux sont gravés dans *Dom Plancher*, *tom. 2*, *pag. 1431*. Cette Terre passa à cette maison par le mariage de *Belote de Fontaine*, niéce de St. Bernard, avec Guile. de Saulx, à la fin du XIIe. siécle; ce qui forma la 1re. branche de la maif. de Saulx, dite de *Fontaine*, qui finit par Nic. de Saulx-Fontaine, épouse de Guille. de Marey, Sgr. de Gippi

en Nivernois : elle mourut en 1429, laissant des enfans.

Bernard de Morey, par dévotion à Saint Bernard, donne à Cisteaux la 4e. partie du *Chastel & forte Maison* de Font. en 1462. Une reprise de Fief de Richard, Sgr. de Font. fait mention de la *Forteresse* de ce lieu en 1366. Il est parlé de la *petite Forteresse* de Font. où il y avoit 37 f. abonnés, dans un titre de 1393.

Au bas du Village, pillé deux fois pendant la Ligue, Chap. St. Denis, sans fondation. Le côteau forme un vignoble considérable, qui donne d'assez bon vin ; les Crays de Pouilly sont renommés : jolies maisons bourg, les jardins de M. Seguin ont été tracés par le célèbre le Nôtre.

A l'est, beau château & parc de Pouilly, *Poliacum*, à M. Bouhier, Marquis de Lantenay ; a appartenu aux *le Riche*, Vicomtes de Dij. Un de leurs descendans le vendit en 1253 ; une portion de la dîme fut en même temps inféodée au Duc Hugues IV. Ce Fief, fort ancien, qui avoit une tour au XVe. siéc, releve de Magny-sur-Tille depuis plus de 500 ans ; il a été possédé par J. de Biais en 1336, par N. de St. Belin 1499, par Thomas de Plaines à moitié en 1505. Marguerite de Cirey porta en dot la *Maison-Forte de Pouilly* à J. Bouhier son mari ; leur petit-fils, Benoît Bouhier, réunit le tout en 1655.

Dès 922 on voit des vignes à Pouilly,

Polliaco in Comitatu Oscarensi : A une demi-lieue de Dijon.

Lat. 47, 20' 41" long. 2, 41' 16".

FONTAINE-FRANÇOISE, Bourg.

Fons-Gallicus, *Fonti-Gallicum*, Bourg du Dioc. de Langres, Doy. de Grancey, voc. St. Sulpice, Patr. de l'Ab. de Flavigny. Les Bénéd. qui y avoient un anc. Prieuré, ont desservi l'Eglise jusqu'en 1611. On y voit l'épit. de Philiberte de Vergy, fille de Henri de Vergy, *Sénéchaux* de Bourg^{e}. 1318.

Cette Terre a été long-temps dans la Maison de Vergy : Jean & Jacques de Vergy freres partagerent cette Seig^{e}. en 1371. Jac. vendit la rue Berthaut & le four comme franc-aleu, 300 francs d'or à Henri de Longvy en 1379 : d'où cette Terre passa à la Maison de Longvy. Olivier de Longvy, Chambellan de Philippe le Bon, en étoit Sg^{r}. en 1433. Elle entra dans celle de Chabot par le mariage de Françoise de Longvy avec Philibert Chabot, Amiral de France. C'est auj. M. de St. Julien, Receveur Général du Clergé, qui en est Sg^{r}. Le château, bâti depuis env. 22 ans, annonce la magnificence du Sg^{r}. les appartemens, la terrasse, les jardins, le parc, tout respire le goût, l'élégance & la noblesse.

Ce Bourg, situé en plaine, a 250 f. Il fut assiégé par le S^{r}. de Mirebel en 1373 ; mais

il eut ordre de ne méfaire, ni lui, ni ses gens, aux Pays du Duc. Les Habitans jouissoient autrefois de gr. priviléges, & en ont conservé plusieurs. Philippe le Bon leur accorda celui de n'être sujets à aucune gabelle, ni impositions sur leurs denrées, de négocier par-tout sans payer aucuns subsides. Ces priviléges furent confirmés par Let. pat. en 1458, maintenus par Arrêt du Conseil & du Parl. de Dijon en 1613, par Let. pat. de Louis XV en 1716 & 1755.

Un titre de la Ch. des Compt. porte qu'en 1430, un J. Bonvalin, Laboureur, mourut à Font. Fr. à l'âge de 120 ans.

Mairie pour les affaires écon. Bur. de Contr. 4 foires par an : terres à froment; mines de fer abondantes & de la meilleure qualité. La Vingeanne arrose la prairie, des fontaines abondantes forment une belle nappe d'eau au bas du château, ensuite un vaste étang, dont les eaux font aller un fourneau.

Le Fief Bertaut, Chaume, la Métairie de la Borde sont de la Par. Fontenelle; son Ann. est en Comté. A $\frac{1}{4}$ de l. de Font. A l'est est le pré *Morot*, où se donna la bataille que gagna Henri IV à la tête de 500 chevaux, contre 15000 hom. qu'il mit en fuite, le 5 Juin 1595. Il y courut de grands dangers; c'est delà qu'il écrivit à sa sœur : *Ventre saint gris, vous avez pensé être mon héritiere.* Le Roi

voyant fuir un de ſes eſcadrons, dit à Roquelaure de courir après : *Vous m'excuſerez, Sire*, répondit-il, *on croiroit que je fuirois comme eux ; je combattrai à vos côtés ; l'action va être chaude, & ſi ſerai bien aiſe d'écrire à ma belle amie que j'y étois*. . . . . . La veille de l'action, le Roi écrivit un billet à Guillaume de Hautemer de Fervaque, Sgr. de Grancey : *Fervaque à cheval, l'ennemi approche, j'ai beſoin de ton bras ; je ſuis Henri.* P. Mathieu rapporte que le Roi à cette action, prenant par le bras le Marq. de Mirebeau (Jacques Chabot), lui dit : *Marche-là, Mirebeau ;* qu'il vola, terraſſa, ou mit en fuite tout ce qu'il rencontra. Ce combat porta le dernier coup à la Ligue, & força Mayenne & ſon frere, le Duc de Nemours, à recourir à la clémence du Prince. Les Elus, en faiſant réparer le pont, y ont fait graver ces mots : *Hìc Henricus Magnus debellavit hoſtes.*

A ½ l. à l'eſt on trouve les veſtiges d'une voie Rom. de Langres à Auxone. La colonne mil. découverte en 1703 près de Saquenay, gravée dans les Antiq. de Dij. par M. Legouz, p. 167, fait préſumer qu'elle fut faite ſous l'Emp. Claude. M. de St. Julien a fait réparer la partie de ce chemin, qui paſſe ſur ſes terres. Fontaine eſt la patrie du P. Fourcaut, Minime, habile pour empailler les oiſeaux, mort en 1775 : Subd. d'Iſſ. à 3 l. 6 de Dij. 1 ½ de Beze, 3 de Gray.

Lat. 47, 32' 39" long. 3, 1' 26".

FOUVENS-LA-VILLE OU *LE BAS.*

Fonsvenna, *Fonventis*, Par. Dioc. de Lang. Doy. de Fouvens-le-Châtel en Champagne, voc. St. Martin, à la col. de l'Ev. de Lang. autrefois de l'Abbaye de Beze.

Ce Village de cent feux, dans un fond, est une dépendance de la Baronnie de Fouvens-le-Châtel, dont M. le Marquis de la Tour-du-Pin, Command. en Bourg^e. est Sg^r. du chef de M^de. sa mere, fille unique de M. de Choiseul, Marquis de Lanques.

Au nord, source qui forme une petite riviere, grossie par une autre dite *Champ-Haut.* Elle fait aller, dans l'espace d'une lieue, cinq moulins, un fourneau & une forge.

Les eaux de cette source se troublent lorsqu'on lave les mines de fer à Salincourt, Village de Fr. Comté, à 1 l. au revers de la mont. Terres à froment, prairie, carriere de belle pierre qui se polit.

Fief de Dialosse de 4 f. donné aux Hospitaliers du St. Esprit de Dij. par Gerard, Chev. Sg^r. d'Achey en 1215, avec Chapelle de St. Eloy, réparée en 1756. Le Parl. de Dijon prit ce Fief sous sa *sauve-garde* par Arrêt de 1536. Grange d'Auvillars : A 3 l. de Fays-Billot & de la Subd. Prochain Bur. de la Poste, à 10 l. de Dij. 7 de Langres.

Lat. 47, 41' 30" long. 2, 19' 32".

GEMEAUX, anc. JUMEAUX, Bourg.

Gemelli, *de Gemellis*, ſans doute à cauſe des reliques des *Freres jumeaux*, Martyrs de Langres, qu'on y révere : Par. Doy. d'Iſſ. voc. de la Vierge (15 Août), à la col. de l'Ev. de Dij. Joſſerand, Ev. de Langres, en accorda le Patr. à l'Ab. de St. Et. en 1120. Le Curé y ayant ſuccédé aux Chan.Rég. a le titre de Prieur. Charles de Poitiers, Ev. de Langres, conſacra cette Egl. le 3e. Dimanche d'Oct. 1429, & plaça deſſous l'Autel des reliques qu'on a trouvées dans une petite boîte de plomb, en 1766 : la nef paroît très-ancienne, & peut être du xe. ſiécle.

L'Autel, qui eſt très-propre, le même qui étoit au Collége de Dij. en la ſalle de Théologie, a été placé le 17 Mars 1769 : dans la Chapelle ſeigneuriale, monument de Magdeleine Begon, morte en 1761, épouſe de Méſſire Jean-Claude Loppin.

Chapelle St. Michel au milieu des vignes, unie à la collation de Grancey.

Ancien. Léproſerie au nord entre les vignes, dont le canton s'appelle encore *la Laidros*, ou Maladiere ; il n'y a plus qu'une Croix ſur l'emplacement. Il ſe fait tous les mois, le 3e. Dimanche, une *aumône*, des libéralités du Seigr. & des bons Paroiſſiens, pour les malades.

Ce Bourg fort anc. eſt qualifié de *Ville de*

Gemelx & *Gemeaux* dans les titres des XII & XIIIe. ſiécles, de *Châtellenie* & de *Baronnie* dans le XVIe. ſiécle.

Cette Terre a été poſſédée par la maiſon de Grancey depuis 1281 juſqu'en 1475 ; par Georges de la Tremouille, 1479; par J. de Boiſſey, Chambellan du Roi, en 1507; par Marc de la Baume, Comte de Montrevel, en 1520; par J. le Marlet, 1530; par Joach. de la Baume, 1534; depuis par Antoine & Joach. de Vienne; Jacques Chabot, 1613 ; Jean & Jacq. Mochot; J. Cl. Loppin, Conſ^r^. au Parl., en 1711; enfin, M. Charles Loppin, anc. Avoc. Gén. au Parl. Sg^r^. act.

On voit proche l'Egl. les reſtes d'un vieux chât. fort; auſſi eſt-il dit que la Châtellenie eſt aſſiſe au Bourg de Gemeaux, lieu dit le *fort pays de Bourgoigne*. Le Duc Robert II permit en 1305 à Guil^e^. de Grancey, Sg^r^. de Gem. d'y avoir une fortereſſe.

Pendant les guerres, il étoit gardé par les Habitans & les Sg^rs^. avoient droit d'en nommer les Officiers : droit confirmé par Arrêt en 1588. Simon de Martinecourt en étoit Capit^e^. en 1576. Henri IV le fit Maréchal des Logis en la Cornette-Blanche en 1595, après le combat de Fontaine-Françoiſe, où il fut bleſſé. Honoré de Martinecourt l'étoit en 1651. Ils deſcendoient de Cl. de Martinecourt, Bailli d'Amont, en 1400. Les anc. familles ſont les Renaudot & les Corneaux,

établis à Gem. en 1290; les Juret, Clercs, Cireſſe, Gauthier, &c.

Cette forteresse fut priſe & en partie démolie en 1433, lors de la guerre des Vergy contre Guill^e^. de Chateauvilain, Seig^r^. de Grancey & de Gem. Les Ecorcheurs, au nombre de 700, s'étoient cantonnés à Gem. & Pichanges, & ravageoient le pays en 1437. Le Duc fit aſſembler la Nobleſſe de 3 Bailliages pour les chaſſer.

Le nouv. chât. dans une ſituation agréable, eſt bâti à la moderne avec beauc. de goût, & les jardins en ſont bien diſtribués. Chap. de la Vierge à la nomin. du Sg^r^. Le jeudi 18 Mai 1564, Charles IX coucha en ce Bourg; il avoit dîné à Til-Châtel.

Gemeaux eſt ſitué au bas d'une éminence ſur un terrein aſſez inégal, à 100 pas de la route de Dij. à Langres. Cette route eſt faite ſur la levée des Rom. dont on voit encore quelques veſtiges dans les endroits où la nouvelle a ceſſé de prendre le même alignement que l'anc. L'air y eſt fort ſain; belle fontaine qui ſort de la roche : on deſcend dix à douze degrés pour puiſer l'eau. 240 f. 750 Com. Les halles grandes & bien bâties; marché le Mardi & le Vendredi; une foire par an : Bureau de Contrôle.

Le finage a près de 4 l. de circonférence; à $\frac{1}{4}$ de l. au nord eſt une abondante fontaine qui fait aller le moulin de *Venarde*. Le pont

de *Geux*, appellé en 1160 *plancha de Gurs*; étoit près de la voie Romaine.

Le Fief dit le *pré Duclos* à M. de Tavannes ; celui appellé *le Clos*, à M. Berbis de Longecourt.

Le Fief *Humbert*, érigé en 1628 par Cath. Chabot, D^e^. de Gemeaux, veuve du Duc de Bellegarde, réuni à la Seigneurie en 1776.

Celui de la *rue Basse*.... à M. Danthès, Sg^r^. de Ville-Comte. A la Terre de Gem. est réunie, depuis 1690, la Terre de Preigny, à une demi-lieue. Il n'y a plus de Village, mais seulement une mét. consid. qui portoit autrefois le nom du *Tronchois*, & depuis celui de *Neumaison*. Cette mét. au Sg^r^. fait le chef-lieu de la Terre de Preigny. Les Chan. de Grancey possédent dans ce territoire plusieurs fonds qui portent le nom de *Gaignage de Preigny*, dont la haute-Just. est au Sg^r^. L'affranchissement de Gem. paroît être de 1400.

Entre Lux & Til-Châtel, sur le finage de Gem. étoit un hospice aux Templiers, détruit ; leurs biens ont servi à la dotation de l'Hôpital de Til-Châtel, & d'un membre ou petite Commanderie de Malthe, dépend. du Grand Prieuré de Champ. appellée *Fontenotte*, Par. de Til-Châtel.

Le terroir produit du froment, de bons fruits, du vin commun, parmi lequel on distingue celui des *Violettes* & des *Aiteroles* : peu de prés ; les bois au Sg^r^.

On trouve en quelques endroits du fin. de la mine de fer, l'énula campana, la véronique, la centaurée, l'eufraise : il est parlé des carrieres de Gem. dans une charte de Manassès, Ev. de Langres, vers 1158, *perreriis apud Gemellos* (Egl. St. Et. p. 121, pr.). On en tire des blocs considérables. Les escaliers de plus. chât. & de quelques Hôtels à Dijon en sont construits.

La borne qui fait la séparation de la Bourg^e. & de la Champ^e. est à un demi-quart de l. de Gem. au nord, au coin du bois de la Charme.

Henri de Martinecourt a le 1er. apporté dans le pays en 1675, la *navette d'Allemag^e.* qui se seme au printemps, & qui produit beauc. Gren. à sel, Subd. d'Iss. proch. Bur. de la poste & à 1 l. 4 pet. de Dij. 1 de Til-Châtel.

Lat. 47, 29' 29" long. 2, 47' 34".

GENLIS ou *JANLY*, anciennement *GENLEY*, *JANLEY* & *JANLE*.

Genleium, *Genlaium*, Par. Dioc. de Chal. Doy. d'Arc-sur-Tille, voc. St. Martin, Patr. du Prieuré de St.-Vivant, auquel la dîme en fut accordée par Maurice de Genlis, Chevalier, en 1197, avec approbation de Robert, Evêque de Chalon, & du Duc de Bourg^e. En l'Egl. 2 Chap. de St. Claude & St. Antoine, fondées par MM. Valon, à la nomin. du Sg^r. Dans le chœur,

on lit les épith. de Jehan de Prenieres, en 1458, de Pierre de Priſſey, Ecuyer, en 1460; dans la Chap. de St. Antoine, celle de J. Valon, le plus anc. Chan. de la St^{e}. Chap. en 1652 : c'étoit un Prêtre très-édifiant.

Cette Terre relevant du Marquiſat de Mirebeau, a été poſſ. par des Sg^{rs}. du nom de Genlis : on voit Theodoric de Genlis en 1147, & ſon fils Guy : elle paſſa à P. de Mailli en 1289, qui la donna à Richard de Montmoret, Bailli de Dij. elle étoit alors qualifiée de *maiſon forte de Genley*; à J. de Tenare en 1386; à Cl. Faulquier en 1562; à Fr. de Nagu, Marq. de Varenne, en 1630; à Nic. Valon en 1680. M. Fyot, Marq. de Mimeure, anc. Conſ^{r}. au Parl. ſon petit-fils, en eſt Sg^{r}. en toute Juſtice. Beau chât. à la moderne, orné de jardins très-agréables. Athée & Magny près d'Auxone relevent de Genlis.

Ce Village, de 80 f. & 400 com. compris *Uchey* qui en dépend, eſt en plaine ſur la route de Dij. à Beſançon; la Tille y paſſe, l'inonde ſouvent; marché le jeudi & 4 foires par an. Il eſt parlé de la prairie de *Lampone* en 602 (*Chr. St. Ben. p. 376*), & en 990 (*Per. pag. 128*).

Patrie de J. & Philib. de *Genley*, Doyens de Chalon, en 1372 & 1474. J. de Janley étoit Conſ^{r}. au Parl. en 1484. Le traité fait à Luxeul entre le Duc de Bourg^{e}. & Leopold, Duc

Duc d'Autriche, fut ratifié à Janly le 14 Septembre 1387.

Terroir sablonneux, mais fertile; bonne prairie; passage de la poste & du carrosse de Dijon en Comté : à 3 l. de Dijon, 5 d'Auxone.

Lat. 47, 14' 16" long. 2, 53' 22".

GEVREY.

Gibriacum, *Giureium*, *Gyvræium-Montanum*, Par. voc. St. Aignan : Patr. du Chap^e. de Langres. L'Egl. autr. desservie par 7 Mépartistes, dont le 1er. prenoit la qualité de *Doyen*, ne l'est plus que par le Curé & un Chap. nommé par les Habit. Chap. de N. D. dite la *Blanche*, fondée en 1363 par N. de Dongon, à la nomination des héritiers, & à leur défaut, à celle du Curé.

A 300 pas du Vil. au sud entre les vignes, Chap. de N. D. de Beze, élevée par les Relig. de cette Ab. en 1155; elle est sans Titul^e. à côté anc. Hermitage.

Ce beau Village est anc. On a remarqué dans les *Pagi*, 1er. vol. qu'il est placé par plus. chartes dans le *Beaunois*, par d'autres dans l'*Oscheret*, & dans le *Dijonnois*. Le Duc Amalgaire, Fondateur de l'Abbaye de Beze, l'enrichit de plus. fonds à Chenove & à Gevrey. Voilà l'origine du fameux *clos de Beze*, défriché par les Moines. L'Abbé Hugues le vendit au Chap^e. de Langres pour

600 liv. Estevenans en 1219; il a depuis été acensé à différens Particuliers. Richard, Duc Bénéfic. de Bourg^e. remit en 895 à l'Ab. de St. Ben. des biens à Gevrey; c'est le fond de la maif. dite l'*Aumônerie* aux Bénédictins, au sud-ouest.

Gevrey, avant les guerres civiles & la contagion de 1626, étoit un Bourg de plus de 350 f. On n'en compte plus que 240 & 800 com. Hôpital fondé pour 4 ou 5 lits, dont il ne reste plus que la Chap. St. Antoine : les revenus en ont été unis au grand Hôpital de Dijon.

L'Ab. de Cluni en est Sg^r. La moitié de cette Terre fut donnée à cette Ab. par Hugues de Chalon, Ev. d'Auxerre, en 1019; le reste par Hugues de Vergy en 1187, & par le Duc Eudes en 1209, avec *la maison de Veaune* (Vône), s'en réservant la garde & le gîte.

Le chât. fut bâti par Yves de Poisey, Ab. de Cluni, en 1257, & achevé par Yves de Chasans, son neveu & successeur, mort en 1289. Il avoit 4 tours; celle appellée *Mierlin*, tomba en 1578; le reste est en ruine. Des Let. pat. de Charles V, en 1364, portent que Gevrey en mont^e. & Monthelye ressortiront au Baill^e. de Mâcon, à la priere des Clunistes. (*Voy. Ordon. du Louvre, tom. 4, pag. 450*).

Gevrey est divisé en 3 parties : *la rue haute*,

où est le chât. l'Egl. & la font. La *rue basse*, où il n'y a qu'un large puits ; & les *Barraques* de 16 à 17 mais. neuves. Le Fondateur de cette partie est Cl. Delmace, Pâtissier, qui le 1er. établit sur le gr. chemin une loge ou maisonnette pour recevoir les passans : il y est mort en 1768.

La *Léproserie* ou Maladiere étoit aux Barraques à la mais. *Fistet*, où l'on a trouvé, en creusant la cave, une pierre sculptée, avec fig. reste d'un tomb. rom. d'un *Emeluncus*, Ouvrier en fer ; fig. que le peuple prenoit pour un St. Eloy.

A 200 pas delà, dans un clos de vigne formé par M. Joly, on a déterré en 1772 17 anc. tomb. fig. de pierre blanche, avec des ossemens réduits en poussiere à l'air, sans méd. ni inscription. A 100 pas des Barraques étoit un moulin à vent, détruit il y a cent ans. Près delà étoit le cimetiere des Juifs ; ceux qui passent, vont encore faire leurs prieres sur ce terrein. Poste royale.

En 1539 on résolut de conduire l'eau de la fontaine dans la *rue basse* ; mais la misere arrêta ce projet : enfin, la disette d'eau, le danger fréquent des incendies, ont déterminé, en 1774, de tirer les eaux d'une petite fontaine sortant du fossé du Chât. qui donnera un pouce & demi d'eau en 3 diff. endroits, formera un lavoir & un abreuvoir ;

ce qui s'exécute aux frais des Hab. par M. Jul. Chapus de Volvic, très-intelligent dans cette partie, & ce qui a été fini en 1776.

Trois foires & un marché pour le grain le Mardi : Côte qui produit de bons vins. On distingue les climats de *Chambertin* & de *Beze*, tête des vins de Bourgogne. Les autres cantons renommés sont le *St. Jacques*, les *Mazy*, les *Tamisot*, la *Chapelle*. Le terrein de la plaine, sec & pierreux, ne produit que du méteil & un 12e. de froment ; ce qui suffit à peine pour la nourriture de la moitié des Hab. Plusieurs jolies mais. bourg. Celle de M. Mangin a une belle cuverie, composée de 40 cuves & de 2 pressoirs. Les anc. fam. sont les Mangin, Amiot, Joly, *&c.*

Les dépendances de Gevrey sont les *Barraques*, la Rente *Potel*, bâtie en 1764, la Rente *Sathenay*, reste des ruines d'un anc. Village qui subsistoit encore au 15e s. Le Duc Robert céde en 1282 la Just. sur Sath. en se réservant 20 liv. dij. au Prieur de Cluni, qui lui remet *la Ville de Gratour* en Charolois. Un Arrêt de 1462 déclare le Village de Sath. appartenir à l'Ab. de Cluni. On voit un Henri de Sath. Tabellion du Duc en 1393. Il n'y a plus que *l'étang du Roi*, dont M. de Perrigny est Seigneur. Les Hab. de Gev. ont droit d'y abreuver leur nombreux bétail ; la levée de cet étang est un ouvrage rom. La gr. voie militaire de Chalon à Langres y paf-

soit. La Rente *Potel*, Par. de Fixin, est de la Just. de Gev. La mét. de l'Epois, autr. *Epais*, & Velle-St.-Philibert, paient taille à Gev.

Ce Vil. est la patrie de J. Vion, 40e. Ab. de Cisteaux en 1445, mort en 1458; de Germain de Gevrey, Ecuyer, Garde de l'Artillerie du Duc en 1336; d'Othenin de Gevrey, Trésorier de Eudes IV en 1343: pinte de Monsaugeon: à 2 l. & poste & demie de Dij. 2 de Nuys, entre Morey & Brochon.

Lat. 47, 12' 40" long. 2, 38' 21".

HAUTE-VILLE OU *VELLE.*

Alta-Villa, Par. voc. St. Pierre, Patr. de l'Ab. de St. Seine. L'Ab. de St. Et. qui en avoit la présentation, acquit en 1234 de J. de Beire, tout ce qu'il y possédoit pour 760 liv. Estevenans; le clocher & partie de la Par. sont de la Baronnie de Vantoux; l'autre partie de la Just. de l'Ab. de Saint-Seine. Dans la partie haute il n'y a ni puits ni fontaine. Dans la partie basse est un grand puits qui déborde dans le temps des pluies, & qui souvent est à sec l'été. L'eau est froide comme la glace en été. On n'en peut boire que quelque temps après qu'elle a été tirée. L'Egl. anc. de la même bâtisse que celle de St. Vorle à Châtillon: les pierres sont posées de champ un peu obliquement, alternativement; aussi les Paysans disent que c'est l'ouvrage des Fées.

Ce Village a pris ſon nom de ſa ſituation ſur une montagne, env. 38 f. La mét. de *Champ-Moron*, *Campus-Moriæ*, appellée *Calmus-Retundus* dans un titre de 1178, avec Chapelle, en dépendent.

La *Mere-Folle* aſſignoit ſur ce lieu les revenus & les gages de ſes Officiers. Guill^e^. du Foſſé baille à titre de gagiers au Duc la Maiſon-Forte, Ville & appartenances de *Chammoron*, mouv. de ſon Fief, pour 600 liv. en 1313. Le Duc Hugues remet la grange & Fief de Cham. à Matthieu de Montmartin, Chevalier, en 1314. Philippe le Bon donne à Gillet Peraile, à vie ſeulement, ſa maiſon de Cham. & ſes dépendances pour 6 liv. payables au Châtel de Talant, 1431. Les Bénéd. de St. Ben. ſe retirent à Haute-V. pendant la peſte de 1585. Thibaut Moiſſon, Curé, a laiſſé ſes biens à la Fabrique, à la charge de donner, le jour de Pâques, aux Hab. & à ceux de Daix, une pinte de vin & un pain : ce qui s'exécute après matines.

Le terroir, ſec & pierreux, produit des raves qui ſont renommées ; le vin médiocre : à une lieue de Dijon.

Lat. 47, 21' 58" long. 2, 39' 36".

JANSIGNY.

Genſiniacum, Par. voc. St. Leger, à la col. de l'Ev. de Dij. Doy. de Mirebeau. Sg^r^. M. le Préſid. Legouz de St. Seine : Chât. bâti par

Nic. & Ant. Moriſot ; rebâti à la moderne par M. Legouz de Gerlans. Ce Vil. anc. dont il eſt parlé au VIIe. ſiéc. dans la Chron. de Bèze, eſt ſur la Vingeanne : 38 f. 140 com. un moulin. Au nord eſt un terre ou motte oblongue, qui marque un monument anc. à une demi-lieue de Talmay, 5 de Dij. 4 d'Auxone.

Iseure ou *Izeure*.

Yſorra, *Yſurra*, *Yſioricus*, *Iſtodunum*, *Iſizodunum*, Par. Dioc. de Chalon, Doy. d'Eſbarres, voc. St. Martin, Patr. de la Collégiale de Beaune. MM. de Ciſteaux, Sgrs. pour un 5e. & les Chartreux de Dij. qui y ont une jolie maiſon, pour le reſte. Tous les 5 ans les Officiers de la Juſt. de Ciſt. la font exercer ſur le tout par des jours extraordinaires, nommés *les grands Jours de Ciſt.* Terres à froment, auquel on donne la préférence dans les marchés ; moulin ſur un petit ruiſſeau qui vient de Noiron ; tuilerie à l'oueſt ; Rente de Tarſul au nord. On voit un Guy de *Iſorra*, témoin d'une charte de Guy de Vergy en 1179. Le Duc Hugues acquit de Guillemette d'*Hiſeure* tout ce qu'elle poſſédoit à Aizerey & Potangey, mouvant de ſon Fief en 1264. Guillaume d'Eſcutigny, Sgr. d'Iſeure, en 1366, par ſa femme Marie d'Iſeure. Il reprit de Fief de la *Maiſon-Forte* d'Iſeure. A 3 lieues de Dijon.

Lat. 9, 9' 40" long. 2, 28' 38".

Is-sur-Tille.

Cette petite Ville est appellée *Is*, *selon Trichastel*, en 1254 (*Per. p. 479*), & dans les anciens titres des VII, VIII & XIIe. siéc. *Hicium*, *Icium*, *Hisium ad Tilam*, *Hocium*, *Izium*, *Iz Villa*. Waré, par son test. de 721, fait don à l'Ab. de Flavigny, entr'autres terres, de celle de Flacey & d'Is-sur-Tille, *Flexum & Hicium*. Hugues de Breteuil, Ev. de Langres, donne à St. Benigne l'Eglise St. Leger d'Iss. en 1038. C'est depuis ce temps que l'Ab. St. Ben. est Patr. du Bénéfice.

Iss. étoit desservie autrefois par un Curé, un Vic. & 5 Prêtres, qui avoient part aux fondations; il ne l'est plus auj. que par un Curé & un Vic. C'est un des 8 Doy. du Dioc. de Dij. L'Eglise tombant de vétusté, fut réparée à la fin du XVe. siéc. & consacrée en 1524 par l'Ev. Michel Boudet; la nef, écrasée en 1620 par la chûte de la tour du clocher, qui servoit à faire le guet, fut reconstruite les années suivantes.

Trois Chapelles en titre de Bénéfice: celle de St. Eloy, fondée vers 1320, par Guill^e. Chatelain, du Patr. de M. Legouz de Saint-Seine; celles de St. Jean & de St. Nicolas, de celui de l'Ab. de St. Ben. On célebre chaque année une Messe à la Par. le jour de St. Marc pour le Roi, fondée par un Duc de Bourgogne.

La Conf^e^. de St. Leger, Patr. du lieu, fut établie 1353 par l'Ev. Guil^e^. de Poitiers. Selon les actes de cette Association, chaque Confrere étoit tenu de lui léguer *sa meilleure robe, corset & chaperon, ou 40 s. pour la valeur.* La Chap. où s'assembloient les Confreres, est convertie en Grenier à Sel, établi en 1673.

L'Eglise a été ornée par les soins de Fr. Michel, Curé très-charitable, mort en 1754. J. Baillet, Présid. à Mortier, Sg^r^. d'Iss. y fut inhumé en 1665. P. Durant, Secrét. du Roi, en 1714. La grosse cloche fut faite en 1469 par des Fondeurs Lorrains.

On voit 2 anc. Sg^rs^. d'Iss. appellés Hugues de *Isio* en 1180 & 1279.

Duchêne (*dans son Hist. de Vergy, p. 135*) rend un Hugo de *Hisio*, qui en 1131 signa une charte de Hugues II, par Hugues d'*Hisi*, lieu inconnu, & qui n'est autre que notre Is-sur-Tille.

Il y avoit en 1185 une maison de Templiers; elle étoit située au Fauxbourg *de la Tour*, dans un lieu appellé encore la *Grange du Temple.*

Les Hab. vécurent en toute franchise & liberté jusqu'en 1322, qu'ils se mirent sous la protection de Philippe le Bel, pour se délivrer des vexations d'un Sg^r^. de Til-Châtel, qui avoit droit sur quelques *hommes* du lieu, & lui firent une redevance de 12 den. sur *chacun hôtel*, excepté *8 ménaiges qui sont*

de franc-aleu & ont toujours été. Ce Prince y établit un Tabellion royal ; les gens d'Iff. furent déclarés en 1373 exempts de guet & de garde au Chât. de Saulx. Cette Ville ayant paffée aux Ducs de Bourgogne de la feconde Race, les Habitans furent maintenus dans leurs droits, biens & propriétés, bois communaux, *&c.* par un traité de 1478, confirmé par Arrêt contradictoire du Confeil en 1675. François Ier. par Let. pat. de 1517, déclare leurs biens & ceux de la Fabrique exempts de tous droits d'amortiffement.

Anc^t^. 3 Seign^es^. partic. 1°. Celle de *Til-Châtel*, poffédée depuis 1257 à 1602, par les Barons de Til-Châtel : ils avoient, felon un titre de 1373, 12 *magnies d'hommes* taillables à volonté. Gauthier de Beaufremont, Sire de Til-Châtel, obtint en 1414 des Lettres du Duc Jean, pour élever des fourches patib. afin d'y pendre une truie malfaifante, que fes Officiers détenoient en prifon depuis cinq ans.

2°. Celle de *Loches*, de Guy de Gemeaux paffa à Henriette fa fille, femme de Robert de Corbeton, qui la vendit en 1438 à Jacques de Venieres, Sg^r^. de *Loches*, d'où elle eut le nom de *Loches.* Les Lénoncour en ont joui jufqu'en 1597.

3°. Celle de *Gratedos*, ainfi appellée de la Terre de Gratedos, poffédée par Cl. de Chauvirey, à qui Jeanne de Saulx la porta

en mariage en 1449. Ces trois Seigneuries ont été ſucceſſivement acquiſes par Claude Fremiot.

La Terre d'Iſſ. réunie à la Couronne par Louis XI en 1477, fut acquiſe du Domaine en 1541 par Olivier Lénoncour de Loches, & depuis en 1593 par Cl. Fremiot, Préſid. en la Chambre des Comptes, pour 2500 écus; ſa veuve la ſubſtitua à Jacques de Bretagne, Chev. d'Hon. en la Chambre des Comptes. Jacques-André de Bretagne, anc. Officier de Cavalerie, eſt Seigneur & Gouverneur de la Ville.

Les perſonnes qui ſe marient vont, le jour des noces, en cérémonie lui porter 5 ſ. pour *droit de bourgeoiſie;* ce qui ſe pratique depuis 1312.

La groſſe tour quarrée, reſte de l'ancien Château des Ducs, eſt un Fief qui a Juſtice ſous latte dans ſon enceinte; elle fut confirmée par Arrêt de 1556, à Jac. le Grand d'Aluze, & appartient auj. à M. Legouz de St. Seine, Préſid. à Mortier; elle eſt fameuſe par l'Ordonn. de François Ier. donnée en Octobre 1535, appellée l'*Ordonnance d'Ys*, concernant la police des priſons.

« Ce Prince (*dit Saint-Julien de Baleure,* » *pag. 18*) s'aimoit fort en ce Bourg, ſitué » en belle & plaiſante aſſiette, tant pour le » plaiſir de la chaſſe & de la volerie, qu'aux » commodités favoriſant ſon naturel. »

Cette place, autrefois fortifiée avec trois portes & pont-levis, composée de 5 à 600 feux, n'en a plus que 350 & 900 com. Elle a essuyé des révolutions qui ont causé sa décadence. En 1373 la Duchesse Marguerite manda aux Hab. de faire de bonnes fortifications autour de leur Eglise, contre les incursions des *grandes compagnies de Robeurs*. Le Duc Jean ordonna la même chose en 1408. Ce fut en 1418 le rendez-vous de la Noblesse assemblée pour la défense de la Province. Guillaume, Ev. de Langres, en conformité des Lettres de Philippe le Bon, de 1420, fit fortifier la Ville.

Ces sages précautions n'empêcherent pas qu'elle ne fut pillée en 1433, pendant la guerre du Sire de Château-Vilain, & en 1440 par les *Ecorcheurs*. Les Lettres de Philippe le Bon apprennent qu'elle fut détruite *de tout en tout*, & que *de plus de neuf vingt feux, il n'en resta que 40, qui valent peu.*

Les Suisses, en Septembre 1513, après avoir saccagé Fontaine-Françoise, Lux, Til-Châtel, Marey, entrerent dans la *Maison-Forte* d'Iss. brûlerent devant l'Eglise les titres cachés dans la maison de la Confrairie, emporterent les *coffres & les bons meubles* sur des chariots, & ruinerent les murs, qui ne furent rétablis qu'en 1588, par permission de Henri III; mais le plus gr. désastre arriva du temps de la Ligue. La

Ville, qui étoit royaliste, fut prise en Juin 1589, par le Duc de Nemours, à la tête de 6000 Lorrains, *grands Larrons & Ligueurs*, disent les Mém. de Tavannes; ils y commirent toutes sortes d'excès durant 18 jours qu'ils y resterent. Gaston, Duc d'Orléans, campa le 21 Juin 1632, durant deux jours, avec 1200 hom. à Iss. d'où il vint insulter Dij. en allant en Languedoc joindre le Duc de Montmorency.

La peste enleva une partie des Hab. en 1636 & 1637: enfin la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, lui fit perdre beaucoup de son commerce & de sa population.

On comptoit alors 50 bons Marchands dans la seule rue *du Prêche*, où il n'y en a plus aucun, & dont toutes les maisons sont ruinées, ou presqu'inhabitées. Charles de Saumaise, plusieurs Gentishommes & Négocians sortirent de cette Ville; cent familles se retirerent à Genéve, ou en Suisse.

Les Protestans en 1600 y avoient élevé un Temple qui eut quelques Ministres de réputation. On voit dans la maison de M. de Salive le portrait de J. Durand, Ministre distingué, tiré à l'âge de 71 ans en 1665; sa tombe, qui étoit au Temple, sert de degré à une chambre. Graverols, dans la vie de Tannegui Lefevre, pere de Mde. Dacier, dit que ce Savant fit sa 1ere. communion protestante dans le Temple d'Iss. vers 1648.

Les Calvinistes de Dijon, de Gemeaux, de Marcilly, de Mirebeau, s'assembloient dans ce Temple les Dimanches, & ils tinrent un grand Consistoire à Vosne en 1607. Le Curé actuel posséde leurs registres de baptêmes, sépultures, assemblées, *&c.* en 2 vol. *in-fol.* intéressans pour les familles du Pays. Ce Temple fut démoli en Juin 1685, & les biens du Consistoire furent unis à la Fabrique en 1694. C'est depuis ce temps qu'un Curé zèlé mit au dessus de la porte de l'Eglise, en lettres d'or : *fit unum ovile & unus Pastor.*

Jac. de Neucheze, Ev. de Chalon, dédia l'Eglise des Capucins établis pour des Missions, en 1644, par Catherine de Canoville, petite-fille du Maréchal du Plessis-Pralin, & femme du Présid. Jac. le Grand : les archives de ces Religieux donnent des preuves de leur zèle pour la conversion des Hérétiques.

Ancien Hôpital doté en 1439 par N. Milon, Curé du lieu, réuni au nouvel Hôpital fondé pour 5 lits en 1711, par Jacquette Nicolas, veuve Mairetet ; il est desservi par deux Sœurs, à la nomination de M. de Minot, Consr. au Parl. & de M. Charpy. Il est dirigé par le Curé, le Bailli & le Maire. Il paroît, par la porte de la *Maladiere*, qu'il y avoit dès le XIIIe. siéc. une Maladerie ou Léproserie, située près la croix *Baudot*, sur le chemin de Villey en allant aux carrieres.

La Maitresse d'Ecole fondée en 1758 par M. Daudiffret, Curé, est à la nomination de ses successeurs.

Le Maire a toute la police, la Justice des mésus sur toute l'étendue du finage, & tient les grands Jours annuellement : un titre de 1369 montre que les Hab. choisissoient alors quatre Prud'hommes pour gouverner la Commune. On voit, par une enquête de 1534, qu'ils changeoient ou confirmoient les trois Echevins avec le Syndic, & qu'ils les nommoient tous les trois ans. On va travailler à rétablir & agrandir l'Hôtel de Ville, incendié par les Ligueurs.

Cette Ville a six foires par an, dont la premiere fut établie en 1312, la seconde en 1412, la 3e. en 1481. Subd. de l'Intendant ; Grenier à Sel depuis 1673, Contr. Entrepôt du tabac, Bur. des Traites & des droits réunis ; Bur. de Poste ; halle vaste, construite en 1312 par Philippe le Bel, réparée en 1539 aux frais des Habitans : belle place en forme triangulaire devant les halles ; route nouvelle de Selongey à Dij. pour les troupes. Beau pont fait par la Prov. en 1773.

Iss. dans un vallon ouvert, est arrosé par l'Ignon, *Angio*, qui, dans son cours depuis Pellerey jusqu'à Dienay, sert à plusieurs forges, fourneaux, battoirs d'écorce, moulins, & nourrit d'excellentes truites. Il se réunit à Tréchâteau dans la Tille, dont il

est regardé comme une des branches, puisqu'on dit Is-sur-Tille; il s'y partage en trois bras, dont deux traversent la Ville.

Une partie du terroir produit du froment, l'autre consiste dans un vignoble qui donne du vin très-commun; canton de bois de 800 arpens; belle prairie d'une lieue & demie d'étendue, où serpente la riviere d'Ignon; le commerce est en bled, fer, cuirs tannés, pierres à bâtir. A quelque distance au sud est une carriere de pierre blanche, estimée & de grand débit; elle résiste à l'eau, à la gelée, & se coupe aisément; on en tire des blocs de toute grosseur; Dijon en est bâti en partie, & tous les châteaux des environs.

La riche bibliothéque de M. de Bourbonne conserve le protocole de P. Bryois, Notaire à Iss. & à Dij. depuis 1487 à 1507, gros *in-fol.* mss. qui peut intéresser plusieurs familles: les plus anciennes du lieu sont les Perrenet, Charpy, Lombard, Fuzerot, Guenard, *&c.*

Quelques-uns de nos Rois ont honoré cette Ville de leur présence: François I[er]. y séjourna en 1535; Louis XIII en 1639, & lui accorda la foire des Brandons, *pour l'affection qu'il a pour le bien de cette Ville*, est-il dit dans les Lettres d'établissement. Louis XIV y coucha le 28 Avril 1674, en allant à la conquête de la Franche-Comté.

Le

Le Parlement de Dijon s'y retira en 1564, pendant la peste ; une Sentence rendue en 1572 par Guillaume Milliere, Maire de Dij. déclare les Hab. sur leurs titres, exempts du péage à Dijon ; ce qui fut confirmé par Arrêt du 21 Mai 1637.

La mortalité du bétail y fit de grands ravages en 1714 & 1746 ; de 192 bêtes à cornes, il en périt 176. (*Voy. sur cette maladie, ses suites & ses remedes, un bon Mém. de M. de Courtivron, dans le vol. des Mém. de l'Académie des Sciences, année 1747, pag. 133 & 315 ; & ce qui en est dit à l'article de Courtivron, qui en fut préservé*). Ce savant observe que le vin du Pays, quoiqu'acide & tendant à l'aigre, parut plaire généralement aux animaux qui ont guéri, & que ce fut la derniere nourriture qu'ils ont quittée & la premiere qu'ils ont reprise.

Les dépendances de la Paroisse sont, 1°. le Fief de la *Tour*, dont on a parlé : 2°. le Fief *Battu*, sans Justice, dans l'enceinte de la Ville : 3°. les Rentes du *Seuil*, composées de plusieurs métairies de 7 à 8 feux, à une demi-lieue à l'est : 4°. le foulon de *Faite-Rive*, où l'on a depuis construit une forge à gros fer ; il fut bâti en 1495 par J. Danef, & acquis par Cl. Fremiot en 1607, pour cent écus au soleil. Les Hab. d'Iss. avoient droit, dès 1496, d'y fouler les draps de leur Manufacture avant tout étranger. A quelques cents

pas du foulon, près Marcilly, eſt la ſéparation de la Bourgogne avec la Champagne : 5°. le moulin de *Ville-Charles* dépend du Fief de la *Tour*. Il eſt parlé de ce lieu, *Villa-Charli*, dans une charte du Roi Robert, qui en confirme la poſſeſſion à l'Abbaye St. Ben. Il paroît même, par un titre du Xe. ſiéc. cité par Per. p. 77, que cet endroit appellé *Villa-Carla*, étoit une Par. *in eâdem Barrochiâ* ; & dans un titre de 1012, *Villa-Karli* : les Officiers du Sg^{r}. d'Iſſ. y vont chaque année, le jour du Carnaval, égandiller la coupe, & le Meûnier leur doit une *tarte* ; ils parcourent enſuite pluſieurs rues avec les Sergens, portant des bâtons qu'ils jettent ſur les poules, & pour peu qu'elles aient été touchées, elles leur appartiennent : c'eſt ce qu'on appelle *le rupt du bâton*. On trouve ce droit ſingulier établi dès 1373, dans l'aveu donné au Duc par J. de Rougemont, Sire de *Til-Châtel*.

6°. *Val-Bertier*, Fief érigé en 1597 par Henri IV, en faveur de J. Baudouin, Syndic des Etats & *Mere-Folle* ou Chef de l'Infanterie Dijonnoiſe, en récompenſe de ſes ſervices, & vérifié en la Ch. des Compt. en 1600. Il appartient à M. Réné de Voyer, Marquis de Paulmy, par ſon épouſe Marguerite-Suzanne Fyot de la Marche.

7°. Le moulin *des Courtines* eſt rappellé dans un titre pour la maiſon *du Temple* en

1185, depuis nommé domaine *de Berbisey*, ayant appartenu à Claude Berbisey, Maître aux Comptes, qui en fit foi & hommage au Roi, à cause de son château de Saulx-le-Duc, en 1564. On l'appelle maintenant le moulin *Jean Norge*. 8°. Le Fief de la *Grange Noire* au Seigneur, à l'est.

La mesure est moins forte d'un tiers que celle de Dijon : à 4 l. ½ de cette Ville, 2 de Selongey, une de Gemeaux, 4 l. ½ de Grancey, 3 de Beze, ayant Marcilly & Til-Châtel à l'est, Villey & Cressey au nord, Gem. au sud-est, Villecomte & Dienay à l'ouest.

Lat. 47, 32' 8". long. 2, 46' 9".

IZIER ou *ISIER*.

Issiadus, *Itzium*, Ann. de Cessey, voc. St. Prudent, Conf^e^. en bas Poitou. L'Eglise en fut donnée à St. Ben. par Hugues de Breteuil, Evêque de Langres, en 1038.

Ce Vil. de 48 f. avoit été accordé à cette Ab. par St. Grégoire, son Fondateur, au VIe. siéc. & l'Abbé en est Seigneur : Subd. d'Auxone, Contr. d'Arc-sur-Tille, à une lieue trois quarts.

Lat. 57, 17' 2". long. 2, 51' 29".

L'ABERGEMENT DE CESSEY ou *DE FOIGNY*.

Abergamentum, *Hebergamentum*, Ann. de Cessey, au nord : voc. Ste. Magd. l'Ab. de St. Ben. Sgr. en plaine sur la Crosne, d'env.

30 f. Subd. d'Auxone & 2 l. ½. Contr. d'Arc-ſur-Tille à 1 l. ¾, à 2 l. ½ de la Saone, près la forêt de la Marche : à 4 l. de Dijon.

Lat. 47, 15' 35". long. 2, 55' 1".

LANTENAY.

Lantiniacum, *Lantenayum*, *Lanteniacum*, *Lantuna*, Par. Doy. de Sombernon, voc. St. Martin, Patron. des Bénéd. de Saint-Seine depuis 1160, que cette Egliſe & celle de Pâques leur furent données par Geoffroy, Ev. de Langres. » Epitaphe de Robert de » Montgomery, Chev. Sg^r. de Lantenay, » Gentilhomme des Rois Louis & Charles, » qui fut en la compagnie du Roi Charles en » la conquête du Roi de Naples, Capitaine » Châtelain de Talant, mort en 1497. » On voit un Henri de Lantenay en 1197; Huguenin de Lantenay en 1325; Renaud, Vicomte de Murat, Sg^r. en 1417; Philippe de Courcelle, Sg^r. de Pourlans & de Lantenay, en 1439; ſa fille Huguette de Courc. eut Lantenay pour dot, en épouſant Robert de Montgomery. Les anc. Sg^rs. de Lantenay avoient leur hôtel en la place Saint Jean où eſt le Séminaire.

Cette Terre appartient à M. Bouhier, Marquis de Lantenay.

Le château, ſur un roc eſcarpé bâti par les Ducs & occupé par la Ducheſſe Alix de Vergy, n'étant plus habitable, les ancêtres

du Sgr. actuel le firent construire au milieu de la montagne & sur des fonds consid. qu'ils avoient acquis, érigés en Marquisat sous le nom de *Beaumanoir*, en 1677, en faveur du Présid. Bernard Bouhier. Mais en 1709 le nom de *Beaumanoir* fut changé en celui de *Bouhier* par Let. pat. enrégistrées au Parlement en 1710. Au milieu des bois, Chap. anc. de St. Louis, à laquelle Eudes IV laissa par testament 20 liv. en 1343 ; elle est connue sous le nom de *N. D. la Noire*, à la nom. du Seigneur ; à côté une citerne toute de pierre de taille, mais presqu'entiérement comblée.

Elie de *Lantonâ*, aliàs *Lenthene*, fut Abbé de Beze en 1462. Son épit. au chœur marque sa mort en 1473. Ansene de Plombieres étoit Prévôt de Lantenay en 1131.

Terroir sec & pierreux ; petit canton de vignes ; beaucoup de bois.

Le Village, situé à mi-côte, a env. 50 feux ; il y en avoit 40 abonnés en 1390 ; les métairies de Rosey & du Moulin à vent en dépendent.

Rosey est ancien. Une charte de 1199 parle de la Grange de *Rosée* & d'un Milot, *Magister de Roseriis ;* elle appartient à Cisteaux. Autre métairie appellée Poiset, *à Pisis*, bâtie du temps de Saint Bernard, par les Moines, pour avoir des *pois* & des *fèves*, qui faisoient presque toute leur nourriture

en ce temps-là : à 3 lieues de Dijon, demi-lieue de Fleurey.

Lat. 47, 20' 36". long. 2, 31' 33".

LAYER-LE-FRANC.

Ann. de Fenay, voc. Ste. Magdeleine. Par Arrêt du 15 Mars 1766, il doit y avoir un Desservant. Dès 1560 Layer étoit desservi par le Curé de Fenay. M. de Perrigny, qui y a un anc. château bâti par Mrs. de la Tournelle, en est Seigneur ; env. 20 feux : terre à froment : à 2 lieues & demie de Dijon.

Lat. 47, 12' 38". long. 2, 46' 17".

LONCHAMP.

Longus Campus, Ann. de Cessey, au nord, voc. la Ste. Vierge : cette Terre fut acquise des Marquis de Chaussin par les Ducs de Bourgogne. Philippe en acheta la moitié de la Comtesse de Neuchatel en 1384, pour la donner aux Chartreux, qui acquirent l'autre moitié de M. de Tavannes en 1670. Ils en sont Seigneurs en toute Justice & Décimateurs. Expilly dit qu'ils y ont une forêt de 2500 arpens. On voit un Viard de Longchamp, Chev. bienfaicteur de l'Abbaye de Tart en 1241, & un Gerard de Longchamp, Chev. Bailli de Chalon, Maître des Foires en 1361. Il fut envoyé par le Duc à Avignon vers le Pape en 1365.

Le ruisseau d'Anison, formé par une

fontaine près de Chambeire, se jette dans la Tille, traverse le Village d'env. 50 feux; l'Egl. & ce qui est en deçà de la riviere, du Bailliage de Dijon; l'autre partie en delà de celui d'Auxone. Il y avoit une tuilerie & deux verreries: terre à froment: Subdélégation d'Auxone & à 2 l. Contr. d'Arc-sur-Tille à 1 l. $\frac{3}{4}$, 3 l. de Dijon à l'est.

Lat. 47, 15' 41". long. 2, 57' 13".

LONGECOURT.

Longa-Curtis, *Longa-Curia*, Par. Archipr. Dioc. de Chalon, voc. St. Didier, à la coll. de l'Ev. Dioc. En l'Eglise, tombe de *Jeanne* de Saulx, fem. de J. de Baissey, Sgr. de Longecourt, morte en 1490, & de Jeanne de Lénoncour, fem. d'Ant. de Bois, Chamb. du Roi, Bailli de Dijon en 1522. Sur la grande route, Chap. Ste. Marguerite, à la nom. du Seigneur. Le Duc Robert acquit la *Maison-Forte* de Long. de Robert Beaulieu pour 6000 liv. en 1298. Eudes IV la céda en 1323, avec Tart-la-Ville & Potangey, à Marie sa sœur, Comtesse de Bar, pour 11000 liv. qu'il lui devoit. Robert de Bar jouit de ces Terres jusqu'en 1413. Réné d'Anjou les vendit à Jean de Fribourg, Maréchal de Bourgogne, d'où elles passerent à N. de Baissey en 1459, à MM. de Plaines & Berbis: c'est auj. M. Berbis, Chev. de Saint Louis, qui en est Seigneur. Il a réparé le

chât. & lui a donné un air de nouveauté qui frappe. Les appartemens en sont riches & bien distribués. On admire le sallon en stuc. Les jardins, vastes & bien entretenus, sont entourés d'un canal d'eau vive. Le Roi Charles IX fut dîner avec toute sa Cour depuis Dij. à Long. le 27 Mai 1564, & coucher à Pagny chez le Comte de Charni. Le château fut pris le 9 Juin 1593 par les Ligueurs, & les Royalistes furent forcés de se retirer à Vergy. Il y avoit dès 1298 un Hôpital. Oudot, Prêtre, Recteur de l'Hôpital, céde au Duc ses droits sur les bois en 1307. Nic. de Talant, Curé, avoit aussi cédé les siens pour trois soitures de prés en 1301. Terres à froment.

Ce Vil. en plaine, d'env. 50 f. est 3 l. de Dij. 4 de Seurre, 3 de St. Jean-de-Lône.

Lat. 47, 11' 10". long. 2, 49' 20".

LONGVIC, appellé dans un titre de 1402 *VILLE-COTTE*, & dans d'autres titres *SAINT-PIERRE-SUR-OUCHE*.

Longoviacus, *Villa Longoviana*, *Longovicus*, Par. voc. St. Pierre, Patr. l'Ev. de Dijon, Abbé de St. Ben. Sgr. & Décim. Cette Egl. fut donnée à cette Ab. par Argrinus, Ev. de Langres à la fin du IX[e]. siéc. La D[e]. Goya donne à S. Ben. ses fonds à Longvic en 602, & le Duc Hugues II ce qu'il y possédoit en 1114. Philippe, Abbé de St. Ben. met sous

la Commandise du Duc Hugues III le Vil. de Longvic & ce qu'il posséde à Chenove, pour 100 s. à prendre sur les foires de Dijon en 1169. Aux Cordeliers de Dijon, épit. de *Nicholas*, *Curies de Lonvic* au XIIIe. siéc. figure en chasuble ayant la manipule au bras droit. Milon étoit Maire de Longvic en 1130 (*Per. p.* 222) Le Prince de Condé en 1636 y rassembla 6000 hom. pour tâcher de secourir Saint-Jean-de-Lône, assiégé par Galas. Le Comte de Tavannes, du temps de la fronde, pour se venger de Comeau, qui n'avoit pas voulu lui livrer le chât. de Dijon, fit mettre le feu à sa maison de Longvic, & une partie du Vil. en fut consumée le 16 Fév. 1650, avec le Hameau de *Lonviot*, dont il est fait mention en 1500, & dont il ne reste plus de vestiges, non plus que de Romelée, grange citée par Guenebaut en 1598 : la grange de la Chaume & la Colombiere en dépendent, ainsi que le château de Beauregard, bâti par M. d'Apchon, Ev. de Dijon; très-agréable par sa situation & ses points de vue; à cent pas de la levée d'Agrippa. Ce Village est très-ancien, puisqu'il en est fait mention dans la vie mss. de Saint Urbain, 6e. Ev. de Langres au IVe. siéc. (*Voy. Not. Gal. Ad. de Valois, pag.* 654, 2 *col.*) Il a, avec les dépendances, 44 feux & 200 communians; à trois quarts de lieue de Dijon.

Lat. 47, 16' 48". long. 2, 43' 32".

LUCE ou LUX.

Lucus, *Luſcium*, *Luccium*, Par. Doy. de Beze, voc. la Ste. Vierge (8 Septembre), autrefois St. Martin, à la coll. de l'Ev. de Dijon, comme Abbé de Beze. Cette Egliſe fut donnée à cette Ab. par Iſaac, Evêque de Langres, & lui fut confirmée par le Concile de Chalon en 886, & par Paſcal II en 1105. Il ne reſte plus de veſtiges de la Chap. St. Martin, unie à Beze en 883 par Geilon, Ev. de Langres; il s'y tint un malle public en 868 (on y comptoit encore par nuit à la maniere des Gaulois), & un Concile en 1116, où préſida Guy, Archev. de Vienne, depuis Pape, ſous le nom de Calixte II.

Dans la Chapelle St. Michel, à la nom. du Seigneur, 3 mauſolées avec figures en relief. Le 1er. de Louiſe de Savoiſy, fem. de Jacques de Malain en 1414. Le 2e. de Henri de Malain, Baron de Luce. Le 3e. d'un Chev. portant l'habit de Novice des Chevaliers, avec une femme & un enfant. Au fond de la Chap. eſpèce d'obéliſque en pierre polie... Sur un marbre noir eſt gravé l'épitaphe de Henri-Charles de Saulx, Comte de Tavannes, Commandant en Bourge. né à Lux en 1686, décédé au même lieu en 1761.

La Baronnie de Lux a appartenu aux Ducs de Bourgogne. Guy de Til-Châtel *la* prit en Fief en 1186 de Hugues III, & fit

fermer de murs le fort. Elle passa à la Maison de Malain, au Duc de Bellegarde & à la maison de Tavannes, qui la posséde encore.

Le château vaste a un air d'antiquité qui le rend respectable. Parmi les tableaux qui ornent les salles, on admire celui de Gaspard de Saulx-Tavannes, Maréc. de France, flêchissant un genouil devant Henri II, qui ôte de son col le cordon de ses Ordres pour le mettre dans le sien, à la tête de son armée en 1554, après la bataille de Renti, en lui disant : *Vous êtes un lion qu'il faut enchaîner.*

Lux, avant l'irruption de Galas, avoit plus de 250 f. à peine en a-t-il maintenant 130. Il est traversé par la Tille, qui fait aller un moulin : sur la gr. route de Dij. à Beze. Le Fief de Damalix à M. Gourdan avec château, en dépend : terroir en plaine à froment ; quelques mauvaises vignes.

La Venelle, riviere qui vient de Foncegrive & Selongey, se perd dans les prés ; d'où est venu le proverbe, *enfiler la Venelle.* Il y en a qui croient qu'elle forme la belle fontaine de Beze.

A un quart de lieue du Village, & à 200 pas de la Tille, petite contrée appellée le *Val-d'Ogne*, où l'on prétend qu'il y a eu jadis une Ville. En fouillant le terrein, on trouve des restes de briques larges & longues, des fragmens de vieilles armes, du marbre, des médailles du haut Empire. M.

Dubois, Contrôleur à Til-Châtel, m'en a montré en 1772 plusieurs tirées des fondations de vieux bâtimens, dont 2 d'Auguste, une de Julie sa fille, une de Claude, une d'Agrippine, une de Faustine & une d'Antonin : trois étoient d'argent. En 1590 un Laboureur de Til-Châtel découvrit au champ d'*Ogne* ou d'*Oygne*, comme écrit St. Julien, qui en fait sortir les Bourguignons, une lampe sépulcrale de marbre jaspé, & plusieurs médailles d'or dans un vase de cuivre, des tuiles creuses, une urne de verre toute pourrie & une momie. M. l'Abbé Nicaise les a vues, & en a laissé le dessin dans un mss. possédé par M. Nicaise, Doyen de la Chambre des Comptes. Une inondation de la Tille, en 1711, découvrit un cercueil de pierre blanche où étoit renfermé un corps. Subd. d'Iss. à 2 l. Contr. à Gemeaux à 1 l, à 4 lieues de Dijon.

Lat. 47, 30' 32". long. 2, 51' 52".

MAGNY-SAINT-MÉDARD.

Magneium, Par. Doy. de Mirebeau, voc. St. Médard, à la nom. du Prieur de Saint-Leger, Décim. La Justice lui appartenoit, mais le Cardinal de Givry, Prieur, la céda à l'Amiral Chabot, Marquis de Mirebeau, d'où elle a passé à M. de Beaufremont. 48 f. mét. dite le *Chef de l'Albane*, où la riviere de ce nom prend sa source. Le terroir,

partie pierreux, partie herbu ; carriere de bonne pierre ; quelques bois communaux : Subd. d'Auxone, Contr. de Mirebeau à une lieue & $\frac{1}{4}$, 3 lieues de Dijon.

Lat. 47, 23' 18". long. 2, 45' 34".

MAGNY-SUR-TILLE.

Anciennement Masgné, Megni, *Maigneium*, *Maneium*, de *Mansio*, Ann. de Fauverney, voc. la Vierge. Ce n'étoit d'abord qu'une Chap. à l'ouest, dite *Notre-Dame des Champs*, bâtie en 1150. Les fonctions curiales furent ensuite transférées à l'est dans une Chap. qui ayant été agrandie, a toujours servi d'Eglise paroissiale.

A $\frac{1}{4}$ de l. Chap. de la Vierge, dite l'Abbayote, *Abbatiola*, fondée pour des Moines du Val-des-Choux en 1224, par Jean de Montreal, Sg[r]. de Tart & de Magny, transférée à Dijon en 1362, & depuis cédée à MM. de l'Oratoire, qui occupent à Dijon l'ancienne maison des Moines. (*Voy. Oratoriens*, *p.* 242).

Robert, Duc de Bourgogne, céda à Guillaume de Pontailler *la Maison-Forte de Magny* & dépendances, en échange de la Vicomté de Dijon. Cette Terre a passé dans les Maisons de Villers-la-Faye en 1303, de Plaines de Cirey, & à MM. Legouz en 1687, par le mariage de Charles Legouz avec Constance de Cirey, derniere héritiere

de ce nom; leur fils la vendit en 1732 à M. Dagoneau de Marcilly, Conseiller, dont la veuve l'a vendue en 1766 à M. Poulletier de Perrigny, Receveur des Domaines, Seigneur actuel.

Le terrier porte qu'à la premiere couche de la Dame, les Villageois sont obligés de battre les fossés pour empêcher le cri des grenouilles pendant quinze jours.

Ce Village, composé d'env. 60 f. situé en plaine, est souvent exposé aux inondations de la Tille & de la Norge qui le traversent. La Norge arrose une prairie de deux lieues, dite *Lampone*. Le Seigneur fit ouvrir en 1736 un canal d'env. une demi-lieue, depuis les bois de Bessey jusqu'à Genlis, très-avantageux au Pays pour retenir les eaux.

Le bétail est le plus beau des environs, & le laitage passe pour le meilleur. On a trouvé beaucoup de médailles en fouillant la terre: à deux lieues & demie de Dijon à l'est.

Lat. 47, 16' 30". long. 2, 50' 32".

MAREY-SUR-TILLE.

Mariacum, *Marcium*, Par. Doy. de Minot, voc. Saint Loup, Patr. de l'Ev. de Dijon. L'Eglise, fort ancienne, est à trois nefs, ornée de 5 Chap. dont celle de St. Thibaut est à la nom. de la famille des Nicolas. Le Marq. de Tourny, Brigadier des Armées du

Roi, en est Seigneur. Marey, situé dans un fond entouré de montagnes, est traversé par la Tille, qui fait aller deux forges renommées (1). Le terroir est très-ingrat sur la montagne : le vallon est plus fertile; on y recueille sur-tout du beau chanvre; bois pour le charbon des forges; 90 f. plusieurs filatures de laine & Manufacture de serge. *Bonvent*, la Rente de *Layer* & la rue *Brûlée* en dépendent, ainsi que la grange de Rond-Buisson. Le Duc Charles amodia la grange de *Rond-Buisson* en 1474 aux freres Bourgoin de Villey, pour cinq quarts & demi de conceau & d'avoine : à 6 l. de Dij. Contr. Grenier à Sel de Saulx-le-Duc à 1 l. $\frac{1}{2}$. Subd. d'Iss. à 2 l. poids & mes. de Selongey, pinte de Montsaugeon. Marey est de la mouvance de Grancey; ce qui donna lieu aux Medavi, Comtes de Grancey, d'entrer aux Etats.

Lat. 47, 36' 54". long. 2, 43' 44".

MARLIEN.

Anciennement *Marlins*, *Maillens*, Ann. de Tart-le-Haut, voc. la Ste. Vierge, (8 Sept.)

---

(1) La Tille a quatre sources, dont la principale qui lui donne le nom, passe à Cucey; la seconde sort du pied du chât. de Grancey; la 3e. vient de Courlon; la 4e. d'Auot : elles se réunissent au dessus de la forge de Marey. La Tille reçoit à Til-Châtel l'Ignon, qui vient de Courtivron.

Cette Eglise, très-ancienne, fut donnée à l'Ab. St. Et. en 1141 par Geoffroy, Ev. de Langres. comme une Chap. dépendante de Tart. Elle a été rebâtie & agrandie, & on y a mis des fonts baptiſmaux. On voit un Remond de Marlien, Docteur en Loix, Conſ^r. du Duc en 1440. Le Préſident Thomas de Plaines en étoit Sg^r. en 1490. C'eſt auj. M. Fleutelot, Conſ^r. au Parl. qui y a un très-joli chât. auprès duquel ſortent 2 fontaines, dont les eaux réunies font aller le moulin d'Eſſigey. Grange de Patouillet & de Brochon.

Ce Village, en plaine & marécageux, a env. 14 f. un peu éloignés les uns des autres; terre à froment. Les prairies y donnent d'excellent foin. L'armée de Galas, après la levée du ſiége de Saint-Jean-de-Lône, fit beaucoup de ravages à Marlien & dans les Tart: trois lieues de Dijon.

Lat. 47, 17' 9". long. 2, 51' 19".

MARSANNAY-LA-CÔTE ou *MARCENAY EN MONTAGNE.*

Marcennayum, *Marceniacum*, *Marcenniacum in Monte*, Par. voc. de la Vierge, (15 Août) à la coll. de l'Ev. de Dijon. Cette Egliſe, qui n'étoit anciennement que la Succurſale de Couchey, dépend. de l'Ab. de St. Et. dès 1051. Manaſſès, Ev. de Langres, confirma cette poſſeſſion en 1182. Les Chan. Rég.

Rég. formerent un établissement à Marsannay sur un fonds qui leur avoit été cédé en 1158 par Thibaud, Vicaire du lieu. Le Prieur commit à ses Chan. la conduite des Eglises de Couchey & de Perrigny. C'est delà sans doute, dès 1185, qu'est venue la supériorité de l'Eglise de Marsannay sur celles de Couchey & de Perrigny, qui en sont aujourd'hui les Annexes, & delà aussi le titre de Prieur donné au Curé. Par acte du 27 Nov. 1269, Hugues le Pitois, Sgr. de Couchey, donne en aumône au Prieuré de Marsann. la dîme du canton de Champagny.

Anc. Chap. St. Jacques, qui sert à présent de Sacristie, les fonds étant perdus. L'Eglise, nouvellement réparée, est très-propre.

Au chât. qui appartient à l'Ab. St. Ben. étoit un Monastere de Bénédictines. Dom Plancher, tom. 1, p. 290, croit qu'elles y furent transférées de Saint Jean de Dijon. Eudes II fonda en 1142 une lampe ardente à perpétuité devant l'Autel Saint Urbain à Marsannay (*Dom Plancher, tom. 1, p. 333*). Deux titres de 1255 & 1256 font mention du Monastere Saint Urbain & de son clos; il a été supprimé, les bâtimens ruinés; il ne reste plus qu'un logement pour le Fermier, & la Chap. St. Urbain, Pape, sans dotation ni service. Celle St. Martial, fondée par nos Ducs, appellée le *petit Epoisses*, parce qu'elle dépendoit du Prieuré d'Epoisses, est pareil-

lement ruinée. Le Fief, dit le *Clos des portes de Marſannay*, fut donné aux Moines d'Epoiſſes par Hugues III, leur Fondateur, en 1189. Michelle, Dame de Maigny, y ajouta d'autres fonds en 1230. Ce Village, de 80 f. & de 300 comm. a une rue appellée l'*Argilliere*, contenant 20 f. Hugues IV, Duc de Bourgogne, donna par échange, à Pierre, Abbé de St. Ben. ce qu'il poſſédoit à Marſannay & à Corcelles-les-Monts en 1257. Marguerite, veuve de Jocerand de Brancion, Dame de Marſannay, céda à Guyot, Maire du lieu, le four, les corvées & la Mairie, en 1258.

Ce fut près de Marſannay, à l'Arbre de Charlemagne, en un lieu appellé *la Charme*, que P. de Beaufremont, un des grands Sgrs. de Bourgogne, donna en 1443 le célèbre tournoi décrit par Olivier de la Marche dans ſes Mémoires, liv. I, ch. IX, & rapporté par le P. Menetrier dans ſon Traité des Garouſels, *in-4°*. 1664. (*V. 1er. vol. de notre deſcr. VII Ep. p. 214*).

A l'entrée de Philippe le Bon à Dijon, en 1422, les Priſonniers ſoupçonnés d'avoir eu part à la mort du Duc Jean, furent tranſférés à la Tour de Marſannay.

Le Maire & les Echevins de Dijon habillés de rouge, en chaperon noir, les Maîtres des Comptes & MM. du Parlement, allerent au devant de Charles VIII, qui venoit à Dij. juſqu'à la Charme de Maſannay.

Ce Pays vignoble produit d'aſſez bons vins : dès 658 il y avoit des vignes. (*Voy. Spicil. tom. 1, p. 499*). Aubert donna en 882, au Prieur de St. Et. ſept piéces de vignes à Marſannay, dans le canton *d'Oſcheret.*

Le Village, dont les Habitans ſont preſque tous Journaliers, manque ſouvent d'eau en été. La fontaine *Charles* que P. de Beaufremont avoit ornée, eſt dégradée : elle eſt ſur le bord du gr. chemin, près la baraque *Millot* : il y a encore deux autres baraques. Carriere eſtimée.

Pluſieurs jolies maiſons bourgeoiſes : les anciennes familles ſont les *Chicheret, Nardot, Quillot, Chevillon.* Un Jean Chevillon, depuis Bourgeois de Paris, a fondé, pour 500 liv. en 1714, un ſervice en ſa Patrie, après lequel on doit diſtribuer 10 ſols aux Pauvres. La grange de la Champagne & le Fief St. Ignace, au Collége de Dijon, dépendent de la Paroiſſe : à une lieue & demie de Dijon, un quart du grand chemin.

Lat. 47, 15' 34". long. 2, 34' 40".

MARCENAY ou MARSANNAY-LE-BOIS.

Marcenniacum, Marcenaium in Boſco, Ann. d'Epagny, Doy. d'Iſſ. voc. la Ste. Vierge, (8 Septembre) Chap. St. Nicolas, fondée par les nommés Grand-Compains. En 1354, Guillaume, Ev. de Langres, y érigea une Confrairie de N. D. compoſée de 40 per-

ſonnes, & confirmée en 1481, & qui ne ſubſiſte plus. L'Abbé de St. Ben. Sgr. & Décim. Le terrein ſec & maigre; vignoble aſſez conſidérable; mauvais vin; beaucoup de mines de fer qu'on lave à la fontaine des *Gueux*. Une autre, dite la *Brûlée*, n'eſt preſque connue que par ſes ravages dans les grandes inondations: *bois du Faye* à la Communauté. Par Réglement de 1537, aucun Habitant ne peut en couper que pour ſon uſage, & après avoir fait marquer les piéces qu'il lui faut, ſous peine de 3 liv. 5 ſ. d'amende, de 30 ſ. au Seigneur, 30 à la Fabrique & 5 au Garde. Les Hab. retrayans à Dijon, ſe reconnoiſſent contribuables pour les fortifications, en préſence de l'Ab. de St. Ben. en 1443: environ cent feux. Le Curé d'Epagny y fait ſa réſidence: à 300 pas de la route de Dijon à Langres, à 2 l. ½ de la premiere Ville. Subd. d'Iſſ.

Lat. 47, 27' 0". long. 2, 55' 9".

LE MEIZ ou *MEIX*.

Manſum, Ann. de Barjon, Doyenné de Minot, à un quart de lieue de Barjon, voc. Sainte Anne. M. Durand de Salive, Chev. de St. Louis, Sgr. & Décim. Le chât. a été anciennement fortifié. Ce Village, ſitué ſur le penchant d'une colline, a environ 36 f. Fontaine dont les eaux groſſies par pluſieurs petites ſources, ſont aller un mou-

lin. Terroir à froment en partie : Subd. d'Iſſ. à ſix lieues de Dijon.

Lat. 47, 36' 54". long. 2, 34' 32".

MERREY ou MAREY.

Par. du Dioc. de Langres, Doy. d'Is en Baſſigny, voc. St. Pierre, d'env. 50 f. 160 communians, ſituée en plaine, au bas de la montagne Saint Pierre, à deux lieues de la Meuſe ; terre à froment ; commerce en bled ; beaucoup de bois ; poids & meſures de Choiſeul ; Seigneur, M. de Vaubecourt : à 2 l. de Bourbonne, 6 de Langres, 18 de Dijon : Contr. à Baſſoncourt, Grenier à Sel d'Iſſ. auſſi bien que Meuvi & Baſſoncourt, alternativement de celui de Saulx-le-Duc.

Lat. 48, 6' 14" long. 3, 12' 19".

MESSIGNY.

Miſſiniacum, Par. voc. St. Vallier, Martyr de Langres, Patr. des Bénéd. de St. Benigne, Seigneurs. Ils ont long-temps deſſervi cette Egliſe. Ce n'eſt qu'en 1606 qu'il y a eu des Curés en titre. Le Curé actuel eſt le quatriéme. Dans la Chapelle de Saulx ſont les tombes de Gerard de Saulx, Sgr. de Vantoux en 1437, & de Henri de Saulx en 1489 ; tombes de Henri de Saulx de Vantoux en 1524, & de Charles Chabot, Chambrier de St. Ben. en cette qualité Sgr. de Meſſigny, en 1624 ; P. de Saulx fut parrain de la groſſe cloche en 1558.

Le Roi Gontran donna cette Terre à St. Ben. On voit les ruines d'un vieux château & les restes d'un Monastere, où étoit une Chap. de St. Leger, transférée à l'Eglise Par. en 1734. Messigny, détruit par les Normands au IXe. siéc. fut rebâti & peuplé par les soins des Moines, sous l'Abbé Jarenton au XIe. siéc. ainsi que Varois & Chaignay.

Village, situé sur la croupe d'une montagne, de 154 f. compris Vantoux & les Métairies, 500 communians : le terroir produit du méteil & vin commun. Moulin à scie sur Suzon, & huilerie faite par François Monnot de Molois, habile Charpentier, qui acheva la filerie de Velars, commencée par des Allemands, & ensuite abandonnée. Le méchanisme de l'huilerie, caché sous terre, est digne de l'attention des curieux.

Vantoux, ou Ventoux, *ad Ventos*, Baronnie qui a la Justice à Sainte-Foy, depuis le soleil couché de la veille de la Pentecôte, au soleil levé du lendemain; le Sgr. y entretient pendant ce temps un Caporal, un Sergent, douze Soldats & un Tambour. La Maison de Saulx, de la branche de Vantoux, a longtemps possédé cette Baronnie, qui a passé aux Premiers Présidens du Parlement, par donation de M. de Berbisey en 1748. La terrasse du château est embellie par quatre statues, vêtues à la romaine, de quatre

anciens Barons de Vantoux. On a trouvé, il y a 50 ans, 2 anc. colonnes, des tombeaux couverts, avec des offemens, des ceinturons, épées de fer, vafes de terre & plufieurs ftatues. Chap. au chât. fondée par le Préfid. Fremiot à N.-D. de Dijon, tranfférée par M. de Berbifey à Vantoux, à la nom. du Seigneur. Moulin fur Suzon, qui, plus bas, fe perd dans les fables. Il fut ordonné en 1418, qu'une groffe pierre au cours de Suzon, entre Meffigny & Sainte-Foy, feroit rompue, afin que l'eau pût venir plus fouvent à la Ville. (*Reg. de l'Hôt. de Ville*). Elle fubfifte toujours. Près delà eft un gouffre où les eaux fe perdent. Si toutes les fources qui font dans le vallon de Meffigny étoient affemblées, ou plutôt fans ce gouffre, Suzon pourroit être perenne.

Une des plus belles eft celle de Rozoi, à 5000 toifes de Dijon & à 1866 au deffus de Vantoux. Elle a au moins 80 pouc. d'eau, la plus légere & la plus faine qu'on puiffe boire. M. Chapus, habile Ingénieur, a propofé de la conduire à la Ville par un petit canal d'un pied de profondeur, fur dix de largeur, voûté & couvert en pierres plates bien maçonnées & revêtues. On ne peut lire fon mémoire intéreffant, imprimé chez Frantin *in-4°*. 1775, fans defirer de voir fon projet exécuté. . . . Carriere de tuf à une

demi-lieue de Meſſigny, près de la riviere de Suzon, découverte par M. Antoine.

Métairies ou Rentes. Les deux Métairies de Gras-Champs, la Motte, avec mine de fer, Charmoy-Sainte-Anne, avec ancienne Chapelle interdite en 1736, réparée & bénite en 1774, à M. Chauſſenot de Curtil; Grancey, la Broſſe, avec des mines de fer; la Manſenne, belle maiſon à M. Fourneron de Nancy; la Giulliere, la Bolande, Tilliot en ruine, ainſi que Cheris; Froide-Vaux, dans un fond; la Rente du Chêne, bien bâtie, à M. Poulet; la Pepine; la Billocarde, du nom d'une anc. fam. Bourgeoiſe de Dijon, appellée Billocard. On voit un Hugues Billocard en 1408; Etienne Billocard ſon fils, Licencié en Loix, Conſeiller du Duc Charles en 1474; Guillaume Billocard, Procureur de l'Ab. St. Ben. en 1488; Thierry Billocard, Marchand en 1527.

Le commerce en bois de moule, fagots & échalats; beaucoup de bois; belle fontaine de *Jouvance* ſous la Roche-Château, grotte où, du temps des guerres, les Habitans alloient ſe cacher avec leurs effets. Henri Feuny tua ſix Partiſans qui courroient le Pays, & le délivra de ces Brigands.

La gr. route de Dijon à Paris paſſoit à Meſſigny avant celle ouverte au Val-Suzon; on y conſerve les ſauve-gardes miſes ſur les portes, où l'on apprêta le repas que prit Louis XIV le 14 Juin 1674, accompagné de

la Reine & du Dauphin. Il dîna dans son carrosse, tourné du côté de Dijon, que l'on voit à découvert du milieu du Village; quand il but, le Peuple cria, *le Roi boit:* ce qui fit bien rire Louis XIV. Douze jeunes filles habillées en Bergere, présenterent à la Reine un pannier de citrons, oranges, fleurs, orné de rubans, & chanterent des vers dont la Princesse fut très-contente. Le Roi leur donna deux louis d'or.

Patrie de François *Savole*, mort à Rome, Citoyen Romain. Il envoya de belles chasubles à l'Eglise de Messigny, & laissa, par son testament de 1649, à l'Hôpital Saint Louis-des-François, une maison estimée 24000 liv. à la charge de payer annuellement & à perpétuité, 100 livres pour un Maître d'Ecole, & 20 liv. à la Fabrique, qui lui fait un service: à deux lieues de Dij. une de Norge.

Lat. 47, 24' 43". long. 2, 40' 44".

MEUSSIAU ou *MUSSEAU.*

Musserium, Paroisse du Dioc. de Langres, Doy. de Grancey, voc. St. Pierre, à la coll. de l'Ev. Diocésain. L'Eglise, avec le Presbytere, située en Champagne, suivant un Arrêt du Parl. de Paris de 1741, fut rebâtie en 1642 par le Sgr. Pierre du Val, qui y fut inhumé en 1655: M. Dumay, Seigneur en toute Justice.

Le Village, situé sur une hauteur, jouit

d'un air fort épuré; a environ 26 f. cent comm. Le Fief de *Blonde-Fontaine* à Mr. Leauté, & celui de la Maison-du-Bois au Sgr. en dépendent. Moulleron est l'Annexe.

Au dessus du Village deux petites fontaines, qui sont une des sources de la Tille, font aller, par intervalles, un moulin : plus bas, une autre qui ne tarit jamais. Le terrein, assez mauvais, produit cependant du froment dans quelques cantons, du méteil dans le reste du finage : Contr. Bur. de la Poste à Selongey à 3 l. Subd. d'Iss. 7 de Dij. 6 l. de Langres, entre Grancey, Pralay & Chalancey.

Lat. 47, 43' 54". long. 2, 45' 28".

MEUVI.

Mosa, derniere Par. de la Bourgogne, voc. Saint George, Doy. d'Is en Bassigny, Dioc. de Langres. Chap. Sainte Anne fondée sur le Haut-Mont. Baronnie à Mde. de Choiseul. 80 f. 250 comm. J. de Choiseul en étoit Seigneur en 1326.

Le Vil. enclavé dans la Champe. & la Lorraine, sur la Meuse, qui séparoit le Royaume & l'Empire du Pays de Bar, est très-ancien. Il est marqué dans l'Itin. d'Antonin, entre Langres & Toul. On y voit encore des vestiges de la voie Romaine.

Charles VII accorda en 1453 des privileges à Meuvi, Merrey & Bassoncourt. La charte est à la Ch. des Compt. de Dijon. Chauffouret & le Tevillon-sur-Meuse en dé-

pendent : à 1 l. ½ de Bourmont, prochain Bur. de la poste ; Subd. de Fays-Billot & à 7 l. 18 de Dij. 6 de Langres, 5 de Chaumont.

Lat. 48, 7' 52". long. 3, 9' 30".

Si, selon le projet de M. Antoine, on rendoit navigable la Meuse à Meuvi, ce Village, pays perdu, pourroit devenir une Ville, & le dépôt de tous les vins pour le Nord. Il pourroit recevoir des liaisons de commerce avec Amsterdam, Londres, la Mer Baltique, & faire, par son port, le commerce le plus étendu. (*Voy. Projet de navig. en Bourge. p. 176*).

MIREBEAU.

Mirebellum, *Mirabellum*, anciennement voc. St. Pierre, maintenant la Vierge, (8 Sept.) à la coll. de l'Ev. de Dijon, Décim.

Betto, Evêque de Langres, donna en 801 cette Eglise à l'Ab. St. Et. Gauthier de Bourgogne lui en accorda la pleine collation en 1171. Ce qui fut autorisé par les Papes Urbain III, Grégoire IX, Innocent IV. Deux Chapelles en titre de Bénéfice, dont l'une est dans les vignes, fondées au XVIe. s.

Dans la Chapelle des Seigneurs de Beaufremont, est un beau mausolée de Catherine de Beaufremont, Dame de Mirebel, veuve de Pierre de Longvic, en premieres noces, & de Helion de Granson, Sgr. de la Marche, décédée en 1507. Il est gravé dans le 2e. vol. de Dom Plancher, p. 345.

La Maiſon de Vergy a long-temps poſſédé Mirebeau. Guillaume de Vergy, Sénéchal de Bourgogne, accorda *pluſieurs libertés & franchiſes à ſes hommes de Mirebeau* en 1223. (*Voy. ces lettres dans la Maiſon de Vergy, pag. 180, pr.*) Il fonda en 1232, pour quatre meſures de bled au profit du Curé, une gr. Meſſe le 3 Février, après laquelle ſe doit donner un repas de *pois* ou d'*andouille* aux Officiers de Juſtice, au Recteur d'Ecole, Chantres & Clercs. Il ordonna, par ſon teſtament de 1240, l'érection d'un Hôpital qui fut bâti par ſon fils Henri de Vergy en 1248. Cet Hôpital, où il y avoit encore des lits en 1736, ne ſubſiſte plus. Ce Guill^e. donna à St. Etienne de Dijon les tierces de Mirebeau en 1239.

Mirebeau, ſur la Beze, étoit anciennement une Ville aſſez conſidérable. Le Roi Robert l'aſſiégea en 1015, afin d'en chaſſer une partie des Brigands qui s'y étoient fortifiés & pilloient les environs. Galas s'en empara après trois jours de ſiége, brûla le clocher, détruiſit 118 maiſons, & fit périr une partie des Habitans. Les S^rs. Villermin, Boudier, Filleul, Giraut, Vernisy, Guillempot, Desbordes, de Bard, Royer, & Viard pere qui commandoit au château, ſe diſtinguerent en cette occaſion.

Louis XIII, en conſidération de ces pertes & de la belle défenſe des Habitans, leur accorda, par Let. pat. enrégiſtrées au Parl.

Séant à Semur, le 6 Juillet 1637, l'exemption de toutes impositions pendant vingt ans, & le privilége de percevoir, pendant neuf ans différens droits; ce qui fut confirmé en 1651 par Louis XIV, qui prorogea le droit d'octroi à neuf autres années.

Ce n'est plus qu'un Bourg mal bâti d'env. 4 à 500 pas de circuit, aves trois rues, une mauvaise porte & le ceintre d'une autre; on y compte env. 214 f. Le château, à gauche en entrant près la porte de Beze, paroît encore respectable par son air d'antiquité. Il étoit *jurable & rendable* au Duc en 1228. Il fut élevé par Philippe Chabot, Amiral de France. Sur les deux tours qui restent, on voit une *F* couronnée qui marque le temps de sa construction sous François Ier. Les deux autres tours tomberent, il y a 40 ans, par des excavations faites pour des caves. Le point de vue, depuis le château, est admirable. Dom Martenne rapporte (*dans son Voyage litt. pag. 188*), qu'il lut en 1719, sur une pierre, dans un creneau, cette inscription gravée en anciennes lettres romaines:

'Attea sacrata
C. F. proscænium
Vetustate collapsum
De suo restituit.

Ce qui prouve l'antiquité de Mirebeau, & qu'il étoit décoré d'un théatre du temps des Romains.

Mairie pour les affaires économiques, Contr. des actes, Grenier à Sel, Bur. des Traites-Foraines, la 22e. Communauté qui députe aux Etats, 2 marchés par semaine & 4 foires par an : le principal commerce est en bétail, serge, poterie.

Marquisat qui comprend Mirebeau, Belleneuve en partie, Bezuotte, Magny-Saint-Médard, Ozilly, Tanay, Lambelin & Savole en toute Justice, & la haute à Reneve & Cheuze. M. de Beaufremont, dont la Maison est si connue & si distingnée, qu'on disoit sous nos Ducs : *Bons Barons de Beaufremont*, en est Seigneur. Terres à froment ; vignoble assez considérable : Subd. d'Auxone & à 4 l. 4 de Dijon, 4 de Gray.

Lat. 47, 24' 44". long. 2, 58' 28".

NEUILLY.

Anciennement Nulli, Neulley, *Nobiliacum*, *Nievilum*, *Nulliacum*, *Noviliacum*, *Nulleium*, Prieuré-Cure, voc. St. Victor, Martyr de Marseille, à la collation de l'Evêque de Dijon, Décimateur.

Cette Eglise fut donnée à l'Ab. de St. Et. par Betto, Ev. de Langres en 801. Le Chapitre de Langres lui céda au XIIe. siéc. tous ses droits sur Neuilly, en échange de ceux de Brochon.

L'Eglise étoit autrefois dans l'enceinte du château ; comme elle tomboit de vétusté

on en a rebâti à côté une autre. La chaire, dans le goût flamand, est en forme de rocher, duquel s'éleve un palmier qui ombrage le Prédicateur.

On voit dans Perard, p. 82, un Odo de Neuilly au XIe. s. Jean de Montreal déclare en 1223 que la forteresse qu'il a faite ou fera à *Neulley, propè Faverneium, est jurable & rendable au Duc de Bourgogne à grande & petite force.* (Voy. *Per. pag.* 329). Geoffroy de Blaisy, Grand Gruyer de Bourgogne, acheta cette Terre d'Anseault de Salins en 1360. Ses descendans l'ont possédée jusqu'en 1480, d'où elle passa à Mrs. Jaquot, Durand, Sayve, Regnier de Bussieres, de Mucie en 1675, & à son arriere-petit-fils, M. Jacques-Philippe Fyot, Comte de Dracy-le-Fort, Marquis de la Marche. Les jardins, vastes, agréables & remplis d'arbustes étrangers, ont été plantés sur les dessins du célèbre *le Notre*, par le Président Jacques de Mucie, il y a plus de 90 ans.

En nivelant la cour devant le jardin, ce Sgr. trouva quelques tombeaux de pierre, dans l'un desquels étoit renfermé le squélette d'un grand corps & celui d'un enfant, avec la lame d'une vieille épée. Un de ces tombeaux sert d'abreuvoir auprès du puits.

Ce Village, en plaine & près de l'Ouche, est sujet aux inondations de cette riviere: il

en souffrit beaucoup il y a quelques années : le Seigneur, en cette occasion, fit éclater sa générosité envers les malheureux. La reconnoissance des Habitans les a engagé à élever en 1770 une colonne ornée d'un globe de cuivre doré, surmonté d'une croix. On lit, sur les quatre côtés de la base, des inscriptions. Nous rapporterons celle-ci :

De l'Ouvrier actif qui cultive la terre,
Citoyens estimés les soins industrieux :
Dieu lui-même créa cet Art si nécessaire
Qu'exercent dans nos champs des bras laborieux.

« en mémoire des bienfaits de Dieu, qui a » préservé cette Paroisse de la disette & des » inondations qui ont désolé cette Province.

A l'imitation du bel établissement de la Rosiere de Salency, fait par Saint Médard vers l'an 530, le pere respectable du Sgr. actuel, mort très-regretté en Juillet 1774, donnoit lui-même chaque année un prix d'une médaille d'argent au garçon jugé par les peres de famille le plus sage & le plus laborieux, & à la fille la plus vertueuse de Neuilly & de Senecey alternativement. Un jeune homme, nommé Philibeaux, fort estimé dans le pays, étant mort en 1769, quelque temps avant la distribution de la médaille, celui qui l'obtint, jugeant le défunt plus digne de la recevoir, l'attacha à

un

un rameau orné de rubans, auquel pendoient deux couronnes, l'une d'épis, l'autre de roses, & fut la placer sur la tombe de son ami, au grand étonnement des assistans, en disant : *tu la méritois mieux que moi.* Une mere donnant sa voix à une fille de la Par. en 1770, répondit au Juge qui lui faisoit observer qu'elle avoit une niece fort estimable : *il est vrai ; mais l'autre qui m'est étrangere, est encore un meilleur sujet, & je la dois nommer.*

Cette fondation unique en Bourgogne, & aussi honorable au Sgr. qu'utile à ses Justiciables, a commencé en 1768. Elle s'exécute avec des cérémonies vraiment attendrissantes : c'est un jour de Fête solemnelle dans les deux Villages.

Sur un côté de la méde. sont gravées deux palmes, surmontées d'une couronne d'étoiles, avec cette légende, *à la vertu ;* sur l'exergue, *Neuilly* & *Senecey :* au revers sont deux cornes d'abondance, au dessus desquelles est une couronne d'épis, avec ces mots, *au travail ;* & à l'exergue, *Dieu aide aux bons ;* ensorte qu'on peut dire :

Travaux & vertus ont ici
Le même prix qu'à Salency.

Dans le cimetiere est la tombe d'Etienne Junon, Fermier de Neuilly, mort en 1718, qu'on croit, par tradition, avoir le premier

introduit dans le Dijonnois la culture du mais ou bled de turquie.

Village de 25 f. & 160 comm. avec Crimolois son Ann. près de la gr. route de Dij. à Auxone : à 1 l. $\frac{1}{4}$ de Dij. 5 pet. d'Auxone, $\frac{3}{4}$ de Rouvre, & $\frac{1}{2}$ de Fauverney.

Lat. 47, 16' 34". long. 2, 46' 45".

NOIRON-SOUS-BEZE.

Neiro, Par. Doy. de Beze, voc. Saint Nicolas, à la coll. de M. de Dijon, Abbé de Beze. Le Village fut donné à cette Abbaye par le Duc Amalgaire au VIIe. siéc. & Innocent IV lui en confirma la donation. Foulques de Mailly, Sg^r. de Beaumont, & Geoffroy son fils, en ayant usurpé les droits seigneuriaux, furent contraints de les restituer dans une assemblée générale tenue à Beze en 1086, où se trouva le Duc avec plusieurs grands Seigneurs.

Noiron est situé, partie dans un fond & partie sur un tertre, ayant 80 f. La Rente de l'*Isle* au nord, la Rente *aux Gros*, démolie & réunie à celle des *Epinousses basses*, & le petit *Hector*, en dépendent pour le temporel, & sont de la Par. de Beze. Ruisseau qui sort de la fontaine de Viévigne, traverse une petite prairie, & sépare la Bourgogne de la Champagne. Le terroir froid produit du froment, méteil, *&c.* Moulin sur la Beze : Subd. d'Iss. à 3 l. Contr. de Mirebeau à 1 l. 4 de Dijon.

Lat. 47, 27' 8". long. 2, 57' 2".

NOIRON-LES-CISTEAUX, dit *LES-SAULON*, appellé *NEIRON* en 801. (*Per. p. 47*).

Noerium, *Noironas*, Villa *Noeriorum*, de *Nerunte*, Par. voc. la Sainte Vierge (8 Septembre) Patr. du Chapitre de Langres. Cette Eglise fut donnée à St. Et. de Dijon en 801 par Betto, Ev. de Langres. Le Village, en plaine, a env. 30 f. M. le Comte de Perrigny en est Seigneur en toute Justice. Les Dames de Tart, Décim. à l'exception d'un 6e. au Seigneur : terre à froment. Le terrier de 1556 parle d'une redevance d'un *quart de quartrange d'avoine*, *mesure au Molinot*.

Près de la gr. route de Dijon à Cisteaux, est le pont des *Arvaux*, remarquable par deux rivieres qui y passent: la premiere, qui vient de Sathenay & de Broindon, appellée *ru Cheron*, coulant de l'est à l'ouest, passe sous le pont: l'autre, appellée *Sans-Fond*, plus considérable, coule du nord au sud, passe sur le pont, en forme d'aqueduc, fait aller le moulin de Forgeot, ensuite ceux de l'Abbaye, & fournit les réservoirs: à 2 l. & demie de Dijon, autant de Cisteaux.

Lat. 47, 47' 11". long. 2, 54' 2".

NORGES-LA-VILLE.

Norgiæ, *Norviæ*; Par. voc. Saint Vallier, Martyr, à la nom. de l'Ev. de Dijon, Abbé

de St. Ben. Doy. d'Iff. Il eft parlé de Norges dans un titre de 887, rapporté par Per. p. 159: *Norga in centena Roringorum cum Capellâ*. Egremare donne à St. Ben. fon bien à Norges en 741. (*Ch. St. Ben. p.* 402).

M. Blondeau acquit en 1629, du Commandeur de Norges, partie de cette Terre, qui paffa enfuite à M. Joly de Blaify en 1720: elle appartient aujourd'hui à M. de Théfut de Verrey.

Ce Village, de 25 f. étoit autrefois fermé de murs, & plus peuplé : il en fort une des plus belles fources de la Bourgogne; elle forme une riviere, poiffonneufe en brochets fur-tout, qui va fe perdre dans la Tille, après un cours de deux lieues.

M. Bouillet, Proc. Gén. à la Ch. des Comptes, a une belle maifon à Norges, bâtie par M. fon oncle, auffi Proc. Gén. mort en 1776, qui fit préfent à l'Académie de Dijon d'une médaille de Marc-Aurele, fur laquelle on lit : *Imp. M. Antonius*. Au revers : *Primi Decennales, Cof. III. S. C.* avec une couronne de chêne : elle a été trouvée dans la démolition d'un mur de la Commanderie.

Le terrein fec & fablonneux; bonne prairie.

Norges-le-Pont, remarquable par une Commanderie de l'Ordre de St. Antoine, fondée en 1200 par les Seigneurs du Val-Saint-Julien, avec réferve de la garde no-

ble ; & par Girard Damoiseau, fils de Bernard de Saugey, qui donna le tiers de tout ce qu'il possédoit à Norges, à Frere Etienne, Maître dudit Hôpital : sa donation fut ratifiée par Guillaume de Vergy, Sénéchal de Bourgogne, & par le Doyen de la Chrétienté, le 8 Mai 1200.

Cette maison, destinée à recevoir les Malades & les Pélerins, fut considérable dans le commencement : elle portoit le nom de *Præceptoria Generalis Norgiarum*, & avoit celle d'Etay au Bailliage de Châtillon, dans sa dépendance.

Elle fut réunie en 1237 aux Hospitaliers de Saint Antoine de Vienne, par Robert III, Evêque de Langres, qui s'en réserva la Jurisdiction, avec promesse de leur part d'exercer l'hospitalité envers les pauvres passans, comme auparavant. Nos Ducs, qui avoient dévotion à St. Antoine, firent plusieurs dons à cette Commanderie. Philippe le Hardi lui offroit chaque année autant de porcs qu'il y avoit de Princes en sa Maison : il en donna sept en 1387 & neuf en 1396. Il fit aussi d'autres présens à cette Eglise, pour la guérison du Prince Philippe son fils, mordu au genouil par un chien enragé.

Par une coutume singuliere, on présentoit, le jour de l'Ascension, au Commandeur la plus jolie fille du Village, à laquelle il ôtoit

la jarretiere, & en mettoit une autre de ruban ; ensuite on lui donnoit un bouquet, on l'ornoit de rubans, & chacun lui mettoit une piéce de monnoie dans un plat à côté d'elle : ainsi parée elle sortoit en triomphe au son des instrumens, accompagnée de toute la jeunesse du lieu, qu'elle étoit obligée de faire danser à ses dépens.

Cette fondation faite par Pierre de Beaufremont, Baron de Saint-Julien en 1450, ne s'exécute plus depuis six ans.

L'Eglise & les bâtimens ont été réparés depuis peu ; les jardins sont vastes & bien entretenus ; le Commandeur, qui est seul dans cette maison, est Sg^r. en toute Justice de Norges-le-Bas, qui releve de la Baronnie de Saint-Julien.

Dans les bois sont de belles carrieres de pierre blanche, qui n'est point gelisse : on voit dans celle de *Maupertuis* un souterrein spacieux & curieux par sa forme.

Du même côté sont d'immenses sablieres ; on en tira en 1386 tout le sable nécessaire pour les moules où furent jetées les tables de plomb qui servirent à la couverture de l'Eglise des Chartreux. On trouve encore un peu plus loin dans les champs, un autre sable de grais très-fin & propre à scier le marbre.

La voie romaine qui de Châlon tiroit à Langres, passoit à Norges-le-Pont. J'y re-

marquai en Octobre 1773 des fragmens d'une colonne miliaire d'une belle pierre blanche, dont la base de 2 pieds de toute face, avec une partie de la colonne, étoit entiere. On lisoit nº. VII sur un morceau conservé dans la maison de M. Ponsenard. Elle fut découverte dans le fossé de la voie romaine, à 100 pas de Norges : à 2 l. de Dij. 3 d'Is-sur-Tille.

Lat. 47, 24' 5". long. 2, 44' 21".

ORAIN-SUR-VINGEANNE.

Annexe de Saint-Maurice en Champagne; Dioc. de Langres, Doy. de Grancey, voc. St. Benigne. Les Minimes de Dijon, la veuve de M. Dubois de la Rochette-Orrain & les Bernardins de Theuley, en sont Seigneurs.

Ce Village, dans un bas, a env. 80 feux. Fontaine publique qui fait aller un moulin. Une petite partie du terroir produit du froment; le reste, sec & pierreux, ne donne que du seigle & un peu de vin de médiocre qualité : carrieres de pierres mureuses & tégulaires : Grange de Diolle : Contrôle à Fontaine-Françoise & à deux lieues, une de Champlitte, huit de Dijon.

Lat. 47, 38' 11". long. 3, 4' 18".

ORGEUX.

Anciennement Orgeul, Orjul Orgoil; *Orgeum*, *Orgialum*, *Orgeolum*, de *Orgiis*, *ab*

Orgiis, ſelon M. l'Abbé Nicaiſe, où l'on célébroit les Orgies de Bacchus; vocable la Vierge (15 Août), Patr. de l'Ev. de Dijon, Abbé de St. Ben. 40 f. 150 comm. On voit dans Perard un Guillaume d'*Orguil* en 1147 & en 1160. Aimon d'Orgeux met ſon ſceau dans une charte de Eudes III, pour les Chan. de St. Jean de Semur, en 1190, & prête foi & hommage au Duc Hugues III.

Guillaume du Rouſſot vendit ſa Terre d'Orgeux en 1272 à MM. de la Sainte Chapelle, 800 liv. comme mouvant du Fief du Duc de Bourgogne. Dans le titre de vente il eſt parlé de la chariere *Louvare*, & d'un chêne au deſſus de la Noue, qui ſépare le bois d'Arceau de celui d'Orgeux ; le pré Louvare s'appelle auj. le pré Guignot. Le four bannal a été aliéné au S[r]. Guibaudet en 1597, & à M. Vittier. Cette Seigneurie avoit été au lot ou ſous le gouvernement du Prévôt de la Sainte Chapelle : delà le pré du bois au *Proſt* pour *Prévôt*. Ces Meſſieurs, après l'avoir poſſédée plus de IV ſiécles, l'ont revendue 9500 liv. en 1713 à M. Jacques Begin, Secretaire du Roi en la Chancellerie près le Parlement.

Le bois d'Orgeux fut incendié en grande partie en 1719. Cent journaux de terres communales furent aliénés par les Habitans au Sieur Saintmart en 1597.

Quatre meix anciens, dont il eſt parlé

dans des titres de 1436. Grand chemin de Dijon à Lux & à Beze. Le clocher, partie du lieu & Seigneurie, à M. Begin, Conseiller au Parlement ; le reste est du Marquisat d'Arcelot. Chaignot, Hameau de 15 feux, dont l'Abbé de St. Ben. est Sgr. & Décim. en dépend. Cette Terre, qui avoit appartenu à Guy & à Gauthier le Riche, fut donnée à cette Ab. par la fille de Gauthier, qui se fit Religieuse à Larrey au XIe. siécle: à deux lieues de Dijon.

Lat. 47, 22' 9". long. 2, 48' 49".

ORVILLE.

Auri Vella, *Orba Villa*, *Urbana Villa*; Ann. de Selongey, érigée en 1736, voc. la Vierge (15 Août), Doy. d'Iss. Le Village étoit anciennement desservi par le Chapelain d'un Hôpital qui fut réuni à celui de Dijon en 1696. Le Marq. de Tavannes, Sgr. en toute Justice. Partie de ce Village, avec l'Eglise, est en Comté, & on y use du sel blanc ; treize maisons en Bourgogne, dont six dépendent de Veronnes, & sept de Selongey. C'est le dernier Village de Bourgogne, au nord du côté de Langres. Son territoire s'étend en Champagne, en Fr. Comté & en Bourge. La Venelle, qui vient de Selongey, traverse Orville, passe à Veronnes, & va se perdre dans les prés. Le pays en plaine; vignoble; bon froment: environ 70 feux.

On croit que ce fut dans ce Village, où passoit la voie Rom. que fut arrêtée la Reine Brunehaut, non à *Orbe* en Suisse, & conduite à Renève, où elle périt dans les plus horribles supplices en 614. Subd. d'Iss. Contr. Bur. de la poste à Selongey à ¾ de l. 6 de Dijon, 7 de Langres, sur la grand'route de ces deux Villes.

Lat. 47, 35' 8". long. 2, 31' 45".

OUGES.

Ulgiæ, *Olgia*, Par. Dioc. de Chalon, voc. St. Pierre, Patr. du Chapitre de la Cathédrale d'Autun. Le Duc Hugues II le confirma dans la possession des Eglises de Tillenay & Ouges, cédée par Gauthier, Ev. de Chalon, en 1132.

L'Ab. de Cisteaux acquit ce Village en 1226 de Guillaume de Champlitte, Vicomte de Dijon : il en est encore Seigneur. MM. de Saint Jean de Dijon y ont quelques terres sans Justice. En l'Eglise paroissiale, inhumé J. Jaquinot, Maire de Dijon, en 1599. On distingue le grand & le petit Ouges. Le grand, composé de 30 f. n'est qu'à 500 pas du petit, où on en compte que huit. L'Eglise isolée, près le bois de Cisteaux, est au midi de ce dernier.

Entre les deux Villages est la Rente dite l'*Abbaye*, parce qu'elle a été bâtie sur les ruines d'un ancien Monastere de Bernar-

dines, transférées, à ce qu'on croit, à Baume-les-Nonnes. Fief des *Essarts* qui appartenoit à la Maison d'Epoisses. Préville, dite la *Folie* ou la *Grange Fardel*, maison de plaisance à M. l'Avocat Morin, dépend de la Paroisse.

Le pays en plaine produit du froment. Fontaine dont l'eau passe à Saulon-la-Chapelle & va se rendre à la Saone. Le Maire de Dijon en 1383 tenoit ses Jours à la fontaine d'Ouges : à une lieue de Dijon.

Lat. 47, 14' 214". long. 2, 45' 17".

OZILLY, anc. *OIZILLY*, *OISILEY*.

Ossileium, *Osiliacum*, *Auxiliacum in Pago Attuariorum*, Par. voc. St. Leger, Doy. de Mirebeau, à la coll. de l'Ev. de Dij. Abbé de Beze. L'Eglise, située sur une éminence avec le Presbytere, fut donnée à cette Ab. par Villencus, Evêque de Langres en 1130. Cette Terre lui avoit déja été accordée par le Duc Amalgaire vers 614. François de la Palu de Varambon vendit à Jean Batard de Vergy tous ses droits sur les Seigneuries d'*Oisilley*, Baissé, Dampierre, *&c.* pour 6500 florins d'or en 1445. J. Tisserand, Consr. au Parl. en étoit Sgr. en 1532, & l'Amiral Chabot en 1570, temps où il l'affranchit; elle étoit divisée en trois Seigneuries, *Chamblan*, *Montarean* & *Ozilly*, avec trois châteaux-forts détruits par Galas. Elles sont réunies,

& appartiennent à M. Martin de la Motte. Château agréablement ſitué ſur les bords de la Vingeanne : belle Chapelle St. Auguſtin. Le Village, aſſez bien bâti, a 40 f. & cent comm. Terres à froment : petit vignoble.

Le château de la Rochette, de la Paroiſſe d'Ozilly, ſur la pointe d'une roche, avec Chap. de St. Hubert, eſt en Comté, Bailliage de Gray, au même Seigneur : Henri de Vergy le poſſédoit en 1314.

La voie Rom. de Langres à Beſançon paſſoit par Fontaine-Françoiſe, Criſſey, dans les bois de Beaumont, par Ozilly & Pontallier. (*V. Hiſt. de Poligny, tom. 1, p.* LXX). A $\frac{1}{3}$ de l. de Mirebeau, 1 de Beze, 4 $\frac{1}{2}$ de Dij.

Lat. 47, 26' 28". long. 3, 1' 3".

PAQUES.

Paſcua, de *Paſcis*, Ann. de Lantenay, voc. St. Leger. Le Marq. de Lantenay, Sgr. Les Bénéd. de St. Seine Décim. depuis 1160.

Le Duc Huges céde à Aimo, 13e. Abbé de St. Seine en 1181, le moulin & le four de *Paſcis*, qu'il n'a plus depuis long-temps. Hugues II donne aux Bénéd. de St. Ben. la Terre de Pâques en 1168 ; ils l'ont perdue ou vendue il y a long-temps. Guillaume de Tavannes s'aboucha à Pâques avec le Préſident Fremiot & les Gentilshommes Roy. pour le ſervice du Roi Henri III, contre les Ligueurs, en 1589. Le Vil. de 30 f. ſitué en

montagne & couvert de bois: le terroir ſec & pierreux.

A un quart de lieue au milieu d'un vallon, abyme aſſez profond de 200 pas de circuit, connu ſous le nom de *Cropercé*; il s'en éléve, 24 heures avant les orages, des brouillards épais, avant-coureurs du tonnerre : ce phénomene paroît digne de la curioſité des Phyſiciens : l'on entend dans le fond de cet abyme, où l'on croit qu'il y a une ſource qui va ſe jetter dans Suzon, un bourdonnement très-conſidérable.

Dans les bois qui vont de Pâques au moulin de Val-Courbe, à un quart de lieue de l'abyme, ſont trois grottes creuſées dans les rochers, & ſi artiſtement diſtribuées, qu'on a peine à croire que la nature ſeule ait pu les former; une a cent pieds de profondeur ſur trois & demi de largeur, & ſix de hauteur : elles ſont ſituées ſur le bord d'un précipice de difficile accès. La Métairie de Poiſeul & le moulin du Val-Courbe ſur Suzon à $\frac{3}{4}$ de l. dépendent de la Paroiſſe : à trois lieues de Dijon.

Lat. 47, 21' 52". long. 2, 31' 34".

PERRIGNY-LES-DIJON.

Patreniacum, *Parrignietum*, *Parregniacum*, Ann. de Marſannay-la-Côte, voc. Saint André. L'Ab. de St. Et. eut des droits ſur cette Egliſe en même temps que ſur celles

de Couchey & de Marſannay. Manaſſès, Ev. de Langres, les Papes Urbain III, Innocent IV, lui en confirmerent la poſſeſſion. Ce ne fut d'abord qu'une Chap. On y mit enſuite des fonts baptiſmaux. Elle fut ragrandie & reconſtruite à neuf ſur la fin du dernier ſiécle, aux frais de M. Gagne, Préſid. à Mortier, des Habitans & de M. l'Abbé Fyot, qui en fit la bénédiction le 30 Novemb. 1682. Le Duc Amalgaire, Fondateur de Beze, lui donna à Perrigny un beau domaine, *manſum optimum.* (*Ch. de Beze, p. 492*).

Perrigny, d'environ 40 f. a été érigé en Comté en 1768, en faveur de M. Gagne de Perrigny, qui y fit réunir le Comté de Saulon, d'où dépendent Barge, Fenay, Chevigny-Fenay en partie, Layé, Noiron-les-Ciſteaux & Saulon-la-Rue.

Ce Village, en plaine à 50 pas de la gr. route de Dijon à Lyon, ſe fait remarquer des paſſans par la régularité de ſon chât. bâti à la moderne, il y a environ 25 ans. Les bois, percés en allées couvertes à côté du château, étoient très-agréables : ils viennent d'être vendus.

On trouva en 1761, en fouillant les terres dans le parc, des fragmens de colonnes en marbre blanc d'une aſſez bonne forme, avec des ornemens en bas-relief, qui ſemblent annoncer l'emplacement d'un Temple. Le marbre a ſervi au mauſolée de M^{de}. la

Présidente de Brosses, élevé dans l'Eglise St. Jean : à une lieue de Dijon.

Lat. 47, 15' 42". long. 2, 40' 3".

PICHANGE ou PICHANGES.

Picangiæ, *Picantiæ*, Par. Ann. de Gemeaux, voc. St. Laurent. Josserand, Ev. de Langres, donna l'Eglise de Gemeaux avec la Chap. de Pichange, à l'Abbé de St. Et. de Dij. en 1120. La Chr. de Beze, pag. 549, parle de ce lieu au IXe. siéc. Robert, Ev. de Langres, date une charte en faveur de Molême *de Picangiis* en 1109. On voit en 1208 un Hugues de Pichange, qui est appellé *Casertus*, noble Vassal & Feudataire de Eudes de Grancey. Guillaume de Château-Vilain, Sire de Grancey, ayant pris le parti de Charles VII contre Philippe le Bon, fut fait prisonnier en 1431. Il engagea sa Terre de Pichange pour payer sa rançon, fixée à mille saluts d'or. Jean de Pontallier, Sgr. en 1490; ensuite MM. d'Epinac, Chambellan, Bouesseau, Noblet, Carmone, Sayve, Duprat, des héritiers duquel M. Loppin de Gemeaux l'a acquise en 1752 en toute Justice. Fief de la *Rochette*, au Seigneur.

Eudes de Grancey céda un quart de la grosse dîme aux Chan. de St. Et. de qui il a passé à l'Hôpital N. D. de Dijon, & réuni à l'Hôpital Général, qui vendit cette portion de dîme en 1756 à feu M. Girard de

Propiac, dont les héritiers jouissent du Fief de *Saffres*; il appartenoit au XIIIe. siécle à *Gilla de Saffres*.

Edme Ornot de Pichange, Abbé du Miroir en Bresse, fut élu Abbé de Morimont en 1517, mort en 1551. Son frere Girard Ornot a sa tombe en l'Eglise du lieu. C'est aussi la Patrie d'Antoine Moitoret de Blainville, fils d'un Notaire, Architecte distingué, mort à Rouen en 1710, âgé de 60 ans. (*V. ses Ouvrages, Bibl. Aut. B. tom. 2, p. 61*).

70 f. 200 comm. Terroir léger & sec, produit du froment, pois, lentilles, millet, camomille. . . . . Une seule fontaine; vin commun; mine de fer. Habitans laborieux; abeilles au pignon de l'Eglise, qui y font leur miel de temps immémorial, & entretiennent le luminaire de l'Eglise, voûtée & propre: Subd. & Bur. de poste à Iss. 1 l. $\frac{1}{2}$, à 3 l. $\frac{3}{4}$ de Dijon, à $\frac{1}{4}$ de la route de cette Ville à Langres.

P L O M B I E R E S.

Plumbariæ, *Plombariœ*, *Plombarium*, Par. voc. St. Baudel, Martyr à Nîmes au IIIe. siéc. nommé par le peuple St. Baudeire (1),

---

(1) On l'appelle St. *Bausile* en Languedoc, *Boile* en Catalogne, *Bauzeley* dans le Rouergue, *Baudire* dans le Lyonnois, *Bauzire* en Auvergne; en latin *Baudelius.* Grégoire de Tours en parle. (Voy. *Vies des Sts. Martyrs, tom. IV, 1760*).

Patr.

Patr. de l'Ab. de St. Ben. depuis 1182, Sgr.& Décim. aujourd'hui l'Evêque de Dijon.

Plombieres fut donné par le Roi Gontran à l'Ab. St. Benigne au VIe. siécle.

L'Empereur Charles le Gros, par une charte de 886, céda 12 manses ou meix en ce Village pour le luminaire de St. Benigne. (*Perard, pag. 160*).

Apparemment que dans la confusion des guerres civiles, l'Ab. perdit cette Terre, puisqu'elle lui fut concédée à titre de don en 1170 par Hugues, Duc de Bourgogne, avant son voyage d'Outremer. La charte rapportée par Perard, dit expressément qu'il donne à ce Monastere tout ce qu'il possédoit, *justement ou injustement*, depuis la Fontaine-l'Abbé, à Plombieres, à Prenois, jusqu'à Velars. Eudes III confirma cette charte en 1193, se réservant le droit de garde. On voit un Anseric Prévôt de Plomb. en 1186.

Un titre de 1472 fait connoître qu'il existoit une Léproserie à l'entrée du Village du côté de Dijon.

Sur un poteau est attachée une plaque de sauve-garde accordée par le Prince de Condé en 1626.

Autrefois jeu de l'Arc: en 1601 Jean Chapusot fut Roi & exempt de tailles.

Plombieres de 177 f. (en 1666 110 Hab. Expilly met 191 f.) & 550 comm. est renommé pour ses cerises, ses noix, ses car-

rieres, sa papeterie & ses chenevieres; l'Ouche, qui l'arrose, fait aller deux moulins, un foulon, un fourneau, & passe sous un beau pont construit depuis peu par la Province.

Beau chât. de l'Abbé de St. Ben. bâti à l'Italienne, avec jardins & bosquets, par M. Poncet de la Riviere en 1768. Plusieurs maisons bourgeoises; celle de M. Billy a une belle grotte en rocailles & des jardins ornés de quatre vases admirables, de statues & (1) figures du fameux Dubois, dont deux sont dignes des Artistes grecs.

Le Grand Dauphin ayant logé dans cette belle maison en 1674, Jean Gauthier, Maître aux Comptes, érigea un obélisque en pierre polie, haut de 50 pieds, terminé par un globe. C'est le seul monument élevé à ce Prince, dont on voit le portrait en marbre blanc encadré au milieu de la colonne. On a gravé au bas cette inscription:

Fortissimus Imperator
Ludovicus XIV,
Dùm sequanos expugnat,
Et mirâ celeritate iterim subigit;
Maxima Regni spes,

---

(1) Elles représentent en relief les quatre saisons les quatre parties du monde, les constellations.

Delphinus,
Mitioribus ſtudiis indulgens,
Huc animi gratiâ ſecedebat,
XIII. Calend. Junii
M. DC. LXXIV.
Joannes Gaultherius
Tanto ſuperbus hoſpite,
Memoriæ cauſâ
Titulum poſuit.

Quand M. Gauthier préſenta au Dauphin le deſſin de cet obéliſque, le Roi, qui étoit préſent, dit qu'on avoit plus fait pour le Dauphin que pour lui, & ajouta : « N'eſt-il » pas vrai, M. Gauthier, que ſi je n'avois » été en Bourgogne en ce temps-là, » votre jardin de Plombieres auroit couru » grand riſque d'être bien gâté par les Alle- » mands & les Comtois ? »

A la Chap. eſt attaché le Chapelain qui doit dire la Meſſe dans l'Egliſe paroiſſiale pour l'utilité des Habitans, quand il ne réſide perſonne à la maiſon.

Pluſieurs fontaines limpides & légéres coulent des deux côtés des montagnes qui environnent Plombieres.

A la Rente de Neuvon étoit autrefois une blanchiſſerie ; il en ſort une ſource très-fraîche, mais dangereuſe à boire en été ; le *Ru* de Neuvon eſt à ſec l'été & très-gros

l'hiver : on l'appelle, dans des titres, le rupt de Prenois, *ruptus*.

Bruan, remarquable par les simples qu'on y trouve, est au pied d'une montagne sur l'Ouche, qui fournit l'eau à un foulon & à une papeterie. On y fabriquoit, sous nos derniers Ducs, des canons, & c'étoit un Hameau de 12 à 15 f. Il y avoit une sauvegarde devant la porte de la papeterie.

La Rente de *Craie* ou *la Crau*, a trois maisons sur la montagne au sud-est; elles appartenoient en partie aux Religieuses de Larrey, qui abandonnerent leur portion aux Bénéd. en 1363 : ceux-ci ont aliéné cette Rente en 1552.

Quoique le Prieuré de Bonvaux soit de la Paroisse de Haute-Velle, le Rentier & le Jardinier font corps avec la Communauté de Plombieres, & sont compris dans le rôle des tailles.

M. de la Monnoye a immortalisé ce Vil. dans un de ses Noëls, en racontant si ingénieusement le prône du Curé de *Pleumeires*.

Les Etrangers, sur-tout les Anglois, en aiment beaucoup le séjour, qui est agréable. Jean Brown, Général Anglois, y fut inhumé le 12 Août 1764.

Roger de Florence, Ingénieur du Roi, commandant un bataillon dans le Régiment de Piémont, après avoir fait trois campagnes au service de Louis XIV, s'étoit

retiré en ce Village, & y mourut le 20 Décembre 1683.

Gilles de Plombieres fut 9e. Abbé de la Bussiere, mort en 1373. Les plus anciennes familles sont les Chapusot, Ternan, Boissieres, Breton, *&c.* à 1 l. ouest de Dijon.

Lat. 47, 20' 29". long. 2, 28' 21".

POINSON ou *POINÇON*.

Paroisse du Diocèse de Langres, Doy. de Pierre-Faite, voc. St. Martin. Hermitage St. Peregrin, avec Chapelle taillée dans le roc, aussi bien que l'Autel, par le Comte de Moret, bâtard de Henri IV, selon une tradition populaire. Cet Hermitage est sur trois Paroisses. A Poinson, Chapelle Saint Prix, fondée par M. Grisot, & une belle fontaine. Environ cent feux : Subd. de Fays-Billot, 4 lieues de Langres, 12 de Dijon.

Lat. 47, 47' 38". long. 3, 14' 51".

POISEUIL ou *POISEUX-LES-SAULX*.

Posciacum, appellé Pouiseul en 1391 (*Per. p.* 466), *puteoli*, d'un large puits au bas du Village dans une combe, la seule ressource du Village pour l'eau. Il ne tarit jamais.

Ann. de Saulx-le-Duc, voc. la Vierge (8 Septembre), desservie autrefois par un Chanoine de Saulx-le-Duc, & aujourd'hui par un Vicaire.

Ce Village, d'environ 25 f. est situé en

plaine, environné de bois, dont partie au Roi & partie aux Habitans.

Le terrein maigre ne produit que du méteil : de la Châtellenie de Saulx-le-Duc, Contr. de Salives, à six lieues de Dijon au nord.

Lat. 47, 35' 21". long. 3, 38' 42".

Potangey, voy. ci-devant *Aizerey*.

Prenois, appellé *Prunois* en 1230.

Prunidum, *Provisum*, *Prunetum*, Par. voc. St. Ben. Doy. de Sombernon, l'Ev. de Dijon Patr. & Seigneur. La Chapelle fut destinée pour recevoir les malades par Agrinus, Ev. de Langres, du temps des Normands.

La Duchesse Alix de Vergy, mere de Hugues IV, faisoit valoir par ses mains la Terre de Prenois, qui étoit de son douaire; elle y avoit deux charrues de bœufs & un troupeau de 500 moutons; elle s'obligea, avec les Moines de St. Ben. à la garde & défense de Prenois, sa vie durant, en 1235. Cette Terre leur fut donnée par Gontran en 587 (*Chr. St. Ben. pag. 370*). Terroir maigre & froid. A trois quarts de lieue, grotte remarquable de cent pieds de profondeur, avec des crystallisations : à deux lieues de Dijon.

Lat. 47, 22' 44". long. 2, 32' 27".

QUETIGNY, anc. *CUTIGNY*, *CUSIGNI*.

Curtigneium, *Quintiniacum*, Prieuré-Cure, voc. St. Martin, à la coll. de M. de Dijon, Sgr. & Décim. Betto, Evêque de Langres, donna cette Eglise aux Abbés de St. Et. en 801. Le Concile de St.-Marcel-les-Chalon leur en confirma la possession en 887. Robert, Ev. de Langres, leur céda tous les revenus qui en dépend. même le droit de Cathédrale & de visite en 1098. Gauthier y ajouta en 1171 l'entiere collation.

En 1113, quatre Chanoines de St. Et. se retirerent à Quetigny pour y commencer une réforme sous la régle de St. Augustin. Leur vie édifiante ayant attiré des Imitateurs, le Monastere ne put les contenir; ils furent obligés de revenir à Dijon en 1120.

En 1171, Hugues III, Duc de Bourge. céda à l'Ab. de St. Etienne la Justice de Quetigny & son droit de gîte.

Le Vil. d'env. 40 f. situé dans un fond, est arrosé par un ruisseau qui tombe dans la Norges; l'approche de ce Pays est difficile en hiver. L'Eglise & le Presbytere sur une petite élévation.

Le terroir d'un pénible labourage. Les courtillieres y font des ravages à cause de l'humidité du sol. (*Voy. Broindon sur ces insectes*). La Mothe avec pavillon & trois avenues de tilleuls. Le Hameau de Queti-

gnerot de 4 f. qui n'étoit autrefois qu'une rue de Quetigny ; le moulin de l'*Imprey* ſur la Norges ; la Rente Carcot, autrefois Carcolle, où coule le ruiſſeau de Blamont, qui vient de Varois ; & la Rente de bois de Pierre, ſituée en bon air ſur une petite éminence, dépendent de la Paroiſſe : diſt. d'une lieue de Dijon au levant.

Lat. 47, 18' 49". long. 2, 46' 53".

REMILLY.

Rumiliacum, Ann. de Ceſſey, voc. la Ste. Vierge. L'Egliſe & le Presbytere ſont dans une eſpèce d'iſle formée par la Tille, qui fait aller un moulin, & arroſe une vaſte prairie, dont partie eſt marécageuſe, faute de canaux & de tranchées. Grange de Fretoy. 40 feux. L'Evêque de Dijon, comme Abbé de St. Ben. Seigneur : Contr. d'Arc-ſur-Tille à demi-lieue, 2 & demie de Dijon.

Lat. 47, 19' 24". long. 2, 52' 18".

RENÊVE.

Riovara, *Rionova*, Par. voc. St. Martin, Doy. de Mirebeau, Patr. des Bernardines de Dole. Avant l'invaſion de Galas, qui dévaſta le pays en 1636, Renêve étoit diſtingué en *Ville*, *Villette* & *Renevotte*, ſelon un titre de 1460, maintenant en Renêve-l'Egliſe & Renêve-le-Château, où cinq maiſons dépendent de la Juſtice d'Autrey, ſont du

Bailliage de Gray, & jouissent des priviléges du Comté ; le reste dépend du Marquisat de Mirebeau pour la haute-Justice, & du Comté de Beaumont pour la moyenne & basse. Jolie Eglise réparée en 1772.

Ce Village, de 180 f. 500 comm. sur la Vingeanne & sur la gr. route de Dijon à Gray, fut saccagé & pillé par la garnison de Béfort en 1650. Quelques meix de vignes, un moulin, Bureau de Traites-Foraines. La Reine Brunehaut y périt par d'horribles supplices en 614 (*Voy. le* 1er. *vol. p.* 94). On a trouvé plusieurs médailles Romaines ; une entr'autres en 1763, dans un cercueil, sur laquelle on lisoit *Tullia.*

Fief de Colonge, *Colonica Villa*, où étoit autrefois un Monastere de Filles, transféré à Dole. L'Ab. de Beze le céda en 1052 à deux Chevaliers de Renêve pour un cens de 2 f. pendant leur vie. En 1139, l'Abbé Gerard en remit les dîmes aux Religieuses, à charge de huit émines de bled & 6 livres de cire. Entre Renêve & Essertaine à une demi-lieue, est le poteau des limites des deux Bourgognes : Subd. d'Is-sur-Tille, Contr. de Mirebeau à une lieue un quart, trois de Gray, cinq de Dijon.

Lat. 47, 25' 20". long. 3, 3' 37".

ROUVRE, anciennement *ROURE.* *Roura*, *Rouvra*, *Rouvera*, *Roriacum*, *Ro-*

burea (1), Par. voc. St. Jean-Baptiste, Dioc. de Châlon, Doy. d'Arc-sur-Tille, à la nomination du Chapitre de Beaune.

L'Eglise étoit jadis desservie par un Curé & un Corps de 7 à 8 Mépartistes, qui ne subsiste plus depuis 1636. Elle a cent pieds de long sur 50 de large, & a été rebâtie en 1485. *Michaut de Pluvot*, Sommelier du Duc, y fut inhumé en 1442. Le Sanctuaire est orné de stalles fort propres & d'un bel Autel à la Rom. On y expose un reliquaire d'argent donné par Anne, fille du Duc Jean, mariée au Duc de Betfort en 1423. Chapelle Saint Nicolas, à la nom. du Sgr. de Varanges: dans celle des *Machefoin*, est la tombe de Monnot Machefoin, Châtelain de Rouvre, Garde des joyaux du Duc, mort en 1442. Hugues Gautherot, Curé, a fondé en 1737 un Chapelain résidant, du Patr. des familles Gautherot & Maret. M. François Rouhier est le premier Chapelain.

Les Statues de la Vierge & le bas-relief de l'Adoration des Mages, sont dus au ciseau de Dubois. Le morceau de la vraie Croix, richement enchâssé dans un beau reliquaire, vient (en 1771) du Prieuré d'Epoisses, où il étoit conservé depuis 4 siéc.

---

(1) *A Robore*, lieu planté de chênes. Rouvray a la même origine.

Durant les guerres civiles, il fut déposé à St. Pierre de Dijon. Il fallut un Arrêt du Parl. en 1583, pour forcer les Fabriciens à le restituer aux Grandmontins. Le Duc Robert II, par son testament fait à Brazey en 1297, ordonna que les cimetieres de Rouvre, Brazey. . . . soient clos à ses propres deniers.

Rouvre étoit anciennement considérable. Il paroît, par plusieurs titres, qu'il y avoit plus de 700 feux en 1361; on en trouvoit encore 575 en 1442; il n'y en a plus que 70 & 260 communians.

Dans une reconnoissance de 1457, on voit la *grand'rue*, la rue d'*Amont*, celle d'*Aval*, des *Marterois*, des *Taconeaux*, la rue *Neuve*, la rue du *Châtel*, la rue du *Stux*, de *Bonote*, les *Tanneries*, une *Halle*, un *Hôtel de Ville*, & plusieurs *bons Hôtels* de Seigneurs qui venoient faire leur cour aux Souverains.

Le château, bâti par les Ducs de la 1ere. Race, est qualifié de *Forteresse* en 1287. Philippe, dernier Duc de cette Race, y reçut le jour, & y mourut tristement à l'âge de seize ans, étant tombé de la fenêtre de son appartement.

Le Roi Jean, son héritier, y passa plusieurs jours en 1361, & y créa le Parlement de St. Laurent. Philippe le Hardi son fils y conduisit sa nouvelle épouse, Marguerite de Flandres, en 1370. Il reçut l'année sui-

vante le Cardinal d'Angleterre & le Duc de Lorraine en même temps. Le Duc Jean, réſolu d'y réſider, le fit embellir & fortifier en 1414, & y mit garniſon. La Ducheſſe de Savoie, ſœur de Louis XI, y fut enfermée avec ſon fils par ordre du Duc Charles en 1467. Iſabelle de Bourg^e. fille du Duc Jean, y mourut en 1412, & fut apparemment inhumée en l'Egliſe.

Ce château, dont il ne reſte plus que des pans de murs très-épais, avoit deux étages, avant ſa deſtruction par Galas; on y comptoit 55 cheminées; le pavillon, avec ſes ailes, avoit 62 toiſes de long. Le poſſeſſeur du meix *Richard Juif*, en la Par. de Fauverney, devoit pour *franche-garde* une livre de cire; étoit *franc Sergent*, & tenu de garder la *porte du Chaſtel de Rouvre, par temps de guerre.* Selon le terrier renouvellé en 1537, ce Richard Juif étoit en 1422 Pourvoyeur des Dll^es. Agnès & Anne de Bourgogne, acquit ce domaine, fut Sg^r. de Morveau, & inhumé aux Cordeliers de Dijon vers 1446.

La Chap. fut d'abord deſſervie par deux Chan. fondés au XIe. ſiéc. Eudes IV en ajouta quatre autres en 1341. Sa femme & ſon fils y fonderent deux Chapelains. Il n'y a plus que deux Chan. non réſidans, à la nomination du Roi.

Eudes III, en 1215, affranchit Rouvre; établit un Maire & deux Sergens; aban-

donna ſes terres & rentes pour mille ſetiers de grains. Son fils Hugues IV accorda un *Majour* & 4 Echevins, un marché le Jeudi & 2 foires par an, en 1259 : il promet aux Habitans de ne plus *prendre, ni gelines, ni chapons, oie, porc, ni coutre, cuſſin, charroi, ni eſtrein, s'ils ne veulent les donner, ou prêter, ou vendre.*

Ces priviléges furent autoriſés par le Roi Jean, réſidant à Rouvre en 1361. Le Duc Jean, en 1412, réduiſit les mille émines à 200. Cette redevance, ſi onéreuſe, s'appelloit *Matroce*, parce qu'en l'abſence des Princes, on la livroit aux Ducheſſes ſur leurs greniers : delà le nom de redevance à la *Dame*, à la *Maîtreſſe*, & par corruption, *Maîtroſſe.*

C'eſt ſur cette redevance que les Ducs ont donné à prendre des grains aux Abbés de Ciſteaux, Pontigny, Auberive, Mezieres, & au Chapitre de Beaune. Les *Parties prenantes* devoient recevoir leur bled à la meſure de St. Louis, dont la matrice eſt à l'Hôt. de Ville de Dij. elle eſt en cuivre parſemée de fleurs-de-lys, & aux armoiries des Ducs. A une de ſes anſes, eſt une chaîne qui marque qu'elle étoit attachée & conſervée ſoigneuſement au Palais Ducal ou à l'Hôtel du Chanc. Rolin. Elle fut taillée par Gerard Bonote, un des Officiers de Philippe le Bon. On a ſubrogé aux *matroces* la double dîme en 1701.

Louis XI engagea Rouvre à Jac. Coittier de Poligny, son Médecin; d'où elle passa au Chanc. Guy de Rochefort, qu'un parti vint enlever à Rouvre & conduisit à Salins, d'où il échappa après trois mois de prison; ensuite à l'Amiral Chabot, au Maréchal de Biron, au Duc de Bellegarde & à la Maison de Condé; enfin, au Roi depuis 1767.

Galas brûla Rouvre en 1636, & ne respecta que la maison de M. de la Tournelle. Le clocher, qui avoit une belle flèche couverte d'ardoise, fut consumé & les cloches fondues; le château fut détruit à coups de canon, à l'exception de deux tours démolies en 1735, pour construire la grange de dîme. Le Général Lamboi fut chargé vigoureusement dans la plaine de Rouvre, & obligé de fuir avec perte.

Un incendie presque général, arrivé en 1666, acheva la ruine de ce lieu. Pendant la peste à Dijon en 1400, la Chambre des Comptes se retira à Rouvre. . . . . Trois porcs y furent suppliciés en 1404, pour avoir tué un enfant au *bers*. Prévôté Royale, dont le ressort s'étendoit sur 30 Villages.

Rouvre, Châtellenie Royale, est traversé par un ruisseau qui sort du Fief de Menan, baigne le château de Longecourt, & va se perdre dans un autre ruisseau au dessous d'Aizerey. De 14 Fiefs, il ne subsiste plus que ceux de Menan & de Saint-Phal; à M.

de Nogent, Consr. au Parl. Menan, qui étoit plus considérable, a donné le nom à d'anciens Seigneurs, Chevaliers sous les Ducs Robert & Philippe de Rouvre (*Voy. Dom Pl. tom. 2, pag. 345*). Antoinette de Menan avoit épousé Hugues de Pomard, fils de Jacques, Bailli de Dijon en 1280 : elle étoit veuve 1293.

Bonnes terres à froment; belle prairie; point de bois comm. ni presque de pâturages. Entre le finage de Rouvre & de Varanges, on reconnoît une voie, dite faussement Romaine, qui en 1703 avoit six perches de largeur, & n'en a plus que 2 ou 3; elle tiroit droit à Saint-Jean-de-Lône par Tart-le-Haut. Deux foires.

Thorey, Hameau de 15 feux, dont M. de Longecourt est Seigneur engagiste, dépend de la Châtellenie de Rouvre. Chapelle de la Vierge sur le gr. chemin. La *Grange du Bois*, brûlée il y a 80 ans, à Mrs. de la Ste. Chapelle, où les Ducs avoient droit de gîte, est sur le finage de Thorey. Le 11 Sept. 1447, à midi, après un violent tonnerre, il tomba, dans la Châtellenie de Rouvre, quantité de *pierres sulfurées*, dont une pesant 3 livres 7 onces, fut déposée au *coffre d'azur* en la Ch. des Compt. M. l'Abbé Richard dit, dans le VIIe. vol. de l'Hist. Nat. de l'Air, que ce sont des pyrites ou des cailloux long-temps exposés à l'action du feu, caché dans le

ſein de la terre, qui ſont enſuite lancés dans les airs par une violente exploſion.

La femme du Bâtonnier de St. Jean à Rouvre, portant le pain bénit le 29 Août, ne faiſoit que ſauter & gambader juſqu'à la baluſtrade du Sanctuaire. Cette danſe ridicule ne fut abolie par le Curé Adrien Gautherot, qu'en obtenant la tranſlation de la Fête patronale au 25 Juin : à 2 l. Subd. de Dij. 4 de Nuys, une & demie de Genlis, 3 de Saint-Jean-de-Lône.

Lat. 47, 13' 39". long. 2, 48' 31".

RUFFEY, voy. ci-devant *Echirey*.

SAINT-APOLLINAIRE.

Anciennement *St. Apolomet*, *St. Apollomey*, & chez les Villageois *St. Epleumay*, *S. Apollinaris*, Par. ſous le voc. du St. Evêque de Ravenne, Martyr au I^{e}. ſiéc. à la coll. de l'Abbé de St. Ben. (l'Ev. Dioc.) auquel Manaſſès, Ev. de Langres, unit cette Cure en 1182.

L'Egliſe, fort ancienne, a été long-temps deſſervie par un Bénédictin, ſous le titre de Prieuré. Il eſt probable que les Hab. s'y retirerent dans le temps de guerre : On y voit encore avec étonnement un puits auſſi profond qu'artiſtement travaillé. L'eau en eſt ſi ſalutaire, qu'elle a paſſé long-temps parmi

parmi les Peuples pour miraculeuse. On y recouroit spécialement pour les coliques.

En 1473, le Dimanche 6 Fév. Adolphe de Cleves, Sgr. de Ravestein, conduisant à la Chartreuse de Dijon, avec une nombreuse suite de la 1ere. Noblesse, les corps de Philippe le Bon & d'Isabelle de Portugal, morts à Bruges, les fit exposer dans l'Eglise St. Apoll. jusqu'au Mardi suivant, que les différens Corps de la Province vinrent les recevoir au lieu dit *les vieux Terreaux*.

Ce Village étoit autrefois beaucoup plus considérable. Il fut presqu'entiérement détruit en 1513 par les Suisses qui assiégeoient Dijon. Un détachement de l'Armée du Duc d'Orléans, qui alloit joindre en Languedoc celle du Duc de Montmorency, logea dans ce Village en 1632, brûla le plus grand nombre des maisons qui avoient échappées à l'incendie de 1513 ; il n'en resta que deux à Juilly.

En 1645, le 29 Janvier, l'orage qui renversa le clocher de St. Jean de Dijon, n'épargna pas celui de St. Apollinaire ; sa chûte entraîna en partie celle du vaisseau de l'Egl. & la plus grosse cloche fut cassée. Enfin, en 1701, le 23 Mai, un incendie violent, en moins de deux heures, réduisit en cendres l'Eglise & 14 maisons ; les cloches furent fondues, les arbres desséchés & le

Village réduit à cinq maiſons : il y en a 16 actuellement aſſez bien bâties ; en tout 35 feux & cent communians.

Le chât. appellé anciennement la *Tour* ou la *Motte* de St. Apollinaire, échappa aux flammes. C'eſt une belle tour quarrée, environné de foſſés & d'un enclos vaſte & précieux par la nature du terrein. En 1529 les Magiſtrats de Dijon s'y retirerent pour éviter la peſte ; ils venoient rendre la juſtice à Montmuſard. Cette tour fut fortifiée du temps de la Ligue, & appartenoit aux Tabourot. Le pont-levis fut détruit en 1763 : les Urſulines en ont fait l'acquiſition des Dames du Refuge en 1762 : elles ont toute Juſtice dans l'étendue de leur enclos. La fontaine étoit publique, non enfermée en 1550.

Fief de Champlevé, relevant de l'Ab. de St. Ben. avec Chap. domeſtique & de beaux enclos. Le Hameau de Sully, appellé dans les vieux titres *Aguillacum ;* la Rente de Godran, autrefois fortifiée ; celle d'Arbeſſey ; la Rente du bois de Sully dépendent de la Paroiſſe.

Le terrein, gras & de difficile labourage, produit du froment. La majeure partie du finage, avant l'invaſion des Suiſſes, étoit emplantée de bois ; différens cantons conſervent encore le nom de bois de *Ruffey*, bois de *Sully*, bois de *Champeny*, bois *Guil-*

laume, &c. Une très-petite partie produit du vin commun au taux d'Ahuy. Le Maire & les Echevins de Dijon ont le droit d'indiquer folemnellement le ban de vendange en ce Village. Il est fitué à l'entrée d'une gr. plaine découverte, à 200 pas de la route de Dijon en Alsace : l'air y est sain & tempéré ; 4 fontaines publiques, & plus de puits que de maisons, fournissent de l'eau abondamment.

Le principal commerce consiste en jardinage & laitage qui se portent à Dijon, distant d'une demi-lieue au nord-est.

Lat. 47, 20' 21". long. 2, 44' 45".

SAINT-JULIEN-DU-VAL.

S. Julianus super Norgiam in Pago attuariorum (*Per. pag. 186*), Par. voc. St. Julien, Martyr à Brioude, à la coll. de l'Ev. de Dij.

L'Eglise est bâtie dans l'enceinte de l'ancien château, dont on voit encore un bastion & les fossés.

Regnault, Comte de Châtillon & Sgr. de St. Julien, s'étant fait Religieux à St. Ben. en 1038, donna à cette Ab. une partie de ce qu'il avoit à St. Julien, à condition que l'Abbé y entretiendroit trois Moines. Il ne paroît pas que cette condition ait été remplie. Geoffroy, Ev. de Langres, réunit l'Egl. St. Julien, en 1147, à l'Ab. de St. Et. ce qui fut confirmé par le Pape Adrien IV en 1156.

Les Sgrs. y fonderent une Chap. desservie par 4 Chapelains, dont 2 actes de 1498 & & 1593, font mention. Le Prince Henri, fils du Duc Robert Ier. accorda en 1065 à l'Ab. de St. Et. de Dijon l'usage dans la forêt de St. Julien, pour les porcs, & bois pour le chauffage.

Baronnie qui releve du Roi, possédée très-long-temps par la Maison de Tavannes; d'où elle a passé à MM. Baillet. La Justice s'étend sur St. Julien, Oigny, Clenay, Bretigny, Norges le bas en partie, à l'exception de 5 maisons de St. Julien & 2 de Bretigny, qui dépendent de la Seigneurie de Brognon.

Ce Village ayant été abandonné à cause des guerres & de la peste, Guillaume de Grantson, pour engager les Hab. à revenir, les affranchit en 1424: ils ont été maintenus dans leurs franchises par Sentence des Requêtes du Palais en 1722. Le terrier fut fait en 1567 par le Maréchal de Tavannes, renouvellé en 1626.

Environ 80 f. & 300 comm. & dans le Val 160 feux, 600 comm. & env. 750 ames. Le terroir n'est pas égal. Le canton *des Varennes* produit du froment & méteil; le reste du froment. Les arbres fruitiers y réussissent très-bien. Le finage, d'un quart de lieue de large sur une lieue de long, est en plaine, borné presque de tous côtés par une chaîne de monticules & de bois: il est

arrosé par la riviere de *Flacey* & celle de *Norges* qui se jette dans la Tille au bas de Magny. Trois ponts de pierre sur cette riviere ; un moulin ; anciennement 2 étangs. Il est parlé du gr. étang de Flacey en 1456, avec un moulin qui ne subsiste plus.

Au nord, mines de fer & deux carrieres, dont l'une, dite de *Marjolet*, donne de la taille de couleur grise & fort dure.

Un étranger qui épouse une fille de St. Julien, doit, par Sentence de 1649, à la Fabrique 8 pintes de vin *clairet* & 8 pains d'une livre, ou la valeur en argent. Auparavant, ce droit appartenoit aux garçons du lieu. Les familles de Blagny, Menelot & Motoret, Laboureurs, comptent plus de cinq cents ans d'ancienneté.

Les Fiefs de la *Motte-Bovau* & de la *Demoiselle* dépendent de la Paroisse : Subd. d'Iss. 3 l. Contr. de Gemeaux à 1 l. $\frac{1}{2}$, 2 de Dijon.

Lat. 47, 24' 34". long. 2, 48' 10".

SAINT-LEGER, dit anc. *DE CHAMPEAUX*.

S. Leodegarius, *S. Leodeg. Campellense Monasterium*, Par. Doy. de Mirebeau, Patr. du Prieur, Décimateur & Seigneur.

Le Prieuré en Comm. à la nom. de l'Abbé de St. Germain d'Auxerre, doit son origine à un Monastere de Filles richement doté par Theodrate, fille de Charlemagne : il avoit le titre d'Abbaye en 826, & étoit

déja occupé par des Bénédictins. Gerlinde, épouse du Duc Henri I, la donna à Hezdric, Abbé de St. Germain, après avoir été réparée par le Duc, à condition qu'il y auroit 8 Religieux. C'est peut-être alors qu'elle ne fut plus qu'un Prieuré, dont les Ducs sont regardés comme les principaux Bienfaicteurs. Le Duc Henri en étoit avoué en 1198. Jean de Chalon, Comte de Bourgogne, lui donna en 1244, pour son anniversaire, *dix charges de grand sel* par an sur la saunerie de Salins, qui en 1711 ont été commuées en six minots sur le Grenier d'Auxone. L'Armée de Galas détruisit ce Monastere en 1636; dispersa les Moines, pilla les archives & massacra les Habitans. Le Prieur actuel a converti la maison en un château fort agréable.

Ce Prieuré a été possédé par Guy de la Tournelle en 1324; Adam de Nesle en 1338; Eudes de Jussencourt en 1386; Jean de Saulx en 1449, qui rebâtit le Monastere & donna des ornemens; Claude & Philippe de Charmes en 1503 & 1507; Jean, Cardinal de Givry, en 1570; Claude Brulard en 1637; Henri de la Motte-Houdancourt en 1683; & depuis 1740, par Alexandre-Louis-François le Fevre de Caumartin, Chevalier de Malthe, Gentilhomme du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine. Les Villages dépendans de la Justice du Prieuré, furent

affranchis en 1578 par François Chabot, Marquis de Mirebeau, au nom du Cardinal de Givry, Prieur.

St. Leger, de 30 f. & 124 Hab. est situé dans un terrein bas & marécageux, au confluant de l'Albane & de la Beze. Le terrein, froid & d'une culture difficile, donne du froment & menus grains. Quatre étangs, un moulin, une tuilerie.

Triey, la jeune *Verriere*, *Cirey*, la Rente du *Magny*, le *Chef d'Albane*, *Cuiserey*, *Mitreuil*, le *Mazeroi*, *Estevaux*, *Marandeuil* & *Binge*, dépendent de la Justice du Prieuré, & sont aussi de la Paroisse, excepté les trois derniers, dont Binge est Paroisse & Estevaux Annexe, dont dépend Marandeuil, qui a une Chapelle. On y a détruit une forge pour faciliter le desséchement des marais, qui rendoient l'air fort mal-sain.

Mitreuil, autrefois Mere Eglise de Binge, d'Estevaux & de Cirey, comprenoit plus de 200 feux; mais la peste en 1530, & l'Armée de Galas, l'ont réduit à 4 ou 5 maisons, dépend de Binge : à 2 l. d'Auxone, prochain Bureau de la poste, Grenier à Sel, quatre de Dijon.

Lat. 47, 19' 34". long. 3, 1' 33".

SAINT-PHILIBERT ou VELLE-SOUS-GEVREY.

Villa sub Givræio, Par. sous le voc. Saint

Philibert, non Annexe de Gevrey, comme le dit Garreau; à la coll. du Grand Prieur de Champagne, Décim. l'Ev. de Dijon Sgr. haut-Justicier & Censier. Les Templiers y ont eu une maison dès le XIIe. siécle. Par échange de l'an 1254, entre le Duc Hugues IV & l'Abbé de St. Et. de Dijon, le Duc céda à l'Abbé les dîmes de Fontaines & de Pouilly, avec le Village de St. Philibert, & l'Abbé remit au Duc le domaine de la Chapelle-aux-Bois, située près la forêt de Villiers-le-Duc, dont les Chartreux de Lugny jouissent à présent; le Prince se réserva la garde de la Maison des Templiers.

En 1314, Hugues d'Acey, Abbé de St. Et. transigea avec les Habitans taillables à volonté, & les abonna pour 50 liv. par an & une redevance en avoine; ce qui depuis a éte changé par deux autres traités de 1655 & 1656. (*Voy. Eglise St. Et. pag. 133 & 142*).

On voit un Curé & une Chapelle près la maison du Temple en 1424; il y avoit aussi un Hôpital qui est détruit. Apport le Lundi de Pâques. 30 f. 80 comm. L'air est si bon à St. Philibert, qu'au temps de la contagion à Dijon en 1631 & 1632, plusieurs Bourgeois de cette Ville s'y retirerent; ni eux, ni les Habitans ne furent malades. M. Genreau, qui y avoit un domaine en 1670, dit dans un Mém. mss. qu'il y recouvre la

santé lorsqu'il y séjourne. Les Minimes de N. D. d'Etang y ont un beau domaine : la Rente de l'Epoy, autrefois de l'*Epais*, en dépend. Le pays bas, marécageux, porte du froment, & est entouré de bois. Il paie taille à Gevrey : à une demi-lieue de la gr. route de Dijon à Châlon, entre Gevrey, Perrigny, Epernay & Broindon : à deux lieues & demie de Dijon.

Lat. 47, 11' 32". long. 2, 41' 2".

SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE.

S. Sequanus ad Vigennam, Par. voc. St. Seine Abbé, à la coll. de l'Ev. Dij. Alberic, Ev. de Langres, donna cette Eglise à l'Ab. de Beze en 830. Sur un pilier du chœur, on lit : *Odito Lapis me fecit 1300.* Chapelle Ste. Catherine, transférée du château de Saint-Seine-les-Halles à la Paroisse, à la nomination des Trésoriers de France. Le Patr. de celle de N. D. au Seigneur patrimonial.

Saint-Seine, dernier Village de Bourgogne, est divisé en trois parties, qui faisoient autrefois autant de Seigneuries différentes, réunies auj. par M. Legouz, Présid. à Mortier : Savoir, *Saint-Seine-les-Halles*, la *Tour* & l'*Eglise*. Saint-Seine-les-Halles, à cause des halles où se tenoient les foires & marchés, fut acquis en 1252 par le Duc de Bourgogne. Philippe le Bon le donna en 1435 à Michel Garnier son Secretaire, à

vie seulement, & en 1447 à J. Mairet son Pannetier, pour en jouir à volonté. Il y avoit alors une forteresse en bon état, brûlée quelque temps après par les Allemands. Cette Terre fut réunie à la Couronne sous Louis XI, qui la céda en 1477 à Charles de St. Seine, pour récompense de ses services, au rachat de 70 écus d'or: elle fut réunie au domaine en 1570, & remise au Maréchal de Retz en 1580, à Louis Odebert, Doyen du Parl. en 1673, depuis à M. Legouz.

St. Seine-la-Tour, à cause d'une tour quarrée, flanquée de quatre autres tours rondes & plus petites. Elle fut prise par les Ligueurs & reprise par N. de Talmay en Septembre 1591. Elle résista pendant trois jours de siége contre l'Armée du Duc Charles de Lorraine en Septembre 1636; mais le Duc en se retirant, brûla presque toutes les maisons, emmena les bestiaux, égorgea hommes & femmes, comme porte le procès verbal du Juge des lieux, dressé par Arrêt du Parlement, le 26 Janvier 1637.

St. Seine-l'Eglise, où sont l'Egl. Par. & le chât. du Sgr. Ces deux parties ont été pendant quatre siécles possédées par des Seigneurs de nom & d'armes, alliés aux plus grandes maisons. Un Villencus de *Sein-Ceigne*, en 1246, fils de Perron de St. Seine, jouissant des trois St. Seine, vendit sa *chose d'Athées* à son oncle Hugues de *Sein-Ceigne* 200 liv.

Estevenans. (*Per. pag. 467*). Jean de Saint-Seine, Chevalier, accompagna le Comte de Nevers en Hongrie en 1395. Guichard de St. Seine, Chevalier, Bailli de Chalon en 1404. Le dernier, Guillaume de St. Seine, Gouverneur de Luxembourg, inhumé à Arlon, ne laissa que deux filles, dont l'une épousa un Saulx de Vantoux. (*Voy. Mél. Hist. St. Jul. de Bal. pag. 369, & Hist. de la Maison de Vergy*).

Deux moulins, une forge sur la Vingeanne, qui arrose le finage sur la gr. route de Dijon à Gray par Beze. On compte à St. Seine les Halles & la Tour, qui se touchent, env. 66 f. & à Saint-Seine-l'Eglise, séparé des autres par la riviere, 100. La Province a fait construire un pont pour y communiquer par la grand'route.

Rozieres, la Rente du Puy & la forge d'Etaule, dépendent de la Paroisse. A Rozieres, chât. ancien agréablement situé en Bourgogne, & releve du Roi. Près de Rozieres, se voient deux maisons, reste d'un ancien Village détruit, nommé par la Chronique de Beze *Artaria*, donné à cette Ab. en 634 par le Roi Dagobert. Le finage, du nord au sud, peut avoir 3 l. de circuit. Terres à froment & seigle; prairie fertile; petit vignoble; grand étang entre Saint-Seine-la-Tour & Rozieres; deux petits: Grenier à Sel de Mirebeau, Contr. de Fontaine-Fran-

çoise à une demi-lieue, 6 à l'est de Dijon; deux & demie de Gray; mesure de 28 à 30 livres; pinte de Monsaugeon.

Lat. 47, 32' 52". long. 3, 4' 46".

S A U C Y.

Saciacum, *Sarcium*, *Villa de Saucitiis*, Ann. de Vernot, voc. Sainte Magdeleine.

Seigneurs, MM. de St. Ben. haut-Justiciers le Premier Présid. du Parl. & M. Danthès, Président.

Le Village, sur le plain de la montagne, de 22 feux, fut donné à St. Ben. par le Roi Raoul, à la priere de Gozelin, Evêque de Langres en 925. La moitié des dîmes de cette Terre faisoit partie des fonds attachés à l'Office de Chambrier de St. Ben. Ponce de Saulx, Sgr. de Vantoux, les disputa en 1287. Cette dîme avoit été donnée à St. Ben. par Girard de Saulx en 1220. Une seule fontaine à cent pas de l'Eglise dans la combe.

Le pays en montagne, ne produit que du seigle. La Métairie de la *Cabrenotte*, à un quart de lieue au sud en dépend: Subd. d'Iss. à 2 l. Bur. de la poste & Contr. à 1 ½ de Saulx-le-Duc, à 3 ⅓ de lieue de Dijon.

Lat. 47, 28' 28". long. 2, 37' 16".

S A V I G N Y - L E - S E C.

Saviniacum, Ann. de Norges, voc. Saint

Gervais, Saint Protais, dont les figures sont de Dubois. L'Eglise en fut donnée à Saint Benigne par Gilbert, Evêque de Langres en 876. L'Abbé en est Sgr. en toute Justice. 53 f. 142 comm. Pays sec & pierreux ; point de fontaine ; trois mauvais puits ; bois comm. & au Seigneur, gr. route de Dij. à Iss. à 2 l. ¼ de Dij. ½ l. de Norges, 2 d'Iss. Subd.

Lat. 48, 26' 20". long. 2, 43' 2".

SAULON-LA-CHAPELLE.

Salo-Capella, Ann. de Fenay, à une demi-lieue au sud-est, voc. St. Sébastien. Chap. Sainte Catherine, à la nomination de MM. de St. Ben. Décim. & Coseigneurs en toute Justice avec le Chapitre d'Autun.

Jean de *Salon*, Damoiseau, échange ses fonds à Daix avec le Duc Hugues en 1252 pour d'autres que le Duc avoit à Barges & à Saulon-la-Chapelle. Eudes III donne aux Chanoines de Vergy des serfs, *apud Salum-Capellam*, & 2 setiers d'avoine en 1195. J. d'Arc en étoit Seigneur en 1315.

Le Village, situé près de la gr. route de Dijon à Cisteaux, a env. 30 f. La riviere Sans-Fond le traverse, fait aller deux moulins. Terres à froment : à 2 l. ½ de Dijon.

Lat. 47, 12' 18". long. 2, 45' 34.

SAULON-LA-RUE, voy. ci-devant *Fenay*.

SAUX ou *SAULX-LE-DUC*, Bourg.

Ecrit dans les vieux titres Saux, Saus, Sauls, Sauz, Saulz; en latin *Salio*, *Castrum de Salione*, *Salicum*, *de Salice*, *Salcium*, *Salciacum*, *Saltu-Castrum*, Par. voc. la Vierge (15 Août), à la coll. de l'Ev. de Dijon, Doy. d'Iss. Guy de Saulx y fonda en 1197 une Collégiale composée de 7 Chan. Garnier, Ev. de Langres, unit alors la Cure au Doyenné. Le Doyen & un Chan. assisterent au Concile Général de Lyon en 1274.

Chap. St. Jacques, fondée en 1248 par Jac. de Saulx, maintenant sans service. Celle de la Trinité, fondée par J. de Saulx, qui y fut inhumé en 1379. Par son testament, il ordonne qu'il y ait une lampe perpétuelle pour *Ardoir*. Elle a été transférée au château de Courtivron. (*Voy. ce Village*). Chap. de Vaux-Dîme, fondée en 1736 par Suzanne Berard, veuve de Jean Champeau, à la coll. de l'Ev. Dioc. Sur la montagne, Chap. St. Siméon, de fondation Ducale. Apport la 2e. Fête de Pâques, quoiqu'on n'y fasse plus d'office. Du faîte de cette Chapelle, on découvre les tours de l'Eglise de Langres, les Alpes, le Mont-Jura, & 22 Vil. entre le sud & l'est. Chapelle St. Michel, nouvellement rebâtie au milieu du Bourg.

A l'Eglise, épitaphe de Guillaume de Saulx, mort en 1266; de Jacob Vernier;

Châtelain & Grenetier en 1470; de P. Milot de la Ferriere, Commandant à Bouc en Provence en 1650.

Saulx-le-Duc, autrefois Saulx-la-Ville, étoit beaucoup plus considérable qu'il n'est aujourd'hui, ayant eu 6 à 700 f. L'Eglise & les maisons des Chan. étoient bâties dans l'enceinte de la forteresse. Ceux qui logeoient autour, & au-dessous des murs, étoient exempts de tous droits seigneuriaux, & ne payoient point de tailles. Cet emplacement s'appelloit *Franc-Bourg.* La Ville s'étendoit dans la plaine au levant : on n'y voit plus qu'une Métairie, qui retient encore le nom de *Saulx-la-Ville* ou *Velle.*

Jac. de Saulx en affranchit les Habitans en 1246, & leur accorda de grands priviléges, confirmés en 1391 par J. de Saulx. Les franchisses furent *jurées* par onze *Chevaliers* & *Damoisels de ses Chastels.* (*Per. p. 461*).

Philippe le Bel en acheta la Seigneurie de Philippe de Chauvirey, mari d'Isabelle, fille de Guillaume de Saulx, en 1299, & il la donna en Fief à son fils aîné en 1303, & à défaut d'hoirs au Duc de Bourgogne, à qui elle passa effectivement peu de temps après. C'est depuis cette cession que ce Bourg a pris le surnom de *Duc.* Sa situation en faisoit préférer le séjour aux Ducs de la premiere Race, qui trouvoient un lieu de sûreté dans la force de son château, & de

plaisirs dans la bonté de ses eaux, & l'abondance du gibier dans les forêts qui l'environnent. La Terre de Saulx fut donnée par engagement en 1586. François de Lorraine de Lislebonne en étoit Sgr. en 1681. M. le Présid. de Courtivron, en 1693, maintenant M. le Marquis de Courtivron.

Le Maréchal de Bourgogne, les Gens du Conseil & des Comptes, se retirerent à Saulx-le-Duc, à cause de la peste de Dijon en 1465.

Saulx a donné le nom à une illustre Maison, dont le plus ancien Sgr. vivoit sur la fin du xe. siéc. & s'appelloit Guy de Saulx. En Jac. de Saulx, mort en 1298, finit la ligne directe des aînés de la Maison de Saulx ; dans le même temps florissoient trois branches du même nom, sorties de la même tige, distinguées entr'elles par les noms de FONTAINES, de COURTIVRON & de VANTOUX. Les deux premieres, dont les Sgrs. sont inhumés au Quartier, à Bonvaux & à Tarsul, ont fini avant le milieu du XVe. siécle.

La 3e. de VANTOUX, a transmis jusqu'à nous le sang & le nom des premiers Comtes de Saulx, dont elle tire son origine, & dont il reste une branche sous le nom de *Saulx-Tavannes*, illustrée par Gaspard de Saulx-Tavannes, Maréchal de France. (*V. sur cette Maison D. Pl. tom. 2, pag. 409*).

Pour

Pour donner une idée du goût & de la critique des Mém. de Tavannes, nous dirons « que l'Auteur fait descendre sa famille » de Faustus, Sénateur, qui reçut les SS. » Martyrs Apôtres de Bourgogne, & qu'en » mémoire de ce service, il ne meurt personne de sa Maison qu'on ne voie des bluettes » de feu dans la Chap. du chât. de Saulx. «

Ce château étoit si important, qu'on y plaçoit des Châtelains distingués. On voit parmi eux plusieurs Sires de Courtivron de la Maison de Saulx ; Huguenin d'Ostun en 1315 ; Guillaume de Montreuil en 1388 ; Richard Bonne en 1404 ; J. de Noidan en 1420 ; J. de Mazile, Maître d'Hôtel du Duc en 1429 ; ensuite J. de Vienne ; J. de Martigny en 1565 ; Jacques d'Agey ; Claude de Fervaque, Comte de Grancey, *&c.* . . . .

« L'Office de *Capitaine-Châtelain* étoit très » considérable en ces temps-là, dit Palliot » dans l'Hist. de la Maison de *Bouton*, pag. » 79 ; car ceux qui en étoient pourvus » étoient Gouverneurs des châteaux, tours » & places du domaine dépendant de leur » Châtellenie. Aux occasions importantes » où le besoin obligeoit les Sujets au service, soit en guerre, soit autrement, ils » convoquoient les Nobles & les Roturiers » de leur Ressort ; aussi les Châtellenies » Ducales, & depuis Royales, n'étoient » gouvernées que par des Gentilshommes

» puiſſans, pour répondre au Prince des re-
» venus de ſon domaine, qui étoit le patri-
» moine deſtiné pour ſon entretien, lequel
» ne pouvoit être confié qu'à la Nobleſſe. »

Ce ſage Hiſtorien la blâme de ſa non-chalance d'avoir laiſſé tomber ces Offices entre les mains de *Fermiers Roturiers*. Nous rapportons ici, une fois pour toutes, les prérogatives des Châtelains, dont nous aurons ſouvent occaſion de parler, en décrivant les Villages où nos Ducs avoient des châteaux, dont ils nommoient pour *Capitaines* les principaux Nobles.

Le chât. de Saulx, placé ſur une des plus hautes montagnes de Bourgogne, ayant été occupé par les Ligueurs, fut démoli en 1602 par ordre de Henri IV, qui l'appelloit *le nid à rats de Saulx*. Cl. Robert, pag. 87, le nomme *Arx impoſita in monte natura & arte olim munitiſſima.*

La montagne dite *St. Siméon*, iſolée & fort élevée, à l'extrêmité d'une plaine, s'apperçoit de très-loin. Sa ſituation, ſes environs, la fécondité de ſon ſol, ſes crevaſſes, feroient preſque croire qu'il y a eu un Volcan.

Saulx-le-Duc, dont Seguinus étoit Prévôt en 1189, eſt encore le chef-lieu d'une Châtellenie Royale. Le Grenier à Sel y fut établi au XIVe. ſiéc. Bur. de Contr. Environ 75 feux. En 1390 il y avoit foires & mar-

chés. Il ne reste plus qu'une foire fixée au 10 Août.

Les dépendances de la Par. sont Loisserois ou Luxerois à l'est, de 16 f. avec Chap. rurale de Ste. Anne; Vaux-Dîme à sud-est, Saulx-la-*Ville* ou *Velle*; Rombuisson, Rente d'un feu; Poiseul-les-Saulx, Annexe: beaucoup de bois; petit vignoble.

En 1694 on trouva à Saulx une inscription Rom. avec des médailles d'or & d'argent. M. l'Abbé Nicaise s'y transporta peu après, & découvrit encore une belle médaille d'argent de *Nerva Trajanus.* Il ne put rassembler que deux morceaux de l'inscription qu'avoit brisée un Paysan, sur lesquels on lisoit:

SATURI. UCO.

V. S. L. M.

Ce Savant jugea que c'étoit un vœu fait dans un bois sacré où Saturne avoit un Temple.

Les Terres qui dépendent de la Justice de Saulx-le-Duc, sont Saulx, Avot, Poiseul-les-Saulx & Luxerois.

Patrie de François Marechal, Présid. en la Ch. des Compt. de Dijon en 1595, & de Louis Chasot, fils d'un Notaire, originaire de Salive, Auteur de l'Hist. généal. des Souverains de l'Europe & des Tablettes hist.., mort en 1755.

Ce Bourg a Is-ſur-Tille & Til-Châtel à l'eſt, Ville-Comte au ſud, Courtivron à l'oueſt, Poiſeul & Barjon au nord : à 5 l. au nord de Dijon, 1 ½ d'Iſſ. de la Subd. plus prochain Bureau de la poſte.

Lat. 47, 33' 10". long. 2, 40' 36".

SAVOUGE.

Savougia n'étoit anciennement qu'une Ann. de Corcelles-les-Ciſteaux, érigée en Cure en 1724 par M. Madot, Ev. de Chalon, ſous le voc. St. Laurent, à la collation de ſes ſucceſſeurs.

La Sainte Chapelle & les Chartreux de Dijon en ſont Sgrs. en toute Juſtice, chacun dans leur partie. Le Duc Hugues acquit cette Terre d'Aimé de Vaure, Chevalier, pour 500 liv. en 1261.

Le Village à ¼ de l. à l'oueſt de la grand-route de Dijon à Ciſteaux. 19 f. 70 comm. Terres à froment. On y a trouvé en Octobre 1774 pluſieurs piéces d'argent ancien. dans un créux d'arbre : à trois lieues de Dijon au ſud-eſt.

Lat. 47, 10' 28". long. 2, 45' 38".

SELONGEY, Bourg.

Selongiacum, *Selongeium*, *Solengiacum* (en 1145), Par. voc. St. Ben. Doy. d'Iſſ. à la coll. de l'Ev. de Dijon, comme Abbé de St. Ben. Une Bulle datée d'Avignon en 1396,

de l'Anti-Pape Pierre de Lune, unit cette Cure à la Collégiale de Grancey; elle fut annullée par Arrêt du Parl. le 5 Avril 1621. La moitié des dîmes appartenoit au Chapitre de Grancey, qui vouloit l'étendre sur les menus grains. Mais après un grand procès, par transaction du 22 Janvier 1580, il abandonna ses prétentions: *Et afin qu'à l'avenir* (est-il dit dans l'acte) *les Vénérables eussent meilleure volonté d'entretenir le contenu en icelle, il leur fut donné par les Habitans 1260 écus-soleil.*

Dans l'Eglise, voûtée à doubles collatéraux, Chapelle St. Thibaut, où Louis, Cardinal de Bar, établit une Confrairie en 1410. Il y avoit un modele du St. Sépulcre semblable à celui de St. Jean de Dijon, érigé par Thibaut de Billebaudet & Catherine de Martinecourt: il fut détruit en 1636, lorsque les troupes de Galas surprirent le Bourg. Le même Billebaudet fit faire la figure d'un Dieu de pitié par le Sculpteur de celle de St. Michel de Dijon: elle est d'un beau fini & les attitudes en sont frappantes.

Chapelle de Rebilly, fondée en 1530 par Gerard de Rebilly: celle du Rosaire, où François de Martinecourt, fils de Henri, Professeur au Collége de Bourgogne, mort à 20 ans au même Collége, a fondé des Messes en 1615: d'autres de Martinec. y ont fondé des Messes, un sermon & une lampe

perpétuelle. Cette famille, très-ancienne, puisqu'on voit en 1397 un Claude de Martinecourt nommé Bailli d'Amont par Philippe le Hardi, pour services rendus, a sa sépulture dans la Chapelle St. Didier, où l'on voit ses armes.

Celle de Ste. Gertrude, Abbesse de Nivelle, fut construite à ¼ de l. à l'est en 1530, & bénite par le Cardinal de Givry, qui consacra aussi celle St. Didier. On fait à la premiere l'Office paroissial le 11 Mars : celle Sainte Anne au nord, rétablie en 1724, étoit jadis une Léproserie où l'on enterroit les pestiférés : ce lieu s'appelloit *Prégenois*.

J'ai cherché en vain à l'Eglise l'épitaphe qu'on y lisoit du temps de Tabourot-des-Accords, & qu'il rapporte ainsi pag. 331 :

Cy gist le Chastelain Guillaume,
Qui savoit ses pars & ses psaumes,
Et des Loix étoit le plus sage :
Il tint les quatre Bailliage
Trestous l'un après l'autre ;
Si en distes vos Patenostres.

La Baronnie de Selongey, composée de la Terre de Vernoy, des Métairies du Mont & de Barme, a été possédée par les Sires de Grancey pendant 5 siéc. Jeanne de Grancey la porta en dot en 1414 à Guillaume de Château-Vilain, dont les descendans l'ont

eue jusqu'en 1527, qu'Anne de Château-Vilain épousa Marc de la Baume, Comte de Montrevel : elle passa en 1594 à Guill^e^. de Hautemer de Fervaque, fils d'Anne de la Baume, Maréchal de France ; ensuite à Pierre Rouxel de Medavi ; les fils & petits-fils de celui-ci, dont deux Maréchaux de France, l'ont possédée jusqu'en 1730, que M. Aubert de Tourny acquit cette Terre, vendue en 1766 à M. Quirot, Maître aux Comptes. Les Habitans paient au Sg^r^. pour toutes redevances, 5 f. de cens par fam. à la Toussaint, par traité qui abolit tout droit de corvée, de geline, *&c.* passé en 1548.

Le Prévôt a droit d'aller embrasser l'épousée sous le portail de l'Eglise, en lui présentant 10 den. il en recevoit 20 d'elle, une pinte de vin & un plat de viande : l'usage actuel est qu'elle ne donne que 5 f. pour le tout.... Vernoy, Ann. de Chalancey, & Poligny, Fief à Veronnes, dépendent de la Paroisse. Le domaine de la *Charmoille* fut érigé en Fief en faveur d'Antoine Billebaudet, Député du Bourg, pour aller complimenter Henri IV sur sa victoire de Fontaine-Françoise, & qui lui présenta vingt feuillettes de vin : le présent fut agréable à ce Prince, qui depuis, en reconnoissance du zèle des Habitans pour son service, leur accorda la marque des vins de Selon-

gey, pour empêcher la fraude des voiſins & des Marchands, par Lettres patentes de 1598, conſervées dans les archives.

Ce Bourg étoit autrefois conſidérable & avoit 4 portes outre 5 portelles. Ayant été pris par Philippe le Bon en 1432, ſa tour fut démolie : il fut encore pris & brûlé par les François en 1473, & ravagé par la peſte en 1585. Mais le plus grand déſaſtre arriva en 1636 : un détachement de 6000 hommes de l'armée du Général Galas, aſſiégea cette place, la força en partie, & y cauſa beaucoup de dommage. Cependant, par la valeur des Habitans, ſoutenus d'une Compagnie de Carabiniers ~~du Sieur de Villote~~, les ennemis furent repouſſés. Trois filles de N. Miel ayant différé de ſe retirer à l'Egliſe, furent attaquées par les Allemands : obligées de veiller encore plus à leur honneur qu'à leur vie, elles ſe ſaiſirent chacune d'un gros tiſon, & ſe défendirent courageuſement : contraintes de céder au nombre, couvertes de bleſſures, elles firent retraite juſqu'à un creux profond où l'on fait rouir le chanvre, ſe prirent par la main & s'y précipiterent. Les ennemis, en ſe retirant, brûlerent *504 chats de maiſons*, emmenerent 42 Habit. après en avoir tué 60 & bleſſé 15 ; tout le bétail fut enlevé ; ce qui rendit ce lieu déſert, preſque tout le reſte des Habitans ayant été obligé d'aller mendier.

La peste, en 1637 & 1641, combla leur malheur ; 130 personnes en furent attaquées.

Selongey s'est peu à peu rétabli, & on y compte 508 f. Il est dirigé par une *Chambre commune*, composée d'un Syndic, de deux Echevins & de douze Notables, qualifiés dans les titres d'*Intendans & d'Auditeurs aux Comptes*, avec pouvoir de traiter toutes les affaires de la Communauté. Cette Chambre, fort ancienne, a été maintenue dans ses droits & franchises par différens Arrêts du Parl. On voit dans ses archives une sauve-garde de Charles IX ; une autre du Prince de Condé ; deux mandemens du Maréchal de Fervaque, qui exemptent les Habitans de logement de Gens de guerre ; plusieurs lettres des Seigneurs du pays, qui rendent témoignage de leur attachement aux Souverains ; & une patente de Dom Bruno, Général des Chartreux, pour Pierre Clerc, pere & fils, & Chatouret, qu'il associe à toutes les prieres, psalmodies, jeûnes, disciplines, aumônes qui se font dans tout l'Ordre, à cause de leur affection pour la Chartreuse de Lugny : elle est datée du 15 Mai 1623.

Ce Bourg, situé dans un vallon où l'air est très-pur, traversé par la Venelle, qui fait aller un foulon, trois moulins (douze en 1575), & un Contr. Bur. de la poste ;

Manufacture de droguets d'env. 30 métiers. Les Métairies, la petite Allemagne, le Mont, la Barme en dépendent. Foncegrive & Orville en sont les Annexes (*Voy. ces Villages*). Vignoble qui passe pour le meilleur de l'arriere-côte : six foires par an : nouvelle route de Dijon à Langres : mesure pesant 35 livres : pinte de Montsaugeon : Subd. d'Iss. Grenier à Sel d'Iss. entre Orville, Til-Châtel, Iss. Foncegrive & Charencey.

La Venelle, qui traverse ce Bourg, a sa source au nord-ouest dans le Village de Vesvre-sous-Chalancey en Champagne; à 60 pas de l'Eglise, a une belle fontaine appellée la *Trinité*, d'où elle coule à Vernoy, Foncegrive, Selongey, Orville, Veronnes, où elle se perd dans les sables. On prétend qu'elle forme sous terre la source de Beze. On dit en proverbe, *enfiler la Venelle ;* pour dire s'échapper, prendre la fuite, *fugere, fugam arripere.* Ce qui ne paroît pas venir de ce que la Venelle disparoît dans les sables : rien n'est moins extraordinaire; & l'on ne dit guere une riviere qui *s'enfile.* Ce n'est donc pas delà qu'on doit tirer l'origine de ce proverbe, mais plutôt d'un fait dont la tradition s'est conservée à Selongey, auquel il est plus probable de la rapporter.

Du temps que les Ecorcheurs, au nombre de 700, rodoient autour de Selongey & de Gemeaux en 1437, où, durant les guerres de

Louis XI avec Charles le Téméraire, un corps ennemi vint aſſiéger ce Bourg. Les Habitans, ſoutenus d'une garniſon, firent une ſortie ſur les aſſiégeans, qui furent mis en déroute. Pour faire retraite il falloit paſſer la Venelle, dont les bords en cet endroit étoient élevés : il ne s'offroit qu'un défilé fort étroit, où ſe ſauverent ceux des ennemis qui ne voulurent pas ſauter dans l'eau; c'eſt ce qui donna lieu de dire: ils ſe ſont échappés, ils ont *enfilé la Venelle*; & depuis on a dit d'un poltron, qu'il ne ſavoit qu'enfiler la Venelle; & ſe ſauver, enfiler la Venelle, ſont devenus ſynonymes. Tel eſt le ſens dans lequel s'en eſt ſervi la Fontaine dans ſa fable du loup & du renard, qui alloient rendre une premiere viſite au cheval;

Ils vont; & le cheval qu'à l'herbe on avoit mis,
Aſſez peu curieux de ſemblables amis,
Fut preſque ſur le point d'*enfiler la Venelle*.

A deux petites lieues d'Iſſ. ſix de Dijon. Lat. 47, 36' 25". long. 2, 50' 2".

SENECEY, anc. *SELECEY*.

Siliciacum, Ann. de Quetigny, voc. Saint Maurice. L'Egliſe dépendoit de l'Ab. St. Et. dès l'an 887; elle fut rebâtie en 1049 par l'Abbé Garnier, conſacrée par Arcard, Ev. de Chalon en 1059; réparée & embellie

depuis peu par le Prieur-Curé actuel. Elle étoit autrefois paroissiale & indépendante de celle de Quetigny.

Il se tint à Senecey un *malle* public ou assises en 876. André Moisson, Consr. au Parl. en étoit Sgr. en 1605, inhumé à Saint Michel en 1647 : son fils Bernard Moisson, en 1634. Leur devise étoit : *sine Messe fames*. Ils descendoient de Jean Moisson, Receveur du Bailliage de Dijon en 1425 : Elie Moisson fut nommé Avocat Général du Parlement par François Ier. en 1520. M. Fyot, Comte de Dracy, Sgr. actuel. Les Habitans de Senecey ont droit à la médaille fondée à Neully. (*Voy. Neully*).

Ce Village, en plaine à 200 pas de la gr. route, a 20 f. & 80 comm. Terre à froment. On y cultive beaucoup d'hortolage qui se vend à Dijon, éloigné de cinq quarts de lieue. Un Fief à M. le Doyen du Parlement. Belle maison de campagne à M. Tremolet de Mercey. La Rente du Chou & le Fief du Bassin, avec chât. & fossés, sont de la Paroisse. Les granges & bâtimens des Rentiers du Bassin sont de celle de St. Michel.

S P O Y.

Villa de Speis, Sipetum, Sepoium, Cepeum; Par. Doy. de Beze, voc. la Vierge, anciennement St. Thibaut, à la coll. de l'Ev. Dioc. L'Eglise ancienne fut cédée à l'Ab. de Beze

par Jocerand, Ev. de Langres : elle étoit encore desser. par les Moines au XIe. s. Apport le 1er. Dim. de Juillet, en l'honneur de St. Thibaut. M. le Comte de Tavannes, Sg^{r}.

En 1636, lors de la retraite de Galas, il y eut un combat très-vif sur le pont de Spoy, entre le Cardinal de la Valette & le Comte Ludovic-Isolani, Chef des Cravates. Celui-ci étant resté le dernier sur le pont, pour donner aux autres le temps de le passer, fut tué sur la place, & inhumé à Spoy.

Ce Village, sur une éminence, d'environ dix feux, a pour dépendance la Métairie de Treges, *Tregiæ* : elle reste seule d'un Village consid. détruit, ainsi que Buteau, *Buxatellum*, dont l'emplacement est occupé par une forêt à l'ouest : belle fontaine. La Tille, qui arrose la prairie, fait tourner un moulin, se déborde souvent & forme des *mortes* dangereuses. Le terroir léger & sablonneux. La pinte tient 3 chopines de Dijon, à 3 l. Subd. d'Iff. à 2 l. Contr. de Gemeaux 1 l.

Lat. 47, 27' 34". long. 2, 50' 39".

TALANT ou *TALENT*, Ville.

Talentum, *Castrum Talentinum*, *Arx Talentina*, *Mons de Talentis*, Par. voc. la Sainte Vierge (8 Sept.) Patr. de l'Ab. de St. Ben. (l'Ev. Dioc.) L'Eglise a été long-temps desservie par les Religieux de cette Abbaye. Elle fut consacrée le 7 Juillet 1430, par

Ch. de Poitiers, Ev. de Langres. On y voit une image de la Sainte Vierge, qu'on croit très-ancienne. Le Curé St. Jean de Dijon devoit une livre de cire à la Chap. du Duc de Talant, pour l'amortissement de la maison curiale, assise devant l'Eglise Saint Jean, en 1313.

Talant étoit autrefois un chât. fort aux Ducs de Bourgogne, qui y entretenoient une garnison de 80 hom. & qui accorderent en différens temps de grands priviléges aux Habitans. Eudes III leur permit en 1216 de choisir un d'entr'eux pour rendre la justice & exercer la police, *jus civitatis ;* depuis ce temps il y a toujours eu un Maire. Hugues V, par son testament de 1314, établit deux Chapelains dans la Chap. du château. Plusieurs Lettres patentes du Roi Jean sont datées de Talant en 1361.

Le Duc Jean ordonna en 1416 de réparer le château de Talant, & de le fournir d'artillerie & munitions, voulant l'habiter, comme étant de tous ses châteaux le plus *beau* & le plus *seigneurial*, situé près de l'Egl. de *ses bien-aimés freres les Chartreux.* Son fils y fit faire deux tours en 1420.

En 1431, le Duc de Bar, fait prisonnier à la bataille de Bugneville, fut enfermé au château de Talant & ensuite à la tour de Dijon. La Ch. des Comptes fut transférée à Talant en 1467 & en 1494, à cause de la

...ésoloit la Capitale. François Ier, ... Mardi 26 Avril 1521, & fit le soir ...e à Dijon par la porte d'Ouche. ...on du château, occupé par les Li... osa tirer le canon sur Henri IV ... entra à Dijon en 1595. Le Vi... Tavannes, qui tenoit cette forte... ...igea mille écus pour sa reddition au ...i la fit démolir en 1607.

Louis XIII lui confirma en 1612 le titre de Ville & le droit d'entrer aux Etats; elle est aujourd'hui la 20e. de celles qui y députent. Son Maire a la Justice ordinaire & la police: le Roi en est Seigneur foncier.

Talant, de 80 f. & 300 comm. est sur le sommet d'une montagne. On y voyoit, il y a peu d'années, de beaux souterreins, dont l'entrée étoit près de l'Eglise; d'où on arrivoit à la cave des Ducs.

Il n'y a qu'un seul puits, qui a en tout temps 20 pieds d'eau: *la fontaine aux Fées*, à mi-côte, ne tarit jamais. Près delà est une grotte, dite *le four des Fées*, dans le roc, dont l'entrée est escarpée & étroite. On a découvert dans une vigne la figure de bronze du Dieu *Crepitus*, dont M. Legouz a donné le dessin dans ses Antiquités de Dijon, pag. 57. Les Chaugy, anciens Sgrs. de Bourge. y avoient eu une maison de campagne, appellée la *grange Chaugy*, que le Duc acensa aux freres Malo pour 5 liv. & trois setiers

d'huile de noix, payables au Châtelain de en 1455.

La Rente de la *Feuillotte* ou *Fillote*, le moulin de *Vesson*, la maison *Grégoire* & le clos *Bizot*, dépendent de la Par. Champ-Moron & Bonvaux de la Justice, quoique de la Par. de Haute-Ville. Vignoble qui donne du vin commun : terroir sec & rude.

Talant est la Patrie de Cl. Mignaut, dit *Minos*, Avocat du Roi à Etampes, Doyen des Professeurs en Droit à Paris en 1600, mort en 1606, & inhumé à Saint Benoît : homme regrettable, dit le Journ. de Henri IV, tant pour la probité, que pour la doctrine. Le Cardinal Bona l'appelloit *vir multæ lectionis & eruditionis.* Guillaume de Villebichot, né à Talant, publia en 1543 la Traduction d'Octavius Cleophilus, & une Epître aux enfans de Dijon, incitative à la studieuse connoissance des bonnes Lettres. A une demi-lieue de Dijon.

Lat. 47, 20' 9". long. 2, 40' 17".

T A N A Y.

Tanetum, *Taniacum*, *Tarnatum*, Par. Doy. de Mirebeau, voc. St. Martin, à la coll. de l'Ev. de Dijon. Cette Eglise, autref. située en la forêt de *Volors*, fut donnée à l'Ab. de Beze en 1118 par Jocerand, Ev. de Langres ; Seigneur M. de Beaufremont : environ

50

50 . Jacques de Tasnay donne à St. Et. de Dijon la moitié de la dîme en 1286.

Taniot, Hameau de 10 f. Baronnie à M. de Moyria de Châtillon. Château bâti à la moderne il y a 40 ans par Mde. de Corcelles. Le fameux partisan Massiette fut battu devant ce château.

Terre à froment, quoique sur un fonds de marne pierreuse. Tanay est sur une éminence à trois lieues de Dijon : Subd. d'Iss. Contrôle de Mirebeau à une lieue.

Lat. 47, 25' 29". long. 2, 55' 54".

TARSUL, aujourd'hui *COMPASSEUR.*

Anciennement Tarsu, *Tarsulla*, *Tarsutum*; Doy. d'Iss. autrefois Eglise matrice, maintenant Ann. de Courtivron (*voy. ce Village*), voc. St. Brice. On y voit les épit. d'Odes, Sire de Court. en 1299, d'Isabeau de Saulx, Dame de Courtivron en 1330, de Joffroi *le fiz au Seigneur de Courtivron* en 1289.

Guy de Pringey étoit Sgr. de Tarsul en 1311. La Sainte Chapelle de Dijon acheta en 1438 une partie de cette Seigneurie de Cl. d'Inteville, Sire de Comarin. N. de Cirey en avoit une autre partie en 1575. Cl. le Compasseur les réunit, & M. de Courtivron en est Seigneur. Cette Terre a été longtemps possédée par les Sires de Saulx dès 1281. Guillaume Jolyot étoit, en 1429, Maire & Gouverneur de *Tarsu.*

Ce Vil. sur l'Ignon, dans un vallon, a 31 f. & 120 comm. Le terroir, assez mauvais, ne produit que du seigle & avoine, sujet à la gelée du printemps, à cause de la riviere : bons prés. La riviere fait aller une forge, un fourneau & deux bocquards. Le fer de bonne qualité & recherché par les Lyonnois.

Rente de la *Canconiere*, sur la montagne, appellée dans les vieux titres *Canquoiniere*, d'une anc. fam. de Dijon, les *Canquoin*, auxquels elle a appartenu 300 ans. On y trouve de la mine de fer assez abondante & du bois pour l'entretien des forges.

Le Roi, par Lettres patentes d'Oct. 1758, pour l'établissement de 2 foires, a changé le nom de *Tarsul* en celui de *Compasseur*.

Subd. d'Iss. prochain Bur. de la poste, & Grenier à Sel de Saulx-le-Duc, mouvant du Roi : à 4 l. $\frac{1}{2}$ de Dijon, 2 $\frac{1}{4}$ d'Iss. une de Moloy, demie de Saulx-le-Duc.

Lat. 47, 32' 39". long. 2, 38' 32".

TART-LE-HAUT ou *LA VILLE.*

Tartum, *Tartensis Villa*, *Tardum*, *Tharrium*, Par. voc. St. Pierre-aux-Liens, à la coll. de l'Ev. de Dijon. Geoffroy, Ev. de Langres, donna cette Eglise à l'Ab. de St. Et. en 1141. Il y avoit en 1283 une petite Communauté de Chan. Rég. qui subsistoit encore en 1484, d'où le Curé a conservé le titre de Prieur : il dessert, par lui ou son

Vicaire, Echigey, Marlien & Varanges. (*Voy. ces Villages*).

Dans l'Eglise, reliques de St. Gengout; & la tombe de J. *de Montreaux*, Chevalier, Sire de Tart en 1240.

Galas avoit son quartier à Tart-le-Haut lors de la levée du siége de Saint-Jean-de-Lône. Le Duc de Weymar lui fit donner avis qu'on vouloit percer la digue de l'Ouche, appellée *le Trou-Saillant*, & lâcher les étangs de Cisteaux pour inonder le pays: ce qui le fit décamper sur le champ, après avoir saccagé les trois Tart. On a trouvé en 1700, dans les bois, entre Tart & Monfort, des canons & des affuts enfoncés dans les terres.

Tart, de 50 feux, a eu pour Sgr. Arnoul Cornu, Fondateur de l'Ab. de Tart en 1131. Cette Terre, rentrée dans le domaine des Ducs, passa à la Maison de Montreal à la fin du XIIe. siéc. J. de Montreal, Sgr. de Tart, fonda le Val-Saint-Lieu en 1226; il confirma à ses Vassaux les immunités dont ils jouissoient déja en 1224. Le Duc Robert leur accorda en 1276 un droit d'usage indéfini dans ses bois, pour bâtir & réparer. Après la mort de Jean, en 1283, le Duc Robert acquit Tart. Le Duc Eudes céda cette Terre, avec Longecourt & Potangey, à Marie sa sœur, femme du Comte de Bar, d'où elle passa au Comte de Fribourg en 1436; ensuite dans la Maison de Baissey en

1466 ; à M. Malteste, Conseiller, en 1681 ; à M. de Thésut en 1705 ; à M. Berbis de Longecourt, Sgr. actuel des trois Tart.

L'art. 15 du terrier de 1450 & de 1550, obligeoit les Habitans de se trouver *duemant embâtonés aux exécutions des malfaicteurs*, à peine de 7 s. d'amende. L'art. 24 attribue au Sgr. *six fromages de rôtie*, une poule à 6 den. la piéce, *& le rupt du bâton.*

Tart-le-Bas ou le Châtel, de 30 f. avoit une Chapelle de la Vierge, fondée par les Saulx de Vantoux au XIIIe. siéc. La postérité de Hugues de Tart, Sgr. de Magny, jouit de Tart-le-Châtel jusqu'en 1447 qu'il passa à Oudot de Malain, Baron de Luz. En 1550 il y avoit cinq Seigneurs. M. Malteste réunit toutes les portions en 1681. Moulin sur l'Ouche qui arrose une très-belle prairie.

A cent pas est Tart-l'*Abbaye*, de 25 feux, fondée en 1131, & transférée à Dijon en 1623 (Voy. Dijon, *Bernardines*). Chap. St. Barthelemi, où l'on voit les tombes des Abbesses Jeanne de la Faye en 1527, de Marguerite de Chissey en 1546, de Cl. de la Tournelle en 1610, de Roland de Marcilli Cistercien, Procureur de l'Ab. en 1571.

En 1431, on fit creuser un lit à l'Ouche, qui inondoit les Riverains du pays-bas. Chaque soiture fut imposée à un gros ; 40 Propriétaires forains contribuerent à la curée. MM. de Marlien & de Longeçourt, en

1762, ont resserré l'Ouche dans un canal large de vingt pas & profond de dix pieds, & ont assaini toutes les prairies du voisinage, que cette riviere inondoit. Ce canal, creusé l'espace de plus d'une lieue, depuis Varanges jusqu'aux bois de Tart, près de Trouhans, a été très-utile : la soiture de pré qui à peine s'amodioit 10 liv. vaut maintenant 25 à 30 liv. Bel exemple pour les Sgrs. & les Villages dont la Tille couvre les prés la moitié de l'année.

Le terrein des trois Tart, rouge, tenace & d'un labour difficile, produit du froment & de l'avoine : vignoble à Tart-le-Haut d'un grand rapport, mais d'assez mauvaise qualité. En 1220 il y avoit des vignes, puisque J. de Tart donne au Val-Saint-Lieu 18 muids *de l'excellent vin blanc de sa vigne de Tart*.

Dans le finage, vestige d'un anc. chemin qui alloit de Fauverney à St. Jean-de-Lône : à 2 l. de cette Ville, 3 ¼ de Dijon.

Lat. 47, 11' 37". long. 2, 32' 28".

TELLECEY.

Annexe de Cessey, voc. St. Ben. L'Eglise, fort ancienne, vient d'être démolie ; on en a bâti une neuve aux frais des Habitans. L'Ab. de St. Ben. Sgr. & Décim. Env. 20 f. Les prés y sont de mauvaise nature & le pays est marécageux : la chaussée & les ponts qu'on y construit, le rendront plus sain & d'un

meilleur rapport. Il n'y a que 3 Laboureurs; les autres sont des Manœuvres, occupés à faire des cercles : les bois abondent en gros gibier.

Mesure de Maxilly pour le grain, de Dij. pour le vin; Subd. d'Auxone, Contr. d'Iss. à 1 l. $\frac{1}{2}$ & 3 l. $\frac{1}{2}$ de Dijon.

Lat. 47, 18' 0". long. 2, 36' 34".

TORNAY ou *TOURNAY*.

Tornacum, Par. Dioc. de Langres, Doy. de Pierre-Faite, voc. St. Loup, Patr. de l'Abbesse de Bellemont, Ordre de Cisteaux. M. Noirot, Seigneur. 70 f. & 210 comm. Terre glaise, herbue, en partie rouge, produit du froment, orge & vin.

Le pays franc en plaine & montagne, colline & vallon; petit ruisseau qui a sa source à une lieue, fait aller un moulin. Poids & mesure de Langres : à 2 l. de Champlitte, 6 de Bassoncourt, 11 de Dijon.

Lat. 47, 44' 28". long. 3, 14' 26".

TROCHERE.

Tres casæ, *Trechera*, Par. Doy. de Mirebeau, voc. la Sainte Vierge (8 Septembre), Patr. de M. Joly de Bevy, Décim. & Coseigneur avec M. de Beaufremont.

Ce Village fut donné à l'Ab. de Beze dès le temps de sa fondation, au VIIe. siéc. Elle le possédoit encore en 1245 : on ne sait en

quel temps elle l'a aliéné. Un terrier de 1435 porte qu'une truie y fut condamnée par les Officiers de Justice de l'Abbaye, a été pendue & exécutée par *Etienne*, Bourreau de Dijon, pour avoir blessé un enfant à mort.

Trochere, de 25 feux, situé en plaine, est arrosé par l'Albane, qui fait tourner un moulin. Terres à froment : à quatre lieues de Dijon à l'est.

Lat. 47, 21' 27". long. 2, 53' 53".

VAL-SUZON.

Vallis-Suzionis, Par. voc. St. Nicolas, Patr. & Sgre. de la Sainte Chapelle depuis 1375. Ce Village, de 55 f. & 185 comm. est partagé en deux. La partie basse, dans un vallon très-profond, environné de toutes parts de montagnes escarpées, est arrosée par la petite riviere de Suzon, avec un moulin.

Dans la partie haute étoit un Hôpital fondé par les Ducs en faveur des Pélerins de Sainte-Reine. Robert II y avoit une maison de chasse en 1303. La Duchesse Agnès de France donne, par son testament en 1323, 40 s. à *l'Ospitaul dou Vaul-de-Suzon*; il a été réuni à celui de Dijon, qui y fit bâtir à la fin du dernier siécle la Chap. St. Magdel. Huguenin de Verrey en fait hommage au Duc du Fief de *Vaux-de-Suzon* en 1360.

Les Maire & Echevins de Dijon, ſuivis de cent Pauvres habillés de drap noir, ayant chacun une torche de 4 liv. de cire, furent juſqu'au Val-Suzon recevoir le corps de Philippe le Hardi, le 5 Juin 1404.

Sainte-Foy, le plain d'Ahuy, dépendent de la Paroiſſe. A Ste. Foy étoit un Prieuré de Bénédictins, auquel Jeanne d'Arc, veuve de Eudes de Saulx de Vantoux, légue un franc d'or en 1383. Il fut réuni à la Sainte Chapelle le 15 Juillet 1489 par Innocent VIII. La Chap. où l'on conſerve des reliques de Ste. Foy, Martyre en Guienne, eſt très-fréquentée le Lundi de la Pentecôte.

Philippe Godran, Echevin de Dijon en 1509, donné en ôtage aux Suiſſes en 1313, penſionné du Roi en 1515, y fut inhumé en 1518. Au grand pré de *Goix* étoit jadis un parc, où on a découvert, il y a 30 ans, de vieilles armes & des pierres de taille, qui font préſumer qu'il y avoit un château.

Ce Hameau, ſitué dans un vallon au pied d'une montagne, eſt à une lieue du Val-Suzon; un moulin avec étang: la truite eſt renommée. Au Val-Suzon terroir maigre & ſablonneux; beaucoup de bois; nouvelle route bien adoucie: à 3 l. de Dijon, deux de Saint-Seine; Bureau de la poſte.

Lat. 47, 25' 38". long. 2, 35' 25".

VARANGES.

Verrangiæ, *Varangiæ*, Ann. de Tart, voc

St. Pierre-aux-Liens. Ce Village, de 44 f. & 150 comm. n'étoit au XIe. siéc. qu'une Métairie sous le nom de Menil, *Manillum*, *Masnile.* Guy de Grosbois, propriétaire de ce lieu, chargea ses héritiers d'y faire bâtir une Chapelle qui y fut érigée en 1348; elle fut agrandie dans la suite, & on y mit des fonts baptismaux; elle a été rebâtie à neuf en 1756.

Cette Terre a été long-temps possédée par des Seigneurs de ce nom. On voit un Guy de Varanges en 1200; J. de Varanges étoit Bailli de Dijon en 1394; Girard de Varanges, Conseiller du Duc en 1413. MM. de Pringles & de Simony en ont joui: M. Fleutelot de Marlien, Conf^{r}. au Parlement, en est Seigneur actuel.

Le terrein, en plaine, est bon; excellens prés. L'Ouche, qui passe à 200 pas du Village, y cause souvent des inondations & beaucoup de dommage; ce qui rend les Hab. fort pauvres. Deux ruisseaux, la *Rigole* & le *Canal*, qu'entretiennent plusieurs fontaines, font aller un moulin, & rendent le pays marécageux. Varanges fut maltraité par Galas en 1636.

Les Métairies de Saussérey & de Champfroy en dépendent : à trois lieues sud-est de Dijon.

Lat. 47, 13' 29". long. 2, 51' 33".

VAROY.

Varesiæ, *Varesum*, *Vadamodum*, *Varesum*; Ann. d'Orgeux, voc. St. André, Seigneur l'Abbé de St. Ben. auj. l'Ev. de Dijon.

Ce Village, détruit par les Normands, fut rebâti & peuplé par les Moines sous l'Ab. Jarenton au XIe. siéc. Robert de Bourgogne, Ev. de Langres, donna à cet Ab. les Eglises de *Varesco*, *Casnedo*, *Icio*, en 1177. (*Perard*, *pag.* 249).

Le Village, d'env. 36 f. & de 136 comm. est en plaine sur la route de Dijon à Beze & à Gray. Le bois de Varoy, Fief à M. l'Avocat Ranfer; Chaignot, Hameau de 19 f. la Rente Rouge à M. Trouvé, Conseiller au Bailliage, en dépendent.

A l'ouest, petite riviere appellée *Basmont*, sortant de l'étang de ce nom: terroir à froment de très-difficile culture.

Lat. 47, 21' 23". long. 2, 47' 25".

VELARS-SUR-OUCHE.

Villare, *Villarium*, *Villa restenesо*, anciennement Mere Eglise de Plombieres, maintenant son Ann. voc. St. Blaise. Le Curé, préférant le séjour de Plombieres, obtint en 1507 que Velars seroit desservi par un Vicaire.

Le Duc Eudes II donna ce Village avec la Justice, *exceptâ strada publica*, en 1142 à

l'Ab. de St. Ben. & s'y réserva le droit de gîte deux fois l'année, comme avoit fait son pere Hugues II en 1106.

Ce Village, de 60 f. & 260 comm. compris les écarts, est sur le penchant d'une petite montagne exposée au midi, près de l'Ouche, qui fait aller un moulin, & reçoit les eaux d'une belle fontaine, dont la source est dans le lieu même au pied d'un rocher; elle sert à une papeterie.

Terrein sec & sablonneux; très-bons fruits: la poste passe sur le finage.

Le Fief de la Forge, N. D. de l'Etang, la Cude, Chamvichey, le Fays, la Brosse, les Granges de Chaillot & de Chanserin, la Rente du Bon-Pasteur, la tuilerie, une des plus belles de la Province, dépendent de la Paroisse.

Le Fief de la Forge-sur-l'Ouche, inféodé par Nic. de Castille, Ab. de St. Ben. en faveur de M. de Moüi, vers 1650, est à M. Barbuot de Palaiseau, Conseiller au Parl. Il a, près de l'Eglise, un joli pavillon neuf, dont les terrasses & les jardins ont été construits par M. le Président Filz-Jean, qui paya dix ans les tailles de la Paroisse pour la cession d'une partie du terrein.

Feu M. de Champrenaut a fait construire une usine pour la Fabrique de la taule & du fil de fer. En faisant tirer du sable pour cette construction, on découvrit en

1760, au pied de la montagne, entre Velars & Plombieres, 26 tomb. maçonnés, qui renfermoient des corps consumés par la chaux, & de vieilles armes, avec une médaille de Henri III; ce qui feroit croire que c'étoient les corps de Calvinistes qui travailloient à la forge, ou de pestiférés.

N. D. de l'Etang, sur le revers du Mont-Afrique au sud, vis-à-vis Velars, est remarquable par l'image de la Vierge, découverte en 1435, qui y attire beaucoup de monde. Et. de la Feuillette, Abbé de St. Ben. y fit construire une Chapelle, dont il confia le soin à un Prêtre, ensuite à des Hermites.

L'Abbé Nic. de Castille la remit en 1633 aux Minimes, qui y ont fait bâtir l'Eglise & le Couvent. On est étonné de trouver sur cette éminence de belles eaux. L'image de la Vierge fut déposée à St. Ben. pendant les guerres de Religion.

La Cude, qui ne formoit qu'une seule Métairie en 1746, avant la confection de la gr. route, a maintenant huit ou dix feux, & un relais pour la poste.

On a trouvé dans les bois, sous un arbre au sud, en 1773, un petit trésor & des piéces d'argent de Henri III: à 2 l. de Dijon, 2 du Pont-de-Pany, une de Fleurey.

Lat. 47, 19' 2". long. 2, 34' 15".

VERNOT.

Vernostium, *Vernotum*, Paroiſſe, voc. Saint Martin, Doy. d'Iſſ. à la collation de l'Ev. de Dijon; Sauſſy en eſt l'Ann. (*V. Sauſſy*), en tout 180 communians.

Renot, Sg^r. de Vernot en 1181, eſt témoin d'une charte de Hugues III, en faveur de l'Ab. de St. Seine. Cette Terre, qui a été poſſédée par les Sires de Saulx, par MM. Eſpiard, a paſſé de M. le Marquis de Folin, à M. le Préſident Danthès de Longepierre. Il ne reſte qu'une tour quarrée de l'ancien château, où il y avoit une Chapelle de St. Venant, & où Sauſſy, Chaignay, Vernot avoient droit de retraite.

Ce Village, de 35 f. & 94 comm. eſt ſitué dans un vallon aſſez reſſerré, environné de 4 montagnes eſcarpées & couvertes de bois. Terrein maigre; fontaine abondante qui fait aller un moulin, & où Cl. Barthel. Moriſot, Sg^r. de Vernot, ſe plaiſoit à tuer les cerfs & les chevreuils qui venoient s'y déſaltérer. Il exhorte, dans ſa 30e. Lettre, pag. 44, l'Avocat Pierre Guillaume à venir boire de cette belle eau dans des gobelets dont ſe ſervoient nos derniers Ducs. Dans le parc du château, de 18 journaux de terre, labyrinthe ou grotte voûtée de 50 pas de long, accompagnée de dix ou douze autres petites voûtes à côté, où la voix eſt long-temps

répétée, avec fontaine au bas, & la figure vermoulue de St. Venant. Le Peuple donne beaucoup de vertus à cette eau, dont la meilleure est d'être légére & fraîche. Cette grotte fut découverte en 1601 par un Paysan qui en raconta tant de merveilles, qu'il y attira une foule de curieux. Les doctes Casaubon & Saumaise l'ont visitée; & Barthelemi Morisot en fait un long récit dans ses Epîtres. Le Peuple la regarde comme l'ouvrage des Fées, & le lieu de retraite de St. Venant, auquel il a recours dans les gr. sécheresses pour obtenir de la pluie. Cette grotte, assez bien conservée, paroît avoir été construite par les Sgrs. de Saulx, soit pour y conserver le vin, soit pour retirer en temps de guerre leurs effets & les Hab. du lieu; mais on n'y voit plus ni stalactites, ni de colonnes, comme l'écrivoit Morisot en 1623. Subd. d'Iss. à 2 l. à 1 l. $\frac{1}{4}$ de Saulx-le-Duc, 4 de Dijon au nord; entre Francheville, Saussy & Compasseur.

Lat. 47, 30' 5". long. 2, 46' 44".

VILLEY-SUR-TILLE, oublié dans Garreau.

Villarium, *Villæum ad Tilliam*, Ann. de Crecey, voc. Sainte Magdeleine. Le Curé de Cressey y résidoit autrefois. L'Eglise est ancienne. On y lit l'épitaphe de Hugon de la Reynie, Garde des Sceaux du Duc d'Alençon, Président au Parlement, Sgr. du

lieu en 1583 : J. d'Amoncour l'étoit en 1372. Ce Village relevoit du château de Saulx.

Au sud du Village, Chapelle St. Hermes & St. Augustin : c'étoit anciennement un lieu consacré à Apollon & à Minerve *Arnalie*, comme le prouve une inscription gravée en beaux caracteres romains, sur un Autel antique du temps des Antonins :

Mercurio & Minervæ
Arnaliæ Numinibus Augustorum
Sacrum
Lucius Marcellinus
Decurio V. S. L. M.

Cette Chapelle étoit autrefois célèbre par le concours des maniaques pour lesquels on y faisoit une neuvaine ; des Hermites s'en emparerent, & en furent chassés ensuite. M. l'Abbé Nicaise la fit réparer en 1701, & y plaça les Statues des deux Saints Patrons, sorties du ciseau de J. Dubois, son ami, avec des reliques de Saint Hermes, qu'il avoit rapportées de Rome. J'ai sous les yeux la lettre qu'il écrivit à Santeuil pour en obtenir une Hymne en l'honneur de ce Saint Martyr.

Ce Savant antiquaire croyoit que tout ce vallon étoit consacré, du temps des Romains, à des Divinités payennes : Dienay à *Diane*, Is-sur-Tille à *Isis*, Luce à *Lucine*,

Bourbelin à *Belenus*, Izeure ou Ozeure à *Oziris*, Janſigny à *Janus*, *Jani Signum* ; Orgeux, *ab Orgiis*, où l'on célébroit les Orgies de Bacchus.

Villey appartenoit à des Seigneurs de ce nom. Errard de Villey étoit Maître-d'Hôtel du Duc en 1421 ; il paſſa aux Noblet en 1450, aux Berbis, à M. Lacoſte, à M. le Conſeiller Malteſte qui en hérita en 1740.

Ce Village, de 64 f. & 220 comm. eſt ſitué au deſſous de Marey, à l'iſſue d'un vallon arroſé par la Tille, dont les trois ſources ſe réuniſſent en cet endroit; trois fontaines limpides font aller un moulin.

Le finage, peu étendu, eſt bon : belles prairies ; bonnes chenevieres ; vignoble ; le pêcher y réuſſit parfaitement : bois de plus de 2000 arpens. On va voir par curioſité cinq vieux arbres très-gros, appellés les *arbres des Fées*.

Un ancien Fermier de la Métairie de *Fontaine-Couverte*, au nord, ſe ſignala en détruiſant les loups de la forêt, & mérita le ſurnom de *grand Louvetier*. Métairie de Mauchant : Subd. Grenier à Sel d'Iſſ. à $\frac{3}{4}$ de l. Contr. de Selongey à une lieue, autant de Til-Châtel, 5 lieues de Dijon.

Lat. 47, 34' 52". long. 2, 46' 9".

VERNOY ou *VERNOIS*.

Annexe de Chalençey en Champagne, Dioc.

Dioc. de Langres, Doy. de Grancey, voc. St. Gengout; Seigneur M. le Marquis de Tourny.

Ce Village, de 26 f. & 120 comm. dans un vallon fort ſerré, eſt arroſé par la Venelle; terroir aſſez bon. De petits ruiſſeaux forment un étang aſſez conſidérable pour entretenir une forge & un fourneau. Environ 2500 arpens de bois; dépend du Comté de Grancey: Contr. de Selongey à 1 l. ½, Subd. d'Iſſ. 3 l. 7 de Dij. entre Selongey, Chalencey, Riviere & Laſſey.

Lat. 47, 39' 56". long. 2, 47' 16".

VERONNES-LES-GRANDES.

Veronnæ, *Veronna*, Par. Doy. de Beze, voc. St. Hilaire, à la coll. de l'Ev. de Dijon. L'Egliſe eſt au milieu de l'ancien château; elle étoit fortifiée, auſſi bien que le cimetiere, en 1369; on l'appelle *le fort de l'Egliſe*: au nord, petite Chapelle Sainte Anne.

Veronn. a été long-temps dans la Maiſon de Saulx. M. le Comte de Tavannes céda la partie domaniale en 1726, & vendit en 1738 la partie patrimoniale à J. Eſpiard de Vernot, qui fournit ſon dénombrement en 1740, & obtint, par Let. pat. de 1746, la Juſtice domaniale. Celui-ci poſſédoit déja le Fief de *Venarey* & une belle maiſon qui devint ſeigneuriale: ſa veuve en eſt Dame en toute Juſtice.

Philippe le Bel, Roi de France, & la Reine Jeanne de Champagne, affranchirent, dit-on, Veronn. en 1294. Beatrix de Chevanes, femme de Guillaume de Veronn. inhumée aux Cordeliers de Dijon en 1288.

Ce Village, ſitué en plaine, d'env. cent feux, eſt ſéparé par un pont de *Verônnes-les-Petites*, dites *Saint-Maurice*, à cauſe de l'Egliſe dédiée à ce Saint. Alberic, Ev. de Langres, la donna à l'Ab. de Beze en 830; ce qui lui fut confirmé par Louis le Débonnaire; elle devint enſuite Annexe de Veronnes-les-Grandes. En 1633, les Sujets du Roi à Veronnes-les-Grandes étoient au nombre de 60, & ceux du Sgr. de Til-Châtel 48. Engilbert de Beſſey en étoit Sgr. en 1525.

Ces deux Villages ſont arroſés par la Venelle, qui, après avoir fait aller 2 moulins, ſe perd totalement dans une prairie, & va, à ce qu'on prétend, fournir, avec les Tilles, à la ſource de Beze, diſtante d'une lieue au ſud-eſt. En 1719, la ſéchereſſe ayant tari la Venelle & les Tilles à plus d'une lieue de Veronn. la fontaine de Beze tarit également: dans les gr. eaux, la Venelle ſe réunit aux Tilles, & cauſe les plus gr. dommages.

Terres à froment qui paſſe pour le meilleur du Dijonnois; on n'y enſemence qu'avec du bled de la précédente récolte, conſervé dans ſa bâle; les fruits y ſont délicieux. Subd. d'Iſſ. Contr. de Selongey, à cinq lieues de Dijon.

Lat. 47, 33' 26". long. 2, 52' 44".

VIÉVIGNE.

Vetus-Vinea, *Vedis-Vineæ*, Par. Doy. de Beze, ſous le voc. de la Vierge (8 Sept.) à la coll. de l'Ev. de Dijon. Les Religieux de Beze Seigneurs & Décimateurs.

Le Duc Amalgaire leur donna ce Village au commencement du VIIe. ſiéc. Avant l'an 1016 il avoit été déja pillé & enlevé cinq fois à cette Abbaye. Enfin, il leur fut reſtitué en 1023. (*Chr. de Beze*).

Les eaux y ſont rares; une ſeule fontaine près le Presbytere, ſitué dans une gorge & iſolé du Village, qui eſt ſur une monticule, où paſſe la route de Dijon à Beze: environ 40 feux.

Les Rentes de l'*Envieuſe*, des *Pauvres*, de *Fieſtin*, *Fiſca Felini*, des *Epinouſes-Hautes*, en dépendent, les *Baſſes* dépendent de Beze: terroir à froment & méteil. Feu M. Fevret de Fontette, Magiſtrat digne de Rome, y avoit une maiſon qui étoit ſon *Tuſculum*; c'eſt-là où il a tant travaillé à ſa Bibliothéque de France. Subd. d'Iſſ. 3 l. à 1 l. ½ de Mirebeau, trois & demie de Dijon.

Lat. 47, 26' 50". long. 2, 53' 11".

VILLE-COMTE.

Villa-Comitis. Ce nom lui vient des anciens *Comtes* de Saulx, qui en avoient fait une

maison de chasse. Par. Doy. d'Iss. voc. la Vierge (15 Août), Patr. de l'Ab. St. Ben. qui acquit une partie de la Seigneurie en 1287 d'Eudes de Frolois; l'autre est à M. le Présid. Danthès de Longepierre: la Justice est alternativement exercée par l'Abbé & le Seigneur laïque.

Odo de Saulx céde aux Moines, en 1190, son moulin, en s'en retenant l'usage pendant sa vie. Guy de Ville-Comte leur accorde en 1275 l'usage dans ses bois pour leur maison de Chaignay, & pour clorre leur parc aux cerfs: *Ad cerveias claudendum.* (*Gal. Chr. tom. 4, pag. 206*).

Cette Terre a donné le nom à d'anciens Seigneurs. Barthel. Chevalier, Sire de Ville-Comte en 1105, inhumé à St. Ben. aussi bien que Guy son petit-fils, en 1235, & Huguenin de Ville-Comte en 1298. Elle appartint ensuite aux Sires de Frolois. Philippe de Blaisy en étoit Sgr. en 1453; Bern. de Cirey en 1543; Benigne de Cirey en 1569; N. de Montmoyen, second Présid. en la Ch. des Compt. en 1629: M. de Folin l'avoit fait ériger en Marquisat.

François Perrel, né à Bar-sur-Seine, mort Curé de Ville-Comte en 1762, & inhumé sous le portail, a légué ses biens à l'Hôpital de Dijon, dans l'intention qu'on y reçut un malade de sa Paroisse.

Ville-Comte, de 60 f. & 200 comm. situé

dans un vallon entouré de monticules couvertes de bois : au milieu, belle fontaine ou gouffre qui fournit de l'eau en tout temps à une forge, un fourneau, un moulin à scie, un à farine, & tombe dans l'Ignon ou Aignon.

La Métairie de Mortieres, *Mortariæ*, dont parle la Chron. de Beze au Xe. siéc. en dépend. Diennay en est l'Annexe. Subd. d'Iss. & Grenier à Sel à une lieue, Contr. de Saulx-le-Duc un quart de lieue, quatre de Dijon.

Lat. 47, 31' 17". long. 2, 41' 36".

URCY.

Anciennement *Ursy*, *Ursëium*, *de Ulcis*; Par. Doy. de Sombernon, voc. St. Médard, Patr. du Prieur Comm. de St. Marcel-les-Chalon. Eglise anciennement desservie par les Bénéd. de Fleurey : ils avoient un Couvent dont on voit les ruines.

Ce Village, de 44 f. dépendant de la Seigneurie de Montculot, étoit autrefois un désert rempli d'ours, nommé, selon la tradition, Urcy, *ab Ursis*; il étoit de l'ancien domaine des Ducs. Agnès de France, veuve du Duc Robert II, l'amortit en faveur du Prieuré de St. Marcel, à la charge de payer 20 liv. à Cluni pour l'aniv. du Duc Robert en 1320. Les Moines l'aliénerent en 1586 à Cl. Sayve, Sg^{r}. de Montculot, Présid. en la Ch. des Compt. M. de la Martine Seigneur.

Fontaine de St. Marc, où l'on baigne les enfans noués.

Montculot, *Monticulus*, ou la Motte de Montcul. anc. Fief relevant d'Urcy. Au pied de la montagne étoit un Village consid. des moulins & étangs, dont il ne reste plus de vestiges. Au sommet étoit un moulin à vent, & près delà sont les ruines d'un anc. château.

Le château moderne, commencé il y a 26 ans par M. le Belin, achevé par M. de la Martine, est orné de vastes jardins, de bassins d'eaux plates & saillantes : gr. garenne fermée de murs. Au nord, la Rente *la Martine*, nouvellement bâtie.

Terrein sec & pierreux. La *Motte* fournit une terre bonne pour la poterie & la tuilerie. La montagne *Menageon*, au sud, abonde en mines de fer, en pétrifications & fossiles : bonne fontaine.

Les dépendances sont la Rente la Martine, le Hameau de Charmois, du Bailliage de Nuys, une petite partie d'Arcey, Urcy, Poisot, Quemigny, le Fief Lezeu ou Lezeuil, la Rente de Cortois. A 4 l. de Dijon, $\frac{3}{4}$ du Pont-de-Pany, deux de Sombernon.

Lat. 47, 14' 23". long. 2, 31' 5".

Fin du Dijonnois.



DESCRIPTION DU *BAILLIAGE DE BEAUNE.*

LE Beaunois, *Belnisium*, *Belnisus*, *Pagus Belnensis*, ancien canton de la République des Eduens, faisoit partie du *Pagus Arebrignus*, dont parle Eumene : il devint ensuite *un Comté*, dont Beaune étoit le chef-lieu. (*Voy. le 1er. vol. pag. 352*). Enfin, ce Comté ayant été acquis par le Duc Hugues IV en 1227, fit partie du Bailliage de Dijon ; & c'est aujourd'hui l'un des quatre Bailliages particuliers du Dijonnois, & le second Siége de celui de Dijon.

Ce Bailliage, placé comme au centre de la Bourgogne, a près de huit lieues de l'est à l'ouest depuis Mursange à Antigny, & sept du sud au nord de Veuvey-sur-Ouche à Messey, Paroisse de Cheilley. Son étendue, en toises quarrées, est de 218,530,000 ; en arpens 242,811, $\frac{1}{9}$; en lieues quarrées de 2400 toises, 37, $\frac{3}{4}$.

Il est borné à l'est-nord par le Bailliage de

Nuys ; au ſud par ceux de Chalon & de Montcenis ; à l'oueſt-nord par ceux d'Arnay-le-Duc & d'Autun. Il comprend trois gros Bourgs, Nolay, Beligny, Meurſault ; ſoixante-trois Paroiſſes ; dix Annexes ; cinquante-ſix Villages ou Hameaux ; deux Abbayes, celle du Lieu-Dieu transférée à Beaune, & celle de Sainte Marguerite ; ſix Prieurés, Anteuil, Chorey, Combertaut, Saint-Romain, Serrigny, Moutier-Ramey à Savigny. Tous ces lieux ſont du Diocèſe d'Autun & de la recette de Beaune.

Ce Bailliage ſe diviſe en deux parties, *la montagne* & *la plaine* : celle-ci s'étend à l'orient du côté de la Saone, & fait partie de cette grande plaine qui eſt entre Dijon & Lyon : l'autre s'éleve à l'oueſt en forme de terraſſe, d'où l'on découvre une vaſte prairie arroſée de pluſieurs petites rivieres, des terres propres à toutes ſortes de grains, des futaies & des taillis, des piéces d'eau & des étangs, avec un grand nombre de Villages & de maiſons de campagne : ce qui forme un très-bel aſpect. La plaine eſt terminée à l'oueſt par le riche côteau qui produit les bons vins de Beaune : au deſſus des côteaux régne une longue chaîne de montagnes, d'où découlent quelques ruiſſeaux, qui, après avoir arroſé les vallons, ſerpentent dans la plaine, & ſe précipitent dans la Saone.

La Deune ou Dehune, *Duina*, *Doena*, qu'une charte de Perard place *in Pago Belnensi*, sépare ce Bailliage de celui de Chalon & le Diocèse de celui d'Autun. La Bouzoise, Bozaize, ou Bourgeoise, *Bosesis*, *Buzozia*, qui sort de Beaune, passe à Mursange & Palleau; le ruisseau de Nantoux, celui de Bouilland, qui à Savigny prend le nom de *cors de Rhoin*, celui de St. Romain, celui de Pomard, dont la source est à Meloisey, & qui à Beligny est nommé *Avant-Deheune*, se jettent tous dans la Saone à l'est. L'Ouche, *Oscara*, *Oschra*, prend sa source au dessus de l'étang de Lusigny, passe à Beligny, Thorey, Veuvey, entre dans le Bailliage de Dijon au Pont-de-Pany, & va se perdre dans la Saone près de Saint-Jean-de-Lône, après un cours de quinze lieues. L'Arroux, *Arrous*, dont une des sources est à Bize, Paroisse de Culetre, va tomber dans la Loire auprès de la Motte-Saint-Jean.

L'air qu'on respire à Beaune, & dans tous les Villages de la côte, est très-pur, mais sujet à des variations fréquentes. Les orages, la grêle, les tempêtes qui désolent quelquefois les campagnes, viennent presque toujours entre le sud & l'ouest, parce qu'il y a de ce côté beaucoup de bois, de rivieres & d'étangs, nommément le lac de Long-Pendu, d'où sort la Dehune, & le grand étang de Perrecy, de plus de 4000 pas

de long, d'où ſort l'Oudrache. La biſe au contraire, qui paſſe ſur des montagnes arides & des pays ſecs, eſt le vent le plus favorable à ce climat: il diſſipe les brouillards, empêche les grandes pluies, & procure d'abondantes récoltes. C'eſt en conſidération de ces avantages, que les anciens Celtes honoroient la biſe ſous le nom de *Circius*, comme un vent favorable, & que l'Empereur Auguſte lui éleva un Temple dans les Gaules: delà vient auſſi le proverbe uſité en cette Province, que *la biſe eſt la mere nourrice de la Bourgogne.*

Les eaux de rivieres, de ſources, de quelques puits, ſont aſſez légeres, mais nitreuſes & ſi froides en été, qu'elles nuiſent à la ſanté, ſi on n'y mêle un peu de vin. On remarque comme une choſe ſinguliere à la Côte, que dans l'eſpace de cinq à ſix lieues, de dix à douze Villages qu'on y voit preſque ſur une même ligne, l'un a beaucoup d'eau & l'autre en manque. Seroit-ce à cauſe que la glaiſe eſt plus ou moins profonde de demi-lieue en demi-lieue?

La terre des montagnes & des vallons eſt plus légere que celle de la plaine: tel Vigneron qui peut à peine façonner 30 à 40 ouvrées de vignes dans le *pays-bas*, en fait aiſément 100, 120 dans la montagne. En général, la terre du côteau ou vignoble eſt légere, rougeâtre & ſablonneuſe. Des loix

ſages défendent expreſſément d'y mettre aucune eſpèce de fumier, parce qu'il altéroit la qualité du vin. On répare les pertes cauſées par les orvales, en faiſant porter la terre de bas en haut, ou en ſubſtituant de la nouvelle terre priſe ailleurs.

La plaine a moins beſoin de graiſſe que de foſſés pour faciliter l'écoulement des eaux nuiſibles. Eumene, dans un de ſes Panégyriques, en faiſoit la remarque l'an 311. « Cette plaine, diſoit-il, qui s'étend » entre la Saone & les montagnes, étoit » autrefois fertile & agréable, lorſque le » Cultivateur attentif avoit ſoin d'en faire » écouler les eaux; maintenant qu'il le né» glige, ſes meilleurs fonds ne ſont plus » que des marais. » Ne pourroit-on pas faire encore le même reproche à quelques Laboureurs de cette plaine ſouvent inondée l'hiver & au commencement du printemps? Il eſt vrai que ces eaux ſe retirent après avoir engraiſſé les terres.

Le labourage ſe fait ordinairement dans la montagne avec des bœufs & dans la plaine avec des chevaux. On laiſſe repoſer preſque tous les champs la troiſiéme année. On y ſeme beaucoup de bled turquis & des haricots dans les vignes, contre le gré des Maîtres, qui ſentent combien ces légumes épuiſent la terre deſtinée à nourrir la vigne, & contre les Réglemens promulgués aux tenues de Jours.

La domeſticité & les arts méchaniques enlevent tous les jours en Bourgogne une infinité de bras néceſſaires à l'agriculture. M. Gandelot remarque que beaucoup de Villages du Beaunois, qui comptoient en 1700 juſqu'à 14 ou 15 Laboureurs, en ont à peine aujourd'hui trois ou quatre en état de tenir une ſeule charrue. Il faut auſſi convenir qu'on a tellement multiplié les vignes, même dans le pays-bas, qu'en pluſieurs endroits on n'y recueille pas du grain pour ſe nourrir la moitié de l'année.

On entretenoit autrefois beaucoup de bêtes à laine, lorſque la Manufacture d'étoffes occupoit à Beaune deux à trois mille Ouvriers. Depuis qu'elle eſt tombée, par la révocation de l'Edit de Nantes, on éleve peu de ces animaux. On a perdu l'habitude de les faire parquer, & l'on n'a pas ſoin de les tenir proprement dans les étables. Delà la diminution & la dégénération de cette eſpèce de bétail ſi utile, & les maladies épizootiques, ſi fréquentes, qui infeſtent ces troupeaux. L'intention des Adminiſtrateurs de la Province eſt de répandre des lumieres ſur cette partie négligée de l'économie rurale, & ſur les moyens de multiplier les eſpèces à laine fine, puiſque MM. les Elus ont chargé l'un de nous, d'un grand travail ſur cet objet important.

Les ſommets, à préſent incultes, des cô-

teaux étoient couverts autrefois de châtaigniers : ces arbres ont été détruits, parce qu'ils ombrageoient trop la vigne, & qu'on croyoit qu'ils attiroient les orages. On remarque qu'à Beaune, comme à Dijon, les maisons bâties aux XV & XVIe. siécles, notamment le bel Hôpital Rolin, ont leurs charpentes de bois de châtaignier.

VINS.

Les Beaunois se prétendent dans la possession exclusive des meilleurs vins de Bourgogne. Cependant les climats de Chambertin & de Beze, dans le Dijonnois ; ceux de Morey, Chambole, Vône, où se trouve la Romanée, Vougeot, de St. George dans le Nuyton, leur disputent avec raison la préférence. Pour s'en tenir uniquement à ce qui concerne le Beaunois, tous les connoisseurs, suivant d'ailleurs les prix, conviennent que le *Volnay* est le vin le plus léger, le plus fin, le plus de primeur ; *Pomard* a plus de corps & de franchise, se soutient mieux dans les pays chauds ; *Beaune* a plus de couleur, est plus agréable à boire, & encore plus franc ; *Savigny* & *Chassagne* sont plus moëlleux à la seconde & troisiéme feuille ; quelques cantons d'*Alosse*, & surtout le *Corton*, prétendent les égaler au moins pour la finesse ; *Pernan* est plus ferme

qu'Aloſſe, mais il n'en a pas le bouquet, excepté les *Vergeleſſes* qui valent les bons climats de Savigny: *Montelie*, du côté de Volnay, équivaut le Savigny & ſurpaſſe Auxey; celui-ci a de la force & de la légéreté, n'a pas la franchiſe de Savigny, quoi qu'en diſe M. Gandelot, qui l'a trop exalté, au jugement des fins Gourmets. On compare au Volnay le *Santenot* de Meurſault, dont les vins blancs ſont excellens & méritent leur réputation; mais le *Montrachet* l'emporte ſur tous les vins blancs de Bourgogne & de l'Europe. On diſtingue encore les rouges de Morgeot, le Clavoillon, les Gravieres, le clos Tavannes, & les vins de Santenay. Quoique les climats de Beaune, Pomard & Volnay ſoient ſupérieurs aux autres, il y a néanmoins un certain nombre de cuvées diſtinguées des autres, dont les poſſeſſeurs ſont connus: ils doivent ſoutenir par honneur, & pour leur propre intérêt, la réputation du vin qu'ils envoient.

C'eſt ici le lieu de donner une courte notice de la vigne en Bourgogne, & de dire un mot de la réputation de ſes vins.

Nous avons donné l'hiſtoire générale de la vigne & des vins dans *l'Œnologie;* nous allons ſeulement rapprocher ici les principaux traits qui peuvent concerner le Beaunois: tout ce qui regarde la culture & la meilleure

façon des vins ſera réſervé pour une diſſertation particuliere annoncée dans la Préface.

Long-temps avant Céſar, les Marſeillois & les Habitans de la Gaule Narbonnoiſe avoient des vignes; mais il n'y en avoit point dans le reſte des Gaules. Les Belges défendoient dans leur pays l'entrée du vin, comme étant capable d'amolir le courage; mais les Celtes étoient ſi paſſionnés pour cette liqueur, qu'ils donnoient un Eſclave pour un pot de vin. Dans la ſuite, ſoumis aux Romains, ils s'appliquerent tellement à la culture de la vigne, tirée de Marſeille, qu'ils négligerent celle de leurs terres. Domitien, dans une année de diſette de bled, ordonna d'arracher la moitié des vignes, & défendit d'en planter à l'avenir, l'an de J.C. 92. L'excellent Empereur Probus, dont le régne fut trop court pour le bonheur de l'humanité, favoriſa toutes les parties de l'agriculture, & protégea ſpécialelement celle de la vigne, en accordant aux Gaulois la liberté de la multiplier en 282. Les entraves rompues, les côteaux enchantés du Rhône & de la Saone, & ceux du pays des Eduens, furent bientôt couverts de ceps; il y en eut même à Autun: & l'on ſeroit porté à croire que par reconnoiſſance pour les Romains, Vône aura donné à ſon meilleur climat, le nom de Romanée, *à Romanis.*

Sous Conſtantin le Grand, qui honora deux fois le pays des Eduens de ſa préſence, les vignes du *Pagus Arebrignus* étoient déja ſi vieilles, qu'au rapport d'Eumene, on y trouvoit à peine la taille; d'où M. Gandelot penſe qu'elles étoient d'une autre eſpèce que celles que nous cultivons: c'eſt plutôt parce qu'on en avoit alors moins perfectionné la culture.

Dans le VIe. ſiécle, les côteaux de la bonne Bourgogne jouiſſoient déja d'une ſi grande réputation, qu'on en comparoit les vins aux meilleurs de l'Italie, & qu'on avoit ceſſé d'en faire venir de Gaza en Paleſtine, qui faiſoit l'extraordinaire des bonnes tables dans la Province Romaine, dès le temps de Pompée, comme nous l'apprend Grégoire de Tours en parlant de nos côteaux: *Montes ſunt uberrimi, vineiſque repleti, qui tam nobile incolis Falernum porrigunt, ut reſpuant Scalonum*, (pour *Aſcalonum Gazor*). (Hiſt. de Fr. liv. 3, ch. 19).

Sous Philippe Auguſte les vins de Beaune ſoutenoient leur renommée. Le Poëte Guillaume Breton en parle ainſi dans ſa Phil. liv. 1:

Frugiferoſ jucunda ſolo nihilominùs illi (Duci Burg.)
Cùm multis ſuberat aliis vinoſa Bealna,
Indicens cerebris vino ſera bella rubenti.

Les



Les Ducs de la premiere Race avoient leurs clos à Chenove, à Vône, à Pomard, à Volnay . . . . & faisoient présent de leur vin aux têtes couronnées. La Ville de Rheims, en 1328, consomma trois cents piéces de vin au sacre de Philippe de Valois : la plus grande partie étoit de Beaune, & coûtoit, tout frais faits, 56 liv. la queue ; celui de Rheims 10 liv. ; celui de Saint-Pourçaint 24 liv.

Les Etats assemblés à Paris le 7 Décembre 1359, octroyerent au Dauphin, depuis Roi Charles V, l'imposition d'un sol par livre de sel, 15 sols sur chaque queue de vin François, & 24 s. sur celui de Bourgogne. Cluni & Cisteaux en fournissoient à la Cour Romaine, séante à Avignon, durant le XIVe. siécle. Jean de Bussieres, qui d'Abbé de Clairvaux, le devint de Cisteaux en 1359, envoya trente piéces de vin de Vougeot à Grégoire XI, qui lui en fit de grands remerciemens, & lui promit de se souvenir de ce présent ; en effet, quatre ans après, il le créa Cardinal en 1375.

Pétrarque attribue au bon vin de Bourgogne, l'obstination des Cardinaux à ne pas retourner à Rome. « C'est, dit-il, qu'en » Italie il n'y a point de vin de Beaune, & » qu'ils ne croient pas pouvoir mener une » vie heureuse sans cette liqueur ; ils regar- » dent ce vin comme un second élément &

» comme le nectar des Dieux. » *Beatam sine Belnâ vitam agi posse diffidunt, & ab iis ut Deorum nectar celebratur.* C'est ce qu'il écrivoit très-sérieusement, sur la fin de ses jours, au Pape Urbain V, pour l'exhorter à venir siéger à Rome, vers l'an 1366.

Durant le schisme déplorable qui désola l'Eglise pendant quarante ans, & qui ne finit qu'au Concile de Constance, le Duc Philippe le Hardi fut député par le Conseil du Roi, en 1395, pour tâcher de l'éteindre. Il fit de riches présens au Pape Benoît XIII, qui résidoit à Avignon, donna aux Cardinaux d'Albane & de Viviers vingt queues de vin de Beaune; mais il ne put rien changer à leurs dispositions. Jean sans Peur son fils en fit distribuer autant *aux Maîtres en divinité* du Concile de Constance, en 1415, afin d'épargner à la doctrine & à la mémoire de Jean Petit, son Théologien, une flétrissure bien méritée.

Philippe le Hardi régala de son bon vin les Députés des Rois Charles & Edouard, durant les conférences pour la paix à Bruges, & en envoyoit à Paris & dans les Cours Etrangeres. Les Villes en faisoient présent à nos Rois lorsqu'ils les honoroient de leurs visites. Les Bourgeois de Bayeux présenterent au Connétable du Guesclin, en Mars 1377, une *pipe de vin de Beaune*, un muid d'avoine & un demi-cent de cire ouvrée. Le

vin coûtoit 26 liv. l'avoine 9 liv. & la cire 12 liv. Ce vin paſſoit pour le premier de l'Europe. D'où vint ce vers vulgaire cité par Chaſſeneuz au XVIe. ſiécle.

Vinum Belnenſe ſuper omnia vina repone.

Et cet autre :

Et ſine Volnæo gaudia nulla mero.

Eraſme, dans ſes lettres, attribue au vin de Beaune ſa guériſon des maux d'eſthomac & de colique, & en célébre l'excellence. Il voulut même s'établir en France, non, diſoit-il, pour y commander les armées, mais pour y boire du vin de Beaune. « O heu» reuſe Bourgogne (s'écrie-t-il dans ſa let» tre à Laurinus, datée de Baſle en 1522),qui » mérite d'être appellée la mere des hom» mes, puiſqu'elle leur fournit de ſes ma» melles un ſi bon lait! » *O felicem vel hoc nomine Burgundiam, planèque dignam quæ* MATER HOMINUM *dicatur, poſteà quàm tale lac habet in uberibus! . . . . . Itàque facili negotio poſſum adduci ut totus demigrem in Burgundiam.*

Roger de Colecyre, Poëte ſous François Ier. diſoit en 1527 :

Picards, Normands, Bretons & Navarrois,
Ces vins clairets de Beaulne & Auxerrois
Plus aimeroirient que toute autre uſtenſile.

Louis XIV permit de tranſporter ſur la

Moſelle & la Meuſe les vins de Beaune, dont il fait le plus grand éloge dans l'Arrêt de ſon Conſeil de 1662. Durant la convaleſcence de ce Monarque, après une longue maladie, ſon Médecin Fagon donna en 1680 la préférence aux vins de Bourgogne à ceux de Champagne : déciſion heureuſe, qui doubla le prix de nos vins, & excita une petite guerre au Parnaſſe entre Charles Coffin, Poëte Champenois, & Benigne Grenan, Poëte Bourguignon; & une diſpute entre Hugues de Salins, Médecin à Beaune, & Lepeſcheur, Médecin de Rheims. Le premier fit imprimer en latin ſa défenſe du vin de Bourgogne à Beaune, en 1701, & 1705 3e. édition. Cette déciſion avoit déja été approuvée par la Faculté de Médecine de Paris, où M. Arbinet ſoutint, dans une thèſe publique en 1665, que le vin de Beaune étoit de tous les vins le plus agréable & le plus ſalutaire : *Vinum Belnenſe eſſe poſtuum ſuaviſſimum, ſic & ſaluberrimum;* ſoit à cauſe du ſol, de l'aſpect du ſoleil, ſoit à cauſe de l'approche du méridien, de trois degrés plus que Rheims.

Le Cardinal de Bonzy fit préſent à Sobiesky, Elu Roi de Pologne, de vins de Beaune, qui furent trouvés excellens. Tavernier dit en avoir bu à la Cour du Roi de Perſe ſur la fin du dernier ſiécle. Les plants du vin ſi renommé du Cap (de Bonne-

Espérance aux Hollandois), ont été pris à Beaune & dans les environs. Ce qui est singulier, c'est que ce plant n'a réussi qu'au Cap seul : il a par-tout dégénéré. Le Grand Dauphin & le Prince de Condé demanderent à M. Brunet, établi à Paris, pourquoi le vin des plants qu'il avoit procurés, étoit bien inférieur à celui de Beaune ? Il répondit qu'*on n'avoit pu apporter avec les plants la terre & le soleil*. Les Ducs de Berry & de Bourgogne ayant passé dans cette derniere Province & goûté de son vin, le trouverent si délicieux, qu'ils renoncerent au vin de Champagne. Le Duc d'Anjou, depuis Philippe V, Roi d'Espagne, qu'ils accompagnoient en 1700, résolut de ne boire à Madrid que du vin de Bourgogne. Les Rois du nord n'en usent pas d'autre. Le Majordome du Pape rapporte tous les ans dans ses comptes un article de dépense en vins de Beaune.

Le célèbre M. de la Monnoie avoit donné le Dictionnaire Espagnol d'Oudin à un ami qui lui envoya douze bouteilles de vin de Beaune ; sur quoi le Poëte fit une épigramme qui finissoit ainsi :

Unam quippè meo disces de munere linguam :
Omnibus at linguis per tua dona loquar.

Ainsi, on peut justement appliquer au Beaunois le mot de Pline sur la Campanie :

« Bacchus & Cerès y diſputent à qui pro-
» duira de meilleurs fruits & en plus grande
» abondance (1). »

Il ſeroit ſeulement à deſirer qu'on y exécutât l'Ordonnance de Philippe le Hardi, datée de Dijon en 1395 : » Apprenant, dit
» ce Prince, que dans la Côte, où croît le
» meilleur vin du Royaume, dont N. S. P.
» le Pape, Monſieur le Roi, & pluſieurs
» autres grands Seigneurs ont coutume par
» préférence de faire leur proviſion, on
» avoit depuis peu emplanté du *Gamais* très-
» mauvais & déloyau plant ; ce qu'a mainte-
» fois deçu & fraudé les Marchands étran-
» gers, dont nos Sujets ſont moult domagés
» & apauvris : ordonnons que les plants de
» gamais ſoient copés & extirpés dans un
» mois, ſous peine à chacun de 60 ſols
» d'amende. »

Une pareille Ordonnance ſeroit bien néceſſaire en ce temps, où l'on a multiplié ce *plant déloyal*, dans des champs qui rapporteroient de bon froment.

Philippe le Bon, par Jugement rendu à Bruxelles en 1459, en confirmant les *Statuts* de Beaune, reconnoît « qu'il étoit défendu

(1) *Ad hos ſinus incipiunt vitiferi colles & temulentia nobilis ſucco per omnes terras inclyto, atque ſummum Liberi patris cum Cerere certamen.* (Hiſt. Nat. liv. 3, chap. 5).

» de toute ancienneté d'y mettre des vins » en dépôt, autres que ceux du crû des Habitans, attendu que les vins de *gamés* étant » nouveaux, pourroient tromper les Marchands étrangers par leur douceur : comme » les Ducs de Bourgogne ont toujours été » réputés être *Seigneurs des meilleurs vins de la Chrétienneté*, il veut maintenir la réputation des vins de Beaune, Pomard & » Volnay, les Habitans n'ayant guere autre » marchandiſe.... »

Le plant de Malaga, dont pluſieurs Propriétaires de maiſons à la Ville & à la campagne, ont garni leurs murs au midi, a été apporté à Beaune par M. l'Abbé Gandelot. On y voit encore un plant nommé le *plant Précoce*, connu depuis quinze ans, qui mûrit un mois avant le pinot ou noirien, &c. &c.

HISTOIRE NATURELLE.

On trouve dans ce Bailliage différens marbres. A Saint-Romain, de la brêche qui le diſpute en beauté aux marbres d'Italie, ayant des taches rouges, blanches, jaunes, couleur de chair vif, & même quelquefois des accidens violets, le tout aſſemblé ſur un fond rouge ; de l'albâtre composé ſemi-tranſparent de toutes ſortes de couleurs arrangées par ondulations, & par zones dans quelques-unes de ſes par-

ties, & jettées dans d'autres par piéces déchiquetées, comme il s'en rencontre sur le jaspe fleuri. Mais ce qui mérite l'attention des Naturalistes, c'est le mêlange sans ordre des blocs des deux natures différentes dans la même carriere. Il est vrai que ceux d'albâtre occupent plus volontiers le fond de la carriere, qui peut avoir trois toises de hauteur.

La brêche de la Roche-Pot, dont les couleurs sont du rouge de plusieurs nuances; du gris agathe & du blanc. Le grain en est fin, la pierre saine, & le poli brillant. On a découvert depuis peu du beau marbre à Savigny. Quoiqu'on ne puisse donner légitimement ce nom aux produits de la carriere de la Doué, cependant la pureté & la finesse du grain, le jeu varié d'un grand nombre de petites taches, couleur de chair pâle, sur un fond rouge tendre; la franchise du poli & le bon usage que l'on peut faire de cette pierre, sont des qualités qui la rendent recommandable; mais après le dégrossi du polissage, elle exige souvent le mastic; au lieu que celle de Corgoloin qui, avant celle-ci étoit en grande réputation, n'en exige presque jamais. Les autres carrieres remarquables sont celles de Puligny, de Chassagne, de Meursault, *&c.*

Sur les chaumes d'Auvenet, granit pareil à celui des soixante colonnes de l'Ecole Mœnienne à Autun, selon M. Gandelot.

Du grai à Sampigny, à Nolay, & une pierre noire qui paroît être un ſédiment mêlé de griphites pétrifiées, & néanmoins ſuſceptible du plus beau poli. On trouve auſſi de petites étoiles en pierre à cinq raies, quelquefois réunies l'une ſur l'autre: le tuf à Vauchignon, à Cirey, à Bouilland. En ce dernier Village Philippe le Hardi avoit fait fouiller une carriere d'ardoiſe pour couvrir l'Egliſe des Chartreux; mais il l'abandonna, parce qu'elle étoit friable. Si on eût creuſé davantage, on en auroit peut-être trouvé de la meilleure; ce qui eût été une ſource de richeſſe pour ce pays pauvre. Des incruſtations pierreuſes à Anteuil, à Vauchignon. Du talc à Deciſe: un bol tirant ſur le jaune, tendre, friable, à Beaune.

Le plâtre blanc & gris à Deciſe, à Change: il y en avoit autrefois à Molinot, à Jourſanvault, dont le terrier rapporte des droits au Seigneur ſur ſa plâtriere. Pour avoir un plâtre bien cuit, liant, onctueux, ſans nul déchet, ſans perte de temps & de matiere, il faut employer la méthode de M. Ferrouſſat, approuvee par l'Académie d'Architecture, & indiquée dans les affiches de Paris, 23e. feuille du 15 Juin 1776. Il y a dans la carriere de Deciſe des pierres appellées *Etelles*, qui produiſent le blanc le plus éclatant, & qui, s'il étoit employé avec de la colle de Flandres, feroit un ſtuc parfait, ſur-

tout en y donnant les ſoins indiqués par M. de Montamy, en ſon Traité des couleurs de la peinture en émail. Le plâtre de Deciſe ſeroit un excellent engrais, ſur-tout pour les prairies artificielles, comme l'indique le Livret que les Adminiſtrateurs de la Charité de Lyon ont fait imprimer en 1774.

Grottes curieuſes remplies de ſtalactites à la Roche-Pot, à Luſigny; les autres grottes remarquables ſont à Anteuil où l'on trouve des réſervoirs d'eau qui fourniſſent les belles fontaines de ce lieu, & peut-être celles de Bouilland, à Meurſault, à la Tournée de Nolay; on y voit une belle caſcade de plus de 80 pieds de haut, formée par un fontaine qui devient un torrent dans les grandes pluies, & tombe des rochers dans la prairie du *Bout-du-Monde*. On y va admirer en hiver les congellations qui forment un coup-d'œil étonnant dans ce lieu ſolitaire, & en été l'Arc-en-ciel qu'on y voit toujours.

Les plus belles fontaines de ce Bailliage ſont à Beaune; la Bourgeoiſe & l'Aigue (*Aqua*), la Douix, Paroiſſe de Serrigny, la fontaine froide à Savigny qui incruſte, celles de Bouilland, Nantoux, Pernan, Anteuil, Baugey Paroiſſe de Thorey, d'Aubaine, d'Auxan, de Saint-Romain, de Meurſault, de Luſigny, d'Ivry, qui forme le ruiſſeau de Molinot, *&c.* On voit à Santenay une fontaine ſalée, dont les gardes impitoyables

empêchent de profiter. Beaucoup de cornes d'Ammon, de belemnites & de pétrifications de toute eſpèce au bas des rochers d'Orçhes, de Saint-Romain, & ſur le plateau de la montagne. Il n'y a aucun endroit en Bourgogne où les foſſiles ſoient plus multipliées. A Grandmont, à Monceau beaucoup de pétrifications, foſſiles, pierres agathiſées, *&c.*

C'eſt à Grandmont que M. Gillet trouva ce beau ſaumon pétrifié, qui, depuis la mort du poſſeſſeur, a été acheté par M. de Buffon pour le cabinet du Roi. Pluſieurs ſources intermittentes, qui ne jettent à gros bouillons qu'après de longues pluies : telles que Genet à Beaune, celles de Bouilland, de la Tournée à Nolay, d'Anteuil, de Luſigny, du bas de l'Ochre, la *Cave* à Volnay, *&c.* Genet ſort au bas d'un côteau de rochers calcaires qui abſorbent les pluies ; & quand ils en ſont remplis, les repouſſent d'abord dans d'autres canaux antérieurs, enſuite dans celui de cette ſource. Son réſervoir eſt apparemment formé par des terres argilleuſes, au travers deſquelles l'eau fait une éruption ſubite, lorſqu'elle a acquis un certain poids, & forme un torrent conſidérable d'une eau très-claire, filtrée à travers une couche de gros gravier. Cet effet précéde toujours immédiatement le beau temps, parce qu'il ſuccéde à la pluie. Ce phénomene eſt commun à toutes les autres ſources périodiques qu'on

vient de nommer, & à celles de Premeaux, Chambolle, Courtivron, &c. &c.

Echo remarquable à la Roche-Pot, qui, du grand chemin de Chalon vis-à-vis le château, répéte quatorze ſyllabes diſtinctement. Il n'y en a point de ſi étendu en Bourgogne, ni peut-être en France.

Les Botaniſtes trouvent un grand nombre d'herbes médicinales, de plantes odoriférantes, de ſimples rares ſur les chaumes d'Auvenet, ſur les montagnes de Blagny & de Saint-Romain, où le gibier, le liévre ſur-tout eſt excellent. On y cueille la petite ſauge, *ſalvia montana*, préférée par les connoiſſeurs, dit M. Gandelot, à la ſauge que les Hollandois échangent dans la Chine; elle vaut mieux auſſi que celle qui croît près de la fontaine de Vaucluſe.

Mines de fer, forge, fourneau à la Canche, à Bouilland, à Veuvey; quelques étangs à Thomirey, la Canche, Ivry, Molinot, &c.

Le terrein convient à toutes ſortes d'arbres fruitiers, & les fruits de toute eſpèce y ſont délicieux, ſur-tout à la Côte.

Le bec-figue, appellé vulgairement *vinette*, eſt commun dans le Beaunois; il y eſt excellent, mais ſeulement dans le temps de la vendange: il s'engraiſſe prodigieuſement en peu de jours, non en mangeant du raiſin, ſelon l'erreur populaire, mais de la graine

de mercuriale répandue en abondance dans les vignes.

ANTIQUITÉS.

M. Gandelot prétend que les Bourgs & Villages du Beaunois ont commencé par des granges ; & il leur donne souvent des noms latins, comme Nolay, *Vicus non Lætus ;* Chaudenay, *Castrum Dianæ ;* la Doué, *Ductus aquarum ;* Montelie, *Mons-Lyæi*, &c.

Mais il est à présumer que tous ces lieux subsistoient avant les Romains. Un pays si fertile, si riant, planté de vignes long-temps avant Constantin, devoit être habité. D'ailleurs, presque tous leurs noms sont Celtiques ; tels que *Alben*, *Albiniacum*, Aubigny-la-Ronce ; *Alceium*, Auxey ; *Hauriacum* ou *Alossa*, Aloz ; *Bassiacum*, Baissey ; *Bivago ;* Becou ; *Carretum*, Chorey ; *Caldenaium*, Chaudenay ; *Cussiacum*, Cussy ; *Doix*, la Douée qui, en Celtique, signifie fontaine abondante. Pareil nom s'est conservé aux belles fontaines de Châtillon, de Noyers, de Bourbon-Lancy, *&c. Mavillæyum*, Mavilly ; *Montalaium*, Montelie ; *Nantuacum*, Nantoux ; *Vernantum*, Pernan, du mot Celtique *Nan*, source, eau ; d'où Nan-Tua sur un lac, Nan-sous-Thil. . . *Nollayum*, *Nolletum*, Nolay & non *Vicus non Lætus*, inconnu dans les titres.

Les monumens antiques trouvés dans le

Beaunois justifient cette opinion. Ceux de Mavilly, déposés au château de Savigny, annoncent le séjour des Celtes long-temps avant celui des Romains : ceux de Beaune, la plupart Gaulois, gravés dans l'Histoire de cette Ville : les urnes, les tombeaux découverts en tant d'endroits de ce Bailliage, surtout à Savigny, à Auxey, à Cussy-la-Colonne, à Champignole, à Bessey-en-Chaume, à Aubigny-la-Ronce, *&c.* Les médailles à Cussy, à Monceaux par Boisseau, à Santenay, Savigny, Champignole, Change, Beligny-sur-Ouche ; les figures des Divinités païennes de Minerve, de Belenus, d'Harpocrate, de Pallas, *&c.* . . . sur-tout de Mercure, qu'on voit encore à Savigny, à Saint-Romain, à Orche, à Joursanvaux, à Cussy, à Grandmont ; une inscription à Janus sur le Châtelet, près de Bouilland ; une autre à Chalange ; plusieurs à Beaune en beaux caracteres romains. . . . Tous ces monumens prouvent que ce pays étoit très-anciennement habité, cultivé & orné d'autels, de Temples, de statues & de tombeaux, & que Beaune n'est pas *une Ville d'hier, ou de l'autre jour*, comme l'avance St. Julien de Baleure, qui avoit plus étudié les généalogies des Seigneurs, que les antiquités des lieux.

Plusieurs voies Romaines confirment cette assertion : l'une passant par les montagnes de Savigny, de Monceau, & par les vallons de

Cuſſy, alloit d'Autun à Beſançon par Chorey, Varenne, Seurre: une autre venoit de Chalon à Beaune par Beligny, & tiroit dans les forêts de Ciſteaux. On trouve auſſi dans les montagnes quelques veſtiges d'un ancien chemin qui tendoit d'Autun à Beligny-ſur-Ouche, & débouchoit par le Mont-Afrique à Dijon. Une 4e. branche conduiſoit à Beaune par le vallon de Bouze. . . . & deſcendoit par les rues de cette Ville dans la plaine de Chalange, d'où elle tiroit à la Saone. La gr. voie militaire d'Agrippa tiroit en droite ligne de Chalon à Villy, *ad Vidubiam*, où elle ſe partageoit en deux branches, dont l'une alloit à Beſançon & l'autre à Autun. C'eſt cette derniere que ſuivit le grand Conſtantin en 311, pour ſe rendre en cette Ville par Savigny, Monceaux, Cuſſy, dont on a parlé ci-deſſus.

La colonne de Cuſſy, le plus beau monument & l'unique en ce genre qui nous reſte du temps des Romains, étoit ſur ce chemin. (*Voy. Cuſſy-la-Colonne ci-après*).

En travaillant au grand chemin de Beaune à Beligny-ſur-Ouche, les Ouvriers trouverent, dans la premiere gorge de la montagne, une grande table de marbre noire très-polie, avec inſcription : le dépit de ne pas déterrer deſſous, le tréſor qu'ils y croyoient caché, leur fit briſer cette tombe. L'Ingénieur arriva trop tard pour ſauver cette piéce curieuſe.

LIEUX DÉTRUITS.

Bize, Paroiſſe de Culitre, où l'on voit une des ſources de l'Arroux, étoit conſidérable au XIVe. ſiécle. Il n'y a plus qu'une maiſon.

Bray, autrefois fauxbourg de Beaune, très-peuplé. Le Sieur Quinard, Architecte, faiſant ouvrir la route qui conduit de Beaune à Seurre, en 1751, découvrit, entre Beaune & Bray, un puits comblé, en raſe campagne, d'une belle maçonnerie. Le terrein, entre Beaune & Gigny, paroît avoir été habité, puiſque journellement on y découvre des uſtenſiles de ménage, des cendres & des briques. Un Vigneron a trouvé en 1766, ſous un tas de pierres qu'il enlevoit, quantité de plâtre & de briques, avec le bras très-bien fait d'une ſtatue de marbre blanc.

Brully, Prieuré dépendant de Mezieres, dans les bois de Pernan, détruit de même que le château, & celui du *Clou*, ou la maiſon *du Clou*, près Buiſſon, Paroiſſe de Serrigny. Dans celle de Champignole, ancienne habitation Romaine ruinée, appellée maintenant le *Champ des Barres*, dont les anciens titres font mention ſous le nom de *Ville des Barres*. L'on voit encore dans un pré l'enceinte d'un vieux bâtiment qu'on croit avoir été un Temple & le ſéjour des Bardes, ce lieu

lieu étant autrefois environné de bois, défrichés pour la plus grande partie depuis environ cent ans. On a trouvé auprès, des médailles d'or & d'argent, des briques longues & épaisses, des débris d'urnes & d'anciens vases, & une statue gauloise.

La Chapelle de Notre-Dame du Chemin étoit jadis entourée d'un Village, dont il ne subsiste plus rien. (*Voy. Serrigny.*)

Près de Beligny-sur-Ouche, château & village détruits, où l'on a découvert des figures anciennes & des médailles, ainsi qu'au *Châtelet*, qui paroît avoir été une station romaine, ornée de Temples, de statues & d'inscriptions.

La forteresse de Montmelian, *Mons Eminens*, ou *Medius Mons*, entre Auxey & Meursault, a laissé son nom à la montagne.

My-Pont, Paroisse de Puligny, *Mille-Pontum*, dont il est fait mention dans une charte du xe. siécle, & qui a eu depuis des Seigneurs distingués, a disparu.

Le château de Beaurepaire à Pain-Blanc, n'est plus connu que par le nom qu'il a donné à un climat. Près d'Orches étoit un Village appellé *Drachey*, qui subsistoit il n'y a pas deux cents ans.

Deux anciennes forteresses ont disparu à Sainte-Marie-la-Blanche. On ne voit plus,

entre Beaune & Pomard, que la place du vieux Hermitage de *St. Desiré.*

Sansvigne, *Sinevinæ*, ou *Vetus Vinea*, Village qui existoit au Xe. siécle, entre Beaune & Savigny, connu seulement par un climat de vignes de son nom.



DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE BEAUNE.

BELNA, *Belnum*, *Belno-Caſtrum*, Capitale du Beaunois, paroît avoir eu une origine romaine. Les monumens, les inſcriptions, les médailles découvertes en différens temps, annoncent qu'elle fut d'abord une caſtramétation, enſuite un château fort, & une place aſſez conſidérable au VIIe. ſiécle. Une inſcription trouvée dans les démolitions de l'ancien château en 1683, & conſervée dans la cour *Segaud*, portant *Minerviæ Cives*, ſemble indiquer qu'elle étoit alors appellée *Minervia*. On croit que ſous Aurelien elle prit le nom de *Belenus*, ſous lequel Apollon ou le Soleil étoit honoré dans les Gaules, d'où on a fait *Belna* (1). Quelques-

(1) Le ſavant Loys de Boſchat, de Lauzanne, dans ſon Ouvrage ſur *les étymologies Celtiques*, en 3 volumes *in*-4°. 1749, prétend que tous les noms en France qui commencent par *Bel*, *Belen*, ou *Belin*, ſont Celtiques, & ne viennent point de *Belenus* : aucun des

uns, fondés ſur les anciennes armoiries de la Ville, penſent qu'elle tire ſon nom de *Bellona*.

Pluſieurs Auteurs ont prétendu que c'étoit la *Bibracte* de Céſar; mais ils ont été réfutés trop ſolidement par MM. de Valois, Moreau de Mautour, Baudot & d'Anville, pour que l'on ne reconnoiſſe pas dans Autun la véritable Bibracte. Cette diſpute fit tant de bruit parmi les Savans, dès la fin du XVIe. ſiécle, que Boccanili, Poëte Italien, rapporte le jugement d'Apollon au ſujet de l'Arrêt du Parlement (21 Mai 1560), qui adjugeoit la préſéance à la Ville d'Autun ſur celle de Beaune. Le Dieu du goût, après avoir demandé à Céſar de quelle Ville il avoit entendu parler ſous le nom de *Bibracte*, & ayant appris de lui que c'étoit de la Capitale des Eduens, qui avoit eu la complaiſance, pour ſon neveu, de ſe nommer *Auguſto-*

---

autres Dieux du Paganiſme n'eut reçu tant d'hommages que cet Apollon. On ne doit pas l'entendre non plus de *Bellus*, Beau. *Belſia* n'a-t-il pas fait la Beauce; *Bellovacum*, nom Celtique, Beauvais; *Belica*, Beley? Pourquoi chercher dans le latin l'explication des noms impoſés par les Gaulois bien des ſiécles avant que la langue de Rome paſſât dans les Gaules? *Bel* eſt donc Celtique, & ſignifie à la tête de l'eau, ſur l'eau. Telle eſt la ſituation de *Belna*, de *Beligni*, *Belenot*, *Belin*, &c. ce qui prouveroit l'exiſtence de ces lieux avant les Romains.

dunum, prononça cette décision : « Défendons à tous Historiens, de quelque qualité & condition qu'ils soient, de dire ni écrire que Beaune ait jamais été la Bibracte de César, sous peine d'être déclarés perturbateurs du repos historique, & coupables d'erreurs géographiques au premier chef ; pour réparation ils seront obligés d'effacer leurs téméraires écrits, comme les sots Ecrivains étoient forcés d'effacer leurs mauvaises compositions devant l'Autel de Lyon. »

Le nouvel Historien de Beaune a craint sans doute la peine prononcée par ce Jugement, & en Ecrivain instruit il convient qu'elle n'a aucune prétention à être la Bibracte de César ; mais qu'elle fut bâtie ou fortifiée par Aurelien au IIIe. siécle.

Sa situation avantageuse, l'abondance de ses eaux, la salubrité de l'air, le bon état de ses fortifications, lui attirerent un grand nombre de Citoyens, qui y trouvoient un asyle contre les incursions des Barbares. Ces différens avantages rendirent ainsi Beaune le chef-lieu du canton qui portoit son nom au VIIIe. siécle, *Pagus Belnensis*, *Belnisium*. L'enceinte du château ne pouvant contenir tous ceux qui venoient s'y établir, on bâtit au delà du fossé les rues de St. Martin, des Tonneliers & de St. Etienne.

Comtes, Vicomtes, Prévôts, Commune.

Charles Martel, après avoir défait & chassé les Sarrazins, établit, dans les principales Villes, des Comtes auxquels il confia l'administration de la Justice, de la police, des finances, & le commandement de quelques troupes pour la sûreté du pays. Ces Officiers, d'abord amovibles, devinrent héréditaires sous Charles le Chauve & ses successeurs. Il est certain que Beaune, chef-lieu d'un *Pagus* de son nom, eut ses Comtes particuliers. (*Voy. notre 1er. vol. pag. 353*).

Manassès de Vergy, dit le Vieux, Comte de Chalon & de Dijon, le fut aussi de Beaune vers l'an 880. Il est appellé Duc très-illustre, intime & familier du Duc Richard, le plus puissant & le plus riche Seigneur de sa Cour. Un de ses freres Valon fut Evêque d'Autun, appellé *un super éminent Pontife, & savant ès choses divines & humaines*. L'autre nommé Renaud, fut Vicomte d'Auxerre.

Gislebert, fils de Manassès, fut Duc bénéficiaire par sa femme Hermengarde, fille de Richard le Justicier. Après sa mort, arrivée en 956, Verre sa fille cadette, épouse de Robert de Vermandois, eut les Comtés de Chalon & de Beaune, qui passerent à leur

fille Adelle, femme de Lambert, Seigneur Bourguignon, dont elle eut deux enfans, Hugues, Evêque d'Auxerre, & Elisabeth, leur héritiere. Elle épousa Guy, fils d'Othe-Guillaume, & en eut Othon, Comte de Beaune, frere de Thibaut, Comte de Chalon, selon MM. de Sainte-Marthe. Duchêne marque qu'Othon, dernier Comte, céda ce Comté au Roi Henri, apparemment par échange; mais que bientôt après il passa, par succession paternelle ou par donation, aux Dauphins Viennois, descendans de Hugues III, des mains desquels Hugues IV le retira en 1227, & le réunit, avec son territoire, au Duché.

Ces Comtes tenoient chaque année deux assemblées générales, dans une salle appellée *Mallum*, & quelquefois dans la place publique de l'ancien cimetiere. Ils avoient une Cour, un Chancelier, un Secretaire, & un VICOMTE qui étoit leur Lieutenant. Celui-ci, en l'absence & sous l'autorité du Comte, rendoit la justice, assisté de quelques Conseillers, appellés dans les titres du IXe. siécle, les *Bons hommes*, ou les Echevins, *Scabini*.

On trouve des VICOMTES de Beaune dès le Xe. siécle; tels qu'Odon, fils naturel du Duc Henri, qui rétablit l'ancienne Eglise St. Etienne, & y fonda un Prieuré en 1505. Il eut d'Ingarde deux fils; l'un nommé Azelin,

témoin d'une charte en 1042; l'autre Jean de Beaune, Seigneur de Marizy en 1055. Hugues qui ſigna la donation de la Terre de Montelie, faite à l'Abbé de Cluni par le Duc Hugues en 1076, & Rainaud qui donna à celle de Ciſteaux ſes premiers fonds en 1098, étoient auſſi Vicomtes de Beaune. Leur poſtérité s'eſt conſervée juſqu'à la fin du XIIIe. ſiécle. On préſume que pluſieurs illuſtres perſonnages, du nom de *Beaune*, pourroient être des deſcendans de ces Vicomtes; tels que Jean de Beaune & Renaud ſon frere, qui aſſiſterent à la profeſſion d'Aremburge de Bourgogne, Religieuſe à Larrey, en 1131; Robert de Beaune en 1218; Rodolphe de Beaune, Secretaire du Duc en 1220; Odo de Beaune, 23e. Abbé de Mezieres en 1377, *&c.*

Lorſque Beaune eut été cédée aux Ducs, ils y établirent un PRÉVÔT, qui rendoit la juſtice & recevoit les droits de leur domaine: ce qui lui donnoit beaucoup d'autorité, qui diminua par l'érection de la Commune. Il fut réduit alors à faire la viſite des poids, aunes & meſures aux foires. Enfin, la Ville acquit les droits de la Prévôté de J. de Maſſol, en 1662. C'eſt pourquoi le Maire prend la qualité de Prévôt. Parmi les anciens Prévôts on trouve Reinier, témoin de la donation de Villebichot faite à St. Germain-des-Prés en 1045; Robert de

Monz en 1180; Jérôme Grozelier en 1404; Chrétien Grozelier en 1421; Pierre Grozelier en 1508. La Maiſon de cette famille eſt occupée aujourd'hui par M. de Baiſſey : on y voit encore leurs armes.

C'eſt au Duc Eudes III, qui réſidoit ſouvent en cette Ville, qu'elle doit l'établiſſement de ſa Commune en 1203. Le Maire & les ſix Echevins eurent la Juſtice haute, moyenne & baſſe, excepté l'exécution des criminels condamnés au dernier ſupplice, qu'ils devoient remettre au Prévôt Ducal, parce que les amendes & les confiſcations de leurs biens étoient réſervées au Prince. Les biens délaiſſés par les batards appartenoient à la Ville. Les Magiſtrats Municipaux eurent le droit de faire l'inventaire de toutes perſonnes décédées, de donner le ban de vandange à une lieue la ronde. Les Habitans furent exempts de fournir le ſel, la *verdine* & le vinaigre aux gens de guerre, & de les loger. Les Marchands devoient jouir de la franchiſe aux foires de Chalon & lieux circonvoiſins, comme Nolay & Beligny-ſur-Ouche, pourvu qu'ils retournaſſent le même jour à Beaune : le Prévôt étoit obligé de fournir 15 liv. ou faire un demi-guet pour la ſûreté de ces foires; & celui de Chalon 30 liv. ou faire le guet : celui d'Auxone autant.

Par le même traité, les Habitans de

Beaune s'obligeoient de payer au Duc annuellement deux cents marcs d'argent (le marc valant 40 ſ.) & à ſervir durant quarante jours dans ſes armées, ou de fournir un homme à leur place. Ces troupes s'appelloient *Burgenſes*, commandées par un Capitaine, & celles des Nobles, Chevaliers, Barons, *Milites*. Le Duc ſe reſtreint à prendre à Beaune, *Ville libre*, le pain & le vin à crédit pendant quinze jours ſeulement, & conſent que s'il ne paie pas à la fin du terme, on ne lui fourniſſe plus rien. Cette clauſe ſinguliere eſt auſſi rapportée dans la charte pour Montbard en 1231. (*Voy. celle de Beaune dans Perard, pag. 274 & ſuivantes*).

Les Habitans, 80 ans après, obtinrent de payer la taille des marcs, par famille, à raiſon du centiéme de leur revenu; enſorte que les riches, de 600 liv. de rente, ne payoient que deux marcs, & les moins aiſés 12 den. Les Echevins chargés de la collecte pouvoient établir d'autres droits pour les beſoins de la Commune; mais comme il s'y gliſſa des abus, on les obligea dans la ſuite d'appeller le Bailli de Dijon, ou ſon Lieutenant, à la confection des rôles & à la reddition des comptes des deniers. (*Hiſt. de Beaune, pag. 95*).

Le Duc Robert II jura en 1300 d'obſerver & maintenir ces priviléges accordés par ſon aïeul : Eudes ſon fils & ſucceſſeur, en fit de

même en 1317. Deux Seigneurs de ſa Cour s'étant trouvés en 1320 à l'aſſemblée pour l'élection du Maire, furent contraints de ſe retirer, en déclarant qu'ils *n'entendoient géhenner la liberté des ſuffrages.*

La Commune prit pour ſceau une Bellone d'argent, de bout, tenant de la main droite une épée nue, & la gauche appuyée ſur la poitrine. Elle quitta en 1540 ces anciennes armoiries pour prendre le ſceau de la Collégiale, avec une légére différence. C'eſt une Vierge de bout de Carnation, habillée de gueules, le manteau d'azur, portant l'Enfant Jéſus, qui tient un pampre de ſinople, à la grappe de raiſin de ſable, avec ces mots : *Cauſa noſtræ lætitiæ.* Comme les mauvais plaiſans appliquoient cette deviſe au raiſin plutôt qu'à la Vierge, on l'a changée en celle-ci : *Orbis & Urbis Honos.*

La liberté que les Beaunois acquirent par le droit de Commune, fit fleurir le commerce, les eaux étant très-propres à la teinture des étoffes, & ſur-tout pour l'écarlate. Auſſi trouve-t-on dans les regiſtres de la Ville qu'il y avoit dès le XIIIe. ſiécle une Manufacture d'étoffes, qui attira un grand nombre d'Etrangers. Les draps étoient larges ; il n'en falloit que ſept aunes pour habiller un homme & une femme ; ils ſe vendoient 10 ſ. l'aune dans le XIVe. ſiécle. Le Duc, pour favoriſer le commerce, céda à la Commune

les Traites-Foraines, connues alors ſous le nom d'*Attraits* & d'*Echoites*. Il y avoit dans le même temps d'habiles Ouvriers en fer & en acier, dont la trempe étoit en réputation. Chaſſeneuz fait mention de cette Fabrique célèbre, que la cherté des vivres & la révocation de l'Edit de Nantes ont fait tomber. La premiere Manufacture étoit près la tour de l'Horloge, l'autre auprès de la porte Magdeleine.

PARLEMENS DES DUCS ; JUGES D'APPEAUX ; BAILLIS.

Il y avoit, ſous les deux Races de nos Princes, une Cour ſupérieure, appellée *le Parlement des Ducs*, qui tenoit ordinairement ſes ſéances après Pâques à Beaune, comme étant le centre de la Bourgogne. La durée de ces aſſemblées, qui commencerent en 1310, étoit fixée par le Prince, ou ſelon le nombre des affaires. La Chambre étoit composée d'un Préſident (ſouvent le Chancelier), de deux Conſeillers d'Honneur, douze Conſeillers laïques, un Procureur Fiſcal, un Avocat Fiſcal & un Greffier : les Evêques de la Province y avoient voix à cauſe de leur dignité. Mais cette prérogative leur fut ôtée par Arrêt du 27 Avril 1473. Ces Magiſtrats étoient défrayés par les Châtelains de Beaune, de Volnay & de Pomard. Les ſéan-

ces se tenoient dans la grand'salle qu'occupe à présent le Bailliage. Dans certaines causes majeures on appelloit de ce Parlement à celui de France; mais ces cas étoient rares, sur-tout depuis que le Roi Jean eut accordé à *ces Jours généraux* en 1361, le droit de juger souverainement & sans appel, & depuis le traité d'Arras en 1435.

Palliot nous a conservé les noms de ces Magistrats sous les quatre derniers Ducs. On y voit parmi les Chevaliers d'Honneurs Jacques de Villers-la-Faye; deux Philippe de Courcelle en 1447. Parmi les Conseillers, Jean de Saulx, Sire de Courtivron, qui depuis fut Chancelier de Bourgogne; Jean de Clugny en 1427; Guichard de Ganay, Seigneur de Savigny, mort en 1424; Guillaume de Clugny, Archidiacre d'Avalon en 1447; Ferri de Clugny, Chanoine d'Autun, Evêque de Tournay en 1474, & Cardinal; Jean Bourgeois, Official de Beaune, ensuite Doyen, & Maître des Requêtes sous Louis XI. Parmi les Avocats Fiscaux, Henri de Clugny en 1427; Philibert Baudot, Seigneur de Cressey & de Chaudenay, Fondateur d'une Chapelle de son nom à la Sainte Chapelle en 1474, *&c.*

Comme les séances de ce Parlement étoient trop courtes pour terminer toutes les affaires, il fallut créer un autre Tribunal, inconnu jusqu'alors, auquel les Ducs don-

nerent le nom de *Juges d'Appeaulx*, & qu'ils établirent encore à Beaune. On y portoit par appel les causes jugées par les Baillis ou leurs Lieutenans. Palliot rapporte, pag. 368, une Sentence des *Auditeurs des causes des Appeaulx*, en faveur des Habitans de Francheville, contre l'Abbé de St. Seine, en 1385. Après la mort du Duc Charles, Louis XI supprima cette nouvelle Jurisdiction, ainsi que les *grands Jours*, & établit un Parlement sédentaire à Dijon en 1477. (*Voy. le 1er. vol. pag. 483 & suiv.*)

Les Vicomtes ayant négligé de rendre la justice, les Ducs nommerent de nouveaux Juges, connus sous le nom de *Baillis*. (*Voy. le 1er. vol. pag. 513*), où nous avons marqué leurs fonctions, leurs prérogatives & leur décadence. Jacques de Pomard fut le premier Bailli du Dijonnois en 1226. Le Bailliage de Beaune, membre de celui de Dijon, est ancien, comme le fait juger la liste des Lieutenans Civils, donnée par M. Gandelot, pag. 316, & qui commence par Jean Jouhard en 1267. On y voit Jacques Machecot en 1532; Jacques Massol en 1560; Guillaume Berbisey en 1570; Abraham & Hugues Ganiaire depuis 1632 à 1646; Jacques Grozelier en 1663, Maire & Elu aux Etats; P. Ravinet en 1696; Cl. Gauvain en 1706; Antide David de Buchillon en 1731; Joseph Payen en 1754; M. Jacques-Philibert Pari-

got de Santenay, Chevalier de St. Louis, en 1775.

La Jurisdiction de la Chancellerie a été unie à celle du Bailliage par Edit de Juillet 1765. La Ville de Seurre & dix-sept Villages situés entre la Saone & le Doubs, ont l'option entre les Chancelleries de Beaune & de Chalon, par Arrêt de 1609, renouvellé en 1656. Le Bailliage de Beaune fut transféré, pendant la Ligue, à St. Jean-de-Lône, par ordre du Roi & par Arrêt du Parlement séant à Flavigny en 1589.

SUITE DES FAITS HISTORIQUES SOUS LES DUCS ET LES ROIS.

Nous avons parlé, dans la ve. époque, pag. 135, de l'horrible famine de l'an 1030, causée par les pluies continuelles, & qui dura trois ans. Ce fléau se fit vivement sentir à Beaune. Une troupe de brigands, connus sous le nom de *Cotteraux*, sectaires impies, s'établit à Beaune en 1172 dans la rue des *Tonneliers*, qui a conservé long-temps le nom de rue des *Cotteraux*. Le Clergé arrêta leurs progrès, & mérita les éloges du Pape Alexandre III au Concile de Latran, qui les condamna : le Peuple prit les armes & les chassa.

On éprouva différentes calamités en 1347 : deux famines succéderent à des tremblemens

de terre, qui répandirent la terreur : une peste universelle enleva les Cultivateurs, & rendit les Villes désertes. La plupart des Citoyens de Beaune, les Curés, & ceux qui leur succéderent immédiatement, périrent tous : il ne resta que la vingtiéme partie des Habitans. On s'en prit aux Juifs, & on les persécuta comme les auteurs des calamités publiques. La peste recommença en 1361, & les *Tard-Venus* mirent le pays au pillage. L'augmentation des impôts & la rigueur avec laquelle on les levoit sous le Roi Jean, firent déserter la Ville & les campagnes voisines. Plusieurs familles allerent chercher ailleurs une meilleure Patrie. Un incendie, qui dura trois jours, consuma les trois quarts de Beaune en 1401. Ce fut pour prévenir un pareil accident & pour rafraîchir les rues en été, qu'on détourna les eaux de la belle fontaine de l'Aigue : on creusa un canal, & on les fit entrer dans la Ville par le moyen d'un aqueduc pratiqué dans le fossé : on fit en même temps un moulin bannal, qui fut démoli par le Duc de Mayenne en 1594.

Les Bourgeois divisés avoient nommé deux Maires, Milot le Changeur & Perrenot Quinot, en 1407. Le Duc Jean envoya son fils Philippe, Comte de Charolois, qui termina cette violente querelle, en décidant que celui-là seroit Maire, qui avoit été élu

par

par le parti imposé à une plus grande somme de deniers pour le bien public.

Sous le Duc Charles, un pourceau y fut pendu en 1473 par Jugement du Prévôt, pour avoir mangé un enfant au *bers*. Après la mort de ce Prince & la réunion de la Province à la Couronne par les Commissaires de Louis XI, quelques Villes s'attacherent au parti de Marie de Bourgogne. Beaune, dit l'Historien Jean de Serres, ne pouvant savourer le *cavesson* (1) françois, fut la premiere à regimber, & se disposoit à recevoir 600 hommes d'élite conduits par Simon de Quingey ; mais le Gouverneur Charles d'Amboise les surprit à Verdun, qu'il emporta d'assaut, & vint assiéger Beaune, qui ne se rendit qu'après cinq semaines de siége, le 2 Juillet 1478. Elle paya 40000 écus d'amende au Roi, & s'obligea de fournir aux Marchands de Paris les vins dont elle avoit reçu l'argent. C'est alors que le Roi fit démolir les châteaux forts de Meursault, de Corabeuf, de Beligny, de Mimeure & de Savigny.

Charles VIII, pour terminer les contestations sur l'élection des Officiers Municipaux, ordonna en 1494 qu'il n'y auroit dans la suite que les gens mariés, Bourgeois & Mar-

(1) Demi-cercle de fer qui se met sur le nez des jeunes chevaux pour les dompter & les dresser.

chands compris au rôle des tailles, qui aſſiſteroieut aux élections. Ce Prince indiqua la tenue des Etats Généraux à Beaune pour l'année 1495. Le Parlement s'y étoit retiré en 1494, à cauſe de la peſte à Dijon.

Louis XII voulant mettre Beaune à l'abri des partis Autrichiens & Comtois qui couroient la Province de temps à autre, y fit élever un château fort en 1502, ſelon le plan dreſſé par l'Ingénieur Saint-Pierre, ſemblable à celui de Milan, de même ſtructure que les châteaux de Dijon & d'Auxone. On prit, pour fournir à ces dépenſes, 300000 l. ſur les octrois de la Saone, & la Ville emprunta des ſommes conſidérables.

C'eſt pour la récompenſer, que François Ier. par Lettres patentes datées d'Autun au mois d'Août 1521, confirma ſes priviléges, & permit aux Habitans d'acquérir des Terres & Seigneuries en Fief & arriere-Fief, comme les Nobles, ſans payer le droit d'affranchiſſement & de nouveaux acquêts : » Et ce, dit » le Roi, en faveur de la bonne, grande & » ferme loïauté & obéiſſance que de toute an- » cienneté ils ont toujours démontrée avoir » eu envers nos prédéceſſeurs Rois & depuis » à nous, ſans avoir épargné corps & biens : » pareillement pour avoir ſoutenu les gens » de guerre de nos Ordonnances, & autres » qui par long-temps & juſqu'à préſent ont » été continuellement logés en garniſon en » icelle Ville, aſſiſe en pays limitrophe, &

» l'une des principales de la frontiere. » Henri IV confirma ce beau privilége, après la reddition de la place, en Février 1595; Louis XIII en 1616, Louis XIV en 1644 & XV en 1716. Le porc-épi & la salamandre que l'on voit sur la façade de l'Hôtel de Ville, prouvent qu'il a été construit du temps de Louis XII & de François Ier.

Calvinistes a Beaune; Ligue; Siége.

Le château, flanqué de 4 tours, destiné à la défense de la Ville, devint, 80 ans après, la cause de tous ses malheurs pendant la Ligue. Les Calvinistes, envoyés de Genève à Beaune avec le Ministre d'Oizy, y firent plusieurs Prosélites. Enhardis par l'Edit de Janvier 1562, qui leur permettoit de s'assembler publiquement pour l'exercice de leur religion hors des Villes, ils tenoient leur prêche dans le fauxbourg de Bretonniere. Les insultes qu'ils essuyerent de la part des Catholiques, soufflés par N. Simon & par un Cordelier, le décret de prise de corps de quelques-uns d'entr'eux, les aigrirent. Ils cabalerent, armerent plus de 800 Ouvriers en laine de leur secte, & résolurent de faire main basse sur les Catholiques, & de s'emparer de la Ville le jour de l'Ascension 1567. Ce projet

auroit réussi, & l'on y auroit vu renouveller les *Vêpres Siciliennes*, si, par un effet de la Providence, on n'eût surpris les lettres d'un Messager de Genève au Ministre. On commença par leur ordonner d'apporter leurs armes à l'Hôtel de Ville; on fit venir les Paysans des environs, & on chassa tous les Ouvriers étrangers. La Manufacture y perdit; mais le calme fut rétabli à Beaune, tandis que le reste de la Bourgogne devint le théâtre sanglant des guerres civiles, allumées par l'ambition des Grands, & entretenues par le fanatisme du Peuple pendant tant d'années.

Dès la premiere guerre des Ligueurs, excitée par les Guises en 1585, le Duc de Mayenne avoit voulu s'emparer de Beaune, mais elle refusa de lui ouvrir ses portes, & resta fidelle à Henri III. Malheureusement par le traité d'Epernay, fait la même année, le foible Prince la céda à Mayenne. Ce Seigneur en confia le Gouvernement à Edme Regnier de Montmoyen, son Maître d'Hôtel, qui, par ses exactions, réduisit les Habitans à la plus dure servitude. Ils éprouverent long-temps tout ce que la proscription & le despotisme militaire d'un Gouverneur avide, ont de plus affreux. Le Duc qui vouloit faire de Beaune sa place d'armes, & la regardoit comme la clef de la

Bourgogne (1), fit raser les fauxbourgs & démolir les Eglises, pendant les rigueurs de l'hiver, en 1594. Une pauvre femme, outrée de voir sa maison renversée & ses meubles perdus, vint avec six enfans trouver Mayenne, & lui dit, dans son désespoir, de couper la gorge à tous, puisqu'il enlevoit leur pain. Comme il parut insensible à ses larmes, elle l'accabla de malédictions; mais il répondit en s'en allant, *qu'il en engraissoit*. Les Magistrats, pour l'adoucir & se le rendre favorable, lui firent présent d'un vase de vermeil qu'il reçut bénignement. *Si on avoit rasé la moitié de la Ville*, lui dit alors le Baron de Sennecey, *les Beaunois, qui sont tous bons ou tous mauvais, auroient doublé le présent.*

Enfin le joug des Ligueurs leur devint si insupportable, qu'ayant appris l'arrivée du Maréchal de Biron en Bourgogne, ils lui députerent secrétement à Moutier-Saint-Jean, les Echevins Alixant & Barolet, pour lui demander du secours, & résolurent de chasser eux-mêmes des tyrans dont ils ne pouvoient plus souffrir l'insolence & les rapines. Mayenne, instruit que la conjuration étoit fixée au 6 Février 1595, se rendit de Dijon à Beaune, suivi d'une nombreuse escorte, avec le Capitaine Guillerme, Milanois,

(1) « Qui m'ôteroit cette place, disoit-il, seroit » autant que si on m'arrachoit le cœur du ventre.

fameux assassin, mit des corps-de-garde dans tous les postes, fit murer les portes, à l'exception d'une, dont il confia la garde à ses Soldats. Croyant la Ville en sûreté par ces précautions, il partit pour Chalon en laissant une liste de proscription des principaux Habitans qu'il connoissoit dévoués au Roi. Les noms de ces fideles Citoyens, qui sacrifierent leurs biens & leur liberté à leur devoir, méritent de passer à la postérité. Pour ne pas couper le fil de l'histoire, on les rapportera en note (1).

---

(1) Noms des Royalistes qui devoient être emprisonnés au château le 2 Fer. par ordre de Mayenne: Philibert de la Mare, Lieutenant criminel; P. de la Mare son frere, Avocat du Roi; Jean Bouchin, Procureur du Roi; Etienne Bouchin, Bourgeois; Antide Bourée & Abraham Bourée son fils, J. Taureau son gendre; P. Robert, Grenetier; Antoine Vello, Sieur de Tailly; Jacques Belin, Maître du petit Scel; Antoine Virot, Benigne Berbis, Hugues Rozerot; Jean Grai, Avocat; J. Humblot, Vincent Barolet, Jacques Rousseau, J. Berardier, P. Cortot, J. Loppin. Quatorze seulement furent prisonniers & échangés avec le Président de Latrecey, frere de Montmoyen, pris le 5 Février à la défaite des Ligueurs.

Noms de ceux que Mayenne ordonna de chasser de la Ville :

Edme Bachey, célèbre Jurisconsulte; J. Deslandes; Etienne Leblanc; Philibert Alixant; Jean Fleuriot, Apothicaire, & son frere, Concierge; Hugues Bérauld, Gauvain, Berardier, Thureau, le Tabellion Trussoz; J. Gros, jadis Greffier de la Ligue; Daniel

Après le départ du Duc, Montmoyen & Guillerme, ses vils esclaves, résolurent de désarmer tous les Habitans, qui les prévinrent en avançant d'un jour leur généreux dessein. A midi le signal fut donné sur la tour de l'Horloge, & les Bourgeois coururent aux armes. L'Echevin Alixant, suivi de sept de ses amis, se rendit à l'auberge de Gillotte où dînoit le Capitaine Guillerme avec quelques Officiers ligueurs, le renversa d'un coup de pistolet, & fut lui-même blessé d'un coup d'épée. A l'instant le Maire J. Belin & Pierre Brunet *antique*, s'y transpor-

---

Lemoine, Dumay, Bachey, ... & l'Archidiacre Catherine.

Ceux qui contribuerent le plus à remettre Beaune sous l'obéissance du Roi le 5 Février, furent, J. Belin, Maire, âgé de 72 ans, qui avoit été Elu du Tiers-Etat en 1572; P. Brunet, *antique* Maire; Jacques Richard, Echevin; Michel Richard de Curtil, qui fut blessé; Claude Maydon; Humbert Guyard, Syndic; Gilles Brunet, Lieutenant particulier; Philibert Duguay, Greffier; Vincent Barolet, Adjoint aux Enquêtes; Guillaume Brunet, Médecin; Louis Brunet son frere, Avocat; P. Chevignard, Greffier de la Ville; Forneret, Alixant, Lemoine, Echevins : ces trois derniers devoient être mis au Château le jour qu'ils prirent la résolution de se défendre & de tuer Guillerme. La maison de P. de la Mare fut pillée par Montmoyen. Le Capitaine Théodore Monet fit merveille sur les Ligueurs, disent les relations du Siége, & Barolet se conduisit en brave homme.

terent avec un détachemenr de Milice bourgeoise : le feu mis au bâtiment, força les Officiers de se rendre. Comme on les conduisoit à l'Hôtel de Ville, l'Ingénieur Carle fut tué d'un coup de fusil par un Artisan qu'il avoit maltraité. Guillerme, tout couvert de blessures, fut porté à la prison, où il expira le même jour. Cependant le Maire, Jacques Richard, Philibert de la Mare, avec les Echevins, ayant l'épée nue & l'écharpe blanche, crioient dans les différens quartiers où ils passoient, *aux armes, vive la liberté*. Tandis qu'on forçoit le corps-de-garde, qu'on arrêtoit les Officiers ligueurs, & que les gens de Meursault, accourus au secours de leurs voisins, assommoient les Soldats fuyards, les autres se raillerent dans la rue de Dijon, où d'abord ils tinrent ferme; mais se voyant trop pressés, ils se retirerent sous le canon du château. L'action recommença dans la rue des buissons : après un combat opiniâtre, les Ligueurs défaits abandonnerent le champ de bataille, & coururent au château, où Montmoyen refusa de les recevoir; il se contenta de leur donner un détachement pour les soutenir, avec ordre de mettre le feu aux maisons, & de n'épargner personne. Les Soldats furieux passerent aussi-tôt au fil de l'épée les vieillards, les femmes, les enfans, les Habitans sans armes, & mirent le feu à trente Maisons, sur-

tout à celle du Greffier, où tous les titres furent brûlés. La Ville, dans ce moment terrible, étoit menacée d'être la proie des flammes & d'un massacre général, lorsque la sentinelle donna le signal de l'approche de l'armée Royale. Alors les Bourgeois briserent la porte Bretonniere, dont les clefs étoient au château; & le Maire Belin qui, malgré son âge, avoit donné les ordres avec une précision admirable, alla recevoir Jacques Chabot, Marquis de Mirebeau, commandant l'avant-garde. Le Duc de Biron, qui avoit couché à Antigny chez le Comte de Vienne, bon Royaliste, & qui la suivoit de près, étant arrivé à la barriere, fut complimenté par le Maire en termes touchans, & entra comme en triomphe dans la Ville, aux cris mille fois répétés de *vive le Roi*. Il détacha sur le champ trois cents hommes pour attaquer les Soldats Lorrains qui s'étoient retranchés près de la belle Croix, & qui mirent les armes bas, dès qu'ils virent les troupes du Roi. Biron donna ensuite les ordres pour éteindre le feu, loger ses troupes & se disposer à l'attaque du château. La nombreuse artillerie des assiégés, leur feu continuel, & le désespoir d'avoir été surpris & battus par des Bourgeois, la rendirent dangereuse. Biron, Vaugrenant, le Baron de Lux, le Marquis de Vienne y furent blessés. Plusieurs Gentilshommes de la Province vinrent

offrir au Maréchal leurs ſervivices pendant le ſiége, qui dura ſix ſemaines ; tels que Guillaume de Saulx-Tavannes. Imbert de Marcilly-Cypierre, François de la Magdelaine de Ragny, Denis Desbares, Gouverneur de Saulieu, Thiard de Biſſy, Neuville, Thorigny, *&c.*

Enfin, le 19 Mars, comme on ſe diſpoſoit à l'aſſaut, Montmoyen fit battre la chamade, ſortit avec ſa garniſon vie & bagues ſauves, & fut conduit par le Baron de Lux à Chalon. Henri IV ayant appris cet heureux événement par un Courier du Maréchal, fit chanter le *Te Deum* en actions de graces au château de Vincennes, & enſuite à Notre-Dame de Paris. *J'eſpère*, écrivoit-il à Mornay, *que ce premier ſuccès ſera ſuivi d'autres plus grands en mes pays de Bourgogne.* En effet, Nuys, Auxone, Château-Neuf, Autun ſe rendirent bientôt après. Edme Bachey & Jantot furent députés au Roi, qui confirma gracieuſement les priviléges de la Ville, y ajouta l'exemption de la taille & de tous impôts durant ſix ans, & lui donna Biron pour Gouverneur. Il permit aux Habitans de prendre dans ſes forêts tous les bois néceſſaires pour rétablir les édifices démolis & brûlés. Ayant demandé au Roi la démolition du château (1), qui leur avoit été ſi fatal,

(1) Le célèbre Vauban ne paſſoit jamais à Beaune ſans admirer les reſtes de ces fortifications.

ils obtinrent cette nouvelle faveur en 1602. Pour récompenser le Maire Belin, Henri IV créa en sa faveur une Charge de Conseiller au Parlement, une autre pour Philibert de la Mare, & nomma J. Duguay, Président en la Chambre des Comptes.

Depuis la réduction de Beaune, il ne s'y passa plus d'événemens dignes de l'histoire. Observons seulement que le fléau de la peste, qui avoit tant de fois ravagé le Beaunois, sur-tout aux années 1447, 1519 (1), 1553, 1586, recommença d'une maniere affreuse en 1628 par des marchandises étrangeres vendues au fauxbourg Saint Martin; il périt tant de monde, que la Ville devint déserte; la plupart des maisons & des boutiques furent fermées; l'herbe crut dans les rues, auparavant les plus fréquentées: ceux qui resterent suffisoient à peine pour soulager les mourans & enterrer les morts. La contagion, qui se fit encore sentir en 1634, fut suivie de l'irruption du Général Galas, dont les partis s'avancerent jusqu'aux portes de Beaune, brûlerent la Chartreuse, & mirent le pays à contribution.

Cette Ville, accablée de tant de pertes, s'en releva peu à peu par le zèle de ses Ma-

---

(1) J. Massol, Procureur du Roi, fit ouvrir à Vergy, en 1519, le testament du Chanoine Jean Esmonin, *à cause du danger de peste à présent regnant à Beaune.*

giſtrats & des riches Citoyens, par l'étendue de ſon commerce, & l'agrément de ſa ſituation, qui y attiroit les Etrangers. Elle ne prit aucune part aux troubles qui agiterent la Bourgogne pendant la minorité de Louis XIV; elle eut auſſi l'honneur de le recevoir, avec toute ſa Cour, en 1659. Enfin, la conquête de la Franche-Comté, ſuivie de la paix en 1674, mettant pour toujours notre Province à l'abri des incurſions & des hoſtilités, a favoriſé l'agriculture, auparavant ſi négligée, repeuplé les campagnes & aſſuré la tranquillité dans les Villes. On vit dès-lors refleurir le commerce & les arts. Cette vaſte & riche plaine, où l'on n'appercevoit que de pauvres chaumieres qu'on abandonnoit aux approches de l'ennemi, fut cultivée & embellie par des maiſons commodes & ſolides. Le commerce étoit floriſſant à Beaune par les Manufactures qu'entretenoient deux cents familles Calviniſtes, aidées de deux mille Ouvriers. Ils tenoient leurs aſſemblées d'abord ſur les *degrés d'Enfer*, en la maiſon occupée par le Sieur Bellenot; depuis au fauxbourg Bretonniere; enfin, à Volnay. (*Voy. ce Village au 3e. tome*). Les regiſtres de mariages & ſépultures des Religionaires ſont dans le cabinet de Mr. Lorenchet de Melonde; mais la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, les obligea de ſortir du Royaume, & de porter ailleurs

leur induſtrie. Depuis ce temps les Manufactures ſont tombées entiérement, & n'ont pu ſe relever. Cependant les Beaunois furent dédommagés de cette perte, par la réputation & le haut prix que leurs vins acquirent dans les Pays étrangers, où les Réfugiés de Beaune le firent connoître, & donnerent lieu à une nouvelle branche de commerce plus étendue & plus lucrative encore que celui des étoffes de laine, puiſque le luxe a triplé le prix des vins dans l'eſpace d'un ſiécle.

EGLISE COLLÉGIALE; PAROISSES.

1°. Les Sarrazins s'étant emparés de la Narbonnoiſe, & brûlant par-tout les Egliſes & les Monaſteres, Saint Romule & ſes Religieux abandonnerent les environs de Nîmes, & ſe retirerent à Beaune, où ils établirent le culte de Saint Baudel, Martyr, qui bientôt eut une Chapelle qu'on voit encore, & qui peut-être exiſtoit ſous un autre nom dès la fin du IVe. ſiécle. Quelques années après, en 732, les Sarrazins pénétrerent en Bourgogne & pillerent Beaune, dont ils détruiſirent la principale Egliſe, conſtruite dans l'enceinte de l'ancien cimetiere, où depuis fut établi le Prieuré de St. Etienne en 1005. Celle de St. Baudel fut long-temps la ſeule Paroiſſe. La Collégiale, pour conſerver le

souvenir de son origine, se divise en deux chœurs le 20 Mai, fête de ce Saint, dont on porte les reliques en procession; l'un fait l'Office dans cette Chapelle, qui a été autrefois comme son berceau; & l'autre à Notre-Dame, où l'on conserve le corps de Saint Flocel. Il fut transféré du pays de Cotentin à Beaune au IXe. siécle, durant les ravages des Normands. Le Légat Simon de Brie le tira du tombeau le 9 Novembre 1265, pour l'enfermer dans une châsse. (*Voy. la Diss. de l'Abbé Lebeuf, Merc. de Fr. Juin 1730*).

L'Eglise de Notre-Dame, commencée en 976 par le Duc Henri, continuée par le Chapitre, fut achevée par la Duchesse Matilde à la fin du XIe. siécle. Le portail qui la décore, fut élevé en 1332. On admire le retable du Maître-Autel, renfermant quantité de reliques & de pierreries, qui vient probablement du sac de Liége par Charles le Téméraire. Le chœur est orné de tapisseries qui représentent l'histoire de la Passion, données par le Cardinal Briçonnet. Ce Prélat, chargé de riches Bénéfices, ne dédaigna pas un Canonicat de cette Collégiale : on le voit représenté en soutane rouge & en habit de Chanoine aux pieds du Crucifix. Il mourut en 1514.

La grosse cloche, appellée *Marie*, est de 1470, refondue en 1683. La seconde, appellée la *Renaude*, est de 1414. Les Chanoi-

nes obtinrent au XIIe. ſiécle, des Evêques d'Autun, la deſſerte & les revenus des Paroiſſes de Beligny-ſous-Beaune, de Marcilly, de Sainte-Marie-la-Blanche . . . Leurs principaux Bienfaicteurs furent les Ducs Henri, Robert II, Eudes III, Hugues IV, Gautier & Guy de Vergy, Anſele de Pomard, Evêque d'Autun, le Cardinal Rolin, *&c.* Gerard de Reon, Gentilhomme du voiſinage, leur donna en 1174 la *Champagne* de Beaune, Seigneurie particuliere qui comprenoit la grand'rue Dijonnoiſe, & ce qu'on appelle le fauxbourg St. Nicolas. Hugues V voulant en rendre libre toute l'étendue, l'acquit en 1315 par échange avec le Chapitre, & la donna aux Habitans.

Les Chanoines, qui menoient la vie commune, ſe diſtinguerent par leur zèle contre l'héréſie des *Cotteraux* ou *Poplicaires*, & mériterent les éloges des Papes & des Evêques. Sixte IV décora cette Collégiale du titre d'INSIGNE : *Inter cæteras Collegiatas inſignis, venuſta & famoſa eſt.* Innocent VIII ſon ſucceſſeur ſe ſert des mêmes termes dans une Bulle qui lui fut adreſſée vers 1485.

Cette Egliſe, qui tient le premier rang dans le Diocèſe après la Cathédrale, eſt compoſée d'un Doyen élu par les Chanoines & confirmé par l'Evêque, d'un Archidiacre d'Autun, prébendé à Beaune, & de vingt-ſept Chanoines. Martin V, à la priere de Philippe le Bon & du Chapitre, établit en

1422 l'Office du Chantre, auquel fut uni le trente-uniéme Canonicat & la Chapelle de tous les Saints, valant 40 livres; mais la Chantrerie fut supprimée en 1520, & ses revenus attachés au Maître des Enfans de Chœur. Le Doyen est Curé du Roi lorsqu'il vient à Beaune. Ce Bénéfice, seule dignité de cette Eglise, n'est point sujet à l'expectative des Gradués, comme il a été décidé par Arrêts du Parlement, rendus en 1755 & 1765.

Parmi les anciens Chanoines, on compte trois Cardinaux, six Evêques, & des fils des plus illustres Seigneurs de la Province. Quelques-uns se sont fait un nom par leurs ouvrages; tels que Benigne Sanrey, Théologal; Jean Loppin; J. & Cl. Brunet freres; Louis Maumenet, Poëte, qui mérita l'estime du grand Bossuet & du Duc de Montausier.

On voit parmi les Doyens, Guy de Semur en 1316; Pierre de Chalon en 1319; Guillaume de Saulx en 1390; Jean de Vandenesse, Elu du Clergé en 1402; J. Bourgeois, qui fonda la Chapelle de l'Annonciation en 1479; Henri & Antoine de Salins au XVe. siécle; Hubert Legouz, Conseiller au Parlement en 1505; Adrien de Rouvray en 1571; Claude Loysel, Elu du Clergé en 1561; on voit dans l'Eglise son épitaphe singuliere, faite par lui-même, & qui finit ainsi : *Obii*

autem

autem 1571. X. kal. Déc. *vale*. Claude de Salins, Elu en 1579; Nicolas Damas, qui assista aux assemblées tenues pour la réforme de notre Coutume; Hugues Arviset en 1612, fit par humilité sa démission l'année suivante, & mourut comme un Saint; J. Baillet, Elu du Clergé en 1623; Jean Morelet aussi Elu en 1669; J. B. & Philibert Lorenchet, ce dernier Conseiller au Parlement de Paris en 1709; Philibert de la Mare, Doyen actuel depuis 1764, Elu des Etats en 1766; il a quarante-une Chapelles à sa nomination, & le Chapitre dix-neuf, avec dix-huit Cures; il nomme en Corps à la Cure de Saint Pierre, qu'il desservoit autrefois, ainsi que les autres Paroisses des Fauxbourgs qui ne sont que des Succursales.

2°. L'Eglise de St. Pierre ne fut achevée qu'en 1098 : on employa dans sa construction les matériaux du vieux château & du Temple de Belenus; delà ces figures antiques, ces monumens du paganisme, ces sacrifices de victimes humaines, & les inscriptions en caracteres Romains que l'on voit sur les piliers. Après l'incendie général de 1272, qui endommagea beaucoup cette Eglise, elle fut considérablement augmentée : le portail qui n'est point fini, fut commencé en 1501. Le nombre des Habitués, autrefois considérable, étoit réduit à sept en 1505. Dans la Chapelle de la Magde-

leine étoit un tableau antique repréſentant la famille Arbalête à genoux devant la Ste. qui tenoit un cierge allumé, & derriere un diable faiſant des efforts pour l'éteindre en ſoufflant. Jacques Arbalête étoit Avocat Général du Parlement en 1492 ; un autre du même nom, Maire de Beaune en 1516.

Outre les Paroiſſes de Notre-Dame & de St. Pierre, on en diſtinguoit encore trois autres dès le XIIIe. ſiécle; celle de Saint Martin, détruite du temps de la ligue, fut rebâtie vers 1605 ; celle de Saint Nicolas avoit un Deſſervant en 1290 ; celle de la Magdeleine comprend non-ſeulement ſon fauxbourg, ceux de St. Jean & de Perpereuil, mais encore Chalange, Bretheney & Gigny alternativement avec Chorey (*Voy. Chorey*). C'eſt ſur le chemin de Chalange qu'on lit, ſur le piedeſtal d'une Croix, ces mots en beaux caracteres Romains, au milieu d'une couronne civique : BONO REIP. NATO. LXXIII. Cette pierre, trouvée il y a un ſiécle, dans un bois voiſin, eſt gravée dans l'hiſtoire de Beaune, pag. XLIV, & paroît avoir été une colonne miliaire.

MONASTERES.

Le Prieuré de Saint Etienne, fondé par le Vicomte Eudes, ſur les ruines de la premiere Egliſe de Beaune, fut donné aux CAR-

MELITES en 1620. Le cœur de Jacques Rigolot, Maréchal de Camp, Lieutenant Général d'Artillerie, qui se trouva à seize batailles, mort en 1726; & celui de J. Rigolot son frere, Lieut. du Grand-Maître de l'Artillerie, reposent en une Chapelle. Marguerite PARIGOT, Carmelite, y est morte en odeur de sainteté, en 1648 : sa vie, où il y a bien des visions, a été écrite par Joseph Parisot, Prêtre de l'Oratoire, en 1654. Louis XIV, passant à Beaune, visita son tombeau, orné de riches offrandes. Jacques Rigolot y envoya un boulet de canon, qui tomba sur lui au Siége de Barcelone, en 1698, sans le blesser : ce fait est inscrit sur le boulet qu'on conserve.

LES CHEVALIERS de Saint-Jean-de-Jérusalem & les Templiers avoient des Etablissemens à Beaune dès le commencement du XIIIe. siécle. Ceux-ci ayant été supprimés en 1311, leurs biens furent donnés aux premiers. Les bâtimens du fauxbourg St. Jean où ils logeoient, furent démolis en 1594 : on n'a rebâti que la Chapelle où les *Commandeurs* ont leur sépulture. P. de Beaufremont, Grand-Prieur de Champagne, y fut inhumé au XVe. siécle.

LES CORDELIERS furent établis en 1244 à la porte *Belleyent* ou du *Temple*, par les

libéralités de Jean Richard. L'Eglise fut consacrée sous le vocable de S. Bernardin. Le P. Pierre *à Cornibus* ou de la Corne, Prédicateur du Roi, habile Controversiste, mort à Paris en 1542, étoit de cette Maison : son cœur y fut apporté, & Tabourot lui fit une épitaphe rapportée par M. Gandelot. On lisoit, il n'y a pas cent ans, sur une plaque d'airain, une fastueuse épitaphe de ce Cordelier oublié ; elle finissoit ainsi :

Parisiis corpus, cor Belnæ, spiritus astris ;
Sed nomen toto non valet orbe capi.

Dans la Chapelle des *Francs-Archiers*, rebâtie par les Chevaliers de l'Arc en 1443, on voit sur un beau vitrail peint, les figures de Philippe le Bon, d'Isabelle son épouse, & de plusieurs Chevaliers habillés en Hussards, qui tirent l'oiseau planté sur un arbre.

EUDES IV & JEANNE DE FRANCE sa femme, fonderent en 1332 une CHARTREUSE dans leur maison de Fontenay, pour douze Religieux & trois Freres. Henri Poleti, premier Prieur, fut élu, quelque temps après, Général de l'Ordre. Le Duc se bâtit à côté un petit logement, d'où il assistoit à l'Office & communioit sous les deux espèces, par privilége de Clement VI. Il voulut qu'après sa mort, arrivée en 1349, son cœur fût placé dans le Chapitre. Philippe de Rou-

vre, Gautier, Juge des Terres de cette Chartreuse, en furent les bienfaicteurs. Elle fut rebâtie au XVe. siécle, brûlée par les Huguenots en 1579, réparée & l'Eglise consacrée par l'Evêque d'Autun en 1602, & incendiée de nouveau par Galas.

Parmi les différens fonds donnés par le Fondateur, & rappellés dans D. Plancher, tom. 2, pag. 184, on voit la *Ville de Chalange* qui est cédée avec exemption de tout droit de pâte, de gîte envers le Duc ; ses gens, ses oiseaux, ses chevaux & ses chiens, de tout péage, taille & servitude : depuis ce temps le Village est franc. Guyot de Genelard leur donna la moitié de la Terre de Mimande.

Le Couvent des JACOBINS fut construit par Guillaume de Villers-la-Faye, Seigneur d'Igornay & Agnès d'Achey sa femme. Le nouvel Autel fut consacré par Guillaume Thurin, Suffragant de Lyon, en 1482. Pierre Brunet fut le premier Prieur. Mathurin Espiard, Dominicain, Inquisiteur de la Foi en Bourgogne, contribua beaucoup à cet Etablissement. Les Jacobins furent reçus, à condition de porter en terre les corps des Habitans ; ce qu'ils ont fait, ainsi que les Cordeliers, jusqu'en 1730. On voit dans leur Eglise les armes des Fussey & des Damas, bienfaicteurs de ce Couvent.

Jean Taupenot, Aumônier du Roi, Chanoine de Beaune, qui a fondé la Chapelle de Notre-Dame de Pitié en 1603, donna pour bâtir le Monaſtere des CAPUCINS, le vaſte enclos de la Colombiere : mais cet endroit n'ayant pas convenu, la Ville acheta depuis la place que ces Religieux occupent, à condition qu'ils ne confeſſeroient, ni dans la Ville, ni dans leur Maiſon. La premiere pierre en fut poſée par P. Saulnier, Evêque d'Autun, en 1606. Le P. Bernard de Dijon l'a fait rétablir en 1747.

LES MINIMES s'établirent en 1624 ſur le terrein de l'Hôtel de Vienne. Louis Doni d'Attichi, Evêque d'Autun, qui avoit été de cet Ordre, leur légua ſa bibliothéque, avec 4000 livres, & choiſit ſa ſépulture dans leur Egliſe : c'eſt auſſi celle de Blaiſe Lorenchet, qui rétablit le Couvent, & mourut en 1665.

LES URSULINES d'Autun envoyerent en 1626, à Beaune, ſept Religieuſes, pour y former une Communauté de leur Ordre : elles acheterent les maiſons de Bernard de Monteſſus, Seigneur de Serrigny, & de M. Bourée.

LES DAMES DE LA VISITATION doivent leur établiſſement en 1632, aux ſoins d'un

Prêtre de l'Oratoire, qui avoit une sœur de leur Ordre à Dijon. Md^e. de Chantal les visita en 1636. Marie de Rabutin, Supérieure, fit bâtir en 1647 vingt-cinq cellules, la cuisine & le réfectoire. Durant la famine de 1694 & 1709, elles nourrirent douze pauvres pendant six mois.

LES JACOBINES fondées en 1632 par Nicolas Bourfault, Lieutenant Civil, dans les maisons qu'il avoit achetées de MM. Duguay & Dumay : ce pieux Fondateur reçut dans la suite les Ordres sacrés, devint Confesseur de sa nouvelle Communauté, & fut inhumé au cimetiere des Sœurs. Elles ont été supprimées en 1772.

L'Abbaye DES BERNARDINES DU LIEU-DIEU, fondée en 1140 par les Sires de Vergy, entre Vergy & Villers-la-Faye, & dont Alix de Vergy fut insigne bienfaictrice, fut transférée à Beaune dans la rue de la Bussiere, en 1637.

HOPITAUX.

1. L'Hôpital St. Pierre, fondé au XIIe. siécle, sur l'ancien chemin de Chalon, fut remplacé par celui DU ST. ESPRIT situé hors de la Ville. Antoine de Salins, Chanoine, fit construire les édifices qui existent. Il y

avoit douze lits autrefois, & trois en 1549. Il a été uni à l'Hôtel-Dieu en 1618.

2. LA LÉPROSERIE, fondée par Eudes III, à laquelle Robert II donna la Terre de *Buisson*, étoit située sur le chemin de Dijon. On y voit encore les restes des murs construits en 1373 par Jean Chambellan, Doyen de la Collégiale, & Recteur. La chapelle de Saint Lazare, avec le cimetiere, étoient de l'autre côté du chemin. Tout est démoli, & les biens réunis à l'Hôtel-Dieu depuis 1674. André Berbizotte étoit Recteur de la Léproserie en 1426, Philibert de la Mare en 1614.

3. LA MAISON-DIEU DU BOURGNEUF fut dotée, à ce qu'on croit, par St. Louis en 1254, à l'entrée de la Ville, où est aujourd'hui l'Eglise du Collége. Le ruisseau de l'Aigue en entretenoit la propreté. Cet Hôpital est détruit : son ancien emplacement avec la Chapelle a passé à MM. de l'Oratoire.

4. Robert II, qui venoit souvent à Beaune, voulut y fonder un Hôpital en 1297, pour 400 liv. de rente : la Duchesse Agnès de France lui légua 30 liv. Il ne paroît pas que les intentions du Duc aient été exécutées.

5. Nicolas Rolin, Chancelier de Bourgogne, fonda en 1441 en cette Ville, un des plus célèbres Hôpitaux du Royaume,

qui reſſent plutôt un Château royal, que le logis des pauvres, diſoit un Auteur du XVIe. ſiéc. Il lui donna 1000 liv. de rente ſur la Saulnerie de Salins, dont on ne retire à préſent que 647 livres, & le ſel pour la proviſion de la maiſon. Le Cardinal Rolin & ſa ſœur augmenterent cette dotation. Louis XI qui n'aimoit pas Rolin, dit, en voyant cette maiſon : *il étoit bien juſte que celui qui avoit fait tant de pauvres pendant ſa vie, leur préparât un aſyle avant de mourir.* Colomiez, dans ſes Mêlanges, rapporte que le Pere Vavaſſeur avoit fait alluſion à cette ſaillie du Roi, dans cette épigramme :

Has Matho mendicis fecit juſtiſſimus ædes :
Hos & mendicos fecerat antè Matho.

Louis XIV, étant à Beaune, daigna ſe faire inſcrire ſur le regiſtre de la Confrairie du Saint Eſprit, érigée en cet Hôpital; & ſon exemple fut ſuivi des Princes & des Grands qui l'accompagnoient. On y faiſoit autrefois un Sermon en latin à la Pentecôte.

Cette Maiſon deſſervie par vingt-quatre Religieuſes, tirées jadis de Malines, compte parmi ſes principaux bienfaicteurs, J. Maſſol; Bernardin Bourée, Seigneur de Tailli; Jacques Bourée, Avocat; Hugues & Louis Bétauld qui ont fondé deux ſalles en 1661 : une troiſiéme l'a été par François Brunet de Montforand; ſon cœur repoſe dans la ſalle

de St. François, où l'on voit ſon portrait. Louis Loppin de Maſſe; P. Blancheton, Chanoine, qui a donné 10000 livres; Blaiſe Boillot, Seigneur de Corcelles; les Berbis, Brunet, Lorenchet, le Chapelain Edouard, le Chanoine Guinet qui a fait bâtir les beaux greniers. Guigone de Salins, v^e^. du Chancelier Rolin, y fut inhumée en 1470 ſous une table d'airain.

M. le Maréchal de Clermont-Tonnerre, Patron, nomme le *Beaupere* & les Chapelains de l'Hôtel-Dieu, comme iſſu des Fondateurs du côté des femmes. Les portraits de nos quatre derniers Ducs ſont dans la ſalle du Bureau. La régularité, le zèle, la propreté qui regnent dans cette Maiſon, ont fait deſirer à pluſieurs Villes, des Hoſpitalieres de Beaune pour établir ou réformer leurs Hôpitaux. Chalon en demanda en 1630, Grenoble en 1647, Dole, St.-Jean-de-Lône, Semur, *&c.* Ajoutons, à la louange des Médecins, qu'ils ſe ſont toujours empreſſés de viſiter les malades de l'Hôtel-Dieu, ſans aucun appointement.

6. L'état malheureux de pluſieurs orphelins, auxquels la peſte de 1634 avoit enlevé leurs peres, toucha Antoine Rouſſeau, Greffier en Chef du Bailliage, Barbe Deſlandes ſa femme, & Barbe Richard, v^e^. de Nic. Deſlandes; ils fonderent en 1645, pour 72000 livres, L'HOPITAL DE LA TRINITÉ,

où des orphelins devoient être élevés dans la piété & apprendre un métier. N. Parigot, veuve Durand, donna en 1697 ses biens à cette Maison, dite *de la Charité.* Cet Etablissement si avantageux, le seroit encore davantage, si on entroit dans les vues de l'Historien de Beaune, pag. 180. Le Chapelain ou Desservant est nommé par les parens des Fondateurs.

COLLÉGE.

Il fut donné aux Oratoriens du temps du Cardinal de Berulle, en 1624. Les prix des classes ont été fondés par N. Cordaillot, & François Brunet de Montforand, Président de la Chambre des Comptes de Paris : ce Magistrat donna en 1708 20000 liv. pour aider à bâtir l'Eglise, l'une des plus jolies de la Ville.

Girard Brunet de Larey a fait construire la Chapelle de la Vierge.

« Outre l'avantage inestimable d'une » bonne éducation, dit M. Gandelot après » l'Abbé Expilli, on ne sauroit assez louer » le désintéressement des PP. de l'Oratoire, » leur zèle pour former la jeunesse à la » piété, & leur inspirer le goût de l'étude.» Dotés d'abord de 1800 liv. & de 2100 liv. en 1630, ils n'ont fait aucune démarche pour augmenter ce foible revenu, jusqu'en

1748 que la Ville leur donna 900 livres de plus, à la charge d'avoir un ſecond Profeſſeur de Philoſophie. Le P. David-Anſelme de Bardonanche l'a enſeignée douze ans avec diſtinction, & a introduit à Beaune le goût de la bonne Phyſique & des Mathématiques. MM. Pazumot, Ingénieur Géographe, de pluſieurs Académies ; Monge & Laureau, l'un Profeſſeur Royal à Mezieres, l'autre à Breſt ; M. l'Abbé Fromageot, Auteur de pluſieurs Ouvrages eſtimés ; M. l'Abbé Gandelot, Elèves de ce Collége, lui font honneur.

Prudent Capus Théologal, & Louis Parigot, pieux & ſavant Chanoine, ont fondé en 1717 une Miſſion de l'Oratoire tous les dix-huit ans. M. Michel Grozelier, auſſi Chanoine, témoin des fruits abondans de celle de 1775, vient de conſacrer 12000 l. afin qu'elle ait lieu en ſa patrie tous les 9 ans.

Hotels anciens des Seigneurs et Abbés.

Lorſque ſous la race Carlienne, le Royaume de Bourgogne eut été réduit en Province, les Gouverneurs, les Comtes, les Ducs, firent leur réſidence ordinaire à Beaune. Les premiers Ducs propriétaires transférerent leur Cour à Dijon au XIe. ſiécle ; mais ils conſerverent toujours à Beaune leur Pa-

lais, qu'ils habitoient de temps à autre, & d'où ils alloient dans leurs Châteaux de Volenay, de St. Romain, de Pouilly-ſur-Saone & d'Argilly. Il occupoit tout le terrein qui s'étend dès les maiſons canoniales juſqu'au moulin de l'Hôtel-Dieu. La maiſon de M. Bouſſard de la Chapelle étoit le charbonnier : la place s'appelle encore la *Charbonnerie*. On voyoit au XVe. ſiécle, dans la cour de ce Palais, la tour d'une horloge, ſur la cloche de laquelle étoient ces mots : *dedicata huic Ducum caſtello*. Le Bailliage en occupe une partie. Antoine d'Oyſelet, Chevalier, *Concierge & Garde de l'Hôtel du Duc* à Beaune, ayant pris le parti de Louis XI, Marie de Bourgogne confiſqua ſon Office, & le donna en 1479 à Evrart Bouton de Corberon, retiré à ſa Cour.

Comme les Jours généraux s'aſſembloient à Beaune, & que le Parlement des Ducs y tenoit ſes ſéances, la principale Nobleſſe de la Province, les grands Officiers des Ducs, & pluſieurs riches Abbés, avoient leurs Hôtels en cette Ville : voici ceux que nous avons pu découvrir.

1. La puiſſante Maiſon de Vienne, partagée en différentes branches, avoit deux Hôtels. La place de la grand'ſalle de l'Hôtel-Dieu & la tour *Lancelot* furent données par les Princes à Jeanne de Baleure, qui les remit à Claude de Montaigu ; d'où elles paſ-

ſerent aux Comtes de Vienne, qui les vendirent à Nicolas Rolin en 1440. Il y joignit les degrés d'Enfer, appellés *culina inferior*, parce que c'étoit la cuiſine du corps-de-garde des Ducs : c'eſt aujourd'hui le moulin de la Ville & les maiſons voiſines.

Un ſecond Hôtel de Vienne, anciennement de *Ruffey*, à Jacques de Toulongeon dit de Vienne, Baron de Comarin, qui le vendit 3000 livres à Pierre de Courcelle, Chevalier d'Honneur au Parlement en 1574; d'où il paſſa au Préſident Brondeau, enſuite aux Minimes.

3. Hôtel de Saulx, place Fleuri, où logeoit Jean de Saulx, Chancelier de Bourgogne en 1404, occupé par M. Regnier, Commiſſionnaire, & jadis par MM. Lorenchet, dont les armes ſont ſur la porte.

4. Hôtel de Damas élevé par les Damas de Marcilly, diſtingués ſous nos Ducs, occupé depuis par Pierre Damas de Saint-Riran, Commandant du Château en 1548, & par Jean Damas de Saint-Riran ſon fils, Seigneur de Meuilley, Gouverneur de Beaune en 1585 : il fut vendu à M. Bourée, & depuis aux Urſulines pour 14000 livres, & fait partie de leur maiſon. On voit en dehors les armes des Damas ſur une grande porte murée.

5. Leur parloir eſt bâti ſur les fonds de l'Hôtel Bourée de Chorey, d'une ancienne

famille de Beligny-sur-Ouche, établie à Beaune depuis trois siécles, & qui a donné plusieurs Conseillers au Parlement de Bourgogne, & un Présıdent à celui de Paris.

6. Hôtel de Rouvrai, où demeurent MM. Grozelier de Beaumont. La Terre de Rouvrai passa aux Clugny par le mariage de Melchione de Rouvrai avec J. de Clugny en 1562. Le traité fait entre leurs enfans en 1581, est daté de *la Maison de Rouvrai à Beaune.* Les armes sont aux deux portes & aux clefs des voûtes. (*V. Joursanvaulx*).

7. Hôtel de Villers-la-Faye, rue de la Bussiere vis-à-vis les Bernardines, bâti par les Seigneurs de ce nom, dont on voit un J. de Villers, Chevalier qui se croisa en 1182; Guy de Villers, Seigneur de Magny-sur-Tille en 1303; Jacques de Villers, Chevalier d'Honneur au Parlement en 1447.

8. Les Villers, Seigneurs d'Igornai, avoient leur Hôtel dans l'emplacement des Jacobins dont ils sont Fondateurs, aussi bien que des Cordeliers d'Autun au XVe. siécle.

9. L'Hôtel Arbalête est le logis actuel du Cheval blanc : on y voit encore leurs armes.

10. La maison de M. de la Chapelle étoit l'Hôtel de *Chazans*, du nom des anciens Seigneurs de Chazans-sous-Vergy. On voit Aimo de Chazans, Chambrier de Cluni en 1270; Yves de Chazans, Abbé de Cluni en

1275; Humbert de Chazans, Chevalier en 1260, & Guy de Chazans Chevalier en 1280, bienfaicteurs de Saint-Vivant. Les Saumaise de *Chazans* ont occupé cet Hôtel.

11. Les Bouton de Corberon, riches & illustres Seigneurs sous nos Ducs, avoient leur Hôtel, où mourut Evrart Bouton en 1477. Jacques Bouton donna à ses enfans naturels sa maison de Beaune, située rue de l'*Eschelier*, en 1478. La belle Chapelle de *Couches* en la Collégiale, fut fondée en 1514 par J. B. Bouton, Chanoine, Prévôt de Couches, Seigneur du Tilliot, mort en 1532.

12. Les Bataille, Conseillers des Ducs, avoient aussi leurs Hôtels dont on ignore l'emplacement. Celui des de Salins étoit proche l'Hôtel de Rouvrai. Guigone de Salins occupoit pour 4 liv. de loyer, les salles d'archives du Chapitre. On voit les armes des Salins sur la porte de la tour & en d'autres endroits du cloître. Le Cardinal Rolin logeoit avec sa sœur dans ces mêmes salles, & donnoit 15 liv. d'amodiation.

13. Pierre de la Mare, Maire de Beaune en 1595, Conseiller au Parlement en 1597, Ambassadeur à Venise, demeuroit en la maison qu'occupe à présent M. Parizot, Avocat. C'est le berceau des la Mare, qui ont donné des Savans à la République des Lettres, des Magistrats au Parlement, deux Doyens

Doyens de Beaune, dont le dernier a été Elu du Clergé.

14. La maison du vertueux Citoyen, le Maire Belin, étoit en la rue du Buisson : ses armes sont sur la porte.

15. Gautier de Moroges, Capitaine de la Milice bourgeoise en 1422, avoit à Beaune son Hôtel, appellé la *Tour de Moroges*, avec cave dessous, vendu à P. Dumay, Conseiller au Bailliage, par Philibert Bernardon, Procureur du Roi en 1577. Les de Moroges sont inhumés aux Jacobins.

16. L'Hôtel de l'Abbé de Cisteaux étoit rue des Tonneliers, à M. Bachey. L'Abbé avoit une autre belle maison hors la Ville, dans le parc de l'Arquebuse, avec un grand terrein : elle fut brûlée pendant les troubles, le 23 Mars 1478, en haine de ce que l'Abbé Jean de Cirey avoit pris le parti de Louis XI contre Marie de Bourgogne : on voyoit encore en 1727 des restes de murs qui fermoient le *meix de Cisteaux*.

17. L'Hôtel de Cluni étoit près de la tuerie au sud, où fut le cimetiere de l'Hôtel-Dieu : les vignes voisines s'appellent *derriere Cluni*. Il faisoit partie du jardin des Cordeliers, & fut acheté d'eux par le Chancelier Rolin, qui voulut bien réserver une chambre à l'Hôtel-Dieu pour y retirer leurs malades.

18. L'Hôtel de la Bussiere fut donné à cette Abbaye en 1190 par J. de Pomard.

19. L'Abbé de la Ferté avoit ſon logement vers les Capucins à l'oueſt : il s'appelle encore la Ferté-Milet, parce qu'un *Milet* qui l'avoit acquis, y vécut en Philoſophe, comme le porte une inſcription qu'on lit encore ſur la porte.

20. L'Hôtel de l'Abbé de Maizieres ſubſiſte en deux parties ; l'une pour l'Abbé, l'autre pour les Religieux. La tour de l'horloge fut acquiſe d'eux par la Ville au XVe. ſiécle.

21. L'Hôtel du Commandeur eſt rue des Tonneliers : il a une autre maiſon au pourpris de Saint Jacques, qui vient des Templiers, & une maiſon de campagne à Bretheney.

ILLUSTRES ET SAVANS BEAUNOIS.

ODO *de Belnâ*, 23e. Abbé de Maizieres, en 1377.

PHILIPPE PAILLART, un des ôtages pour le traité de Guillon en 1359, Chancelier de Bourgogne ſous Philippe le Hardi en 1364.

MILLE PAILLART, Chevalier, Conſeiller, Chambellan du Duc & Gouverneur du Nivernois en 1424.

JEAN DE COURBETON, Conſeiller de Philippe le Hardi & Maire de Beaune, en 1374.

GUIOT PANETIER, Maire, Auditeur d'Appeaux, 1412.

HUGUES CLEMENT, Conseiller du Duc Jean, 1418.

BARTHELEMI MORIN, Doyen de Beaune, Conseiller, 1420.

JEAN VIVIANT, Archidiacre de Beaune, Ambassadeur du Duc au Concile de Basle en 1433, & depuis Evêque de Nevers. Les Citoyens de Beaune anoblis pour leurs services par nos Ducs, sont : Jean Mairet, Receveur en 1424; Guillaume Courtot, 1428; J. Grignard, 1448; P. Ranvial, 1454; P. Clemencey, 1465; Nicolas de Corbeton, 1477; Pierre Dumay, 1491, par Charles VIII; il fut Elu du Tiers-Etat étant Maire de Beaune, en 1483.

CLAUDE ROILLET, d'une famille connue dès le XIIIe. siécle, Principal du Collége de Bourgogne, Recteur de l'Université de Paris en 1560, Poëte latin.

PIERRE ESMOTE, Théologal & Doyen de Laon en 1572, mort en 1581 : il nous reste de lui trois ouvrages de piété.

GUILLAUME PASQUELIN, né en 1575, entra chez les Jésuites, qu'il quitta par dégoût & à cause de sa surdité. Les Jésuites connoissant son mérite, tâcherent de le faire rentrer dans la Société; mais il leur répondit : *ægrum noluistis, sanum non habebitis.* Il se retira en sa Patrie, où Hugues Guiard son oncle maternel lui procura la Théologale :

il composa différens Ouvrages de piété, & mourut fort regretté en 1632. C'étoit un Prêtre d'un rare mérite, & zèlé Prédicateur. Il procura l'établissement des Oratoriens & des Ursulines.

JACQUES REGNIER, né en 1589, reçu Docteur en Médecine à Cahors en 1629, abandonna son état pour s'adonner à la Poésie, & mourut à l'Hôpital en 1653.

ETIENNE BOUCHIN, Procureur du Roi, donna en 1620 une seconde édition de ses *Plaidoyers & Conclusions*. Il cite le grec à tout propos, mêle l'Ecriture sainte avec les Auteurs profanes, l'Evangile avec des vers d'Homere : il y parle avec emphase & sans critique des antiquités de Beaune. Sa réputation littéraire étoit si grande, que la sœur de Henri IV envoya un *chaperon* à sa femme. Son pere J. Bouchin étoit un des quatorze Notables que Mayenne fit enfermer au château.

Les trois freres MALLEMANT se sont fait quelque réputation. ETIENNE, Exoratorien, bon Professeur de Philosophie au College du Plessis, pendant 34 ans, mourut pauvre en 1723, ayant été ruiné par le système de Law.

PHILIPPE-BERNARD MOREAU DE MAUTOUR, fils d'un Auditeur aux Comptes, originaire de Dijon, né à Beaune en 1654, reçu à l'Académie des Inscriptions en 1701,

fut un Savant Littérateur. Les Mémoires de l'Académie sont remplis de ses Dissertations. M. de Boze fit son éloge, quoiqu'il eût prié l'Académie dans son testament de 1736, de ne lui en point faire.

FRANÇOIS PERRIER, né en 1645, Substitut du Procureur Général à Dijon, fit un Recueil de trois cent cinquante Arrêts du Parlement, avec un précis judicieux des raisons des Parties, imprimé en 1735 par les soins de Guillaume Raviot, célèbre Avocat, avec des Additions considérables sur notre Coutume, en 2 volumes *in*-fol. Perrier mourut subitement en 1700.

HUGUES DE SALINS, Médecin, a publié plusieurs Ouvrages qui prouvent qu'il avoit plus d'érudition que de goût : il soutenoit que Beaune étoit l'ancienne *Bibracte*. Il fut inhumé en 1710 à Meursault, où il a fait une fondation.

NICOLAS GROZELIER, Prêtre de l'Oratoire, né en 1692, Auteur des *Observations Physiques*, en 3 volumes, & de deux petits vol. de fables.

J. B. FROMAGEOT, Professeur en Droit à Dijon en 1724, étoit Savant dans les langues, excellent critique & profond Jurisconsulte.

Son fils de même nom, né en 1724, Elève du célèbre Rollin, annonçoit, dès sa jeunesse, des talens si décidés, qu'il fut reçu

à l'Académie de Dijon à quinze ans. Il justifia ce choix par ses connoissances en Histoire & en Droit canon, par une étude assidue & une probité de l'ancien temps. Ses *Loix Ecclésiastiques tirées des seuls Livres saints*, qui n'ont paru qu'après sa mort, ont fait naître des regrets sur la perte de ce laborieux Avocat, enlevé à la fleur de l'âge par la petite vérole à Besançon, en 1753. (*V. son Eloge, 1er. vol. des Mém. de l'Académ. de Dij.*). Il est étonnant que M. Gandelot, qui a enflé sa liste de tant de petits Auteurs, ignorés même de leur vivant, ait oublié MM. Fromageot, qui ont fait tant d'honneur à leur Patrie.

Parmi les anciennes familles de Beaune, qui ont donné des Maires & des Officiers au Bailliage, des Magistrats aux Parlemens de Dijon, de Metz, de Paris, & à la Chambre des Comptes, on remarque les Richard, les Berbis, les de la Mare, Brunet, Leblanc, Loppin, Grozelier, Berardier, Forneret, qui ont toujours porté pour armes celles de Bourgogne, anciennement bandé d'or & de gueules de trois piéces; une branche de cette famille, établie à Lauzane depuis 1685, a toujours occupé les premieres places dans ce Pays : les Arbalête, Lorenchet, Massol, Courtot, Bouchin, Bourée, Lebelin, Guyard, Ganiare, Gauvin, Parigot, Parisot, Berbizote, Barolet.

Parmi ceux qui se sont distingués dans le militaire & le civil, on voit les Rigolot, dont on a parlé à l'article des Carmelites; Pierre Richard de Curtil, Commandant à Douay; Jean Blancheton de Thorey, mort Brigadier des Armées du Roi; Antoine Esmonin, Commandant à Landau, parvenu au grade de Maréchal de Camp par un service de cinquante-deux ans, mort en 1750; ses deux freres furent tués à la guerre : son pere Antoine qui s'étoit trouvé à sept siéges & deux batailles, fut emporté d'un boulet de canon au siége d'Ath, étant Commissaire provincial d'Artillerie. Charles Viennot de Vaublanc est Brigadier des Armées, & Lieutenant Colonel du Régiment de la Sarre.

Les Cours de l'Europe ont rendu justice aux talens supérieurs de Théodore Chevignard de Chavigni, Comte de Toulongeon, Ambassadeur du Roi pendant quarante ans. Deux de nos plus célebres Avocats de Dijon sont nés à Beaune.

NICOLAS LARCHER, Abbé de Cisteaux en 1692, mort en 1712, inhumé dans la salle où se tint en 1699 le seul Chapitre général qu'il ait assemblé, à cause des guerres, pendant son gouvernement : on y voit son épitaphe gravée par Edme Perrot son successeur.

MELCHIOR COCHET DE SAINT-VALIER, originaire de Montcenis, né à Beaune en

1664, mort Préſident du Parlement de Paris en 1738, eſt très-connu par ſon *Traité de l'Indult* en 3 vol. *in*-4°. Mais ce qu'on ignore peut-être, & ce qui lui fait encore plus d'honneur, c'eſt qu'il a donné 10000 liv. de rente pour marier chaque année une fille noble de Province, & 4000 liv. pour une autre qui entreroit en Religion ; fondé huit bourſes pour de jeunes Gentilshommes pauvres qui étudiroient à Paris, & laiſſé des ſommes conſidérables pour des veuves & des enfans de Magiſtrats peu accommodés des biens de la fortune : on eſt fâché qu'il ait oublié ſa Patrie.

Beaune, diſtinguée par tant de titres, méritoit d'avoir un Hiſtorien ; elle l'a trouvé dans M. l'Abbé Gandelot qui a publié ſon Ouvrage *in*-4°. avec figures, en 1772. Quoiqu'il nous ait été utile, on trouvera dans cette notice pluſieurs traits échappés à cet Auteur. C'eſt ici le lieu de marquer notre reconnoiſſance à MM. Ganiare de Baiſſey, Grozelier ancien Mouſquetaire, & Bredault, Vicaire de Demigny, très-verſé dans la connoiſſance des antiquités de la Province, qui ont bien voulu nous aider de leurs lumieres & de leurs manuſcrits.

Cabinets de Curieux ; Bibliothéques.

M. Vivant Ganiare, Exoratorien, Doc-

teur en Médecine, qui depuis cinquante ans, ſemblable à Jule-Auſone, Médecin du IVᵉ. ſiécle, a donné ſes ſoins à tous gratuitement, & s'eſt dévoué plus particuliérement au ſervice des pauvres, poſſéde un Cabinet curieux d'Hiſtoire naturelle & une Bibliothéque bien choiſie, où l'on voit pluſieurs recueils manuſcrits de ſa compoſition & de celle du Docteur Patin. M. Ganiare de Baiſſey a beaucoup de livres & de belles éditions, avec des manuſcrits qu'il a eu la complaiſance de nous laiſſer parcourir. Le Cabinet de M. de Jourſanvault a une belle collection d'eſtampes, de gravures & de deſſins originaux. Celui de M. Routy de Greſigny eſt orné de bons tableaux. Les Bibliothéques de MM. Bourgeois Médecin, Chapeau Ecuyer, & des Minimes, font l'éloge des poſſeſſeurs.

Mais la plus conſidérable eſt celle du Chapitre, dont ne parle pas l'Hiſtorien de Beaune : elle eſt compoſée de onze à douze mille volumes, dont quinze cents *in*-fol. avec des Mſſ. précieux en livres d'Egliſe, Bibles, Breviaires, Pſeautiers du treiziéme ſiécle. Dans deux volumes *in*-fol., de Breviaires manuſcrits des XII & XIIIᵉ. ſiécles, on lit pluſieurs miracles opérés par l'interceſſion de N. D. de Beaune, ſans date. On voit qu'on y venoit de loin en dévotion. Les regiſtres du Chapitre remontent à l'an

960. Cette riche collection de livres, qui mériteroit un plus beau vaisseau, est due au zèle généreux de feu M. l'Abbé Bourgeois & de M. Estienne Chanoine, actuellement Bibliothécaire.

BEAUNE, sur la Bourgeoise, a de longueur deux cent douze toises sur cent quatre-vingt-quinze de large, & de circuit sept cent quatre-vingts toises en dedans. Elle est en plaine, au pied des Côteaux si connus par l'excellence des vins, & qui donnent issue à plusieurs fontaines abondantes. Cette Ville encore assez bien fortifiée avec de larges fossés, est ornée depuis peu d'une belle porte, de plantations d'arbres sur les remparts, & de promenades agréables.

C'est la troisiéme qui députe aux Etats, & la seconde qui nomme l'Elu du Tiers-Etat. Son Maire, M. Maufoux, est actuellement Elu. Route de la poste de Dijon à Chalon. Grenier à Sel depuis 1370. Neuf à dix mille ames (1600 Habitans en 1666). La population a augmenté d'un tiers depuis 1700. Par un relevé exact des naissances & des morts, communiqué par un homme fort instruit, on voit que la somme des naissances, depuis 1736 jusques & compris 1775, est de treize mille trois cent soixante-quatre, qui divisée par quarante, donne par an trois cent trente-quatre; plus, quatre à

ajouter au même nombre d'années. La ſomme des morts depuis quarante ans eſt de onze mille cinquante-quatre, qui diviſée par quarante, donne par chacun an deux cent ſoixante & ſeize ; plus, quatorze à ajouter au même nombre d'années : différence d'environ cinquante-huit par an.

Les dépendances ſont Chalange, Gigny, les moulins de la Bourgeoiſe, la Métairie Battaut, Monplaiſir, & le Fief la Motte à M. Ganiare de Baiſſey & à M. Loppin du Chatelain. Il fut donné par Philippe le Bon à Marie de Bourgogne ſa fille naturelle, épouſe de P. de Beaufremont : leur fille Jeanne le laiſſa à ſon fils Chriſtophe de Longvy en 1512, d'où il paſſa aux Ducs d'Elbeuf & aux Comtes d'Armagnac, de qui Vivant Ganiare l'acquit en 1695. Le moulin s'appelle encore le *moulin d'Elbeuf.*

La meſure de bled eſt de vingt-neuf à trente livres, ſeigle 25, méteil 27, avoine 18.

A 3 l. de Verdun & de Nuys, 6 de Chalon, 7 de Dijon, 9 d'Autun.

Lat. 47, 1' 25". Long. 2, 31' 0".

La deſcription des Villages du Beaunois eſt renvoyée au troiſiéme volume, avec celle des Bailllages de Nuys, d'Auxone, Saint-Jean-de-Lône & Autun, qui ſera mis inceſſamment ſous preſſe.

FIN.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le second volume de la *Description Historique & Topographique de Bourgogne ;* il m'a paru contenir, comme le premier, des recherches aussi curieuses qu'intéressantes, & je n'y ai rien remarqué qui doive en empêcher l'impression. A Dijon le 10 Septembre 1776. *Signé*, MORIN.

ERRATA.

Pag. 70, St. Biran, *lisez*, St. Riran.
Pag. 112, lign. 25, Bouis, *lisez*, Bauyn.
Pag. 127, lign. 22, Henri IV, *lisez*, Hugues IV.
Pag. 179, l. 27, *Aucæ*, lisez, *Ancæ* ou *Anseris.*
Pag. 223, lign. 30, Larme, *lisez*, Carme.
Pag. 233, lign. 25, costumé, *lisez*, costume.
Pag. 237, lign. 23, Liernois, *lisez*, Liernais.
Pag. 270 *au bas*, 1680, *lisez*, 1380.
Pag. 271, lign. 9, Receur, *lisez*, Recteur.
Pag. 274, lign. 14, 1569, *lisez*, 1669.
Pag. 275, lign. 28, Jerenin, *lisez*, Juenin.
Pag. 282, lign. 7, Cressi, *lisez*, Cussi.
Pag. 287, lign. 1re, Quamet, *lisez*, Zamet.
Pag. 381, l. *ult.* ferrugineuse, *lisez*, ferrugineuse.
Pag. 385, lign. 6, Flervey, *lisez*, Fleurey.
Pag. 395, lign. 21, collation, *lisez*, Collégiale.
Pag. 404, lign. 1re. s'exécute, *lisez*, s'est exécuté.
Pag. 481, lign. 21, Jully, *lisez*, Sully.
Pag. 544, lign. 22, Gazor, *lisez*, Gaza.
Pag. 560, lign. 1re, Culitre, *lisez*, Culêtre.

TABLE.

Fin de la Table.

